This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 3433 06935205 6

REVUE DU TARN

DIX-SEPTIÈME VOLUME

REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE — DIX-SEPTIÈME VOLUME

2e SÉRIE — 9e ANNÉE

ALBI
IMPRIMERIE NOUGUIÈS
33, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 33

1900

NEW YORK
PUBLIC
LIBRARY

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
661150 A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1913 L

ANTIQUITÉS PRÉHISTORIQUES

RECUEILLIES DANS LE CANTON DE VILLEMUR ET SES ENVIRONS

Les collectionneurs d'antiquités ou de curiosités naturelles sont assez nombreux dans notre pays, mais il arrive rarement que la science puisse profiter, comme il le faudrait, de leurs découvertes. S'ils emploient tous leurs soins à réunir dans leurs cabinets de nouveaux échantillons, s'ils se plaisent à en montrer les raretés à leurs amis, trop souvent indifférents, ils ne font presque rien pour appeler sur leurs richesses l'attention des archéologues ou des autres spécialistes, qui seuls pourraient en apprécier la valeur et en tirer partie dans leurs ouvrages. Après eux leurs collections se dispersent, l'origine des objets est oubliée, et une foule de matériaux intéressants et quelquefois uniques dans leur genre se trouvent ainsi définitivement perdus pour le progrès des études.

Il y a cependant un moyen bien simple de prévenir ou d'atténuer dans une certaine mesure ces effets regrettables de l'indifférence à l'égard des intérêts scientifiques. C'est de publier une sorte de catalogue, comprenant au moins une courte description des principales séries, et en même temps l'indication précise des provenances. Grâce à un pareil travail, il devient dès lors facile de répandre autour de soi la connaissance d'une collection, et, s'il arrive que celle-ci disparaisse, il en restera toujours un souvenir que les personnes compétentes pourront plus tard utiliser.

Ayant eu l'occasion de parcourir en tous sens les campagnes du canton de Villemur, nous avons pu y recueillir un certain nombre d'antiquités, consistant en outils ou armes en pierre remontant aux époques primitives, et il nous a

été possible de faire, en même temps, plusieurs observations sur les conditions de leur gisement. Notre collection est fort modeste sans doute ; mais, comme l'on n'a encore rien imprimé pour notre territoire relativement à ce genre d'antiquités, nous nous décidons à donner ici une description sommaire de nos trouvailles, cédant en cela aux conseils de quelques amis, qui nous assurent que cette publication sera accueillie non seulement avec indulgence, mais même avec empressement par ceux qui s'occupent de l'archéologie primitive du Toulousain.

Nous avons trouvé, dans notre canton, des débris appartenant aux deux grandes époques ou âges préhistoriques, savoir : 1° à l'époque de la pierre taillée ; et 2° à l'époque de la pierre polie. Nous allons examiner successivement l'outillage de chacune de ces périodes.

L'âge du bronze doit être compris également dans les temps préhistoriques ; mais il est si mal représenté, dans le canton de Villemur, que nous ne pourrons en dire que quelques mots en terminant notre travail.

AGE DE LA PIERRE TAILLÉE

Description des objets

Les objets de la première série sont les plus anciens.

L'engin principal de cette période reçoit indifféremment les noms de hache, de coin, de pointe, de coup de poing. Il est appelé aussi hache de Saint-Acheul ou de Chelles, d'après les noms de deux localités du nord de la France où les pièces de ce genre ont été signalées depuis longtemps en grand nombre. Ce type, que nous représentons dans la première planche qui accompagne cette notice (nos 1 à 6), reproduit la forme générale d'une amande, taillée à grands ou à moyens éclats. Le sommet ou pointe est d'ordinaire plus ou moins aigu, mais quelquefois il est légèrement arrondi ; les arêtes latérales sont tranchantes, et le tranchant se continue fréquemment sur la base de l'outil. Le plus souvent cependant cette base ou talon est arrondie et conserve la surface du caillou roulé qui a fourni la matière de la hache.

Il en est ainsi dans l'exemplaire représenté sous le n° 6.

A côté de ces haches qui constituent les types les plus parfaits, il faut en citer d'autres plus grossières. On en trouve, en effet, un bon nombre qui, au lieu d'offrir une faible épaisseur, sont, au contraire, plus ou moins massives et présentent sur leur pourtour trois ou quatre arêtes longitudinales. Le n° 7 rentre dans cette catégorie et possède quatre arêtes.

La plus longue hache que nous ayons recueillie est à peu près semblable à celle qui est figurée sous le n° 1. Elle est en quartz et d'un type très régulier; bien qu'elle ait perdu sa pointe, elle mesure encore près de 20 centim. de long, et il est à croire que, lorsqu'elle était entière, elle avait de 23 à 24 centimètres. Elle provient des Filhols, dans Villemur. Vient ensuite un quartzite du même type, très bien taillé, et qui atteint une longueur de 17 centim. Les haches les plus petites n'ont guère que 5 ou 6 centimètres.

Les instruments que nous venons de décrire ont été taillés presque tous dans des cailloux roulés empruntés à nos anciens graviers diluviens. Les uns, fort nombreux, sont en quartz blanchâtre fourni par les graviers des plaines du Tarn; mais on en trouve peut-être encore un plus grand nombre en roches de nuance foncée (châtain, bleuâtre ou verdâtre) et qui sont pour la plupart des quartzites. On sait que ces cailloux abondent dans le gravier de la Garonne; mais nous croyons que l'on en trouve aussi quelquefois dans celui du Tarn. Si l'on peut admettre que beaucoup de nos quartzites taillés ont été pris dans les alluvions de la première de ces rivières, il est donc possible que quelques-uns constituent des galets qui ont été charriés primitivement par la seconde.

Nous pouvons évaluer à une soixantaine le nombre de haches en quartz ou en quartzite que nous avons rencontrés jusqu'à ce jour.

Outre ces pierres, nous avons recueilli une dizaine de haches du même type en silex. Tels sont, par exemple, les n°s 3 et 4. Le silex étant très rare dans nos alluvions caillouteuses, il est probable que les haches, du genre qui nous

occupe, proviennent de localités assez éloignées et qui possédaient des carrières de cette roche. Les haches dont nous parlons sont souvent très régulièrement taillées en amande, avec arête tout autour; mais elles ont de petites dimensions et atteignent tout au plus la longueur moyenne des quartz et des quartzites.

Enfin aux types déjà signalés on peut ajouter, comme se rattachant à la même époque, d'autres pierres taillées, disposées soit en simple tranchant, soit en disques, etc. Le silex figuré sous le n° 8 est, semble-t-il, un tranchant plutôt qu'une hache. On trouve d'autres pièces analogues en quartz et en quartzite.

Toutes ces haches, tous ces tranchants et ces disques, en quartz, en quartzite, en silex, ont leurs surfaces recouvertes d'une sorte de patine, qui a effacé les aspérités et terni le brillant primitif des cassures produites par la taille ; cette patine fait cependant défaut sur un petit nombre de pièces et notamment sur certains quartz dont les cassures gardent encore un aspect vitreux ; quelques exemplaires ont même parfois une de leurs faces patinée et l'autre plus ou moins dépourvue de patine.

On remarque que toutes les haches en amande, et en particulier celles à talon, sont façonnées de manière à être tenues facilement à la main. Aussi pense-t-on que la plupart de ces instruments étaient employés sans être emmanchés; mais il est possible toutefois que des manches en bois aient été adaptés aux haches de petite dimension.

Pour compléter tous ces renseignements nous joindrons ici l'explication détaillée de notre première planche.

Le n° 1 est une hache en forme d'amande, c'est-à-dire du type chelléen. Elle est en quartzite et a ses faces presque entièrement taillées, n'offrant plus qu'un petit reste de la surface primitive du caillou roulé en R. Elle offre sur tout son pourtour une arête tranchante, ainsi que le montre la vue latérale qui donne en même temps l'épaisseur de l'instrument. Cette hache provient de la Forêt, dans Villemur.

N° 2: C'est une hache chelléenne en quartz blanc, régulièrement taillée en amande, conservant au point R un

reste de la surface du caillou primitif. L'arête des bords se prolonge tout autour de cette arme, qui a été trouvée à la Forêt.

N° 3. Hache ou coup de poing chelléen ou de Saint-Acheul, ébréché vers la base. Cette pièce, très régulièrement taillée, forme toutefois une légère protubérance vers la partie basse d'une de ses faces, comme le montre la vue latérale. Elle est en silex jaunâtre et vient du moulin de la Castagne, dans Montvalen.

N° 4. Coin ou hache régulièrement taillée sur les deux faces, et offrant une arête tranchante sur tout le pourtour. Elle est en silex blanc, et a été trouvée à Bontaud, commune de Villemur.

N° 5. Hache de Chelles, en quartz blanc, très bien taillé sur ses deux faces et assez mince. Elle est tranchante sur tout le pourtour. Cette hache, par sa forme triangulaire, constitue un type assez rare. Elle provient de la commune de Villemur.

N° 6. Cette hache ou coup de poing a sa base formée par la surface primitive du caillou roulé ; mais la partie taillée est très régulière, et ses deux bords offrent une arête tranchante. C'est un quartz de couleur blanchâtre trouvé aux Gendrous (Villemur).

N° 7. Cette hache, d'un type plus grossier que les précédentes, conserve à sa base la surface du caillou ; quant à la partie taillée, elle forme une sorte de coin à quatre arêtes latérales. Elle provient du canton de Villemur.

N° 8. Silex blanc taillé sur les deux faces ; il y a sur le bord *a b c* une arête assez aiguë et qui était utilisée sans doute comme tranchant. Quoique le bord opposé soit également taillé, on le prend assez bien à la main. Ce tranchant a été trouvé au Born.

Concurremment avec les haches en amande, nos populations primitives employaient encore des silex taillés en forme de couteau, de grattoir, etc. Mais, comme durant la période suivante, on continua, tout en adoptant les pierres polies, à faire usage d'outils en silex taillé reproduisant parfois les formes de l'âge précédent, il n'est pas toujours facile

de séparer ce qui appartient en particulier à chacune des deux époques. Nous ne croyons pas posséder des pointes ou des grattoirs rappelant bien sûrement l'outillage du Moustier, c'est-à-dire des temps les plus anciens de la pierre taillée, mais les nos 14 à 16 de notre deuxième planche représentent des lames que l'on pourrait rattacher peut-être à l'âge du renne, tout aussi bien qu'à celui de la pierre polie. On sait que l'époque du renne répond aux derniers temps de la pierre taillée, et que c'est à cette époque qu'appartiennent les célèbres gisements de Bruniquel, peu éloignés du canton de Villemur.

Le no 14 est une belle lame, de 175 millimètres de longueur, plate d'un côté et à trois faces longitudinales de l'autre ; elle a été légèrement retouchée vers sa pointe. Elle est en silex fauve ou blond assez foncé, et a été trouvée dans la plaine du Verdet, commune du Born.

Les nos 15 et 16 sont des lames, taillées à grands éclats sans retouches ; elles sont aussi en silex fauve, parfois veiné et ressemblant à l'agathe ou à la cornaline. Elles proviennent du faubourg de Villemur, placé à la gauche du Tarn, et d'un point situé tout auprès du confluent du ruisseau de Calard avec la rivière. Elles étaient enfouies dans l'épaisseur du dépôt argileux qui surmonte le gravier diluvien de la plaine basse du Tarn.

Mode de gisement des haches taillées.

Toutes les haches taillées que nous avons collectionnées ont été trouvées à la surface du sol, après avoir été mises à jour par les travaux d'agriculture.

Les deux plaines basses qui s'étendent à la gauche du Tarn, dans le canton de Villemur, ne nous ont à peu près rien livré ; nous ne pouvons guère citer qu'une hache en quartz trouvée sur la station de la Magdelaine, dont il sera question plus loin. Il est probable que le plateau, qui supporte Villaudric, ainsi que les coteaux qui le dominent sont plus riches en objets de ce genre, mais nous n'avons pas exploré cette région ; nous possédons seulement un exemplaire en quartzite recueilli dans la commune de Montjoire.

Sauf les deux pièces que nous venons d'indiquer, les pierres taillées en amande de notre collection proviennent de la rive droite du Tarn et ont été découvertes presque toutes sur les coteaux qui occupent cette partie du canton.

On les trouve le plus souvent isolées et comme dispersées au hasard. Il existe pourtant quelques localités où elles sont un peu plus nombreuses. C'est ainsi que le territoire d'Oustry, placé vers les limites de Villemur, entre le village de Varennes et le lieu de Gachou, dans Villebrumier, nous a procuré une dizaine de ces pierres sur une étendue de trois hectares ou environ Dans la même commune de Villemur, les champs situés entre les Gendrons et Dardenne nous ont aussi fourni une douzaine de haches taillées; mais il est vrai de dire que ces champs s'étendent sur une longueur assez considérable et qui atteint plus d'un kilomètre. Nous avons recueilli une dizaine de haches taillées en amande dans la plaine du Verdet, commune du Born, plaine qui mesure 300 mètres ou environ de diamètre. Enfin, entre les métairies de Chef de Gourrou, de Belvèze et de la Tour, dans Beauvais (Tarn), et sur un espace offrant une longueur de 6 à 700 mètres, nous avons découvert une douzaine de quartz taillés. Ces groupements d'objets sont-ils assez accusés pour permettre de croire que ces divers points furent particulièrement habités par les populations qui employaient ces engins primitifs? On ne peut pas sans doute l'affirmer d'une manière bien positive. Néanmoins il est permis de soupçonner que la fréquence de pierres taillées sur ces emplacements pourrait bien ne pas être tout à fait accidentelle, d'autant plus que, comme on le verra plus loin, ces débris ne sont pas les seuls qui semblent témoigner que nos plus lointains ancêtres ont occupé de préférence ces mêmes positions.

Parmi les localités où nous avons ramassé des haches taillées, isolées ou groupées, nous citerons : Ferrier, tout près et au nord de Villemur, sur la route du Born, Oustry, les Filhols, les Gendrons et Dardène, Bontaud et la Forêt. Tous ces lieux sont dans la partie de Villemur, située à la droite du Tarn. La commune du Born nous en a fournis

dans la plaine du Verdet et à Labejeau ; la commune de Montvalen, au moulin de la Castagne ; et la commune de Beauvais, entre la Tour et Chef de Gourrou. La commune de Verlhac et celle de Varennes nous en ont encore livré sur divers points. Nous avons déjà mentionné un quartz en amande trouvé à la Magdelaine, et un quartzite provenant de Montjoire.

AGE DE LA PIERRE POLIE

Description des engins

Lorsque les hommes eurent appris à se servir de pierres façonnées au moyen du polissage, ils n'abandonnèrent pas complètement l'emploi des pierres taillées. Ils cessèrent, il est vrai, d'utiliser les haches de quartz ou de silex en forme d'amande, mais ils continuèrent de tailler le silex par éclats pour fabriquer des lames, des pointes, des grattoirs, des flèches, etc. Ils établirent de divers côtés de véritables ateliers où l'on confectionnait ces divers outils, et rien n'est plus commun que de rencontrer des débris informes de silex qui sont les rebuts ou les déchets produits par la fabrication.

En décrivant les instruments de l'âge de la pierre polie, nous avons donc à parler non seulement des haches et autres engins portant les traces du polissage, mais encore des outils en silex taillé qui correspondent aussi à cette période.

Si les éclats de silex, rebuts de fabrication, sont pour ainsi dire innombrables, les pièces de cette roche, qui constituent de véritables outils, sont au contraire fort rares. Nous donnons le dessin de quelques-uns de ces types dans notre deuxième planche. Nous ne reviendrons pas ici sur les nos 14 à 16, dont l'âge exact est, comme nous l'avons dit, assez difficile à fixer ; mais nous devons nous arrêter sur les autres figures. Les nos 9 à 13 représentent soit des grattoirs, soit des fragments de lames, offrant tous d'un côté une surface plate, et de l'autre plusieurs facettes longitudinales. Ils sont blanchâtres et proviennent de la station de la Magdelaine sur laquelle nous allons revenir un peu plus

CANTON de Villemur. – Pierres taillées de l

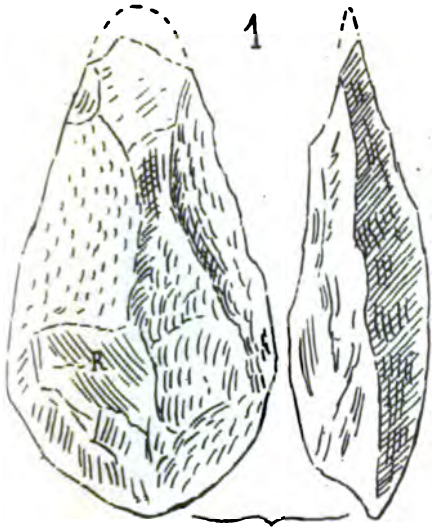

Les figures nos 1 à 8 sont à demi-grandeur

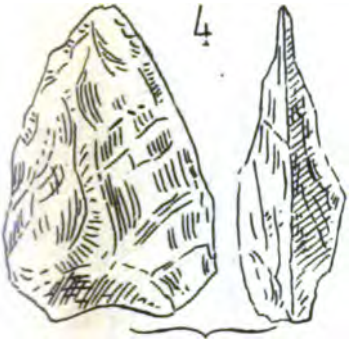

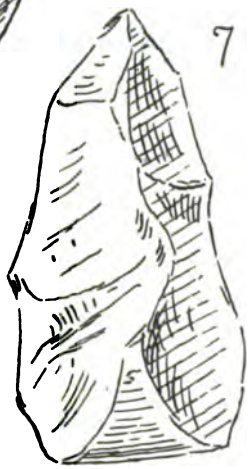

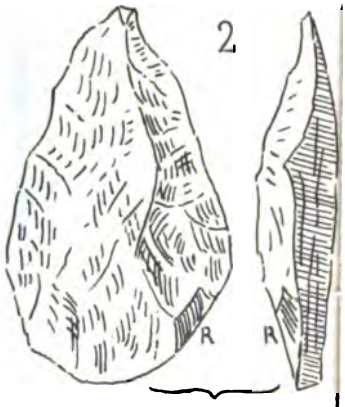

CANTON de Villemur. – Ages du renne (?) et d

Silex taillés. – Les fig. 9 à 17 sont demi-

Les n°

CANTON de Villemur.- Age de

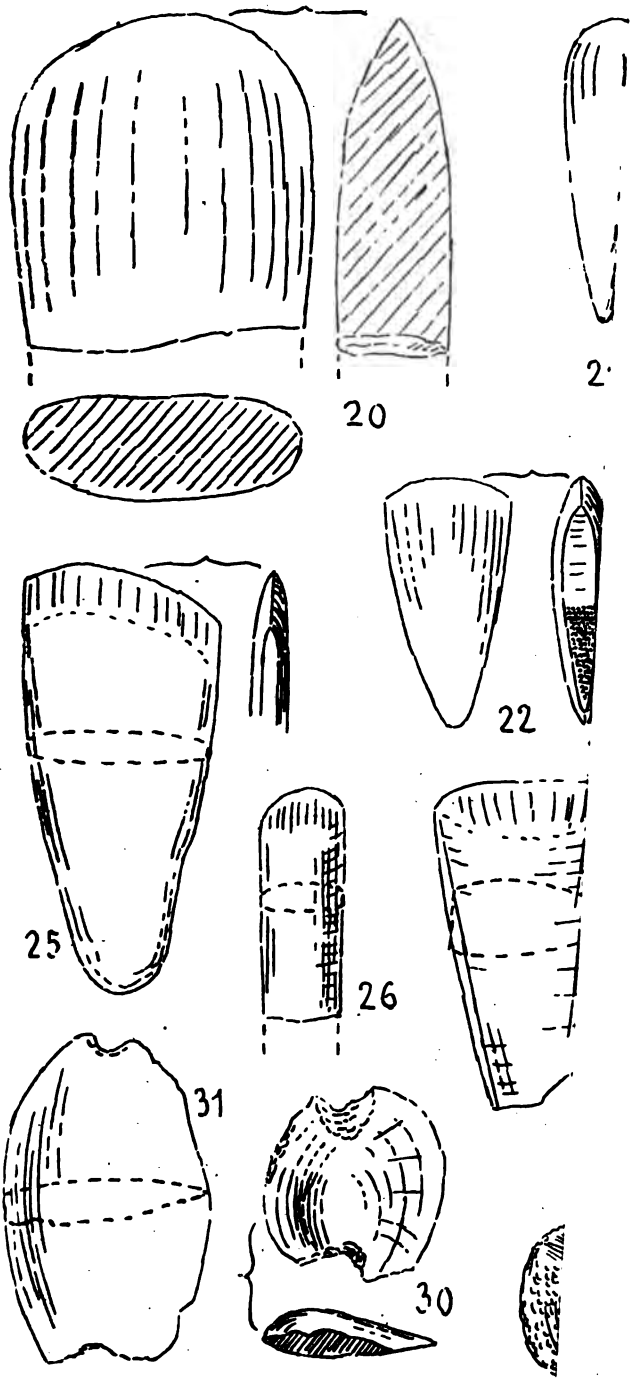

d
M
B
d
s
a
d

f
c
e
d'
p
fl
li
p
si
c

n
e
t

a
t
N
n
l
a
l
t
u
n
l

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

loin. Le n° 17 est une lame de silex livrée par la Forêt, c'est-à-dire par la partie est de la commune de Villemur. Le n° 18, très régulièrement taillé, a été recueilli dans la plaine du Verdet, dans le Born. Le n° 19, trouvé à Vacquiers par M. Saint-Plancat, n'est pas dans notre collection ; il appartient à M. Sevène, ancien juge de paix de Villemur. Nous avons aussi cédé à ce dernier une pièce analogue au n° 18, mais plus étroite et en même temps plus longue. Ce silex, très bien taillé, venait de la commune du Born.

Nous possédons encore une quarantaine de petits morceaux de silex qui paraissent reproduire des formes intentionnelles, mais assez simples. Ils ont été recueillis isolés pour la plupart et proviennent, pour ainsi dire, de toutes les parties du canton.

Mais l'outil principal et caractéristique de cette période est la hachette polie.

Ce type est fort répandu dans le pays, et nous en possédons au moins de 50 à 60 spécimens assez bien conservés.

Ce sont des pierres de forme allongée, légèrement aplaties, et terminées à une extrémité par une pointe et à l'autre par un tranchant finement aiguisé (Voir, par exemple, les fig. 21 et 22 à 24 de notre troisième planche). Cette forme générale peut être plus ou moins modifiée dans les détails, et c'est ainsi que divers exemplaires offrent dans leurs contours les variétés données par les figures 21 bis.

Nos hachettes sont constituées, en grande majorité, par une pierre de couleur assez foncée, grisâtre, bleuâtre ou noirâtre. Celles qui sont en roches plus fines et à teintes claires sont peu nombreuses. Nous en avons quelques-unes en petro-silex ; deux ou trois en pierre verte ou serpentine ; et une autre en roche fine et de couleur blanchâtre marbrée de vert.

Quelques-unes en roche jaune ont été formées avec des galets provenant des alluvions du Tarn. Tel est, par exemple, le n° 25 qui conserve en grande partie la surface primitive du caillou roulé.

Les bords ou côtés qui relient les deux faces des hachettes, dans le sens de leur longueur, sont habituellement

arrondis, comme le montre la section donnée par la fig. 20; mais il peut arriver aussi que ces bords aient une forme plate, et cette disposition se retrouve dans les nos 22, 25, 26 et 27.

La plus grosse hachette que nous possédions est figurée sous le no 20; elle est mutilée et on ne peut fixer sa longueur primitive; quelques autres, également de grande taille, mesurent 19 et 17 centim. de long sur 6 ou 7 centim. de large.

Le no 22 a été retaillé sur ses côtés, et cela sans doute afin de faciliter l'emmanchement.

Dans notre planche, le fragment reproduit sous le no 20 est en pierre grise et est remarquable par sa taille. Il vient des Condomines, au nord de la ville de Villemur. Le no 21, également en pierre grise, a été trouvé à la Forêt. Le no 22 a été recueilli à Beaudanger, dans Nohic; il est en roche verte ou en serpentine et a ses côtés équarris et repiqués vers la pointe. Le no 23 est en pierre fine blanchâtre, panachée de vert; il a ses bords légèrement équarris ou plats, et son tranchant paraît avoir été réaiguisé; il provient de la Forêt, dans Villemur. Le no 24 a été recueilli dans Nohic; il est aussi en pierre verte et a ses bords un peu aplatis. Nos 25, 26, 27; ces trois pièces, provenant de cailloux roulés, sont en roche jaunâtre et ont leurs bords plats ou tranchés; les deux premiers ont été trouvés à la Forêt et le troisième au Born.

Notre troisième planche représente encore quelques autres objets en pierre qui appartiennent également à l'âge des hachettes polies.

Ce sont d'abord, sous les nos 28 et 29, deux petites pièces percées d'un trou vers l'une de leurs extrémités, et qui devaient être portées en manière d'amulette. Le no 28 est en pierre rouge et provient de la Forêt de Villemur; l'autre est en pierre verdâtre et a été ramassé près de Merle, dans le Born.

Les nos 30 et 31 sont des éclats de caillou roulé, de couleur grise, comme la plupart des hachettes; ils offrent un bord tranchant et, aux deux extrémités, deux échancrures qui

permettaient sans doute d'attacher ces outils à un manche de bois. Le premier a été recueilli à la Magdelaine et le second à Sayrac, deux autres objets du même genre ont été trouvés l'un à Villemur, et l'autre à Magnanac ou à Villematier.

Nous représentons, sous la fig. 32, un percuteur. C'est un caillou roulé à peu près rond, mais dont la surface primitive est en majeure partie effacée par de petites cassures résultant de l'emploi de cet objet en manière de marteau, soit pour la fabrication des outils de pierre, soit pour d'autres usages. L'exemplaire que nous reproduisons est en quartz, de même que trois ou quatre autres qui font également partie de notre collection. Ces pierres viennent de la Forêt, du Born, de Beauvais et de Varennes.

Nous avons recueilli aussi quelques hachettes dont les extrémités usées ou ébréchées ont été employées après coup comme percuteurs ou comme broyeurs.

Les populations de l'âge de la pierre polie connaissaient déjà les céréales et avaient des pierres à surfaces légèrement concaves, sur lesquelles elles écrasaient les grains au moyen de meules mobiles à faces convexes. Nous ne possédons pas de meules de ce genre dans notre collection, mais M. Edm. Cabié nous dit avoir remarqué dans la plaine basse de Villematier un morceau de grès offrant une surface convexe artificielle et qui avait servi de meule mobile.

Signalons enfin un caillou roulé en granite, de forme aplatie, et présentant d'un côté une sorte de dépression ou de godet, creusé de main d'homme (fig. 33). Il est assez difficile de s'expliquer l'usage de cet objet, qui a été trouvé à la Forêt.

Stations de la pierre polie

Il nous reste à dire quelques mots sur les conditions dans lesquelles nous rencontrons aujourd'hui les instruments de l'époque de la pierre polie.

La plupart de nos hachettes ont été trouvées isolées. Cependant une partie de ces armes ou de ces outils ont été recueillis par groupes dans certaines localités qui nous ont

livré en même temps des fragments de silex plus ou moins nombreux. Ainsi nous possédons, comme venant d'Oustry, une dizaine de haches polies et beaucoup de silex ; la plaine du Verdet nous a livré cinq ou six hachettes polies et une centaine de débris de silex ; et la Tour et Belvèze ont fourni également des éclats de silex et une douzaine de hachettes. Il faut sans doute attendre que les découvertes deviennent encore plus nombreuses et plus caractéristiques pour admettre que les populations de cet âge avaient établi leurs campements sur ces points. Toutefois on peut observer déjà que la présence des haches taillées en amande, que nous avons constatée plus haut dans ces localités, ne serait pas de nature à contrarier cette hypothèse, car l'on s'expliquerait assez bien que tous ces habitants de notre sol, contemporains des deux âges de la pierre, eussent recherché en ces lieux les mêmes avantages naturels et qu'ils eussent été amenés ainsi à s'établir successivement sur les mêmes points (1).

Mais, s'il est permis d'hésiter à reconnaître de véritables emplacements d'habitation dans les localités qui viennent d'être mentionnées, il ne saurait y avoir le moindre doute sur la réalité de la station que nous avons découverte dans la commune de la Magdelaine.

Cet emplacement est situé entre la Busquette et l'église de la Magdelaine, sur le bord de la seconde plaine du Tarn. Quoiqu'il mesure à peine une cinquantaine de pas de diamètre, les débris informes de silex que nous y avons recueillis sont en si grande quantité qu'on en compterait peut-être un millier. Au milieu de ces débris, les pièces constituant de véritables outils sont très rares, et nous avons dessiné les principales sous les nos 9 à 13. Ces silex se rapportent au second âge de la pierre, et cette date est encore confirmée par deux ou trois hachettes polies, livrées par la même

(1) A ce sujet nous ajouterons ici que les positions en question, tout en occupant le sommet des coteaux, sont situées à proximité de sources abondantes, et réalisent ainsi deux conditions qui devaient être particulièrement précieuses pour nos populations primitives. Il en est de même du lieu des Gendrons que nous avons déjà cité au paragraphe de la pierre taillée.

station, et par une pierre à deux entailles opposées, qui a été rencontrée aussi tout à côté du même point. Nous y avons trouvé encore une hache taillée en amande, mais cette pièce appartient plutôt à une période plus reculée, et sa présence en cet endroit doit être considérée comme accidentelle.

Ainsi nos populations préhistoriques de l'âge de la pierre polie ont incontestablement occupé cette localité, où elles avaient établi un atelier assez important. C'est là, en effet, ce qui est prouvé par le nombre considérable d'éclats en silex qui jonchent le sol et qui représentent les rebuts de la fabrication des outils.

Il nous paraît encore certain qu'une autre fabrique d'outils en silex était située dans la commune de Verlhac, aux environs de Mauret, et le long du chemin qui sépare cette commune de celle de Varennes. En ce lieu, et sur un espace qui peut avoir un diamètre de 100 ou 150 pas, nous avons recueilli à peu près 3 ou 400 fragments de silex ; il n'y avait parmi eux aucune pièce intéressante, mais le nombre des débris est évidemment plus que suffisant pour montrer que les hommes de la pierre polie avaient choisi ce point pour y établir un de leurs campements.

Parmi les localités qui nous ont fourni des hachettes polies, isolées ou groupées, nous citerons, dans la commune de Villemur : le Terme, le quartier situé entre la Garrigue et Magnagnac, etc. sur la rive gauche du Tarn ; et les Condamines, au nord-est de la ville de Villemur, divers autres points, dispersés dans les coteaux et surtout la Forêt, sur la rive droite. On applique le nom de la Forêt à toute l'étendue de l'ancienne forêt de Villemur qui, comme l'on sait, n'a été défrichée que de nos jours. C'est un territoire d'environ 400 hectares, divisé aujourd'hui en 7 ou 8 métairies. Ces terrains étant restés boisés ont naturellement beaucoup mieux conservé leurs anciens débris que les champs qui sont cultivés depuis de longs siècles et où les laboureurs n'ont cessé de tout temps de recueillir des haches polies. Le nombre de ces outils trouvés dans les métairies de la Forêt est considérable, et on pourrait peut-être en compter une cen-

taine ; nous en possédons pour notre part de 15 à 20 ; la plupart des autres sont passés dans d'autres collections, et notamment dans celle de M. Jaybert, de Roquemaure, et dans celles de divers amateurs de Montauban. D'autres hachettes polies nous ont été encore fournies par le territoire de la Magdelaine, par la commune de Layrac, par la plaine du Verdet, dans le Born, par les lieux de la Tour et de Belvèze, dans Beauvais, et par celui de Beaudanger, dans Nohic.

AGE DU BRONZE

Après n'avoir longtemps connu que les engins de pierre, l'homme apprit enfin à fabriquer des instruments en métal, et c'est ainsi que les populations de notre pays employèrent d'abord des armes ou des outils en bronze, alliage qui paraît avoir précédé presque partout l'usage du cuivre et du fer.

Le canton de Villemur n'a encore presque rien fourni en fait de débris de cette période, et nous n'en possédons pas dans notre collection. Nous pouvons ajouter seulement que l'on a découvert au local de Calard, non loin de la gare de Villemur, une hachette en bronze qui rappelle cette phase de nos civilisations primitives. Cet objet était même accompagné de poteries qui malheureusement n'ont pas été conservées. La hache de Calard a été recueillie par M. A. Sevène, ancien juge de Villemur.

Pierre LARROQUE.

EXTRAITS DE REGISTRES DE NOTAIRES

DOCUMENTS DES XIVe-XVIe SIÈCLES

CONCERNANT PRINCIPALEMENT

LE PAYS ALBIGEOIS (1)

(SUITE)

Horloge publique de Cordes.

En 1510, les consuls avaient donné à adobar lo relotge dicti castri pro precio sex librarum tur. una cum ejus sumptu et tot fornimen de fer e de plom que hi calgues Aymerico de Chaylus, orologerio loci Insule Jordani (2) habitatori. *Le 24 mars 1511* (*n. s.*) *cette réparation était terminée, le prix convenu avait été touché et l'ouvrier promettait que si l'horloge se dérangeait* d'ayssi à quatre ans *il y pourvoirait gratuitement.* (Id., n° 198, f° 108.)

Itzac, canton de Vaour, arr. de Gaillac.

Les produits des délits ruraux (dex) *de cette paroisse sont arrentés par les consuls de Cordes, en 1402, avec ceux de plusieurs autres localités* (Id., n° 109, f° 322 et n° 112, f° 342) *et isolément, en 1403, moyennant 12 sous tournois.* (Id., n° 112, f° 392.) — *Le fermier de l'équivalent pour Itzac payait 7 livres, en 1464* (Etude Boyer. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1460-70). — *En 1500, la dîme du blé s'affermait dans*

(1) Voir *Revue*, vol. XIII, p. 305 à 330; XIV, p. 102 à 116, 225 à 240 et 362 à 373; XV, p. 58 à 74, 251 à 263 et XVI, p. 50 à 62, 214 à 225, 244 à 263.

(2) Lisle-en-Jourdain, arr. de Lombez, Gers.

ce lieu pour 90 livres et celle du safran (crocorum) *pour 12 livres.* (Fonds Favarel, n° 154, f°s 143, 156 et 157.)

Deux habitants d'Itzac sont reçus bourgeois de Cordes en 1405. (Id., n° 119, f° 15.) — *Le 3 avril 1428, la communauté vend un cens grevant le mas de* La Gariga (2) in quo volunt (*les gens d'Itzac*) edificare fortalicium. (Id., n° 141, f° 54.) — *Le 3 novembre 1478, est ratifiée une transaction conclue par les consuls de Cordes et les jurats d'Itzac.* (Etude Boyer. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1475-91.) *Il s'agit sans doute de la transaction de 1461 déjà mentionnée (Voy.* **Consulat**).

Jouqueviel, canton de Pampelonne, arr. d'Albi.

On a vu que cette localité contribua, en 1411, aux frais d'évacuation de la place de Berbiguières. (*Voy. ce nom.*) — *L'équivalent y était affermé, en 1460, moyennant 20 livres par an* cum gaudenciis assuetis. (Fonds Favarel, n° 167, f° 57.)

Juratifs ou **Jurades** dépendant de Cordes.

Voy. **Consulat.**

Lafont (**de**),

PIERRE, *figure comme ministre des Trinitaires de Cordes dans des actes dont les dates extrêmes sont le 11 décembre 1441* (Id., n° 160, f° 9) *et le 29 mai 1450* (Id., n° 162, f° 6). — *Il est probable qu'il mourut dans le courant de l'année 1461, puisque son successeur fut mis en possession du couvent de la Trinité le 22 décembre 1461.* (Etude Boyer. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1427-61).

ARMAND, presbiter ordinarius domini nostri regis rectorque perpetuus rectorie parochialis beate Marie de Montelhs (2),

(1) La Garrigue, lieu inconnu, probablement très rapproché d'Itzac. On lit, en effet, dans des documents de 1478 (Arch. du Tarn, G. 375) : « ..... elloc apelat à la Pozata et se confronta ab lo cami cominal que va de La Garriga vos la Penaria ». La Penarié se trouve dans la commune d'Itzac, près du chemin « que part de Itzac e va à S. Anthoni ».

(2) Montels, canton de Montmiral, arr. de Gaillac.

affermait les revenus de cette cure et de ses annexes le 4 avril 1494. (Fonds Favarel, n° 201, f° 63.)

FRANÇOIS, jurium professor, *agit comme juge d'Albigeois aux dates du 16 septembre 1538 et du 21 septembre 1539.* (Id., n° 217, f°s 2 et 3.)

Lanause,

MICHEL, *était ministre des Trinitaires de Cordes, le 31 janvier 1559 (n. s.).* (Id., n° 224, f° 114.) — *Il fut mis en possession, en 1561, d'une chapellenie fondée dans l'église Saint-Michel par Etienne Bru. (Voyez ce nom). — Il était encore ministre des Trinitaires, le 21 novembre 1596.* (Id., n° 254, f° 156.)

Lascombes,

GUILLAUME, *prêtre. Il est fait collation, en 1569, d'une chapellenie fondée par lui dans la chapelle de saint Alari de l'église Notre-Dame de La Vaïsse, à Cordes.* (Etude Boyer. Reg. du notaire Jean Garrigues, 1567-70.)

Lasplanques, com. de Tanus, canton de Pampelonne, arr. d'Albi.

L'équivalent de Lasplanques et de Sainte-Gemme (1) *était arrenté, en 1461, pour 5 écus d'or.* (Même étude. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1460-70.) — *En 1489, un bail analogue était conclu pour les localités de Lasplanques, Tanus et Tréban* (2), *moyennant 68 livres.* (Fonds Favarel, n° 196, f° 184.)

Latreyne, com. de La Barthe-Bleys, canton de Cordes.

On a vu (au mot **Bourgeoisie**) *que, le 22 juin 1400, les habitants de Latreyne se firent recevoir* in habitatores *de Cordes. — Le 9 juillet 1446, ils se déclarent, dans l'acte suivant, soumis à l'autorité des consuls de Cordes :* Anno et regnante quibus supra et die nova mensis julii, apud castrum de Corduis..... *devant un consul assisté de dix conseillers comparaissent les deux jurats de Latreyne et six autres notables*

(1 et 2) Sainte-Gemme et Tréban, canton de Pampelonne.

de l'endroit; cum prout ibidem dictum fuit [quod] consules de Corduis reciperent nomine regio dictis juratis (*pour* dictos juratos) ut eisdem consulibus prestarent juramentum in talibus prestari solutum, scilicet quod essent boni et fideles domino nostro regi et dictis consulibus nomine regio et obedirent mandatis regis et officiariorum suorum et in dicto jurativo bene se haberent, unicuique jus faciendo prout sua interesset et in fine eorum termini bonam electionem facerent etca, dictique jurati dicerent et allegarent quod non consueverant prestare juramentum consulibus de Corduis nec fuerat usitatum, verum tamen presto et parati se offerebant dictis consulibus juramentum prestare, attento quod erant et sunt habitatores jurisdictionis de Corduis, dumtamen ipsi jurati possent acetero in dicto jurativo uti, agere et experiri prout ipsi jurati et sui predecessores uti consueverunt, dictique consules dicerent et allegarent quod ipsi erant contenti ut dicti jurati in dicto jurativo uterentur prout alias retroactis temporibus sui predecessores usi fuerunt et debebant uti et non alias, hinc fuit quod, super hiis habitatis consiliis tam per dictos consules cum eorum consiliariis superius nominatis et hic convocatis quam per dictos juratos cum eorum probis [hominibus] superius nominatis. dicti jurati, gratis ambo simul medio juramento per ipsos et eorum quemlibet ambabus manibus supra sancta Dei quatuor Evangelia prestito, promiserunt et convenerunt dicto (*suivent les noms du consul présent et de trois autres absents*) acetero esse boni et fideles domino nostro regi et dictis consulibus mandatisque regis et suorum officiariorum hobedire et fideliter se habere omnemque malum sive dampnum pro posse evitare et bona procurare et in fine eorum administratione bonam electionem facere et juratos electos sive eligendos simile juramentum prestare facere consulibus de Corduis quolibet anno in festo Omnium sanctorum et reliqua facere..... Fuit tamen rettentum quod dictos juratos de consensu dicti consulis quo supra nomine quod ipsi jurati possint acetero in dicto jurativo uti et agere prout consueverunt et facere debent, alias non. De quibus (*il a été dressé le présent acte*). (Etude Boyer. Reg. du notaire Ant. Couderc, 1444-53.)

Nouvel acte de soumission, le 18 juillet 1459 : les deux jurats et huit notables de Latreyne reconnaissent qu'ils sont in districtu et juridictione atque consulatu dicti castri de Cordua ; *que leurs prédécesseurs ont été tenus de faire le guet* (excubias) *dans cette ville et qu'ils ont contribué* omnibus oneribus et talhiis tam regiis quam aliis *imposées par les consuls ; ils promettent d'observer ces coutumes.* (Fonds Favarel, n° 125, f° 230.) — *Le 15 octobre de la même année, des syndics de Latreyne et de Vindrac* (1) *déclaraient ne plus faire cause commune avec les gens de Noailles* (2) *contre les consuls de Cordes.* (Même reg., f° 238.)

Le gypse ou pierre à plâtre a été pendant longtemps extrait des environs de Latreyne. On trouve une guifferia (*carrière de gypse*) ultra Traynam *mentionnée en 1408.* (*Voy. au mot* **Plâtre**.)

Lautrec, arr. de Castres.

L'archidiacre de Lautrec, un des dignitaires du chapitre cathédral d'Albi, était, en 1552, Jean de Mondor, archiprêtre de Cordes. (Id., n° 216, f° 353.)

Lautrec (de),

ARNAL, *est qualifié seigneur de Puechmignon* (3), *en 1407 et 1409.* (Id., n° 119, f°s 140 et 181.)

BERTRAND, *fils de* JEAN, alias de Puechmignon, *vivait en 1510.* (Id., n° 342, f° 41.)

JACQUES, *chanoine d'Albi, avait résigné, en 1513, le bénéfice de la chapelle Saint-Louis de Cordes.* (Id., n° 204, f° 116.)

Lavergne (de),

GUILLAUME, *étant sur le point d'entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, fonde une chapellenie dans la chapelle* beate Marie de Nymbus *de l'église Notre-Dame de La Vaïsse à Cordes, le 8 avril 1511.* (Id., n° 235, f° 73.)

(1 et 2) Vindrac et Noailles, canton de Cordes.

(3) Puechmignon, com. de Laguépie, canton de Saint-Antonin, arr. de Montauban.

Lavistour (de),

La famille de ce nom est une des plus anciennement connues de la région Cordaise.

BERTRAND, de Labestor, donzel, d'Avalengas (1), *figure dans un acte de 1353.* (Id., n° 110, f° 90.) — *Il est appelé* domicellus de Cordua *en 1370.* (Id., n° 117, f° 115.) — *En 1374, il est question d'une maison, à Cordes,* in quo moratur nobilis Bertrandus de Bisturre. (Id., n° 118, f° 162.)

GAILLARDE. *On relève la mention, en 1372, d'une maison, à Cordes, appartenant aux héritiers* nobilis Galharde de Bisturre. (Id., n° 118, f° 54.)

JEAN de Bisturre, de Davalengis, *était marié, en 1406, avec Lucie* de Morerio. — *Tous deux, en 1409, avaient vendu l'usufruit* loci de Davalenchis *et des bois en dépendant à un verrier, Pierre d'Estève* (Id., n° 119, f°s 56 et 181.)

ARNAL de Bisturre *possédait une métairie* (boria) *à Saint-Amans* (2), *en 1457.* (Id., n° 176, f° 229.) — *Il fut le consul noble de Cordes en 1445 et 1452* (Etude Boyer. Reg. du notaire Ant. Couderc, 1444-53) *et encore en 1461.* (Même étude. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1427-61).

OLIVIER de Bisturre *est dit habitant de Saint-Amans en 1499.* (Fonds Favarel, n° 154, f° 27.) — *On a son testament daté du 31 juillet 1504.* (Id., n° 204, f° 231.)

BERTRAND de Bisturre, castri d'Avalengiis, *fut un des nobles qui renoncèrent à tous droits à la charge consulaire en 1491.* (*Voy.* **Consulat**.)

PIERRE de Bisturre, senior, *habitant de Saint-Amans, et sa femme Catherine* del Sero *vendaient, en 1522, les peaux provenant de la boucherie de Saint-Amans.* (Id., n° 242, f° 106.)

JEAN de La Bistorr, junior, *habitant de la paroisse de Campes, échangeait, en 1518,* ejus domum scitam in burgata

(1) Probablement dans la commune de Campes. (Voy. la note accompagnant le mot Avalengas.)

(2) Saint-Amans, com. de Campes, canton de Cordes.

Sancti Amoucii, in dictà parochia, *contre une métairie au mas de* La Berthomaria (1). (Id., n° 342, f° 277.)

Le 11 février 1545 (n. s.), un accord fut conclu entre noble Antoinette de Cajarc, veuve de JEAN *de Lavistour, et leurs enfants,* PHILIPPE, GUILLAUME, PIERRE, JEAN, JEANNE, MARGUERITE, *une autre* JEANNE, CATHERINE, ISABELLE *et* CÉCILE, *d'une part, et* JEAN *de Lavistour réclamant sa part des biens de son père* JEAN, *de son aïeul* BERTRAND *et de sa mère Rose Rose* del Caylar, *d'autre part.* (Id., n° 225, f° 40.)

PHILIPPE, *seigneur de Lavistour et de* Valengas et conestable de Carcassonne pour le roy, *agit dans un acte de 1560.* (Id., n° 249, f° 59.)

Lédou, com. d'Almayrac, canton de Pampelonne, arr. d'Albi.

Jean d'Arpajon (*Voy. ce nom*) *était seigneur de Lédou en 1510.*

Lemosi.

Petrona Lemosina, *abbesse du couvent de Sainte-Catherine d'Albi, était morte à la date du 22 septembre 1479.* (Id., n° 202, f° 26.)

Léproserie de Sainte-Catherine (La Malautia, com. des Cabannes, canton de Cordes).

Il est fait des legs als paubres de la Malautia, *en 1359* (Id., n° 138, f° 4.), — infirmis domus Sancte Katherine prope Corduas (*un setier de blé*), *en 1449* (Etude Boyer, Reg. du notaire Ant. Couderc, 1444-53), — als paubres malautes de la malautia de Sancta Katherina, *en 1474.* (Même étude. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1474-91).

Le 20 août 1479, Bernard Molinier, damoiseau de Cordes, afferme à Pierre Somart, spondier *de la Maladrerie,* un hostal et la gleya de Sancta Catharina et autras possessios que te la dicha mayho de mi (*de Molinier*), *moyennant un cens annuel de trois cartes de froment et 18 deniers*

(1) Lieu inconnu. Il s'agit peut-être de La Bartharié, hameau dans la com. du Ségur, canton de Monestiés, arr. d'Albi.

d'acaple, au lieu de quatre cartes de froment et 22 deniers d'acaple, comme auparavant. (Fonds Favarel, n° 203, f° 171.)

Le 31 décembre 1499, un prêtre agissant comme spondier *de la léproserie déclare que, en 1489, il avait affilié* (affiliaverat) *à cet établissement, en présence des consuls, deux enfants de Guiral Grilhe, un lépreux. Celui-ci s'est remarié depuis cette époque et a eu trois autres enfants. A cette heure, il administre la léproserie, y reçoit les pauvres atteints de la lèpre et leur distribue les vivres. Il craint qu'après sa mort ses derniers enfants* a domo predicta per alios regimen ejusdem domus habentes expellerentur nisi per dictos consules tanquam patronos predicte domus leprosorum essent in predicto domo affiliati et recepti. *En conséquence, le consul déclare les dits enfants affiliés* vita durante. (Id., n° 203, f° 127.) — *Le même Grilhe,* leprosus ac comandatorius domus leprosorum beate Katherine de Cordua, *et un* esponderius *de la léproserie étaient en désaccord avec Jean Molinier de Malbosc au sujet d'un cens, en 1502.* (Id., n° 134, f° 240.) — *On retrouve encore Guiral Grilhe en 1517.* (Id., n° 156, f° 483.)

Lescure (de),

Riqua, filia nobilis Johannis de Scuria Albigesii (1) quondam, uxorque Bernardi Molinerii, castri de Cordua, *parait dans un acte du 29 septembre 1407.* (Id., n° 119, f° 139.) — *Il est question, le 5 novembre 1424, de la même* Riqua alias Dalphina de Scuria, *mère de Paul Molinier et veuve de Bernard.* (Id., n° 120, f° 120.) — *Voy.* **Molinier.**

Pierre, miles ac dominus de Scuria et de Corberiis (1) et quorumdam aliorum locorum, *vivait à la date du 21 juin 1408.* (Id., n° 119, f° 163.)

Antoine, habitator veyrerie de Cabanis (3), parochie Nos-

(1) Lescure, canton et arr. d'Albi.

(2) Corbières, com. d'Assac, canton de Valence, arr. d'Albi, ou plutôt Corbière, com. de Crespinet, canton de Valdériès, même arr., qui est plus rapproché de Lescure.

(3) Les Cabannes, com. de Saint-Beauzile, canton de Montmiral, arr. de Gaillac.

tre Domine de Cabanis, juridictionis de Viridario (1), *épousait le 29 décembre 1451, Marguerite Bories.* (Id., n° 166, f° 36.)

HÉLÈNE, soror seu avuncula nobilis Petri de Scuria (*ci-dessus*) *est dite aussi* avia nobilis Johannis Molinerii, *en 1497.* (Id., n° 132, f° 208.)

Leucate, canton de Sigean, arr. de Narbonne, Aude.

Paul de Cajarc est qualifié capitaine de Leucate dans des pièces de 1553 à 1560. (Id., n° 222, f° 268 et n° 219, f° 48.)

Levi,

Dominus Levetus Levi *était précepteur de la commanderie des Hospitaliers de Vaour* (2) *le 27 février 1368* (*n. s.*). (Id., n° 114, f° 52.) — *Il porte le même titre le 12 janvier 1370* (*n. s.*). (Id., n° 117, f° 53.)

Lexos, com. de Varen, canton de Saint-Antonin, arr. de Montauban.

Les de Rabastens (Voy. ce nom) sont souvent appelés seigneurs de Lexos. — Lorsque Elix de Rabastens vendit, en 1547 (*n. s.*), *une moitié de maison à Cordes, maison ayant appartenu à ses parents, le notaire, pour bien préciser, indiqua que cet immeuble situé au-devant de l'église Saint-Michel, sur la grand'rue* (3), *était jadis connu sous le nom de maison* de Letzas. (Id., n° 220, f° 234.)

Lieutenants du juge d'Albigeois.

Voici la formule (*sans date*) *d'une commission de lieutenant insérée dans un acte du 6 avril 1374 :* Universis presentes litteras inspecturis Petrus de Fronte, baccalarius in legibus, clericus et judex Albigesii domini nostri Francorum regis, salutem. Notum facimus quod, cum amplitudine

(1) Le Verdier, canton de Montmiral.

(2) Vaour, arr. de Gaillac.

(3) Il s'agit d'une des plus anciennes maisons de Cordes, celle qu'on appelle la maison du Grand Veneur,

negociorum arduorum quandoque opporteat nos extra dictam nostram judicaturam necessario absentari et profiscisci, nolentes quod propter nostram absentiam et occupationem partes coram nobis expedire habentes dampnificentur laboribus et expensis neque lites sub nostro examine emergentes plus debito differantur nec jus regis ledatur, de legalitate, sciencia, moribus et doctrina discreti viri magistri Guillelmi Rossa, baccalarii in legibus de Cordua, plenarie confidentes, (*le reste est en blanc*). (Id., nº 116, fº 26.) *La fin de l'acte manquant, on n'a pas la preuve que la délégation du juge d'Albigeois était spéciale à la juridiction ou baillie de Cordes, comme dans un autre document de 1477* (*Voy. au mot* **Commissaire**) *où il est dit que deux lieutenants plus un commissaire du juge exerceront ses attributions* in dicta nostra judicatura et sede de Cordua. — *On trouve aussi deux lieutenants à la fois en 1430 ; tous deux sont des marchands* (coram B. Castaneda et Aymerico La Pruna, mercatoribus locumtenentibus Antonii Setgerii, judicis Albigesii.... (Id., nº 121, fº 134). — *Presque jamais le terme de lieutenant n'est accompagné d'aucun développement, mais il en est parfois autrement : le 22 janvier 1459* (*n. s.*), *le juge d'Albigeois nomme un* locumtenentem generalem ad universitatem causarum in dicta nostra judicatura. (Id., nº 123, fº 159.)

Limoux, Aude.

TRINITAIRES. — *Voy.* **Fabri**.

Lisle-d'Albi, arr. de Gaillac.

Gabriel de La Haye, abbé de Valsainte au diocèse d'Apt, chanoine d'Albi, vicaire général de l'évêque d'Albi, était archiprêtre de Lisle en 1554. (Id., nº 216, fº 230.)

Livers, com. de Livers-Cazelles, canton de Cordes.

Il est question, en 1460, d'une maison située dins lo fortalissi de Livers. (Id., nº 167, fº 34.)

Un acte du 17 octobre 1374 est ainsi conçu : ..... Flors de Brando alias de Cumenge, filha que fuy del noble senher Bernat de Brando alias de Cumenge, de Livers, lausi à ces

noel et acapte per totz temps à vos Jacme Rotgier de La Salvetat (1) et à totz homes alsquals vos ho volratz, foras cavalier o clergue, so es assaber la tor del meu hostal de Livers en laqual es lo colombier e mai vos lausi..... la meitat de la sala laqual es entre la dicha tor et l'autra tor del dig mon ostal de Livers e mai..... lo verdier loqual es dins las paretz del claus del dig loc de Livers..... *moyennant un cens d'une demi carte de froment.* (Id., n° 116, f° 100.) — *Vers 1490*, nobilis Paulus de Rozeto, ab una parte, et nobilis Maffredus de Cajarco, ab alia, explicaverunt et proposuesuerunt ipsas partes permutasse et excambiasse locum de Livercio in Albigesio cum loco de La Mota (2) in diocesi Caturcensi sito, mediante instrumento super hoc..... (*le reste manque*). (Id., n° 182, f° 109.) — *Le même Maffre de Cajarc est dit habitant de Livers, de 1494 à 1517.* (Id., n° 201, f° 74 et n° 312. f° 97.) — *En 1551, Antoine de Cajarc*, senior, *habitait Livers.* (Id., n° 216, f° 338.)

Pierre de Rabastens, bénéficier de l'église cathédrale d'Albi, prébendier du chapitre de Saint-Michel de Cordes, était recteur de la paroisse de Livers, en 1542. (Id., n° 216. f° 16.) — *Deux ans plus tard, le recteur est appelé Jean de Rabastens; il est aussi prébendier de Saint-Michel.* (Id., n° 216, f° 42.)

Lods et ventes à Cordes.

Le Liber feudorum regiorum loci de Corduis seu ejus bajulie ac ressorti inceptum..... anno domini M°CCC°LXX°III° *est un recueil d'aveux de mutations suivis de la lauzime ou investiture des immeubles ainsi désignés. Ce registre déjà et souvent cité a été terminé en 1412. Les actes* (*tous semblables pour la forme*) *qu'il contient sont ainsi conçus :*

Noverint universi quod anno domini M°CCC°LXXX°VI°, die XIII^a julii, domino Karolo Francorum rege regnante, apud Corduam, coram discreto viro magistro Bernardo Boffati, procuratore regio in judicatura Albigesii, existens personaliter constitutus Arnaldus Davi, affactator de Cordua, dixit

(1) La Salvetat, com. de Livers.

(2) La Mothe, com. de Belmontet, canton de Monclar, arr. de Montauban.

se emisse ab Arnaldo Ariberti de Cordua quoddam hospicium scitum apud Corduam in cadrivio beate Marie de Vaissa, confrontatum cum hospicio Jacobi Ricos et cum carreriis publicis ex omnibus aliis partibus suis, quod quidem hospicium tenetur in feudum a domino nostro Francorum rege absque censu et obliis quibuscumque; debentur tamen eidem domino nostro regi vel ejus firmario bailivie regie dicti loci de Cordua, dum vendi vel alienari contingit, foriscapia et jurafeudalia juxta usum et consuetudinem dicti loci de Cordua etca (ut supra in similibus) fuit sibi laudatum (ut supra) atento quod Johannes Besturre, ut firmarius bailivie regie de Cordua anni proxime preteriti quo fuerat facta ista vendicio, vendas et jura feudalia a dicto Arnaldo Davi debita pro dicta emptione, prout dicto procuratori regio substituto constabat, ut dixit per relacionem dicti Johannis etca et dictus Arnaldus, recepit etca. Acte fuerunt hec anno, die, loco..... (*noms de deux témoins.*)

Louage de domestiques.

En 1478, à Albi, un père loue sa fille à Vital de Pradal, licencié en droit, judici regio Albie, *pour un an moyennant la fourniture* duarum rauparum, unius gonelle (*tunique*), unius cotardie panni nadivi seu burelli *et la somme de dix sous tournois.* (Fonds Favarel, n° 202, f° 3.) — *Dans la même ville d'Albi et en 1480, un individu se loue* in famulum, *du 20 novembre au 15 juillet suivant, pour une paire* caligarum (*chausses*) panni blanqueti et decem palmarum panni nadivi. (Même reg., f° 66.) — *A Albi, encore, en 1482, est conclu un autre louage* in famulum *pour un an pour le prix de six moutons valant chacun 12 sous et 6 deniers et pour une paire* sotularium (*soulters*), une paire de sobressolas (*guêtres ?*), unam camisiam et unas brayas. (Même reg., f° 99.)

A Cordes, en 1536, un marchand loue un domestique pour un an pour la somme de 45 livres. (Id., n° 245, f° 53.)

(*A suivre.*) Ch. Portal.

LOUS PLAYDEXAYRES[1]

COUMEDIO EN TRES ATTES

BIRADO EN PATES TARNES (PART DE L'ERAOUT[2]) D'AL FRANCES DE

Xan RACINO

PERSOUNAXES

DANDI, xuxe.
LEANDRO, fil de Dandi, fringayre (3) d'Isabèlo.
XICANOT, payre d'Isabèlo.
ISABÈLO, fillo de Xicanot.
L'INTIMAT, secretari de Dandi.
XANOUTOU, suisso che Dandi.
LA COUNTESSO.
LOU SOUFLUR.

ATTE PRUMIE

SÈNO PRUMIÈRO

XANOUTOU, *trigoussen un gros sac de proucesses.*

Permoy, sul ten que ben, fat qui se fisara;
Tal que dibendre ris, dimenxe plourara.
Per Suisso, un maxistrat axetèt moun serbici;
Benguèri d'Amien per ne rempli l'oufici;

(1) *Playdexayre* s'abrège souvent et très correctement par *playxayre*.

(2) Côté de l'Hérault.

(3) *Fringayre,* amoureux, assidu. mais pas fiancé. Ce mot vient de *fringa* qui devrait se tradui e littéralement par courtiser amoureusement. On ne donne jamais le sens du mot français courtisan au mot *fringayre,* qui implique toujours une idée d'amour. Le mot flirter est celui qui rend le mieux l'idée de *fringa.* Quand le *fringayre* passe à l'état de fiancé, il devient le *nobi.*

A se rire de yeou, cadun boulio trepa (1);
Mès ame un loup, dis l'aoutre, on apren a xaoupa.
Per tant siogue Picart, on se ris pas de naoutre
Et sabi fa peta mou fouet tant pla qu'un aoutre.
Lous pus grosses moussus me disiòou, capel bas,
Moussu de Xanoutou !.... Là ! pus (2) gros que lou bras !
Mès l'ounou sans arxen es coumo uno marano (3)
E digus san paga paousabo pas sa cano.
Oh ! l'on poudio tusta, caboussa soun capel,
Xamai dintrabou pas sans ounxa (4) lou martel.
Sans arxen, poin de suisso et la porto èro claouso....
Moussu m'en prenio be tout cop petito caouso,
Countaben qualque cop, et m'abio fayt la le
De tene dins l'oustal lou lun, amay lou fe.
Mès y perdio pas res, et san cap de bataillo
Sul pate dounario, se ba calio, la paillo.
Es doumaxe pourtant ! Trop primexo (5) al mestiè;
Al palax lou prumiè, et lou ser lou darniè !
Souben s'y trobo soul, et din sa balentiso
Bouldrio, mèmes de xun, y dourmi !..... De bestiso !
Ye disio qualque cop : Moussu Perèn Dandi,
Bous lebas cado xoun, francomen, trop mayti,
Qui bol bouyaxa lèn, menaxo sa mounturo.
Bebès, manxas, rouncas, aytal lou fioc nous duro.
Mès n'a pas fayt (6) de cas. A talomen beillat
Et tant fayt (7), que l'on dis qu'a lou timbre embiouillat.
De nous aoutres ayci preten esse lou xuxe ;
S'en ba patèrnexen, sabi pas qu'un grabuxe,

(1) Jouer.

(2) Supprimez l's dans la prononciation de ce mot devant un autre mot commençant par une consonne, sauf c, p et t qui demandent l'énonciation de l's final dans le mot pus (plus).

(3) Maladie, malaise, épidémie.

(4) Graisser.

(5) Le mot *primexo* est assez connu pour que j'aie pu l'employer. Il est pourtant plus répandu dans la plaine que dans la montagne. C'est un joli mot qui m'a paru bon à propager. Le sens *réel et exact* de ce mot est habituellement rendu dans la montagne par cette expression bien jolie aussi : *Y tene lou cor*.

(6) Ne prononcez pas le t.

(7) Ici, au contraire, il faut le prononcer.

Digus lou coumpren pas. Nou bol, boun grat mal grat,
Sounco'n raoubo coulca ame un bounet carat.
Faguet coupa lou col a soun poul de coulèro
L'acusen de canta trop tard ame falsièro ;
Disio qu'un proucessiou que mercabo fort mal,
Arxentabo l'esprou d'aquel paoure animal.
— Dempey aquel arrest, lou paoure ome pot fayre (1),
Sou fil soufris pas pus (2) qu'on y parle d'afayre ;
Lou nous fa surbeilla neyt et xoun coumo cal,
Aoutromen !... Serbitur ! Couris al tribunal.
Per s'escapa d'ayci, Diou sap de que s'abiso !...
Ne dourmissi pas pus. -- Beni d'uno flaquiso !
Foou pietat ! Coulquen-nous, foou pas que badailla.

Moustren sous sacs a proucesses que xeto en terro.

D'ayço foou moun couyssi, qui b'aymo pot beilla
Ne boli per a neyt fayre uno sadouillado ;
On faxo pas digus per uno roupillado ;
Dourmiguen.

(*Se coulco pel sol*)

SÈNO DOS

L'Intimat, Xanoutou

L'Intimat

Xanoutou ! Xanoutou !

Xanoutou

L'Intimat !

(*A part*)

Dexa la poou lou pren que siogue enraoumassat.

L'Intimat

Que, Diaples ! tant mayti sercos din la carièro ?

Xanoutou

He ! podi pas touxoun fayre calco crousièro,
Touxoun garda calcu que fa pas que crida ;
Quines crits ! Es (3) sourcie ; re nou pot l'arresta.

(1) J'ai hésité à mettre le qualificatif *paouré* deux fois de suite, mais Racine l'a fait.

(2) Malgré ce que j'ai dit plus haut, voici un cas où l's se prononce parce qu'il y a ici suspension de la voix.

(3) Prononcez : *Ey sourcie*, à cause de l'élision de l's final en certains cas.

L'INTIMAT

Boun !

XANOUTOU

Douncos (1) y disio, las dos mas (2) sus ma testo,
Que bouldrio pla dourmi. « Presento ta requesto
Coumo bòles dourmi » sou me fa grabomen.
Dourmissi en te counten la couso soulomen.
Bounsouer !

L'INTIMAT

Bounsouer ? Fa xoun ! me la disès trop forto.
Mès, qui nous fa de trèn al dessus de la porto ?

SENO TRES

DANDI, L'INTIMAT, XANOUTOU

DANDI (*a la fenestro*)

Xanoutou ! l'Intimat !

L'INTIMAT (*a Xanoutou*)

Chut !

DANDI

Souy tout soul ayci ?
Aqui mous guixeties en defaout, Diou merci.
Se liour layssabi tens (3) pourioou pla coumpareysse :
Çà per nous delargua nous faguen pas couneysse.
Foro cour. (*Saouto per la fenestro*)

L'INTIMAT

Couci saouto !

XANOUTOU

Oh, Moussu ! bous tenèn.

DANDI

Al boulur ! Al boulur !

XANOUTOU

Oh ! que bous mentenèn !

(1) *Douncos, dounc, dounques*, également employés.

(2) Prononcez : *Lay doy mas su ma testo*, à cause de l'élision de l's final..

(3) *Layssa tens*, tournure moins usitée que *layssa lou tens* mais correcte toutefois, si on l'emploie dans un cas qui exprime la nécessité de se hâter.

L'INTIMAT

Et per tant que crides.

DANDI

Ay, lou cap ! Me lou perno (1).

SÈNO QUATRE

LEANDRO, DANDI, L'INTIMAT, XANOUTOU

LEANDRO

Moun payre (2) qu'es sourtit ! E ! bite uno lanterno !
Moun payre tant mayti que bous fa delouxa ?
Doun courissès la neyt ?

DANDI

Al palax, per xuxa.

LEANDRO

Qui xuxa ? Tout dourmis.

XANOUTOU

Yeou dourmissi pas gayre.

LEANDRO

Tantis de sacs penxats ! Que diaple ne bol fayre !

DANDI

Boli pas de lountens dintra din moun hôtel ;
Tabes de brabes sacs ay fayt un amarel (3).

LEANDRO

Et qual bous nouyrira ?

DANDI

L'ome de counfienço.

(1) De *perna*, fendre. — La vraie traduction serait : *Al secours ! me tuou !* Il m'a fallu penser à la rime, et je ne crois pas avoir *trahi* Racine en substituant à ce qu'il a écrit les termes dont je me sers. On est bien près d'être tué quand on a la tête fendue.

(2) Dans le sous-dialecte dont je me sers, *Père* se dit *Pèro*, avec pronom possessif pour exprimer que le père dont il s'agit est d'un rang social élevé. C'est le respect du rang. — *Payre*, avec pronom possessif également, exprime le respect du fils pour son père. C'est le respect purement filial. — *Papa*, qui ne prend jamais le pronom, mais toujours l'article, indique le père dans le langage familier. Dans ce cas il prend rarement, mais quelquefois pourtant, les pronoms : le mien, le tien, le sien, etc., mais jamais, mon, ton, son, etc. C'est toujours une expression très familière.

(3) Gros tas, gros faix.

LEANDRO.

Et dount anas dourmi ?

DANDI.

Parbluro ! a l'aoudienço.

LEANDRO.

Moun payre, pla mayt bal que nou sourtigues pas.
Demouras a l'oustal, aytal seres pas las.
Toumbàs a la rasou, qu'a bostres els esclate ;
Es per bostro santat.....

DANDI.

Lou Diaple te barate (1) !

LEANDRO.

Mès siès dexa malaout ; dounas bous de repaous,
Ou semblares tantos, uno fedo sans aous (2).

DANDI.

De repaous ! Subre tu pensos recla toun pèro ?
Un xuxe, creses dounc, n'a pas qu'a fa (3) grand chèro,
Qu'a battre lou pabat, coumo foou lous galans,
Coure lou bal la neyt et lou xoun lous brelans !
L'arxen n'aribo pas tant bite que l'on penso.
Cadun de tous ribans me costo uno sentenço !
Ma raoubo t'embergougno. Un fil de xuxe !... fi !
Dal nople bouldrios fa ! Mès, Dandi, moun ami,
Agaxo din ma crambo et din ma gardo-raoubo (4)
Lous pourtrèts das Dandis : toutis portou la raoubo ;
Ero lou boun partit ; coumparo en tous esprits
Las estrenos d'un xuxe ambe las d'un marquis,
Aten d'esse aribat al darnie de l'annado.
Un xentillome, qu'es ? Un prègo-Dious-Bernado, (5)

(1) Autrement dit : *Le diable te fasse bavarder sans bon sens,* ce qui est une réponse aussi raisonnable que : *Je veux être malade.*

(2) Une brebis tondue.

(3) Le plus souvent on dit : *fayre,* mais *fa* est encore admis. Cette forme nous vient de la plaine.

(4) Garde-robe et robe ne devraient pas rimer ensemble ; mais si on le pardonne à Racine, on peut espérer que l'on ne blâmera pas le traducteur d'avoir suivi son exemple.

(5) L'insecte, appelé Mante, dont la pose suppliante lui a valu ce nom en patois. On appelle ainsi dans nos pays les gens solliciteurs et obséquieux, ce qui est un peu, je pense, le fait des *piliers d'antichambre.*

Et tantis que n'ay bist, amay das pus hupats,
A bufa din liours dets, din ma cour, occupats,
Liour mantel sus lou nas, uno ma din la poxo,
Beni, per se calfa, fayre rouda ma broxo.
Es aytal qu'on liour fa. Tu, moun paoure garçou,
De ta mayre, pecayre ! as plegat (1) la lixou.
Ma brabo Babouneto ! Ay, quand moun cor y penso !
Xamai menquabo pas de siègre uno audiençò !
Xamai, al gran xamai, Elo nou me quittet !
Et, Diou sap, pla souben ço que me rapourtet !
Aourio d'al cantigne destournat las sirbetos,
Pu leou que de dintra ches elo las mas netos,
Es aytal que l'on fa bouno maysou, couqui.
Tu seras pas qu'un sot.

LEANDRO.

Bous sanglassas aqui,
Moun pèro. Xanoutou ramenas bostre mestre,
Coulcas-lou din soun lieyt. Tampas coumo un sequestre (2).
Qu'on baricade tout, afi qu'axe pus caout.

XANOUTOU.

Adounc fagues paousa d'engabio-fols de naout.

DANDI

De que ! me menarios coulca san que ba digue !
Outtenès un arrest coumo cal que dourmigue.

LEANDRO.

He, per proubisiou, moun pèro, coulcas-bous.

DANDI

Y boou ; mès bous faray deganissa (3), mous bous.
Boli pas m'endourmi.

LEANDRO

Coumo bouldres, moun pèro.
Baoutres (4), lou quitès pas. Tu, l'Intimat, espèro (5).

(1) On dit chez nous d'un homme mort qu'il est *plegat*, c'est-à-dire enseveli, presque oublié.

(2) Prison provisoire, terme plutôt plaisant que sérieux.

(3) Enrager.

(4) *Baoutres, naoutres*, abréviations ou plutôt contractions, constantes dans les montagnes du Tarn, de *bous aoutres, nous aoutres*.

(5) Attends.

SÈNO CINQ

LEANDRO, L'INTIMAT

LEANDRO

Boli un soul moumenot te parla san temoin.

L'INTIMAT

Que ? bous caldrio garda ?

LEANDRO

Ne pourios prene soin.
Paouras, ay ma fouliè, ta pla coumo moun payre

L'INTIMAT

Boulès xuxa tabes ?

LEANDRO

Escouto moun afayre.
(*Moustren un oustal*)
Sabès a qui l'oustal ?

L'INTIMAT

Bous coumpreni. Pardi !
Diantre ! l'amour bous ten lou cor de boun mayti.
Sans doute que boulès me parla d'Isabèlo ?
Cent cots ba bous ay dit : es fort saxo, fort bèlo,
Mès bous debès pensa que Moussu Xicanot,
En proucexen touxoun degoro l'esquipot.
Assinnario lous mors. Cresi qu'à l'aoudienço,
Se biou, fara passa la Flandro et la Proubenço.
Tout proxe de soun xuxe es bengut se louxa ;
L'un bol touxoun playxa, l'aoutre touxoun xuxa;
Et sera grant asart s'aban qu'axes la fillo
N'axe playxat ritou, noutaris et famillo.

LEANDRO

Ba sabi coumo tu, me ne guarissi pas.
Mori (1) per Isabèlo.

L'INTIMAT

Eh be ! saoutas lou pas !
Abès pas qu'a parla, la fillo es touto presto.

LEANDRO

Oh ! bay pus douçomen ; t'afanos pla de resto.

(1) *Mori* pour *mourissi*, s'emploie fréquemment chez nous.

Soun payre es un salbaxe a me prene en ourrou.
Al mens que d'esse uxe, sarxan ou proucurou
Digus bey pas sa fillo et la paouro Isabèlo
Imbisiplo, tristasso, es en prisoù ches elo (1).
Bey aytal s'escoula sa xunesso ayci sièS (2),
Moun amour parti en fun, sa berquiero en proucès (3).
Es ome a tout manxa se digus nou l'aresto.
Saourios pas per asart unò canaillo ounesto,
Presto a fa qualque fals — en paguen pla, s'enten, —
Qualque sarxan ardit !

L'INTIMAT

L'Intimat bous coumpren (4).

LEANDRO

Mès encaro ?

L'INTIMAT

Moussu, se moun malerous payre
Ero d'aqueste mounde, aourio fayt bostre afayre.
Se fasío dins un xoun lou rebengut d'un mes.
A soun froun cado esploit uno rufo abio mes.
Aourio sasit un prince al founs de soun carosso,
L'aourio mes en prisou ! Ero pas uno rosso !
Et dount on bous pagabo ame un nerbi de bioou (5),
Sus bint cots en prenio per lou mens doso-noou,
Digas ço que boulès. Lou fil baldra lou pèro.
Prenès-me, Moussu.

LEANDRO

Tu ?

L'INTIMAT

Me beyres a l'espèro (6).

(1) *Isabèlo*, rime longue, devrait rimer avec une assonance longue, mais, bonne ou mauvaise, il faut une rime et l'on ne peut pas toujours modifier le sens.

(2) *Ayci sies, ayci sien*, manière proverbiale du pays montagnard de dire : Dans le vague, sans moyen d'action, sans espoir.

(3) Rimes mauvaises, mais qui sont justifiées ici par l'original. N'oublions pas que celui qui le fit, cet original, s'appelait Racine.

(4) Traduction fantaisiste, mais *tant* ne pouvait rimer avec *s'enten*.

(5) Prononcez à la lecture : *Et dount on bous pagabo a m'un nerbi de bioou.*

(6) C'est-à-dire, observez-moi et vous verrez.

LEANDRO

Tu ! pourtarios al payre un fals esploit ?

L'INTIMAT

Hou ! Hou ! (1)

LEANDRO

Pourtarios a la fillo un billet?

L'INTIMAT

Perque nou ?
Souy d'al double mestie.

LEANDRO

Bèni ; se debario ;
Anguen n'oun an ayço pensa pu lèn.

SÈNO SIEYS

XICANOT, *anguen et benguen, pus tard* XANOUTOU

La Brio,
Qu'on me garde l'oustal, tourni dins un moumen !
Qu'amoun naout dintre pas... uno amo soulomen ;
Qu'on me porte uno-letro à la posto d'al Mèno.
Pren a la lapignèro un lapin de gareno
Et chè moun proucurou portas-lou de mayti.
Se soun clergue pares, fays'y tasta moun bi.
Ah ! dounos-y lou sac qu'es paousat sus la taoulo ;
Es tout ? Beleou bendra saguagna la cadaoulo
Un ome gran et sec ; per yeou ben temoigna
Et, se besoun me fa, xurara sans *pougna* (2) ;
Qu'atende. Crenti fort que moun xuxe partigue ;
Quatre ouros boou souna ; bouldrio pas que sourtigue.

XANOUTOU

(Entre-durbiguen la porto).
Qual ben ?

XICANOT

Moussu n'es pas bisiple ?

XANOUTOU

(*Tourno tanca la porto*).
Repassas.

(1) Je ne dis pas que *Hou ! Hou !* soit bien heureux, mais *Hon ! Hon !* n'est guère mieux, bien que signé Racine.

(2) Tarder.

XICANOT (*tusten a la porto*)

Beleou soun escriben ?

XANOUTOU (*tanquen la porto*)

Eh ! nani, se pot pas !

XICANOT

Et moussu soun pourtiè ?

XANOUTOU

Acos yeou.

XICANOT

Que bous plague
De beoure a ma santat.

XANOUTOU (*prenen l'arxen*)

Oh ! que gran be bous fague !
(*Tanquen la porto.*)
Mes repassas dema.

XICANOT

He dounc ! Rendes l'arxen.
Lou mounde san menti ben touxoun pu bilèn.
Lous proucèsses (1) passats dounabo pas de peno ;
Un Louis en pagabo uno miexo douxeno ;
Mès abey, cresi pla que moun be tout entiè
Me pourio pas sufi per couroumpre un pourtiè.
Mès besi s'abança Madamo la Countesso
De Ferbec. Ayci ben, per calque àfa que presso.

SÈNO SEPT

XICANOT, LA COUNTESSO

XICANOT

Madamo on dintro pas.

LA COUNTESSO

Ah que b'abio pla dit !
San menti, mous baylets me foou perdre l'esprit ;
San se boule leba, risou de ma coulèro
Et m'escoutou crida, coumo se re nou n'ero.

XICANOT

Cal adsoulgudomen que se fague cela.

(1) Ce mot a deux pluriels également employés, *proucesses* et *proucès*. Le premier est le plus grammatical mais non pas le plus fréquent.

LA COUNTESSO

Per yeou dempey dous xouns ye podi pas parla.

XICANOT

Ay pla loc de crenta, ma partido es puissanto.

LA COUNTESSO

Bous plangues pas a yeou, me foou bido missanto.

XICANOT

Se pourtant ay boun drex.

LA COUNTESSO

Moussu, qu'un xuxomen !

XICANOT

Digay-me bostre abis; escoutas un moumen.

LA COUNTESSO

Cal qu'aprengues, Moussu, la grando pendardiso...

XICANOT

Es pas res din lou founs.

LA COUNTESSO

Escoutas la soutiso....

XICANOT

Dempey quinze ou bint ans, Madamo, ayci lou fèt,
A trabès un meou prat, un asirou passèt,
Y gagnet la sibado (1) en faguen un doumaxe
D'oun pourtèri ma plainto al xuxe d'al bilaxe.
Foou sasi l'asirou, un espèrt es noumat.
A dos botos de fe lou degast estimat.
Enfin, al cap d'un an, aribo la sentenço
Que nous forobandis. Foou appel, ... En counciençio...
Penden qu'on perseguis un arrest al palax,
Remerquares ayço, Madamo, de boun grax,
Nostr'amic Droulichoun que n'es pas feplo tèsto,
Outtèn per qualqu'arxen un arrest sus requesto;
Ay ma caouso gagnado et que me foou, boun Diou ?
Moun Xicanur s'apaouso a soun executiou.
Aoutre incident : tandis qu'al proucès on trabaillo,
Ma partido en moun prat, laysso ana sa poulaillo.
Ourdounat siogue fayt un raport à la Cour
D'al fe que pot manxa la galino en un xour.

(1) Expression patoise par laquelle on exprime, précisément, l'action de l'âne qui se roule à terre pour se gratter.

Lou tout xoint al proucès, bexen que touto caouso
Demouro din l'estat, on apunto la caouso
Bès (1) lou sieys d'abrial de l'an cinquanto sieys.
Escribi tourna mayt (2) et liour emboyi esprieys (3),
Lous ditz et countroditz, anquistos, coumpulsoiros,
Rapors d'esperses, sey tres interlocutoiros,
Griefs et fèts noubels, bails et proucèsses berbals.
Ay mous ordres anfin et declari lou fals.
Quatorze apuntomens, trento esploits, sieys instenços,
Sieys bint dets prouduxious, arrestes de defenços,
La caouso es, per arrest, perdudo ame dispen.
Entre tout me faguet sieys milo frans d'arxen.
Es aco fayre drex ? Es aytal que l'on xuxo ?
Après quinze ou bint ans ! Mè finirey la luxo
La riquesto cibilo es ma ressourço abey ;
Nou me souy pas rendut.. .. Mais bous, aco se bey,
Playdexas ?

LA COUNTESSO

Dious boulguès !

XICANOT

Ba farey, sus moun amo.

LA COUNTESSO

Yeou....

XICANOT

Per dos botos de fe, sieys milo frans, Madamo !

LA COUNTESSO

Mous proucèsses, Moussu, èrou presque finits.
M'en demourabou pas que quatre à cinq petits.
L'un countro moun marit, l'aoutre countro moun pèro
Et countro mous efans (4). Ah ! moussu, la misèro !
Sabi pas qu'un mouyen bous oou imaxinat,
Ni mayt tout ço qu'oou fayt, mès on liour a dounat
Un arrest que me fa, nouyrido, pla bestido,
Defenso de playxa, penden touto ma bido.

(1) Vers.

(2) On commence à dire, *de noubel,* pour de nouveau, mais le *vrai* terme est *tourna fayre* etc... et plus fréquemment *tourna mayt,* qui nous vient de Montpellier mais qui a pris droit de cité chez nous par l'usage.

(3) Exprès.

(4) Fils,

XICANOT

De playxa ?

LA COUNTESSO

De playxa.

XICANOT

Es un fort missan tour.
M'en besès tout surpres.

LA COUNTESSO

Ne plouri neyt et xour.

XICANOT

Couci lia las mas a xens de bostro sorto !
Mes aquelo pensiou, pourtant, resto prou forto ?

LA COUNTESSO

Oh ! ne biourio, Moussu, que trop ounestomen,
Mès bioure san playxa, n'es pas countentomen.

XICANOT

De Xicanurs bendroou nous manxa xuntros l'amo,
Et dirien pas un mot ! Mès, si bou plet (1), Madamo,
Dempey couro playxas ?

LA COUNTESSO

Oh ! m'en soubeni pas ;
Al mayt, dempey trento ans.

XICANOT

He n'es pas trop.

LA COUNTESSO

Alas !

XICANOT

Et cant de tens abès ? Moustras un boun bisaxe.

LA COUNTESSO

He, quasques soissanto ans.

XICANOT

Garas ! es lou bel axe
Per playxa.

LA COUNTESSO

Layssas fa, souy pas encaro al bout
Ma camiso bendrey, mès boli..... res ou tout.

(1) *Si bou plet,* modification courante de *se bous play.*

XICANOT

Escoutas-me, Madamo, ayci so que cal fayre.

LA COUNTESSO

Oui, Moussu, bous creyrey, coumo s'ères moun payre.

XICANOT

Moun xuxe irio trouba.

LA COUNTESSO

Certènomen irey.

XICANOT

Me metre à sous xinouls.

LA COUNTESSO

Oh ! certos m'y metrey ;

Acos pla resoulgut.

XICANOT

Mès se bouliès attendre.

LA COUNTESSO

Oui, Moussu, b' entendès coumo ba cal entendre.

XICANOT

Madamo abès dit ?

LA COUNTESSO

Oui.

XICANOT

Anirio san fayçou

Trouba moun xuxe.

LA COUNTESSO

Xès, qu'aquel ome es bou !

XICANOT

Mès se parlas touxoun, seres pas ransegnado.

LA COUNTESSO

Ah ! couci m'oublixas ! Souy touto soulaxado.

XICANOT

A moun xuxe dirio.....

LA COUNTESSO

Agramecis. (1)

(1) *Agramecis, merci, grand merci.* tout cela est usité et peut être dit *ad libitum.*

XICANOT

He be !

Ye dirio aytal : Moussu...

LA COUNTESSO

Oui, Moussu.

XICANOT

Lias-me.

LA COUNTESSO

Mès, Moussu, boli pas qu'on me lie.

XICANOT

T'agaro !

LA COUNTESSO

Moussu, ba serey pas.

XICANOT

Sies d'uno umou pla raro !

LA COUNTESSO

Nani.

XICANOT

Mès sabès pas, Madamo, oun ne bendrey.

LA COUNTESSO

Moussu, playdexarey ou xamai nou pouyrey.

XICANOT

Mès....

LA COUNTESSO

Mès, yeou me play pas de me senti liado.

XICANOT

Anfin, quand uno fenno al cap a sa felado !.....

LA COUNTESSO

Felat bous-mèmes.

XICANOT

Que !

LA COUNTESSO

Et perque me lia ?

XICANOT

Madamo !...

LA COUNTESSO

L'insoulent ! Crey de m'umilia.

XICANOT

Mès, Madamo !

LA COUNTESSO

Un crassous ! Xicanur de bietase ! (1)
Me douna soun abis !

XICANOT

Madamo !

LA COUNTESSO

Ame soun ase !

XICANOT

Eh ! m'enfuscas (2).

LA COUNTESSO

Gardas bostre prat ame souèn.

XICANOT

M'eyssourdas, bous.

LA COUNTESSO

Tabour !

XICANOT

Et pas un soul temouèn !

SÈNO BEYT

XANOUTOU, LA COUNTESSO, XICANOT

XANOUTOU

Garas lou bel sabat que foou daban la porto.
Messius, anas enlà xapailla de la sorto.

XICANOT

Moussu, souas temouèn.....

LA COUNTESSO

Qu'aquel ome es un sot.

XICANOT

Abès aousit, Moussu, retenès aquel mot.

XANOUTOU, *a la Countesso.*

Debiès pas parl'aytal ; aqui bous siès troumpado.

LA COUNTESSO

Bermen es fayt per el, de me trata de fado.

XANOUTOU, *a Xicanot*

Fado ! pla tort abès, perque l'inxuria ?

(1) Chicaneur de rien du tout... *Men xaouti coumo d'un bietase*, comme de rien du tout.

(2) Excitez.

XICANOT

On la coussellio.

XANOUTOU

Mès....

LA COUNTESSO

De me fayre lia.

XANOUTOU

Moussu !

XICANOT

Xintros al bout, que fa, que nou m'escoute ?

XANOUTOU

Oh, Madamo !

LA COUNTESSO

De que, soufririo qu'on m'aboute ?

XICANOT

Uno cridàyro !

XANOUTOU

He, pax !

LA COUNTESSO

Un xicanur !

XANOUTOU

Ho, Ho.

XICANOT

Que gaouso pas playxa !...

LA COUNTESSO

Que t'aregardo aco ?
Que t'en pot rebeni, falseri, miseraple,
Brouilloun, boulur ?

XICANOT

Boun, boun, ba pla, de per lou diaple !
Un sarxan ! Un sarxan !

LA COUNTESSO

Un exent ! un exent !

XANOUTOU, *soul*

Per mo fe ! lias lous, acos so pus urxent.

Fi d'al prumièr atte.

(A siègre.) Paul ARAM.

LA FAMILLE D'AROUX DE LA SERRE

Armes : *écartelé, aux 1 et 4 d'azur à un besant d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de sable.*

La famille d'Aroux (1), originaire de Saint-Macaire, en Bordelais, s'établit en Quercy et en Languedoc ; elle ajouta à son surnom d'Aroux, celui d'un fief situé près de Montauban ; cette terre ne lui appartint que depuis le commencement du XVIe siècle, mais sa noblesse remonte beaucoup plus haut. Les titres de cette famille furent pillés pendant les guerres du protestantisme (2); néanmoins, il s'en est sauvé un nombre suffisant pour prouver une filiation suivie depuis l'an 1411.

La généalogie de cette maison a été donnée par d'Hozier, *registre IV, page 1 ;* nous n'avons, par conséquent, à nous occuper ici que des personnages dont la vie appartient à l'histoire de l'Albigeois (3).

Antoine d'Aroux

Le premier dont nous ayons à parler est Antoine d'Aroux, chevalier, sgr d'Aroux et de La Serre, qui s'établit à Rabastens, en 1644 ; il était fils de Balthazar d'Aroux, aussi chevalier, et de Catherine de Maignaud de Castillon, et descendait, au VIIIe degré, de noble Sance de Rufo, damoiseau, sgr de Bressols et La Bastide-Saint-Pierre, qui vivait en 1411.

(1) Alias *de Rufo, de Ros, de Roux, d'Aroux*, etc.

(2) Le château de *La Serre* fut incendié par les religionnaires, en 1562.

(3) Nos renseignements sont puisés, en dehors de ceux empruntés à d'Hozier, dans les minutes notariales de Rabastens, et dans les archives communales de la même ville, *série GG*.

Antoine d'Aroux, lieutenant-colonel du régiment de Montauban, gouverneur pour le roi de Bretheim et de Graco, en Allemagne, et gentilhomme ordinaire de sa chambre, est celui de la famille qui a le plus mérité par ses services. Il commanda à Bretheim contre les troupes de l'archiduc Léopold et du duc de Bavière. Le 20 novembre 1650, il fut fait gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, en considération des bons et recommandables services qu'il avait rendus depuis seize ans, en toutes occasions; le roi déclare qu'en lui accordant cette charge, il a égard aux blessures par lui reçues à Maubeuge, à Salses, en Roussillon, en Catalogne, en Allemagne, etc.

Le 9 mars 1646, noble Antoine de Roux, désirant faire prier Dieu pour l'âme de feu Balthazar de Roux, son père, fonda un obit de douze messes basses par an, et à perpétuité, en l'église N.-D. du Bourg de Rabastens; il donna, à cet effet, 600 livres comptant, et nomma prêtre obituaire Me Jean Fortanier, de Saint-Porquier (*Aymeric not.*).

Antoine d'Aroux fit son testament le 9 mars 1645, et fut tué au combat d'Astaffort, en février 1652, servant le roi contre le prince de Condé; il fut inhumé à Rabastens, dans l'église des Cordeliers. Il avait épousé, par contrat du 10 novembre 1644, Agnès-Germaine de Caval, domiciliée à Rabastens, fille de noble André de Caval, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, et de Catherine de Boissière.

François-Xavier-Jacques d'Aroux

François-Xavier-Jacques d'Aroux, écuyer, sgr d'Aroux et de La Serre, fils du précédent, naquit à Rabastens, le 23 août 1650. A peine était-il né que les services de son père lui méritèrent une commission (5 septembre 1650) de 100 hommes de pied dans le régiment de Montauban. Il servait, en 1674, auprès du maréchal d'Albret, dans la convocation de la noblesse de Guienne; en 1675, il était garde du corps du roi à la première compagnie, et y demeura jusqu'au 24 décembre 1678. Il était commissaire aux Revues, dans la ville de Rabastens, en 1696 et 1698. Il fit hommage au roi, le 23

mai 1693, pour les fiefs de la Serre, d'Aroux et autres; il se trouva à plusieurs sièges, notamment à celui de Valenciennes, et à la bataille de Kokesberg, en Allemagne, le 7 octobre 1677, où il fut très dangereusement blessé, et fut lieutenant-colonel en second des milices bourgeoises du régiment d'Albigeois. Par une transaction passée le 14 juillet 1684, il abandonna le fief de Mauroux au chapitre de Montauban (*Arch. de Tarn-et-Garonne, G. 341*).

François-Xavier-Jacques d'Aroux épousa : 1° le 19 mars 1678, dans l'église N.-D. du château de Rabastens, Marie Delherm, fille de noble Pierre Delherm, écuyer, et de Marguerite de Lengard, qui testa le 17 novembre 1686, et mourut, âgée de 27 ans, le 7 février de l'année suivante ; 2° le 27 avril 1688, Marguerite Falguière, sœur de Gabriel Falguière, conseiller du roi, contrôleur général des finances en la généralité de Toulouse, et fille de feu Jean Falguière, bourgeois de Rabastens, et d'Antoinette Vialar; la bénédiction nuptiale fut donnée par Etienne Falguière, chanoine de N.-D. du Bourg, oncle de la mariée ; 3° le 17 octobre 1711, Marie-Anne de Moulhet, fille de Guillaume de Moulhet, ancien garde du corps du roi, et de Cécile Cassanhol.

François-Xavier-Jacques d'Aroux mourut le 7 octobre 1720; le 7 avril précédent, il avait fait son testament, par lequel il voulait être enterré à Rabastens, en l'église de N.-D. du Bourg, dans la chapelle du Saint-Esprit, auprès de ses deux premières femmes.

NOTA. — Les mémoires domestiques portent qu'il est le véritable auteur de la belle ode anacréontique « L'ESPILLETTO », c'est-à-dire l'épingle. « *qui a couru non seulement dans tout le royaume, mais encore dans les pays étrangers, quoiqu'un autre poète ait eu la hardiesse de se l'attribuer et de s'en faire honneur* » (1). Au dire de son petit-fils, il avait une facilité merveilleuse à faire des vers : il improvisait même. Quoiqu'il parlât très bien la langue française, il lui préféra toujours dans ses compositions l'idiome languedocien ; celui-ci lui offrait sans doute des couleurs plus en harmonie avec sa manière ; mais il *peignait flou*, parce qu'il avait le cœur tendre ; aussi, ses scrupules lui firent-ils brûler indistinctement toutes ses œuvres, entre autres une pastorale qu'il

(1) Nous espérons que nos lecteurs nous sauront gré d'avoir donné une réimpression de cette pièce *(Voir à l'appendice)*.

avait particulièrement travaillée, et qui pouvait, d'après ses contemporains, être mise à côté du « PASTOR FIDO », la célèbre tragi-comédie pastorale de B. GUARINI.

François d'Aroux

François d'Aroux, chevalier, sgr d'Aroux et de La Serre, fils du précédent, et de noble Marie Delherm, sa première femme, naquit à Rabastens, le 11 février 1680. Il fut fait, le 19 juillet 1696, sous-lieutenant dans le régiment de Lostange, se retira du service après la paix de Ryswick (1697), et fit au roi, le 15 juin 1722, hommage pour plusieurs fiefs situés dans la sénéchaussée de Montauban. Il obtint, le 21 avril 1729, pour lui et pour ses descendants, le droit de sépulture dans l'intérieur du balustre de la chapelle N.-D. des Anges, en l'église des Cordeliers de Rabastens, et mourut en 1731. Il avait épousé, par contrat du 9 juin 1722, Marie Marin, sœur d'Honoré Marin, conseiller du roi, lieutenant-particulier au siège royal de Rabastens, et fille de Pierre Marin, et de Cécile de Combettes. Ils eurent deux enfants : 1° Jean-Baptiste-François-Xavier, dont l'article suit, et 2° Marguerite-Honorée d'Aroux.

L'épitaphe de François d'Aroux, que nous découvrîmes, en 1884, dans la fontaine de la métairie de *Castelfrech*, où elle se trouve encore aujourd'hui, est ainsi conçue (1) :

NOB . FRANC
DE RVFO : MILES
DNS DE LA SERRE
RAPIsT : DIOECE ALBI
FO RIM
F A: :AN
D · M · D · CCXXXI

(1) A cette époque, M. Thomières nous avait confié le classement méthodique de ses collections de monnaies, médailles, poids inscrits, matrices de sceaux, etc., déposées au château de La Caze, voisin du lieu de Castelfrech ; notre amphitryon ne voulut pas nous laisser quit-

Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux

Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux naquit à Rabastens, le 26 mars 1723, et mourut dans la même ville, le 23 avril 1807. De son alliance avec Catherine-Anastasie d'Abrial, il eut une fille, Jeanne-Marie-Françoise d'Aroux, qui épousa Charles-Constantin de Toulouse-Lautrec-Montfa, fils d'Alexandre de Toulouse-Lautrec-Montfa, et de Catherine de Villeneuve ; de cette union sont issus des descendants aujourd'hui vivants.

Les aïeux de Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux s'étaient illustrés par leur valeur militaire ; lui se distingua par ses productions littéraires. Il a laissé divers travaux historiques et généalogiques ; un livre de raison, qui à tous égards devrait être publié ; enfin, il donna, de son vivant, trois éditions de ses œuvres ; savoir :

1° *Breloques, ou recueil de pièces fugitives.* A Toulouse, 1778 ; in-12.

2° *Le même ouvrage corrigé et augmenté.* A Toulouse, 1782 ; in-32.

3° *Appendice des Breloques, ou seconde partie de l'édition de 1782.* A Toulouse, l'an V de la République ; in-32 (1).

Ces éditions sont anonymes, et nous seraient restées longtemps inconnues, sans les travaux de M. Elie Rossignol (2),

ter l'ancienne résidence seigneuriale des de Guérin, sans nous avoir montré cette inscription, qu'il ne pouvait pas lire. Nous n'essaierons pas de la restituer en entier : tous nos lecteurs verront qu'elle concerne *noble François de Rufo* (de Roux), *chevalier, seigneur de La Serre, [né à] Rabastens, diocèse d'Albi, ... mort l'an du seigneur 1731.* C'est la curiosité de M. Thomières qui nous vaut la bonne fortune de publier cette inscription ; mais l'ouvrier inconnu, qui eut soin de la mettre en évidence, et M. Louis Bourpillac, qui l'avait signalée à son maître, méritent des félicitations.

(1) Ces ouvrages sont aujourd'hui rarissimes ; nous avons la satisfaction de posséder les nos 2° et 3° ; ces deux charmants petits volumes nous furent gracieusement offerts par feu M. le comte Raymond de Toulouse-Lautrec, et nous regrettons de venir trop tard lui exprimer publiquement notre profonde gratitude.

(2) *Monog. comm. du Tarn,* tome IV, p. 170.

et ceux de M. de Combettes-Labourelie (1); ce dernier a fait connaître le titre, le lieu et la date exacts de chacune de ces publications.

Nous n'avons pas la prétention d'offrir à nos lecteurs une étude approfondie de l'œuvre de notre concitoyen; un semblable travail exigerait des connaissances qui nous font totalement défaut. D'ailleurs, l'auteur des *Breloques* renvoie au titre parlant de son livre, quiconque le soupçonnerait de vouloir se comparer à ses maîtres; il n'ignore pas que ces jolis riens, pour si finis qu'on les suppose, sont incapables de produire la gloire la plus mince. Mes *Breloques*, dit-il, moisiront peut-être dans un fond de boutique de libraire: ce sort leur sera commun avec des traités de morale, qui sont comme la géométrie du bon sens. Convaincu de leur médiocrité, il s'attend bien qu'à la place de « cette simplicité piquante, de ce naïf onctueux, la magie du style épistolaire, » on ne leur trouvera qu'un air platement bourgeois. En rapprochant ses écrits au plus près du ton libre des conversations, il a cru ce ton humain propre à presque tous les genres. S'il a bien vu et mal exécuté, sa méprise sera, dit-il, sans conséquence. Il n'en sera pas de même, ajoute l'auteur, de certaine situation trop tendre qu'on rencontre dans une de ses pièces; il est des gens austères qui s'offenseront peut-être, et très impitoyablement livreront son recueil aux flammes. « *Femmes aimables!* Vous qui dulcifiez la vertu par de légers sacrifices pour les intérêts de la société, consolerez-vous l'auteur de l'affront qu'on lui fera essuyer? Il connaît votre intrépidité, et sollicite votre indulgence ».

Les *Breloques* valurent à leur auteur les sévérités injustes de certaines personnes et des félicitations de la part de quelques autres. Les éloges les plus flatteurs sont ceux de l'abbé Laroque, que son mérite seul porta à une chaire d'Université. « J'ai été enchanté, dit-il, de la décence et de la retenue qui règnent dans toutes les pièces en général. En vérité, je ne me serais point douté que dans l'auteur d'un ouvrage

(1) *Essai d'une bibliothèque albigeoise*; Gaillac, 1846.

intitulé *Breloques*, on dût trouver à la fois un philosophe, un maître, un homme aimable, et un chrétien zélé pour sa religion ; je dois ajouter un politique parfait ; ce titre lui est bien acquis par la harangue au cardinal de Bernis ».

Jean-Baptiste d'Aroux lut le *Contrat social* et autres traités de ce genre ; il avoue que Jean-Jacques Rousseau le trouva dans des dispositions favorables à ses principes. Maintes fois, avant de l'avoir lu, il avait envié, dit-il, le sort de ceux qui, nés dans une République faite et bien assise, y jouissent paisiblement, et dans toute sa plénitude, de la dignité d'homme. Mais, en applaudissant à la profondeur des idées de cet auteur, notre poète se vit plus d'une fois embarrassé et vraiment chagrin de ne le pouvoir concilier avec lui-même, notamment au chapitre de la religion civile ; car, convenir qu'il n'y a point eu de législation qui n'ait eu pour base la religion, et de celle-ci rejeter le culte extérieur, cela lui parut un paradoxe inexplicable. En confondant même le cérémonial dont on investirait les lois civiles, avec le rit religieux, pour leur donner une empreinte sacrée, et au magistrat un caractère de prêtre, il faudrait, suivant notre concitoyen, le faire précéder d'un envoyé de Dieu, ou d'un imposteur qui s'en fît accroire ; sinon, point d'illusion et point d'effet. Il faut donc une religion, ajoute-t-il, qui, pour régler les mœurs, vienne du ciel, ou qu'on le croie, et un culte extérieur pour nourrir cette opinion salutaire ; car la foi de la multitude est dans ses yeux.

A l'époque la plus orageuse de la Révolution, Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux ne fut pas inquiété ; il nous apprend lui-même qu'il ne cessa de jouir d'un calme personnel. Fier de la médiocrité de sa fortune, sans ambition, n'ayant ni souhaits à faire, ni grâces à demander, à chaque moment de sa vie suivant le cours des évènements même les plus brusques, il prit le temps comme il venait.

Il n'oubliera jamais, dit-il, qu'il obtint dans une circonstance un certificat de civisme. « Vous m'auriez appris, écrivait-il à la Municipalité, si je l'eusse ignoré, que la vertu plus que la loi est le vrai niveau d'un peuple libre. Amis de l'ordre, vrais républicains, vous avez respecté la

ligne de démarcation qui sépare la liberté de la licence. Cette sage conduite a bien allégé le poids de l'administration municipale, et vous méritez tous l'éloge que m'arrache la vérité. »

Mais le plus beau jour de la vie de notre concitoyen fut celui où eut lieu un repas civique, durant lequel les deux sexes firent éclater la joie la plus décente, et donnèrent le spectacle suave de la cordialité la plus unanime. « Je courus, dit-il, être le témoin de cette scène attendrissante. Quand j'entrai dans la salle, tous les yeux se dirigèrent sur moi, et applaudissements répétés. J'éprouvai je ne sais quoi de délicieux, qu'il me serait impossible de rendre sans l'affaiblir : je me félicitai, pour la première fois, d'être vieux ; je me crus un instant le père de cette nombreuse famille, et je la bénis mentalement. O douce illusion ! volupté pure de patriarche ! Tes traits sont burinés dans mon âme, s'ils ne sont que projetés sur cette feuille ».

Dans une pétition qu'il adressa à la municipalité il dit qu'il ne s'était jamais prévalu du titre de noble, dû au pur hasard ; qu'il se serait cru déshonoré d'être redevable de la considération dont il jouissait à tout autre motif qu'à sa bonne conduite : J'ai toujours envisagé, ajoutait-il, le titre de noble, moins comme titre d'honneur que comme affiche de liberté. Les nouvelles lois me laissant à ma place, n'ont fait qu'élever à mon niveau les classes dites inférieures.

Il nous reste maintenant à présenter à nos lecteurs un spécimen du talent poétique de Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux. La plupart de ses compositions sont des à-propos dédiés à des personnages contemporains (1), qui ont beaucoup perdu de leur saveur aujourd'hui ; mais

(1) Ces personnages ne sont désignés que par les initiales de leurs noms ; aussi, encore une génération, et ces indications resteraient autant d'énigmes. Nous pouvons restituer, d'une manière certaine, plusieurs noms : A M. D. L. R. A. D. R. (A M. de Larochefoucauld, arch. de Rouen) ; M. D. S. G. (M. de Saint-Géry) ; M. D. S. V. (M. de Saint-Victor) ; Mlle G. R. (Gertrude de Rey) ; M. D. P. E D. C. (M. de Puységur, évêque de Carcassonne) ; M. L. M. D. S. G. (M. le marquis de Saint-Géry) ; A M. Le C. D. B. (A M. le cardinal de Bernis) ; M. L. Ch. d. C. (M. le chevalier de Costecaude) ; etc.

mais un assez grand nombre ne manquent ni d'élégance, ni d'inspiration, et on les relit avec plaisir. Deux pièces principalement avaient attiré notre attention : 1° *Le Cantique de Noé*, et 2° *Le conte du Chapelet.*

Un cantique parut toujours à notre poète une ode du plus haut genre, caractérisée autant par les élans du sentiment, que par la magnificence des images ; mais il a miré, nous dit-il, le but sans l'atteindre, et sent, mieux qu'un autre, qu'il manque à cette pièce, pour faire effet, un air de la composition du sublime M. Gluck.

Dans ces conditions, notre choix s'est porté sur le conte du *Chapelet* ; nous donnons une réimpression de cette pièce à la suite de l'*Espilletto*, et nous souhaitons qu'elle soit accueillie favorablement par nos lecteurs.

Emile MARTY.

Rabastens-s-Tarn, le 20 sept. 1899.

APPENDICE

L'ESPILLETTO (1)

ODO

Uno tendr'amouretto
De moun cor se sasis
Per uno Pastouretto
Qu'es belo que rabis.
La gracio dount campejo
Soun trop huroux troupel.
Fa qu'on brullo d'embejo
D'estre soun Pastourel.

On nou pot se desfendre
De soun ayre besiat ;

(1) Cette ode a été réimprimée dans les *Breloques*, édition de 1782, page 114 ; mais l'éditeur déclare n'être pas l'auteur de cette pièce, et reconnaît qu'elle a été composée par son aïeul paternel.

La bese, ni l'entendre,
Sans estr'estasiat.
Uno poumo rougetto
A mens de bermillou
Que sa roso bouchetto
Qu'embaumo de douçou.

Las rosos muscadettos
Et la flou del bouyssou
Cèdoun à sas poupettos
L'audour et la blancou.
Hurouso la manetto,
Qu'un joun en tout aunou,
Fourçara l'espilleto
Que las ten en prisou !

LE CHAPELET

CONTE A UNE DÉVOTE

Comme vous, Lise était dévote
La bible était son bouclier ;
Pour casque elle avait sa capote,
Et son prie-Dieu pour atelier.
Auparavant, notez que Lise
Du monde faisait l'ornement,
Quand tout d'un coup (quel changement !)
Sa maison, l'hôpital, l'église
Devinrent son triple élément.
Pour les amours quelle surprise !
Lise du plus brillant été
Raccourcissait la période.
Ah ! c'était rompre avec la mode,
Avec les jeux, la volupté.
Sur ce les Amours s'assemblèrent.
Les plus vifs aussitôt formèrent
Le noir complot de s'en venger.
Contre eux les autres opinèrent
Que mieux valait la rengager.
Et le moyen ? Ils s'en chargèrent.

Fut-il bien pris ? Je n'en sais rien.
Mais, ces amours savaient très bien
Que Lise pleurait un rosaire
Qu'elle perdit en s'échappant
Des bras de qui ? N'est pas l'affaire
Dont il s'agit pour le présent :
Suffit qu'instruits de l'aventure,
Nos amours prennent pour ceinture
Rosaire à l'autre ressemblant.
Iris, remarquez en passant
Que plus honnête est leur posture ;
Car ils étaient auparavant
Tels que les créa la nature.
Dans ce dévot ajustement
Manqueraient-ils leur entreprise ?
La nuit même les favorise ;
Ils partent : et sur le moment,
Dans le lointain, découvrent Lise
A la faveur de son flambeau.
Tout enflammés d'un feu nouveau !
Ciel ! Nous avons le vent en poupe,
Disent-ils d'un ton assuré,
Nous voyons le port désiré
Où nous boirons à pleine coupe
Le nectar de la volupté.
Trop d'ardeur dans la circonstance
Les porte à toute extrémité.
Il manque à leur félicité
Un point vraiment de conséquence,
Et quel point ? La réalité.
Faites grâce à leur pétulence.
Les Amours n'ont jamais été
Soupçonnés de trop de prudence.
D'ailleurs, dans la jeune saison
Un écart, une extravagance
Ont toujours eu la préférence
Sur le compas de la raison.

Tandis que ces têtes légères
S'enivrent de mille chimères,
Lise, soit dit en raccourci,
Vers un couvent, la pépinière

De caffards, de pédans aussi,
Porte ses pas non sans souci.
Les songes de la nuit dernière
Lui faisant craindre celle-ci,
Elle va trouver certain père,
Homme en ce cas de bon conseil.
Elle voit le but : elle espère
De morigéner son sommeil,
Quand par un élan non pareil
Arrive la troupe enfantine
Qui barre à Lise le chemin.
A passer outre elle s'obstine.
Un dard vole, effleure son sein ;
Un autre tombe dans sa main :
Lise le rejette et recule.
Sainte frayeur ! Mais, le scrupule.
De surseoir au pieux dessein,
Fait qu'elle avance, résolue
D'oser tout pour l'exécuter.
Elle pousse : et l'on s'évertue
De l'autre part à riposter ;
A chaque effort, nouvel obstacle
Plus difficile à surmonter :
Au moment de se dépiter
Elle entrevoit (quel doux spectacle !)
Le ceinturon de nos Amours,
Et se convainc par ces atours,
Par les ailes, par la tournure,
Que ce sont là des chérubins.
Tels dans nos temples sont-ils peints.
Mais, le meilleur de l'aventure !
Dit-elle, en y portant ses mains :
C'est mon chapelet ! oui : lui-même ;
Lui, qui, dans un péril extrême,
Fut perdu, mais l'honneur sauvé.
Miracle ! Je l'ai retrouvé.
Ciel ! Soutiens-moi dans ma surprise...
A ces mots, son flambeau s'éteint,
Et s'enfonçant dans sa méprise :
O grâce ! Achève, poursuit Lise :
De mon scélérat fais un saint.
Où l'emporte un excès de zèle ?

Ici, je faux d'expression.
Le Directeur est au billon.
Eh ! Quel besoin en aurait-elle
En si fervente occasion ?

Quand du soleil l'avant-courière
Avec un pinceau de lumière
Blanchit les bords de l'horizon,
Lise finit son oraison ;
Alors que l'illusion cesse,
Lise, des fils de la tendresse,
Reconnait le piège enchanteur.
Dieux ! Pardonnez à mon erreur,
Dit-elle à la troupe volage :
Je suis à vous, je me rengage.
J'en fais le pacte pour toujours.
Le parti qu'elle prend est sage.
Pourrait-on penser au bel âge
D'être la dupe des Amours ?
Oh ! Grâces à leur courtoisie,
Lise, sur des flots de plaisir,
Erre au gré du tendre désir.
Que son sort est digne d'envie !
Iris d'un si rare bonheur
Les amours vous offrent copie.
Soyez sensible à leur faveur.
Vos yeux à l'unisson du cœur,
Se rempliront de douces flammes,
Ou de désirs impétueux ;
Et, tantôt vifs, ou langoureux,
Ils tiendront sans cesse nos âmes
Dans un trouble voluptueux.
Voilà quel était leur empire
Quand le petit Dieu de Paphos
Y folâtrait malgré Sémire.
Pouvaient-ils s'ouvrir sans réduire,
Sans faire pleurer leurs rivaux ?
Hélas ! Depuis qu'ils sont dévôts,
A peine, Iris, ai-je ouï-dire
Qu'ils soient taillés pour être beaux.

Jocamur, non lædimus.

INVENTAIRE

DE LA SUCCESSION DE

LOUIS DE VOISINS

BARON D'AMBRES, VICOMTE DE LAUTREC [1]

(SUITE)

Et advenant le trentième des moys et an que dessus et en continuation dud. Inventaire seryons entrés, avec les acystans ci dessus escripts et només, et dans la chambre appellée la Sallette joignant la chambre de Madame y aurions trouvé ce que s'ensuit :

Premièrement, du costé de la chambre de Madame, à l'entrée, un pair de landriers de laton grands, faictz et fassonnés à la cour entienne (2).

Une table vieilhe, avec un tapis violet en ourse, avec bandes de canabas ouvré de soye et une petite frange et frangeon de floret.

Un petit tapis de cuir rouge, vieux et deschiré.

Un chalict de noyer, vieux ; un tour de lict de camelot de soye violet, avec bandes de canabas de soye et floret ; troys rudeaux de mesme camelot de Coutenance et garni de deux couethes de mesme garniture et ouvraige, le dict lict garni de taffetas blancq et le ciel d'icellui de mesme taffetas demi uzé.

Une pailhasse, la couette et traversié à plume neuf, un mathelas, une couverte violette demi uzée, une vane de futaine fassonnée, vieilhe et rompeu.

Quatre chèses, deux garnies de velours violet rompeu, deschiré, les autres deux garnyes de cuir rouge vieux.

Un autre chelict de noyer vieux garni d'un lict en ourse, de cadis

(1) Voir *Revue*, tome XVI, p. 268 à 282.

(2) On doit probablement entendre par ces mots — cour entienne, — à la mode des landriers qui se trouvaient à la cour de Henri IV.

avec bandes de canabas, botons et botonières, déchiré, vert et rouge, et frangeon de mesme ; le ciel de lict de trenet violet, demi uzé ; une pailhasse, une meschante couette et traversier à plume, une couverte rouge à demi uzée ; huict pièces de tapisserye istoriés de l'istoire de Joseph, rompeu et discouseu en certains endroicts.

Un garderrobe, ferré et fermé à clef, quatre portes, deux sarrures au bas duquel y a neuf laeittes ou tiroirs sans rien dedans et où feu Monsieur d'Ambres tenoict de fructz. Et à les deux portes de dehaut, deux cabinets avec pareilh nombre de (tiroirs) ; au dedans de partye desquelles il sy est trouvé certains pappiers de la maison, lesquels ont esté invantoriés et la clef nous a esté exibé par Madame et par icelle retirée.

Une malle caisse, couverte de peau de truye, avec porte-chapeau et fermée à deux sarures, presque neuf, laquelle est tenue par Masière, vallet de feu Monsieur, ou cest trouvé :

Un abit de camelot de soye couvert d'un petit parchemin tant plain que vuide (1) a demi uzé, couleur de minime.

Pour autre habit de lob noir (2), figuré, à demi uzé et pendent de satin noir en broderyes (*mot illisible*) dorées ; un pair de bas de chausse de sarge, couleur de minime ; un manteau de velours noir, faisson doublé de panne noire.

Un grand armoir enchassé dans lespesseur de la muraillhe du cousté de la galerye, a esté ouvert ; c'est trouvé dedans : une pièce carrée de marbre blanq. Et au-dessus y a un estaige qui se ferme à deux portes ; il ny a esté trouvé que certains pots de terre et de verre.

Un banq de boix de noyer vieux.

Et sourtans de la dite chambre serions entrés dans la salle grande de la maison ou a esté trouvé ce que sensuit.

Un pair de landriers de fer grand avec de grands anneaux au bout.

Une table de noyer a longes avec ses tractaux ; dix caquettoires couvertes de cuir rouge uzé ; une petite table avec ses tractaux demi uzé ; troys petits bancs de boix noyer uzés ; quatre escabelles ou tabouretz de boix, deux bancs garnys de cuir rouge rompeu et fort uzée.

Une table de malbre noyre a huict pans avec son pied de boix.

Une autre table de malbre noire sans pied de longueur de six pans.

Deux tapis noirs de sarge neuf de la longueur de deux canes.

Une table noyer de longueur de deux cannes sans pied ; une table

(1) N'y aurait-il pas ici une erreur de copie ?

(2) Probablement habit de chambre (robe de chambre).

de noyer de dix pans de longueur sans pied ; une grande table servant de buffet fort uzé ou dressoir. Un grand gachard ou cuvette de cuivre avec deux anses de fer.

Et sortant de la dite salle seryons entrés en la chambre appellée de Gihieu joignant la grande salle ou a esté trouvé ce que sensuit.

Premièrement, à l'entrée de la chambre, du cousté gauche, un dressoir de noguier de menuiserye sans estre ferré ni fermé à clef, couvert d'un tapis vert de charge avec bandes de canabas ouvraigé de soye, de frangeon de soye de fluret.

Une table noyer avec son pied, un tapis descarlatte rouge en ourse avec frangeon dor, soye neufve, un tapis de cuir rouge vieux.

Un chalict de bois de noyer avec une petite ourse de taffetas rouge faict en broderye ou les armoiryes de la maison sonct ; le cabessier de satin rouge en broderye de toille dor fort entière ; un pailhasse, couverte, cuissin et traversier à plume et un matelas et une couverte verte demi uzée ;

Une chère à bras garnye de belours noir avec bandes de canabas en ouvraige de soye blanche et bleue.

Trois chères de moquette avec frangeon de laine rouge et jaune.

Deux landriers de laton moyenne grandeur, une table fer.

Une caquetoire (1) pliante de velours noir avec bandes de canabas ; deux caquetoires moquette avec frange de laine rouge et jaune ; un banq couvert de moquette avec franges de laine ; deux tapis de Turquye rompeus et uzés.

Un chalict de noyer neuf garni d'un tour de lict de belours rouge en broderye de toile de Paris avec crespine dor et frangeon de soye et franges de même.

Autre tour de lict de damas rouge par dedans avec crespine de soye, le ciel, le cabessier, bonne grâce et rudeaux de damas rouge avec galon dor, la bonne [grâce] de taffettas rouge, contre poincte ; la pailhasse, couette, traversier à plume, et un mathelas, une couverte blanche presque neufve.

Deux chères à bras garnyes de pans jaunes ; un tabouret garni de toille ; huict pièces de tapisserye à grands personnaigès représentant l'istoire de Moyse.

Et dicelle chambre seryons antrés au dessoubs de la tour de Labadé qui sert d'antichambre à la d. chambre où aurions trouvé ce que s'ensuit.

(1) Ce mot de caquetoire, que nous avons déjà trouvé plusieurs fois, désigne une chaise basse où l'on se trouve plus commodément assis pour — caqueter —

Premièrement, à l'entrée, du costé gauche, un banq garni de toille ; une pante d'un cousté de lict de drap bleu brodé de satin jaune et frangeon de satin jaune et un rudeau de soye de mesme ; un boix de couchette demi uzé dans laquelle a esté trouvé une couette et traversier à plume, une couverte verte uzée et rompeu.

Une armoire dans la muraille fermée à deux portes dans laquelle ne cest trouvé que de papiers lesquels ont esté aussi laissés dedans pour être invantoryés avec les autres les clefs duquel madame a retteneus.

Un autre petit armoire enchassé dans la muraille fermé à clef dans lequel ne s'y est trouvé rien.

Un coffre de menuiserye ferré et fermé à clef dans lequel il ne cy est trouvé rien dedans qu'un sac de papiers, la clef duquel madame a rettirée ; un pot de chambre destain.

Et de la d. chambre soubz la tour de Labade seryons entrés en la galerye qui respond sur le pont levis du présent ou se tiennent les armes pour faire la deffance de la maison et aurions trouvé.

Premièrement, au fond de la galerye et joignant la porte du cordegarde, une couchette garnye de couette et traversier rempli de plume et une couverte coulembris à demi uzée.

Et voulant procéder à l'inventaire des armes de la d. maison qui auroient esté bailhées en charge par le d. feu seigneur à Guilhaume Assalit, sergent de la garde, la vérité desquelles désirant scavoir pour le nombre et sy aulcune pièce d'armes avoict esté esgarée par dol et fraude, lavons enquis, moyenant sereman sur les Sts Evangilles, le d. Assalit dicelle représanter et déclairer cy se sont les mesmes armes que le d. sr lui auroit bailhé en garde et combien de mosquets et combien d'arquebuses et quelle quantité de poudre, nombre de piques.

A respondu, moyenant sereman entre mes mains presté, que le d. seigneur lui avoit bailhé doutze mousquets avec de bandolières, les dix desquels estoient montés à la balone, que les deux restans à crosse et sans bandolières. deux arquebuses montées en crosse et deux livres de poudre que dict avoir perdeue ou employée, ensemble une carabine que feu Monsieur avoit aporté de Paris et la lui avoit donnée.

Et venant à faire la vériffication des d. armes, aurions trouvé doutze mousquets montés à la balone avec unze bandolières, neuf forchettes ; deux mosquets montés en crosse ; deux arquebuses, l'une montée à la balone, et l'autre en crosse ; huict piques ferrées entières et troys demi piques et troys petits canons de fer sans estre

montés et que servent dans de canoniers ; une grande arquebuse à croc montée en crosse, le boix d'icelle rompeu.

Deux miroirs et une méchante bourguinot.

Et de la d. galerye seryons entrés en la chambre de la tour ou se tient le cordegarde ; n'aurions rien trouvé que quelque pièce de soye. Et de là nous seryons allés à la tour où se tient le magasin de la poudre ou aurions trouvé :

Sept bariquats ou quarts de poudre ; cinq demi remplis de poudre à canon et les autres de poudre d'arquebuse.

Un méchant coffre avec sa sarrure non attaché au boix, deux moulles de fonte de grands mosquets ou fauconetz ; trente canes de mèche environ ; deux grilles de fer, une grande et une petite, un cramalhié fer, une loche fonte, deux grandes branches de fer servant mettre les broches au feu, une paire de grands landriers fer, une palle fer, un mourtier de malbre, une cloche fer à cuir fruitz, quatre culhers de pal fer, une moule double fer.

Et de la d. chambre serions entrés dans un petit cabinet ou aurions trouvé ce que sensuit.

Premièrement, une table de noyer de longueur de neuf pans avec ses tractaux ; une vieilhe couchette garnye d'une couette et un traversier à plume et une couverte vieuse a demi uzée ; un méchant coffre bahut avec sarrure sans clef ; deux paniers servant à porter des vivres à l'armée, ferrés et fermés à clef.

Et sortans de la d. cuisine (1) seryons allés en la chambre appelée le carnier joignant la cuisine ou aurions trouvé ce que sensuit.

Un lict de bois de noyer vieux avec sa couette et traversier garni de plume et un pailhon de rase violette avec des passements de fluret vert et rouge, frange et frangeon de soye noire ; un mathelas et une couverte jaune neuf, un archelict de la longueur de dix pans ou environ ouvert d'un cousté ; deux coffres de bois ferré et fermé à clef que Assalit et moi no^re^ [assurons] avoir esté à de paysans de la terre pour les avoir reffugiés.

Un coffre bahut ferré et fermé à clef dans lequel a esté trouvé huict chemises de toille de rouan ; un miroir fer ; un habit descarlatte avec un galon dor doublé de futaine blanc, paremens de taffettas rouge (*mot illisible*) de mesme, de bas en haut garni de deux galons et botons, d'un manteau descarlatte doublé de reverche rouge

(1) Il existe ici une interposition de texte ; nous trouverons plus bas l'inventaire de la cuisine. Il est en outre probable que ce n'est pas dans le *carnier*, probablement le garde-manger, dépendant de la cuisine, qu'on a inventorié le mobilier suivant.

dangleterre à un galon dor et botons dor ; un paire de pendans despé avec broderye dor, un paire de charotieres (jarretières) de taffetas rouge avec dentelle dor ; un pourpoint de buffle avec une petite tabotte dor.

Un autre coffre de bahut ferré et fermé à clef dans lequel a esté trouvé.

Une chesse de bufle ronde avec les bourses de belours gris avec de petites canatelles dor, un pair de roche à mettre sur les souliers avec dantelle dor, et un autre sans dantelle.

Un port. (*mot illisible*) de bufle avec de galon dor ; (*mot illisible*) un pair de bas gris de drap de (*mot illisible*) un paire de bas gris à bouts ; dix livres ploum en saumon ; trois cens balles ou environ de gros mosquets ou fauconneaux ; environ dix livres d'autres petites balles de fer ; une grande broche de fer ; demi barrique et une demi petitte comporte de sel pettre ; trente livres ou environ de rousine.

La clef de la porte de la d. tour de la poudre ayant esté exibée et ouverte par M. Moulin et icelle retournée fermée et garder la clef devers lui.

Et estans sortis de la d. tour, nous seryons allés à un petit cabinet qui est à la galerye du bosquet joignant la tour de l'Egle, comme Jean Ayguier se tient, où aurions trouvé :

Deux petits tabourets hauts de boix ; un méchant boix de couchette garni d'une méchante pailhasse, un tapis vert dessus vieux et rompeu, une pièce de tapisserye ; deux pointes de lict en tapisserye, une avec franges de laine et l'autre de mesme.

Et estans sortis seryons allés à un autre cabinet joignant la tour de la poudre duquel la clef tient le mesme Ayguier où auroit esté trouvé tant sullement :

Une chèse à boix de noyer garnye de cuir rouge avec un petit frangeon de laine bleu et jaune au dessous d'icelle.

Et de là estans entrés au dehaut de la tour de l'Egle où aurions trouvé une cloche moyene attachée à une pièce de bois, la d. cloche ayant les marques et armoiryes de la maison.

Et de là seryons allés en la tour de Labadie et estans a demi estaige aurions trouvé :

Trois grands coffres de bois de noyer sans estre ferrés ni fermés à clef, neuf ; deux pièces de fonde ou fauconneaux sur de roues de longueur de six ou sept pans où sont les armes de la maison.

Et estant montés au plus haut de la d tour, avoir trouvé quatre pièces de fonte ou fauconnaux de la longueur de sept pans ou environ avec les mesmes armoiryes de la maison ; les d. pièces

sont esté montées ; une petite berge de fer de neuf pans de long.

Et de la d. tour seryons allés en la cuisine ou aurions trouvé ce que sensuit :

Quarante trois plats destain avec les armes de la maison, partie d'iceux fondue aux bords ; doutze plats de ferblanq ; une bassie cuivre; deux grands landriers a (*mot illisible*) rouge de fer; six grandes broches de fer ; deux pots de fer avec les pieds bons et un autre rompeu ; un pot de cuivre contenant quatre pots ou environ ; deux poilles à fruire, deux moyenes et une grande et une chastainère (1) ; un petit couffret de fer fermé avec sa clef ; un chapeau de castor gris tout neuf ; un autre chappeau gris de loutre avec une plume et cordon de soye ; une plume blanche ; un manteau de drap de Berry gris doublé de reverche dangleterre avec galon d'argent et botons (2).

Un sac de besougnes de nuict de damas jaune avec sa tanniolle doublé de boucassin jaune ;

Une petite espée, d'argent la garde.

Un petit coffre sive malle de clisse avec son porte-chapeau ferré et fermé à clef.

Deux rondaches, une petite canette.

Et sortans de la d. Chambre seryons allés à une autre chambre appelée la cave fermée à clef, laquelle auroit est ouverte par Jeanne Ginestonne et ou aurions trouvé :

Deux méthaux l'un de fondę et l'autre de fer rompeu.

Un balensier de fer ; une cruche de cuyvre rompeu ; deux vieilhes romaines, l'une grande, l'autre pettitte ; un grand banq, un grand masle de cuir servant à porter le boix de lict de champ (de camp) qui est dedans ; une caige à tenir cailhes ; deux vieilhes caisses ; une chène de fer avec crouchet à tenir viande ; une petite caisse de sapin à tenir chandelles de la longuéur de sept pans, ferré et fermé à clef.

Sortant de la d. chambre et serions entrés à la chambre des chambrettes, avoir trouvé :

Un coffre de bahut ferré et fermé avec sa sarrure sans clef dans lequel ne cest trouvé rien dedans ;

Un autre coffre bahut uzé, ferré et fermé à clef dans lequel ne cest trouvé rien dedans que quelques hardes appartenantes à Souldat lesquelles il nous a exibées ;

(1) Gril à faire rôtir les châtaignes.

(2) Il est évident qu'il y a ici une interposition de texte ou une lacune dans la copie.

Une vieilhe couette et traversier garni de plume avec une couverte rouge uzée et rompeue.

Une arquebuse à rouet de longueur de sept pans que le Souldat a dict lui apartenir et le justiffiera par tous les serviteurs de la maison.

Une méchante couette et un cuissin petit, traversier à plume ; une couette de charge grise rompeue.

Et sortans de la d. chambre, serions allé en la chambre appelée à la panaterie là ou nous avons trouvé Jeanne Ginestoune, lingère de la maison, laquelle nous a exibé le linge qu'elle a en charge cellon le rolle qui lui a esté bailhé, et offert d'en faire le compte conformément à icellui et sans purger, moienant sereman sur la véritté, lequel rolle elle a remis pour estre visitté entre les mains de mons^r du Vergier, s. de Maurens s^r de Camps ; le compte duquel ayant esté faict la d. Ginestoune s'est trouvé avoir en charge :

Premièrement, soixante un linsuls commungs, vingt-trois linsuls destouppe, vingt douzaines de serviettes, quinze napes fines ou comunes, doutze napes de cuisine, troys couvertures de futaine, deux à grain dorge et l'autre ouvrée ; trois pantes de futtaine ouvrée avec de frangeon de fillet avec son cabessié, quatre rudeaux de toille de rouan a demi uzé, deux pièces de tapisserie de risul pour un cabinet, un ciel de lict de taffetas rouge doublé de boucassin ; un douxier de velours cramoisin en broderye de toille d'or, troys rudeaux et une contenance de taffetas rouge neuf ; un grand coffre de chaine pour tenir le linge, de la longueur de dix et doutze pans, ferré et fermé à clef; un autre coffre de menuiserye ferré et fermé à clef servant à mesme uzaige ; un alambit destain ou plan, quatre bassinoirs bons et mauvais de cuivre avec leur coue (queue), un paire de landriers comungs, une cramalière, deux vieux coffres de bahut ferré et fermé à clef, une barutte pour tenir farine, une table de noyer sans tractaux, un bassin de cuivre à faire de confitures, une platine à lisser rabatz, deux plats d'estain servant à la chambre lorsqu'on est malade, trois rudeaux de trenet rouge uzé, une lampe *sive* caleilh, cinquante livres de fillet de lin quarante livres de fillet grossier blanq, un petit tabouret de boix uzé, un cart d'estain pour mesurer le vin.

Et de la d. chambre seryons allés à la boulangierye ou aurions trouvé :

Une méchante couette et traversier à plume et une couverte de charge grise vieilhe ; un ferrat de cuivre et une grande payrolle de cuivre ou chaudron, une paille (pelle) de fer pour l'usaige du four,

deux grands maitz (majes) à faire le pain, une cabeilh fer, un carmailhié, quatre cédas (tamis) comuns, une barutel pour faire la farine.

Et de la nous serions entrés à la vivanderye ou aurions trouvé : une couette et traversier à plume ; une couverte blanche uzée, une grande chaudière servant à faire la lissive, une petite cassette cuivre, une vieilhe crugue de cuivre, un carmailhié fer, un pair de landriers de fer comun, une paille fer, un vieux chaudron, un grand pot de cuivre avec son ance de fer, un paire de landriers pour la cuisine.

Et sortans de là, serions montés à la chambre dite la chambre dessus le four où aurions trouvé :

Un chelict vieux de noyer avec les pans de drap rouge, la frange de laine rouge, de deux coustés, avec le cabessié de drap rouge, deux rudeaux de trenet vert uzés, un linsul au ciel, une couette et traversier à plume et une couverte à demi uzée, une chèse boix vieilhe. une couchette vieilhe avec un pailhon de trenet rouge fort uzée, une couette et traversié à plume, une couverte blanche, un grand coffre a pailier faict à Tenas (?) fermé à clef dans lequel M. Ayguier tient ses hardes, un escabau de boix vieux, un coffre de bahut vieux ferré et fermé à clef.

Et sortant d'icelle serions entrés dans un petit cabinet ferré et fermé où Jean Lambet, procureur, tient la clef, un grand coffre de noyer ferré et fermé à clef laquelle Lambet tient ; une table avec son pied pliant, un tabouret couvert de cuyr rouge, un coffre bahut sans clef ny rompeu.

Et plus n'auroit esté procédé ce jourd'hui à cause de la nuict qui nous a prins, le tout fait en présence des susnommés.

(*A suivre*). A. VIDAL.

NOTICE SUR L'ARCHITECTE ÉCHERNIER [1]

Il m'a été donné en communication une notice biographique de M. L. Rogniat, architecte à Lyon, lue le 17 décembre 1897 à la séance solennelle de la Société académique d'architecture de Lyon. Cette plaquette, imprimée à Lyon en 1899, A. Storck et Cie éditeurs, est accompagnée de quelques vues de maisons et villas construites sur les plans d'Échernier.

L'architecte Échernier, Casimir-Julien-Charles, était un albigeois, et c'est ce qui m'a engagé à vous le faire connaître.

Il naquit à Albi le 16 février 1818, ainsi que je l'ai vérifié sur le registre des actes de l'état-civil et non le 4, comme le dit la notice.

Son père, Échernier, Gabriel-Jean-Baptiste-Dominique, était premier commis de la Direction de l'Enregistrement et des Domaines et se maria, le 23 mars 1817, avec Marie-Paule Fontaine, alors âgée de 18 ans et cinq mois ; elle était fille mineure de M. Jean-Félix Fontaine, propriétaire et maire de Fréjeroles (2), décédé le 10 mai 1810 et de Marie-Henriette-Claire Mariès, d'une famille albigeoise.

Échernier, dit l'auteur de la notice, était d'origine savoisienne du côté paternel et albigeoise du côté maternel.

« Les souvenirs de son enfance, dit M. Rogniat, restèrent toujours gravés dans son cœur et dans son esprit ; là, il puisa cet amour presque instinctif du beau, qui devait être le point de départ d'une carrière vouée toute entière au culte des arts en dépit de tout et de tous.

(1) Voir *Revue du Tarn*, tome XII, p. 263.

(2) Fréjairolles est une commune limitrophe de celle d'Albi.

« Que de souvenirs évoquait en lui la pensée des années passées dans sa ville natale ; joyeux débordait son cœur, quand, au milieu d'une de ces conversations, toujours trop courtes, où l'esprit se mêlait si agréablement au savoir, il se berçait de souvenirs heureux en racontant les mille détails de ses tendres années.

« Il revoyait le temps où son horizon était borné par les murailles de l'antique cité, où Sainte-Cécile, avec son aspect imposant de forteresse féodale, était pour sa jeune imagination la plus parfaite expression de la puissance et de la force, tandis que les mille dentelles, les refouillements gracieux, les statuettes aux poses étranges, aux expressions suggestives du jubé et des stalles, la chaude décoration des voûtes et des chapelles faisaient éclater à ses yeux toutes les recherches et toutes les délicatesses du goût le plus élevé.

« Que d'anecdotes il nous a contées sur ses candides admirations, sur ses muettes extases, sur ses naïves comparaisons, sur ses déjà judicieuses observations, alors qu'il jouait avec ses camarades dans les rues tortueuses dominées par le colosse de briques, ou bien lorsque sa mère le conduisait à quelque office solennel, et qu'à l'impression déjà ressentie venait s'ajouter, dans les divines évocations des grandes orgues, l'imposant éclat des cérémonies catholiques.

« Sa vieille cathédrale lui était chère à plus d'un titre, et il aimait à raconter qu'aux jours tourmentés de la révolution, ce fut son grand-oncle, l'Ingénieur en chef Mariès, qui, au péril de sa vie, sauva du marteau des démolisseurs la plus glorieuse manifestation de l'art ogival dans les provinces du Midi. »

Le jeune Échernier avait fait des études secondaires complètes au lycée de Cahors d'abord, puis à celui de Carcassonne et était demeuré un parfait érudit.

Malgré sa vocation artistique et son savoir, ses parents le confièrent à un parent du nom d'Estruc, notable négociant en draps de Lyon, pour y apprendre le négoce.

Cet exil et ces occupations presque serviles ne pouvaient

convenir à un esprit aussi élevé et aussi délicat ; aussi ne résista-t-il pas longtemps à la tentation de changer de carrière et il déserta le comptoir du drapier pour se livrer à des travaux de dessin et de décoration.

La famille peu satisfaite lui coupa les vivres, et le jeune artiste fut tout d'abord réduit à la nécessité de brosser des toiles et des décors pour un théâtre de marionnettes, en attendant que des travaux décoratifs plus importants lui fussent confiés. Ce travail lui fit étudier à fond la perspective et l'amena à établir des décors de la plus grande complication.

Il rêvait architecture et suivit avec assiduité les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. Il fut remarqué par un architecte Lyonnais, Exbrayat, qui le prit comme élève ; mais il devint bientôt un collaborateur remarquable dont les œuvres se distinguèrent avec avantage de celles du maître. Cette collaboration se fit remarquer dans divers travaux importants et, en particulier, dans la construction de l'Alcazar.

« Le besoin d'indépendance et de liberté, absolu dans le caractère d'Échernier, se réveilla bientôt ; il voulut être son maître ».

Les clients se faisant attendre, notre architecte dut chercher des ressources dans des travaux accessoires et il s'employa à des travaux de dessin et de relevé de l'église de Brou, qui possède un jubé que l'on admire, même après avoir vu celui de Sainte-Cécile.

Enfin, l'occasion de montrer son talent architectural se présenta pour notre compatriote, et ce fut un coup de maître qui le classa immédiatement parmi les architectes de grand talent et lui ouvrit largement la carrière. Il fit élever à Lyon, la maison Marix, rue de l'Hôtel-de-Ville, type de construction sortant des sentiers battus et fort admiré, même aujourd'hui.

La liste des travaux exécutés par Échernier serait fort longue, et l'auteur de la notice n'en a indiqué que quelques uns des plus en vue. « Y a-t-il rien de plus somptueux à Lyon que la rue des Archers à son débouché sur la rue de

l'Hôtel-de-Ville, et ses magnifiques façades ne sont-elles pas capables de supporter la comparaison avec les carrefours les plus admirés du Paris moderne ».

Paris alors était loin encore d'avoir commencé sa transformation qui a amené celle des autres grandes cités françaises.

Les magnifiques hôtels déjà élevés par Échernier lui procurèrent des travaux très importants lors de l'ouverture de la rue de la Bourse, à Lyon. Malheureusement l'architecte fut le plus souvent loin d'avoir ses coudées franches soit pour les motifs des décorations, soit pour le choix des matériaux, soit enfin pour les distributions.

Il fut plus heureux auprès de quelques riches propriétaires et la maison Blache, la Villa Ombrosa sont demeurées des habitations toujours admirées, Il restaura avec goût divers châteaux dans les environs de Lyon, ceux de Joux et de Chazay, éleva la villa Marix, à Ecully, la maison Ginod à Saint-Etienne et s'occupa d'autres travaux importants à Saint-Chamond et dans les environs. A Nice il fit un hôtel du quai Saint-Jean-Baptiste, type suivi dans nombre de constructions du même genre.

« En 1865, il fut chargé de la création du Schultzneroff à Niesbaden, superbe hôtel, admirablement placé au sommet d'une colline et auquel on accède par une série d'escaliers et de terrasses en amphithéâtre. On lui confia l'étude des projets d'ensemble de la Rue impériale de Marseille ; beaucoup des immeubles de cette rue ont été construits d'après ses dessins, et on peut regretter que dans des cas analogues, à Lyon même, on n'ait pas eu la main aussi heureuse. »

L'auteur de la notice fait remarquer que si Échernier n'était pas Lyonnais, Lyon lui tenait au cœur autant si non plus qu'au plus convaincu des enfants du *plateau*, nom donné par les Lyonnais au quartier élevé de la Croix-Rousse.

M. Rogniat fait le plus grand éloge du caractère enjoué d'Échernier, un vrai boute-en-train, de sa bienfaisante collaboration aux œuvres d'éducation populaire et aux

institutions philanthropiques de Lyon. L'Ecole nationale des Beaux-Arts et les écoles municipales de dessin dont il était président du conseil d'administration, devinrent surtout l'objet de sa sollicitude et de ses efforts pour les placer dans leur brillante situation actuelle.

Je crois devoir citer en entier la dernière page de cette intéressante notice :

« Depuis trente-six ans Échernier faisait partie de la Société académique d'architecture de Lyon. Il en fut tour à tour secrétaire, vice-président, président, et enfin président d'honneur.

« Vous savez tous combien il aimait notre Société, la part qu'il a prise à nos travaux et l'influence considérable qu'il a exercée sur nous en nous communiquant sans cesse son activité, son autorité et son savoir.

« Les récompenses qu'il a fondées et qui sont distribuées chaque année aux lauréats de nos concours, furent le dernier témoignage de la précieuse affection qui l'unissait à la Société académique d'architecture.

« Sa grande érudition lui avait valu les suffrages de l'Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Lyon, dont il était membre depuis quelques années.

« Il faisait partie depuis longtemps de la Société centrale des Architectes français, et était vice-président de la Caisse de défense mutuelle des Architectes. Officier d'Académie, chevalier de la Légion d'honneur, Échernier avait reçu en 1888 la grande médaille d'honneur de la Société centrale des architectes pour l'architecture privée.

« Les rêves du petit apprenti drapier étaient donc réalisés au-delà de toute espérance ; l'artiste qui s'était fait jour quand même, à travers les mesquineries et le terre à terre de la lutte pour la vie, avait atteint l'apogée de son succès.

« Hélas !

« Au milieu du repos bien mérité qu'il s'était assuré par la belle situation qu'il s'était faite, le grand sommeil, le complet et absolu repos vint le réclamer à ceux par lesquels il s'était facilement fait aimer ; car, s'il n'avait pas toujours été bien compris par ceux qui lui devaient natu-

rellement leur appui et leur protection, Échernier avait su, du moins, se créer dans sa ville d'adoption, une autre famille selon son cœur, au milieu de laquelle l'affection et l'estime de son être moral et artistique ne lui manquèrent jamais.

« La généreuse et profonde amitié dont il paya les solides sentiments qu'il avait inspirés n'a servi qu'à rendre à ses intimes plus irréparable et plus rude la grande séparation.

« Aussi, que de réels chagrins a fait naître à Lyon la brusquerie avec laquelle s'est brisée cette vie si intense, remplie de beau et de bien.

« Ce n'est pas seulement un grand artiste, un ami dévoué, un conseiller désintéressé, que tant de regrets ont suivi au-delà de la tombe, c'est aussi une belle et originale figure qui disparaît, un caractère que l'on ne remplacera pas. »

La ville d'Albi peut donc, à bon droit, être fière d'avoir vu naître dans ses murs ce noble cœur, ce grand artiste, et nous avons tenu à ce que notre recueil en consacrât et en conservât le souvenir.

Casimir Échernier est décédé à Lyon le 25 juillet 1895.

C. Teyssier.

DU VERGIER, ÉVÊQUE DE LAVAUR, ET LES SIENS

Claude du Vergier occupa le siège épiscopal de Lavaur de 1606 à 1636. Malgré ce long épiscopat il est presque inconnu.

Les registres des délibérations de la communauté sont à peu près muets sur cet évêque, le manuscrit du chanoine Audran ne fait pas une seule fois mention de lui.

Et cependant cette longue période de trente ans est une des plus intéressantes de l'histoire de Lavaur ; elle est marquée par les guerres de religion, la révolte contre l'autorité royale du duc de Rohan qui tenta de prendre la ville le 13 mai 1625, par la défaite d'un parti de protestants à Aurin, par la longue peste de 1628 à 1630, par la famine qui désola le pays, en 1631, et qui fit donner à cette année le nom de la *maoubaiso annado*, par l'établissement des religieuses de Ste Claire, dans une maison du marquis d'Ambres louée par la ville.

De ce silence des délibérations de la ville sur l'évêque, on serait porté à conclure à l'indifférence de Claude du Vergier pour les évènements heureux ou malheureux qui survenaient dans la capitale de son diocèse. La plupart des autres évêques se sont tellement mêlés à la vie politique de la cité que faire leur histoire c'est faire celle de Lavaur.

On ne saurait donc rien de Claude du Vergier si, fort heureusement, les registres des cèdes des notaires Guiraud et Gontier n'avaient été conservés et versés aux archives du département. Grâce à ces documents poudreux nous avons pu pénétrer dans les affaires de famille de cet évêque, presque dans son intimité.

Des actes retenus par ces deux tabellions se dégagent nettement deux traits distinctifs du caractère de du Vergier:

amour de la propriété, commun aussi bien à l'évêque qu'à son frère, à sa belle-sœur et à ses neveux ; attachement profond de l'évêque à tous ses parents.

Claude du Vergier était le frère du chevalier Hiérosme du Vergier, conseiller du roi, trésorier-général de France en la généralité de Toulouse. Celui-ci, qui ajoutait à son nom la qualité de sieur du Crès, du nom d'un château de Lavaur qu'il avait probablement acquis pendant l'épiscopat de son frère, s'était marié, le 8 novembre 1599, à Catherine de Girard. qui lui avait apporté en dot la somme, considérable pour l'époque, de 18.000 livres. Par le contrat Hiérosme du Vergier cédait à sa femme la propriété de toutes les robes, bijoux, bagues qu'elle pouvait avoir pendant le mariage, et pour *augmant dotal* lui donnait 2.000 écus de trois livres. En cas de prédécès il lui reconnaissait une rente annuelle de 1500 livres jusqu'à la restitution par ses héritiers de la totalité de la dot ainsi que de l'augment, une maison meublée de meubles convenables jusqu'à concurrence de 500 écus, tant qu'elle vivrait en viduité. Hiérosme assurait, en outre, à sa femme une pension annuelle de 600 livres.

De ce mariage naquirent quatre fils et une fille : Claude, Hiérosme, Louis, Emmanuel et Diane Magdeleine.

Claude succéda d'abord à son père dans la charge de trésorier général ; il dut la céder ensuite puisque nous le trouvons plus tard capitaine et gentilhomme ordinaire de la maison de Condé.

Hiérosme mourut en 1628 ou 1629. Louis entra dans les ordres ; nous le trouvons prieur de St Britz (?) au mois de décembre 1630. Emmanuel, le dernier, fut élu prévôt du chapitre de Lavaur le 26 mars 1630.

La fille, Diane Magdeleine, entra au couvent de l'Annonciade de Bourges où elle était professe en 1630.

Le Trésorier général mourut en décembre 1627. Laissa-t-il une succession embarrassée ? On serait tenté de le croire, puisque ses enfants ne l'acceptèrent que sous bénéfice d'inventaire.

La dame de Girard, de son côté, avait contracté des dettes pendant le mariage ; elles s'élevaient à 7.145 livres plus une paire de vaches.

Après la mort de son mari, Catherine de Girard voulut répéter ses droits dotaux. Mais sur les conseils de l'évêque et d'Emmanuel de Girard, oncles paternel et maternel des jeunes du Vergier, un accord intervint, le 5 avril 1630, entre la mère et les enfants. C'est cet acte qui nous a fourni les renseignements qui précèdent. Il est passé par Guiraud au château du Crès, en présence de Catherine de Girard, Claude et Louis du Vergier, celui-ci mineur assisté de de Renaud, son curateur, qui représentait encore Emmanuel, le prévôt du chapitre, également mineur.

L'accord se fit sur les bases suivantes : les enfants s'engageaient à donner à leur mère, dans un an, la somme de 24.000 livres représentant sa dot et l'augment. Pour garantir le paiement de cette somme ils hypothéquaient toute la succession paternelle, y compris la valeur de l'office de trésorier. En attendant ils devaient loger et nourrir Catherine de Girard et ses deux filles de service et lui servir une pension de 1.000 livres.

Dans le cas où la mère voudrait se séparer de ses enfants — ce qui arriva en 1636 — elle aurait droit à une rente annuelle de 1.500 livres, à une maison d'habitation meublée de meubles convenables.

De plus les jeunes du Vergier tenaient leur mère quitte de la pension de 50 livres, qu'elle avait promise à leur jeune sœur Diane, alors professe à l'Annonciade de Bourges.

Catherine de Girard se réservait en outre le droit de disposer de 103 charges de pastel en poudre, qu'elle possédait. Elle cédait à son fils aîné Claude le droit de légitime et tous les fruits lui appartenant sur les biens de son fils défunt Hiérosme. En retour, celui-ci la tenait quitte de la pension annuelle de 75 livres, qu'elle s'était engagée à payer au chapitre de Lavaur, en vue de la fondation d'un obit pour le repos de l'âme de ce fils.

Un acte du 21 juillet 1616 nous fait connaître le pays d'origine de la famille du Vergier. L'évêque de Lavaur donne à son frère, le Trésorier général, tous ses droits sur une maison située à Bourges, rue du Charlet, et qu'il tenait de son père Claude, procureur du roi.

En 1626 et 1627, l'évêque avait confié l'administration du temporel de son diocèse à son neveu Hiérosme. Catherine de Girard, de son côté, pendant l'absence de ce dernier, avait touché les revenus de plusieurs fermes. Le prélat, par acte du 6 avril 1630, fait abandon à sa belle-sœur de toutes les sommes qu'elle a encaissées.

Le caractère bienveillant de l'évêque de Lavaur commence à se dessiner ; il donne une maison à son frère ; il arrête un procès imminent entre sa belle-sœur et ses neveux ; il abandonne à celle-ci certains produits des fermes diocésaines. C'est probablement encore à lui qu'Emmanuel du Vergier doit son élévation à la charge prévôtale, malgré son jeune âge. De cette bienveillance de l'évêque de Lavaur envers les siens, nous trouverons d'autres marques :

Le 28 avril de la même année, Catherine de Girard vend à Rougier les charges de pastel en poudre dont elle s'était réservé la propriété, dans l'accord intervenu avec ses enfants. La vente produit 2.000 livres. L'acte est passé dans la maison épiscopale.

L'évêque vend ses blés. Par acte du 2 mai 1630 il reconnaît avoir reçu de Jean Vigouroux, recteur à Mouzens, la somme de 195 livres, 5 sols, montant de la vente de 25 setiers une cartière de blé.

Le 11 février 1620, le Trésorier général avait acquis de Jean Fabre, de Labruguière, certains héritages situés *al bosc* de Lavaur. Sur le prix de la vente, qui s'élevait à 460 livres, 60 livres seulement avaient été payées. Fabre meurt et le tuteur des enfants, Jacques Astruc, réclame à l'évêque le paiement du reliquat. Claude du Vergier verse généreusement les 400 livres, se mettant au lieu et place des enfants Fabre vis à-vis de ses neveux.

L'acte de subrogation, passé au château du Crès, est du 7 mai 1630.

Le 24 du même mois, l'évêque achète à noble Pierre de Vilhiers, et de sa femme Isabeau de Panis, tout le bois de haute futaie dépendant de la métairie de *Lentabac*, qui appartenait aux de Panis, au prix de 400 livres. L'évêque paie, ce même jour, 200 livres en 22 doubles ducats et en

monnaie ; le restant devait être acquitté à la volonté des vendeurs, et la coupe être effectuée en deux ans.

Nous trouvons à la même date un acte assez original. C'est une réquisition du chapitre, représenté par son syndic, le chanoine Gasc, à l'évêque de Lavaur. Le 16 septembre 1616, Claude du Vergier et le Chapitre métropolitain avaient emprunté solidairement à Vadelli, conseiller du roi à la Cour du Parlement de Toulouse, la somme de 1.600 livres, suivant acte reçu par François Poisson. L'évêque et le Trésorier général, son frère, avaient encaissé les 1.600 livres, promettant d'en relever et tenir quitte le chapitre de Lavaur. En 1630, cette somme n'était pas remboursée. Le prêteur avait fait cession et transport de sa créance à Guilhermin, son confrère au Parlement.

Le cessionnaire pressait vivement le chapitre qui, n'étant pas débiteur, requiert l'évêque de payer et proteste contre tout dommage. Du Vergier répond que, dès l'année passée, il avait donné l'ordre de payer, ayant l'argent tout prêt. Mais le consul de Lavaur, le sieur de Tire, l'avait requis de la lui prêter, promettant de rapporter dans l'année la cancellation de l'obligation.

Le consul avait oublié sa promesse et voilà pourquoi Guilhermin attendait encore ses 1.600 livres.

Le chanoine Gasc ne se contente pas de ces bonnes raisons et proteste ce que de droit.

Il est probable que cet emprunt avait profité au seul Trésorier général et que l'évêque paya de ses deniers ; c'était bien la vache à lait de la famille du Vergier.

Le 11 février 1626, Hiérosme du Vergier avait acheté — toujours la manie d'acheter et sans avoir l'argent au bout des doigts, — au prix de 1.200 livres payables en trois ans, la métairie de Guinet Rey, appartenant aux pauvres de Lavaur.

Le Trésorier général était décédé sans acquitter sa dette. Claude et Louis du Vergier, faisant tant pour eux que pour leur frère Emmanuel, par acte de subrogation du 1er juin 1630, mettent en leur lieu et place le bourgeois Thomas Branque à qui ils cèdent la métairie, à la condition qu'il

paierait 1200 livres au syndic des pauvres. Et comme leur père avait arrondi Guinet Rey par l'acquisition d'une pièce de terre et qu'il y avait fait des améliorations et des réparations, ils exigent de Branque une somme supplémentaire de 210 livres que celui-ci paya en pistoles d'or, coin d'Espagne, et autre monnaie.

Le 17 juin de la même année, Claude et Louis du Vergier achètent à noble Pierre de Bernardy, écuyer, une pièce de terre de deux coupades et demie au prix de 30 livres. Ils paient comptant en 2 pistoles d'or, coin d'Espagne, 3 écus au soleil et le reste en monnaie.

Un acte du 12 septembre suivant nous apprend que le Trésorier général avait vendu sa charge à un certain Pierre de Procheignan (?) et qu'il restait dû sur le prix de la vente la somme de 40.000 livres. Les héritiers donnent procuration à Claude du Vergier de poursuivre l'expédition de l'arrêt de la Cour prescrivant la saisie de l'office vendu mais non complètement payé.

Le même jour, les du Vergier louent à Bouyal leur métairie de Perrachou.

Ces deux actes sont passés à l'évêché.

Le 12 octobre, Claude, Louis et Emmanuel du Vergier décident la vente de la maison de leur grand-père et que leur père tenait de la générosité de l'évêque. Elle était située, comme nous l'avons déjà dit, à Bourges, rue du Charlet, paroisse de Saint-Jean des Champs. Claude reçoit procuration pour la vente. L'acte constate que la maison était fort *ruineuse*.

Emmanuel du Vergier, prévôt et sacristain de l'église cathédrale, résigne la sacristie, le 16 octobre, entre les mains de son oncle l'évêque.

Le 2 novembre suivant, Claude du Vergier, désigné sous le titre de Trésorier général de France en la généralité de Toulouse, acquiert de la femme Dévézis une portion de maison qu'elle possédait au Crès, ainsi qu'une petite vigne d'un quart de coupade.

Le 7 décembre, Louis du Vergier résigne entre les mains de l'évêque le prieuré de St-Britz (?), au diocèse de Lavaur.

Les frères du Vergier achètent, le 14 du même mois, à Jean Dévézis une maison en *soulier* et un *fournial*, situés à las Brugues, au prix de 40 livres.

Horace de Birague, le prédécesseur de Claude du Vergier, avait autorisé la ville à faire des *termes et paroits* autour de la maison épiscopale, vers la rivière, *pour la commodité des habitants et nécessité des guerres civiles*. Ces ouvrages servaient à faire la garde et les rondes ; comme ils menaçaient ruine en 1630, l'évêque demande le 14 décembre qu'on les répare.

Le 10 janvier 1631 l'évêque achète dix *pipes* de chaux en pierre, bonne et marchande, au prix de 40 livres ; la chaux devait être apportée à la maison épiscopale que du Vergier faisait réparer.

Un acte du 1er février 1631 nous apprend que du Vergier avait pour vicaire général Pierre de Marseillier.

Autre acquisition de l'évêque. Le 20 mars, il achète à Gabrielle Petite, veuve de Dévézis, habitant le mas d'En Petit, consulat de Belcastel, et de Bernard Calmelly, époux de Françoise Dévézis, fille de Gabrielle, domicilié à Verfeil, toutes et chacunes les terres, possessions, voix, noms et actions qui peuvent appartenir à Gabrielle Petite et à Françoise Dévézis. Le tout est situé à St Barthélemy de Montpella au lieu dit al Crès. La vente s'élève à 120 livres tournois.

Déjà, le 4 mars, l'évêque avait acquis des époux Dévézis tous et chacun des biens immeubles appartenant à la femme en qualité de cohéritière d'Antoine Dévézis et situés à St-Barthélemy de Montpella. Le prix était fixé à 150 livres.

Il est probable que ces diverses acquisitions étaient destinées à arrondir le domaine du Crès qui appartenait aux neveux de l'évêque.

Encore une annexion de terrain au même domaine, le 20 février. Claude acquiert de Jean Pontier et de Peyronne Cabanze, son épouse, deux pièces de terre et une petite vigne appelée *al plantié mauzac*, situées au Crès, et une autre terre située à la Plane. Le tout est payé 20 livres tournois.

Un autre Dévézis Jean, du masage de las Brugues, vend aux neveux de l'évêque, Claude et Louis, une maison avec pezeigne et terre tout joignant, une taillade, un bois taillis, une bousigue. Ces immeubles situés à *las taillades de las Brugues*, syndicat de Saint-Barthélemy de Montpella, étaient d'une contenance de trois coupades et demie et évalués à 39 livres tournois. (Acte du 31 mars.)

Le même jour, l'évêque achète à Françoise Dévézis, veuve d'Andrieu Deymier, au prix de 14 livres tournois, une maison en soulier, sise à Campagnac.

L'évêque se trouve en fonds. Le 2 avril suivant, il achète, au prix de 18 livres tournois, à Simon Fauré et à Jean Dévézis, propriétaires par indivis, une partie de maison située au Crès, une vigne *au plantié mauzac*, un canebal au même lieu, une terre al pradel, une vigne à Condomi, près du Crès.

Claude du Vergier s'arrondit toujours. Quelques jours après, le 5 avril, il fait une nouvelle acquisition de François Dévézis. Celui-ci lui cède, pour 15 livres tournois, une pièce de terre al Pradel du Crès, une vigne, une partie de maison au Crès, une vigne de six pas de long et quatre de large à Condomi. Mais comme les biens vendus sont d'une plus grande valeur, l'évêque cède à Dévézis une maison fort petite qu'il possède à Campagnac.

Autre acquisition faite le même jour, par l'évêque, de Lachurier, laboureur à Saint-Barthélemy de Montpella. Il s'agissait d'une maison en pézeigne, sise à Montagnac, avec une terre au-devant de 4 canes. Prix : 8 livres tournois.

Ainsi s'accentue le second trait du caractère de l'évêque du Vergier : l'amour de l'immeuble.

Les neveux ne veulent pas être en reste avec l'oncle. Toujours le 5 avril, une maison en soulier avec pezeigne joignant, une terre et un bois taillis passent des mains de Pierre Assalit et de Gaillarde, veuve Dévézis, dans les leurs pour la somme de 20 livres tournois.

Le 30 avril, Catherine de Girard prête 1.000 livres à Bernard Rougier, receveur du diocèse.

Le 12 mai, autre prêt de 26 livres à Guilhaume Pelfert et

troisième prêt, cinq jours après, de 75 livres, à Guilhaume Palouzier, recteur de St-Germier.

Le prieuré de St-Sulpice appartenait à l'évêque de Lavaur. Le 17 mai, il afferme ce bénéfice aux frères Boutibonnes de St-Jean-de-Rives, au prix de 1.350 livres.

Le 25 mai, François Panavayré, tenancier de Viviers, faisant tant pour lui que pour Bernarde Cassarde, sa femme, subroge les frères du Vergier à l'hypothèque prise par eux pour garantie d'une somme de 40 livres sur les biens de Martial Dévézis, de las Brugues.

Le 8 juin, Etienne Panys, marchand de Lavaur, Vincent Lacour, meunier au moulin des Buillens, Jean Grand, du Port d'En Taïx, empruntent 243 livres, 15 sous, 7 deniers à Catherine de Girard. Deux jours après, la veuve du Trésorier général prête à Jacques Costes, boulanger à Lavaur, la somme de 200 livres.

Le 3 juillet, les consuls de Teyssode lui empruntent 400 livres.

La famille du Vergier paraît être le banquier de la région.

Le 5 juillet, Me de Girard prend à ferme le bénéfice de Péchaudier, appartenant au prévôt du chapitre, c'est-à-dire à son fils Emmanuel, au prix de 700 livres.

Le 23 juin 1622, Jean Dévézis avait vendu au Trésorier général tous ses biens au prix de 800 livres. 300 livres restaient encore à payer. Claude du Vergier, qualifié dans l'acte de gentilhomme ordinaire de M. le Prince (de Condé), acquitte cette dette le 23 août 1631.

La famille du Vergier possédait des biens dans le diocèse de Béziers. Le 31 octobre 1631, les frères du Vergier donnent procuration à Jean Rouquoux de vendre deux métairies appelées l'une de Gaihac, l'autre de Maziran, et situées au terroir de Bado... (?)

Le 2 octobre, les frères du Vergier donnent procuration à Jean Rouquous de faire l'inventaire de tous les biens, meubles, cabaux, dépendant de la succession de leur père et situés à Béziers. Ces meubles, qui furent apportés au château du Crès, comprenaient : 4 lits, l'un de velours violet cramoisi à deux pantes de velours et de damas avec sa

vane (?) de damas, rideaux de même étoffe, un pavillon également de damas avec la chappe de velours. L'autre était de damas bleu avec sa vane de taffetas piqué, son pavillon de taffetas bleu, chappe de velours bleu, surciel de taffetas garni de passementerie de soie. Le troisième était aussi de taffetas bleu avec crépines rouges et bleues et vane de satin. Le dernier était fait de futaine mouchette garnie de rideaux de toile grossière. Outre ces lits on comptait 50 draps de lit, dont 7 sans couture, en toile de Rouen, 27 nappes petite venise damassées, 20 douzaines de serviettes petite venise damassées, quatre tables de toile de Hollande, 2 couvertures de lit blanches, un grand miroir, une damyde (?) de vayné (?) et d'ivoire marqueté. Une mort d'ivoire faite en miroir ; une chasuble rouge avec le corporal, manipules, aubes et une tente de tapisserie de flandrin à petites figures représentant diverses chasses de 15 pans de hauteur et 15 cannes de tour.

Le même jour, 2 octobre, les frères du Vergier tentent un accommodement avec leur mère au sujet de sa dot. Pour se libérer envers elle, ils offrent de lui céder deux maisons situées l'une dans la ville de Béziers, l'autre à la porte des Carmes de Béziers ainsi que les métairies de Gaihac et de Moziran ; Me de Girard refuse et veut des espèces sonnantes.

Nous retrouvons l'évêque le 12 novembre ; il cède aux frères Assalit : 1° une maison à trois étages en pézeigne avec four, située à las Brugues ; 2° un moulin pastellier au même endroit ; 3° huit pièces de terre de 15 coupades environ ; 4° deux vignes. En échange il reçoit huit terres, quatre vignes, et un taillis de 14 coupades 3[4. Pour soulte il donne 33 livres.

Quelques jours après, le 15, le prélat fait don de 300 livres à Françoise de Bouquin qui était au service de sa belle-sœur et qui allait se marier avec Antoine Rougier, notaire à Lavaur.

L'église de Saint-Martin du Carla existait en 1631. L'évêque la fait réparer, le 23 novembre.

Jean de Larroche, conseiller du roi à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier, avait été l'homme d'affaires du Trésorier général. Aucun règlement n'était inter-

venu entre eux. Le 13 décembre 1631, les frères du Vergier, règlent cette vieille affaire en présence du vicaire général, de Marseiller et du maître-d'hôtel de l'Évêque, Gouzes.

Le 14 du même mois, l'évêque achète, au prix de 70 livres 18 sous 9 deniers, à un tisserand de Belcastel, quatre pièces de terre, situées à Condomi et à la Pommarède.

C'est sur cet acte que se ferme le registre des cèdes du notaire Guiraud. Nous allons analyser celui de Rougier. Il comprend les années 1635 et 1636.

Le 24 janvier 1635, l'évêque achète, au prix de 30 livres de 20 sous, une petite maison en pézeigne *fort ruineuse*, une petite vigne, une pièce de terre, le tout sis à Cannebal et appartenant à Mariette Dévézis, au service de la dame de Girard.

Le 24 du même mois, Claude du Vergier assiste aux pactes de mariage de Guillaume Guittard avec cette même Mariette Dévézis. Il lui constitue en dot verquière (on dit actuellement en patois *briquièro*) de 70 livres.

Le neveu de l'évêque, Claude, acquiert, le 6 mars, de noble Jean de Boudeau, sieur de Marzens, une maison située dans la rue Sivadière à Lavaur, d'une contenance de 3 pagelles, et une vigne à las Clottes de 8 coupades. Le prix de la vente est de 200 livres pour la maison et de 60 livres pour la vigne.

Le 10 avril, l'évêque reconnaît devoir à Jean de Chastans, conseiller au Parlement de Toulouse la somme de 1584 livres.

Un acte du 29 du même mois nous apprend que le vicaire général de l'évêque, de Marseiller, venait de mourir. Il était des environs de Rouen. Son neveu, Pierre Marseiller, prêtre au bailliage de Gisors, cède à l'évêque, moyennant la somme de 150 livres, tous les droits, voix, noms, titres, actions dépendant de la succession et situés dans le diocèse de Lavaur.

Nous avons un peu perdu de vue Me de Girard ; elle reparaît, le 18 août, par une procuration qu'elle donne à Bernard Rougier de toucher en son nom de Guillaume Trinquier, receveur général des finances en la généralité de Toulouse, la somme de 2,000 livres faisant partie des gages de l'office de Trésorier affermé 1,000 livres par an. Elle donne quittance de cette somme le surlendemain.

Le 20 novembre, un échange de biens intervient entre Claude du Vergier, neveu de l'évêque, et la dame Ramonde de Lapeyre, veuve du docteur Dumas.

Le 7 décembre, l'évêque fait quittance à David Maynadier, maître-arquebusier à Magrin, de la somme de 77 livres.

Le neveu de l'évêque, Claude, échange avec Barthélemy Dévezis un grand nombre de terres ; l'acte d'échange du 29 décembre ne contient pas moins de douze pages.

L'année 1636 s'ouvre par un accord entre tous les membres de la famille du Vergier sur l'office de trésorier, dépendant de la succession de Hiérosme du Vergier. De Girard et ses deux fils, Claude et Louis, avaient estimé l'office à 45,600 livres. La veuve du Trésorier prélève sur cette somme son douaire qui atteint 24,000 livres.

Le Prince (de Condé) et le maréchal de Thémines avaient établi diverses garnisons au château du Crès appartenant à l'évêque. Par suite des guerres et de la peste qui désolèrent le pays, l'Assiette du diocèse n'avait pu être convoquée ni par suite voter le remboursement des dépenses faites. Elles s'élevaient à 2,205 livres. Le 17 janvier 1636, noble Pierre de Gasquet, sieur de Tire, syndic du diocèse, qui les avaient acquittées, requiert de l'évêque le remboursement de cette somme. Il exhibe les rôles des soldats, les quittances et ordonnances (1).

Du Vergier avait, en effet, donné au sieur de Tire sa parole que, dans le cas où le diocèse ne voudrait pas lui rembourser ses avances, il le paierait de ses propres deniers. Or le diocèse était ruiné.

De là la réquisition à Claude du Vergier qui demande le temps de faire procéder au *despartement de la somme*. Il paiera ainsi qu'il s'y est engagé, s'il ne réussit pas à faire porter la dette sur le diocèse.

Le 2 février, l'évêque achète à Antoine Rouquier, une petite vigne d'une coupade, située al Plantié mauzac, au prix de douze livres. Le même jour il devient propriétaire d'une maison appartenant à Jacques Dévézis.

L'évêque signe une quittance le 7 mars 1636 ; c'est sa der-

(1) Disons à ce propos que le château avait failli être incendié.

nière signature. Il meurt quelques jours après le 25 mars.

Miquel Dévézis, demeurant au château du Crès, avait fait donation de tous ses biens en faveur du prélat ; il transporte cette donation sur la tête de son héritier universel, Claude du Vergier.

Nous n'avons pas pu mettre la main sur le testament de cet évêque de Lavaur, mais nous connaissons quelques-unes de ses dispositions particulières.

Claude du Vergier fut, comme nous venons de le dire, l'héritier général de son oncle qui laissa un souvenir à son nombreux domestique.

Il légua à ses gens une somme de 300 livres. Fournial, le palefrenier, eut 16 livres ; ses gages étaient de 36 livres.

Georgye Coste, servante, 17 livres ; elle avait 15 livres de gages.

Bastié reçut 17 livres, plus 3 livres pour des gages d'un mois et demi.

Le jardinier, Cabanier, natif de Mailhoc, n'eut que 8 livres ; ses gages s'élevaient à 20 livres par an.

Arnaud Restoulh, le cuisinier, fut mieux partagé. Il toucha 45 livres pour fin de paiement de ses gages d'un an.

Nous n'avons pu trouver la quittance des autres domestiques, qui devaient être assez nombreux puisque les cinq que nous venons de voir passer ne touchent que 103 livres sur les 300 qui étaient léguées.

On n'a pas oublié que la mère des neveux de l'évêque, par un accord du 5 avril 1638, avait consenti à rester avec ses enfants.

La séparation se fit cinq jours après la mort de du Vergier. Claude du Vergier, l'aîné des enfants du Trésorier général, le légataire général du prélat, loge sa mère au vieil évêché, et lui fournit des meubles énumérés tout au long dans l'acte que nous analysons. Aucun ne mérite d'être signalé.

Claude du Vergier, après la mort de son oncle, continua à loger à l'évêché. Les économes de l'évêché, le chanoine Manelphe et l'hebdomadier Lacoste, veulent lui faire vider les lieux. Claude répond que son oncle a bâti, agrandi et mis en bon état la maison épiscopale et qu'il a le droit d'en faire son habitation tant que le Parlement n'aura pas vérifié

et estimé les travaux. Les économes obtinrent une ordon nance contre Claude du Vergier qui, malgré ses protestations, fut obligé de chercher une autre habitation. Il dut se retirer au château du Crès.

Aucun des nombreux actes que nous venons d'analyser, pris à part, n'offre d'intérêt ; mais il nous paraît que de leur ensemble se dégagent bien nettement deux des traits distinctifs du caractère de Claude du Vergier, dont nous parlions à la première page de cette étude.

Ajoutons quelques renseignements sur cet évêque. Le duc de Rohan s'était emparé, en 1621, de la presque totalité du diocèse de Lavaur ; deux villes seulement, Lavaur et Labruguière, étaient demeurées fidèles au roi.

Les dégâts commis par les religionnaires furent considérables ; Claude du Vergier les estimait à 300.000 livres. L'évêque perdit, avec ses revenus, ses chevaux dont les huguenots s'emparèrent. Pour dédommager le diocèse, le roi, par des lettres données à Poitiers le 14 janvier 1622, permit à Claude du Vergier, *d'arrêter tous les effets des rebelles et de leur courir sus.*

Les délibérations de la communauté nous apprennent que cet évêque vivait en excellents termes avec l'administration de la ville et qu'il s'employait fréquemment pour les intérêts de celle-ci. Un certain Fauré, munitionnaire de l'armée royale, occupé, en 1623, au siège de Montauban, avait fait à Lavaur de grosses levées de blé, vin et autres approvisionnements, qu'il n'avait pas payées. Claude du Vergier, se rendant à Béziers pour assister aux Etats qui devaient s'ouvrir le 3 mai 1624, reçut des consuls mission de parler de cette affaire au duc de Montmorency, gouverneur de la Province. Il manœuvra si bien qu'il obtint une ordonnance contre le munitionnaire. Le conseil décida que l'évêque *serait gratifié et récompensé.*

Claude du Vergier fut probablement enterré dans son église cathédrale. Son épitaphe pourrait être celle-ci : Il fut bon évêque, bon parent et bon propriétaire.

Aug. VIDAL.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes consulaires d'Albi (1359-1360) publiés par A. VIDAL, avec une étude linguistique par A. JEANROY. (Toulouse, *Ed. Privat*, 1900, in-8°). — Ce volume de CI et 271 pages contient une introduction, le texte des comptes (180 p.), trois appendices, un glossaire et une table des noms propres et des matières. Nous allons examiner successivement chacune de ces parties.

L'introduction est un résumé des comptes. M. V. a groupé dans deux chapitres consacrés le premier aux faits historiques, le second à des considérations économiques, tous les détails intéressants qu'on pouvait relever dans le texte. Ce travail n'a pas consisté en une simple nomenclature, il est essentiellement critique, l'auteur ayant toujours rapproché de son document les assertions des historiens qui ont étudié la même époque de notre histoire. M. V. nous apprend notamment qu'en 1360 Albi comptait 333 feux imposables et il en conclut qu'on pourrait, à l'aide de ce chiffre, évaluer celui de la population. Sans doute. Toutefois il ne faut pas perdre de vue que ce ne sont là que des feux *imposables*, les autres, les ménages que le fisc n'a pas dénombrés, ne sont pas mentionnés. Il faudrait donc savoir quelle était leur proportion. Il est très rare que dans les « réparations » de feux on trouve cette indication. C'est par exception que dans un recensement de ce genre qui fut fait à Cordes quelques années plus tard, en 1366, on constate que les feux cotisables sont au nombre de 300 environ et les autres de près de 600 (1). Si l'on admet la même proportion pour ce qui concerne Albi, il faudra donc ajouter à 333 le nombre de 666, ce qui donnera en tout un milier de feux et en multipliant, comme on le fait d'ordinaire, 1000 par 5, la population ressortira à environ 5000 âmes. Pour s'assurer que cet évaluation est suffisamment approximative, il faudrait relever le périmètre de la ville d'Albi en 1360, voir combien d'habitants s'y trouvent actuellement, tenir compte de la population probable de divers villages, hameaux ou fermes du consulat cette même

(1) Archives de Cordes, CC. 35.

année 1360 et comparer alors ces données avec le résultat des calculs précédents. Ce que je dis là n'est que pour montrer que les dénombrements de feux sont utiles à connaitre mais que, avant d'en tirer des renseignements positifs sur le chiffre de la population, il est nécessaire de prendre quelques précautions assez délicates.

Continuons la revue de la partie historique de l'introduction. M. V. cite une allusion de ses comptes à un projet de descente en Angleterre pour la délivrance du roi Jean, de concert avec le roi de Danemark. Il précise en les corrigeant les dates de sessions des Etats de Languedoc, reporte à bon droit à l'année 1360 des évènements militaires que les historiens de cette province avaient cru appartenir à l'année précédente. Il nous entretient de la réparation des fortifications d'Albi, de querelles amusantes avec les gens de Castelnau-de-Lévis au sujet d'un feu de joie, du passage et de la réception de plusieurs grands personnages et des charges qu'entraînaient pour la communauté ces coûteuses cérémonies. A ce propos, il n'était peut-être pas nécessaire, dans une étude sur le milieu du XIVe siècle, de rappeler les réformes de Colbert.

Ce qui a rapport aux conditions du travail, au commerce et à l'industrie nous a paru encore plus intéressant. M. V. qui avait déjà collaboré à l'édition justement remarquée de *Livres de raisons* s'est trouvé là dans son élément de prédilection et nous a donné, à la suite d'un labeur ardu, quelques pages qui lui font le plus grand honneur. Cette constatation ne sera pas modifiée par les critiques que je vais me permettre de lui adresser. M. V. parle de la fréquence (?) des grèves au XIVe siècle, cite un exemple local de 1359 et même un cas d'assurance de cette année. Il est bien entendu qu'en tout temps des individus ont pu se coaliser dans un intérêt commun, qu'on a pu et dû payer plus cher que d'ordinaire une personne offrant ses services dans des conditions périlleuses pour elle. Dès lors « grèves » et « assurances » peuvent se retrouver, au moins en germe, à des époques beaucoup plus reculées que le XIVe siècle ; on connait d'ailleurs des coalitions d'ouvriers en France dès la fin du XIIIe siècle. Nous sommes anatomiquement et physiologiquement les mêmes hommes que nos pères de 1359. Mais nous en différons d'une façon très sensible par les idées auxquelles notre cerveau est habitué, idées dont la plupart n'étaient pas même soupçonnées par ces ancêtres. La civilisation, comme toutes choses dans la nature, suit une évolution constante et c'est en vertu de ce principe que je proteste contre la tendance bien évidente de M. V. à assimiler des faits d'ordre économique contemporains à des événements du XIVe siècle qui ont sans doute avec les premiers un air

de parenté mais qui en diffèrent, je crois, autant qu'un patron, un ouvrier de 1359 diffèrent d'un patron et d'un ouvrier de l'an 1900. Le milieu a tellement changé qu'il n'est pas possible de ne pas *a priori* établir des distinctions, tout au moins des nuances ayant plus qu'une simple valeur de vocables.

Cela dit, voyons ce que fut la « grève » de 1359. Des ouvriers étaient employés à la réparation des fortifications de la ville. Ils cessent le travail. On contraint un certain nombre d'individus à le continuer. Voilà tout ce qu'apprend le texte. Pour assimiler cet événement à une grève, au sens où nous entendons ce mot, il faudrait connaître le motif du chômage, auquel il n'est pas fait la moindre allusion. De plus il serait nécessaire de savoir que les ouvriers embauchés par force sont les mêmes que ceux qui ont quitté le chantier. On répondra que c'est probable. Ce n'est pas certain, c'est tout au moins discutable et nous ne voyons dans tout cela que deux faits : 1° une entente des premiers travailleurs, 2° une violation de la liberté individuelle dans l'obligation imposée de travailler. Encore ce mépris d'un droit inconnu au Moyen âge s'explique-t-il par le danger que le voisinage de l'ennemi faisait courir à la cité. En une telle occurrence on a réquisitionné des hommes pour une cause d'utilité publique et urgente.

Passons à l'assurance. Le pays est peut-être à la merci des Anglais ou de routiers quelconques, il y a du danger à le parcourir pour le porteur d'une somme d'argent. Or il s'agit de faire parvenir des espèces à Toulouse. Une personne s'offre, répond des risques et pour ce motif reçoit un salaire de beaucoup plus élevé qu'en temps ordinaire. Si c'est là un contrat d'assurance, un acte établissant la responsabilité du patron, il faut aussi convenir que cette assurance et cette responsabilité ne présentent aucun caractère particulier, aucun progrès du droit par rapport à la pratique journalière. M. V. cite, en effet, dans une note une indemnité accordée à un serviteur dérobé. On sait, d'autre part, qu'il était d'usage d'allouer des secours pécuniaires aux défenseurs de la ville qui avaient été blessés, aux veuves et aux enfants de ceux qui avaient péri, aux habitants qui avaient vu leur demeure pillée ou incendiée. Que l'on payât plus cher un messager alors que le voyage était périlleux, cela s'explique de soi. Si ce messager prend les risques à sa charge, est-il le seul détenteur de deniers publics qui agisse de la sorte ? Tout comptable de tels fonds n'obligeait-il pas ses biens dans des formules absolument classiques ? Je ne crois donc pas que le cas d'assurance signalé par M. V., quoique intéressant, offre un intérêt exceptionnel.

M. V. nous donne ensuite divers renseignements sur les droits perçus aux marchés, droit de courtage pour la communauté, droit de leude au profit de l'évêque. Il trace un tableau des lourdes charges pesant sur l'agriculture et le commerce, insistant particulièrement sur les variations du cours des monnaies. A cette occasion, il traduit l'*afforamen* de 1343 qui est une taxe des marchandises de toute sorte et même de la valeur du travail et de la proportion du bénéfice licite. C'est bien un *maximum* comme on dira quelques siècles plus tard, mais nécessité par les changements continuels de la valeur des espèces, ainsi que le prouvent les considérants du tarif. Doit-on voir là une préoccupation d'assurer le bien-être des classes pauvres de la société ? M. V. semblerait porté à l'admettre. A notre avis, l'*afforamen* n'a rien de... collectiviste et ne doit son origine qu'à la nécessité de fixer les prix d'objets d'un usage courant eu égard à la valeur sans cesse modifiée des espèces.

Dans les baux à besogne, M. V. constate que le forfait est assez rare. Généralement l'ouvrier travaille à la journée et son salaire varie suivant la saison. Suit une explication très intéressante du mode de construction des maisons en colombage, les plus nombreuses à cette époque. Etablissant la moyenne des salaires relevés dans les comptes, M. V. constate qu'ils sont quatre fois plus forts que dans l'*afforamen* de 1343. Il se pose alors cette question : que fallait-il à un ouvrier de ce temps-là pour vivre lui et sa famille ? La réponse est : trois sous, qu'il conviendrait de multiplier par 14 pour avoir de nos jours une somme équivalente.

Enfin cette partie de l'introduction se termine par des détails curieux sur des frais de repas.

M. Jeanroy fait ensuite une étude linguistique du texte roman des comptes. Malgré les variations de graphie qui créent des difficultés sérieuses à la constatation de la véritable forme des mots, M. J., avec sa compétence toute spéciale, a classé d'une manière claire et précise les particularités remarquables rentrant dans le domaine de la phonétique et de la morphologie. Quant à la syntaxe, M. J. est amené à déclarer, avec juste raison, que « les défauts d'accord sont fréquents parce que c'est l'idée et non le mot, comme il arrive si souvent dans le style populaire, qui règle l'accord ».

Après l'introduction que nous venons d'analyser on trouve la transcription des comptes qui tient 180 pages. Bien que la lecture fût facile, au dire de M. V., elle n'a pas laissé que de nécessiter parfois des recherches, des comparaisons, un travail en somme peu attrayant... et méritoire, car le texte est correctement établi.

Des trois appendices, le premier est l'*afforamen* de 1343 déjà

publié, mais d'une façon assez défectueuse, par Cl. Compayré. Il est regrettable que le mauvais état de ce parchemin n'ait pas permis à M. V. de reproduire le préambule du tarif.

Le second est un tableau du prix des choses à Albi en 1359-1360, tableau divisé en cinq colonnes donnant : 1° l'indication de l'objet, 2° le prix de l'époque, 3° l'équivalence de ce prix en monnaie actuelle, 4° la conversion des mesures anciennes suivant le système décimal, 5° la représentation des valeurs en journées de travail. Les prix de l'époque, on l'a déjà dit, sont multipliés par 14 pour obtenir les chiffres de la 3e colonne. Les calculs de ce genre sont toujours sujets à la critique. Aussi M. V. a-t-il eu une heureuse idée en réduisant les prix en journées de travail. Quelles qu'aient été les fluctuations de la valeur des espèces, leur relation avec la main-d'œuvre peut être considérée, pour une même monnaie et à une époque déterminée, comme constante.

Le troisième appendice consiste en un calendrier de l'année consulaire d'Albi 1359-1360. Il permet de traduire sans hésitation une date quelconque des comptes. On constate que cette année a commencé le 21 avril 1359 et fini le 31 mai 1360.

Le glossaire contient l'explication des termes du langage populaire que Raynouard et du Cange n'ont pas connus Le sens attribué par M. V. à ces mots est justifié par des citations du texte. Cette partie de l'ouvrage rendra, dans certains certains cas, des services très appréciables.

Enfin, une table des noms propres et des matières, conçue sur le plan des tables de l'*Histoire de Languedoc*, constitue aussi un excellent travail.

J'ai trop cherché chicane à M. Vidal pour éplucher son style et lui reprocher de petits détails insignifiants. En matière d'érudition, d'ailleurs, l'important n'est pas de construire de belles périodes, mais d'être clair et de se faire comprendre. M. Vidal a parfaitement rempli ce but. S'il avait supprimé quelque image un peu hardie ou à double entente, comme ces « pages (qui) éclatent de dates et de faits » (p. LIII) ou telle expression inopportune comme « le peuple, l'éternel muet » (p. LIV), il n'y aurait rien à redire.

En somme, les *Comptes consulaires* de 1359-1360 étaient à publier. M. Vidal s'est acquitté de cette tâche avec des qualités que les historiens apprécieront à leur juste, c'est-à-dire à leur grande valeur. Si les opinions personnelles de l'auteur sur tel ou tel fait peuvent être discutées, il n'en reste pas moins qu'elles résultent d'une étude approfondie du texte et dénotent un sens critique sans lequel il n'est pas d'œuvre d'érudition sérieuse. Il faut espérer que ce volume

n'est que le premier d'une série et que dans un avenir prochain les travailleurs pourront avoir dans leur bibliothèque une bonne partie des comptes d'Albi, si utiles à consulter.

Ch. PORTAL.

—

La Révocation de l'Edit de Nantes et les Enfants. Lettres d'un grand'père à ses petits-fils. — Sous ce titre, M. le pasteur Camille Rabaud, président honoraire du Consistoire de Castres, vient de faire imprimer chez Carayol, à Mazamet, une plaquette de 76 pages in-8°.

C'est une série de récits rappelant les souffrances endurées par de pauvres enfants, martyrs de l'intolérance; Marie Briolle, d'Arifat; la petite prophétesse de Castres; les dix enfants d'Adrien le Nautonnier, sieur de Castelfranc, de Montredon; Jacques et Samuel Sers, fils du pasteur de Labessonnié; les onze enfants d'Antoine Privat; les petites Mirat; les deux jeunes prophétesses de Viane; les quatre enfants d'Antoine de Gau, pasteur de Lacaze, de Sénégats, etc., etc.

La lecture de cette brochure, qui nous mène de 1685 jusqu'en 1713, est particulièrement attachante et nous remercions M. C. Rabaud d'avoir extrait de ses notes sur l'histoire du protestantisme dans l'Albigeois, ces quelques pages aussi intéressantes pour les grands que pour les petits.

—

Nous relevons, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France* (série in-8°, n° 23), une communication de M. l'abbé Auriol sur *Un synode diocésain à Albi au XVIIIe siècle* et une autre de M. le baron de Rivières sur des *Documents de 1823 relatifs à l'église Sainte-Cécile d'Albi.* — On lit dans le même *Bulletin* que M. l'abbé Lestrade a communiqué à la Société, dans la séance du 6 décembre 1898, une statue en bois de la Vierge, qui provient de *Cordes* et qui a été offerte à l'église de la Dalbade. D'après le compte-rendu cette statue n'a qu'une très faible valeur.

Le même *Bulletin* (série in-8°, n° 24) mentionne: 1° une communication de M. le baron de Rivières sur deux actes notariés où figurent deux artistes toulousains, Philibert Chailliou et Pierre Launet, qui travaillèrent, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, pour deux confréries de Lavaur, les Pénitents bleus et la confrérie de N.-D. du Mont-Carmel;

2° un compte-rendu par M. de Lahondès de la promenade archéologique faite par la Société, le 16 mai 1899, à Gaillac, Rabastens et Lisle;

3° un mémoire de M. l'abbé Auriol, avec plan à l'appui, de la Chartreuse de Castres ou de N.-D. de Belvèzes, au XVIe siècle, d'après le manuscrit de Dom Chatard : *Historia fundationis progressionis et eversionis Carthusiæ Castrensis* ;

4° la découverte de deux médailles romaines à Rivières (Tarn), en 1899.

—

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1898, 1re livraison) publie la transcription non ponctuée d'un marché en latin passé, en 1344, pour la construction d'une chapelle dans l'église collégiale de Saint-Salvy d'Albi, entre un tailleur de pierres nommé Hugues Thomas et messire Bégon Montagne, chanoine de Saint Salvy. Ce document, envoyé au Comité par M. le baron de Rivières, ne fournit pas d'éléments suffisants pour déterminer l'emplacement de la chapelle en question ; il est extrait d'un registre du notaire Dordé Guiraud, déposé aux Archives départementales.

M. le baron de Rivières rappelle à cette occasion que le monastère de Saint-Salvy était sous la règle de saint Augustin, qu'il fut sécularisé au commencement du XVIe siècle et devint une collégiale de chanoines ayant à sa tête un prévôt qui, les jours de fête, avait le privilège de porter la crosse et la mitre. Cette collégiale subsista jusqu'en 1790.

Le même *Bulletin* (3e livr. année 1898) comprend une communication de M. l'abbé Hermet sur *les Statues-Menhirs* de l'Aveyron et *du Tarn*. Nous relevons dans ce dernier mémoire les notices suivantes : Statue de Puech-Réal (Tarn); Pierre plantée du trou de l'Avenc, près Lacaune ; Statue des Vidals (Lacaune) ; Fouille d'un tumulus à Constanci, près Lacaune; Pierre-plane de Rieuviel (Cabannes-et-Barre) ; Pierres de Trédos (Nages) ; Menhirs de Labastide-Rouairoux, Lacabarède et les Alberts. Ce mémoire est accompagné de dessins et de plusieurs planches hors texte, où se retrouve notamment reproduite sur ses deux faces la statue-menhir de Puech-Réal.

—

Le *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français* (15 mai 1900) renferme d'intéressants détails de M A. Bernus sur *Pierre Galez* qui était principal du collège de Castres en 1593 et Gaspard Olaxa, ministre à Sorèze puis à Castres en 1592, déposé en 1593-1594.

—

M. Emile Bonnet, de la Société archéologique de Montpellier, publie dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux histori-*

ques et scientifiques (1899, 2e livraison) une étude très documentée sur les jetons des Etats généraux de Languedoc. Sept fort belles planches en phototypie accompagnent le texte. Il a été fait un tirage à part de cet intéressant travail sur lequel nous appelons particulièrement l'attention de nos lecteurs.

—

Ouvrages reçus. — Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1900. Signalons dans ce volume un éloge de M. de Voisins-Lavernière, prononcé en séance publique le 29 mai 1899, par M. Dubédat, l'un des quarante mainteneurs.

—

Léopold Delisle. — Fragment d'un poème historique du XIVe siècle. 6 pages in-8o. — (Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LX, 1899). Cette plaquette est consacrée à deux petites bandes de parchemin découvertes par M. Ch. Portal dans une ancienne reliure et données à la Bibliothèque Nationale par M. Gabriel Soulages. Il s'agit de fragments d'un manuscrit du XIVe siècle qui contenait un poème français sur les évènements des règnes de Philippe de Valois et de Jean. Trente-six vers de ce poème sont transcrits sur les fragments déposés à la Bibliothèque Nationale. Avec M. Léopold Delisle nous formons des vœux pour la découverte d'autres morceaux de ce poème.

—

Albia-Christiana. — Sommaire des nos de novembre et décembre 1899. — Le Clergé du vallon du Thoré pendant la Tourmente révolutionnaire (Abbé Ginestet). — Histoire des barons de Lescure du XVIe au XVIIIe siècle (E. Cabié). — Glanures historiques (Procuration des religieux de Sylvanès, en Rouergue, pour passer transaction avec le Comte de Castres) (L. B.). — Histoire de la paroisse de Labessière (J. G.). — Inventaire raisonné des titres du vénérable Chapitre métropolitain d'Albi par M. Serres, feudiste dudit Chapitre (Historicus). — Table pour l'année 1899.

GLANURES HISTORIQUES

Notes pour servir à l'histoire de Rabastens d'Albigeois (*suite*)

Pénitents blancs. — 1616, 6 janvier. — Sire André-Gabriel Dumas, bourgeois de Rabastens, donne à la vénérable Confrérie des Pénitents blancs une maison avec jardin, sise au bourg Soubira, au lieu dit *al bastiment*, pour construire leur église « a la charge par la dite confrérie en faisant bastir la dite eglise, faire mettre sur la porte d'entrée d'ycelle le nom et armoiries du dit Dumas, donnateur en la forme qu'il les baillera gravées sur la pierre lorsque la dite église se faira se réservant icelluy donnateur faculté de mettre son tombeau et sepulture pour luy et les siens à l'advenir dans l'Eglise et à tel endroict qu'il eslira sans incommoder l'autel principal de la dite eglise.

« Et moyennant la presente donnation, les s^rs^ prieur et syndic (1), au nom de la dite compagnie, chargent les confrères qui sont a present à la dite confrérie, et qui viendront cy-après, à perpetuité faire dire une Messe hautte après le décès du dit Dumas, donnateur, chacun an à tel iour qu'il voudra dans la dite Eglise, commencant le iour de son décès, Laquelle Messe sera dicte et celebree pour l'âme du dit Dumas et des siens a perpetuité (2). »

1669. — Le 19 mai, les officiers et autres membres de la dévote Compagnie des Pénitents blancs de Rabastens, réunis en conseil, baillent, au prix de 100 livres, à faire un tableau, représentant « Limage du paralitique à la piscine guery par Jesus-Christ » au sieur Pierre Grenier, peintre, pour orner la chapelle de la *confrérie*. La dite somme de 100 livres, léguée à cet effet, par Me Pierre Amiel,

(1) Etienne Bastide, prêtre et chanoine de l'église Notre-Dame du Bourg de Rabastens, prieur de la Confrérie ; Me Jean Capelle, notaire, syndic.

(2) Extrait des registres de Me Pierre Clausel, notaire, garde-notes et tabellion royal.

prêtre et recteur de Ladin, sera délivrée au dit peintre, moitié au commencement de l'ouvrage, et l'autre moitié à la fin (1).

Charles PEYRONNET.

—

Lettres de M. le sénéchal d'Alby, lieutenant pour le roy en Languedoc, par lesquelles appert que les habitans du dit Montagnac auroient acoustumés payer tailles et touts subsides et par ce exempts de fournir chevaulx, armes pour l'arrière-ban.

Escriptes sur parchemin 1242.

Extrait des archives communales de Montagnac (Hérault).

A. V.

—

On trouve au registre des fondations d'obits dans l'église de Saint-Pierre de Gaillac, l'original, non pas du testament, mais de certaines dispositions de Granier qui fut commandeur de la Commanderie de Saint-André de 1714 à 1731.

Elles sont assez curieuses et nous ont paru devoir être relevées.

Mémoire que je veux être exécuté d'abord après mon décès.

Premièrement je veux qu'il soit donné la somme de huit livres pour être employée à l'achat d'une chasuble pour la paroisse de de Saint-Pierre de Gaillac et non pour le Chapitre du d. Saint-Pierre, cette somme provenant d'une cotte de Rare qu'on m'avoit baillée à Gaillac pour en faire lad. chasuble; mais comme elle ne suffisoit pas, pour cela je la fis estimar (*sic*), et elle fut appréciée à la d. somme de huit livres qu'il faut que je rende et dont j'ai souvent parlé à M. le curé de Saint-Pierre.

2° Je veux qu'il soit payé la somme de deux livres à la fille du nommé Clerc ou le Clerc, ancien chirurgien de Castres, pour les frais ou soins qu'il eut de moi dans une maladie que j'eus dans la d. ville de Castres. Cette somme n'a pas été payée, parce que le dit chirurgien quitta le royaume, pour fait de religion, accompagné de ses enfants malles, et qu'on m'avoit dit qu'un d'iceux revenoit en France Ainsi n'ayant pu éclaircir au vrai qui étoit son héritier, j'ai suspendu le dit paiement en attendant de le pouvoir faire validement, ou la d. fille qu'on m'a dit être venue ou à son fils s'il revenoit dans le royaume. J'ai eu une autre raison qui m'a fait différer ce payement; c'est qu'étant sorti du royaume, j'ai craint que ces biens ne fussent confisqués et que ce payement ne fut invalidé, s'il n'étoit au profit du fils.

Je veux qu'il soit donné aux trois filles du nommé Pierrot, mon

(1) Extrait du Registre de la Confrérie.

ancien valet, dix livres à chacune; l'aînée est mariée depuis peu dans Gaillac; elle a été servante de madame de Pinat.

En foi de ce j'ai signé le présent mémoire au d. Gaillac ce dixième de février 1725.

GRANIER, commandeur.

On trouvera dans mon livre de raison ma disposition sur les deux chasubles que j'ai et sur les corporaux et purificatoires, que je veux être suivie.

Je veux encore et je charge mes héritiers de compter la somme de cinq cens livres à Mr le Commandeur et frères de Saint-Pierre pour être employée à faire un ornement blanc pour leur église; à la charge néantmoins que les d. Commandeur et frères me tiendront quitte de toutes les capitations qu'ils ont payées pour moi depuis que je suis Commandeur, ayant conpencé avec le Bureau des pauvres, et que je leur devois pour leur portion de lad. capitation. Je veux encore que le d. Commandeur et frères me tienent quitte, au moyen de la d. somme, de ce que je pourrois leur devoir tant à raison de trente livres que M. Fontaines me remit, et qu'il avoit prises de M. Rolondes ou de ce que je puis rester pour l'ornement rouge que nous fimes après la mort de Monsieur le Commandeur Teulier, toutes ces sommes n'excèdent pas celle de cent vingt livres. Je veux si fort que cette somme soit payée, au cas le d. ornement blanc ne fut pas fait avant ma mort, que j'en charge mes d. héritiers, à peine de damnation, sans qu'il leur soit permis de cacher le présent acte, ni avoir recours à aucune subtilité de droit ou chicane pour éluder mon intention. En foi de quoi j'ai signé le présent à Gaillac ce quinzième décembre mil sept cens vingt-cinq.

GRANIER, commandeur.

Ajoutons que Etienne Granier, le trente-quatrième des Commandeurs connus de la Commanderie de Saint-André de Gaillac, avait succédé à Jean-Jacques Teulier. A. V.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

Séance du 2 février 1900

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Cavalié, N. Doat, Fleureau, Emile Jolibois, Jules Jolibois, N. Lacroux, J. Malphettes, Ch. Portal, Radel, Rieux, Taillade, Teyssier et Vidal.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Président fait part à l'assemblée du décès de M. le docteur Paul Lalagade, chirurgien en chef de l'hôpital, survenu depuis la dernière réunion. Il rappelle que M. Lalagade était, depuis plusieurs années, membre honoraire de la Société. Il rend hommage au savoir et aux qualités du défunt, à sa générosité bien connue, à son attachement pour sa ville d'adoption à laquelle il a tenu à donner une nouvelle marque d'affection en léguant au Musée d'Albi sa belle collection d'objets d'art. L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par son Président.

M. Portal, vice-président, remplace M. Teyssier au fauteuil de la présidence.

Le secrétaire dépose sur le bureau les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes, savoir :

Melusine, tome IX, n° 12, novembre-décembre 1899.

Le Réformiste, n°s 78, 79 et 80, 4e année, 22 décembre 1899, 12 et 26 janvier 1900.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude, tome X, année 1899.

Bulletin de la Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers, 3e série, tome III, 1re livraison 1899, vol. XXVIII de la collection.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, 1er janvier et 1er février 1900, IIIe série, 30e année, n°s 351 et 352.

Institut de France. Prix de vertu. Discours de M. Brunetière, 23 novembre 1899.

Bulletin de l'Alliance Française, 17e année, n° 78, 15 janvier 1900.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, 7e vol., n° 4, 1899.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome XVIII, année 1899, 2e et 3e livraisons.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, n° 12, 1er décembre 1899.

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts (Société des études du Couserans). Procès-verbal de la séance du 21 décembre 1899.

Œuvre des sanatoriums maritimes par le docteur Armaingaud. IIe année, nos 11 et 12, novembre et décembre 1899. La peste bubonique de Porto, par le Dr A. Calmette.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (janvier-février-mars 1900), 20e année, 1re (125e) livraison.

Revue des langues romanes, juillet-août 1899.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 24. Séances du 21 mars au 11 juillet 1899 inclus.

M. J. Jolibois fait hommage d'un exemplaire de l'*Annuaire du département pour 1900* ; ce volume comprend la bibliographie des annuaires du Tarn par M. Ch. Portal et la suite des matériaux pour un dictionnaire généalogique et biographique du département, par M. Jolibois.

Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. Fourcassié, professeur au lycée, donne sa démission de membre titulaire de la Société.

Le Comité directeur de l'*Union Celtique*, fondée en décembre 1898, envoie le programme de réorganisation de cette Société.

M. le Ministre écrit pour demander, en vue de l'Exposition universelle de 1900, l'envoi d'un dessin ou d'une photographie de la crosse d'un évêque d'Albi, récemment découverte à la cathédrale et dont une reproduction a été insérée dans la *Revue du Tarn* (2e série, tome II, 1893, p. 220). Il sera donné satisfaction à cette demande par les soins du bureau.

Il est procédé au renouvellement du bureau pour 1900. Le bureau de l'année précédente est maintenu.

Le Trésorier donne lecture du relevé des recettes et des dépenses de l'année 1899. Ces comptes, qui se soldent par un excédent de recettes, sont approuvés.

M. P. Larroque adresse à la Société un mémoire sur les antiqui-

661150 A

tés préhistoriques qu'il a recueillies dans le canton de Villemur. Lecture est donnée de ce mémoire. L'auteur y décrit les armes et les outils qui étaient en usage aux époques de la pierre taillée et de la pierre polie et fait connaître le mode de gisement de ces divers objets. Tout en appartenant à la Haute-Garonne, le canton de Villemur est limitrophe des cantons de Salvagnac et de Rabastens, dans le Tarn. Aussi les recherches de M. Larroque viennent-elles compléter en quelque sorte celles que M. Casimir Lauzeral a déjà faites dans le dernier de ces cantons, et dont cet archéologue a donné un intéressant compte-rendu accompagné de dessins (V. *Revue du Tarn*, tome II, p. 213).

La Société remercie M. Larroque de sa communication, le nomme membre correspondant et décide que son travail sera publié dans la *Revue*.

M. Ch. Portal analyse divers extraits de registres de notaires concernant principalement le pays albigeois (XIVe-XVIe siècles). Cette nouvelle série fait suite aux communications déjà faites par le même auteur sur le même sujet.

M. Fleureau communique une poésie patoise « *La Tour de Castelnau* », composée par M. Louis Maurel, élève de rhétorique au lycée d'Albi, à l'occasion de la fête de la St-Charlemagne, le 28 janvier dernier. Lecture est donnée de cette poésie par MM. Vidal et Cavalié.

M. Fleureau demande à l'assemblée si l'intention de la Société n'est pas de continuer cette année les excursions qui ont si bien réussi l'année dernière. Il signale quelques sites du département qui pourraient être visités. Après un échange d'observations entre les divers membres présents et un examen rapide des projets d'excursion prêts à être dès maintenant étudiés par la Commission spéciale, il est décidé que cette question sera mise à l'ordre du jour d'une des prochaines séances afin de permettre à chaque membre de soumettre ses propositions personnelles et d'arrêter ensuite d'un commun accord un programme général pour l'année 1900.

Communication est donnée par M. J. Jolibois d'une lettre de M. Ludwig Rosenthal, libraire à Munich, qui offre la vente de deux ouvrages extrêmement rares, intéressant les origines de l'imprimerie à Albi :

Admonitio de profectu animae. In fine : Admonitionis de | profectu ani- | me liber fe | liciter ex | plicit. S. l., a. et typ. (*Albiae, Ioh. Neumeister, ca 1480.* Car. rom. 18 ff. à 2 col. de 33 l. par page. In-fol. Br. M. 300 ». *Pellechet* 49. — Inconnu à Hain et Copinger. *Claudin*, Origines de l'imprimerie à Albi, ne cite pas ce livre qui est imprimé avec les mêmes types que la Epistola Aeneae Sylvii de

1480. (Voy. Claudin pl. II et III et Thierry-Poux pl. XXVIII, 6). *Impression fort rare.*

Gregorius Magnus. Pastorale s. regula pastoralis, S. l., a. et typ. (*Albiae, Numeister, c* 1480*). Car. rom. 72 ff. à 34 l. par page. In-fol. Br. M. 500 ». — Hain 1980. Edition fort rare. Inconnu à Claudin, Origines de l'imprimerie à Albi. Par comparaison des types M. Rosenthal a constaté que les caractères de cette impression sont les mêmes que ceux avec lesquels Numeister a imprimé en 1480 la Epistola Aeneae Sylvii. Exemplaire bien conservé, grand de marges et peu taché d'eau.

M. Jolibois fait connaitre que M. Ch. Thomas, membre titulaire, quitte définitivement Albi pour fixer sa résidence à Paris; il propose de l'admettre au nombre des membres correspondants. La proposition est adoptée.

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 1/2.

Séance du 9 mars 1900

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, le baron de Rivières, Amilhau, Emile Jolibois, Radel, Lacroix, Cavalié, Portal, N. Doat, Bécus, N. Lacroux Vidal, Monclar, Rieux et Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance. Il communique une lettre de M. l'abbé Auriol, récemment membre correspondant, qui remercie la Société et promet d'apporter son concours à la reconstitution de l'histoire du passé Albigeois.

M. Henry Tournier, nommé membre titulaire, écrit également pour remercier la Société et promet de lui communiquer tout ce qu'il pourra trouver d'intéressant dans ses recherches archéologiques.

M. Lafargue, conseiller de préfecture honoraire, donne sa démission, pour raison de santé.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, année 1900, 1er semestre.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, 20e année, nos 72 à 75, janvier à décembre 1899.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, série in-8°, n° 24. Séances du 21 mars 1899 au 11 juillet 1899, inclus.

Bulletin de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, tome II, 1898-1899, nos 1, 2, 3 et 4.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, 1er mars 1900, IIIe série, 30e année, n° 353.

Revue des Langues romanes, tome XLII (Ve série, tome IV), nos 9-10, septembre-octobre 1899.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, tome LI, 1899, décembre.

Le Réformiste, 9 et 23 février 1900, 4e année, nos 81 et 82.

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et Société des Etudes du Couserans. Procès-verbal de la séance du 1er février 1900.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 18e année, 2e série, n° 32, 4e trimestre 1899.

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, tome IX, n° IV, 1899.

Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, n° 13, 1er mars 1900.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1899, tome XXVII, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres.

Le Secrétaire perpétuel appelle plus spécialement l'attention des membres de l'assemblée sur les fascicules transmis par la Société archéologique du Midi de la France, la Société archéologique de Montauban, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, et la *Revue des Langues romanes*, qui renferment plusieurs études intéressant la région.

M. Aug. Vidal dépose sur le bureau un exemplaire des *Comptes consulaires d'Albi de 1359-1360* qu'il vient de publier chez Privat, à Toulouse, dans la *Bibliothèque méridionale*, sous les auspices de l'Université de Toulouse. Cet ouvrage est renvoyé à M. Portal pour rapport.

Lecture est donnée d'un mémoire de M. le baron de Rivières sur l'Albigeois au commencement du XVIIIe siècle d'après le Voyage littéraire de deux religieux bénédictins.

L'assemblée aborde ensuite l'examen des propositions du jury pour le concours ouvert par la Société en 1899.

MM. Portal, Vidal, Lacroix, Teyssier, Radel et Jules Jolibois rendent compte successivement des décisions du jury, qui donnent lieu à une longue causerie entre les divers membres présents.

Sur les conclusions des rapports présentés au nom du jury, la Société accorde les récompenses suivantes :

Une médaille d'argent à M. Rieux, auteur d'un mémoire sur les poteries de Giroussens (1re section, 1re question).

Une médaille d'argent à M. Jeanselme, auteur d'une carte du Sidobre (3e section, 1re question).

Une médaille d'argent à M. Liozu, artiste peintre, auteur d'un projet de diplôme de la Société (3e section, 2e question).

Une médaille de bronze à M. Henry Tournier, auteur de « *Le Peigne d'or* », légende de l'Hautpoulois (2e section, 2e question).

Une médaille de bronze à M. Raymond Lacroix, auteur d'un projet de diplôme de la Société (3e section, 2e question).

Une mention honorable à M. Victor Batut, instituteur à St-Loup (Puylaurens), auteur de deux poésies patoises.

Une mention honorable à M. Paul Labadie, de Castres, pour une étude sur le Sidobre.

Une mention honorable à M. Fau, instituteur à Cuq, pour son ouvrage sur l'*Ancien Cuq*.

Une mention honorable à M. Jules Bel, botaniste à St-Sulpice, pour un mémoire sur la *Flore médicale du Tarn*.

M. le baron de Rivières fait connaître qu'il a obtenu, en échange de divers objets de poterie ancienne, la cession de l'original du testament de Louis d'Amboise avec le sceau de l'évêque. Il se propose d'en faire l'objet d'une communication à la Société et de déposer ensuite ce document aux archives du département.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

Séance du 17 mars 1900.

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Ch. Portal, Bressolles, Lacroix, Emile Jolibois, Rieux, Cavalié, Cantillon de Tramont, N. Doat, Amilhau, Bécus, Taillhade, Manceaux-Demiau et Vidal.

M. Jules Jolibois, indisposé, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Vidal dépose un exemplaire des *Trois randonnées* qu'il vient de publier dans la *Revue des langues romanes*.

M. le Président rappelle que M. Rieux doit donner, le 18 du présent mois, à la Mairie d'Albi, une conférence publique sur les pote-

ries de Giroussens sous les auspices de la *Société d'éducation populaire.*

La discussion s'ouvre ensuite sur le projet de concours de 1901. Il est arrêté de la manière suivante :

I. — HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

1°) **Etude d'ensemble sur les antiquités préhistoriques, gauloises et gallo-romaines trouvées dans le département du Tarn jusqu'à ce jour,** — avec une carte indiquant les emplacements des découvertes ainsi que la situation des dolmens, menhirs et autres vestiges des temps les plus reculés.

2°) **L'œuvre de Soulié, peintre et dessinateur toulousain.** — Énumérer et étudier spécialement les peintures, dessins et croquis concernant Albi.

II. — LITTÉRATURE

1°) **Poésie patoise (du Tarn) ou française.**

2°) **Prose française ou patoise.** — Conte ou nouvelle se rapportant à une légende, de préférence spéciale au pays Albigeois.

III. — SCIENCES & ARTS

1°) **Les Mines dans l'Albigeois à travers les siècles.**

2°) **En-tête de lettre et coin d'enveloppe pour la Société.** — Dessin à la plume destiné à être réduit d'un tiers. Le format du papier à lettres mesure 215 + 135 millimètres ; celui des enveloppes 135 + 107 millimètres. « Employer une encre de chine et un papier ou carton sans grain, absolument blanc ». Insérer dans les deux dessins le titre de « *Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn* ».

3°) **Un paysage du Tarn,** avec vue d'un monument ancien. Tous les genres de dessin ou de peinture sont admis.

Observations. — Toute étude ou dessin soumis au Concours sera la propriété de la Société qui reste juge de l'utilité de son insertion dans la *Revue du Tarn.*

Ces travaux devront être adressés au Secrétaire perpétuel de la Société (M. Jules Jolibois, 42, avenue Villeneuve, à Albi) **avant le 1er octobre.** Ils porteront une devise reproduite sur une enveloppe fermée renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Une médaille au moins (argent ou bronze) sera décernée pour chacun des sujets au Concours avec le nom gravé du lauréat. — Si plusieurs concurrents ont présenté un mémoire ou dessin digne de récompense, des mentions pourront être accordées à ceux qui auront été classés après les titulaires de la ou des médailles.

Il pourra aussi être offert en hommage une médaille à la personne qui aurait fait don à la Société d'un ou plusieurs objets d'une réelle valeur archéologique ou à toute personne, originaire du Tarn, qui aurait présenté une œuvre remarquable.

Le bureau ayant exposé dans la salle des séances les dessins des diplômes qui ont concouru pour le prix de 1899, la Société confirme, après examen des œuvres, la décision prise dans sa dernière réunion au sujet de l'attribution des récompenses attribuées aux concurrents.

Une longue discussion s'engage ensuite sur le projet de la séance publique et solennelle que doit donner la Société. M. Rieux développe le programme qu'il avait reçu mission d'élaborer. Il comprendrait : une conférence ; la reconstitution, en projections lumineuses, des principales curiosités archéologiques d'Albi : vieux pont, remparts, portes de la ville, etc, etc.; rapport du concours de 1899 ; distribution des récompenses ; scène de pupazzi, en projections lumineuses, le panthéon albigeois.

La séance aurait lieu au Théâtre.

Il serait organisé, dans une salle à trouver, soit au foyer du théâtre, soit dans la Salle des assises, soit à la Bourse du travail une exposition des œuvres de Soulié.

M. Cavalié voudrait que l'on supprimât la conférence. Il en est ainsi décidé. De son côté M. Manceaux-Demiau propose de demander au Colonel le concours de la musique du 143e de ligne. Cette proposition est accueillie.

En ce qui concerne la fixation de la date de la séance publique les avis sont partagés ; les uns voudraient le 24 ou 25 avril pour profiter de la présence à Albi des conseillers généraux réunis en session; MM. de Tramont et Cavalié font remarquer combien cette date est rapprochée et proposent le mois de juin, pendant les fêtes du Concours hippique. Finalement c'est cette dernière date qui est adoptée.

La Société vote la somme de 200 fr. pour parer aux frais de la séance publique et charge le Comité des fêtes de prendre toutes dispositions utiles en vue d'assurer l'exécution des décisions qui viennent d'être prises.

Dans une précédente séance M. Lacroix avait fait passer sous les yeux de ses collègues la photographie d'une statue qui se trouve chez M. Ricard à Cordes et qui offre les caractères d'une assez grande antiquité. M. Cavalié a pu établir que cette statue vient du château de Roquereine. Un entrepreneur, du nom de Franques, exécutant des travaux chez les de la Prune s'empara de cette statue et l'installa dans son jardin où elle se trouve encore. Le propriétaire actuel de ce jardin étant un albigeois, il semble facile d'obtenir le don de la statue signalée par M. Lacroix. M. Cavalié

est prié d'entrer en pourparlers à cet effet avec le propriétaire dont il s'agit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

Séance du 20 avril 1900

Présidence de M. le colonel Teyssier

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, N. Lacroux, Jules Jolibois, Aug. Vidal, Lacroix, Rieux, Cavalié, Emile Jolibois, Radel, Bécus et N. Doat.

M. Vidal donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance.

M. le baron de Rivières, M. Manceaux-Demiau et M. Henry Tournier, d'Aiguefonde, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de l'envoi fait par la Société pour l'Exposition de 1900.

M. Emile Bonnet, de la Société archéologique de Montpellier, fait hommage d'un exemplaire tiré à part de son *Etude sur les jetons des Etats généraux de Languedoc.* (Extrait du bulletin archéologique 1899, n° 2, 91 pages in-8°, 7 planches en phototypie.)

M. J. Jolibois offre pour la bibliothèque de la Société un exemplaire de la brochure : *Le Couvent des frères prêcheurs d'Albi depuis sa fondation jusqu'à l'année 1317.* Texte de Bernard Guy, annotations par M. le baron de Rivières. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1899. 16 pages in-8°)

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes sont déposés sur le bureau, savoir :

Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études, tome VIII. Si-do-in-dzou, gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes tendaï et singon (boudhisme japonais), d'après le commentaire de M. Horiou Toki, traduit du japonais sous sa direction par S. Kavamoura, avec introduction et annotations par L. de Milloué.

Annales du Musée Guinet. Bibliothèque de vulgarisation. Introduction à la philosophie Védanta. Trois conférences faites par M. F. Max Muller, à l'Institut royal, en mars 1894, traduit de l'anglais par Léon Sorg.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Comptes-rendus du Congrès des Sociétés savantes tenu à Toulouse en 1899. Section des Sciences.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome XII, nos 166 et 167, 2e et 3e trimestres de 1899.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1899, 2e livraison.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des Etudes du Couserans, 7e volume, n° 5.

Même *Bulletin*. Supplément. Procès-verbal de la séance du 15 mars 1900 et de la conférence du 25 mars.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, 1er avril 1900, IIIe série, 30e année, n° 354.

Œuvre de l'enseignement de l'hygiène et des sanatoriums maritimes, par le Dr Armaingaud, 12e année, n° 1, janvier 1900. La forêt d'Arcachon, climat de la ville d'hiver, par le Dr F. Lalesque ; nos 2 et 3. février et mars 1900. La cure libre de la tuberculose pulmonaire, par le même.

Le Réformiste, 4e année, nos 83, 84 et 85, 9 et 23 mars, 13 avril 1900.

Melusine, tome X, n° 1, janvier-février 1900.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome XXIV, 3e fascicule.

Bulletin de la Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart, tome IX, n° 5.

Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère, tome LII, 1900, janvier.

Revue des Langues Romanes, tome XLII (Ve série, tome IV, nos 11 et 12, novembre-décembre 1899).

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome IV, n° 59, 1er mars 1900.

Lecture est donnée, au nom de M. Cabié, d'un mémoire sur les *Paniques générales survenues dans le Haut-Languedoc au XVIIIe siècle.*

M. Ch. Portal communique de curieux renseignements sur Rose Barreau, grenadier au 2e bataillon du Tarn et notamment son acte de naissance retrouvé par MM. Valat, instituteur à Sémalens et Fau, instituteur à Cuq et qui permet d'établir, d'une manière indiscutable, que notre héroïne est née à Sémalens en mai 1773 et non à Castres comme l'avaient indiqué plusieurs biographes. M. Portal relève à cette occasion, dans les biographies de Rose Barreau, plusieurs contradictions qu'il serait intéressant de faire disparaître par de nouvelles recherches. L'acte de naissance aujourd'hui retrouvé par M. Fau supprime une des

incertitudes ; la date concorde très bien avec les renseignements contenus dans l'acte de décès qui fait mourir Rose Barreau en 1843 à l'hôpital des Invalides d'Avignon. Il restera à établir à quelle époque elle a cessé de faire campagne et quelle est la date de son mariage.

M. Portal signale les indications données dans le volume de M. Emile Cère : *Mme Sans-Gêne et les femmes soldats ;* dans Magloire Nayral, dans les Annales du pays Castrais et dans l'Annuaire du Tarn. Il communique une gravure contemporaine montrant Rose Barreau à la bataille d'Alloqui et reproduisant au bas de cette scène quelques indications biographiques. Il mentionne enfin un portrait de la mère de Rose Barreau qui se trouverait à Lisle-sur-Sorgue (Vaucluse), et un tableau représentant la bataille d'Alloqui qui a figuré au Salon et qui a été reproduit en phototypie. Il termine en exprimant le désir que les personnes en possession d'autres documents concernant notre compatriote veuillent bien en donner communication à la Société.

M. Lacroix rend compte d'un ouvrage adressé à la Société par M. Georges Bonsor, membre correspondant à Carmona, sur les colonies pré-romaines de la vallée du Bétis. Il fait ressortir l'intérêt de ce volume qui donne de précieux renseignements sur les fouilles pratiqués dans cette région à plusieurs époques, sur les divers modes de sépulture successivement adoptés et sur les objets recueillis en grand nombre dans ces sépultures, qui forment aujourd'hui un musée remarquable.

Le même membre communique à la Société une monnaie d'or trouvée à Carthage par M. Bonnet, architecte, et divers modèles de lampes antiques dont la cession est offerte au Musée d'Albi par Mme Bonnet. M. Lacroix soumet une liste d'autres objets des plus curieux (vases de poterie, monnaies, etc.) trouvés au même endroit et dont la ville se propose de faire l'acquisition. L'assemblée donne son approbation à cet achat et remercie M. Lacroix de sa communication.

M. N. Doat appelle l'attention de la Société sur une découverte de mosaïques récemment faite à Narbonne.

M. Ch. Portal rend compte de l'ouvrage de M. Vidal sur les comptes consulaires d'Albi de 1359-1360, récemment publié dans la *Bibliothèque Méridionale* sous les auspices de l'Université de Toulouse.

M. Ch. Peyronnet, membre correspondant envoie deux petites notes concernant les Pénitents Blancs de Rabastens en 1616 et 1669, ainsi que deux nouveaux chapitres de ses études his-

toriques sur quelques plantes médicinales ; ces chapitres sont consacrés à *la laitue* et à *l'angélique*.

M. le Colonel Teyssier signale une plaquette de M. L. Rogniat, architecte à Lyon, sur l'architecte Casimir-Jules-Charles Échernier, né à Albi le 16 février 1818, mort à Lyon le 25 juillet 1895 et dont la *Revue* a déjà parlé au moment du décès. Cette étude biographique, lue, le 17 décembre 1897, en séance solennelle de la Société académique d'architecture de Lyon, a été éditée dans cette ville, en 1899, par MM. Storck et Cie ; elle renferme quelques vues de maisons et villas construites sur le plan d'Échernier . M. Teyssier lit une analyse de la notice de M. Rogniat qu'il complète par quelques renseignements recueillis à la Mairie d'Albi, notamment au point de vue de la date de naissance, inexactement rapportée, et de la famille de l'architecte.

L'assemblée s'entretient ensuite des préparatifs de la séance solennelle où doivent être distribuées les récompenses du concours de 1899. Après un échange d'observations entre les divers membres présents, il est décidé que cette séance sera tenue pendant les fêtes du concours hippique, de préférence, si c'est possible, le samedi 9 juin et que la salle des États Albigeois sera demandée à la Municipalité pour cet objet. Le programme de la fête est arrêté en principe de la manière suivante : Allocution du président, causerie de M. Cavalié, lecture patoise, vues d'Albi, rapport et distribution des récompenses. Les membres de la Commission des fêtes sont chargés de prendre, de concert avec le bureau, les mesures utiles pour assurer la réussite de cette solennité, en tenant compte des ressources modestes de la Société.

La séance est levee à 11 heures.

CHRONIQUE

Musée d'Albi. — M. le Dr Paul Lalagade, récemment décédé, a légué au Musée de la ville d'Albi la collection de ses objets d'art qui comprend : Paysage peint par J.-François Bloëmen, dit Orizonte, 1862-1740. — Trois tableaux : Marchand Turc, Intérieur d'une gorge, Aria et Pétir, peints par Mlle Amélie Thomas. — Portrait du défunt par Charles Escot ; portraits de sa petite chienne et de sa perruche, par Ch. Escot. — Collection d'objets céramiques. — Bronze du grand chirurgien Ambroise Paré. — Les Deux Mousquetaires de la Reine. — Huit émaux. — Médaille d'or donnée, en 1889, par le Conseil général, au nom du département, en récompense des travaux de Paul Lalagade sur la vaccine.

M. Radel, architecte départemental, vient d'obtenir une mention honorable au Salon de 1900, pour les plans et dessins de la maison Reynés, rue Timbal à Albi, classée au nombre des monuments historiques sous le nom de « maison des Viguiers ». Nos félicitations.

Le Congrès des Sociétés savantes s'est réuni à la Sorbonne le 5 juin. MM. Radel et Numa Lacroux ont été désignés pour représenter à ce Congrès la Société des Sciences, Arts et Belles-lettres du Tarn. M. Aug. Vidal a envoyé un mémoire, dont il a été donné lecture dans la section de botanique, le jeudi 7 juin ; ce mémoire répond à cette question : La culture du maïs en France date-t-elle de la découverte du Pérou ?

M. Jean Galup a obtenu une mention au dernier Concours des Jeux-Floraux pour un sonnet libre « *L'amour vient sans qu'on y songe* ».

La chose arriva d'elle-même.
Je LA vis : Elle me sourit ;
J'en sentis un plaisir extrême.
Le désir de flirter nous prit.

Le flirt, élégance suprême,
Où le cœur sèche et se flétrit,
Où, sans aimer, on dit : « Je t'aime »
Avec infiniment d'esprit.

Mais, voici le beau de l'affaire,
Sans m'en douter, je fus sincère,
Elle le fut aussi, je crois.

Tant, qu'à plus feindre malhabile,
Le cœur bientôt reprit ses droits
Et le flirt devint une idylle.

Voici les noms des artistes originaires du Tarn, dont les œuvres ont été exposées au Salon ouvert à Paris par la Société des Artistes français le 7 avril dernier :

Peinture. — MM. Boissière, Joseph, de Rabastens; Bonhoure, Ernest, de Burlats; Gontier, Clément, de Lavaur; Guédy, Gaston, d'Albi.

Sculpture. — MM. Bernadou, Gabriel, de Rayssac; Carlus, Jean, de Lavaur; Pendariès, Jules, de Cordes.

Gravure et Lithographie. — MM. Teyssonnière, Pierre-Salvy, d'Albi, Gontier, Clément, de Lavaur.

Art décoratif. — M. Maurel, Emile, de Marssac.

Une loi du 16 février 1900, insérée au *Journal Officiel* du 18 février, a divisé la commune de Cabanes et Barre en deux municipalités distinctes qui prendront le nom de *Barre* et de *Moulin-Mage*. Le nombre des communes du département se trouve ainsi porté à 321.

M. Charles Portal, archiviste du département, signale, dans son rapport au Conseil général pour la session d'août 1899, un certain nombre de documents donnés au département en 1898-1899 et versés aux Archives :

Le Ministère de la Guerre a envoyé plusieurs séries de dossiers relatifs au décès de militaires originaires du Tarn, de 1790 à 1815.

M. Moris, archiviste des Alpes-Maritimes, a donné un manuscrit contenant une histoire abrégée de Cordes et des extraits de pièces concernant cette localité.

M. Jacques Miquel, de Mazamet, une notice avec plan de la ville de Mazamet.

M. Soulages, un dénombrement (sans date, XVIIIe s.) des biens nobles de la seigneurie de Grandval, — et « *Nouvelles lettres de N.*

T. S. P. le Pape Pie VI portant d'itératives monitions, particulièrement aux évêques consécrateurs....etc. » (Rome, 1792, imprimé.)

Le département du Gard a réintégré une provision d'office de lieutenant de prévôt de Castres (1700) et une pièce relative à un conflit entre le juge et les consuls de Réalmont (1759).

Enfin il a été acquis un registre d'un notaire de Cordes, Et. Laudas, contenant des actes de 1379 à 1387.

Le rapport de M. Portal mentionne, en outre, les additions suivantes à l'inventaire de la série E.

Escroux. — Recueil de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de la Capelle d'Escroux pour les années 1760 à 1770.

St-Lieux-Lafenasse. — Délibérations de 1742 à 1775 et de 1779 à 1790.

St-Salvi-de-Carcavés. — Compoix de 1648 (318 feuillets, in-f°) et allivrement des taillables du consulat de 1698 (102 feuillets in-f°).

Le dernier bulletin de *l'Alliance Française* pour la propagation de notre langue dans les colonies et à l'étranger (15 avril 1900, 17e année n° 79) renferme la liste des médailles décernées par la Société à l'occasion de son assemblée générale de 1900. En tête de cette liste figure, avec une médaille de vermeil grand module, notre compatriote le Dr Clarenc qui dirige toujours avec un zèle digne des plus grands éloges le Comité de Port-Louis, et maintient dans l'ancienne Ile de France l'amour et l'usage du français.

Le Conseil Général du Tarn, dans sa séance du 25 août 1899, a accordé une subvention de 200 fr. à chacun des élèves des Ecoles des Beaux-Arts ci-après : MM. Aug. Metgé, de Sorèze ; Raymond Lacroix, d'Albi ; Hébrard, de Puylaurens ; Mech, de Rabastens, élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse ; M. Bernadou, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, et enfin, M. Emile Rieux, d'Albi, élève à l'Ecole nationale de Sèvres.

PANIQUES GÉNÉRALES

SURVENUES DANS LE HAUT-LANGUEDOC AU XVIIIe SIÈCLE

La grande peur, qui se répandit parmi les populations françaises vers le milieu de l'année 1789, est un fait historique bien connu, sinon dans ses origines, du moins dans son caractère général et dans ses principaux résultats.

Par suite sans doute de la singularité de cet événement, son souvenir paraît avoir été l'un des plus vivaces que la Révolution ait laissé dans les classes populaires, et nombreuses sont encore parmi nous les personnes qui, dans leur jeunesse, ont entendu raconter cette panique générale par des vieillards qui en avaient été les témoins ou plutôt qui en avaient recueilli les premiers échos. Mais, sans parler des altérations à peu près inévitables en pareil cas, il faut reconnaître que les renseignements ainsi transmis de vive voix restaient toujours assez vagues dans les détails et ne pouvaient notamment nous fournir aucune date précise. Aussi est-il indispensable de recourir aux sources écrites, si l'on veut avoir des données un peu plus complètes sur cet épisode, et si l'on veut essayer en même temps de mieux comprendre sa nature et sa portée.

C'est afin d'atteindre ce double but que nous allons analyser ici quelques documents qui sont relatifs à ce célèbre événement et qui nous sont fournis par les archives de la petite ville de Buzet. Cette commune est comprise dans la Haute-Garonne, mais elle est limitrophe du département du Tarn, et l'on verra d'ailleurs que nos pièces font aussi mention de quelques autres lieux qui dépendent aujourd'hui de cette seconde circonscription.

En 1789, le 2 août après midi, le conseil politique de

Buzet s'étant assemblé devant le juge, le premier consul expose au sujet de l'*alarme donnée aux habitants*, « qu'une troupe de brigands est déjà dans le diocèse Bas-Montauban, menaçant de dévaster les campagnes, ce qui a donné lieu de sonner le tocsin cette dernière nuit dans plusieurs paroisses à demi-lieue d'icelle ville, qui n'est séparée que par le Tarn desd. lieux » ; que, suivant une lettre d'avis de l'un des Messieurs du conseil de ville de Toulouse, envoyée la veille au procureur fiscal et parvenue audit consul en substance, la ville de Toulouse est déjà informée que ces brigands sont montés du côté de Puycelsi ; et que, en conséquence, il y aurait lieu, pour la sûreté des habitants, ainsi que de leurs effets, récoltes et bestiaux, de nommer parmi eux un certain nombre de fusiliers, qui seraient chargés de faire la garde, au port établi sur le Tarn ou ailleurs, et d'arrêter l'incursion des brigands, ainsi que le recommande la susdite lettre d'avis. Sur cet exposé, les membres du conseil, voyant l'urgence du cas, approuvent cette proposition et chargent les consuls d'établir une garde, surtout pendant la nuit, et cela à partir du soir du même jour, afin de prévenir l'incursion des brigands. Il est décidé en outre qu'on s'adressera à l'Intendant pour obtenir la permission de payer ladite garde aux frais de la communauté.

Cette délibération reçut son exécution, et, tout en rappelant ces divers faits, les consuls, dans une supplique à l'Intendant du Languedoc, demandèrent l'autorisation d'imposer les sommes nécessaires à l'entretien d'une compagnie de milice bourgeoise qui avait été ainsi formée et faisait le service. L'Intendant autorisa la commune à faire cette imposition par son ordonnance du 4 septembre 1789.

Ces renseignements, rapprochés de ceux que l'on connaît, nous paraissent pouvoir servir, en particulier, à suivre la marche de cette vaste commotion. Les traditions locales, d'accord en cela avec beaucoup d'historiens, laissaient entendre que la peur de 89 s'était produite le même jour et à la même heure, sur tous les points de la France, en attribuant ainsi à cette panique les caractères d'une sorte de prodige inexplicable. Une étude plus rigoureuse des faits

nous prouve que le mouvement, quoique favorisé sans doute dans la rapidité de sa transmission par des menées secrètes et habilement préparées, s'est propagé néanmoins dans des conditions beaucoup plus admissibles.

Le 28 juillet l'alarme se manifeste, en effet, à Angoulême; du 30 au 31, elle est transmise du bassin du Lot à la ville d'Agen, sur la Garonne, et aussi à celle de Moissac, sur le Tarn, en traversant l'Agenais et le Quercy ; et le 31 juillet et le 1er août elle arrive à Montauban (1). Nous venons de voir que le lendemain, 2 août, elle atteint le lieu de Buzet, à la suite d'avertissements venus de la ville de Toulouse, laquelle les aurait elle-même reçus de la région située vers Montauban et Puycelsi (2). Elle se produit à Villemur le 3 août (3). et encore le même jour à Blagnac, près de Toulouse (4) Enfin, A. Combes nous apprend que c'est seulement le 5 août que « cet immense coup de terreur » éclate dans la ville de Castres (5).

D'après ces dates, ce serait donc en venant du Nord-Ouest

(1) Ces renseignements nous sont fournis par un mémoire de Forestié Neveu, publié dans le *Bullet. archéol. de Tarn-et-Gar.*, VII, 289; voir aussi 310.

(2) Les dires de la délibération de Buzet semblent être confirmés par les arrêts du parlement (*Invent. des archiv de la Hte-Gar.*, B 1871), où l'on voit que dès le 1er août le bruit courait dans Toulouse que les dévastations des brigands répandaient déjà la terreur dans les environs de Montauban.

(3) A. Sevène, *Notice sur Villemur*, 71. En parlant de l'alarme qui se produisit dans cette ville, M. Sevène dit qu'elle prit naissance aux environs de Lisle-d'Albi, d'où elle gagna rapidement Rabastens et Villemur, et se propagea au son du tocsin dans tout le pays situé entre Albi, Lavaur, Toulouse et Montauban. Partout on répétait qu'une troupe de scélérats, rassemblée dans l'Agenais et le Périgord, commettait les excès les plus effrayants, et partout les populations se mirent en armes pour repousser l'invasion de ces malfaiteurs. La fausse nouvelle que Villemur était attaqué par les brigands parvint aussi à Toulouse, d'où l'on se hâta de faire marcher contre eux un corps de troupes commandé par un maréchal de camp. Conf. M. Rossigrol, qui, dans son *Histoire de l'arrond. de Gaillac pendant la Révolution*, p. 31, montre aussi que le 1er août on était averti à Gaillac que des brigands venus de l'Agenais ravageaient le Quercy, vers les frontières de l'Albigeois.

(4) *Histoire de Blagnac*, par Lavigne, 207.

(5) *Histoire de Castres pendant la Révolution*, 49.

vers le Sud-Est que la nouvelle de l'invasion des brigands aurait gagné notre pays et aurait traversé la partie du Languedoc occidental, placée entre le Quercy et la Montagne-Noire (1). En poursuivant les recherches, on finira peut-être par découvrir d'une manière exacte son point ou ses points de départ, et l'on pourra suivre, étape par étape, sa marche plus ou moins rapide à travers les diverses provinces. Ce qui reste dès aujourd'hui bien établi, c'est que la panique dont nous parlons n'a pas eu lieu le même jour et à la même heure, comme on l'a dit plusieurs fois, mais plutôt à des dates qui diffèrent suivant les localités et qui appartiennent à la fin de juillet et au commencement du mois suivant.

A cause des proportions qu'elle prit et aussi de l'époque retentissante où elle s'est produite, la grande peur de 1789 est sans doute un fait particulièrement remarquable dans l'histoire de la France. Cependant il ne faudrait pas croire que notre pays ait vu alors pour la première fois un événement de ce genre. Sans sortir des limites du même siècle, nous trouvons que nos documents mentionnent une autre alarme générale tout à fait analogue à celle de l'époque révolutionnaire. Les événements politiques au milieu desquels elle survint peuvent jusqu'à un certain point faire comprendre son explosion. On était alors au commencement du XVIIIe siècle, en pleine guerre des Camisards. Les audacieuses incursions des révoltés dans toute la partie orientale du Languedoc avaient fait perdre toute confiance dans la sécurité du pays, les esprits, déjà troublés par la prolongation des luttes avec l'étranger, l'étaient encore par

(1) Nous devons noter toutefois que, d'après quelques autres documents l'alerte causée par la crainte imaginaire des brigands se serait produite le 2 août dans le diocèse de Castres (*Invent. des arch. du Tarn*, C 1166.), et qu'à Montmiral le même événement n'aurait eu lieu que le 10 du même mois (*Bullet. de la Soc archéol. du Midi*, année 1893-94, p. 18, note de M. de Rivières).

D'autres textes parlent encore des ravages des brigands ou de l'alarme qu'ils occasionnèrent, mais ils n'indiquent pas pour celle-ci des dates précises. Voyez, par exemple : pour Verdun, Tarn-et-Gar., l'*Inv. des arch. comm.*, p. 23 ; pour Caylus, même départ., les *Notes pour servir à l'hist. de Caylus*, par Devals, 169 ; etc.

les manœuvres intérieures du parti protestant, et l'on conçoit que les populations, frappées par toutes ces crises, fussent suffisamment préparées pour subir un moment de vertige. Une panique se produisit, en effet, et prit même un assez grand développement soit en Languedoc, soit dans quelques autres parties de la France. Comme en 89, le mouvement paraît avoir traversé le pays avec une vitesse extraordinaire, et l'on va voir que, dans certains lieux, l'agitation et l'égarement ne furent pas moins grands qu'à l'époque de la Révolution.

Le souvenir de ce curieux événement, à peu près oublié par la grande histoire, nous a été conservé par un contemporain, l'abbé J. Gaubert, de Rabastens. Cet abbé le rapporte dans le recueil de pièces et de notes historiques qu'il a composé sur cette ville, et qui est encore inédit. Voici la reproduction textuelle de cette partie de son ouvrage : « Vers la même année 1703, il y eut, dans toute la province de Languedoc, une alarme au même jour, mais fausse alarme. C'est qu'on disoit que les Huguenots venoient le soir même dans chaque ville et village du Languedoc et de la France mettre tout à feu et à sang. Jamais de plus grande épouvante par tout le pays. Ce bruit frappa si fort tout le monde que ceux d'un village l'abandonnoient pour aller confusément dans un autre chercher un abri, et cela le même jour, croiant que l'ennemi étoit à un quart de lieu près. Surtout une femme de Buzet, dans le trouble général, vint à Rabastens avec une foule d'autres gens de Buzet et des environs, portant un enfant de sa voisine, le prenant pour le sien, sans s'en être aperçue qu'à Rabastens, tant on était effraié. M. de Rollet était colonel des gardes bourgeoises ; il y en avoit deux compagnies à Rabastens. M. Delroc Resclause, capitaine d'une de ces compagnies, les fit mettre toutes sous les armes. Tout ce monde s'armoit d'épées, fusils, pistolets, bâtons et autres armes. M. de Rollet ne croioit point ce bruit véritable. En effet ce fut une fausse alarme, mais elle se répandit en même temps jusqu'à Paris. Tout étoit en combustion. » Notons que ce passage du manuscrit porte aussi en marge l'espèce de rubrique sui-

vante : « Fausse alarme, partout le même jour, que les Huguenots venoient en troupe brûler et tuer (*sic*) toutes les villes et villages du Languedoc et même de la France. Depuis les Huguenots ont fait de nouvelles, mais toujours inutiles tentatives. »

On voit que l'abbé Gaubert ne donne à cette singulière épouvante qu'une date assez vague (*vers 1703*), mais il est permis d'ajouter qu'elle dut se produire dans le dernier tiers de septembre 1703, et à la suite, paraît-il, de l'incursion des bandes protestantes du Bas-Languedoc dans le Castrais, où elles brûlèrent, le 20 de ce mois, l'église de Lacaze (1). C'est là ce qui résulte surtout d'une lettre du 29 septembre, par laquelle le maréchal de Montrevel rend compte au Ministre de la guerre des évènements de la Province, et où il fait une allusion évidente à l'alarme qui nous occupe. « Le mouvement qui a paru dans l'évêché de Castres, dit cette lettre, n'a pas augmenté, et les 150 hommes qui s'y sont jetés ont causé seuls toute l'alarme qu'il y a eu ; mais la promptitude avec laquelle un nommé Barbara (2), homme fort entendu, a fait suivant mes ordres assembler des milices, a un peu rassuré les peuples, dès qu'ils ont su que j'y envoyais M. de Paratte avec des troupes. — Une chose curieuse, Monsieur, et fort impertinente, c'est qu'un fripon qui a voulu se réjouir en passant à toute jambe a publié dans plusieurs villages que les Camisards arrivaient. Ce bruit s'est répandu jusques à Toulouse en un instant, par le tocsin qui s'est sonné de village en village ; et cela a causé une alarme qui passe tout ce qu'on peut vous en dire. On prétend que la fuite de Monsieur l'Evêque de Castres y a fort contribué. On écrit cependant que cela s'est apaisé ; mais vous devez juger par là combien toute cette Province est facile à émouvoir (3). » — Feu Em. Jolibois a publié de son

(1) Aujourd'hui dans le cant. de Vabre, Tarn. — On peut voir sur ces événements : *Hist. de Lang.*, édit. Du Mège, X, 357 ; *Même ouv.*, éd. Privat, XIV, 1798 à 1815 ; *Les Chroniques du Lang.*, V, 181 ; et *Revue du Tarn*. I. 315, 316 et XIV, 251.

(2) Ce personnage était le subdélégué de l'Intendant à Castres.

(3) *Hist. de Lang.* XIV, 1814, 1815.

côté un autre document qui nous montre que la fausse alerte se répandit à la même époque à Réalmont et à Graulhet (1).

Ainsi c'est bien dans le dernier tiers de septembre 1703 que l'on doit fixer la date de la panique mentionnée par l'abbé Gaubert.

Cette panique se propagea, comme il a été déjà dit, dans le Castrais, dans l'Albigeois, dans le Nord-Est du Toulousain et jusqu'à Toulouse. Il paraît qu'elle atteignit également le Lauraguais et, en particulier, la petite ville de Saint-Julia (2), car une pièce de 1734 rapporte que les archives communales de cette localité avaient été détruites « lors de l'alarme des Camisards (3). »

Enfin nous savons, par une publication récente de M. Sahuc, que cette émotion populaire traversa aussi le diocèse de St-Pons. On lit, en effet, dans des mémoires écrits de 1685 à 1712 par le curé de Siran (canton d'Olonzac, Hérault), qu'une centaine de Protestants, venus des Cévennes ou de Nîmes, envahirent en 1703 « les environs de Castres, brûlèrent cinq ou six églises dans le diocèse de Vabres, passèrent jusqu'à Saint-Amans de Lavaur, montèrent la montagne et parurent jusqu'à Lespinassière (canton de Peyriac, Aude) ; ce qui mit ce pays-ci dans une si grande terreur que l'évêque de St-Pons donna ordre aux curés de la campagne de

(1) *Revue du Tarn*, I, 316 : « 22 sept. 1703. La milice de Cordes, qui allait au secours de Lacaze, étant à Réalmont, s'en alla à Castres pour prendre les ordres de M. de Barbara. Les habitants de St-Genest ou la Poussié, en voyant passer un si grand nombre d'hommes, en désordre et en armes, eurent frayeur et crièrent au fils de Batigne, de La Poussié, qui travaillait au champ, qu'il s'en allât au plus vite à Réalmont, qu'on avait les fanatiques qui brûlaient l'église de St-Genest. Il était 6 à 7 heures du soir, et ce garçon mit un tel désordre dans la ville que toute la population sortit armée de hallebardes, piques, broches à rôtir, bâtons, etc.; on s'assembla avec la milice sur la place; les consuls firent amonceler du bois aux portes, pour empêcher l'entrée : mais rien ne vint. — Il arriva de même à Graulhet et ailleurs. »

On voit ici que la terreur fut transmise par un messager, mais il est à penser que, comme le dit Montrevel, c'est le son du tocsin, répété de village en village, qui servit surtout de véhicule à cette alarme.

(2) Cant. de Revel, Hte-Gar.

(3) *Inv. des arch. de la Hte-Gar.*, C. 834.

se retirer dans les gros lieux murés de leur voisinage ; et tous les lieux de ce pays pensèrent à leur défense et ont réparé les brèches de leurs murs. et cet effroy remplit si fort tout le pays que dans Toulouse même on se crut pris et assiégé au premier jour. » M. Sahuc ajoute à ce sujet qu'une délibération du conseil politique de St-Pons porte que l'évêque fut averti, dans la nuit du 28 septembre 1703, que les fanatiques ou Camisards avaient passé la montagne de St-Pons, et qu'en conséquence il fut ordonné le lendemain par le conseil que les habitants feraient la garde de la ville (1).

Edmond CABIÉ.

(1) *Bullet. de la commiss. arch. de Narbonne*, 1899, p. 154 et suiv., *Notes de M. Lalande*, sous l'année 1703.

(Revue du

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES

DE LA RÉGION VAURÉENNE

Le grossier décalque ci-joint ne saurait avoir la prétention d'être une carte. Pris sur la carte du Ministère de l'Intérieur au 1/100000, il n'a d'autre but que celui de marquer, d'une manière plus précise que ne le pourrait faire la meilleure des descriptions, les points où il nous a été donné soit de trouver nous-même des documents archéologiques soit de constater des découvertes antérieures ; partant il parlera vite et facilement à l'œil de celui qui devra réviser ou compléter la carte archéologique du pays.

Les courtes notes ci-dessous fourniront des renseignements malheureusement peu nombreux et incomplets. Ils seraient assurément moins rares, si nous étions moins seul et moins isolé dans un travail de recherches archéologiques ; car si la région Vauréenne et la vallée de l'Agoût sont moins riches à cet égard que la large plaine du Tarn, elles ne sont pourtant pas complètement dépourvues de vestiges des générations passées. La sagacité des chercheurs trouverait matière à s'y exercer, et leur émulation, s'ils étaient plus nombreux, pourrait y devenir aussi féconde que partout ailleurs.

Nous avons marqué d'une croix et d'un chiffre les divers points, à notre connaissance, qu'il y avait lieu de signaler.

1. — Station gallo-romaine de *Salles*, située en dessous et au midi de Giroussens, sur les bords de l'Agoût. Elle est connue, depuis longtemps, par des fragments de mosaïque

trouvés sur son emplacement. En 1899, on mit à jour de nouveaux fragments dont l'apparition réveillant des souvenirs endormis fit signaler la présence d'une autre portion de mosaïque dans la maison de M. Cadrieu. Celui-ci, sur les indications qui lui furent fournies, creusa dans son corridor et mit, en effet, à découvert des portions de mosaïque paraissant s'étendre dans quelques autres pièces de la maison. La portion ainsi temporairement mise à jour, que la Société du Tarn devait aller visiter le lundi de Pâques, nous a paru semblable, comme motif, à celui dont notre distingué collègue, M. E. Cabié, a donné un dessin dans la Revue (t. VII, p. 176). Dans les couches de terre qui recouvraient directement les fragments découverts en dehors de la maison nous avons recueilli des débris, dont les plus volumineux avaient dix à douze centimètres de diamètre, d'un mortier à chaux grasse recouvert d'une couche de chaux ou de plâtre, sur laquelle on voit des vestiges de peintures à la colle ou de fresques représentant des ornements et des courbes géométriques. — Il est inutile d'ajouter que dans un rayon assez étendu autour de la station nous avons pu ramasser de nombreux fragments de poterie Samienne.

2. — A deux kilomètres de Graulhet et à trois cents mètres environ de la route qui relie cette ville à Briatexte, sur la droite, au lieu dit *la Bousquétarié*, on trouve dans un champ des débris de briques à rebord avec des poids, formés de briques trapézoïdales percées d'un trou du côté de la petite base du trapèze. Nous avons aussi recueilli là quelques débris de poterie Samienne à couverte rouge, ornée de dessins. Le tout a été ramené à la surface à la suite d'un défoncement fait pour une plantation de vigne. Il est possible, si on faisait des tranchées plus profondes que le défoncement, que l'on trouvât un plus grand nombre de débris, car le champ est dans une plaine où les terrains s'exhaussent par suite des apports des coteaux avoisinants.

3. — Dans la commune de Labastide-Saint-Georges, non loin de la métairie dite du *Mas-Viel* et du *Moulin Neuf*, le long d'un ruisselet qui va se jeter dans l'Agoût au pied d'un

coteau abrupte, connu sous le nom de coteau de la Forêt, nous avons trouvé quelques très rares débris de briques à rebord et de poterie Samienne.

4. — Nous rappelons, simplement pour mémoire, le souterrain qui s'ouvre dans le parc de M. de Rivals-Mazères, à *Fiac*, dont une description complète a été donnée dans la *Revue du Tarn* (tome I) et dans la *Revue Archéologique de Toulouse*.

5. — Dans une vigne au midi de la métairie de *Besse*, commune de Labastide-Saint-Georges, quelques rares vestiges de briques à rebord.

6. — A Fiac, au bord de l'Agoût, sur l'emplacement de la métairie dite le *Caussé* et dans les champs environnants, traces nombreuses d'une ancienne villa gallo-romaine. Débris nombreux de briques à rebord, de poterie Samienne ou autre. En avant de la métairie, du côté du midi, en grattant légèrement la terre on rencontre les fondements d'un des murs de la villa, et sur l'aire dépicatoire même de la métairie, toujours au midi, on a, dit-on, trouvé jadis, à une légère profondeur, des vestiges de mosaïque. En labourant les champs environnants, les paysans ont souvent trouvé des traces de chemins pavés aboutissant à la villa. Les terres des coteaux voisins ont recouvert maintenant ces chemins, qui doivent être enfouis environ à cinquante ou soixante centimètres. On peut voir à deux cents mètres à l'est de la villa, dans la tranchée du chemin de fer, un passage de ces chemins, pavé avec de gros cailloux roulés, noyés dans un mortier. Le passage que nous signalons ainsi est attenant à un cimetière mérovingien qui est l'objet de l'article suivant.

7. — Entre la ligne du chemin de fer et la berge à pic de l'Agoût, au midi et en dessous du coteau d'en *Bouffil*, se trouve un cimetière mérovingien que la construction de bassins fit découvrir par hasard, il y a une vingtaine d'années. M. Barrière-Flavy l'a signalé dans son ouvrage sur les *Sépultures Barbares dans le Midi de la France*. En dessous de ce cimetière, dans la berge même de l'Agoût, se trouve

un souterrain composé de plusieurs salles creusées dans la molasse. mais d'une exploration très difficile à cause de l'eau qui s'y accumule par suite d'infiltrations provenant d'une source voisine alimentant les bassins supérieurs, bâtis eux-mêmes dans le cimetière mérovingien. On a pénétré plusieurs fois, à notre connaissance, dans ce souterrain qu'il nous paraît aujourd'hui impossible de fouiller avec méthode sans exposer des frais considérables. Il est d'ailleurs, au premier aspect, en tous points semblable à ceux que l'on a déjà découverts et explorés dans la région albigeoise.

8. — Le *Pech-de-la-Bastide* ou *le Pech* tout court, est situé à quinze cents mètres au sud-ouest de Lavaur. Il est formé par un coteau terminé à son sommet par une plate-forme naturelle que la main de l'homme a rendue circulaire. Cette plate-forme est élevée de quatre mètres en moyenne au-dessus des champs environnants. On y bâtit en ce moment une église, mais auparavant on y rencontrait de nombreux débris de poterie grise du Moyen-Age. Dans le champ qui est au midi de cette motte et faisant face à la métairie du *Coutelas*, on rencontre des débris de briques à rebord et de poteries Samiennes. Enfin dans un autre champ situé près de la métairie du Coutelas et à cent mètres environ du ruisseau le *Naridelle*, s'ouvrait jadis l'entrée d'un petit souterrain, au dire des gens du pays. Aujourd'hui cet orifice est depuis longtemps bouché et il est impossible de savoir si le souterrain en question était naturel ou creusé de main d'homme.

9. — Nous marquons pour mémoire la station gallo-romaine de *Viterbe*, au sujet de laquelle il suffira de consulter les collections de la *Revue du Tarn* et de l'*Albia Christiana*.

10. — Dans la commune de Massac-Séran, en dessous de la métairie d'*en Régi* et dans la plaine qui s'étend en dessous de l'ancienne église de Séran, on rencontre sur un assez grand espace de terrain de nombreux débris de briques à rebord, d'imbrices, de poteries à couverte rouge

ou noire, des poids de tisserand, quelques fragments d'amphores et de meules, qui marquent l'emplacement sinon d'une riche villa gallo-romaine, du moins d'une habitation d'une certaine importance. Nous avons aussi ramassé là une petite hache polie en serpentine très bien conservée.

11. — Dans la commune de Massac-Séran, en dessous du lieu dit les *Millets* et de la métairie d'*en Charles*, au midi, mêmes traces qu'au lieu d'*en Régi*. Les débris s'étendent sur un espace moindre, mais y sont plus nombreux.

12. — Dans la commune de Massac-Séran, au lieu dit *Emportes*, quelques rares vestiges de briques à rebord et de poterie Samienne.

13. — Même remarque pour le lieu dit *Beau-Soleil*, même commune.

14. — Item pour les lieux dits *En Rivals* et les *Izarns*, même commune ; au nord et à l'ouest du coteau sur lequel se trouve *en Rivals*, nous avons pu recueillir quelques haches en quartz ou cailloux roulés, taillés à grands éclats, et des haches en pierre polie.

15. — Au-dessous et au midi de l'église de *Massac*, quelques rares débris de briques à rebord et de poterie Samienne.

16. — Même remarque pour le lieu dit *Saint-Pierre*, sur l'emplacement de l'ancienne église *Saint-Pierre de Courses* et de son cimetière, dans la commune de Lavaur.

17. — Non loin de la route de Lavaur à Puylaurens, près de la métairie dite de *Puech-Fort*, commune de Marzens, nous avons recueilli une hache en quartz taillé à grands éclats. Le champ dans lequel elle se trouvait est situé en dessous d'un bois où il y avait, jadis, au dire des gens du pays, l'entrée aujourd'hui bouchée d'un souterrain.

18. — Sur la crête des coteaux qui courent de Massac à Pratviel, à la cote *277*, se trouve une plate-forme, circulaire à l'ouest et carrée à l'est. A l'ouest, elle s'élève brusquement au-dessus des champs avoisinants, tandis qu'à l'est elle se serait vite confondue avec le reste du plateau qui

forme la crête du coteau si elle n'en avait été brusquement coupée, de main d'homme, par une grande tranchée d'environ trois mètres de profondeur et d'autant de largeur. Cette plate-forme est donc ainsi complètement isolée et pouvait servir soit de lieu de défense soit de lieu d'observation. Sur toute son étendue et surtout à l'ouest on trouve des débris de briques, de tuiles-canal et de poteries grises ou rouges du Moyen-Age. Nous avons creusé au point qui paraissait le plus encombré de débris et, à une très légère profondeur, nous avons trouvé des cendres et des débris de vases qui, rapprochés et collés, ont pu reconstituer suffisamment la poterie pour en laisser deviner la forme. Ces poteries, soit grises soit rouges, portent de nombreux traits d'ornementation, des stries etc... Les cendres ne paraissent pas s'étendre sur un grand espace. Nous avons trouvé, à côté, d'assez nombreux grains (comme des pois) carbonisés et enfin un véritable paquet de longs clous carrés et sans tête qui, à notre avis, pourraient être des carreaux d'arbalète. Du haut de cette plate-forme, dont la forme et la destination rappellent le Pech de la Bastide, près Lavaur, on voit cette dernière éminence, de sorte qu'au moyen de feux ou de signaux quelconques il était facile de communiquer de l'une à l'autre. — Commune de Massac-Séran.

19. — En dessous d'un bois situé à l'est de la route de Paulin à Avezac et au-dessus de la métairie dite de *l'Entabat*, quelques débris de briques à rebord. — Commune de Lavaur.

20. — Dans un champ de la métairie de *l'Héritier*, commune de Marzens, nombreux fragments de briques à rebord et d'imbrices. Pour les trouver il faut creuser le sol à cinquante centimètres environ.

21. — Non loin du ruisseau de Biatx, en dessous et au midi *d'Avezac*, commune de Lacougotte-Cadoul, quelques rares débris de briques à rebord.

22. — A l'angle de deux chemins, dont l'un se dirige vers Cambon, et dans la commune de Marzens, on trouve l'empla-

cement de l'antique église de Saint-Martin-de-Fonaute ou de Trois-Saints (*Sanctus Martinus de Tribus Sanctis*). Dans un champ à terre noirâtre qui constituait le cimetière de cette église, on rencontre encore d'assez nombreux fragments de briques à rebord et d'imbrices, mêlés à des débris d'ossements. Le tracé d'un des chemins a écorné le cimetière, de sorte que de l'autre côté de la nouvelle voie on a pu, soit en labourant soit en faisant le fossé du chemin même, rencontrer des sarcophages, en pierre brute et sans ornementation. Au point où se trouvent les sarcophages est une très vieille croix de pierre, qui doit marquer sans doute la place de l'ancienne église, démolie depuis très longtemps.

23. — Dans la commune de Marzens et dans le tertre d'un chemin qui passe à la métairie dite *Le Claret*, s'ouvre un souterrain dans lequel nous sommes entré. Nous avons pu pénétrer dans deux salles, communiquant entre elles par un passage qu'on ne peut suivre qu'en rampant. Pour aller plus loin il aurait fallu suivre un autre passage aussi bas et aussi étroit que le premier, mais à un mètre cinquante l'issue s'en est trouvée complètement obstruée par un éboulement.

Les deux salles que nous avons visitées avaient été jadis fouillées, dit-on, par M. Raymond de Toulouse. Il y aurait trouvé quelques débris de poterie, mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard. Dans chacune des salles, la voûte est percée d'orifices de vingt centimètres de diamètre environ. Ce sont les orifices d'autant de cheminées d'appel communiquant avec l'extérieur. Dans le champ situé au-dessus du souterrain, on rencontre en labourant plusieurs orifices de ces cheminées d'appel, autres que celles qui répondent aux deux salles explorées, et l'on en peut conclure que cette habitation creusée dans la molasse avait une assez grande étendue. Les gens du pays disent encore qu'à quatre cents mètres de là, en s'élevant dans le coteau, on rencontre l'entrée d'un autre souterrain.

24. — Au lieu dit *en Darassou*, près Flamarens, commune de Lavaur, débris de briques à rebord, de poids, d'amphores, de poterie Samienne.

25. — Nous faisons remarquer que c'est non loin d'en Darassou et de Flamarens que se trouvent les ruines de l'antique moulin de *St-Prim*, si bien décrites dans la *Revue du Tarn* par nos collègues MM. Vidal et Lacroix..

Tels sont les renseignements, malheureusement incomplets, que nous avons pu nous procurer jusqu'à ce moment. De ces quelques notes il ne faudrait pas conclure que les communes de Massac et de Marzens sont plus favorisées que leurs voisines au point de vue archéologique. Si nous avons pu les mentionner plus souvent que les autres c'est parce que nous les avons parcourues en tous sens, en y séjournant l'été.

Th. Bessèry.

EXTRAITS DE REGISTRES DE NOTAIRES

DOCUMENTS DES XIVe-XVIe SIÈCLES

CONCERNANT PRINCIPALEMENT

LE PAYS ALBIGEOIS (1)

(SUITE)

Loubers, canton de Cordes.

Il est question d'une maison in fortalicio de Lobercio, *en 1539.* (Id., n° 219, f° 169.)

Luzech (de).

ANTOINE, in decretis baccalarius, sancte Sedis apostolice protonotarius canonicusque ecclesie cathedralis Caturci ac archipresbiter castri de Cordua, *figure dans un acte du 25 Juin 1487.* (Id., n° 202, f° 248.) — *Il était encore archiprêtre de Cordes le 14 juillet 1501.* (Id., n° 207, f° 58.) — *Il est dit aussi élu à l'évêché ou évêque de Cahors, à partir du 27 novembre 1495.* (Id., n° 171, f°s 236, 324 et 363.)

Maçon (Métier de).

On peut citer plusieurs contrats d'apprentissage du métier lapisside sive peyrie *conclus à Cordes, de 1482 à 1508. — En 1482, l'apprenti s'engage à servir son patron pendant deux ans et lui donne 26 doubles* (Id., n° 188, f° 124) ; — *en 1487, la durée de l'engagement est aussi de deux ans, le*

(1) Voir *Revue*, vol. XIII, p. 305 à 330 ; XIV, p. 102 à 116, 225 à 240 et 362 à 373 ; XV, p. 58 à 74, 251 à 263 ; XVI, p. 50 à 62, 214 à 225, 244 à 263 et XVII, p. 15 à 26.

patron fournira omnes sotulares (*souliers*) et caligas (*chausses*) *nécessaires à l'apprenti, le vêtira, mais le père le chaussera* de presenti (Id., n° 130, f° 252); — *en 1489, l'apprenti promet de rester au service du patron pendant trois ans, il se vêtira et se chaussera à ses propres frais* (Id., n° 149, f° 15); — *en 1492, le temps de l'apprentissage est fixé à trois ans, le patron doit donner à l'apprenti* unam raupam burelli, unum disploydem sive gipo panni burelli vel blanqueti, unas caligas panni albi et ipsum ducere calciatum de sotulariis; *ce contrat est conclu par la mère de l'apprenti, veuve, assistée d'un prêtre* (Id., n° 171, f° 43); — *enfin, en 1508, c'est un père qui loue son fils à son frère pour quatre années, le neveu s'engage à servir son oncle et celui ci promet de lui apprendre le métier de* lapicida.

Une même confrérie dite de saint Roch réunissait les ouvriers du bâtiment, maçons et charpentiers. (Voy. au mot **Charpentier,** *le texte des statuts de 1490.)*

Mailhoc, canton et arr. d'Albi.

Les nobles Jean de Cahuzac et Barthélemy d'Albiges étaient en procès, en 1441, de et supra divisione et limitatione juridictionis loci de Magno loco, *chacun d'eux prétendant avoir des droits exclusifs sur cette localité nonobstant un accord conclu le 4 des ides de février 1289 (10 février 1290) entre Raimond-Amiel de Penne, chevalier, et Guillaume de Roquefort. Le 10 août 1441, pour mettre fin à ces démêlés, ils choisissent chacun un arbitre, Jean de Paulin, seigneur de Saint-Hippolyte* (1) *et Pons Dupuy, seigneur de Cagnac* (2), *et s'engagent à payer 25 marcs d'argent faute d'observer la sentence qui sera rendue.* (Id., n° 123, f° 132.)

Cinq ans plus tard, en 1446, le même Jean de Cahuzac était en désaccord avec les consuls de Cordes super eo quod dictus de Causaco pretendebat se dominum altum et bassum in loco de Magno loco sive in parte sua dicti loci, cum mero, mixto imperio, et dicti consules dicebant et allega-

(1) Saint-Hippolyte, com. et canton de Monestiés, arr. d'Albi.

(2) Cagnac, com. de Saint-Sernin, canton et arr. d'Albi.

bant quod dictus de Causaco nec sui predecessores non est seu fuerunt dominus seu domini dicti loci sive a parte sua nisi usque ad summam quinquaginta solidos tur., sed ipsi consules, pro domino nostro Francorum rege, et sui predecessores sunt et fuerunt semper domini alti dicti loci.... *Pour en finir, les parties comparaissent devant le juge d'Albigeois, le 24 août, et déclarent s'en rapporter à sa décision.* (Etude Boyer. Reg. du notaire Ant. Couderc, 1444-53.)

En 1489, les fermiers de l'équivalent pour le diocèse d'Albi sous-affermaient l'équivalent à Mailhoc pour trois ans moyennant la somme totale de 96 livres. (Fonds Favarel, n° 196, f° 186.)

Les encours de Mailhoc et de Taïx (1) *étaient affermés, en 1496, pour la même durée au prix de 43 livres.* (Id., n° 205, f° 28.)

Guillaume de Roquefort était condominus de Magno loco *en 1356.* (Id., n° 105, f° 3.) — *On trouve, en 1366,* Giscardus de Ruppeforte dominus de Magno loco. (Id., n° 107, f° 19.) — *Jean de Cahuzac est dit coseigneur de ce lieu, de 1445 à 1484.* (Id., n° 160, f° 42 et n° 325, f° 62.) — *Le même titre accompagne les noms de Jean d'Albiges, de 1461 à 1476* (Id., n° 167, f° 39 et n° 159, f° 9), — *de Christophe de Cajarc, de 1496 environ à 1499* (Id., n° 129, f° 371 et n° 134, f° 8), — *d'Arnal de Rozet, de 1524 à 1540* (Id., n° 218, f° 72 et n° 219, f° 303).

Maisons.

Une personne est mise en possession, en 1370, d'une maison achetée à Cordes tradendo clavem dicti hospitii quod hospitium aperuit et ipsum intravit et exivit. (Id., n° 117, f° 114.)

Voici les clauses d'un marché pour la construction d'une maison à Cordes, en 1519. Antonius Frespuech, lapissida de Corduis..... convenit et recepit ad edifficandum domum Stephani de Montejudeo, videlicet residuum restante, à prech fach, sumptibus ipsius de Montejudeo, videlicet à quatre

(1) Taïx, canton de Carmaux, arr. d'Albi.

pilas cum los batens que se aperteno et levar lo mur del mitan, muda lor et bastir en autra part la ont se aperte et levar coma se apertendra et levar lo mur de darre e hy far dos fenestras croseyas en menen losdits maios en ayssi coma los corondats se portaran.

Item deu far una porta al cap del scalie honesta e lo scalie tenen e montan à la dicha porta am lo van per piech.

Et lo dich Montjuzieu deu furnir totas peyras e totas materias e totas manovras e despensas. Per lasqualas causas lo dich Montjuzieu deu pagar al dich Frechpuech la soma de detz scutz petitz et doas pels affachadas, paga[n] de jorn en jorn coma besonhara..... (Id., nº 215, fº 96.)

Le rez-de-chaussée des vieilles maisons de Cordes est constitué par une série ininterrompue d'arcades dont beaucoup sont aujourd'hui bloquées. Sous ces arcades s'ouvraient des boutiques. Un hoperatorium *est loué, en 1374*, in quodam hospicio in quo moratur nobilis Bertrandus de Bisturre, *avec sa famille.* (Id., nº 118, fº 162.) — *En 1493, il est question d'une maison dans la rue droite confrontant avec deux* operatoria *dont l'un appartenait à feu noble Huc de Rabastens.* (Etude Boyer, Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1479-95.) — *Il s'agit, en 1515, de deux maisons dans la même rue, avec* hobrado (*ou* operatorium) de vas la carrieyra drecha. (Fonds Favarel, nº 156, fºs 38 et 46.) — *Dans une vente de sa part de maison qu'un habitant fait à son frère, la partie cédée est mesurée, en quelque sorte, en arcades* (los tres portals de vas la carrieyra drecha). (Id., nº 187, fº 159.) — *On retrouve la même expression dans un acte de vente de 1506* : loqual hostal petit conte dos portals de vas la carrieyra drecha et quatre arvoutz de vas lo sel hubert. (Id., nº 152, fº 275.)

La décoration intérieure de ces maisons devait être le plus souvent très simple. Toutefois il est fait mention, en 1435, d'une chambre peinte (la cambra peinha) *dans la demeure de noble Jean de Salles.* (Id., nº 121, fº 221.)

Malbosc, com. des Cabannes, canton de Cordes.

La ferme fortifiée de Malbosc est appelée fortalicium, *en 1432* (Id., nº 158, fº 42) — *et* castrum *en 1513* (Id., nº 172, fº 158.)

Divers membres de la famille Molinier (voy. ce nom) l'ont habitée, depuis 1477 au plus tard. — En 1596, elle était la propriété de noble Aymar Delhom, sieur de La Gazelle, de qui la tenait à charge de cens Marguerite de Rogier, veuve de Jacques Du Faur, de Castanet. (Voy. **Castanet**.)

Maliau (ou **Maljan**).

Durand, *était commandeur des Hospitaliers de Drulhe et de Vaour en 1417* (1). (Id., n° 119, f° 365.) *Il est qualifié dans le même acte* receptor in prioratu Tholose pro domino magistro (*le grand maître de l'ordre*) et conventu Rodi.

Mandago.

Huc, *agit comme ministre des Trinitaires de Cordes dans divers actes, de 1408 à 1415* (Id., n° 119, f°s 170, 270, 281 et 307.) — *Voy. aussi* **des Estèves**.

Marchand ou **mercier** (Métier de).

On trouve d'assez nombreux contrats d'apprentissage de ce métier qui se confond parfois avec celui de changeur, comme on le verra par les exemples suivants. Toutes ces conventions sont conclues à Cordes, sauf deux qui sont passées à Albi.

La plus ancienne est de 1359. Elle a pour objet addicendum cambium et alia(s) emendum et vendendum in mercatione pannorum et aliarum rerum. *La durée de l'apprentissage est de deux ans et demi. Les patrons doivent nourrir, vêtir et chausser l'apprenti et, de son côté, celui-ci s'engage* incontinenti ponere in operatorio ducentos florenos auri quos predicti debent reddere huic ad tempus predictum absque lucro in pecunia aurea sive in plegis et debitis et nisi, advento dicto tempore, haberent pecuniam, quod habeant tres menses post dictum tempus. (Id., n° 138, f° 32.) — *En 1428 c'est un père qui loue son fils pour quatre ans à un marchand* pro abdicendo ministerium [seu] officium

(1) Drulhe, canton de Montbazens, arr. de Villefranche, Aveyron. — Vaour, arr. de Gaillac.

mercatoris et alias *et qui s'engage à réparer les dommages qui seraient causés par ce mineur.* (Id., n° 141, f° 50.) — *Même cas, en 1479 : le père loue son fils âgé de 14 ans, mais pour deux ans seulement et en donnant 15 écus au patron.* (Id., n° 188, f° 15.) — *En 1481, à Albi, a lieu un louage* in famulum et aprendissatge pro addicendo ministerium mercancie *pendant trois ans ; l'apprenti fait un apport de 11 livres.* (Id., n° 202, f° 95.) — *A Albi encore, en 1482, est conclu un contrat d'apprentissage du métier* burcerie *pour deux ans ; l'apprenti donne 8 écus, de 27 sous 6 deniers chacun, au patron qui s'engage à le chausser et à lui fournir* unam disploydem (*tunique*). (Id., n° 202, f° 108.) — *En 1490, l'apprenti donne 10 écus, de 27 sous, 6 deniers, au patron qui lui enseignera, durant deux années, le métier* borserie et mercandarie. (Id., n° 149, f° 40.) — *La durée de l'apprentissage est fixée à trois ans, en 1495, et l'apport de l'apprenti du métier* mercerie sive burserie *est de 8 écus de la valeur déjà mentionnée.* (Id., n° 192, f° 59.) — *La même année, le père d'un apprenti s'engage à donner trois setiers de blé au patron et à vêtir et chausser son fils.* (Id., n° 171, f° 188.) — *En 1497, il s'agit du métier* burserie et calquerie (*tannerie*) ; *l'apprentissage durera trois ans, l'apprenti donnera 3 livres, 10 sous au patron qui le vêtira et le chaussera.* (Id., n° 153, f° 84.) — *En 1512, apprentissage du métier* mercantie *pendant trois ans, apport de l'apprenti 12 écus, de 27 sous, 6 deniers, plus une livre de cire* de confratria sancti Marcialis, *le patron lui fournira une paire* calligarum (*chausses*) cordeleti rubei, unum par sotularum..... (*suivent quelques mots illisibles*). (Id., n° 214, f° 116.) — *L'apport d'un apprenti, en 1524, est de 8 livres par an, pendant trois années.* (Id., n° 243, f° 94.) — *Enfin, en 1538, la durée stipulée est de trois ans et demi, l'apprenti ne verse aucune somme et reçoit au contraire 28 sous, plus une paire de* caussas (*chausses*), hun bonet et hun gipo *et sera tout le temps chaussé de* sabatas (*souliers*) *aux frais du patron.* (Id., n° 245, f° 116.) — *Voy. aussi* **Confrérie** de Saint-Martial.

Marchés de Cordes.

Le 1er avril 1372, un habitant de Cordes s'engage à payer

au receveur royal d'Albi la somme de 8 livres tournois pro precio imposicionum regiarum nundinarum Cordue festi presentis sancti Salvatoris (1) et duorum dierum subsequentium, quas hodie emerat ad stinctum candele. (Id., n° 118, f° 2.)

Maréchal (Métier de).

Il est convenu, en 1596, à Cordes, qu'un patron enseignera le métier de meneschal, comme de fere fers de chevaulx, iceulx ferrer et autres choses concernant *le dit* mestier *pendant un an moyennant la somme de dix écus que l'apprenti devra lui donner.* (Id., n° 254, f° 97.)

Marnaves, canton de Vaour, arr. de Gaillac.

Paul de Cajarc possédait, en 1554, une maison en la borgada de Marnavas, *confrontant* am la tor *dudit village.* (Id., n° 222, f° 368.)

En 1413, les dimes du blé de Bleys (2) *et de Marnaves* pertinentes domino subchantro de Bleys, Johannis Girves, canonico in ecclesia Albie, *sont affermées pour 21 livres et demie, l'écu valant 22 sous, 6 deniers.* (Id., n° 119, f° 270.) — *Les* dex *de ces deux localités étaient affermés, en 1403, au prix de 25 sous tournois.* (Id., n° 112, f° 392.)

Marseillette, canton de Peyriac, arr. de Carcassonne (?)

Guill. del Boy (*Voy. ce nom*) *était commandeur, en 1417, de* Macelhata, *commanderie de l'ordre des Hospitaliers.*

Mauriac, com. de Senouillac, canton et arr. de Gaillac.

Ce village, Senouillac et La Garrigue (3) *formaient ensemble un consulat. — Le 18 mai 1514, trois consuls des dits lieux livraient* claves portarum loci de Mauriaco *à un particulier qui devait, moyennant 30 sous, ouvrir et fermer matin et soir les portes de la place.* (Id., n° 290, f° 9.) — *Un*

(1) La Fête-Dieu qui, en 1372, tombait le 27 mai. — C'est le 29 mai que cette foire se tient aujourd'hui.

(2) La Barthe-Bleys, canton de Cordes.

(3) La Garrigue, com. de Senouillac.

marché semblable était conclu dans les mêmes conditions, le 8 mai de l'année suivante. (Id., n° 291, f° 19.) — *Le* verolh sive la cura ecclesie sancti Martini de Mauriaco *était affermé, en 1514, pour 7 écus de la valeur de 27 sous, 6 deniers.* (Id., n° 290, f° 17.)

Melous.

Blaise Melosii *était commandeur de Cambon-du-Temple* (1), *en 1497.* (Id., n° 193, f° 7.)

Menuisier (Métier de).

Un contrat d'apprentissage du métier minuserie et fusterie *est conclu à Cordes, en 1494, pour une durée de trois ans; l'apprenti donne au patron 4 écus de 27 sous, 6 deniers.* (Id., n° 151, f° 85.)

Mercier.

Voy. **Marchand.**

Métayage.

Ce genre de bail est assez rare dans nos registres, considération qui servira d'excuse à la reproduction de l'acte suivant :

L'an M IIII^c LXXVIII, à VII del mes de jenier, ss. Johan Barrau, borges de Cordoas, baylet ad Arnaut Garrissolas que promes de far ratifficar per Ramon so frayre, d'en moli d'en Mairi, ayssi presen, tota la sua boria de Anies (2), coma so hostals, patus, ayrals, terras, vinhas, pratz e bosses, en la forma e pactes que s'enseguo :

Et tot permieyramen la lor ha baylada à miezas per aquest an presen e de la festa de sanct Marti propdenamen venen en IX ans revolutz e complitz, frutz levatz.

Et primo los ditz Garrissolas frayres laboraran en la dicha boria per lo dich terme an lor bestial et à lor propi despens.

(1) Cambon, com. d'Ambialet, canton de Villefranche, arr. d'Albi.

(2) Agniès, com. de Campes, canton de Cordes.

Item may metran tota la semensa de totz los blatz e legums e cambetz e lis que si semenaran.

Item may foyran, vinaran, sponeran la vinha de la boria à lor propi despens e lo dich Barrau penra la vendemia per sa mitat.

Item may metran tota despessa e messio que se apertendra per aprofeiar totz los enfrutz cascun an.

Item lo dich ss. Johan Barrau no sera tengut de lor baylar deguna causa duran lo dich terme, ni blat, ni deguna semensa, mas (que) penra cascun an al sol cant los blatz seran scosses e ventatz e totz autres frutz que seran reculhitz.

Item may los ditz Garrissolas seran tengutz cascun an de laborar XII cestayradas de terras be e justamen e las semenaran de lor semensa à lor propi despens, so es assaber semenaran VI cestiers de fromen ho mossola, item II cestiers seguial, ho may, segon que lor sera avitz, e faran lo complimen de legums e blatz menutz tro que las XII cestayradas seran semenadas.

Item totz los frutz dels pratz de la dicha boria seran cascun an logatz (?) per la despessa de lor bestial e per la semensa.

Item devo laura lo prat gran de Sero tot ho en partida e lo dich Barrau deu penre coma dessus la mitat dels enfrutz e se no se lauravo tot, lo dich Barrau deu penre tot lo fruch del prat de so que restara à laura e los dichs Garrissolas lo revolubre (*regain*).

Item may los ditz Garrissolas no devo penre degunas lenhas, ni trincar, ni afranar dels bosses ni ribatges seno tant solamen se n'i avia de bruscalha sequa per lor pligieu e usatge tant solamen.

Item cascun an los ditz Garrissolas per lo noyrissatge de las galinas pagaran al dich Barrau dos parels de galinas e dos parels de galinats (e may LX huous).

Item tot autre bestial, coma so fedas (*brebis*), vacas, motos, cant lo dich Barrau e los ditz Garrissolas n'i volrian metre per ensemps, aquel sera tot migier e los ditz Garrissolas seran tengutz de gardar à lor cost e despens e pertir lo profiech que Dieu hy donara e gasanh.

Item promero de gardar los ditz bosses e revelar tot dampnatge que hom li dones.

Item may lo dich Barrau penra cascun an lo melhor porc que hy sera e seran tengutz de lo li baylar ho conprar se no n'i avia ponh à S. Marti.

Item lo dich Barrau restanca e preserva l'ostal de la dicha boria per far sa demora à sa necessitat.

Item totas noses e frujas demora à migieyras e de tot cant hy aura.

Item los ditz Garrissolas se gausiran de totz los pasque... per noyrisatge de bestial.

Item tota la codra dels albres que se poyran far selcles los ditz Garrissolas faran à los despens e lo dich Barrau penra la mitat.

Item promero de redre bon conte de totz los enfrutz cascun an al dich Barrau e de lo apela ho hom per lui à la receptio d'aquelces.

Et omnia universa et singula dicte partes promiserunt tenere, servare et non contravenire etca, obligaverunt omnia eorum bona etca. (*Suivent les noms des témoins.*) (Id., n° 179, f° 84.) — *On trouvera un acte analogue, de 1502, dans le* n° 209, f° 35.

Mezens, canton de Rabastens, arr. de Gaillac.

Les seigneurs de ce lieu sont : Pierre-Raimond de Rabastens, en 1437 (Id., n° 121, f° 143), — *Pelfort de Rabastens, de 1484* (Id., n° 182, f° 120) *à 1511* (Id., n° 289, f° 36), — *Philippe-Jean de Rabastens, de 1514* (Id., n° 290, f° 8) *à 1529* (Id., n° 301, f° 284), — *Jacques de Rabastens, en 1547* (Id., n° 218, f° 161).

Milhars, canton de Vaour, arr. de Gaillac.

Cette localité contribua, en 1411, aux frais d'évacuation de la place de Berbiguières. (Voy: ce nom.) — L'équivalent y était affermé pour trois ans, en 1489, pour le prix total de 115 livres. (Id., n° 196, f° 184.)

Les seigneurs de l'endroit sont : Bertrande de Cazilhac, mère de Jean Béral de Cessac, en 1414 (Id., n° 119, f° 292),

— *le dit Jean Béral, en 1425* (Id., n° 120, f° 135) *et encore en 1451* (Etude Boyer. Reg. du notaire Ant. Couderc, 1444-53), — *Raimond Béral de Cazilhac, de 1464* (Fonds Favarel, n° 144, f° 20) *à 1468* (Id., n° 142, f° 10).

Une verrerie était établie dans les environs. (*Voy.* **Bonan**.)

Mirabel (de),

GUITARD, *était seigneur de Rosières et de Saint-Hippolyte* (1), *en 1525.* (Id., n° 333, f° 51.)

Mirandol, canton de Pampelonne, arr. d'Albi.

Le consulat de Mirandol contribua, en 1411, aux frais d'évacuation de la place de Berbiguières. (*Voy. ce nom.*)

Molinier.

Cette famille cordaise compte de nombreux représentants :

GUILLAUME, *était fermier de la bailie* (*ou baile*) *de Cordes dès 1354* (Id., n° 104, f°s 5 et 39) *et encore en 1374* (Liber feudorum).

RAIMOND, *affermait la même bailie en 1374* (Fonds Favarel, n° 102, f° 12) *et en 1389* (Liber feudorum).

BERNARD, donzel, senior, *est cité dans des actes de 1357* (Id., n° 110, f° 140) *à 1377* (Id., n° 116, f° 8).

BERNARD, junior, filius nobilis Bernardi, *vivait en 1356* (Id., n° 105, f° 17) *et encore en 1417* (Id., n° 119, f° 354.) — *En 1408, il est dit marié avec* Riqua *de Lescure* (Id., n° 119, ° 139.) — *Il était consul de Cordes en 1402.* (Id., n° 112, f° 311.)

PAUL, donzel, *figure dans un acte de 1359.* (Id., n° 138. f° 50.)

A côté de cette branche de la famille Molinier, dont on trouvera plus loin la descendance, en existait une autre dite de Brens. On a vu que, en 1357, JEAN *de Brens*, alias Molinier, *vendait, pour le compte de Paul Molinier, une maison située à Cordes* (*Voy.* **Brens**). — *Il est cité ailleurs,*

(1) Rosières, canton de Carmaux, arr. d'Albi. — Saint-Hippolyte, com. et canton de Monestiés, arr. d'Albi.

en 1371, sous le nom de Jean Molinier alias de Berenchis, castri de Cordua. (Id., nº 116, fº 179.)

Jean, campsor et civis Tholose, filius Johannis Molinerii alias cognominati de Berenchis, dicti castri de Corduis, quondam, *paraît dans nos registres dès 1381.* (Id., nº 116, fº 166.) — *En 1386, il achetait une maison à Cordes dans la rue Obscure.* (Liber feudorum.) — *Le 10 mars 1406, un notaire de Cordes retenait le testament de Jeanne* de Mayre, *de Toulouse, femme* nobilis Johannis Molinerii, filii alterius Johannis, quondam ; *la testatrice instituait héritier leur fils appelé aussi Jean.* (Fonds Favarel, nº 119, fº 52). — *En 1413, le changeur de Toulouse vendait deux immeubles dans le quartier du Bouissèt, à Cordes.* (Id., nº 119, fºs 263 et 279). — *Il vendait encore une maison dans la rue Obscure, en 1421. A cette date il est qualifié* dominus de Sepeto (1). (Id., nº 120, fº 11.) — *Il est probable, comme on le verra plus loin, qu'il survécut à son fils Jean et qu'il ne laissa pas d'héritier mâle. Dans tous les cas sa fortune dut être considérable, puisque, à plusieurs reprises, il prêta de l'argent au roi ou au duc de Berry. Cela ressort d'une pièce des archives de Cordes* (CC. 40) *par laquelle le duc de Berry, frère de Charles VI, exempte, en 1408, cette localité du payement d'une partie d'une imposition* « pour contemplacion de nostre « bien amé Jehan Molinier qui est né de la dicte ville, « lequel a fait le temps [passé] à mon dit seigneur [le roi] « et à nous fait encores de jour en jour pluseurs services « et plaisirs ».

Revenons à la descendance de Bernard junior :

Paul. — *En 1424,* nobilis Ramundus Vasconis, dominus de Beselle (2), *curateur de noble Paul Molinier,* fils de feu Bernard, *approuvait une vente faite par le dit Paul et sa mère* Riqua alias Dalphina de Scuria. (Id., nº 120, fº 120.) — *Paul Molinier est très souvent appelé Paul de Rozet ou Molinier* alias de Roseto, *au moins à partir de 1431, époque*

(1) Cepet, canton de Fronton, arr. de Toulouse, ou com. de Saint-Urcisse, canton de Salvagnac, arr. de Gaillac, ou encore Sepet, com. de Montgaillard, dans le même canton de Salvagnac (?).

(2) Beselle, com. de Lescure, canton et arr. d'Albi.

où il épousait Jeanne Molinier, sa parente sans doute. (Id., n° 158, f° 6.) — *Il fut plusieurs fois consul de Cordes, notamment en 1432* (Etude Boyer. Reg. du notaire Guill. Ruppis, 1427-61), *en 1445 et 1446* (Etude Boyer. Reg. du notaire Ant. Couderc, 1444-53), *en 1449* (Même reg.), *en 1463 et 1464 et en 1467* (Etude Boyer. Reg. de Guill. Ruppis, 1460-70); *en 1491, étant aussi consul, il fut un des nobles qui renoncèrent à la charge consulaire* (*Voy.* **Consulat**). — *En 1446, Paul* de Rozeto, *Jean Molinier* alias de Roseto, ejus filius, *étaient les* heredes universales nobilis viri Johannis Molinerii quondam, civis Tholose. (Etude Boyer. Reg. d'Ant. Couderc, 1444-53). — *On trouve Paul, en 1459, remarié avec Hélène de Rieu.* (Même étude. Reg. de Guill. Ruppis, 1425-46). — *Il est dit habitant de Cazelles* (1), *en 1462* (Fonds Favarel, n° 143, f° 144.), *de Malbosc* (2), *en 1478* (Etude Boyer. Reg. de Guill. Ruppis, 1474-91). — *Il conférait, en 1475, une chapellenie fondée par lui.* (Même reg.) — *Il est dit* loci de Livercio (1), *en 1480.* (Fonds Favarel, n° 174, f° 110.) — *Il vend ses biens à partir de 1484* (Etude Boyer. Reg. de Blanchet, xve-xvie s.) *et, vers 1490, cède Livers à Maffre de Cajarc* (*Voy. ce nom*) *contre le lieu de La Mothe* (3) *dans la juridiction de Puygaillard.* — *On le retrouve encore, en 1502 et 1503, avec le titre de* dominus de La Mota. (Fonds Favarel, n° 155, f°s 92 et 155.)

Jean, *habitant d'Arzac* (4), *en 1496* (Id., n° 150, f° 205), *était le frère de Paul, comme il est dit dans un acte de 1503* (Id., n° 155, f° 155). — *En 1449, il était qualifié* dominus loci de Columberio (5), diocesis caturcensis. (Etude Boyer. Reg. d'Ant. Couderc, 1444-53.)

Pierre, presbiter, loci de Cahusaco, *en 1449, était le frère des deux précédents; il porte toujours, ainsi que Jean, le*

(1) Cazelles et Livers forment une seule commune, canton de Cordes.

(2) Malbosc, com. des Cabannes, canton de Cordes.

(3) La Mothe, com. de Belmontet, canton de Monclar, arr. de Montauban.

(4) Arzac, com. de Cahuzac, canton de Montmiral, arr. de Gaillac.

(5) Le Colombier, com. et canton de Caussade, arr. de Montauban.

nom de Rozet et jamais celui de Molinier. (Même reg.). — *En 1496, il était* baccalarius et collegiatus collegii Sancti Ramundi Tolose. (Fonds Favarel, n° 151, f° 258). — *On le retrouve recteur de Noailles* (1) *en 1506 et 1508* (Id., n° 152, f° 235 et n° 213, f° 40.)

Jean *Molinier* alias de Rozeto, *fils de Paul, figure dans nos registres à partir de 1453.* (Etude Boyer. Reg. d'Ant. Couderc, 1444-53). — *Très souvent mentionné, il est dit habitant tantôt de Cazelles (dans l'acte qui vient d'être cité), tantôt de Malbosc* (Fonds Favarel, n° 125, f° 239), *et à des dates telles qu'il a dû résider indifféremment dans l'un ou l'autre de ces lieux. — Il fut le consul noble de Cordes en 1473* (Id., n° 181, f° 117), *renonça à la charge consulaire en 1491* (*Voy.* **Consulat**) *et fut néanmoins encore consul en 1495* (Etude Boyer. Reg. de Guill. Ruppis, 1479-95). — *On a vu qu'il succéda, en 1466, avec son père Paul, à Jean Molinier, le changeur de Toulouse. — En 1497, il était marié avec Gaillarde de Morlhon.* (Fonds Favarel, n° 132, f° 178.) *La même année, il faisait une donation à sa sœur,* Godrossa de Morlhon (*sans doute mariée avec son beau-frère*), ad causam reste dotis nobilis Elene de Scuria (2), avie dicti Molinerii. (Id., n° 132, f° 208.) — *Le dernier document où il soit question de lui est de 1513.* (Id., n° 272, f° 458.)

Gasco, filius condam nobilis Pauli Molinerii de Malobosco, *passait un acte avec son frère Jean* (*ci-dessus*), *en 1494; il était alors* maior xx annis et minor xxv. (Id., n° 151, f° 77.)

Delphine, uxor nobilis Johannis de Mortussaco, *habitant de Malbosc, était sans doute la sœur de Jean et de Gasco. Elle agit dans un acte de 1508.* (Id., n° 172, f° 207.)

Pons et Pierre, *fils de Paul, sont cités en 1492.* (Id., n° 149, f° 190.) — *Pons épousa, en 1494, Catherine de Morlhon.* (Id., n° 151, f° 88.) *Il est question de sa veuve et de leur fils*

(1) Noailles, canton de Cordes.

(2) Il est à remarquer que cette grand'mère de Jean ne porte presque jamais le même prénom. Dans l'article consacré à Bernard junior, son mari, on l'appelle *Riqua*, dans l'article de Paul, son fils, on hésite entre *Riqua* ou *Delphina*, ici enfin elle devient Hélène.

Guillaume en 1512 et 1513. (Id., n° 214, f°s 88 et 145.) — *Pierre fut recteur de Noailles, où il succéda probablement au frère de son grand-père, dont il portait le prénom. Il mourut au plus tard en 1545.* (Id., n° 220, f° 159.)

GUILLAUME, *fils de Pons, hérita à cette époque du dit Pierre, recteur de Noailles, son oncle. — Il est toujours dit habitant ou seigneur de Cazelles.* (Id., n° 236, f° 109, n° 156, f° 66.) — *En 1546, il conférait une chapellenie fondée par Pierre.* (Id., n° 216, f° 143.) — *On le trouve, en 1555, marié avec Isabelle de Peyronenc* (Id., n° 247, f° 207) *qui était veuve, en 1561* (Id., n° 216, f° 143).

D'autres personnages du nom de Rozet ont pu être issus de la famille Molinier, mais les liens de cette parenté n'étant pas établis, nous renvoyons pour les détails qui les concernent au mot **Rozet**.

Pour en finir avec les Molinier, il faut encore citer :

HUC, *qui avait fondé une chapellenie à Cordes à une date qui n'est pas indiquée. En 1453, il fut fait collation de cette chapellenie vacante par le décès de* GUILLAUME *Molinier.* (Etude Boyer. Reg. d'Ant. Couderc, 1444-53.)

BERNARD, *seigneur de Malbosc, vivait en 1539.* (Fonds Favarel, n° 310, f° 271.) — *Peut-être faut-il le confondre avec Bernard qui accensait, en 1479, la maladrerie et la chapelle de Sainte-Catherine.* (*Voy.* **Léproserie**.) — *On le retrouve en 1549.* (Id., n° 220, f° 336.)

GASPARD, *licencié en droit, figure, comme juge d'Albigeois, dans des actes dont les dates extrêmes sont le 1er *août 1528* (Id., n° 155, pièces éparses) *et le 1er *juillet 1532* (Id., n° 299, f° 165).

Voy. aussi **Cazelles, Malbosc**.

(*A suivre.*) Ch. PORTAL.

INVENTAIRE

DE LA SUCCESSION DE

LOUIS DE VOISINS

BARON D'AMBRES, VICOMTE DE LAUTREC [1]

(SUITE)

Et advenu le dernier du d. moys et an. Et nous serions, en présence des autres nommés, au lieu dit Al Bosquet. Entrés dans le carnier qui est dessoubs la chapelle, aurions trouvé dans icellui ce que sensuit.

Premièrement une grande marmitte de fer à troys pieds, une barre de fer, deux grands bassins de cuivre demi uzés; un grand tratié (?) de fer avec .....; une autre barre de fer de longueur de deux canes ou environ, une fourche de fer, deux grands cuiers (2) de fer, deux petits pressoirs, troys dours (3) à tenir huille dolif ou de nois, un grand naus (4) de terre de dix pans de longueur servant à faire salain, trois naus de plubier servant à saller pourceaux, deux tractaux avec deux longes de publier; doutze quartiers de lart de l'an passé, neuf jambons, un pain et dans la basse-cour du bousquet que aurions trouvé quatre pourceaux, une barrique buide, une pipe.

Et sortans de la d. chambre seryons allés en la chambre appelée la Ferrière et y ayans aurions trouvé deux méchantes couettes et traversié rompeu à plume et trois méchantes couvertes rompeues; un méchant dressoir, une méchante porte avec deux reilhes, un tabouret haut de bois rompeu, une cie (scie) de fer, avec son arc, trente six pièces de fer longues ou courtes, à ce comprins quelques bandes de charette.

(1) Voir *Revue*, tome XVII, p. 58 à 66.

(2) Cuiller.

(3) Dour ou plutôt dourc, vase en terre.

(4) Naus ou naue, auge.

Et sortans de la d. basse-cour seryons entrés en la galerye basse ou aurions trouvé :

Huict cloches des églises circomboisines, dix-neuf coffres de paisans reffugiés à cause du temps de guerre (1).

Et de la seryons allés à la cabe laquelle nous auroit esté ouverte par Thoffille qui estoit somelyer dans laquelle nous aurions trouvé ce que sensuit : la tour de lègle (2), cinq barriques de vin cleret, quatre barriques et demi de vin blanq, un barriquot vuide,

Et en la cave du mitan aurions trouvé dix-sept pièces et demi de vin rouge et troys barriques vuides.

Et en l'autre cabe, joignant le pressoir, une barrique et barriquot servant à tenir vinaigre.

Toutes les d. caves garnyes de pièces de bois servant de tindous.

Dans la cabe du pressoir, cinq grandes tines, troys cubes (cuves), deux tonnets, un méchant presse raisin, un toul, un barriquot buide, vingt-deux barriques remplyes de demi vin (3), troys barriques buides, dix semals, un hembut (entonnoir) grand, troys tractaux, deux poulins à pourter vin, sept pièces de boix servant de tindous.

Et de la seryons entrés en la sallette du comung joignant la sommelerye.

Deux longues tables avec leurs tractaux, un banq dousier vieilh et rompeu, un banq de noyer, un garderobe entier fruict ferré et fermé à clef, un tabouret de bois demi uzé.

Et sortans de la sallette, seryons entrés dans la sommelerye ou aurions trouvé :

Une table avec ses tractaux, autre petite table avec flèches, un petit banq de chène faict de menuiserye, une chèse boix, un coffre vieux ferré et fermé à clef, lequel a esté ouvert par Teaufille Gitaule, une greue, un petit espieu, une table de noyer avec ses tractaux, une chèse garnye de toille, un méchant coffre de bois sans couvert, deux manottes et deux grisillons et une pair de fer pour les prisonniers, deux aiguières d'argent marquées de la marque de la maison, un bassin d'argent en ovale marqué de la marque de la maison et de Madame, un autre bassin en ovalle d'argent avec un

(1) Il ne faut pas oublier que le duc de Rohan tenait le pays à cette époque.

(2) Veut-on dire que la cave se trouvait au dessous de la tour de l'Aigle ?

(3) Cette indication est à retenir, surtout en la rapprochant de celle du presse-raisin.

bort d'or avec les armes de Madame, quatre salières argent marquées de la marque de la maison ; une aiguière d'argent couverte, marquée de la marque de la maison ; une vieilhe grande couppe d'argent sans marque, six chandeliers à flambeau d'argent marqués des armes de Monsieur et de Madame, un chandelyer argent marqué des armoryes de Monsieur et de Madame, un autre chandelyer de la mesme fabrique sans marque, une écuelle d'argent; un vinegrier d'argent marqué des armoiryes de Monsieur et de Madame, un succryer argent marqué des armoiryes de Monsieur et de Madame, un bassinoir et son couvercle d'argent marqué des armes de Monsieur et de Madame, un ruchau (1) d'argent marqué des armoiryes de Monsieur et de Madame, une grande cuilhère d'argent à faire boulhie n'ayant poinct marque que le seul poinson de Paris ; plus dix grandes cuilhères d'argent n'ayant pour marque que le poinson de Paris, deux petites cuilhères d'argent, cinq fourchettes d'argent nayant point de marque, vingt-trois aciettes d'argent marqué des armes de Monsieur et de Madame.

Laquelle susd. vesselle d'argent pèse soixante-deux livres. Vingt troys aciettes de fer blanc, setze aciettes estaing, une escuelle destain, une painte estain sans couvert, quatorze chandeliers de leton don il y en a un rompeu, quatre salières estaing, tretze couteaux, deux tapis vers de table avec armoiries, un tapis de laine bigarré.

Dans la basse court du d. chasteau sortant dicellui pour aller à l'escurie aurions trouvé une pièce de fer appelé taraud uzé ne pouvant de rien servir.

Et sortant de la d. basse court seryons allés en l'escurie neufve ou aurions trouvé un cheval limousin grand et fort poil vey, noir le pied, borgne, une ..... (2) de bretaigne au bert, de laige de huict unze ans ..... (3) blanche d'angleterre ors daige, un autre petit cheval, taillé, poil bez, appelé le Mollis, ors daige, une caveise bretonne poil rouge ors daige, un petit cheval du pays, poil bay, appelé le Galentin et aigé de huict ans, un videt gris hors daige, autre petit cheval alezan, appelé le Carabin, ors d'aige, celles, brides, lesquelles celles et brides sont fort rompeus, un bat pour un cheval, une méchante caisse sans ferrure, une vieilhe semal, troys méchants mathelas de bourre.

(1) Réchaud.

(2) On croit lire — caveise — jument.

(3) Mots illisibles.

Et sourtans de la d. escurye serions entrés dans lescurye des chevaux de carosse.

Troys chevaux de carrosse ors daige avec leurs arnois de carosse uzés, deux coliers à tirer le charriot, un grand mulet vieux, poil noir, un autre grand mulet aigé de sept ans, poil vay, un autre petit mulet ors daige, noir; chascun des susd. mulets on leur bast avec leurs courdaiges, bridets, platine de laton, excepté une, deux méchantes couvertes de mulet de drap rompeu, l'une avec les armoiryes de la maison, un méchant mathelas de bourre rompeu, un carrosse garni de son attalaige.

Et sourtans de la d. escurye serions allés en l'escurie vieilhe ou aurions trouvé un asne poil gris avec bast chène, semal servant à porter l'eau.

Et sourtans de la d. escurye seryons entrés sur le dessus du grenier joignant la d. escurye ou aurions trouvé :

Deux échelles plié avec les eschalons de fer, une eschelle avec poincte de fer, une eschelle à relonge, sept autres échelles ordinaires.

Et descendans de la d. chambre serions allés et entrés dans le granier, lequel nous a esté ouvert par Jean Lambert, proviseur de la d. maison où aurions trouvé :

Un contoir avec troys liettes, les deux ferrées et fermées à clef, l'autre sans fer ni clef, un petit garde robe à quatre portes sans sarrure, un archibanq, deux boisin de fer pour les roues d'une charrette, une metalerie de fonde pour un moulin tout neuf, deux tabourets hauts de boix uzé, deux grandes cubes de laton fort uzées et rompeues, une leyrin de cuivre avec son ance de fer fort vieilh, une mach ferré à mesurer le bled neufve, six annaux de fer cinq petits, un grand, un martel de porte; lequel Lambert a dict avoir en son pouvoir (1) de laine de la présente année.

Et peu après serions montés au cabinet de Moulin, lequel nous aurait esté ouvert par Jean Moulin, procureur juridictionnel, et aurions trouvé dans icellui ;

Doutze arbalestes avec leurs matras et bandages, deux espées à deux mains vieilhe, un petard de fer, un contoir de noyer à deux portes ferré et fermé à clef, un coffre de noyer ferré et fermé à clef dans lequel ne cy est rien trouvé, une valance à poix de marc enfermé dans un estui de cuir rouge, dans deux petits cachets d'argent des armes de la maison, un petit méchant coffre de boix sans clef,

(1) La quantité de laine n'est pas indiquée.

un seringue destain servant à un appotiquaire pour donner cristères avec son estui.

Et sortant du d. cabinet serions allés au cabinet joignant la salle, lequel nous a esté faict ouvrir par la d. dame ou nous aurions trouvé :

Un cric avec son cordaige, deux pairs ..... laton vieux garnyes, une petite lanterye de lathon en forme despères, six livres de fer, deux crois pour attacher de cordes, deux aysels de fer, dix pétars de métau, un grand martau à rompre le fer, une grande tenailhe, un pré tranchant, quatre couteaux à bec servant pour un jardin très grands, une arbaleste sans corde, deux arturquois (1), l'un de fer l'autre de boix, un grand crouchet à double greffe, un escarsin de terre, une valance à basin de cuivre avec un poix de marq de laton, un petart avec deux cartz de fer, une eschelle de corde avec des marches de fer; un garderrobe ferré et fermé à clef du cousté devers main droicte dans lequel c'est trouvé :

Une petite bouette de boix dans laquelle a esté trouvé de monoye dantique et quelque autre menue gavilhe de curiosité de peu de valeur et uzé, un cachet d'argent, le baton de Jacob avec le pillié (2), demi doutzaine de couteaux d'Italye.

Un autre garderobe ferré et fermé à clef dans lequel se tient les confitures et cy est trouvé quelque verre de cristal, un damier, une cabette (petite cave à liqueurs) sans flacon, un petit canon de pistollet, un petit candelier divoire, une jardinière, une table de noyer.

Un contoir à deux portes dans lequel y a doutze petites liettes ou tiroirs ; un petit coffre de cipré ferré et fermé à clef, septante sept livres grands sur un aye qui est au plus haut du cabinet, autre aye, la seconde en descendant sur laquelle y a cent livres avec leur inventaire : à la troisième aye en descendant sur laquelle y a cent vingt quatre livres.

Un garderobe de sapin ferré et fermé à clef avec cabinet; y a une fenestre qui regarde devers la court qui y a une liette Une espée dans un baston de boix, deux cachets de fer pour la baisselle et un cachet pour marquer la baisselle, et bestailh.

Par nous n'auroict esté procédé le dict jour à cause de la nuict; le cy dessus faict en présence des susnommés.

(1) Arc turquois.

(2) On désigne par bâton de Jacob, un instrument qui servait à prendre les hauteurs ou les distances par les angles. Il se composait de deux règles divisées en plusieurs parties égales qui se coupaient à angles droits, mobiles et retenues par des charnières. A leur extrémité se trouvaient deux pinnules pour faire les opérations justes.

Ici se clot l'inventaire du mobilier du château d'Ambres. On ne peut pas dire qu'il fut d'un luxe princier. Beaucoup de maisons bourgeoises d'aujourd'hui sont plus richement meublées que le château de la famille d'Ambres, l'une des grandes familles de la France du XVIIe siècle. Les banquiers de l'an de grâce 1900, rougiraient de la modestie des meubles du baron.

Mais il ne faut pas oublier que nous sommes sous Louis XIII, que le luxe de la cour n'a pas encore, comme sous le grand roi, envahi les châteaux de province.

Tel qu'il est cependant, ce mobilier donne une idée bien nette de la vie intime des grands seigneurs et des grandes dames d'autrefois.

Mais le mobilier dont nous venons de lire l'inventaire ne constituait pas l'unique richesse du baron d'Ambres ; il avait de nombreuses maisons dans Ambres même ; il avait sa maison de Lautrec, son château de Brametourte, ses métairies d'Ambres, de St-Gauzens, ses moulins, sa fortune immobilière en un mot.

C'est l'inventaire de cette fortune, considérable pour l'époque, que nous allons faire passer sous les yeux du lecteur ; non pas copié textuellement, mais analysé aussi exactement que possible.

Le 1er juin 1622, à midi, le notaire Vernhe, accompagné des mêmes témoins, s'achemine vers le village et pénètre dans une maison appelée — l'estable des mulles. — On y inventorie : une mulle, une jument avec son poulain — un charret fer — avec les harnais de chacun de ces animaux. — Ils entrent ensuite dans une autre maison, appartenant à la succession, tenue par Jacques Pech, — souldat de la porte du dit chasteau. — On le requiert de déclarer par serment s'il n'a rien appartenant à l'hérédité. — La maison en laquelle je demeure, répond-il après serment, pour y avoir esté mis et loigé par le d. feu seigneur sans avoir passé de contract de louaige ny qu'il en aye rien payé — ne renferme rien qui appartienne à la succession.

Devant l'église se trouvait une autre maison de grandes dimensions, désignée sous le nom de — la maison du cappitaine. — Elle dépendait de la succession et était occupée par le sergent de la porte du château, Guilhaume Assalit. Il déclare sous serment qu'il ne possède rien appartenant au défunt et qu'il était logé gratuitement.

Une autre maison, occupée par Me Barthélemy Bauguilh, ne renferme qu'un — dressoir à l'antienne — dépendant de la succession et au galetas ou à la cave un vieux mobilier, entre autres — 40 molles de sercles tant de pipe, barriques que barriquots.

Dans la boutique du greffe on n'inventorie qu'un — méchant contoir ? — Le trel, situé au milieu du village, renferme deux tines (cuves) cuvant 9 pipes chacune, et un vieux pressoir.

La grange où demeure la — poulailhère — du château, Marguerite Malette, est encore une dépendance de la succession. On y trouve du cuivre de cuisine, — un ruec barrique — et quelques effets de literie.

Restait à dresser l'inventaire des métairies. Mais Anthoine Mutauld, le procureur de Louise de La Châtre, fait remarquer que — d'autant quelles ou la plus grande partie d'icelles sont proches des Enemis du roy, la d. dame a faict venir dans le présent chasteau et du consentement comung les d. métayers pour se purger par serman et faire la déclaration au cas requis des bestailh gros et menus, pourceaux ou jumans qu'ils ont en leur puissance et qui appartient aud. defunct, ensemble quelles debtes ils peuvent debvoir soit en grains ou argent.

Alors se présente Anthoine Massoutier, métayer de la métairie appelée Deuf avoine, au consulat d'Ambres. Il déclare avoir :

1 paire de vaches tenues en gazailhe, une jument, et avoir payé — tout l'attelaige au roy — Il fait de rente 6 livres payables à la Noël.

Métairie de la Fourche tenue par Blaise et Jean Ressoul frères, située dans le consulat d'Ambres de — labouraige de deux paires de bœufs — cultivée à moitié fruits.

1 bœuf vieux, une paire de bœufs, une paire de vaches.

Métairie des Illes tenue par Jean Garach, dans le consulat d'Ambres, du labourage de deux paires :

1 veau de 2 ans, — 3 vaches à labourer, 1 veau d'un an et quelques mois — Le bétail est par moitié, la rente est de 6 livres ; plus 4 oisons, 6 chapons, gélines (le métayer n'en rappelle pas le nombre), 12 poulets, 200 œufs, 40 livres de chanvre et la taille au roi.

Métairie nobe (neuve) dans le consulat de St-Gauzens, du labourage de 3 paires, tenue par Mathieu Chansou à moitié fruict :

1 jument, 1 mule, 1 vache et 1 veau.

La rente est de 6 livres, 12 chapons, 24 gélines; 24 poulets, 6 oies, 300 œufs, la taille payée au roi.

Métairie du port d'Ambres tenue par Louis Oustry, du labourage d'une paire :

1 paire de mules, 5 brebis, 23 setiers de blé avoine, 100 œufs,

4 oies, 12 poulets, 6 gélines, 6 chapons, 6 livres et la taille au roi (1)

Métairie d'En Soutz tenue par les frères Guilhaume et Jacques Guitards, du labourage de deux paires de bœufs :

2 paires de bœufs et 1 jument, une truie à moitié fruit suitée de 9 porcelets de 3 semaines.

Rente : suivant le contrat et la taille au roi.

Métairie de la Calimasse, dans le consulat de St-Gauzens, tenue par Jacques Biot, du labourage de trois paires de bœufs :

1 paire de bœufs, 3 vaches, un *brau* de 3 ans, 2 veaux, 1 truie.

Rente : 8 chapons, 12 gélines, 20 poulets, 6 oies, 200 œufs, la taille au roi.

Le château d'Ambres avait dans ses dépendances un jardin tenu par Jean Barthe. On y inventorie un mauvais mobilier où se trouve un armoire ou buffet à deux portes ferré et fermé à clef faict en triangle. — Le jardinier ne sert pas de rente.

Le notaire, toujours accompagné des témoins, se transporte, le 3 juin, au moulin d'Ambres, propriété du seigneur et arrenté à Louis Coustres. On n'y trouve aucun meuble dépendant de la succession, pas plus qu'à la maison du port tenue par Assalit.

Le 4 juin, on veut procéder à l'inventaire des biens situés dans la seigneurie de Lautrec et de Brametorte. — Mais à cause de la guerre la d. dame prévoyant les inconvéniens auroict fait venir dans le présent chasteau Estienne Belandi procureur d'office du lieu de Brametorte ; — il a dressé lui-même l'inventaire des biens de la seigneurie et, sous serment, il le déclare exact.

En voici une analyse :

Au château de Brametorte et à la salle principale, 1 buffet, 5 chaises, 3 escabeaux ;

Dans la chambre du bout de la salle : 1 chalit, 1 table avec tracteaux, une couchette ;

A la sommellerie du fond de la salle : un buffet à l'ancienne ;

Dans les deux chambres près de la chapelle deux grands chelits ;

Dans la chambre de Raiche (?), trois grands chelits et un coffre ;

(1) Par suite d'une erreur de copie, il existe ici une lacune dans l'inventaire. Une métairie dont le nom n'est pas indiqué pas plus que celui du métayer, possédait :

2 veaux, 5 moutons, 9 brebis, 3 agneaux, 1 truie. La rente à payer par le fermier était : 200 œufs, payables à Pâques, 12 gélines, 18 poulets, 6 chapons, 4 oies et la taille au roi.

Dans la chambre de Madame : un chelit avec couchette de bois — faux, — une table.

A la Tour carrée sur la — gardorene — de Madame, un chelit;

Au galetas : un coffre pour tenir le linge ;

Au corps de garde : un chélit ;

Au grenier bas : un vieux chelit avec son bois ;

A la salle basse : un grand chelit, un dressoir avec traiteaux à l'ancienne, un archibanc, deux coffres dont un vieux, une table carrée avec ses tabourets, deux petits bancs — servant la d. table au cabinet de la basse court, — un coffre ;

Au fournial : deux maies à pétrir ;

A la cuisine — deux risquiers de pierre — une paire de landriers et tous les autres ustensiles du foyer ;

Al tinal — deux tines grandes, une petite — une mache — à presser le raisin, vingt barriques.

Le château contient en outre cinq couettes et cinq coussins fort usés — que Madame y laissa y a environ troys ans —

En fait de linge l'inventaire porte : 6 douzaines et demie de serviettes, trois nappes — pour la table de Monsieur bonnes, — huit douzaines de serviettes vieilles, quatre vieilles nappes, deux nappes pour la seconde table et la cuisine, huit draps de lit.

La vaisselle était fort modeste : deux plats d'étain, cinq assiettes, trois chandeliers, une marmite de fer.

La maison de Lautrec avait moins d'importance que le château de Brametourtre ;

A la salle principalle : une grande table avec son tabouret, deux longs bancs pour la table, un buffet avec les armoiries de la maison, deux autres bancs, quatre chaises caquetoires garnies de vert, d'autres garnies de rouge ; deux chaises, l'une garnie de cuir, l'autre de cadis rouge ; deux landriers.

A la chambre du bout de la salle : un chelit avec couette, coussin, matelas, couverture et tour de lit rouge, une petite table avec six tabourets, une paire de landriers, une pelle à feu et deux chaises.

Dans l'antichambre attenante : une couchette avec sa couette.

Au cabinet du fond de la salle : une table avec son tabouret, une chaise garnie de cuir, autre grande table sans montoirs, deux tapis façonnés, l'un vert, l'autre rouge, un — balhart cuivre, — deux broches, une bassine en cuivre, un plat bassin, douze plats, quinze assiettes, d'étain, un — eschauffe-lit — de cuivre, cinq chandeliers.

A la cuisine : une paire de landriers, une — astière (1), une pelle, un — rusquier — de pierre.

A la chambre haute joignant le degré : un chalit avec couchette, couette, coussin, couverture rouge, deux chaises, trois caquetoires, un coffre.

A la grande chambre haute, — respondant sur la rue et jardin de loutelier — un chalit avec ses couettes, coussin, matelas, couverture, tour de lit et rideaux, une chaise, deux caquetoires, une couchette.

A la chambre haute — répondant sur la place — un chalit avec tous ses accessoires, une chaise, un banc.

Tout à côté se trouvait une autre chambre où avaient été inventoriés — une ousse de charge violette — avec franges de soie, un chelit avec tous ses accessoires.

Les titres et documents concernant la vicomté de Lautrec et la seigneurie de Brametourte, se trouvaient entre les mains de Belandi qui en fait l'inventaire suivant :

Un livre en abrégé de reconnaissances — couvert de basane verte intitullé Graufretz not., de 170 feuillets;

Autre livre de reconnaissances, intitulé Margueriti, de 197 feuillets;

Un grand livre de reconnaissances — escript en parchemin — intitulé le livre rouge, de 147 feuillets, signé Paulo not.;

Un autre grand livre de reconnaissances sur parchemin, intitulé le livre noir, de 135 feuillets, même signature;

Uu autre grand livre de reconnaissances sur parchemin, de 93 feuillets, signé de Rieupeirroux not.;

Un autre grand livre de reconnaissances sur parchemin, de 125 feuillets, signé Fage Bautis not.;

Belandi dépose ensuite l'inventaire des métairies de la vicomté et de la seigneurie.

La métairie grande : 4 paires de bœufs, 2 juments, 1 pouliche, 2 poulins, 49 moutons à laine, 93 brebis, 24 agneaux, 21 agnelles, 6 pourceaux nourriciers, 2 truies, 6 pourceaux.

Tout le bétail est de moitié avec le métayer.

Métairie de Rieupeyroux, qui est de moitié entre le seigneur et le métayer :

2 paires de bœufs, 1 paire de vaches, 4 veaux, 121 moutons et brebis, 22 agneaux ou agnelles.

Métairie de Roques, à moitié fruits avec le métayer : 1 paire de vaches, 9 moutons, 9 brebis, 5 agnelles, 4 agneaux.

(1) Du mot — asté — broche.

Métairie del Pech d'Ambres : 14 moutons, 5 agneaux ou agnelles. Le tiers du profit est au métayer.

Le 4 juin, on reprend l'inventaire des métairies de la seigneurie d'Ambres.

Métairie de Gaches, à St-Gauzens, tenue par Jean Combes, en arrentement, du labourage de deux paires de bœufs. Tout le bétail appartient au fermier.

Moulin de St-Gauzens affermé à Pierre de la Court.

Métairie de la Guissardié, à St-Gauzens, tenue par Salinier Arnaud : 1 paire de vaches, 1 jument, 1 mule, 1 mulet de l'année, 9 brebis, une truie suitée de 5 porcelets. Le bétail est à moitié fruits. La rente est de 6 chapons, 6 gélines, 6 paires de poulets, 200 œufs, la taille au roi.

Métairie d'el Mancé, à St-Gauzens, tenue par Thomas Bousquet : 1 vache, 1 veau, au seigneur, une truie à moitié produit. La rente est de 8 chapons, 12 gélines, 12 poulets, 4 oisons, 200 œufs, la taille au roi.

Métairie du Pujol, à Ambres, tenue par Jean Rigaud, du labourage de deux paires ; 3 juments et 1 pouliche.

(*A suivre*). A. VIDAL.

LOUS PLAYDEXAYRES[1]

COUMEDIO EN TRES ATTES

BIRADO EN PATES TARNES (PART DE L'ERAOUT) D'AL FRANCES DE

Xan RACINO

(SUITE)

ATTE SEGOUN

SÈNO PRUMIÈRO

LEANDRO, L'INTIMAT

L'INTIMAT

Encaro un cop, Moussu, me cal prene uno adsudo.
Souy uxe, bous sarxan, la lixou pla sapiudo,
En raoubo, dare yeou, bous cal sounco beni ;
Es lou millou mouyèn aytal de ne fini.
Cambias en pelses brus bostro paruco bloundo ;
Aquel mounde, sigur, bous ignoro a la roundo ;
Quant a Moussu Dandi benou fayre liour cour
A pèno soulomen se sabès que fa xour (2).
Es que n'admiras pas nostro bouno Countesso
Qu'ambe tant de bounur la fourtuno m'adresso ;
Qu'entre que m'entrebex, ben coumo un babarot (3),
Me carga d'un esploit per Moussu Xicanot,
Afi de l'assinna, per qualco regassado,
Diguen que la boulio fayre passa per fado,
Mes fado a l'estaca, pey, per qualque aoutre exès
Et blasphèmos, touxoun l'ornomen d'un proucès ?

(1) Voir *Revue*, vol. XVII, p. 27 à 44.

(2) Jour se traduit par *xoun* et fleur par *flou* ; mais dans les discours et dans les vers il est aussi permis de dire *xour* et *flour* qu'en français de dire flambeau pour lumière, par exemple.

(3) Hanneton.

Mès me disès pas res de moun bel aquipaxe,
Besès se d'un sarxan n'ey pas près lou bisaxe ?

LEANDRO.

Ah ! fort pla.

L'INTIMAT

Sabi pas, mès cresi me senti
L'esquino amay lou cor pus durs que de mayti,
Couci que n'angue, ayci tèni ma pacoutillo ;
Cadun aoura ço seou, lou payre amay la fillo.
Mès per fayre sinna lou countrat que besès
Bous cal beni pla lèou, renfourti lous uxès ;
Semblares infourma sus touto aquelo afayre
Et fringares aytal a la barbo d'al payre.

LEANDRO

Mès angues pas douna l'esploit per lou billet.

L'INTIMAT

Lou payre aoura l'esploit, la fillo lou fuillet.
Dintras !

(*L'Intimat ba tusta a la porto d'Isabèlo.*)

SÈNO DOS

ISABÈLO, L'INTIMAT

ISABÈLO

Qui tusto ?

L'INTIMAT (*a part*)

Amic. — Es la bouès d'Isabèlo.

ISABÈLO

Demandabès calcu, Moussu ?

L'INTIMAT

Madoumaysèlo,
Es un petit esploit, et bous gaousi prega
De m'acourda l'ounou de bous lou desplega.

ISABÈLO

Escusas-me, Moussu, ba podi pas coumprene,
Moun pèro ba beni que lou bous pouyra prene.

L'INTIMAT

Dounques n'es pas ayci, Madoumaysèlo ?

ISABÈLO

Yes pas.

L'INTIMAT

L'esploit es fayt per bous, per fa pas d'embarras.

ISABÈLO

Moussu, n'es pas per yeou, sans cap d'aoutro riposto.
Sans abe de proucès, sabi ço que ne costo.
Se l'on n'aymabo pas mayt que yeou a playxa,
Lous uxès per segur (1) serioou pas d'embexa.
Adissias !

L'INTIMAT

Permetès.

ISABÈLO

Boli pas res permetre.

L'INTIMAT

Chut, es pas qu'un billet.

ISABÈLO

Cansou !

L'INTIMAT

Per bous remetre !

ISABÈLO

Encaro mens !

L'INTIMAT

Besès.

ISABÈLO

Ho ! que m'y prendrès pas.

L'INTIMAT

Es de Moussu.....

ISABÈLO

Bounxoun !

L'INTIMAT

Leandro.

ISABÈLO

Parlas bas.
Es de Moussu.....?

L'INTIMAT

Diaplès ! Couci cal prene peno
Per se fayre escouta, n'ay pas cap pus d'aleno.

(1) Les uns disent *pel sigur*, d'autres *per ségur*, c'est *ad libitum*.

ISABÈLO

Ah ! l'Intimat ! perdouno a mous sens estounats ;
Douno.

L'INTIMAT

Eh ! me debios tamca la porto al nas !

ISABÈLO.

Qui t'aourio counegut, masquat de talo sorto ?
Mès douno.

L'INTIMAT

As xens de be, durbissès bostro porto ?

ISABÈLO

Hé ! douno dounc !

L'INTIMAT

La pesto !

ISABÈLO

He be ! la dounès pas.
Ame toun bel billet, partis-me d'un boun pas.

L'INTIMAT

Tenès. Un aoutre cop, soues un paou mens prounto.

SÈNO TRES

XICANOT, ISABÈLO, L'INTIMAT

XICANOT

Oui, souy dounques (1) un sot, un boulur coumo counto.
Ay coumes un sarxan que me la troubara ;
Et bous y serbirey un boun sicutera (2).
Serio be pla faxat que souesso a refayre,
Et qu'axesso lou pas en coumençen l'affayre ....
Mès a ma fillo un ome ayci parlo ! Tout dous !
Se lexis un billet ? (3) — I s de calque amourous !
Abancen.

(1) *Dounques, douncos*, au lieu de *dounc*, est une règle analogue à celle de avecque ou encor en prosodie française ; seulement dans notre région, on étend la règle patoise à la prose pour donner plus de fermeté à l'assertion.

(2) Ennui, embarras, difficulté.

(3) L'interrogation n'existe pas dans notre patois ; on prend des tours pour l'exprimer ; le *se* initial en est un.

ISABÈLO

Digo-me se toun mestre es sencèro ?
Qu'en creyrey ?

L'INTIMAT

Dourmis mens, cresi, que bostre pèro.
Se trespert (1), lou paouras !
(*bexen Xicanot*)
Bous fara bese bey
Quant on playxo countro el sus quun sèti se sey (2).

ISABÈLO (*bexen a soun tour Xicanot*)
(*a l'Intimat*)
Es moun payre ! Bermen ! liour poudès dounc aprene
Que per liour tene cap, sabi couci m'en prene
(*desquissan lou billet.*)
De bostre bel esploit, besès se ne foou cas.

XICANOT

Aytal ! es un esploit que tenio dins las mas !
Ah ! seras calque xoun l'ounou de ta famillo !
Defendras toun deque (3). Bèni, moun sang, ma fillo !
Bay, bay, te croumparey lou *Praticien francès !*
Mès diantre din de bey, cal pas desquissa res (4).

ISABÈLO (*a l'Intimat*)

Digas liour pla surtout, que lous crenti pas gayre ;
Ame plase beyrey ço piri pouyroou fayre.

XICANOT

He ! He ! te faxes pas.....

ISABÈLO (*a l'Intimat*)

Salut ! Moussu.

(1) S'affole, se transporte.

(2) La traduction littérale ne m'a pas fourni une seule possibilité de faire rimer ces deux vers. On pouvait le tourner ainsi :

Et beyrès de bostre èl
Que l'on gagno pas res a playdexa countro el.

Donc rime longue et rime brève, ce n'était pas mieux.

(3) Ce qui est à soi.

(4) On dit avec la même correction et la même pureté de langage, *re* ou *res* pour rien.

SÈNO QUATRE

XICANOT, L'INTIMAT

L'INTIMAT (*se metten en pousturo d'escrioure*)

Ah, ça,
Berbalisen.

XICANOT

Moussu, ba bous cal adouça ;
La paouro ! sap pas res, et pey, se bous agrado,
Aqui bous boussinots, metten-lous en rengado.

L'INTIMAT

Nani.

XICANOT

Lexirey pla.

L'INTIMAT

Oh ! yeou, souy pas missant.
N'ay un douple sus (1) yeou.

XICANOT

Ah ! que sièes abenant !
Mès, sabi pas perque, per tant que bous agaxe,
Me remeti pas xes (2), Moussu, bostre bisaxe.
Couneyssi tant d'uxès !

L'INTIMAT

Cercas, infourmas-bous (3),
Beyres que pel trabal, counti demest lous bous (4).

XICANOT

De quino part benes ?

L'INTIMAT

Per uno brabo damo
Qu'a de respec per bous, et de touto soun amo
Demando que bengues a nostra soumassiou.
Ye fayre un tout petit mot de reparassiou.

(1) Au lieu de *su* ou de *sus*, on peut mettre aussi, si le nombre le permet, le mot *subre*.

(2) *Xès* pour *rès*, rien, est très usité aussi. C'est un des termes de transition entre le pays de Castres et celui de Béziers.

(3) Vous.

(4) Bons.

XICANOT

Ay pas fayt cap de tort a n'aquelo persouno.

L'INTIMAT

Per aco, pla sigur, abès l'amo trop bouno.

XICANOT

Alaro, que boulès ?

L'INTIMAT

He ! bouldrio san fayçou,
Que daban de temouens ye faguèsses l'ounou
De la tene per saxo et pas per inoucento.

XICANOT

Parbluro ! es ma Countesso.

L'INTIMAT

Es pla bostro sirbento.

XICANOT

Souy yeou soun serbitur.

L'INTIMAT

Sièes certos oublixent,
Moussu !

XICANOT

Oui, la poudès aberti qu'un exent
Ye deou pourta per yeou tout ço que me demando.
— De que, dounc ! Lous batuts aourioou la reprimando !
..... Agaxen ço que dis : « Lou sieysième xambié,
« Per abe dit daban Xanoutou lou pourtie,
« Qu'on deourio pla lia (per esprit de xicano)
« Naouto et puissanto damo Orlando Manxotano,
« Countesso de Fierbec, Rebec et cœtera,
« Ye siogue dit sul cop que se transpourtara
« Din l'oustal de la damo ! Aqui, d'uno bouas forto,
« Daban lous que de drex, parlara d'uno sorto,
« Zut !..... Qu'aousiroou Xiromo aboua netomen
« Que la ten per sensado et de boun xuxomen.
« LOU BOUN. » — Es bostre noun, Seignur ? san bentardiso ?

L'INTIMAT

Per bous serbi ...
(*a part*)
Me cal paga de babardiso.

XICANOT

Lou Boun !... Xamaï esploit s'es pas sinnat : Lou Boun.
Moussu lou Boun.....

L'INTIMAT

Moussu.

XICANOT

Moussu, siès un fripoun.

L'INTIMAT

Perdounay-me, Moussu, souy un fort ouneste ome.

XICANOT

Lou pu gran que din Caen n'axe pres lou diplome.

L'INTIMAT

Moussu, souy pas ayci per ba bous denega
Mès..... aoures la bountat de me ba pla paga.

XICANOT

Yeou, paga ? De souflets !

L'INTIMAT

Bostre amo es trop ounesto !
Me pagares fort pla.

XICANOT

Oh ! me roumpes la testo !
(*Y douno un souflet*)
Te, ... pren toun pagomen.

L'INTIMAT

Un souflet ! Escribèn.
« Lou dit Xirome apey, tout cop se reboulten,
« Aourio pourtat, a yeou, sa ma sus la figuro,
« Et fayt toumba d'al cop moun capel din l'ourduro ».

XICANOT (*Y douno un cot de pè*)

Axusto aco.

L'INTIMAT

Ah boun ! Acos d'arxen sounent.
Et n'abio pla besoun. « Et d'aco noun countent.
« Aourio d'ambe lou pe reiterat. Couraxe !
« Apey serio bengut, enfioucat d'al bisaxe
« Per desquissa lou dit presen proucès berbal. » —
Anen, moun boun Moussu, tout aco ba pas mal ;
Bous decouraxes pas.

XICANOT

Couqui !

L'INTIMAT

Nou bous desplayse,
Quasques cots de bastou, et serey a moun ayse.

XICANOT, (*tenen un bastou*)

Oh ! que me proubaras se sios sarxan !

L'INTIMAT (*en pousturo d'escrioure*)

He zou !
Tustas ! ay quatre efans (1) a nouyri.

XICANOT

Ah ! perdou !
Moussu, per un sarxan nou bous poudio pas prene.
Mès lou pus abille ome anfin se pot mesprene
Farey reparassiou d'aquel doute outraxous.
Oui, sias sarxan, Moussu, sarxan... et das millous,
Ha, toucas; lous raoubins soun mounde qu'on rebèro;
Et soueri nouyrit per lou paoure moun pèro
Dins la crènto de Dious, pey Mestre, das sarxans.

L'INTIMAT

Boun. à tant boun mercat, on bat pas lous axans (2)

XICANOT

Moussu,... pas de proucès !

L'INTIMAT

Serbitur. Countumaçio,
Bastou lebat, souflet, cot de pès...

XICANOT

Oh ! per gracio,
Pus leou, rendès-lou me.

L'INTIMAT

Sufis que lous axès dounats ;
Per un millè d'escuts lous bouldrio pas tournats.

(1) *Efans* ne s'emploie que pour des fils.

(2) Agents.

SÈNO CINQ

LEANDRO (*en raoubo de Coumissari*), XICANOT, L'INTIMAT

L'INTIMAT

Ayci fort a perpaous Moussu lou Coumissari.
Moussu, bostre trabal es ayci necessari,
Car tal que me besès, aquel Moussu present, (1)
M'a d'un fort grand souflet, fayt un petit present. (2)

LEANDRO

A bous, Moussu ?

L'INTIMAT

A yeou, parlant a ma persouno;
Item, un cot de pe, mayt, louy noums que me douno.

LEANDRO

Abes quasques temouens ?

L'INTIMAT (*fasquen bess sa gaouto*)

Palpas, Moussu, palpas,
Lou souflet sur ma gaouto es encaro caoudas.

LEANDRO.

Susprès su'l cop de tens; es afa criminèlo.

XICANOT

Diaples yeou !

L'INTIMAT

Mayt, sa fillo (al mens on ba dis d'èlo)
A fayt d'un meou papie cen boussisses, diguen
Qu'on y fario plase, que d'un èl fort countent
Nous pourtabo un defi.

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Fases beni la fillo.
L'esprit countumacie poussèdo la famillo.

XICANOT, *a part*

Cal adsoulgudomen qu'on m'axe ensourcèlat.
Se ne couneyssi un soul que mourigue escanat.

LEANDRO

Couci ! batre un uxe ! Mès ayci la rebèllo.

(1) Ici
(2) Cadeau.

SÈNO SIEYS

LEANDRO, ISABÈLO, XICANOT, L'INTIMAT

L'INTIMAT (*bas a Isabèlo*)

Lou recouneyssès be ?

LEANDRO

He be, Madoumaysèlo
Countro moun ouficie de que bous abisas ?
Et de nous defisa pares dounc que gaousas ?
Bostre noum ?

ISABÈLO

Isabèlo.

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Escribès.

(*a Isabèlo*)

Et bostre axe ?

ISABÈLO

Dosobeit ans.

XICANOT

Beleou qualque paouc dabantaxe.
N'importo !

LEANDRO

Seriès pas en poude de marit ?

ISABÈLO

Poin, Moussu.

LEANDRO

Ne risès ?.... (*a l'Intimat*)
Metès bo per escrit.

XICANOT

Moussu, nou parlen pas mariaxe a de fillos.
Aco's aco, besès, de sicrets de famillos.

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Metès que m'interroun.

XICANOT

Mès, y pensabi pas,
Pren te gardo, ma fillo, a tout ço que diras.

LEANDRO

La, bous trebouilles pas, respoundès a bostre ayse.
On bol pas fayre rès, ayci, que bous desplayse.

L'uxe qu'es daban bous, bous aourio pas rendut
Certèn papie tantos.

ISABÈLO

Mès oui.

XICANOT

Pla respoundut.

LEANDRO

Abès pas san lexi desquissat la cedulo.

ISABÈLO

Ay lexit.

XICANOT

Boun.

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Metès xuntros uno birgulo,
(*a Isabèlo*)
Perque doune l'abeyre desquissat ?

ISABÈLO

Abio poou
Que moun pèro en ayço troubesso trop de noou
Et s'escalfesso l' sang a n'aquelò letturo.

XICANOT

Fuxisses un proucès ? Es missantiso puro.

LEANDRO

Alaro l'abès pas estrassat per despies ?
Per lous que l'oou escrit, abès pas de mesprès ?

ISABÈLO

N'ay per eles, Moussu, ni mesprès, ni coulèro.

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Escribès.

XICANOT

He ! beses se ten pas de soun pèro !
Respoun parfaitomen !

LEANDRO

Bou'n dounas saquela
Per toutes lous raoubins, mayt que de sus en là (1)

ISABÈLO

Ma bisto, d'aoutres cots, s'en troubabo oufuscado,
Mès aquelo abersiou, dempey, m'es fort passado.

(1) Expression très locale et très expressive d'insouciance dédaigneuse.

XICANOT

Moun paoure maynaxou, bay, te maridarey,
Se m'en costo pa re, tant leou que ba pouyrey.

LEANDRO

A la xustiço dounc, boulès pla satisfayre?

ISABÈLO

Farey ço que caldra, Moussu, per bous coumplayre.

L'INTIMAT

Moussu, fasès sinna.

LEANDRO

Mes dins las oucasious
Mantendres (1) fermomen bostros depousissious?

ISABÈLO

Moussu, souas certèn qu'Isabèlo es countento.

LEANDRO

Sinnas, aco ba pla, la Xustiço es countento.
Sinnares be (2), Moussu?

XICANOT

Certos, xouyousomen.
Tout ço que bous a dit, ba bous sinni en cluen.

LEANDRO (*bas a Isabèlo*)

Tout marxo; a mous desirs lou xuxe se counformo
A sinnat un countrat escrit en bouno formo
Et sara coundannat tantos sus soun escrit.

XICANOT (*a part*)

De que raillo (3) siaout (4), ye trobo fosso esprit.

LEANDRO.

Adissias! Demouras saxo coumo sièss bèlo;
Souy fort countent. Uxe, menas Madoumaysèlo,
Et bous, Moussu, marxas.

(1) J'ai entendu dire *mentendres* et *mantendres*, les deux s'emploient; j'ai choisi *mantendres*, lui trouvant une consonnance plus patoise, mais je ne défends pas mon choix.

(2) Tournure interrogative; *sinnarès pla*, vous signerez bien, c'est-à-dire comme il faut. *Sinnarès be?* signifie est-ce que vous signerez. Mot à mot, vous signerez bien, sous-entendu : n'est-ce pas.

(3) Causer.

(4) Tout bas.

XICANOT

Et d'ount ? (1)

LEANDRO.

Seguissès-me.

XICANOT

Mès ount ? (1)

LEANDRO

He ! ba beyres, marxas, de per la le !

XICANOT

Couci !

SÈNO SEPT

XANOUTOU, LEANDRO. XICANOT

XANOUTOU

He ! la, qualcu n'aourio pas bist moun mestre ?
Per dount aoura passat, et dount, diaples ! pot estre ?

LEANDRO

A l'aoutre !

XANOUTOU

Sabi pas dount pot estre lou fil;
Pè'l pèro (2), lou demoun y sap soul soun crambil.
Demandabo touxoun ount èrou sous espicis,
Et yeou tout bounomen m'en boou dins lous ouficis
Cerca lou pebrinel, mès el, dins aquel tens,
A denisat.

SÈNO BEYT

DANDI (*a uno lucarno*), LEANDRO, XICANOT, L'INTIMAT, XANOUTOU

DANDI

Xut ! Xut ! Calas-bous, sotos xens !

LEANDRO

He ! grand Dious !

XANOUTOU

Garas lou, permoy, sus las teoulados.

DANDI

Que siès baoutres aqui ? Que sou bostros playxados ?
Et lous raoubins, que soun ? Sou beleou d'aboucats ?
Çà, parlas-me.

(1) *Ount* et *dount*, également employés pour où.

(2) Pour le père.

XANOUTOU

Beyres que ba xuxa lous cats.

DANDI.

Anas trouba d'abord moun coumis d'escrituro
Bouy dira s'ey après ço qu'es bostro abanturo.

LEANDRO

Mès lou caldrio pourtant delouxa d'al goutiè
Uxe, beillas touxoun su bostre prisouniè.

XANOUTOU (*recouneissen Leandro*)

Oh ! Moussu !

LEANDRO

Calo-te, su lous els de ta testo,
Et siec me.

SÈNO NAOU

DANDI, XICANOT, LA COUNTESSO, L'INTIMAT

DANDI.

Sutas pla, dounas bostro requesto.

XICANOT

Moussu, sans bostre abis, on me fa prisouniè.

LA COUNTESSO

He ! moun Dious ! es Moussu ! de naout, a soun graniè !
Aqui, de que fa ?

L'INTIMAT

Ten, Madamo, l'aoudienço,
Lou camp bous es dubert.

XICANOT

Moussu, me foou bioulenço
On m'insulto, on m'aresto, et beni d'aquel pas
Per pourta plènto a bous.

LA COUNTESSO

Ayci, Moussu, moun cas.

XICANOT ET LA COUNTESSO (*ensemble*)

Besès per daban bous, moun adberso partido.

L'INTIMAT

Parbluro ! boli fayre atabes ma partido.

TOUTIS TRES ENSEMBLE

Per un petit esploit bèni dins bostro endrex.

XICANOT

He ! Messius ! tour a tour espaousen nostre drex.

LA COUNTESSO

Soun drex ? Tout ço que dis, sou pas que d'impousturos.

DANDI.

Que bous oou fayt ? Parlas.

XICANOT, L'INTIMAT ET LA COUNTESSO

M'oou dit fossos inxuros.

L'INTIMAT, *countinuen.*

De mayt qu'eles, Moussu, ay trapat un souflet.

XICANOT

Moussu ! Yeou souy cousi de bostre ouncle Miflet.

LA COUNTESSO

Moussu ! Pèro Courdel sera moun mandatari.

L'INTIMAT

Moussu ! Souy un bastart de bostre apouticari.

DANDI

Que siès baoutres aqui ?

LA COUNTESSO

Countesso.

L'INTIMAT

Uxè.

XICANOT

Bourxes,

Messius.

DANDI, (*se tiren de la lucarno*)

Parlas louxoun, aousissi toutis très.

XICANOT

Moussu

L'INTIMAT

Aqui l'abès, qu'oupèro sa sourtido.

LA COUNTESSO

Alas !

XICANOT

De que ! Dexa l'aoudienço es finido ?
N'ay pas agut lou tens de prounounça dous mots.

SÈNO DEX

XICANOT, LEANDRO (*sen raoubo*), LA COUNTESSO, L'INTIMAT

LEANDRO

Messius ! Layssas-nous souls, san fayre mayt lous sots.

XICANOT

Moussu ! podi dintra ?

LEANDRO

Pu leou fayre la bouro.

XICANOT

Hé ! Perque ? serio fax dins uno petito ouro,
Dos ouros per lou mayt !

LEANDRO

Moussu ! l'on dintro pas.

LA COUNTESSO

Boun de tampa la porto a n'aquel xicanas !
Mès yeou ....

LEANDRO

L'on dintro pas, Madamo, l'on bous xuro.

LA COUNTESSO

Oh ! Moussu, dintraray.

LEANDRO

Beleou.

LA COUNTESSO

Ne souy siguro.

LEANDRO

Per la fenèstro dounc ?

LA COUNTESSO

Per la porto.

LEANDRO

Beyren.

XICANOT

Se nous cal demoura, permoy, demouraren.

SÈNO OUNZE

LOUS MEMES, *mayt* XANOUTOU

XANOUTOU (*a Leandro*)

Digus l'entendra pas; lou paouras s'engargasso,
Mès lou bous ay tempat din nostro salo basso
Tout proxe de la cabo.

LEANDRO

En cent coumo en un mot
On beyra pas moun pèro.

XICANOT

He be! Mès si; se pot;
Sus ayceste trabal me cal uno paraoulo.....
(*Dandi pares al souspiral*).
Que besi? Garas lou que durbis la cadaoulo.

LEANDRO

Que! per lou souspiral?

XANOUTOU

Boun! a lou diaple al cox!

XICANOT

Moussu!

DANDI (*en coulèro*)

Tusto bouissous! Me fa manqua mous cots.

XICANOT

Moussu?

DANDI

Retiray-bous, sièes pas qu'uno bourriquo.

XICANOT

Moussu! se boulies pla.....

DANDI

Me dounas la couliquo.

XICANOT

Ay coumandat, Moussu.

DANDI

Calas-bous (1), bourxesou!

(1) Prononcez : *Calay-bous*.

XICANOT

Qu'on porte a bostre oustal.....

DANDI

Qu'on lou mene en prisou !

XICANOT

Certèn quartou de bi.....

DANDI

He ! n'ay pa res a fayre.

XICANOT

Es de fort boun muscat.

DANDI

Digas-me bostro afayre.

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Lou nous cal entoura de toutis lous coustats.

LA COUNTESSO

Moussu, bous dira pas, sounco de falsetats.

XICANOT

Moussu, mentissi pas.

DANDI

Moun Dious ! Layssas-la dire.

LA COUNTESSO

Escoutas-me, Moussu ?

DANDI (*se defenden*)

Soufrissès qu'on respire !

XICANOT

Moussu !

DANDI

Ah ! m'escanas !

LA COUNTESSO

Besès, regardas-me.

DANDI

Oy ! m'escano ! oy ! oy ! oy !

XICANOT

M'entrenas, per ma fe !

Cabussi ! prenes gardo !

XANOUTOU

Oh ! sou, sus ma paraoulo,
Toutis dous encabats !

LEANDRO

Boulas coumo uno graoulo. (1)
Bite anas al secours. Mes..... boli..... coumo cal
Que mestre Xicanot, perque es toumbat abal,
Ne sourtigue d'abey. L'Intimat pren t'en gardo.

L'INTIMAT

Gardas lou souspiral.

LEANDRO

Ma coulèro lou gardo.

SÈNO DOUXE

LA COUNTESSO, LEANDRO

LA COUNTESSO

Miseraple ! s'en ba prebeni soun esprit.
(*Criden per lou souspiral.*)
Moussu ! Cregas pa res de ço que bous a dit !
A pas un soul temoin ! Es un mentur !

LEANDRO

Madamo,
Que liour anas counta, quan beleou randou l'amo ?

LA COUNTESSO

Mès, y fara, Moussu, creyre ço que bouldra :
Boli passa.

LEANDRO

Nani !..... Digus nou dintrara.

LA COUNTESSO

Ba besi be, Moussu, lou bi muscat oupèro
Tan su l'esprit d'al fil que su l'esprit d'al pèro.
Mès, patienço ! m'en boou proutesta coumo cal
Countro lou maxistrat et countro lou barial (2).

(1) Corneille.

(2) Le *barial* est un petit tonneau contenant de 10 à 15 litres et que les charretiers suspendent à leur charrette pour avoir sous la main la boisson nécessaire à leur voyage.

LEANDRO

Anas dounc ! Et cessas de nous roumpre la testo.
Tan de baouxes ! Xamay n'ay bist pareillo festo !

SÈNO TREXE

DANDI, L'INTIMAT, LEANDRO

L'INTIMAT

Moussu ! d'oun courissès ? Layssas bous soulaxa.
Ranquexas al pu bas.

DANDI

Partissi per xuxa.

LEANDRO

Moun pèro, cal d'abort qu'on soigne bostro cambo,
Eh ! bite un chirurgien !

DANDI

Que benguo à la grand-crambo !

LEANDRO

He ! moun pèro !..... restas !

DANDI

Oh ! besi ço que n'es ;
Pretendes fa de yeou mayt que nou t'es permes.
Counserbos pas per yeou respec ni coumplasenço
Podi pas prounounça mèmes uno sentenço.
Finis ! Pren aquel sac, pren bite.

LEANDRO

Douçomen,
Moun pèro ; cal trouba qualque acoumoudomen.....
Se per bous, san xuxa, la bido es un suplici,
Se bous ten tant a cor de rempli bostro oufici,
Pas besoun per aco de sourti de chie bous ;
Fasès coumo al palax a l'oustal. Xuxas-nous.

DANDI

Nous trufen pas ayci de la maxistraturo.
Beses, entendi pas estre un xuxe en pinturo.

LEANDRO

Al countrari, seres un xuxe sans appel,
Et xuxe d'al cibil coumo d'al criminel.
Pouyres pla, cado xoun, tene dos aoudienços.

Tout bous sera, chiè bous, matièros a sentenços.
Un baylet a manquat de fayre un beyre net :
Coundamnas à l'amendo, et se lou coupo, al fouet.

DANDI

Es encaro quicon. Passo quant on rasouno.
Mes las bacacious, creses dounc qu'on las douno ?

LEANDRO

Lours gaxes bous seroou un boun nantissomen.

DANDI

Me parlo, sou pares, prou rasounaplomen.

LEANDRO

Countro bostre besi.....

SÈNO QUATORZE

DANDI, LEANDRO, L'INTIMAT, XANOUTOU

XANOUTOU.

Aresto ! Aresto ! Atrapo !

LEANDRO (*a l'Intimat*)

Sara monn prisouniè sans doute que s'escapo.

L'INTIMAT

Nani ! crèntes pas res.

XANOUTOU

Tout es perdut. Citrou.....
Bostre co (1) ben abal de manxa lou capou
Re nous ten dabant el, tout ço que bey l'emporto !

LEANDRO

Boun ! aqui per moun pèro uno caouso. Manforto !
Qu'on s'y mette darè ! Courissès !

DANDI

Poin de cris,
Un billet d'amena san tan de bruts sufis.

LEANDRO

Ça, moun pèro, nous cal un exemple outantico,
Punissès fortomen un boulur doumestico.

(1) Mot le plus usité pour chien, mais on dit aussi : *co*, *xi*; seulement c'est *gous* qui sert de racine aux diminutifs et augmentatifs. On dit *goussat*, *goussas* ; tout l'ensemble d'une masse de chiens se dit : *goussataillo*.

DANDI

Boli sus tout ayço respendre un grand esclat.
Nous cal, de cado part, abeyre un aboucat
Et n'aben pas un soul !

LEANDRO

He be ! dounc, ne cal fayre ;
L'Intimat, Xanoutou faroou fort pla l'afayre.
Cresi que ne fares d'exellens aboucats,
Car sou fort ignourens.

L'INTIMAT

Que ! Moussu, badinats !
Endourmirey Moussu coumo cap de counfrèro.

XANOUTOU

Per yeou sabi pas res. Layssay-m' a ma misèro.

LEANDRO

Es toun prumie playxal, qualcu te lou fara.

XANOUTOU.

Mès sabi pas lexi.

LEANDRO

He ! l'on te souflara !

DANDI

Anguen nous prepara ! Surtout, pas de caroto !
Tampen l'el as presens, l'aoureillo a la maltoto.
Bous, mestre Xanoutou, seres lou demandur,
Bous, mestre l'Intimat, seres lou defendur.

Fi de l'atte segoun.

(A siègre.) Paul ARAM.

BIBLIOGRAPHIE

Le père de la Zoologie française, Pierre Gilles, d'Albi. par le Dr E.-T. Hamy. (Extrait des *Nouvelles Archives du Museum*, 4e série, t. 2, 24 p. in-4°.) — Cette notice très substantielle et bien documentée est faite pour intéresser nos compatriotes, même ceux d'entre eux qui ne seraient pas naturalistes. Si le principal mérite de P. Gilles est de s'être livré à des observations, d'avoir consulté directement la nature, à une époque où l'on se contentait le plus souvent de commenter Aristote, il a été aussi un philologue distingué, un archéologue et un géographe.

Il était né à Albi en 1489 et mourut à Rome en 1556. Le Dr H. retrace les péripéties de son existence active et mouvementée, signale ses travaux et en donne la bibliographie. Nous reproduisons ci-après la liste des ouvrages aujourd'hui connus de P. Gilles :

Laurentii Vallensis, patritii romani historiarum Ferdinandi regis Aragoniæ libri tres. (Paris, *Simon Colines*, 1521 in-4° de 70 ff.)

Petri Gillii orationes duae quibus suadet Carolo quinto, imperatori, regem Galliæ prælio captum non modo moderato pretio, sed etiam gratis esse dimittendum. (Brescia, 1540, in-4° de CXX ff.)

Lexicon græcolatinum ... authore Petro Gillio Albiense. (Bâle, *Val Curio*, septembre 1532, in-f°.)

Divi Theodoreti episcopi Cyrensis explanationes in duodecim prophetas... Petro Gillio Albiensi interprete. (Lyon, *Seb. Gryphe*, 1533. in-8° de 393 p.)

Ex Æliani historia per Petrum Gyllium latini facti, itemque ex Porphyrio, Heliodoro, oppiano tum eodem Gyllio loculentis accessionibus aucti libri XVI. (Lyon, *Seb. Gryphe*, 1535, in-4° de 599 p. et 11 ff.)

Petri Gyllii de Bosporo Thracico libri III. (Lyon, *Guill Rouillé*, 1561, in-4° de 263 p.) (1)

Petri Gyllii de topographia Constantinopoleos et de illius antiquitatibus libri IV. (Lyon, *Guill. Rouillé*, 1561, in-4° de 245 p.) (1)

(1) Ces deux ouvrages ont été réimprimés, en 1632, chez les Elzevier (2 vol. in-32). D'autre part le Dr Hamy a préparé une nouvelle édition de la *Correspondance d'Orient* de P. Gilles.

Æliani de historia animalium libri XVII quos ex integro ac veteri exemplari Græco Petrus Gillius vertit, una cum nova elephantorum descriptione... (Lyon, *Guill. Rouillé*, 1562, in-8° de 496 p.) *suivi de* De cura et medicina accipitrum (p. 497 à 525) *et de* De cura et medicina canum (p. 529 à 668). Ch. PORTAL.

—

M. Jean Tisssier, archiviste de la ville de Narbonne, publie en un volume grand in-8° de 576 pages, des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais*, qui ont déjà paru dans le *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, tomes V et VI.

C'est une partie de la correspondance reçue par les consuls de Narbonne de 1570 à 1632, qui comprend environ 4,000 lettres. M. J. Tissier en a extrait ce qui intéresse l'histoire générale, l'histoire de Languedoc et particulièrement Narbonne et le Narbonnais. La publication est divisée en deux séries : la 1re, qui fait l'objet de ce volume, se termine en 1596, année de la reconnaissance de Henri IV comme roi, par Narbonne, à la suite de l'édit de Folembray.

Plusieurs des lettres insérées dans ce volume sont datées de Lavaur, de Lautrec, de Gaillac, de Rabastens, d'Alby, de Réalmont, etc. Nous y relevons de nombreuses indications intéressant l'histoire de notre département. J. J.

—

Dans sa séance du 28 juillet dernier l'Académie des sciences morales et politiques a attribué un prix de 1,000 fr. (fondation Ernest Thorel), à notre compatriote, M. Antonin Thauziès (Max Ellyan), professeur au lycée de Périgueux, pour son dernier ouvrage, intitulé : *L'Ecolier Périgourdin*.

—

Notre compatriote, Mlle Marie Besset, d'Albi, vient d'obtenir à l'Exposition universelle une mention honorable pour l'*Art Culinaire*, livre pratique de cuisine, sur lequel nous avons déjà appelé l'attention des lecteurs de la *Revue*.

MONUMENTS DU TARN

ARCHIVES DE LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES

EXTRAIT DU CATALOGUE (1)

des relevés, dessins et aquarelles, conservés aux archives de la Commission des Monuments historiques, dressé par A. Perrault-Dabot (2), archiviste de la Commission.

	Auteur du document.	Date.
ALBI. — *Cathédrale.*		
Peintures murales (aquarelles).		
Chapelle Sainte-Croix (cathédrale), 9 dessins...	Perlet.	1851.
Chapelle du Christ (cathédrale), 5 dessins.....	Perlet.	1851.
ALBI. — *Eglise Saint-Salvy.*		
Plan, coupe et élévation, 4 dessins.....	Benil.	1840.
Dessins, vues perspectives, 1 dessin.....	Viollet-le-Duc.	1843.
Plan, 1 dessin.....	Appert.	1851.
Plan général, 1 dessin	Flottes.	1860.
CAMPES, près Cordes.		
Croix en pierre. Vue perspective, 1 dessin.....	P. Gout.	1871.
SORÈZE. — *Eglise.*		
Plan, coupe et élévation du clocher, 1 dessin ..	P. Boesvilvald.	1882.
CORDES. — *Maison ancienne (Hôtel-de-ville).*		
Plan, coupe et élévation, 6 dessins.....	Thomas.	1857.
Plan général et restauration, 2 dessins.....	P. Gout.	1878.
GAILLAC. — *Eglise Saint-Michel.*		
1 dessin.....	Viollet-le-Duc.	1843.
Etablissement d'une chaire à prêcher, 1 dessin.	P. Gout.	1892.
LISLE-D'ALBI. — *Eglise.*		
Vue perspective, plan, 2 dessins.....	P. Gout.	1880.
LESCURE. — *Eglise.*		
Plan, coupe, élévation, détails du portail, 2 dessins	Laffillée.	1889.
RABASTENS. — *Eglise Notre-Dame du Bourg*		
Plan, 1 dessin.....	Selmersheim.	1889.

(1) Communiqué par M. le baron de Rivières.

(2) Paris, Imprimerie nationale, 1899, grand in-8° de 435 pages, pages 362 à 364, numéros 3851 à 3859.

CODICILLE DE GARSINDE

COMTESSE DE TOULOUSE & D'ALBIGEOIS, VERS 972-974

ÉTUDE GÉOGRAPHIQUE

Les documents du xe siècle relatifs à l'Albigeois sont loin de se faire remarquer par leur nombre et par leur étendue. Si, durant cette période, on écrivit dans ce pays des œuvres religieuses ou littéraires, si on y rédigea des mémoires ou des chroniques sur les événements dont il fut le théâtre, rien de tout cela ne nous a été conservé. D'un autre côté, si nos aïeux eurent forcément à échanger alors des correspondances, s'ils eurent à dresser les divers genres d'actes qu'exige la conduite des affaires privées ou publiques, et qui constituent le fond habituel de nos dépôts d'archives, le temps ou les hommes n'ont pas beaucoup plus respecté ces écrits ; toutes ces pièces sont presque entièrement détruites depuis des siècles, et il ne nous reste guère que quelques hommages féodaux, quelques donations pieuses, quelques testaments, qui sont presque toujours assez succincts, et qui se bornent à nous faire connaître les principaux seigneurs et les principales églises du pays, et à nous donner le nom d'une partie de leurs possessions.

Mais, il est évident qu'à cause même de leur rareté et de leur laconisme, ces sources historiques méritent d'être l'objet d'une étude particulièrement attentive, et que nous devons chercher à relever jusqu'aux moindres renseignements qu'elles renferment, puisque c'est à peu près le seul moyen de percer un peu l'obscurité qui recouvre le passé de notre région durant ces temps reculés.

Parmi les documents dont nous parlons, l'un des plus

précieux est certainement le testament ou mieux le codicille de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albi, dont la date doit être comprise entre 972 et 974. Dans cet acte. qui par exception est relativement assez long, on trouve en effet l'énumération d'un grand nombre de villages ou d'églises, qui furent légués par cette princesse aux principaux établissements religieux de la contrée. Ces legs de domaines concernent, comme on le verra, les diocèses de Rodez, d'Albi et de Narbonne ; toutefois c'est pour la deuxième de ces circonscriptions qu'ils forment le groupe le plus nombreux, et c'est sur la géographie de ce pays qu'ils fournissent les indications les plus intéressantes.

Le codicille de Garsinde, publié d'abord par D. Martène (1), a été réédité par D. Vaissète dans l'*Histoire de Languedoc* (2). Ce second historien et, après lui, son savant annotateur, M. Aug. Molinier, ont donné l'identification de plusieurs localités comprises dans ce texte ; mais le travail de ces auteurs n'est pas seulement resté fort incomplet, il offre encore, croyons-nous, un assez grand nombre d'inexactitudes qui, pour être de peu de conséquence dans l'histoire générale d'une vaste province, deviennent plus sensibles et plus importantes lorsqu'on se borne à étudier l'histoire particulière d'un diocèse ou d'un département. Il est possible cependant, avec un peu de soin et de patience, d'amender quelques-unes des petites erreurs et aussi de combler les principales lacunes que l'on remarque à ce sujet dans l'*Histoire de Languedoc*, et c'est là ce que nous allons essayer de faire dans le présent mémoire. Le manque de documents manuscrits ou même d'ouvrages imprimés, notamment pour les régions de Saint-Pons et de Narbonne. ne nous permettra pas, il est vrai, de vider certaines questions qui ne sont pas sans doute insolubles ; mais, le temps nous faisant défaut en ce moment pour la continuation de nos recherches, nous renonçons à donner un travail complet et définitif, et nous publions ici les résultats déjà obte-

(1) *Thesaurus novus anecdotorum*, I, 126 et suiv.

(2) Edit. Privat, V, 274 et suiv.

nus, afin que ceux qui s'intéressent à notre géographie historique puissent désormais les utiliser.

Nous n'avons pas à insister sur le rôle joué par la comtesse Garsinde, pas plus que sur la nature et la portée de l'acte que nous allons étudier. D. Vaissète les a indiqués, en effet, avec sa critique habituelle, et nous renvoyons le lecteur à ce qu'il en dit dans son ouvrage (1). Nous ferons observer seulement que tandis que cet auteur place la date de notre document vers l'année 974, M. Molinier, sans indiquer d'ailleurs ses raisons, la rapporte à 972 ou environ (2). Comme il est difficile de rien préciser sur cette question, vu l'absence de documents, nous nous contenterons pour notre part de réunir les deux opinions, et d'attribuer simplement le codicille à la période qui va à peu près de 972 à 974.

On ne possède plus depuis longtemps l'original du testament ou plutôt du codicille de Garsinde, qui sans doute avait fait partie autrefois des archives du chapitre de Sainte-Cécile d'Albi. Aux siècles derniers, ce même dépôt conservait seulement une transcription de cette pièce dans un cartulaire en forme de rouleau de parchemin, écrit paraît-il au XIIIe siècle. Les archives du chapitre ayant été brûlées à la Révolution, cette transcription est aujourd'hui perdue, mais nous avons du moins la copie authentique qui en fut faite par Doat, vers 1668 ou 1669 (3).

C'est d'après cette copie de Doat que Martène et D. Vaissète ont donné leurs éditions; toutefois il est certain que le second de ces historiens s'est borné à suivre le texte du premier sans le revoir sur le manuscrit, ce qui lui a fait

(1) *Hist. de Lang.*, éd. Privat, III, 177 à 179; IV, 42, 43. Voyez aussi M. Molinier, XII, notes, 230, 231. — D. Vaissète pense que cette princesse était issue de la famille des vicomtes de Narbonne, *Ibid.*. III, 117 et 179.

(2) *Hist. de Lang.*, III, 177; IV, 32, 42; V, 274.

(3) Tous ces renseignements résultent de l'annotation suivante, qui est placée à la suite de la copie que nous venons de signaler (Bibl. nat., coll. Doat, vol. 40, f. 1) : « Extrait et collationné d'un rouleau en parchemin contenant d'autres actes, trouvé aux archives du chapitre de l'église cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. » Ce même rouleau a fourni aussi le texte de la plupart des actes de l'église d'Albi antérieurs au XIIIe siècle. Voyez notre édition de ces actes dans l'*Albia Christ.*, IV et suiv., et VII, 227.

reproduire quelques erreurs d'orthographe ou de lecture, et même quelques petites lacunes. Nous ne nous serions pas douté de ces défectuosités des deux textes imprimés si le hasard n'avait fait passer sous nos yeux le titre suivant que Doat a mis en tête de sa copie : « Codicille fait par Garsinde, comtesse, par lequel elle donne etc., donne à Froterius, évêque, fils d'Aymeric, le lieu de Salvanhac durant sa vie et, après sa mort, à l'abbaye de Gaillac, etc. » Ce nom de Salvagnac attira aussitôt notre attention, et, comme nous savions qu'il ne figurait pas dans l'*Histoire de Languedoc*, nous eûmes recours au texte manuscrit et nous pûmes ainsi constater qu'il différait sur quelques points de celui de D. Vaissète. Nous aurons soin, dans le cours de notre travail, d'indiquer les corrections qui doivent être faites dans le document imprimé. Qu'il nous suffise d'ajouter ici que presque toutes ces corrections, qui s'appuient sur deux et parfois sur trois copies successives du manuscrit, peuvent être regardées comme incontestables; pour deux ou trois noms seulement, fournis par ces copies avec des variantes orthographiques, les leçons paraissent être un peu moins sûres, et nous les ferons suivre d'un point d'interrogation.

Nous allons passer maintenant en revue les diverses mentions de localités que renferme le texte du codicille. Pour plus de clarté, nous indiquons, en forme de rubrique, les colonnes où se trouvent ces mentions dans la dernière édition de l'*Histoire de Languedoc*, et, pour faciliter encore les recherches et les renvois, nous donnons un numéro d'ordre à chaque article.

Colonnes 274 et 275

Article 1. — L'église *Sti Symphoriani* et l'alleu appelé *Cabannes*, excepté *Dauker*, sont légués par Garsinde au comte Hugues, son neveu, et après lui à l'église Notre-Dame de Rodez, etc.

A la table du volume, M. Molinier confond l'alleu ci-dessus avec Cabanès, arrond. de Rodez, c'est-à-dire avec la commune de ce nom, canton de Sauveterre. Or, si nous consultons le *Pouillé du diocèse de Rodez*, dressé vers 1512.

nous y trouvons deux églises dont le nom se rapproche de celui de notre alleu, savoir : *Cabanès*, déjà mentionné, dans le canton de Sauveterre ; et *Cabanas*, qui répond à Cabanes, dans la commune de La Bastide-l'Evêque, canton de Rieupeyroux, arrond. de Villefranche. Mais, tandisque la première de ces églises est dédiée à Notre-Dame, la seconde est placée justement sous le patronage de saint Symphorien, ce qui s'accorde avec les indications de notre acte (1). On voit donc, d'après cela, que l'église léguée au comte Hugues est bien celle de Cabanes, dans La Bastide, et non celle de Cabanès.

D'après les termes du codicille, le lieu de *Dauker* semble avoir été situé aux environs de la localité que nous venons de fixer. C'est en vain toutefois que nous avons cherché ce nom dans ces parages ; nous n'avons su l'y découvrir ni dans la carte de Cassini ni dans celle de l'Etat-Major.

Article 2. — La testatrice lègue à la vicomtesse Adalaïs et à ses fils, et après eux à Saint-Pons de Thomières l'alleu appelé *Cencinnonem* ou *Cencenonus*, avec son château et ses églises ; mais elle excepte l'alleu *de Fenoleddo*, dont elle a déjà disposé.

Tous les auteurs que nous connaissons (2) sont d'accord pour admettre qu'il s'agit ici du lieu de Cessenon, cant. de Saint-Chinian (Hérault) ; ce domaine fut donné également à Saint-Pons par une autre charte de la même Garsinde (Voir D. Vaiss., même vol., col. 272, 273, et tome III, 177.)

D'après M. Molinier, l'alleu *de Fenoleddo* répondrait à Fenouillède, dans Mons, cant. d'Olargues ; cependant il sem-

(1) Voici le texte du Pouillé : « *Cabanas*. Sub nomine Sti Simphoriani ; confrontatur cum Bastida episcopali, cum Cador, cum Teuleyras, cum Morlhone. Prioratus est de mensa episcopali ruthenensi. Rectoria valet xxx lib. Prioratus de Bastida, de Cabanas et de Cador, cum tertia gelinna (gerbe de blé ; voir le *Glossaire* de Du Cange, v° gelima) de Teuleriis, arrendantur per modum unius beneficii pro episcopo ad ccc lib. seu circa. — *Cabanes*. Confr. cum Novacella, cum Albanhac, cum Crespinh, cum la Vernha. Sub nomine Nostre Domine, et distat a Salvaterra per mediam leucam. Et est cum cura, et valet xx lib. »

(2) D. Vaissète, M. Molinier (*Hist. de Lang.*, V, index géogr.), Thomas (*Dictionn. topographique de l'Hérault*), M. Soupairac (*Petit diction. géogr. de l'Hérault*, arrond. de Saint-Pons).

ble que *Fenoleddo* était plutôt une dépendance de Cessenon, et devait se trouver probablement sur son territoire.

Article 3. — Les alleux ou mas *de Porcilis*, *de Palazool*, *de Saviniaco* (Doat porte *Sauvinmiaco ?*), *de Tesano* sont donnés au monastère de Saint-Chinian.

Ces lieux doivent être cherchés de préférence dans la région qui entoure le monastère. Les deux premiers nous sont inconnus, car *Porcilis* ne saurait être traduit par Poussines, comme le fait Thomas, dans son *Dictionnaire topographique de l'Hérault;* et, d'un autre côté, Parazols, dans Bagnoles, cant. de Conques (Aude), dont le nom pourrait rappeler Palazool, ne paraît pas avoir eu de rapports historiques avec Saint-Chinian (1).

Nous admettons avec M. Molinier que *Saviniaco* doit répondre à Savignac (2), ancienne église dans Cazouls, cant. de Béziers, laquelle dépendait autrefois du diocèse de Narbonne (3). Les deux noms sont identiques et en outre la localité que nous adoptons est peu éloignée de Saint-Chinian.

Il se peut aussi que *Tesano* ou *Tezano* (d'après Doat) doive être assimilé à Thézan qui est limitrophe de Cazouls, tout en dépendant du canton de Murviel (Voir Thomas et Molinier); cependant nous ferons observer que l'on trouve dans Cazouls, et tout près des églises de Sainte-Foi et de Savignac, un autre lieu appelé Thézanel (c'est-à-dire petit Thézan). Le territoire de Capestang, où notre abbaye posséda également divers domaines, renferme encore, d'après Cassini, l'église de Saint-Jean de *Thessan;* mais cette forme reproduit moins bien que les précédentes le type *Tesano*, surtout si elle n'est, comme nous le soupçonnons, qu'une traduction de Saint-Jean *de Cayssano* (corr. *Tayssano*), cité

(1) Conf. Mahul, *Cartul. de l'ancien dioc. de Carcass.*, II, 4. — La forme primitive de Palazool était probablement *Palatiolo*, que l'on retrouve en Roussillon (*Hist. de Lang.*, V, 107).

(2) C'est l'orthographe des anciennes cartes. L'Etat-Major appelle ce lieu *Sévignac*.

(3) *Livre vert de l'archev. de Narbonne*, publié par M. Laurent, 36; carte du dioc. de Narbonne dressée par l'Acad. des sc. de Montpellier, en 1760, et cartes de Cassini.

par un document du XIVe siècle (1). Nous ne parlons pas de Thézan, cant. de Durban (Aude), qui nous paraît être un peu trop éloigné de Saint-Chinian.

Article 4. — L'église de Sainte-Marie *de Geminiano* est donnée à l'abbaye de Saint-Pons.

Parmi les églises dépendantes de l'abbaye de Saint-Pons, nous trouvons au Xe siècle celle de Sainte-Marie et celle de Saint-Pons, appelées l'une et l'autre *de Geminiano*, et cette dénomination commune permet de croire que, si ces deux églises ne formaient pas un même édifice, elles étaient du moins dans une même localité (2).

D'après un acte de 990, *Geminiano* devrait être confondu avec Cuxac-d'Aude, cant. de Coursan (3), ce qui s'accorderait avec une bulle de l'abbaye, qui place Saint-Pons de Geminiano dans le diocèse de Narbonne (4); mais d'après l'abbé Soupairac, qui malheureusement ne rapporte aucune preuve, Saint-Pons se trouvait dans Roquebrun, cant. d'Olargues, et Sainte-Marie dans Vieussan, même canton (5). Ces deux localités étant comprises dans l'ancien diocèse de Béziers, on voit que cette détermination contredirait la bulle qui attribue Geminian au diocèse de Narbonne. Toutefois il faut remarquer que la première donation de Sainte-Marie en faveur des religieux de Saint-Pons leur fut faite par l'évêque et le chapitre de Béziers (6), ce qui serait de nature à appuyer l'opinion de Soupairac. — Un dénombrement des domaines de Saint-Pons, du XVIe siècle, fait mention du lieu de *Gemini*, qui est sans doute le même que l'ancien Geminian; mais nous n'avons qu'une analyse très succincte de cet acte, et il faudrait disposer du texte même pour savoir s'il ne renferme pas la solution du petit problème que nous venons de signaler.

(1) *Livre vert de l'archev. de Narbonne*, p. 26.

(2) Voir *Hist. de Lang.*, V, à la table géogr., et sous led. nom.

(3) *Hist. de Lang.*, V, 322, et table, 2007.

(4) *Gallia christ*, VI, instr., 87.

(5) *Petit Dictionn*, arr. de Saint-Pons, 35, 68, 101, 104, 123; et *Nouveau petit dictionn. de l'Hérault*, 102.

(6) *Gallia Christ.*, VI, instr. 187, et *Hist. de Lang.*, V, 187.

Article 5. - Garsinde donne en usufruit à Frotaire, évêque (d'Albi), et en propriété à l'abbé de Castres l'alleu et l'église de *Travanzanicas*. Ce nom est une mauvaise leçon de D. Vaissète, car les deux copies que nous possédons du texte de Doat portent toutes deux *Favanzanicas*.

Le lieu appelé *Favanzanicas* se retrouve dans plusieurs autres documents albigeois, et notamment dans un acte de la cathédrale d'Albi de 1121 (1). On sait que, d'après les règles de nos dialectes locaux, la terminaison latine *anicas* devient *argas* en provençal, et c'est sans hésitation que l'on doit confondre ce nom avec celui de Faussergues, qui est du reste le seul de l'Albigeois pouvant rappeler le vocable géographique de notre église ; la forme intermédiaire *Fauzargas* a donné Faussergues, comme *Rauzargas* (Voir ce nom à la table du *Cartulaire de Vaour*) a donné Roussergues. Il est vrai que Faussergues est un peu éloigné de Castres, et ne reparaît pas plus tard parmi les domaines de son abbaye ; mais ces objections ne sont pas suffisantes pour s'opposer à l'identification que nous adoptons, et c'est là ce qui peut être prouvé notamment par l'article qui va suivre.

Article 6. — La testatrice lègue à St-Pons et à St-Vincent de Castres l'église St-Sauveur de *Salai* (corr. *Salas*, d'après nos copies de Doat) ; et à Ste-Cécile d'Albi l'église de St-Martin, appelée *Carmar*, avec une moitié de l'alleu de Salles.

La première de ces deux églises est évidemment celle de Salles, cant. de Monestiés, qui a encore aujourd'hui le même patron. Cette église est d'ailleurs au voisinage de St-Martin dont il va être question. Il n'y a pas à s'arrêter, comme le fait M. Molinier, au nom de Soulages, dans St-Pons, nom qui n'est cité par Thomas que pour des actes différents de notre codicille.

Quant à St-Martin de *Carmar*, c'est le même que St-Martin de Campmar, dans Livers, cant. de Cordes (2). Cette loca-

(1) *Albia christ.*, V, 37.

(2) Voyez à ce sujet : Rossignol, *Monogr. comm. du Tarn*, III, 118 ; D'Auriac, *Hist. de l'anc. cathédr. d'Alby*, 237 ; *Chartes du prieuré du Ségur*, 15 ; *Albia christ.*, VI. 288.

lité est appelée *Catmar* par les documents du XIIIe siècle, et c'est sans doute cette forme, plutôt que Carmar, que devait porter l'original du testament de Garsinde. Il faut donc rejeter, comme on le voit, l'identification avec Carmaux, adoptée par M. Molinier et reproduite par Longnon (*Atlas hist. de la Fr.*, texte explic., 175, *Carmar.*)

Colonne 276

Article 7. — Garsinde attribue l'église Saint-Martial *de Greza* (col. précédente, 275) et le village de *Les* à Aimeric et à l'abbaye d'Aurillac. Nos copies de Doat écrivent *de Gresa.*

Lad. église et lad. village étant donnés tous deux à Aimeric et à l'abbaye d'Aurillac, il est permis de soupçonner que ces possessions étaient peu éloignées l'une de l'autre ; et de plus, d'après l'ordre géographique que semble suivre notre document, on est porté à penser qu'elles étaient situées sans doute dans le nord-ouest de l'Albigeois ou du moins vers ses limites. Or, on trouve en effet dans la commune de Varen, cant. de Saint-Antonin, une église de Saint-Martial *de Gresis* ou de *la Grèze*, appartenant au doyenné de Varen, lequel était lui-même une dépendance d'Aurillac (1) ; et à 3 ou 4 kilomètres de cette église, la commune de La Guépie, même canton, renferme l'ancienne terre seigneuriale de Lez (2), qui ne saurait différer évidemment de celle que mentionne notre texte.

Il y a lieu de s'étonner que l'auteur de la table de l'*Histoire de Languedoc* ait placé Saint-Martial dans une localité aussi éloignée que Grèzes, dans la Lozère.

Article 8. — La testatrice donne ensuite à Saint-Eugène (de Vieux) les mas de *Planasylva* ou *Planasilva* (d'après Doat).

(1) *Documents histor. sur le Tarn-et-Gar.*, par Moulenq, II. 452. Les cartes de Cassini et de l'Etat-Major donnent toutes deux le surnom de *la Grèze.* — Le diocèse de Cahors avait aussi une église de Saint-Martial *de Grèzes*, qui figure dans Cassini, et qui était comprise dans Saint-Pantaléon, cant. de Montcuq, Lot ; mais à l'exception du nom, elle n'offre rien qui permette de la confondre avec celle qui appartenait à Garsinde.

(2) Moulenq, II, 455.

Comme ce nom n'est rappelé, dans le *Dictionnaire géographique du Tarn*, par Tranier, que par celui de *Platne-Selve*, écart situé dans Montmiral, et peu éloigné du monastère de Vieux, nous croyons pouvoir admettre l'identification des deux localités. Nous trouvons d'ailleurs la mention de deux mas *de Planasilva* dans une donation faite en 1121 au chapitre de Sainte-Cécile (1), lequel posséda également le monastère de Vieux, et peut-être tous ces domaines étaient-ils situés dans le même territoire.

Quant à l'église Sainte-Cécile de Pleine-Silve, aujourd'hui dans Saint-Paul, Tarn, elle se trouvait autrefois dans le Toulousain, c'est-à-dire dans une région où le codicille de Garsinde ne paraît citer aucune possession.

Article 9. — Le mas de *Rectras-Cairas* (ou *Cavas*, dans Doat), et les villages appelés *Macherias* et *Pratum-Lambertum* sont donnés au couvent de Saint-Antonin.

M. Molinier croit que *Macherias* est Mazères, dans Cazes, cant. de Lauzerte, Tarn-et-Garonne ; mais, de même que M. Moulenq (2), nous ne saurions partager cette manière de voir, et nous préférons avouer que nous ignorons la position de ce village.

Nous ne dirons rien non plus sur les deux autres lieux cités en même temps, et qui ne reparaissent pas parmi les biens de l'abbaye qui sont énumérés dans la suite.

Article 10. — Village appelé *Gerbuxam* donné à l'abbaye de Gaillac.

Ce village nous est inconnu.

Article 11. — Au lieu de ces mots : *Villam meam, quam vocant Brutia*, donnés par D. Vaissète et D. Martène, le manuscrit de Doat porte : *Villam meam quem vocant Selvaniaco dono Froterio episcopo, filio Aymerici, post mortem vero ejus remaneat sancto Michaele Galliaco. Villam meam quam vocant Brucia*, etc.

Sous le nom de *Selvaniaco*, il s'agit ici de Salvagnac, chef-lieu de canton, dans le Tarn. On savait déjà que ce lieu

(1) *Albia christiana*, V. 36.

(2) *Documents histor.*, III, 124.

avait constitué un ancien prieuré de l'abbaye de Gaillac, mais on avait ignoré jusqu'à ce jour l'origine de ce petit établissement. La forme *Selvaniaco* pourrait faire croire que ce nom dérive de Silvanus plutôt que de Salvanus. Conférez du reste, à ce sujet, d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, 322.

Si on admet que l'évêque Frotaire, cité par le présent article, occupait le siège d'Albi, il y a lieu de remarquer que ce prélat ne serait pas le fils d'Aton, comme le croit D. Vaissète, sur l'autorité, il est vrai, d'un document postérieur de près de deux siècles (1). Mais peut-être est-il préférable de reconnaître dans ce passage l'évêque de Cahors Frotaire II (vers 972 à 990), qui était de la famille vicomtale de Lautrec et dont on ne connaît pas le père (2). Si Salvagnac est un peu loin de Cahors, il ne faut pas oublier qu'il était du moins vers les frontières de son diocèse. Dans cette hypothèse, le nom de *Froterius episcopus*, qui figure à l'art. 5, s'appliquerait à l'évêque d'Albi, ainsi que l'admet D. Vaissète, tandis que la désignation *Froterius épiscopus, filius Aimerici* aurait été employée pour distinguer son homonyme de Cahors. C'est de la même manière que, dans le testament, deux autres personnages du même nom, mais différents, sont appelés *Sanctioni* (col. 275) et *Sanctioni, filio Foramundi* (col. 279.)

Article 12. — Garsinde laisse à Amiel et, après lui, au monastère de Vieux le village de *Brutia* ou *Brucia*.

Quoique la table de M. Molinier confonde ce lieu avec Saint-Sauveur *de Brucia*, déjà cité à la col. 191 du même ouvrage, il est sûr que ces localités étaient distinctes. Rien ne s'oppose à ce que le village de Brucia, qui est donné à l'église de Vieux, vers 972, ait correspondu à Broze, comme le veut M. Molinier ; cependant peut-être pourrait-on y reconnaître aussi le hameau de Brousse, situé dans Cahuzac, et encore plus rapproché de Vieux ; il faudrait admettre seulement que ce lieu était anciennement un village plutôt qu'un mas.

(1) *Hist. de Lang.*, III, 170, 202 ; IV, 104, 105, 107.

(2) *Hist. de Lang.*, III, 201, 202 ; IV, 106.

Quant aux identifications proposées par D. Vaissète, III, 178, et par de Barrau, *Documents généalogiques sur les familles du Rouergue*, I, 408, elles doivent être évidemment repoussées.

Article 13. — Garsinde lègue au couvent d'Aurillac ou mieux de Varen (*Varintensis*, dans nos copies de Doat) le village appelé *Genestos*, les mas *de Podio-Mediano* et le bois appelé *Rumos* (ou mieux *Rumes*, d'après nos copies).

Le prieuré de Cayrac, qui comme Varen, dépendait d'Aurillac, avait anciennement des droits sur l'alleu de *Genestos*, situé paraît-il vers Montauban (1) ; mais cette localité diffère de celle de notre codicille. En consultant la carte de Cassini pour la région de Varen, on trouve un ancien fief de Ginestous, aujourd'hui dans La Guépie, cant. de Saint-Antonin, et c'est ce fief qui doit répondre au village de notre testament. Il est en effet peu éloigné de Varen, et de plus il est limitrophe du village de Lez, donné déjà aux moines d'Aurillac (Voir ci-dessus, art. 7), et aussi du lieu de Puech-Mignon, qui était autrefois un bénéfice du doyenné de Varen (2).

A cause de cette dernière particularité, on pourrait être tenté de considérer *Podio-Mediano* comme une mauvaise lecture du nom latin de ce même Puech-Mignon ; cependant, comme le système qui consiste à proposer des corrections aux textes géographiques est souvent dangereux, nous préférons identifier *Podio-Mejano* avec le hameau de Puech-Méja, placé seulement à 4 kilomètres de Ginestous, et dépendant de la commune de Villevayre, cant. de Najac.

Le bois de *Rumos*, que nous ne trouvons pas sur les cartes, devait être sans doute au voisinage des localités précédentes.

Article 14. — Le village appelé *Ermos* est donné à l'abbaye de Figeac.

Nous ne pouvons identifier ce lieu, que Lacoste a laissé

(1) *Histoire de Montauban*, par Devals, 393 ; Moulenq, *Docum. histor.*, I, 381.

(2) Moulenq, *Docum. histor.*, II, 454.

également indéterminé (1). Nous ne le retrouvons pas parmi les possessions de l'abbaye citées par d'autres textes et notamment par une bulle de 1146.

Article 15. — La testatrice laisse à l'abbaye de Saint-Pons le village appelé *Vilarem* ; mais elle en réserve l'usufruit à Frotaire.

Vilare ou *Vilarem* est donné également par lad. dame à la même abbaye, suivant un autre acte de la même époque (col. 273). On voit par cette seconde pièce que ce lieu, dont nous ignorons la position précise, était compris dans le diocèse de Narbonne ; il se trouvait sans doute dans la région de Saint-Pons.

Article 16. — *Gorz*, alleu, est donné à Villemagne.

Ce lieu nous est inconnu.

Article 17. — L'alleu de *Linatrolas* est attribué au couvent de Saint-Chinian.

Ce nom manque parmi ceux des lieux dits de l'arrondissement de Saint-Pons ou de l'Hérault relevés par Soupairac et par Thomas.

Article 18. — L'alleu appelé *Cantullum* est donné à Bernard, vicomte, et à Saint-Pons.

Si Bernard est bien le vicomte d'Albi, comme l'admet D. Vaissète (III, 179), on peut soupçonner que *Cantullum* était plutôt dans le diocèse d'Albi que dans celui de Narbonne. Et, dans ce cas, on est porté assez facilement à l'assimiler à Cantoul, gros hameau, dans Cabannes et Barre, cant. de Murat. Conf. ci-après l'art. 21.

Article 19. — Garsinde lègue à l'abbaye de Castres l'église Saint-Aignan *de Mauses* et le château appelé *Becus*, avec l'alleu de *Mauses* ; mais elle réserve à des particuliers l'usufruit du village de *Crosegas* (ou *Crozizas*, d'après nos copies ?) et du lieu *de Monte-Pelato*.

M. Molinier ne détermine que la première de ces localités qu'il identifie avec Saint-Aignan, dans le Bez, canton de Brassac, Tarn. Nous pensons que cette détermination est

(1) *Histoire de la prov. de Quercy*, I, 379.

exacte. D'abord nous savons que Saint-Aignan dépendait, en effet, de l'abbaye de Castres, ainsi que l'exige notre codicille. En outre, si l'on admet que, dans *Becus*, la lettre *c* ait reçu la prononciation douce ou sifflante (Confér. Du Cange, *Glossaire*, lettre C), il devient facile de confondre ce nom avec celui du Bez. Enfin on trouve dans les mêmes parages, c'est-à-dire dans la partie ouest de Brassac, un lieu de Crousigues, qui paraît répondre à son tour au *Crosegas* de l'acte de 972-974.

Nsus ignorons la position actuelle de Monte-Pelato.

Colonne 277

Pour *Monte-Pelato*, voir l'art. 19.

Article 20. — Garsinde lègue à Sainte-Cécile et à Saint-Salvi d'Albi l'église de *Vinarcha* (nos copies de Doat et l'édition de Martène portent : *Unicarcha*) ainsi que la propriété du mas de Benedicta de *Vearcha* (corr. *Ucarcha*, *Ucharca*, d'après nos copies et Martène), dont elle réserve l'usufruit à l'archidiacre Witard ; elle lègue aussi auxd. églises les mas tenus par Robert et par Rostang *de Veharca* (cor. *Ucharca*).

Il ne s'agit pas ici de Vindrac, localité proposée par la table de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, mais bien de Lincarque, dans Cestayrols, cant. de Gaillac, et dont l'ancien nom était en effet *Uncarca* (1).

L'archidiacre Wittard reparaît en 964 dans les actes de Sainte-Cécile d'Albi (2).

Article 21. — Garsinde lègue au vicomte Isarn (de Lautrec), en usufruit, et au couvent de Saint-Pons, en propriété, l'église de Sainte-Marie *de Bar*, et le fief tenu par led. Isarn; mais les moines de Saint-Pons devront payer à l'église de Sainte-Marie *de Initio* une rente de 10 s., et de plus lad. comtesse réserve le mas *de Agrifolia*, à l'abbaye de Vabres.

L'église Notre-Dame *de Bar* ou *Baro*, qui est également donnée à Saint-Pons par la même Garsinde, à la col. 273,

(1) Voyez *Cartulaire des Alaman*, 88, et *Albia Christiana*, VI, 289.

(2) *Albia christ.*, IV, 162.

ne paraît guère pouvoir être placée que dans le sud de l'Albigeois, où les vicomtes de Lautrec avaient leurs domaines (1), et nous pensons que c'est la même église que celle de Barre, dans Cabannes, cant. de Murat, qui est encore dédiée à Notre-Dame. Cette localité avait du reste un petit prieuré, mais nous ignorons malheureusement à quel monastère il appartenait (2).

Sainte-Marie *de Initio* doit répondre à Sainte-Marie *de Anicio* ou Notre-Dame du Puy, en Velay, qui avait, comme l'on sait, divers domaines dans le diocèse d'Albi.

Il ne nous a pas été possible de fixer *Agrifolia* ; mais, si on pouvait lire *Agrifolio*, il serait peut-être permis de songer à l'ancienne église de Saint-Pierre de la Grifoul, dans Montredon.

Colonne 278.

Article 22. — La testatrice lègue à Sainte-Marie *in capella Albie*, à Saint-Pierre d'Albi et à Saint-Affrique de la même ville les mas qu'elle a acquis de l'évêque Deusdet et qui sont situés *in Valle*.

Cette vallée ou ce La Val, ici mentionné, était peut-être placé vers les frontières du Rouergue, puisque les mas qui s'y trouvaient avaient été acquis de Deusdet, c'est-à-dire de l'évêque de Rodez (3).

La chapelle de Notre-Dame et l'église de Saint-Pierre (qui revient plus bas, à l'art. 29) ne sont pas citées croyons-nous par d'autres documents ; mais l'église de Saint-Affrique est bien connue.

Article 23. — Garsinde laisse le mas de *illa Calme de Veirarias* (ou *Vereirias* ?) au sacristain Bonfils. La suite du texte de D. Vaissète a omis ici un petit passage ; le voici, d'après nos copies de Doat : « post mortem ejus remaneat *sanctæ Martianæ de Albia. Illud capud mansum quem tenet Asbaldus de Verarias dono Gausberto preposito dum vivit ; post mortem ejus remaneat* sancto Salvio. »

(1) C'est du reste l'opinion de D. Vaissète, III, 179.

(2) *Albia christ.*, I, 113.

(3) *Hist. de Lang.*, III. 179.

On retrouvera à l'art. 39 une autre mention de *Veirarias*. Cette localité, qui répond à Veyrières, dans le sud-ouest de la commune d'Albi, est citée plusieurs fois dans les anciens documents de l'église de Sainte-Cécile. Voyez, en effet, *Albia christiana*, VI, 79, 246. C'est à tort que la table de l'*Histoire de Languedoc* l'a identifiée avec Verrières, dans l'arrondissement de Saint-Affrique.

Le rétablissement du passage ci-dessus permet encore de justifier la mention de Gauzbert, prévôt de Saint-Salvi, insérée dans le texte de l'*Histoire de Languedoc* (1). Si D. Vaissète a pu citer ce personnage, quoiqu'il ne figure pas dans ses preuves, c'est que son analyse du codicille a été faite sur l'édition de Martène, laquelle en effet n'offre pas la lacune que nous venons de signaler.

Article 24. — Les églises *Sancti Fructuosi* et *Sancti Pardulfi* sont données en usufruit à Deusdet (évêque de Rodez), et, après sa mort, à Sainte-Marcianne.

On ne voit pas pourquoi M. Molinier a voulu placer la première de ces églises à St-Frichoux, cant. de Peyriac, Aude. Sainte Martianne étant une église d'Albi, c'est plutôt dans l'Albigeois et probablement vers les frontières du Rouergue que se trouvaient les biens en question.

On pourrait proposer, pour la première de ces églises, Saint-Fructueux dans Mirandol, cant. de Pampelonne, mais, avant d'émettre une hypothèse, il vaut mieux attendre d'avoir, pour nos anciennes églises, des listes moins incomplètes que celles que nous possèdons.

Article 25. — Garsinde lègue à Sainte-Sigolène l'alleu appelé *Buzingis*, avec son capmas, ses vignes et ses terres.

On sait que Sainte-Sigolène était un ancien couvent, situé dans la commune de Lagrave, canton de Gaillac. L'alleu de *Buzingis*, étant donné à ce couvent, devait se trouver sans doute dans sa région, et cette condition pourrait être remplie par le hameau de Bouzens, dans Lisle-d'Albi, seule localité d'ailleurs dont le nom rappelle celui de notre document.

(1) III, 179.

Il n'y a aucune raison valable pour placer ce lieu en Rouergue, ainsi que l'ont fait de Barrau (1) et la table de M. Molinier. M. Rossignol, qui défigure le nom en écrivant *Bêringer*, ne donne aucune identification (2).

Article 26. — Le capmas appelé *illa Garriga* est légué à Saint-Michel de Gaillac.

Il s'agit sans doute de la Garrigue, gros hameau dans Senouillac, cant. de Gaillac, comme le dit, du reste, la table de M. Molinier.

Article 27. — Les vignes appelées *Sarival* sont données à Sainte-Sigolène (de Lagrave).

Lieu inconnu. Le testament porte que, de même que Buzingis (art. 25), il avait été acquis d'Adémar.

Article 28. — Garsinde lègue aux cathédrales de Saint-Just de Narbonne et Saint-Nazaire de Béziers les églises de *Levaz*, ainsi que l'alleu qu'elle y possède ; mais elle excepte *Roderanicas* qu'elle donne à l'église cathédrale de Lodève, et *Vallelias* et *Colnag*, dont elle réserve l'usufruit à Raimond son neveu.

Le premier de ces lieux est peut-être Levas, dans Carlencas canton de Bédarieux ; mais les trois autres nous sont totalement inconnus, car nous ne croyons pas que l'on puisse accepter les identifications proposées par M. Thomas et M. Molinier.

Article 29. — Les vignes situées *in Zairan* (ou *Gairan*, d'après nos copies) sont laissées à Saint-Pierre d'Albi.

Lieu inconnu. Serait-ce Gayran, dans Paulin, cant. d'Alban ? — Saint-Pierre d'Albi est déjà cité à l'art. 22.

Article 30. — Garsinde donne à Saint-Pons de Thomières le village appelé *Spars*.

Ce village est le même qui figure, sous le nom de *Espars*, dans une donation faite par Garsinde à la même abbaye (Voir col. 273). D'après seconde pièce, il était situé dans le diocèse de Narbonne ; mais nous n'avons pas pu l'identifier.

Article 31. — La testatrice attribue encore à Saint-Pons

(1) *Documents généal.*, II, 562.

(2) *Monog comm.*, II, 59.

le village appelé *Treballas* (ou *Treballaz*, d'après nos copies) et les lieux appelés *Campum album* et *Bragos* (ou *Bragas*).

Ces lieux qui sont cités déjà dans l'acte de la col. 273, sous les noms de *Trissals* (ou *Trivia*), *Campum album* et *Braixis* auraient été situés d'après cet acte dans le diocèse de Narbonne. Soupairac et Thomas ont un lieu de Campblanc dans Prémian, cant. d'Olargues, ou dans le Fraïsse, cant. de la Salvetat. Nous retrouvons un alleu *de Trevals* dans la bulle qui confirma Saint-Pons dans la possession de ses biens ; mais il est placé dans l'Albigeois et non en Narbonnais.

Colonne 279

Article 32. — Le village appelé *Calmem-Gruariam* est donné à Burlats.

Ce lieu serait, d'après la table de l'*Histoire de Languedoc*, Calmejeanne, dans Burlats, cant. de Roquecourbe ; mais on voit assez que la ressemblance n'existe que pour la première partie des deux noms, c'est-à-dire pour celle qui, dans ce cas, est justement la moins caractéristique. Il paraît avoir été voisin de l'église de *Becia*, citée à l'art. 34.

Art. 33. — Le mas *de Genestoso* est attribué au monastère de Saint-Vincent.

Le nom de *Ginestous* est porté par diverses localités du département du Tarn ; mais rien ne prouve que notre document mentionne celle qui est dans Valence, arrond. d'Albi, ainsi que le dit M. Molinier. Il est plus probable que le véritable Ginestous était beaucoup moins éloigné du couvent de Saint-Vincent. c'est-à-dire de Castres.

Article 34. — L'église Saint-Pierre *de Becia* est donnée par Garsinde à Saint-Vincent (de Castres); mais elle excepte *Calme-Gruaria*.

On pourrait peut-être songer ici à Saint-Pierre *de Beciano* ou Bessan, dans le canton d'Agde, si on ne savait que cette église appartenait à un autre monastère que celui de Castres. Nous ne connaissons, du reste, aucune église de ce nom parmi les domaines de cette dernière abbaye qui sont mentionnés dans la suite. — Pour *Calme-Gruaria*, voir ci-dessus, art. 32.

Article 35..— L'alleu et l'église *de Fraxino* sont attribués à Saint-Pons.

Il ne s'agit pas ici du lieu de Fraisse, dans Cébazan, cant. de Saint-Chinian, comme le dit M. Molinier. Notre église doit être celle de Saint-Jean du Fraisse, qui figure dans une précédente donation de Garsinde (col. 272) et avait été déjà donnée à l'abbaye par l'archevêque de Narbonne en 940 (col. 186). L'église Saint-Jean du Fraisse (*de Frayssa, de Fraxino*), cant. de la Salvetat, forma jusqu'à la Révolution un prieuré dépendant de Saint-Pons, et elle est encore aujourd'hui dédiée à Saint-Jean-Baptiste (1).

Article 36. — L'église de Saint-Etienne *de Muscle* (corr. *Mascle*, d'après nos copies de Doat et aussi d'après Martène) est donnée par Garsinde à Saint-Salvi d'Albi.

Mascle est le nom d'une ancienne église qui était entre Lescure et Valdériès et qui, comme le porte notre charte, avait Saint-Etienne pour patron (2).

Article 37. — La testatrice donne à Sainte-Cécile le mas où habite André *de Miliares*, et elle ajoute plus loin, à l'art. 46, qu'elle donne le mas *de Miliares* à l'abbé Amblard et, après sa mort, à Sainte-Cécile.

M. Molinier croit que *Miliares* désigne Milhars, cant. de Vaour, où nous voyons que l'évêque d'Albi avait le patronage ecclésiastique (3). Toutefois, comme Garsinde n'applique ce vocable qu'à des mas et non à une église, peut-être pourrait-on y voir tout aussi bien le lieu de la Millarié, canton de Réalmont, dont la racine paraît être le nom d'homme Miliares ou Millars.

Article 38. — L'église *Sancti Maximi* est donnée à Sainte-Martiane.

Eglise inconnue, mais située probablement dans la région d'Albi.

Article 39. — Le mas *de Veirarias*, avec ses vignes, est légué à Sainte-Cécile.

(1) Voir Thomas, *Dict. topog.*, 69; et Soupairac, *Petit dictionn.*, arrond. de Saint-Pons, xij, et 19, 20.

(2) Voyez Cassini et *Revue du Tarn*, V, 375, et IX, 91.

(3) *Monog. comm. du Tarn*, III, 241.

Ce lieu a été déterminé ci-dessus, à l'art. 23.

Article 40. — Garsinde laisse d'abord à un particulier la jouissance d'une partie des vignes qu'elle a *in Aucago*; quant à la suite du legs, elle a été tronquée par D. Vaissète. Voici ce passage de l'acte, d'après les copies que nous en possédons : « et post mortem ejus remaneant ad Caput-scolœ Sanctœ-Ceciliœ *duos aripendos quos adquisivi de Raimare, et illos quos adquisivi Saxeto dono Guitardo de Fontelobor, et post obitum ejus sanctœ Sigolenœ remaneant.* »

Aucago doit évidemment être prononcé avec un *c* doux ou sifflant. Mais, au lieu d'y reconnaître Assac, cant. de Valence (identification de M. Molinier), il faut y voir plutôt Aussac, situé dans le cant. de Cadalen, et dont la seigneurie appartenait en effet à la cathédrale d'Albi (1).

Au sujet du surnom *de Fontelobor*, nous rappellerons que Fontlabour était avant la Révolution une église paroissiale située dans la partie ouest de la commune d'Albi. Ce vocable ne reparaît pas dans la suite avant l'année 1257.

Article 41. — Garsinde lègue à l'abbaye de Figeac et à la la cathédrale de Cahors son alleu appelé *Aureliionaco*, qu'elle a acquis du comte Raimond.

Ce nom peut très bien être le type primitif de l'ancienne église d'Orlhonac, dans la Rouquette, cant. de Villefranche, Aveyron. Par sa position, cette localité explique du reste les mentions dans le même article des églises de Figeac et de Cahors ainsi que celle du comte Raimond, qui, comme le dit D. Vaissète (2), doit être le même que Raimond, comte de Rouergue. Le Pouillé du diocèse de Rodez cite le prieuré d'Orlhonac (art. *Saint-Grat*), mais il ne dit pas de quel monastère il relevait. Nous ne voyons pas figurer ce lieu dans la bulle de 1146 qui énumère les possessions de Figeac.

Article 42. — Les vignes que la testatrice possède *in Cojano* sont données à Saint-Pierre *in capella Cencennonc.*

Il est à peu près sûr que ce dernier vocable est celui de Cessenon, cant. de Saint-Chinian, Hérault ; et, par suite, on

(1) D'Auriac, *Hist. de l'anc. cathéd. d'Alby*, 237; Rossignol, *Monogr. comm.*, I, 140.

(2) *Hist. de Lang.*, III, 179.

peut admettre avec Thomas et Molinier que Cojano répond à Coujan, compris dans le cant. de Murviel, et peu éloigné de Cessenon.

Article 43. — Garsinde lègue à l'église Saint-Benoît des Avalats les trois mas *qui sunt Maulaucio* (Doat : *malaucio*).

La table de D. Vaissète traduit ce nom par Malauze, cant. de Moissac, et M. Moulenq (1) ne s'oppose pas à cette détermination. Il est évident toutefois que les biens dont il s'agit étant donnés à l'église des Avalats, dans Saint-Juéry, cant. de Villefranche, c'est plutôt dans les environs de cette église qu'il faut chercher la localité en question. Si l'on remarque d'abord que, contrairement au style habituel de l'acte, le nom de *Malaucio* n'est pas précédé de la préposition *in*, on sera amené à reconnaître que ce nom résulte d'une mauvaise lecture du manuscrit et qu'il doit être corrigé par ces mots *in Alaucio*. Or, comme on trouve justement dans la Millarié, cant. de Réalmont, et à 9 à 10 kilomètres tout au plus des Avalats, l'emplacement d'une ancienne église qui portait le nom d'Alaux (2), nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'hésiter à identifier ce nom avec celui qui est donné par notre charte.

Colonne 280

Article 44. — Garsinde dispose en faveur de Saint-Pons des vignes qu'elle possède *in Aziniano*.

Ce lieu, déjà cité parmi les domaines de Saint-Pons dès 936 (col. 174), est indiqué par MM. Thomas et Molinier comme étant le même que celui d'Assignan, cant. de Saint-Chinian, Hérault.

Article 45. — Deux borderies, acquises de l'évêque Deusdet, sont attribuées à Saint-Affrique (d'Albi).

Ces biens étaient situés sans doute dans le même lieu que ceux de l'art. 22.

Article 46. — Les mas de *Miliares* sont donnés à l'abbé Amblard et à Sainte-Cécile.

(1) *Docum. histor. sur le Tarn-et-Gar.*, III, 165.

(2) *Revue du Tarn*, V, 371, 372 ; Coll. Doat, vol. 106, f. 238, *decimas de Alaucio*, en 1265.

Voir ci-dessus, art. 37.

A la fin de l'acte nos copies de Doat portent trois fois le mot *Fiat*, et puis *Amen*.

Avant de clore ce mémoire, et pour résumer ici notre travail, nous dirons que, sans compter quelques noms de monastères ou d'églises bien connus, le codicille de Garsinde offre environ 68 noms géographiques moins importants qu'il s'agissait de déterminer.

Sept ou huit d'entre eux seulement avaient été déjà reconnus d'une manière exacte, savoir : col. 274, 275, *Cencinnonem*, *Saviniaco* ; col. 276, *Sti Aniani* ; col 277, *Bar* ; col. 278, *Garriga* ; col. 279, 280, *Cojano*, *Avallato*, *Aziniano*.

Sur les 60 noms restants, nous croyons en avoir identifié environ 26. Ce sont : col. 274, 275, *Cabannes*, *Favanzanicas*, *Salas*, *Carmar* ou *Catmar* ; col. 276, *Greza*, *Les Planasilva*, *Selvaniaco*, *Brucia?*, *Genestos*, *Podio-mejano*, *Cantullum ?*, *Becus*, *Crosegas* ; col. 277, *Unicarcha*, *Initio* ; col. 278, *Calme de Veirarias*, *Buzingis*, *Campumalbum* ; col. 279, *Fraxino*, *Mascle*, *Miliares ?*, *Aucago*, *Fontelobor*, *Aurelionaco*, *Alaucio*.

Il y aurait donc à découvrir encore les équivalents de 34 vocables. C'est là sans doute un chiffre qui est assez élevé et que nous regrettons de n'avoir pu réduire davantage. Toutefois on nous permettra d'observer que, sauf cinq ou six exceptions, ces noms restés indéterminés semblent être moins intéressants que ceux qui ont été déjà retrouvés, et que la plupart ne désignent guère que de simples hameaux plutôt que des villages ou des chefs-lieux de paroisse. On a pu constater en outre, dans le cours de notre travail, que les identifications déjà faites permettent d'indiquer assez souvent, sinon les points précis occupés par les lieux inconnus, du moins la petite région ou le canton où ils étaient situés. Enfin nous ajouterons que, pour un bon nombre de ces mêmes noms, il nous a été possible d'éliminer quelques hypothèses ou d'en proposer de nouvelles, ce qui aidera peut-être d'autres chercheurs, plus heureux ou plus habiles, à arriver à des solutions définitives.

Edmond Cabié.

LE PEIGNE D'OR

LÉGENDE DE L'HAUTPOULOIS (1)

Comme une petite sœur des Pyrénées dont elle est l'avant-courrière, la Montagne-Noire déroule les riants vallons et les sommets dénudés de sa chaîne, entre les vignobles ensoleillés de l'Aude et les coteaux de la vallée du Tarn.

La cité la plus importante de cette région, célèbre par les luttes de la Croisade Albigeoise, était au Moyen-âge, le fort inaccessible d'Hautpoul dont les sept consuls s'intitulaient avec orgueil les Rois de la Montagne-Noire, et qui portait dans ses armes les six coqs de sable crêtés et barbés de gueules, emblèmes de sa fierté et de sa bravoure. Hautpoul est placé sur un contrefort rocheux de la chaîne, au pied rongé par le torrent impétueux de l'Arnette qui gronde à une centaine de toises au-dessous de ses remparts. Du sommet de son donjon le guetteur aperçoit, au loin, par dessus le pittoresque promontoire de Saint-Sauveur couron-

(1) Il est certain que toute légende a pour point de départ un fait historique transmis, augmenté et poétisé par les générations qui se succèdent après son accomplissement.

Certains érudits croient trouver l'origine de celle du peigne d'or dans la fin malheureuse d'une prophétesse albigeoise qui, après les terribles persécutions de la Croisade, se serait réfugiée avec son enfant dans la grotte qui porte ce nom. Cette prophétesse aurait été livrée aux Inquisiteurs, siégeant à Hautpoul, par le misérable Rivière, désireux d'obtenir une récompense en échange de sa délation.

Cette opinion trouve sa raison d'être dans ce fait qu'Hautpoul était un centre de cathares, longtemps après sa destruction par Simon de Montfort, en 1212, et que les prophètes de cette secte, traqués par les Inquisiteurs, obligés de se cacher dans des cavernes, n'en étaient pas moins aimés et vénérés des populations qui les secouraient en cachette et que des trahisons comme celle de Rivière plongeaient dans l'indignation. H. T.

né de son église fortifiée, la belle vallée du Thoré aux verdoyantes prairies, plus loin encore le plateau du Causse dont un pli de terrain cache l'antique abbaye d'Ardorel, et dans le fond, les hauteurs boisées du Sidobre. L'horizon est vaste et le contraste violent entre le premier plan et les paysages qui lui font suite.

Parmi les notables bourgeois de la ville, vaniteux de sa grosse fortune qu'il cherche à augmenter sans cesse, le chef des archers, Rivière, jouit d'une considération qu'il doit autant à son adresse à l'arbalète qu'à la situation élevée de sa famille. Son plaisir favori est la chasse et nul dans l'Hautpoulois ne peut se vanter d'atteindre le nombre de sangliers ou de loups, de lièvres ou de chevreuils que son arme a abattus.

Seul et harassé de fatigue, messire Rivière rentrait, par un beau soir d'été, de courir la plaine et il suivait pour regagner Hautpoul le lit sauvage et encaissé de l'Arnette, lorsqu'un frais éclat de rire, perçant au milieu du tumulte des eaux, l'arrêta net, pris soudain d'une vague inquiétude. Aux derniers rayons du soleil disparaissant derrière les hautes cimes, une scène adorable s'offre à ses yeux. Là, à quelques pas de lui, une jeune femme d'une beauté merveilleuse, les épaules couvertes d'une magnifique chevelure dorée, joue dans un remous du torrent avec une ravissante fillette. L'enfant et la belle inconnue, sa mère (on n'en peut douter, tant est grande l'analogie de leurs traits), se disputent, avec des rires et des exclamations joyeuses, un peigne d'or étoilé de diamants, véritable merveille, telle que nul être humain ne pourrait en refaire de semblable.

A ce spectacle, pourtant charmant, Rivière pâlit, car il vient de reconnaître la fée Saurimonde dont si souvent à la veillée s'entretiennent les bonnes gens d'Hautpoul. Bien peu ont pu la contempler, mais tous ceux qui l'ont aperçue se souviennent encore de sa beauté magique, de sa splendide chevelure, de son adorable fillette et aussi du peigne d'or, bijou de reine, œuvre du diable, qui sert à sa toilette. Et le chef des archers repasse dans son esprit les chants des troubadours ; ils l'ont tous célébrée, cette Saurimonde, et son

nom est connu au loin, de Toulouse, où se tient la cour du comte Raymond, jusqu'à Montpellier, où le roi d'Aragon appelle les poètes ; et avec sa beauté, tous ont chanté son peigne d'or.

Cependant, tandis qu'il songe ainsi, Saurimonde, sortant du cristal du torrent, court se reposer sur un rocher de la rive ; la voici bientôt qui attire auprès d'elle son enfant ; de sa blanche main, elle prend le peigne fameux et lisse avec tendresse les boucles blondes de la fillette.

Mais, quoi ! un rien, un mouvement léger, un regard trop aigu de Rivière ! la fée se sent surprise et la vision s'évanouit : Saurimonde entraînant son enfant a regagné la grotte enguirlandée de chèvrefeuille qui lui sert de palais.

La nuit est descendue sur Hautpoul lorsque le chasseur attardé franchit la porte de son château. Le souvenir du spectacle entrevu assiège son esprit et par-dessus tout, par-dessus la beauté de la fée, par-dessus la grâce de l'enfant, c'est le désir, la soif de posséder le peigne d'or qui hante son imagination.

Désormais, il n'a plus de repos, plus de sommeil ; l'orgueilleux Rivière fuit ses amis, repousse ses flatteurs. La chasse n'a plus d'attraits pour lui ; seule, la vision troublante du royal joyau le poursuit et le possède. Le changement est tel que tous en parlent dans Hautpoul ; mais lui, muet, n'a confié à personne son secret.

Un soir, sombre, anxieux, il prend son arbalète depuis longtemps oubliée. Où va-t-il ainsi ? Comme un insensé il dégringole en courant les pentes abruptes que dominent les noirs remparts de la cité. Il se glisse au milieu des rochers et des buissons qui bordent le torrent écumeux. C'est là que la vision lui apparut !

Par la croix de Saint-Brès ! elle y est encore ce soir. C'en est fait ! L'arbalète à l'épaule, il presse la détente... et le chef des archers, le tireur qui jamais n'a manqué son coup, le chasseur adroit qui ne revient jamais les mains vides, voit avec stupeur le carreau de son arbalète tomber à quelques pas de lui, tandis que la fée Saurimonde, plus belle et plus rieuse que jamais, le montre du doigt à son enfant en raillant sa maladresse.

Maintes fois, par la suite, Rivière, de plus en plus torturé du désir de posséder le peigne d'or, renouvelle son odieuse tentative ; elle tourne toujours à sa confusion et son dépit augmente en même temps que son envie.

C'est après une nouvelle déconvenue que notre homme gravit le chemin escarpé, pavé de larges dalles, qui mène à l'église de Saint-Sauveur. — « Mon cousin, l'abbé, s'est-il dit, saura mon secret ; je suis certain que lui du moins le gardera ; peut-être même, en qualité de clerc, pourra-t-il me donner la recette qui fera passer dans mes mains le peigne d'or de Saurimonde ».

— « Oui, c'est pour sûr une fille du diable, lui répond le prêtre ; et tu as pour réussir un moyen infaillible : aie soin de fixer sur le projectile qui doit te servir une monnaie de notre seigneur le Comte, dont la croix de Toulouse orne le centre ; tu atteindras sûrement ton but ; ta bonne arbalète portera avec sa précision habituelle et Saurimonde frappée à mort t'abandonnera son bijou ».

A ces mots, Rivière sent son espoir renaître et le lendemain même le soleil couchant le voit à son poste, dans les lieux témoins de ses ridicules déconvenues...

Voici enfin l'heure où la fée aux cheveux d'or apparaît. Saurimonde se montre, plus belle que jamais ; un voile léger couvre à peine son corps adorable ; sa chevelure dénouée flotte sur ses épaules et ses yeux profonds et clairs semblent sourire, en cherchant du regard son maladroit ennemi. Toute heureuse, elle s'approche de l'eau limpide du torrent et sa ravissante fillette, vraie miniature de sa beauté, court la rejoindre.

Maintenant, il fait presque nuit ; le froid descend ; Saurimonde, le peigne d'or à la main, appelle son enfant qui joue encore et lui échappe sans cesse.

— « Par Dieu ! Rivière, c'est le moment d'agir, le joyau est à toi ! »

Une lueur féroce dans son œil avide, il ajuste, sûr cette fois de son coup ; il presse la détente...

Ciel ! un cri terrible a retenti ; c'est l'enfant qui est atteinte et la mère éperdue, jetant dans le torrent furieux le

peigne d'or désormais inutile, emporte dans ses bras sa mignonne fillette dont une plaie sanglante rougit la peau nacrée.

Mais la fée qui ne connaît que les jeux et les rires, s'arrête sur le seuil de sa demeure qu'elle ne franchira plus jamais. Au milieu des sanglots dont elle couvre le cadavre chéri, elle lance au misérable orgueilleux l'imprécation de son désespoir.

— « Malheur à toi ! assassin de mon enfant, de grande Rivière que tu es, tu deviendras petit ruisseau ! »

Puis, elle disparaît et nul ne l'a revue depuis.

Le vainqueur de Saurimonde chercha vainement dans le torrent le peigne d'or, cause de son forfait ; il ne put jamais le retrouver. Mais la prédiction de la fée se réalisa et la descendance de Rivière, tombant de chûte en chûte dans l'obscurité et dans la misère, a aujourd'hui complètement disparu de l'Hautpoulois.

Il ne reste de cette légende que la grotte de Saurimonde qui porte encore le nom du peigne d'or. Mais le palais de la fée a été presque complètement éventré pour laisser passage, dans ces dernières années, à la route si pittoresque qui suit le fond du ravin de l'Arnette en amont de Mazamet.

1899. — Château d'Aiguefonde, par Mazamet.

HENRY TOURNIER.

INVENTAIRE

DE LA SUCCESSION DE

LOUIS DE VOISINS

BARON D'AMBRES, VICOMTE DE LAUTREC [1]

(SUITE ET FIN)

Par suite de la guerre qui sévissait dans le pays, on prenait des précautions pour mettre les grains à l'abri des atteintes de l'ennemi. On *encroisait*, c'est-à-dire on plaçait dans des silos, les blés provenant des métairies affermées ou des censives.

L'inventaire est très curieux à ce point de vue. Il va nous indiquer la position exacte de ces *crus* ou silos et la quantité de blé qui y était enfouie.

— Et premièrement en l'année mil VI c vingt un a esté encroisé, au devant la maison de Mrs, à quatre pas du ferond (?) de la cave droite, une fuste au droit de laquelle y a un creus dans lequel y a a présent vingt troys cestiers, une meg. de blé des metteryes. —

Au devant de la même maison, à deux petits pas du tablier droit, un creux où se trouvait 27 cétiers de blé des métairies non criblé.

Au village, devant la maison de Mr, à un pas du bout du tablier, vers le château, droit une croix, un autre silo contenant 24 cest. 2 meg. de blé des métairies, non criblé.

Au devant de la maison de la Grilhère, à quatre petits pas de la couronde, un silo rempli de 27 cet. 3 meg. de blé (en août 1621).

Au village, devant la maison de Maus, droit la petite porte de la boutique, à trois pas de cette porte, un silo renfermant 25 cet. 2 meg. de blé des métairies, non criblé.

Dans le réduit du château, à un pas du milieu de la porte, un silo où se trouvent 52 cet. 4 meg. de blé de la censive (août 1621).

(1) Voir *Revue*, tome XVII, p. 141 à 154.

Au devant de la maison du tailleur, à cinq pas de la porte, à l'endroit marqué par une — petitte fusal — un silo renfermant 32 cet. 4 meg. de blé des métairies, non criblé (août 1621).

Dans le réduit du château, sortant de la basse-cour, vers l'écurie, à un pas de la muraille — droit une croix — autre silo avec 55 cetiers 3 meg. de blé des censives (août 1621).

Dans le réduit du château, vers la — Sivadière — à quatre petits pas de la muraille — droict une croix — autre creux rempli de blé de la censive, soit 44 cet. (août 1621).

Au devant de la maison de dehors en sortant, autre creux avec 25 cet. 3, meg. du blé de la rente du port (septembre 1621).

— Tout le bled encroisé de la d. année 1621 et sy dessus escript cest trouvé vériffié par l'escripture de feu Mr au pied du d. rolle.

— Misture (1) encroisée en 1621.

Dans la grande rue du village, à 7 petits pas de la maison de Charlot, droit une petite fenètre, silo contenant 27 cet.

Avoine encroisée en 1621.

Dans le village, au devant de l'étable des mulles, à quatre pas du mur, droit le second travatel, vers la maison du tailleur, silo avec 50 cetiers.

Nous connaissons la richesse mobilière et immobilière du baron d'Ambres. Il nous reste à détailler les créances et les dettes de sa succession. Le rôle en est exhibé par Antoine Mutaud, le procureur de Louise de Lachâtre.

CRÉANCES

1° du mois de janvier, le comte d'Aubijoux doit.....	3.000 l.
2° du mois de janvier de Bousinac et Boisset de Lisle doivent.....	1.500 l.
3° de janvier 1620, MM. de Bourdoncle, de Lautrec et de Fiac.....	3.000 l.
4° de janvier 1620, Cartinech de Lautrec doit.....	150 l.
5° id. MM. de Vigneroi de Lautrec doivent	300 l.
6° du mois de mars, MM. de Cledier (18 mars 1621).....	600 l.
7° du 4 mai 1616, Bordonel de Lautrec.....	2 400 l.
8° du 18 mai 1617 id. id.	150 l.
9° du 22 juillet 1615, de Parosa.....	6.300 l.
10° du 28 juillet 1615. de Latour d'Escabin	190 l.

(1) Méteil.

11° du 22 juillet 1620, Jean Thermes	400 l.
12° du 28 juillet 1619, de Granval	1.200 l.
13° du 5 août 1615, Moissier de Lisle	1.000 l.
14° du 5 août 1615, Soinhac de Lisle	1.200 l.
15° du 9 août 1619, Bonnefoi de Lavaur	600 l.
16° id. le Chapitre de Lavaur	3.600 l.
17° id. id. de Preniac	600 l.
18° du 2 septembre 1619, MM. de Lautrec	3.000 l.
19° du 28 décembre 1612, M. de Vieulle	10.500 l.
20° du 30 décembre 1612, les consuls de Lavaur (Inst. reçu par Austry not. à Ambres)	2.000 l.
Sur laquelle somme ils ont payé 1.000 l. le 17 mars 1610.	
Total des créances	41.690 l.

Le chapitre des dettes du baron d'Ambres est beaucoup plus modeste. Il doit aux gens de sa maison :

Aux héritiers de feu M. de Paulhiac			200 l.
A M. de Villers pour reste de deux années, 134 liv. et depuis le 1er janvier 1632, à raison de 120 liv. par an, la somme de 60 liv. en tout			190 l.
A Mlle de Paulhiac, pour 10 mois, à raison de 84 liv. par an			70 l.
A Henri, pour 2 années, à 48 liv. par an et depuis le 1er janvier			120 l.
A Jeanne, à raison de 45 livres par an			112 l.
A Carrié, à raison de 60 livres par an			30 l.
A Davi, de St-Gauzens, pour 6 mois de l'année			24 l.
A Vernhes, jadis procureur, 2 ans 8 mois			200 l.
Au tailleur, à raison de 75 liv. par an			37 l. 10 s.
A Masières, valet de chambre, à raison de 60 l. par an			30 l.
A Lambert, procureur, à raison de 75 liv. par an			18 l. 15 s.
A M. Odet, à raison de	36	id.	18 l.
A Assalit, à raison de	36	id.	54 l.
Au sommelier, à raison de	45	id.	11 l. 5 s.
A François, cuisinier, à raison de	60	id.	30 l.
A Possiffié, à raison de	24	id.	11 l.
A Geordi, jardinier, à raison de	24	id.	12 l.
Au Bascou, à raison de	25	id.	12 l. 10 s.
Au teaulier (fabricant de tuiles)	20	id.	10 l.
Au carrossier, à raison de	60	id.	30 l.
Au valet, à raison de	18	id.	9 l.

A Mallet, mulatier, à raison de		24	liv. par an....	12 l.
A Ricard,	id.	20	id.	10 l.
Au boulanger,	id.	24	id.	12 l.
A Vidal,	id.	20	id.	10 l.
Au marmiton,	id.	12	id.	6 l.
A Soldat,	id.	15	id.	7 l. 10 s.
A Loubière,	id.	20	id.	10 l.
A Albi,	id.	15	id.	7 l. 10 s.
A Jean Géri,	id.	24	id.	12 l.
Al pastre,	id.	6	id.	3 l.
A la poulaillère,	id.	12	id.	5 l.
A Madonne,	id.	30	id.	15 l.
A 3 chambrières, à raison de 10 l. par an à chacune.				15 l.
			Total des gages.....	1.355 l.

On voit par cet état quel nombreux personnel domestique était attaché au seigneur d'Ambres.

Voici le tableau des véritables dettes de Louis de Voisins :

A M. de Fraisine, conseiller à la cour.....		1.000 l.
A M. de Langautier (1).....		2.000 l.
A M. de Besac		1.500 l.
A Me du Verger (2).....		300 l.
A M. de Frenayrol		450 l.
A M. Phénix	(mémoire).	
A M. Roquette	id.	
A M. Gloton	id.	
A M. Gontier, bourgeois de Lautrec	id.	
A M. Bouchet, apothicaire de Lavaur.....		300 l.
A M. Fabre, marchand de Lavaur	id.	
Au maréchal	id.	
Au sellier	id.	
A Jean, palefrenier, pour journées	id.	
Aux rentiers du dixmaire d'Ambres pour 1620, 18 pipes de vin et 6 pipes de demi-vin.		
A l'armurier de Lavaur	(mémoire).	
Au cordonnier	id.	

(1) Cette somme fut prêtée au diocèse de Lavaur.

(2) Belle-sœur de Claude du Vergier, évêque de Lavaur, et épouse de Hiérosme du Vergier, le Trésorier général, qui assiste à l'inventaire en qualité de témoin, née de Girard.

Madame de Lachâtre déclare qu'elle doit aux héritiers de feu M. de Thou 600 livres pour le paiement d'un — carrosse qu'elle achetta dans la ville de Paris environ deux ans. —

— S'ensuit le rolle et dénombrement des bleds, grains et biens qui sont à présent en la maison et chasteau de Brametorte, tiré du rolle, à moi nos exibé signé Belaudi, et lequel il a asseuré moyenant sereman.

385 setiers de blé, mesure de Lautrec.
60 setiers d'avoine id.
12 pipes de vin rouge de 1620.
3 barriques de vin clairet.
2 id. blanc.

Le surplus des blés récoltés à Brametourte sont 162 setiers qui ont été consacrés à la dépense des serviteurs, au travail des vignes et de la terre de Brametourte et à la dépense du défunt, — allant et venant au d. lieu.

Belaudi déclare en outre que la — cemance — des terres de la métairie grande de Brametourte avait nécessité 140 setiers dont 70 fournis par les métayers; la métairie était à moitié fruits ; à Rieupeyroux il fallait 70 setiers dont 35 à la charge des métayers

La semence des métairies d'Ambres et de St-Gauzens prenait 86 setiers, 7 mesures de blé, 25 setiers de seigle, mesure de Lavaur.

Et advenant le cinquième jour du mois de juin, auroit comparu par devant moi notaire et commissaire à la faction de l'inventaire, Me Jean Seguides faisant au nom et comme procureur et assistant fondé, messire Hector de Gélas, sieur de Leveron et de Flarambel, lequel m'auroict requis de interpeler haute et puissante dame Louyse de la Chastre, dame d'Ambres, d'exiber et représanter toutes les chènes d'or, perles, diamans et autres pierreryes qu'elle peut avoir vers elle et qui dépendent de la héréditté du d. défunct, et comme elle avoit promis faire procéder au d. Inventaire des autres mubles à laquelle réquisition faitte par le d. Seguides aud. nom ; intervenant le d. s Mutaut, procureur fondé par la d. dame, auroit dit que la d. dame est preste d'exiber toutes les pierreryes de quelle condition qu'elles soient par devers elle, ne voulant pourtant consantir qu'elles fussent invantoryées d'autant qu'elles lui sont propres et particulières pour lui avoir esté données, lors de son mariage, tant par madame sa mère que M. le Cardinal de Joyeuse, son cousin germain, et que ne lui en feust donné aulcun par le d. feu seigneur que une bague d'argent et une autre dor et un diamant.

Le notaire trouve encore, en divers endroits du château, des

papiers et titres de la maison. On les classe dans le cabinet et la chambre de Gihieux, dont le baron de Flarambel retient la clef. Moulis est chargé de la garde de la clef du coffre de l'antichambre du corps de garde, qui était plein de papiers. Les papiers qui se trouvent dans la chambre pavée, dans le garde-robe de la chambre des filles, et dans la garde-robe de la Salette, ne sont pas enlevés; mais de Gélas en emporte les clefs.

Nous croyons devoir donner *in-extenso*, malgré son étendue, le procès-verbal de clôture de l'inventaire que nous venons de reproduire ou d'analyser. Il nous donne des renseignements qui n'ont pu trouver place dans les pages qui précèdent.

Le présant invantaire a esté faict par moi Philip Vernhes, notaire royal d'Ambres, contenant soixante-troys fulhets de papier, les présents inclus et en autres actes par moi nestre procédé pour n'en avoir esté requis ny trouvé autres mubles que ceux qui sont cy dessus invantoriés, lesquels ont esté laissés chascun au lieu ou ont esté trouvés sans que aulcun en aye esté desplacé; mais ce dessus le tout faict en présance et acistance de Messire Geirome du Verger, conseiller du roi et trésorier général de France, noble Jean-Jacques de Villeneufve, sieur de Maurens, et Mre Estienne de Camps, secrettaire de Monseigneur le premier président, exécuteur testamentaire dud. défunct, le tout soubs les réservations et protestations ci dessoubs escriptes; presants et acystans aussi les susd. M. Anthoine de Mutaud pour lad. dame et Me Jean Seguides, juge ordinaire de Valance, en Armaignac, pour led. s. de Flarambel, Jean Peiry cappitaine, et noble Louys de Villers soubsignés et de moi.

Et advenu le sixiesme jour du mois et an, par devant moi dict notaire et commissaire à la faction du d. Invantaire se seroit présanté le d. Me Anthoine de Mutaud, conseiller du roi et son lieutenant aux Eaux et fourest du pays et duché de Berry, lequel, pour et au nom de la d. dame d'Ambres, a dict et représanté qu'il appert, à présent que l'invantaire général des biens délaissés par le d. deffunct s. d'Ambres est parfaict, ne sachant quant à présent autre chose que ce qui a esté ci dessus invantorié; à ceste cause, m'a requis moi dict notre soubsigné, en la présence des exécuteurs testamentaires ci devant només, qu'il soit procédé à l'arrest et closture du d. Inventaire soubs les protestations cy devant faictes par lad. dame; d'abondance retirer, et ce à la presence du d. Seguides, pour et au nom et comme ayant charge pour le faict dud.

invantaire et closture du d. sieur de Flarambel, héritier universel des biens du feu seigneur d'Ambres, mari de la d. dame ; à laquelle réquisition intervenant le d. Seguides, faisant au nom d'acistant en cest acte pour messire Hector de Gélas, seigneur de Flarambel et de Leberon, héritier universel du d. défunct, a dict que, avant procéder à la d. closture d'invantaire c'est au préalable que la d. dame doibt exiber et représanter toutes les pierreryes qu'elle peut avoir devers elle qui appartiennent à l'hérédité et autres, toutes foix que celles qu'elle asseure par sereman lui estre propres pour lui avoir esté donées lors de son mariage ou par elle acquises auparavant icellui, et en oultre qu'elle doibt se purger moyenant sereman sur les Saints Evangilles, tout dol ou fraude cessant, si elle a rien devers elle qui ne soict comprins dans l'invantaire ou sy elle scait que ses serviteurs et domestiques dud. feu defunct ayent rien caché et latitté à son mandement ou autrement. D'autant que led. Seguides intervenant au d. nom est suffisement adverti qu'elle a en son pouvoir plusieurs grandes et notables pièces dor devers elle qui estoient propres et particulieres au d. feu s^r d'Ambres, et sur lesquelles la d. dame ne peut préthandre aulcun droict, et de plus que pour scavoir ou est devenu le nombre des pistolles en argent que le d. feu avoit en son pouvoir avant son décès dans ses coffres ; que la purgation de la d. dame est nécessaire ; comme aussi est nottoire que sont debenus les obligations et promesses, contrats en faveur dud. feu s. d'Ambres pour de nottables sommes d'argent qu'il a présantées pendant son vivant, lesquelles ne paraissent à présent ; reconnaissant le d. Séguides au d. nom que, jusques à ce que la d. dame aye faict la purgation requise, qu'il ne peut estre procédé à la closture de l'inventaire à son insthance faite et que la d. dame aye faict comparoir par devant moi d. notaire et commissaire les d. sieurs du Verger, Villeneufve, exécuteurs testamentaires, et domestiques de la maison pour ce purger par sereman, pareilhement, puis protestant à faulte de ce faire de tout ce quil peut et doibt protester au d. nom et de ce pourvoir ainsi qu'il avisera estre à faire.

Le dict Mutault a dict qu'il a communiqué la leque (?) cy dessus à la d. dame et lequel, suivant la charge espresse de la d. dame, il a desnié à l'esgard de la sustraction de lor, argent, cedulles et obligations du d. défunct, desquels elle a exibé le rolle qu'elle a trouvé entre les papiers du d. deffunct et qu'il lui feust par lui saisi lorsqu'il s'en alla pour le service du roi au camp devant Tonens ou il a esté tué, n'ayant autre grosse ou minutte des d. obligations ou cédulles que celles qu'elle a représentées et qui sont insérées dans

l'inventaire, lesquelles elle retire par devers elle jusques à ce qu'il soict ordonné par le d. exécuteur testamentaire nomé par le d. deffunct pour juger et terminer les differans qui pourroient estre entre elle et son dict héritier, ainsi qu'il est porté par le d. testament du défunct, joinct qu'elle préthand que icelle cédulle et obligation lui apartiennent soict pour asseurer la restitution de ses droicts que en faisant gain par son contract de mariage ; et quant à ses pierreryes a dict que la d. dame nantand faire autre exhibition que celle qu'elle a cy devant faict pour lui estre aussi les d. pierreryes propres et particulières, lui ayant esté bailhées lors de son mariaige tant par deffunct Madame de Monteri sa mère, que Monseigneur le Cardinal de Joyeuse ; et quand aux prethandeus pièces dor a dict qu'il en feust donné six à la d. dame par le d. feu sieur d'Ambres lors des espousailhes qu'elle ne veut non plus exiber ni aussi faire ny prester aucun sereman, d'autant qu'il n'y a ici personne capable pour le recepvoir, se devant l'héritier contanter de sa déclaration qui est véritable, joinct qu'il lui est expressément ordonné par le d. feu s^r d'Ambres par son d. testament, auquel il semble vouloir desroger, ains que pour ce qui concerne les mubles de la maison de l'inventaire desquels est question, elle en a donné les charges a chascuns des serviteurs et domestiques du d. deffunct, celon sa condition desquels ne peut prendre le sereman de véritté cy ont tous exibé lesd. mubles chacun comme ils sont trouvés. Persistans à la closture dud. invantaire et a faute dy consantir que l'empeschement qui y sera faict ne lui sera préjudiciable ; et led. Séguides auroit persisté en son dire, réquisition et protestation. Ainsi signés à l'original.

Cette querelle entre Louise de Lachâtre et son gendre, Hector de Gélas, nous gâte quelque peu la figure que nous nous étions faite de la famille d'Ambres.

La fortune de Louis de Voisins était énorme pour l'époque où il vivait. Elle passait tout entière dans les mains de Gélas, un gendre, c'est-à-dire un étranger. Que signifie alors cette âpre recherche de quelques pièces d'or ou d'argent, de quelques perles ou diamants que le baron de Flarambel accuse sa belle-mère d'avoir soustraits ?

Décidément, la nature humaine est toujours la même, et l'*auri sacra fames*, au XVIIe siècle, faisait commettre aux hommes les mêmes vilenies qu'aujourd'hui.

Aug. VIDAL.

HISTORIQUE DE QUELQUES PLANTES MÉDICINALES

I. — LA BELLADONE

Les Solanées sont en très petit nombre dans le canton de Rabastens. La plus utile des plantes de cette famille, la *Belladone*, remarquable par le développement qu'elle prend autant que par la dichotomie de sa tige, nous fait complètement défaut.

La Belladone a reçu plusieurs noms vulgaires ; on la nomme : Morelle furieuse, Mandragore baccifère, Parmenton, Guigne de côte, Herbe empoisonnée, Belledame.

Ce n'est guère qu'au commencement du XVIIIe siècle que cette plante a été employée en médecine. Elle était pourtant connue depuis longtemps ; les empoisonneurs et les sorciers italiens en faisaient usage d'autant plus impunément qu'on ignorait alors le moyen de découvrir ce poison.

Par la distillation des fleurs et des fruits de la Belladone, les Italiennes obtenaient un cosmétique particulier avec lequel elles se lavaient le visage. Cette préparation qui avait la propriété de conserver la beauté était appelée *Bella donna*, — belle dame, — d'où l'origine du mot belladone.

Dioscoride avait donné à la Belladone le nom de *Strychnos manicos*, et l'expression de *Strychnomanie* désigne aujourd'hui le délire particulier produit par le poison de cette solanée.

Pline est celui des auteurs anciens qui s'est le plus occupé des plantes possédant des vertus magiques. Avant lui, Homère parle du *Népenthès* qui, donné par Hélène à Télémaque, suspend dans le cœur du jeune héros le sentiment de ses afflictions.

Les sorciers s'adressaient aux plantes, aux arbres, aux animaux, aux cadavres ; ils les soumettaient à des manipu-

lations fantastiques, et les combinaient de cent manières différentes pour en tirer des onguents, des poudres ou des breuvages. Ces herbes de la Thessalie, sur lesquelles on disait que Cerbère, vaincu par Hercule, avait répandu sa bave, avaient gardé pour le Moyen-Age leurs propriétés redoutables.

Parmi les plantes, la Sorcellerie choisit de préférence toutes celles qui sont vénéneuses ou infectes, telles que la Ciguë ou la Valériane ; celles qui croissent dans les ruines et sur les tombeaux, le lierre, la mauve et l'asphodèle ; parmi les arbres, elle choisit le cyprès, et, comme pour rendre un dernier hommage à l'idolâtrie druidique, elle prête au gui une vertu mystérieuse.

Au nombre des plantes usitées par les sorcières et les sorciers, la Belladone occupe le premier rang.

Les véhicules le plus souvent appropriés pour l'administration de cette plante étaient le lait ou l'hydromel. Ils contenaient, sous leur apparence trompeuse, ces résultats terribles, masquant ainsi la perfidie d'une traîtrise funeste. — La Belladone était aussi employée en frictions ou en onctions.

Frotté, soit sur l'estomac, soit aux tempes, avec le suc de la Belladone, le patient s'endormait stupéfié, son esprit hantait des contrées extraordinaires : cette ivresse morale, causée par les éléments toxiques absorbés par le système cutané, avait autant d'énergie que si ces éléments eussent été absorbés par l'appareil digestif.

Suivant les doses administrées, la Belladone produisait rêves atroces et pénibles, douce gaieté ou grande fureur. Elle procurait aussi, soit des voyages aériens, soit des illusions gracieuses ; le cauchemar et l'apparition de tristes tableaux. Circonstances toutes particulières, desquelles sorciers et magiciens escomptaient les effets.

Très souvent employée en thérapeutique, la mission de la Belladone est aujourd'hui plus noble et plus bienfaisante. Le médecin qui l'ordonne, le pharmacien qui en prépare les diverses formes, font tous leurs efforts non pour voir l'esprit des malades se déplacer, mais pour les délivrer d'un grand nombre d'affections.

La Belladone semble être le remède par excellence des névralgies. Il compte plusieurs succès dans les coliques sèches, les vomissements nerveux, la toux, l'asthme, l'angine de poitrine, les hernies étranglées, l'incontinence d'urine.

Entre les mains des oculistes, il rend de grands services pour dilater la pupille, et contribue, par ses vertus sédatives, à la guérison des ophthalmies.

Dans la coqueluche, la Belladone est peut-être le remède sur lequel on peut le plus compter.

En résumé, la Belladone est une plante précieuse, et si parmi les Solanées il en est de vireuses, de vénéneuses même, beaucoup d'entre elles rendent d'éminents services.

Il nous suffira de citer le *Solanum tuberosum*, dont l'acclimatation et l'introduction comme élément bromotologique, sont dues au zèle infatigable et à la foi robuste de notre vénéré Parmentier. Elle seule peut nous faire oublier que beaucoup de ses congénères étaient les fleurs chéries de Locuste.

II. — LA ROSE

Les anciens honoraient la rose, non seulement comme la reine des fleurs, mais aussi comme un remède précieux. Pline appelait la rose la panacée d'une infinité de maladies.

Quoiqu'elles aient beaucoup perdu de leur réputation au point de vue médical, les roses sont encore néanmoins employées dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques.

On utilise de préférence, en pharmacie, les roses de Provins (*Rosa Gallica*). Celles-ci, originaires de Syrie, furent apportées en France à l'époque des Croisades par Thibault, comte de Champagne et de Brie. Leur culture fut localisée longtemps sur les terres autour de Provins, ce qui leur a fait donner le nom de *Roses de Provins*.

La rose était cependant cultivée dans notre pays à l'époque de l'établissement des Francs en Gaule, car, si nous ajoutons foi aux chroniques de Grégoire de Tours, le règne

de Chilpéric Ier vit, en l'année 584, une floraison très prématurée de roses. Mais il est évident, qu'à cette date, les variétés en étaient fort restreintes, puisque nos pères admiraient les rosiers de nos haies et de nos buissons. L'églantier, connu sous le nom de « *Rosier des Chiens* » était alors en grande réputation par suite de ses propriétés curatives de la rage.

Les progrès accomplis, depuis l'antiquité, dans la culture des fleurs sont tout à fait singuliers. L'homme n'a certes ni créé, ni inventé, mais il a perfectionné, amélioré. Il s'est approprié des espèces sauvages, qu'il a civilisées par la culture ; il est même arrivé à en modifier les formes et les colorations. Témoin le rosier, dont les variétés ont augmenté à l'infini, puisque aujourd'hui nous en possédons un millier environ, alors que dans l'antiquité romaine, il paraît qu'il n'y avait guère de connues que quatre ou cinq espèces de roses : entre autres, la rose sauvage, ou rose simple ; une rose rouge, — espèce analogue à celle que nous appelons rose de Provins, — Pline l'appelle Rose de Milet, et Homère, dans l'Iliade, vante la vertu curative de ses feuilles, — et la rose blanche-rosée qu'on cultivait à couvert, et dont on obtenait la floraison même en hiver.

La flore horticole des Romains était, d'ailleurs, très limitée dans ses variétés. Ceux-ci, grands amateurs de jardins, — ils en avaient d'admirables, — en combinaient la décoration plutôt par des buissons d'arbustes fleuris, tels les lauriers-thyms, les lauriers-roses et les jasmins, que par les fleurs. Ils connaissaient cependant et cultivaient les *violettes* odorantes, — ils en mettaient même dans le vin pour le parfumer, — les *iris d'eau*, les *crucifères* et la *marjolaine*, etc. ; — ce n'est que plus tard, avec l'empire d'Orient, que se développa la culture du jardin fleuriste, et que commencèrent vraiment les progrès de l'art du jardinier.

De tout temps la rose a été distinguée parmi les autres fleurs.

Les Grecs l'avaient consacrée à Vénus et se couronnaient de roses pour leurs festins.

Primitivement blanche, dit la fable, elle dut sa couleur vermeille à une goutte de sang de Cupidon qu'une épine avait blessé.

Elle était considérée comme le symbole de la beauté, de l'amour, et tous les peuples mêlèrent des roses au culte de la divinité.

A toutes les époques, la rose a inspiré les poètes et les artistes. Pline a écrit son histoire, et au moyen-âge parut le célèbre *Roman de la Rose* qui fit une grande sensation à la cour de Philippe le Bel. Commencé par Guillaume de Loris, ce poème fut achevé par Jean de Meung. C'est l'art d'aimer, sous l'allégorie d'une rose qu'un amant veut effeuiller.

Tous les arts se sont inspirés de la rose : la peinture pour ses contours harmonieux et ses couleurs variées, l'architecture pour ses élégantes rosaces, la broderie, la tapisserie pour la composition de leurs plus gracieux dessins.

On sait que la rose est originaire de l'Orient. C'est dans l'Inde qu'elle est née. « C'est là, lisons-nous dans une charmante causerie sur les *Roses*, qu'on la retrouve mêlée aux plus anciennes traditions. L'Inde est restée le pays des roses. Partout, sur les pentes gazonnées, sous les plus épais ombrages, dans le creux des rochers, jusqu'au fond des abîmes, la nature a jeté avec une profusion inouïe la plus belle moisson de roses que l'on puisse rêver. Rien n'est plus merveilleux, sous ce ciel étincelant, au milieu de ces paysages d'une variété harmonieuse, et de proportions telles qu'aucune contrée de l'Europe ne saurait en donner l'idée, que de contempler ces haies immenses, ces parterres naturels, ces buissons vermeils qui enveloppent la nature comme un splendide manteau de reine. »

Quoique l'on cultive la rose toute l'année, la véritable saison est le mois de juin.

Au XIVe siècle, il était d'usage à cette époque de l'année que les ducs et pairs de l'Isle de France fissent hommage aux magistrats du Parlement de corbeilles de roses.

Les gentilshommes se procuraient des fleurs au village de Fontenay, chez le « *Rosier de la Cour* », jardinier nommé par ordre royal et qui cultivait plusieurs champs de roses,

ce qui fit que dans la suite on donna à cet endroit le nom de Fontenay-aux-Roses.

Autrefois, Romainville était célèbre pour ses roses; lorsque cette localité était une baronnie, on y célébrait la cérémonie de la « *Rose nommée* » ce qui donnait lieu à des fêtes champêtres.

Aux cinq grandes fêtes religieuses de l'année, on nommait publiquement en chaire la jeune fille qui s'était le plus distinguée par sa conduite et son travail, et celle-ci, accompagnée d'une partie de la population, allait planter, dans un clos réservé à cet effet, un rosier auquel elle donnait son nom. L'honneur de nommer un rosier était très recherché. En 1675, Romainville possédait cinq cents rosiers ainsi nommés.

Ce fut Saint-Médard, évêque de Noyon, né vers l'an 457, à Sallency, village de Picardie, qui institua, au VIe siècle, le cérémonie du couronnement des rosières, cérémonie qui se perpétua à Sallency, à Nanterre, à Suresnes, etc.

Les papes ont plus tard adopté cet usage en le modifiant. Le souverain Pontife bénit une rose d'or le vendredi saint, et il l'offre ensuite au souverain ou à la princesse qui a le plus mérité de l'Eglise. C'est Louis VII le Jeune, roi de France, qui reçut d'Alexandre III, vers 1160, la première *rose d'or*.

Le Pape envoie aujourd'hui une simple rose d'or; les papes du moyen âge offraient une branche garnie de roses épanouies et de boutons, enrichis de perles, de rubis et de saphirs. Leur poids moyen était d'environ 500 grammes et représentait une somme considérable.

Nous retrouvons encore la rose servant de récompense dans les concours de l'Académie des Jeux-Floraux de Toulouse. Le meilleur discours reçoit *l'églantine d'or*, le sonnet sans défaut *l'églantine d'argent*.

La rose est associée aussi à toutes nos joies, à toutes nos douleurs et sa corolle brille parfois sur le berceau ou sur la tombe. Les palais, la chaumière s'emplissent de ses parfums et, séduisant l'enfant que tout étonne, elle reste pour le vieillard comme une vision de la jeunesse évanouie !

Ajoutons, en terminant cette notice, que le plus vieux rosier du monde existe dans le cimetière de Hildesbeim, petite localité du Hanovre.

La tige primitive est morte depuis longtemps, mais de nouvelles tiges se sont frayé un chemin à travers les crevasses d'un mur et sont venues sur un espace de douze mètres couvrir toute la chapelle de leurs branches.

D'après la tradition, ce rosier aurait été planté vers l'an 800 par Charlemagne. L'église ayant été brûlée au XIe siècle, la racine de l'arbuste continua à croître dans le sous-sol.

D'ailleurs, ce rosier — celui d'aujourd'hui est-il le même? — est mentionné dans un poème écrit en 1690.

Les poètes, qui chantent la brièveté des roses, pourront, comme pendant, célébrer la longévité des rosiers.

III. — LA LAITUE

Si la laitue est estimée comme salade, elle a droit également à être considérée comme un médicament agréable. Ses propriétés particulières étaient connues des anciens, qui la cultivaient avec grand soin parce qu'ils la regardaient comme l'aliment le plus sain et le plus utile pour rafraîchir le corps. Après leurs excès de table, les Romains mangeaient de la laitue pour se remettre. Galien en prenait tous les soirs afin de se préparer un sommeil tranquille.

Dans son intéressante étude sur les « Philtres et boissons enchantées ayant pour base les plantes pharmaceutiques », M. Emile Gilbert nous apprend que la laitue fut célèbre dans l'antiquité. On prétendait qu'Adonis avait été enterré par Vénus dans un champ de laitues. Cette plante avait, croyait-on, la propriété de calmer les passions. Prise en boisson, elle prévenait la mélancolie. D'après Suétone, l'empereur Auguste fut guéri d'une maladie grave après en avoir fait usage. Elle fut aussi nommée *Herbe des Philosophes*, parce que l'emploi des philtres, dont elle formait la base, donnait de doux sentiments.

Chez les Hébreux, la laitue était, en quelque sorte, une plante consacrée. Elle entrait, avec l'agneau, comme partie essentielle dans le festin religieux de la Pâque.

Voici la manière dont les Juifs célébrèrent la Pâque en Egypte pour la première fois.

Le dixième jour du premier mois du printemps, nommé « Nisan » chez les Hébreux, chaque famille ayant choisi un agneau mâle sans défaut, le garda jusqu'au quatorzième du même mois. L'agneau fut égorgé le soir de ce jour, et, après le coucher du soleil, on le fit rôtir pour le manger la nuit suivante avec des pains sans levain et des laitues amères.

La culture des laitues était régulière au Moyen-Age, mais on ne cultiva que fort tard la *Romaine*, qui devait son nom à cette circonstance que la graine en avait été envoyée de Rome par maître François Rabelais, lorsqu'il était en Italie avec le cardinal du Bellay, en 1537.

Au nombre des laitues se trouve la *Lactuca altissima*, qu'on suppose avoir pu être produite par la culture de quelques espèces voisines. Lorsqu'on la laisse croître, elle produit une tige haute de 65 centimètres.

Cette tige présente, dans son écorce fibreuse, un grand nombre de vaisseaux remplis d'un suc laiteux, blanc, d'une saveur très amère et d'une odeur analogue à celle de l'opium.

Evaporé en consistance d'extrait, ce suc porte le nom de *Lactucarium*.

D'après M. Aubergier, cette substance est composée d'une matière amère cristallisable, de mannite, d'asparagine, de résines, de cires, d'un acide indéterminé et de quelques sels.

Le lactucarium agit comme l'opium, mais avec moins de force. Il a la propriété de calmer les douleurs, de régulariser les battements du cœur et de provoquer au sommeil.

L'action calmante de cette substance était connue des anciens, et particulièrement de Dioscoride. Tous l'ont signalée comme possédant des propriétés analogues à celles de l'opium.

Quand on traite par l'eau la laitue privée de ses feuilles et prête à fleurir, on obtient une solution qui, évaporée à consistance d'extrait, constitue la *thridace*.

L'eau distillée de laitue figure au *Codex*, et entre souvent dans la composition de potions calmantes.

IV. — L'ANGÉLIQUE

Cette plante a joué un très grand rôle dans l'antiquité.

Il y a un siècle, pour se préserver de la peste, on faisait macérer de l'angélique dans du vinaigre qu'on répandait sur soi, on jetait la racine pulvérisée sur les habits pour les empêcher d'être atteints par la contagion,

En 1644, un nommé Pierre Pomet, marchand épicier et droguiste, avait dédié à Fagon, conseiller et premier médecin du roi, un traité ou histoire générale des drogues et plantes usitées en médecine, où il parle longuement des vertus merveilleuses de l'angélique.

En 1630, pendant la peste de Montpellier, les désinfecteurs se munissaient comme préservatif d'un fragment de racine d'angélique qu'ils tenaient dans la bouche.

Vers la même époque, Jean Bories, docteur en médecine de l'Université de Toulouse, indiquait aux habitants d'Albi les précautions à prendre pour se garantir du terrible fléau. Quantité de plantes odoriférantes et notamment l'angélique entraient dans la composition des remèdes qu'il employait.

Les feuilles d'angélique perdant leurs vertus par la dessication, on n'emploie en médecine que les semences et la racine. Les feuilles fraîches ne sont usitées que dans la préparation de l'alcoolat vulnéraire.

Les pétioles confits au sucre, et la liqueur produite par la macération des tiges dans de l'eau-de-vie, possèdent, sous une forme très agréable, toutes les propriétés stimulantes et toniques de la plante.

Les peuples des contrées boréales, dont la flore est bien moins riche que la nôtre, et qui ont fait des rares végétaux de leurs climats une étude pratique des plus fécondes, estiment fort l'angélique.

En Norwège, en Islande, en Sibérie, on l'emploie comme aliment et comme condiment ; on mange avec du pain les jeunes tiges crues, dépouillées de leur épiderme. Les Norwégiens mettent un peu de racine d'angélique dans le pain. Les Lapons l'emploient dans la colique, dans les affections

de la poitrine. Ils mâchent sa racine, et croient que cette plante a la propriété de faire vivre longtemps.

Voici, en terminant, l'opinion de MM. Cazin, Bodart et Roques sur cette ombellifère :

« L'angélique, dit M. Cazin (1), est une plante précieuse trop peu employée. J'en ai fait dans ma pratique, à la campagne, un fréquent usage, et je puis affirmer qu'elle est d'une grande ressource non seulement pour remplacer la serpentaire de Virginie, mais aussi toutes les racines aromatiques exotiques. J'associe souvent la racine d'angélique aux amers, surtout dans la composition des vins médicinaux toniques, pour les aromatiser. J'emploie la semence comme stimulante et carminative. Les feuilles fraîches que j'ai mises en usage à l'extérieur sont résolutives comme celles d'âche et de persil ».

« Si cette plante, ajoute M. Bodart, avait le mérite d'être étrangère, elle serait aussi précieuse pour nous que le *ginseng* chez les Chinois ».

Enfin, le docteur Roques voit avec peine « qu'une plante si active et si riche en propriétés soit si peu usitée de nos jours, tandis qu'on adopte avec enthousiasme quelques remèdes exotiques, dont la nouveauté, la rareté, la cherté font seules tout le mérite ».

Charles PEYRONNET.

(1) Auteur d'un *Traité de l'emploi des Plantes médicinales indigènes.*

A DE FLOUS QU'AMASSET MOUN FIL HENRIC

EN VACANSOS DINS LAS MOUNTAGNOS

Flouretos de Bossost, filhos de la mountagno,
D'un recuen sans parel de la superbo Espagno,
Blasidos languissets ; bouldrio bous sescouri,
Mès pla lenc dal païs, hélas ! bous cal mouri.
Aro que sets aqui, prisounièros, liados,
Bostros sors en amoun sou just las souleilhados,
A l'abric d'un roucas, al prep d'un riu jouïous
Que debalo lusent en canten sous glouglous.
Coumo un coutou lautjé, la niboul que se bresso,
En passan douçomen lour ba fa sacaresso ;
Lous pastres, lous troupels e lours milo cansous,
An tout just l'el de Dius et ia pus res per bous.
Passaben estranjès, moun fil bous a'massados,
Aimable soubeni de las ouros passados
Dins bostre paradis, ount nostre cor, nostre èl
Brulabou de plase, plase tout pur, dal cèl !
Mès l'hiber bendra lèou, hirissat de tourrados,
Lous rocs seran tout blancs, las aigos glacinados.
I aura pas mait digus, amoun dins lou trabès
Sounquo de loups cruels qu'agatjou de trabès ;
Alaro mouriran las souretos daissados,
Toumbaran din l'neant ; et bous aus dessecados,
Aurets bostre toumbel, serets lou soubeni
Dal bounhur que l' boun Dius saura fa rebeni !

C. Lauzeral.

GLANURES HISTORIQUES

L'an mil six cens quarante et le dixiesme jour du moys de novembre, nasquist noble François de Gélas, marquis de ....., fils de noble Hector de Gélas, marquis d'Ambres, et de dame Suzanne de la Gindoudom de Vinoles, et feut baptizé le quinziesme jour du dit moys de novembre, an susd.; étant parrin Pierre Ramond et marine Ramonde Rigal.

Arch. comm. d'Ambres. A. V.

—

L'an mil six cens quarante un, le cinquiesme jour d'octobre, nasquit noble demoiselle Marguerite de Gélas, fille de noble Hector de Gélas, marquis d'Ambres, et de dame Suzanne de la Gindoudom de Vinoles. — Parrin noble Emmanuel de Crozat, marrine Marguerite de Baloy, veuve de M. de Vinolle.

Arch. comm. d'Ambres. A. V.

—

L'an mil six cens nonante deux, le mois de novembre, mourut à Paris Madame la marquise d'Ambres, Charlotte de Vernon de la Rivière Bonnal; le corps de laquelle fut transporté dans l'église dud. Ambres le onziesme décembre de la d. année et mis le lendemain doutziesme du d. mois (les obsèques deues à son mérite solennellement faites) dans le tombeau de ses prédécesseurs, en la présence de Mrs Raymond Puntier, notaire, et de Blaise Saussier, bourgeois, habitans dud. Ambres.

Arch. comm. d'Ambres. A. V.

—

Procès-verbal d'élection consulaire de la personne de Jean Groc, pour consul de Castelraynal, communauté de Monestiés. — Le premier de l'an mil sept cens soixante, à une heure après midi, pardevant nous Me Barnabé Gaujarengues, avocat en Parlement, mere de la ville de Monestiés, juge ordinaire de la terre et seigneurie de Castel Viel et Castel Raynal, fauxbourgs de Monestiés, sous haut et puissant seigneur messire Guilhaume, marquis de Castelpers, vicompte d'Ambialet, baron de Trévien, seigneur de Saint-Hipoly et dud. Castelviel et Castelraynal et d'autres places dans notre maison d'habitation, aud. Monestiés, écrivant sous nous le sieur Pierre Falgairac, greffier, par nous pris d'office.

Auroit comparu André Molinier, paysan de Lichardié, consul en charge dud. Castelviel et Castel Raynal au troisième et dernier rang de la communauté de Monestiés, lequel nous a dit que conformément à l'uzage, l'élection consulaire est faite chaque année à pareil jour du premier de l'an immédiatement après midy auquel effet il a dressé sa cazerne et ensuite en l'honneur de la présente suivant le même uzage aud. seigneur marquis de Castelpers, laquelle auroit été renvoyée à Me Cardonnel, notaire royal dud. Monestiés, procureur juridictionnel au siège de Castelviel et Castel-Raynal, pour se ycelle prendre ses conclusions, et nous requiers de nous rendre et transporter sur le pont appellé de Groc, pour procéder à la nouvelle élection consulaire, et de nous rendre préalablement sous le vestibulle de l'église St-Pie dud. Monestiés et de là sur le susd. pont.

Nous d. juge demurant notre verbal chargé des comparutions, dire et requisitions dud. Molinier, consul, serions party de notre maison accompagné de notre procureur juridictionnel dud. Molinier, consul, revettu de la livrée consulaire, de nombre dabitans de lad. ville et communauté de Monestiés, ou étant arrivé, au devant la croix qui est au milieu dud. pont de Groc led. sieur procureur juridictionnel ayant présenté lad. cazerne de laquelle nous aurions fait faire la lecture, et aurions trouvé que led. André Molinier, troisième consul, a porté et nommé pour le troisième rang Jean Groc, paysant, du masage de la Coste, et Jean Marty, paysant dud. Lichardié, après laquelle lecture led. sieur Cardonnel, procureur juridictionnel, a requis qu'atendu que les deux sugets portés dans la susd. cazerne sont des personnes de probité reconnue, et que led. seigneur a choisi et ellu led. Jean Groc pour troisième consul la présente année, à la marge de lad. cazerne sur laquelle se trouve aposé le sceau de ses armes, il requiert que led. Groc sera tenu de se présenter sur l'heure pour venir accepter lad. charge de consul pour la présente année et de preter le serment en tel cas requis.

Et a listant led. Jean Groc, consul ellu, s'étant présenté il a offert daccepter lad. charge et de preter le serment requis.

Nous d. juge demurant notre present proces verbal chargé des requisitions de notre procureur juridictionnel, demurant aussy la présente et offre dud. Groc daccepter lad. charge, led. Molinier nous ayant remis son chaperon, et de notre mandement led. Jean Groc setant mis a genoux la main mise sur les Saints Evangiles, luy ayant mis le chaperon sur lepaulle, a promis et juré de bien et fidelement exercer sa charge de troisième consul, et de faire une bonne nomination des personnes intègres et suffisantes professant la reli-

gion catholique, apostolique et romaine, et généralement faire garder et accomplir toutes les autres choses requises et accoutumées, auquel effet et en cette forme avons créé, receu et instanlé led. Groc en lad. charge de consul de Castelviel et Castel Raynal, ayant en cette qualité le troisième rang avec les consuls de la ville de Monestiés qui sont de la nomination et élection de Monseigneur larcheveque seigneur baron de lad. ville de Monestiés, enjoignans à tous les habitants de lad. ville et communauté de Monestiés de les reconnoitre en lad. qualité avec inibitions et defenses a toutes personnes, de a ce donner aucun trouble sous les peines de droit.

Et entre autres actes n'a été par nous procedé, et de tout ce dessus a été dressé le présent verbal signé par nous d. juge notre procureur juridictionnel et notre greffier, et ceux desd. assemblés, quy on sçeu ou voulu, led. Molinier, ancien consul, et led. Groc, consul elu, requis de signer ont dit ne sçavoir.

GAUJARENGUE, juge. CARDONNEL, procureur juridictionnel.
FALGAIRAC, greffier d'office. ALMON. HERMET. FALGAIRAC.

Cazerne et nomination consulaire que André Molinier de Lichardié-Basse, consul en charge la présente année 1759, de la communauté de Monestiés, a l'honneur de présenter à Monsieur le marquis de Castelpers, chevalier de l'Ordre royal militaire de Saint Louis, vicomte d'Ambialet, baron de Trévien, seigneur de Saint-Hipoly, Castelraynal et Castelviel, fauxbourgs de Monestiés, et en cette qualité ayant droit d'élire et choisir le consul dudit Castelraynal et Castelviel, suivant l'uzage

André Molinier, consul dud. Castelraynal et Castelviel-les-Monestiés, porte deux sujets suivant l'uzage qui sont

Je nomme Jean Groc ; } Jean Groc, paysant de la Coste.
CASTELPERS. } et Jean Marty, paysant de Lichardié.

Sur lesquels deux sujets, il plaira à mondit seigneur le marquis de Castelpers, comme seigneur haut, moyen et bas desd. Castelraynal et Castelviel, et cosseigneur dud. Monestiés, d'en choizir et élire un, pour remplir la charge de consul l'année prochaine, mil sept cent soixante à commencer le premier de l'an suivant suivant l'uzage observé de tout temps dans ladite communauté qui prêtera le serment entre les mains du juge dud. Castelraynal au lieu et avec les formalités accoutumées. Fait et dressé à Monestiés le huitième décembre, jour de Notre-Dame, mil sept cent cinquante-neuf, ledit Molinier, consul, n'ayant sçeu signer, a fait signer le greffier consulaire.

Du mandement dud. Molinier, consul illétré.

CARDONNEL, greffier consulaire.

Ne varietur,
GAUJARENGUES, juge. [E. BÉCUS.]

CHRONIQUE

Dans notre dernier numéro (tome XVII, page 111) nous avons publié une liste des œuvres exposées cette année aux deux Salons, à Paris, par nos compatriotes. Il y a lieu d'y ajouter les noms suivants :

Salon des Champs-Elysées. — *Peinture :* M. Henri Loubat, de Gaillac.

Salon du Champ-de-Mars. — *Dessins, aquarelles, pastels* : Mlle Marie Bermond, d'Albi ; M. Raoul Mathan, d'Albi. — *Sculpture* : M. Gaston Toussaint, de Castres.

—

Notre compatriote, M. Gabriel Pech, d'Albi, vient d'obtenir, à l'Exposition universelle (section de sculpture), une médaille d'or et la croix de la Légion d'honneur. Toutes nos félicitations.

—

L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse a accordé, dans sa séance du 28 mai 1899, une médaille de vermeil à M. le Dr Maurice Bastié, de Graulhet, pour un travail sur l'*Etiologie de quelques névroses.*

Voici en quels termes le rapporteur apprécie ce mémoire :

« ..... L'étude des maladies du système nerveux, dont l'augmentation semble en rapport avec les progrès de la civilisation, est, en effet, des plus passionnantes. Elle est en même temps nécessaire, car si l'étiologie des maladies infectieuses est devenue si claire et si précise, grâce surtout aux admirables découvertes de Pasteur, les affections du système nerveux, désignées autrefois sous le nom de grandes névroses, restent dans leur développement trop souvent enveloppés d'obscurité, malgré les puissants moyens d'investigation que l'anatomie topographique et la physiologie expérimentale ont mis à notre disposition. L'auteur a limité son travail aux maladies suivantes : hypocondrie, hystérie, épilepsie, aliénation mentale, alcoolisme, morphinomanie, somnambulisme naturel, automatisme ambulant, spleen. Certaines de ces maladies ont été étudiées avec un soin particulier. Il en est ainsi pour l'hys-

térie dont l'auteur rappelle la curieuse histoire, l'alcoolisme, l'automatisme ambulant qu'il rattache au somnambulisme, mais dans lequel les crises ont une durée beaucoup plus longue, puisque les sujets peuvent voyager automatiquement pendant plusieurs jours et même quelques semaines sans se rendre compte de leur déplacement et sans en garder le souvenir,

« Les deux derniers chapitres sont consacrés à des considérations générales et à des conclusions tirées des observations recueillies. C'est la partie la plus intéressante et la plus originale de ce travail. L'auteur, dans une sorte de profession de foi, nous fait part de son peu d'enthousiasme pour les progrès de notre civilisation, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral. Si l'on ne revoit plus à notre époque ces grandes épidémies qui encore au Moyen-âge se répandaient sur le monde et faisaient de si nombreuses victimes, si nous constatons maintenant une diminution de ces terribles maladies infectieuses (variole, rage, fièvre puerpérale, charbon, etc.), ne voyons-nous pas d'un autre côté grossir, avec les progrès de la civilisation, le groupe meurtrier et effrayant des maladies nerveuses : alcoolisme, hystérie, hypocondrie, aliénation mentale, qui sont en relation si intime avec l'augmentation, à l'époque actuelle, des crimes et des délits.

« En raison du grand intérêt que présente ce Mémoire, des nombreuses observations recueillies par l'auteur, l'Académie, sur la proposition du rapporteur, M. le Dr Marvaud, lui accorde une médaille de vermeil ».

—

L'Architecture, journal de la Société centrale des architectes français, publie dans son numéro de juin 1900 (13e année, no 22), sous le titre « L'architecture au Salon », diverses reproductions des travaux exposés au Salon de 1900. Nous y relevons deux dessins de M Léon Radèl, architecte du département, *La maison dite des Viguiers à Albi, extrait du plan par terre et façade intérieure, côté de la loggia.*

—

M. le chanoine Graule, membre correspondant de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, vient de publier dans la *Semaine religieuse* de l'archidiocèse d'Albi, quelques notes historiques sur plusieurs évêques d'Albi du IIe à la fin du VIIe siècle, principalement sur deux de ces évêques, Frédémendus et Didon. Ce travail a été fait d'après les documents des vieux manuscrits ; des Jacobins, 1632-38, de Laffon, hebdomadier de Saint-Salvy, des frères Arthaud, prébendiers de Sainte-Cécile, le *Gallia Christiana*, les RR.

Pères Richard et Giraud, Dom Vaissète, Eusèbe Amort et Dom Piolin.

—

Parmi les récompenses de fin d'année distribuées à l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, nous relevons les suivantes qui intéressent notre département :

Sculpture. — Etude modèle vivant : 2e prix, M. Hébrard, de Puylaurens ;

— — 2e accessit, M. Metgé, de Sorèze ;

— Tête d'expression : 3e accessit, M. Metgé.

Ronde bosse. 1er degré, division inférieure, 2e accessit, M. Edouard Julien, d'Albi.

—

M. Najac, directeur de l'école française-arabe de Tozeur (Régence de Tunis) a fait don au Musée d'Albi des objets ci-après :

Une vipère à cornes, un serpent minute, deux lézards du Sahara, un scorpion noir, quelques scorpions jaunes, un ourane, deux lampes romaines, trois petits vases romains, un fragment de figurine, quelques monnaies arabes anciennes, un fragment de bague, quelques monnaies romaines, deux plats tissés avec des fibres de palmier, un éventail touareg, une blague pour fumeur de kif, deux morceaux de sel.

—

Ouvrages reçus. — Emile Marty : *La Famille d'Aroux de la Serre (branche établie en Albigeois) 1644-1807.* — Extrait de la *Revue du Tarn*, 1900. — Albi, imp. Nouguiès, 1900, 15 p. in-8°.

Auguste Vidal : *Additions et corrections à l'histoire de Languedoc (1359-1360).* — Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1899. — Paris, Imp. nat. 1900. 20 p. in-8°.

Aug. Vidal : *Mémoire sur les conditions du travail, du commerce et de l'industrie à Albi au XIVe siècle.* — Extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1899. — Paris, Imp. nat. 1900, 16 p. in-8°.

Edm. Cabié : *Paniques générales survenues dans le Haut-Languedoc au XVIIIe siècle.* — Extrait de la *Revue du Tarn*, 1900. — Albi, imp. Nouguiès, 1900, 12 p. in-8°.

Pierre Larroque : *Antiquités préhistoriques recueillies dans le canton de Villemur et ses environs.* — Extrait de la *Revue du Tarn*, 1900. — Albi, imp. Nouguiès, 1900, 18 p. in-8°.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE LA

SOCIÉTÉ POPULAIRE DE RABASTENS

Il y a quelques années Mme Gary avait la délicate attention de nous convier à l'inauguration de l'orgue de Saint-Sulpice. Dans son salon, nous nous trouvâmes en présence de M. l'abbé Cazes, ancien vicaire-général d'Albi : ce fut là une bonne fortune pour nous. En effet, depuis la dernière publication de M. Rossignol (1), nous savions que M. Cazes était possesseur du *Registre des délibérations de la Société populaire de Rabastens*. Nous ne pûmes nous empêcher de solliciter la communication de ce précieux volume, et c'est avec empressement qu'il accéda à notre désir. Nous prions M. l'abbé Cazes de vouloir bien agréer de nouveau nos plus vifs remerciements, et Mme Gary, l'expression de notre respectueuse et inaltérable amitié.

Ce manuscrit porte pour titre : *Liberté-Égalité* || *Second registre* || *des délibérations de la* || *Société populaire de* || *Rabastens, district de* || *Gaillac, département* || *du Tarn.* Au verso du premier feuillet : *Liberté-Égalité.* || *République française une et indivisible.* || *Constitution de l'an 3.* || *Vivre libre ou mourir.* || *Haine à la Royauté.* Il contient les délibérations du 16 décembre 1793 au 31 mai 1795 inclusivement.

Nous n'avons là que le second volume des délibérations de la Société de Rabastens, et nous ignorons ce qu'est devenu le premier.

(1) *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution.* 1890.

En consultant les archives de la Préfecture et les procès-verbaux de la Société de Gaillac, M. Rossignol nous a déjà donné un intéressant résumé sur le rôle des *Sociétés populaires* de notre arrondissement. Mais le travail le plus complet qui ait été entrepris sur ce sujet, c'est, sans contredit, l'excellente *Etude sur la Société populaire de Castres*, par M. Dupéron, professeur au Lycée d'Albi (1). Cette publication nous dispense de faire une étude spéciale sur la Société de Rabastens. Nous nous bornons aujourd'hui à publier le texte ou l'analyse des délibérations les plus intéressantes. Dans notre pensée, ces pages constitueront comme un supplément *documentaire* au travail de M. Dupéron, et pourront servir à ceux qui écriront l'histoire de Rabastens.

La Société populaire de Rabastens fut fondée le 4 octobre 1790 (2) : mais elle n'obtint l'approbation de la municipalité qu'un mois plus tard. Nous lisons, en effet, dans les registres de l'Hôtel-de-Ville :

13 novembre 1790. — Le Corps municipal assemblé, délibérant sur la demande faite par les Commissaires députés par la *Société des Amis de la Constitution*, établie en cette ville, de vouloir donner son assentiment à son institution et approuver le règlement; le procureur de la commune entendu ; le corps municipal, vu les susdits règlemens, ne trouvant dans iceux rien de nuisible au bien public et de contraire à la nouvelle Constitution française, reconnaissant au contraire qu'il n'est rien de plus favorable aux principes de cette constitution et ne sert mieux à la propager que de telles Sociétés, autorise l'institution de cette Société, approuve en tout ses règlemens, même les additions qui pourroient y être faites, pourvu qu'elles ne portent aucune atteinte au bien public, à la tranquillité de la ville et des citoyens, et à la nouvelle Constitution. Et néanmoins, le Corps municipal exhorte ladite Société patriotique de n'introduire dans la salle d'assemblée aucune espèce de jeu ny autres choses semblables capables de troubler l'ordre public.

Le but essentiel des *Sociétés des Amis de la Constitution* était de travailler à l'établissement et à l'affermissement de la Constitution de 1791 ; mais l'état des esprits dans les Sociétés varia avec les progrès de la Révolution ; à l'amour

(1) Voir *Revue du Tarn*, tome XIV, 1897.

(2) Voir la délibération du 19 janvier 1794.

de la Constitution succéda celui de *la Montagne;* après le 22 septembre 1792, les Sociétés des Amis de la Constitution se transformèrent en *Sociétés populaires*, où dominèrent avec l'esprit jacobin des idées plus avancées.

Les Sociétés populaires se présentèrent d'abord comme conseillères de l'administration locale, et finirent par la dominer. Ayant la confiance des commissaires de la Convention, elles épuraient les autorités constituées, veillaient à l'exécution des lois, s'occupaient des subsistances, de police, d'instruction publique, etc. En résumé, elles représentaient l'opinion publique dans chaque ville, et adressaient, en conséquence, des vœux soit aux municipalités, soit à Paris. Par les discours de leurs orateurs, la lecture de *nouvelles* et des feuilles *périodiques*, elles faisaient l'éducation de l'esprit public. A la suite d'épurations sans cesse renouvelées, elles furent l'instrument du pouvoir central auprès de l'administration locale. Elles favorisèrent la levée des troupes, excitèrent leur zèle, donnèrent l'exemple du sacrifice en provoquant des dons et des souscriptions. Enfin, par leurs mesures patriotiques et leurs fêtes civiques, elles contribuèrent au succès de la Révolution. La Convention ne le comprit pas; par son décret du 6 fructidor an III (23 août 1795), sous prétexte d'anéantir le régime de la Terreur, elle prononça la dissolution des Sociétés populaires. Le 18 suivant, le Directoire du Tarn faisait connaître cette décision aux cinq districts, et les clubs disparaissaient définitivement. Ce décret ordonnait de faire fermer, sur le champ, les salles des séances : les clés ainsi que les registres et papiers devaient être déposés au secrétariat des maisons communes. Nous faisons des vœux pour que le manuscrit que nous publions aujourd'hui soit légué, par M. Cazes, à la ville de Rabastens.

Emile MARTY.

Rabastens-sur-Tarn, le 10 juin 1900.

16 décembre 1793

Ce jourd'hui 26 frimaire, l'an second de la République, une et indivisible, la Société s'est assemblée extraordinairement, et à son de trompe, à 6 heures du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, pour la formation du *Comité de surveillance*, conformément à l'invitation du Comité Révolutionnaire du département. Avant de procéder au scrutin, un membre ayant demandé la parole a dit que vu les décrets de la Convention Nationale, par lesquels elle déclare de plus fort qu'elle n'entend gêner en aucune manière la liberté qu'ont les citoyens d'exercer le culte que bon leur semble, sous les conditions prescrites par la Constitution et les loix antérieures ; qu'il est surprenant que la Municipalité de cette commune se soit permis de fermer plusieurs églises et notamment l'église paroissiale ; que la plupart des habitants avaient paru consternés de ce qu'on attentait d'une manière aussi scandaleuse à des droits aussi sacrés, et qu'il ne serait pas étonnant que de tels actes d'autorité, s'ils n'étaient au plutôt suspendus et même rétractés, n'occasionnassent une fermentation dangereuse que tout bon citoyen doit s'empresser de prévenir. En conséquence, ce membre a proposé de dépêcher vers la municipalité à l'effet de représenter aux magistrats de quelle urgence il est de faire au plutôt rouvrir les susdites églises, afin que le culte puisse y être exercé comme à l'ordinaire, en se soumettant aux susdites conditions. Ce que la Société a accueilli par acclamation, et en y applaudissant unanimement. Le président ayant mis la proposition en délibération, suivant la forme ordinaire, il a été délibéré qu'il serait fait une députation de 10 membres aux susdites fins. A cet effet, le président a nommé pour commissaires les citoyens Pongis, Lozes, Cartou, Cadaux, Voulpillac, Desclaux, cordonnier, Toulza Cyrille, Chaissac, meunier, Fauré et Camalet, qui ont accepté.

Après quoi, l'on a procédé au scrutin de liste pour la formation du *Comité de Surveillance*, et ce par appel nominal ; il en est résulté que Miquel, Jean Lozes, Claude Déan, Jean Delpy, R. Armengaud, Pierre Brunier, tisserand, Jacques Baudounet, Géraud Condat, Jean Bellegarde, marchand, Jean Tournier, Paul Vayssière et Jean Antoine Valatz ont réuni le plus de suffrages et, en conséquence, ils ont été proclamés membres dudit Comité. Etc.

ARAGOU, prés^t^. FAURÉ, sec^re^.

18 décembre 1793

Ce jourd'hui 28 frimaire, l'an second, etc.

Le citoyen Toulza, un des dix membres députés vers la municipalité, a fait son rapport, et la Société a été satisfaite de l'empressement de la Municipalité à faire rouvrir les églises, conformément à son vœu.

Ensuite, il a été fait lecture d'une lettre de la Société de Gaillac, du 23 de ce mois, contenant invitation à la Société de députer quatre de ses membres pour assister et participer à la fête de la décade, qui doit être célébrée à Gaillac, le 30 du présent mois. Et la Société voulant répondre à cette honnêteté, et ayant délibéré que son président nommerait la dite députation, il a désigné les citoyens Bernard Albe, Bellegarde, Lozes et Toulza ; lesquels ont été invités à témoigner à nos frères de Gaillac combien la Société est sensible à leur attention ; comme aussi de leur faire part que, le 19 de ce mois, le Conseil général de la commune a délibéré, et la Société a approuvé, de faire offrande à la Convention de toute l'argenterie qui servait au culte catholique, parce qu'elle n'était que luxe, et que ce même culte peut être célébré avec des vazes et hostensoirs de tout autre métal ou de verre. Etc.

19 décembre 1793

Ce jourd'hui 29 frimaire, l'an second, etc.

Un membre a fait lecture de l'article 12, section IIIe, du décret, sur le Gouvernement révolutionnaire provisoire, rendu le 14 de ce mois :

La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de Salut Public, aux Représentants du peuple, au Conseil exécutif et à la Commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat. Ces missions se borneront à faire exécuter strictement les mesures révolutionnaires et de sûreté générale, les réquisitions et les arrêtés pris, par ceux qui les auront nommés. Aucun de ces Commissaires ne pourra s'écarter des limites de son mandat et, dans aucun cas, la délégation des pouvoirs ne peut avoir lieu.

Il est expressément défendu à toute autorité constituée, à tout fonctionnaire public, à tout agent employé au service de la République d'étendre l'exercice de leurs pouvoirs au delà du territoire qui

leur est assigné ; de faire des actes qui ne sont pas de leur compétence, d'empiéter sur d'autres autorités et d'outrepasser les fonctions qui leur sont déléguées, ou de s'arroger celles qui ne leur sont pas confiées.

Après cette lecture, il a été observé qu'il a déjà passé dans la Société des mandataires qui ont abusé de leurs pouvoirs et outragé la Société. La Société a délibéré que tout agent, nommé par les autorités susdites, qui viendra à l'avenir dans son sein pour y exercer et exécuter des pouvoirs dont il se dira chargé, sera préalablement invité de les exhiber, pour en être fait lecture à l'assemblée, et être transcrits sur les registres de la Société. Etc.

22 décembre 1793

Ce jourd'hui second nivôse, l'an second, etc.

Sur la motion consistant à ce qu'il soit délibéré si des jeunes citoyens, âgés de 16 ans accomplis, faisant à cause de ce le service dans la garde nationale, peuvent être présentés à la Société, pour y être scrutinés et reçus membres, nonobstant une précédente délibération qui détermine que tout citoyen doit avoir l'âge de 18 ans accomplis, pour pouvoir être reçu. Après une longue discussion à ce sujet, la Société a rétracté ladite précédente délibération, et a délibéré que les citoyens ayant seize ans accomplis, et faisant le service dans la garde nationale, pourront être présentés et reçus membres, après avoir subi le scrutin sur leurs qualités civiques en la forme ordinaire ; pourront faire des motions et les discuter, sans néanmoins qu'ils puissent avoir voix délibérative, jusqu'à ce qu'ils ayent accompli leur vingt-unième année.

Ensuite, sur l'observation faite par plusieurs membres que l'arrêté du Conseil Général du district de Gaillac, du 12 octobre 1793, sur l'exécution de la loi du 29 septembre précédent, relative au *maximum* du prix des denrées et marchandises, ne comprend pas dans la nomenclature tous les objets de première nécessité ; il a été délibéré de députer à la Municipalité, pour l'inviter à additionner audit arrêté tous les objets omis et d'en faire la taxe, conformément à la dite loi. Comme aussi, de témoigner à la Municipalité que la Société désire qu'elle lui communique ensuite ses opérations à cet égard avant de les proclamer.

En conséquence, le président a nommé Commissaires, les citoyens Darasse, Toulza, Dufaud et Faure qui ont accepté la dite mission. Etc.

24 décembre 1793

Ce jourd'hui 4 nivôse, l'an second, etc.

Les citoyens Albe, Bellegarde, Lozes et Toulza, députés par la Société pour assister à la fête de la décade à Gaillac, ont fait le rapport sur la dite fête, ainsi que sur le surplus de leur mission, et ont ajouté que nos frères de Gaillac leur ont dit que, lorsqu'ils nous ont envoyé, avec leur lettre du 23 frimaire, un extrait de celle du Comité de Salut Public, du 23 brumaire, leur intention était de nous inviter à leur faire passer le tableau de nos concitoyens reconnus dignes de remplir et exercer des fonctions publiques. En conséquence, la Société a délibéré de former un comité de 24 membres, pour procéder audit tableau, et de suite le président a nommé membres de ce Comité les citoyens Marin, Faure, Toulza, Lozes, Toulza Cyrille, Camalet, Léon Laboulbène, Roudil, Boussac, Dufaud, Icher, Jacques Trégan, Miquel, Cavalier, Coutellier, Armengaud, Capèle, Boisset, Monestier, Vernhes, Bourpillac, Moisset, Chaissac et François Darasse.

Ensuite la Société a nommé le citoyen Roudil pour archiviste, Toulza pour lecteur, Capèle et Faure pour suppléants au dit lecteur. Etc..

27 décembre 1793

Ce jourd'hui 7 nivôse, l'an second, etc.

Il a été fait lecture d'un extrait de délibération du Comité de surveillance de Gaillac, du 4 de ce mois, communiqué à la Société, par le Comité de surveillance de Rabastens, auquel il a été envoyé. Le dit extrait relatant que des Commissaires de la Société de Gaillac ont dénoncé audit Comité le citoyen Capèle, prêtre, notre cosociétaire, pour avoir fanatisé publiquement l'esprit du peuple, en influensant la Société de Rabastens, et lui persuadant qu'il fallait rapporter dans les églises ou empêcher d'en sortir l'argenterie, dont le Conseil Général de la commune de Rabastens avait déjà fait offrande à la Convention, et en soulevant encore le peuple contre le décret relatif à la nouvelle ère, et qui pour mieux gagner la confiance de ce même peuple dont il cherche à égarer les vertus et la bonne foi, il a remis et abandonné ses lettres de prêtrise. Ledit extrait portant, en outre, que ledit Comité de Surveillance de Gaillac réfère la dite dénonciation au Comité de Surveillance de Rabastens, à l'effet d'agir, si les faits sont

vrais, avec la plus grande vigueur, contre ledit Capèle, en conformité des loix.

Cette lecture faite, les membres de la Société ont été interpellés de déclarer s'ils ont connaissance que le citoyen Capèle se soit rendu coupable des susdits faits qu'on lui impute ; et au lieu que personne l'en ait inculpé, la Société en corps a, au contraire, réclamé contre ladite dénonciation.

Sur quoi, la Société, considérant que les susdits faits sont calomnieux, soit dans leur ensemble, ainsi que dans le particulier, et convaincue que le citoyen Capèle et les bons républicains, comme lui, ont des ennemis personnels qui ne tâchent qu'à détruire la Société, empêcher par ce moyen la propagation de la Révolution, et mettre la chose publique en danger , il a été délibéré unanimement que la Société désavoue la dénonciation faite contre le citoyen Capèle, prêtre, par les Commissaires de la Société de Gaillac, au Comité de surveillance ; de demander que la Société de Gaillac lui nomme celui ou ceux qui lui ont dénoncé ledit Capèle, afin de pouvoir les dénoncer comme perturbateurs du repos et de l'ordre publics, et qu'extrait du présent soit envoyé au *Comité de Surveillance* de la commune de Rabastens, avec invitation de le faire parvenir le plus tôt possible à celui de Gaillac. Etc..

28 décembre 1793

Ce jourd'hui 8 nivôse, l'an second, etc.

Il a été lu des papiers, nouvelles et des lettres particulières qui annoncent la reprise de la ville et port de Toulon, par les armées de la République ; et la Société, par un mouvement spontané, a délibéré d'aller de suite, avec les tambours, faire une farandole dans la ville, pour manifester la joye dont cette bonne nouvelle l'a pénétrée ; ce qui a été exécuté à l'instant. Au retour, la Société ayant repris séance, il a été délibéré de députer à la Municipalité, pour l'inviter à assister à une seconde farandole, que la Société désire faire encore demain, à quatre heures, pour le même sujet ; ordonner un feu de joye sur la place de la liberté. et que tous les citoyens ayent à illuminer leurs maisons. Il a été aussi délibéré qu'après demain, dans la ci-devant chapelle des Pénitents Blancs, local destiné par le Conseil général de la commune pour être le *Temple de la Raison*, la fête de la décade y sera célébrée, et qu'elle y sera terminée par un repas civique ; auquel effet, sur la proposition d'un membre, le prési-

dent a nommé douze commissaires pour diriger toutes choses. Encore, il a été délibéré que au ci-devant clocher du susdit local, il sera placé un drapeau aux trois couleurs de la nation. Etc.

1er janvier 1794

Ce jourd'hui 12 nivôse, l'an second, etc. etc.

Il a été fait lecture d'une pétition présentée par les citoyennes des tribunes, dans laquelle elles développent, avec la plus grande énergie, les sentiments d'humanité dont toute bonne citoyenne doit être pénétrée, afin de soulager et secourir, dans leurs blessures et leurs souffrances, les braves défenseurs de la gloire et du bonheur de la Patrie. En conséquence, elles demandent, 1° que la Société invite toutes les citoyennes de la commune de Rabastens à concourir au soulagement des généreux défenseurs de notre liberté ; 2° qu'à cet effet, il soit nommé 2 ou 3 commissaires, pour se joindre à autant de commissaires des tribunes, pour faire ces invitations par écrit et les envoyer dans toutes les maisons ; 3° que ces invitations portent la demande d'une certaine quantité de charpie, de bandes et de compresses ; 4° que lorsque toutes ces invitations seront remplies, tous ces dons soient emballés, et envoyés dans les armées de la République, où se trouvent les bataillons du Tarn ; 5° qu'il soit écrit à toutes les sociétés non affiliées, pour les inviter à imiter l'exemple des citoyennes de Rabastens.

Sur quoy la Société, accueillant avec reconnaissance la susdite pétition, en a délibéré unanimement l'exécution en tous ses points, et qu'elle sera déposée aux archives. Etc.

5 janvier 1794

Ce jourd'hui 16e nivôse, l'an second, etc.

Il a été fait lecture d'une adresse de la Société populaire de Montauban au Sénat français, par laquelle elle dénonce les perpignanais sur des motifs qu'elle déduit. Comme la Société a aussi devers elle des raisons qui doivent la porter à se plaindre contre leur malveillance, il a été délibéré qu'il sera fait une adresse à la Convention, pour demander qu'il soit pris des mesures révolutionnaires, afin que les perpignanais sçachent que rien n'échappe à la surveillance des vrais républicains.

Ensuite, il a été délibéré que le Comité de surveillance de la Société veillera à l'exécution de la délibération du 13 octobre 1793

relativement à *l'expulsion des sœurs de Nevers*, qui servent à l'hôpital, et à leur remplacement, et se retirera à la Municipalité, pour se concilier avec elle. Etc.

6 janvier 1794

Ce jourd'hui 17 nivôse, l'an second, etc.

Le rapporteur du *Comité de surveillance* ayant fait observer que dans les assemblées les sociétaires se trouvent mêlés et confondus avec les citoyens externes, d'où il résulte de grands inconvénients lorsque la Société délibère par assis et levé, il est délibéré que la barrière qui est au fond de la salle sera avancée, afin que le local destiné aux externes soit plus considérable, et que ces citoyens ne soient pas dans le cas de se mêler avec les sociétaires.

Après quoi, il a été fait lecture d'une lettre du citoyen Rabaly, fils aîné, officier de police militaire près l'armée des Pyrénées, ainsi que d'une attestation de son civisme et de son exactitude à son devoir ; ce qui a donné lieu à un membre de représenter à la Société l'injustice dont Rabaly, père, était victime, depuis un mois qu'il est dans la maison d'arrêt, où sont détenues les personnes *suspectes* ; rigueur que ledit Rabaly n'avait pas lieu de craindre d'après la manière dont il s'était conduit depuis la Révolution, et surtout pendant tout le temps qu'il a été membre de la municipalité ; ajoutant le dit orateur que le sort de Rabaly était d'autant plus rigoureux, qu'il avait à éprouver les procédés les plus outrageants de la part des *aristocrates* renfermés avec lui, et qui cherchaient à se venger de la sévérité avec laquelle il avait fait observer le bon ordre dans la dite maison d'arrêt, pendant qu'il en a été commissaire, en qualité d'officier municipal ; ce qui, joint au chagrin que lui donnait la crainte d'avoir perdu la confiance des bons citoyens, avait sensiblement altéré sa santé, etc.

Il a été délibéré qu'il serait fait une députation à la Municipalité pour que Rabaly ne soit plus renfermé avec ceux qui ont toujours professé l'*incivisme* le plus révoltant ; qu'il ne mérite pas d'être regardé comme suspect ; et qu'il soit transféré dans sa maison, en état d'arrestation, jusqu'à ce qu'il ait été statué sur son cas, par les représentants du peuple ou par le Comité de Sûreté générale ; d'inviter, en outre, la municipalité à désigner une autre maison, où les citoyens de tout temps patriotes puissent être mis en arrestation,

si quelqu'un d'entre eux, soit par erreur, soit par abus d'autorité, était l'objet d'une mesure de rigueur. Etc.

13 janvier 1794

Ce jourd'hui, 24 nivôse, l'an second. etc.

Ensuite la Société s'est occupée du projet de ses nouveaux règlemens, vu que nous sommes actuellement constitués en République et que d'ailleurs la Société a fait des changements et des additions à ses premiers règlemens.

(24 membres sont nommés à l'effet d'examiner lesdits règlemens ; les réfléchir, y retrancher, et ajouter ce qu'ils jugeront nécessaire, pour être ensuite soumis à la Société, et par elle sanctionnés).

15 janvier 1794

Ce jourd'hui 26 nivôse, l'an second, etc.

Il a été lu une lettre du citoyen Paré, ministre de l'Intérieur, dans laquelle il accuse réception d'une pétition tendant à la construction de deux ponts ; un sur l'Agoût, l'autre sur le Tarn.

Enfin, la Société a procédé au renouvellement de ses officiers ; le citoyen Capèle, prêtre, a été élu président. Etc.

16 janvier 1794

Ce jourd'hui 27 nivôse, l'an second, etc.

Le citoyen Faure, l'un des 24 membres nommés pour élaborer les nouveaux règlemens, a dit qu'il ne restait qu'à les présenter à la Société. Sur quoi il a été délibéré que ses membres seront convoqués extraordinairement, à son de trompe, pour le 30 du présent mois, jour de décadi, à 7 h. 1/2 du soir.

Ensuite la Société a délibéré qu'il serait nommé une Commission pour se retirer vers la Municipalité, à l'effet de l'inviter à recueillir et ramasser les aubes de toile, qui appartenaient aux différentes chapelles et confrairies de la ville, pour en être fait des bandes et des compresses, pour le soulagement de nos généreux défenseurs qui recevraient des blessures, en combattant pour la gloire et le bonheur de la Patrie. Etc.

ARAGOU, prés^t. FAURE, sec^re.

17 janvier 1794

Ce jourd'hui 28 nivôse, l'an second, etc.

Un membre a représenté que le citoyen Guillaume Capèle, cosocié-

taire, gémissait depuis longtemps dans les prisons de Castres, où il attend son jugement, et qu'il conviendrait que la Société prît quelque intérêt à lui. Sur quoi la Société a délibéré que le Bureau écrira au Tribunal criminel du département, et le priera de prononcer au plus tôt sur le sort dudit Capèle, et qu'il écrira aussi à la Société populaire de Castres, pour l'inviter à s'intéresser aux mêmes fins.

Il a été aussi délibéré de députer à la Municipalité, pour l'inviter à faire un *Tableau général du maximum* du prix des subsistances de première nécessité, conformément à la loi ; etc.

19 janvier 1794

Ce jourd'hui 30 nivôse, l'an second, etc.

Un membre, après avoir demandé et obtenu la parole, est monté à la tribune, et y a lu les nouveaux règlemens de la Société, dont le projet a été examiné, réfléchi et approuvé par le Comité de 24 membres, nommé par la délibération du 24 de ce mois, et a demandé qu'ils soient sanctionnés par l'assemblée ; ils sont de teneur ainsi qu'il suit :

RÈGLEMENS

DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE SÉANT A RABASTENS

district de Gaillac, département du Tarn.

La Société date son existence du 14 octobre 1790 (v. s.) ; elle s'est maintenue sans interruption ; ses registres en font foi. A cette époque, elle fit des règlemens ; nous étions encore sous le régime monarchique, et la *liberté*, que nous avions reprise, n'était qu'un vain nom, jusqu'au moment que nous avons conquis l'*égalité*, en nous constituant en République. Ainsi, c'est à cause de notre régénération que la Société a déterminé d'oublier, même d'anéantir, s'il était possible, des règlemens qui retracent en quelque sorte un état de servitude, dans lequel nous avons longtemps gémi, et d'en faire de nouveaux qui nous représentent sans cesse que nous ne dépendons que de la loi qui, seule, doit nous régir et nous gouverner.

ART. 1

La Société a pour principes inviolables et irréfragables *les droits de l'homme et du citoyen*, tels que la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés ; elle dit anathème aux rois et à tous despotes ; elle maintient la Constitution, l'unité et l'indivisibilité

de la République; elle s'attache à l'étude des lois ; elle surveille continuellement les ennemis de la chose publique et les dénonce aux autorités constituées ; voilà tout ce dont les membres de la Société doivent se pénétrer, doivent propager et inspirer à leurs concitoyens, par leurs discours et leurs instructions.

ART. 2

La Société élit un président, ayant 25 ans accomplis, un trésorier, six commissaires, composant le bureau de correspondance, qui servent tour à tour de secrétaire, quatre commissaires, pour veiller aux besoins de la salle et pourvoir aux dépenses journalières, un archiviste, un lecteur, deux suppléants au lecteur et deux visiteurs des sociétaires malades.

ART. 3

Aucun citoyen ne peut être élu à quelque charge que ce soit s'il n'est reçu membre depuis 6 mois; ou que si, étant membre résidant à la campagne, il n'a 6 mois de résidence dans la ville.

ART. 4

Tous les officiers mentionnés à l'art. 2 sont élus, par scrutin ou à haute voix, au choix des votans, à la pluralité des suffrages ; ils entrent en fonctions le primidi de la première décade, et ils les exercent pendant 2 mois ; ils peuvent être réélus, à l'exception du président qui ne peut l'être qu'après une autre présidence.

ART. 5

La Société nomme un *Comité de présentation*, composé de 15 membres qui peuvent délibérer au nombre de 11. Les fonctions de ce comité sont de présenter à la Société les citoyens qu'il aura jugé dignes d'être reçus.

ART. 6

La Société nomme un concierge, qu'elle choisit d'entre ses membres à la pluralité relative des suffrages, auquel il est accordé un traitement; elle peut le destituer lorsqu'elle le trouve à propos.

ART. 7

Le président nomme 3 prud'hommes et un suppléant, ayant 25 ans accomplis, dont les fonctions sont de faire observer la décence et le silence dans la salle, et de ramener à l'ordre ceux qui s'écarteraient de leur devoir.

ART. 8

La Société nomme un *Comité de surveillance*, composé de 12 de ses membres ; ce comité nomme son président; il fait ses rapports à la Société qui délibère s'il y a lieu à dénonciation ; la Société le renouvelle tous les deux mois.

ART. 9

Les Commissaires-Secrétaires sont chargés de la correspondance ; ils rédigent les verbaux des séances ; délivrent et signent avec le président les certificats de civisme qui sont demandés par les sociétaires.

ART. 10

Tout citoyen âgé de 16 ans accomplis, qui désirera être reçu, se fera présenter au Comité, par un membre appuyé de deux autres. Si ce Comité le trouve digne, il le présentera à la Société, son nom sera ensuite affiché pendant 3 jours au-devant de la tribune ; après quoi, il sera scrutiné en séance du décadi, pourvu que l'assemblée soit composée de 60 membres au moins ; et s'il réunit les deux tiers des suffrages, il sera reçu membre. Ce citoyen ne pourra prendre séance qu'après avoir porté sa chaise, et prêté en assemblée le serment de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République ; de respecter les personnes et les propriétés ; de combattre ou de mourir pour l'exécution de la loi ; de vouer une haine implacable à toute espèce de tyran et de tyrannie, et de se soumettre aux règlements de la Société. Il pourra faire des motions et les discuter ; mais il n'aura voix délibérative, qu'après qu'il aura accompli sa vingt-unième année.

ART. 11.

Si le citoyen présenté n'est pas trouvé digne, il le renvoyera au terme qu'il avisera, et en tiendra note ; s'il est trouvé digne par le Comité, et que cependant la Société ne l'admette point, il en sera aussi tenu note, et il ne pourra se faire représenter que dans 3 mois.

ART. 12.

La Société est en séance publique tous les jours à 8 h. du soir ; mais cette heure peut varier selon les circonstances. Les séances des jours de l'arrivée du courrier sont consacrées pour la lecture des *Annales patriotiques*, et autres feuilles *périodiques*. Les Sociétaires sont assis dans l'intérieur de la salle ; les non sociétaires sont debout, au fond de la salle, et les citoyennes sont aux tribunes.

ART. 13.

Il ne peut être convoqué d'assemblée extraordinaire qu'elle ne soit délibérée par la Société, à moins qu'il n'y ait urgence.

ART. 14.

Aucune délibération prise par la Société ne pourra être rapportée, et il ne pourra être délibéré contre quelque membre, que par délibération prise en assemblée extraordinairement convoquée.

ART. 15.

Les feuilles du *Moniteur*, celles des *Annales patriotiques*, les autres feuilles *périodiques* et les lettres ne peuvent être décachetées et ouvertes que par le président ou par un membre du bureau, et ce au moment de l'ouverture de la séance et non plutôt ; et à l'égard des lettres portées par des exprès ou par comodité, elles pourront être ouvertes par le président, en présence de deux membres du bureau, sans attendre l'heure de la séance. En conséquence, le concierge aura l'attention de retirer de la poste les dites feuilles et lettres ; les gardera et ne les remettra au président ou au bureau, qu'au moment de l'ouverture de la séance.

ART. 16.

Les susdites feuilles et nouvelles resteront exposées sur le bureau d'un courrier à l'autre, afin que tout sociétaire ait la faculté de les lire sans pouvoir les sortir de la salle, sous peine d'être blamé par le président, pour la première fois, et sous autre peine que la Société délibérera au cas de récidive.

ART. 17.

Aucune motion ne pourra être délibérée dans la séance où elle sera faite; à moins que ce ne soit une motion d'ordre, ou y ayant urgence.

ART. 18.

La Société ne peut délibérer, si l'assemblée n'est composée de 30 membres au moins ; elle ne peut rien changer aux présens règlemens, qu'il n'y soit délibéré en assemblée extraordinairement convoquée.

ART. 19.

Le président ouvre et ferme les séances ; énonce et réduit, s'il le faut, les questions proposées ; il n'a voix délibérative, que lorsque les opinions sont partagées ; il recueille les suffrages, par assis et levé ou par appel nominal ; il en fait connaître le résultat et prononce les décisions de l'assemblée.

ART. 20.

En cas d'absence du président, celui qui l'a précédé prend le fauteuil, et ainsi en remontant de présidence en présidence. S'il n'y a aucun ancien président, le fauteuil est dévolu au prud'homme le plus ancien d'âge.

ART. 21.

Celui des anciens présidents ou des prud'hommes, qui aura ouvert la séance, continuera d'occuper le fauteuil jusques à la fin, quoique le président paraisse dans l'assemblée.

ART. 22.

La séance étant ouverte, chaque membre doit être assis et dans le silence ; la sonnette en est le signal ; et celui qui malgré ce continue de parler est repris, par le président, au nom de l'assemblée.

ART. 23

Nul ne peut parler qu'à son tour, après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue. Tout ce qu'on croit favorable à la chose publique peut être proposé ; aucune mention ne peut être ajournée et discutée, qu'autant qu'elle est appuyée par un membre au moins. La parole ne sera accordée aux étrangers, dans aucun cas, s'ils n'ont préalablement montré au Bureau le diplôme de la Société dans laquelle ils sont reçus.

ART. 24.

Pendant la discussion de la question agitée, il ne peut être fait d'autre motion principale, hors le cas d'une extrême urgence, et si l'opinant s'écarte de la question, le président doit l'y remettre.

ART. 25

Tout membre qui interrompt l'opinant ou qui manifeste son improbation, doit, pour la première fois, être censuré par le président, et s'il récidive, il est privé du droit de parler et de voter pendant la séance.

ART. 26

Nul membre, sans excepter l'auteur de la motion, ne peut parler plus de deux fois sur le même sujet, sans la permission expresse de l'assemblée ; à moins qu'il n'ait à proposer ou qu'il n'ait été proposé quelque amendement à la question principale.

ART. 27

Tout amendement doit être mis en délibération avant la motion.

ART. 28

Nul ne peut se permettre de venir à l'assemblée s'il n'est décoré de la cocarde tricolore.

ART. 29

Si, oubliant ses droits et ses devoirs, quelque membre est convaincu d'avoir, par ses écrits, ses paroles ou ses actions, manifesté des principes antirépublicains, il doit être exclu pour toujours de la Société.

ART. 30

Si un membre s'écarte de l'ordre, de la décence ou de l'honnêteté, qui doivent régner entre tous les vrais républicains, le président doit le rappeler à son devoir, au nom de l'assemblée et s'il retombe

plusieurs fois dans la même faute, tout autre membre a le droit de demander une convocation d'assemblée extraordinaire, pour y porter sa plainte, afin que le délinquant soit jugé selon la gravité des circonstances.

ART. 31

Aucune lettre ne peut être envoyée qu'après avoir été lue à la Société et par elle approuvée ; aucun écrit ne doit être imprimé, au nom de la Société, qu'après avoir été examiné par des commissaires, et ensuite approuvé par la Société.

ART. 32

Tout membre qui n'assiste point aux assemblées, au moins une fois par mois, doit être rayé du tableau, et n'être plus considéré comme membre de la Société.

ART. 33

Pour subvenir aux dépenses de la Société, chaque membre est invité à payer, par mois, ou 20 sous, ou 15 sous, ou 10 sous, ou 5 sous au moins. Et celui qui laisserait passer une présidence sans payer, doit être rayé du tableau et rejeté du sein de la Société.

ART. 34

Le serment prescrit par la loi sera, par chaque membre, en assemblée publique de la Société, renouvellé chaque année, le 3e décadi de thermidor, comme correspondant à peu près au 10 août, qui est l'époque mémorable de la conquête de l'Egalité.

ART. 35

Il doit être fait lecture des présents règlemens, le 3e décadi de chaque mois.

La Société a approuvé et sanctionné les présens règlemens, à l'exécution desquels chaque membre s'est soumis, promis et juré de les observer.

Ainsi délibéré, ce susdit jour, 30e du mois de nivôse, l'an second ; etc.

Ont signé : ARAGOU, président, BELLEGARDE, BERRY, BEZ, BLANC, BOISSET, BOURPILLAC, BOYALS, BRASSIER, CAMALET, CASSAN, CASSE, CASTEL, CAVALIER, CHAYSSAC, DARASSE, DELCROS, DELPECH, DELPY, DESCLAUX, DUFAUG, ESTÈVE, FARGUES, FAURE, FOURNIER, GAILHAGUET, GAUBERT, GAXET, GAYTOU, GENDARNIES, ICHER, JOACHIM, LABOULBÈNE, LAFAJOLE, LAFARGUE, LAROQUE, LORMIÈRE, LOURMIÈRE, LOZES, MASSIÉ, MATHIEU, MONESTIER, MORIS, PAGÈS, PAPAÏS, PEYSSOU, PIGASSE, PIGERON-DELFORT, PONGIS, POTEINS, PRADELLES, RAMONET, REYNÈS, ROBERT,

ROUDIL, SADOUL, SALAMON, SIFFRE, SIRVEN, SUDRE, TERRISSE, TEYSSEIRE, TOULZA, TOURNAL, TRÉGAN, VABRE, VAISSIÈRE, VALATZ, VALAX, VERLHAC, VERNHES, VERNHIÈRES, VEYRIES. (*Le président a signé pour plusieurs membres qui ne savaient écrire.*)

21 janvier 1794

Ce jourd'hui second pluviôse, l'an second, etc.

Le président a dit qu'il a été prévenu, par les citoyens officiers municipaux, que le citoyen Agent national du district devait, comme chargé de pouvoirs du citoyen Paganel, représentant du peuple, se rendre à la présente assemblée, et y faire l'épuration des autorités constituées, avec le secours de la Société. Ensuite est entré le dit citoyen Agent national, lequel, après avoir pris séance au bureau, a demandé la parole au président ; a fait part de sa commission ; et a lu les pouvoirs, qu'il a remis ensuite sur le bureau, pour être transcrits au présent verbal.

Le Représentant du Peuple, député par la Convention nationale près les départements du Lot, du Lot-et-Garonne, Haute-Garonne et autres circonvoisins, en séance à Toulouse, à l'Agent National près le district de Gaillac.

Citoyen,

Une des opérations les plus importantes que prescrive la loi créatrice du Gouvernement révolutionnaire, c'est l'épuration des autorités constituées. Au moment où se fait une nouvelle distribution des pouvoirs, il faut que le Peuple ait la certitude qu'ils ne sont confiés qu'à des hommes dignes de son estime. Le premier ressort d'un gouvernement, dans un Etat libre, c'est l'opinion publique. Alors qu'elle parle en faveur des organes de la loi, la loi est toute puissante.

Tu sens. citoyen, que les décrets qui remontent la machine politique ne peuvent amener le résultat que nous en attendons, qu'autant qu'ils recevront une prompte exécution, dans toutes les parties de la République. Hâte-toi de remplir le vœu qu'ils expriment, et de provoquer l'examen de la conduite, des principes et des moyens des fonctionnaires publics, Tu seras heureusement secondé par les Sociétés Populaires ; c'est de concert avec elles et en présence du peuple, que doivent être discutés tous les membres des corps constitués.

Tu rempliras, citoyen, un devoir intéressant, en donnant l'attention et la surveillance la plus suivie à cette opération importante ; lorsqu'elle sera terminée, tu adresseras aux représentants du peuple, en séance à Toulouse, le tableau des fonctionnaires conservés ou proposés, afin qu'ils portent une décision.

Ton attachement aux principes républicains me garantit que tu seras

empressé de provoquer sur toi-même la censure publique ; le premier, tu te soumettras à l'épuration et tu y trouveras l'occasion de recueillir de nouvelles preuves de la confiance de tes concitoyens.

Dans l'opération pour laquelle je sollicite ton zèle, dans l'exercice des fonctions qui te sont confiées, rappelle-toi constamment, citoyen, que la promptitude de l'exécution peut seule assurer le succès du gouvernement révolutionnaire.

Salut et fraternité.

PAGANEL.

A la suite de cette lecture et transcription, ledit Agent national, de concert avec la Société, a procédé à la susdite épuration ; il a commencé par le Corps municipal, ensuite les notables, les juges de paix du canton et de la ville, leurs assesseurs, et a terminé par les membres du *Comité de surveillance* de la commune. Du tout il en a dressé procès-verbal, qui a été signé par le président de la Société et par un des secrétaires. Etc.

ARAGOU, prés^t^. FAURE, secr^re^.

24 janvier 1794

Ce jourd'hui 5 pluviôse, l'an second, etc.

Sur la motion d'un membre, la Société a unanimement délibéré qu'il sera fait une députation à la Municipalité, pour la prier de faire exécuter sévèrement la loi concernant le *maximum* ; puis, de prier la municipalité d'aviser aux moyens, afin que tous les citoyens puissent s'approvisionner de la viande de boucherie ; en outre, il a été aussi délibéré qu'il sera envoyé à la Commission des subsistances et approvisionnements de la République, le tableau du maximum, fait par le district de Gaillac. Etc.

ARAGOU, v-prés^t^. MAUREL, sec^re^

25 janvier 1794

Ce jourd'hui sixième pluviôse, l'an second, etc.

Il a été dit que le citoyen Pierre Siffre, membre de la Société, qui se présenta et fut agréé pour être le cavalier que la Société avait déterminé de faire offrande pour la défense de la liberté, suivant sa délibération du 18 frimaire dernier, est monté, armé, équipé et prêt à partir ; qu'ainsi, il convient de l'adresser à qui de droit pour être statué sur sa destination. Sur quoi la Société a délibéré qu'elle adresse et recommande ledit citoyen Pierre Siffre, âgé de 38 ans, etc., ayant une cicatrice, faite par un coup de sabre, sur la joue gauche, au

citoyen Commissaire de guerre, séant à Toulouse, et à tous les autres qu'il appartiendra, pour être reçu cavalier dans l'armée jacobite, et statué sur sa destination. Ledit citoyen Commissaire est invité de faire part à la Convention de la susdite offrande, et la prier d'être persuadée que la Société est déterminée à tout sacrifier pour le maintien de la Liberté et de l'Egalité, qui doivent faire le bonheur du Genre Humain.

La Société alloue audit Siffre 269 livres, 4 sols, qu'il y a de reste de la souscription faite pour ledit cavalier ; il sera donné à son épouse une pension de 15 livres par mois.

Le président a fait ses adieux et a donné l'accolade fraternelle audit Siffre, qui a promis de bien et fidèlement servir et défendre la cause de la Liberté jusqu'à la dernière goutte de son sang. Etc.

ARAGOU, v-prés^t^. FAURE, sec^re^.

29 janvier 1794

Ce jourd'hui 10e pluviôse, etc.

Se sont présentés quatre commissaires, membres de la Société de Giroussens, qui ont remis au bureau une lettre, datée de ce jour, tendant à demander *l'affiliation* ; mais, n'ayant pas apporté la délibération qu'elle a prise à ce sujet, le 4 de ce mois, énoncée dans ladite lettre, ni le tableau de ses membres, la Société a délibéré qu'elle ne pouvait statuer sur ladite demande qu'après le rapport de ces 2 pièces, qui doivent être déposées dans ses archives. Etc.

Il a été aussi délibéré de faire imprimer 500 diplômes, dans la forme qui a été déterminée par la Société séante aux cy-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris, dans sa séance du 28 frimaire dernier.

Il a été enfin délibéré que la Société s'abonnera à la feuille l'*Echo des Pyrénées*.

ROBERT, prés^t^. FAURE, sec^re^.

30 janvier 1794

Ce jourd'hui 11e pluviôse, etc.

La Société venant d'apprendre que le citoyen Paganel se trouve à Gaillac, et qu'il pourrait faire un petit effort de venir à Rabastens, elle a nommé une députation pour le solliciter et l'engager de venir à Rabastens ; lui témoigner le plaisir qu'elle aurait de le voir paraître dans son assemblée, et l'entendre sur les principes de *la Montagne* dont il est pénétré ; afin que s'il est quelque citoyen qui ne soit pas

tout à fait à cette hauteur, il puisse s'y élever, et propager avec ses frères l'esprit public et celui de la Révolution, qui doit faire le bonheur de tous les Français. Etc,

1er février 1794

Cejourd'hui 13 pluviôse, l'an second, etc.

La Société assemblée extraordinairement à deux heures de l'après-midi, le citoyen Cassé, l'un des Commissaires députés pour se transporter à Gaillac, à l'effet d'engager le citoyen Paganel, représentant du peuple, de venir à Rabastens, a dit que ce citoyen avait répondu qu'il pourrait arriver vers les 4 heures. — La Société délègue 6 membres, Cassé, Marin, Sudrio, Navar, Valatz et Faure, pour aller à sa rencontre et l'accompagner dans la maison du citoyen Bérail, où il doit loger.

Ensuite le président a fait lecture d'une lettre du citoyen La Serre d'Aroux, par laquelle il prie la Société d'accepter des branches de noyer et deux rouleaux d'orme qu'il a dans sa cour pour en faire la vente au profit de la nation. — La Société a accepté.

Ensuite un membre a proposé qu'il soit demandé au citoyen représentant du peuple que le lieu qui sert provisoirement de *Temple de la Raison*, qu'est la ci-devant *chapelle des pénitens blancs*, soit distrait de la vente des domaines nationaux, et soit accordé pour être le *Temple de la Raison*, et servir aussi de lieu où la Société s'assemblera et tiendra ses séances ; laquelle proposition a été aussi unanimement délibérée, et le citoyen Estève a été chargé d'en faire la demande.

2 février 1794

Le 14 pluviôse, etc.

La Société assemblée dans le lieu destiné provisoirement pour le Temple de la Raison, qu'est la ci-devant chapelle des Pénitens Blancs, le citoyen Paganel, représentant du peuple, présent, il a été délibéré que la Société fera une adresse à la Convention, pour demander la suppression du traitement accordé aux Ministres du culte catholique, attendu que ce traitement blesse l'égalité qui est un des droits de l'homme et du citoyen, consacrés par la Constitution, puisqu'en garantissant le libre exercice des cultes, il n'autorise ni ne demande la préférence à aucun en particulier. Il a été aussi délibéré que les prêtres, membres de la Société, qui exercent leurs fonctions, sont exclus de la Société, et doivent être rayés de son tableau.

ROBERT, prés^t. FAURE, sec^re.

3 février 1794

Le 15 pluviôse, l'an second, etc.

La Société, assemblée dans le lieu destiné pour le *Temple de la Raison*, a délibéré qu'il serait écrit une circulaire à toutes les Sociétés affiliées, à l'effet de les inviter, à notre exemple, à expulser de leurs Sociétés tous les prêtres quelconques, qui ne se seront point conformés à la loi de la Convention, qui accorde une pension aux prêtres qui auront renoncé à leurs lettres de prêtrise, et se seront, par ce moyen, rendus dignes de jouir de tous les avantages des autres citoyens quelconques. Etc.

LOZES, secre. ROBERT, prés^t.

5 février 1794

Ce jourd'hui 17 pluviôse, etc.

Un membre a fait lecture d'une lettre de la Société de Giroussens, dans laquelle elle nous accuse réception d'une de nos lettres, relative à *l'affiliation*, et envoie un extrait de sa délibération, relative à sa demande d'affiliation, et un extrait du catalogue des citoyens qui composent ladite Société. La Société a délibéré qu'elle serait affiliée avec celle de Giroussens. Elle délibère ensuite de députer quatre de ses membres à la Municipalité, pour l'inviter à faire vendre et couper l'arbre qui se trouve au milieu de la place du Plô. La Société a délibéré de plus, et a chargé les mêmes Commissaires de prier la Municipalité d'enlever de toutes les églises de cette commune, tous les chandeliers de cuivre et de toute autre matière propre à faire des *républicaines*. Etc.

10 février 1794

Ce jourd'hui vingt-deuxième pluviôse, l'an second, etc.

Le citoyen Hugonet a demandé la parole et a fait part à la Société des nouvelles intéressantes ; notamment que les tyrans coalisés demandent une trêve de deux ans, et reconnaîtroient provisoirement la république. Alors il s'est résumé et a dit qu'il proposait à la Société de délibérer une adresse à la Convention, dans laquelle la Société exprimerait son vœu. 1° Que la Convention fera la paix avec le peuple des nations avec qui nous sommes en guerre ; 2° Que la Convention ne transigera ni ne fera la paix avec le même, que, par un [mouvement] préalable, tous ces mêmes peuples ne portassent la tête de

leurs tyrans couronnés à la Convention, et alors la Convention, qui représente le peuple français, transigeroit avec le peuple des nations étrangères, pour l'égalité et la liberté.

La Société a délibéré unanimement l'adresse à la Convention, sur la proposition du citoyen Hugonet.

Ensuite le citoyen Toulza a demandé la parole et, après l'avoir obtenue, a dit que le citoyen Hilaire Bérail, membre de notre Société, lui a remis un brevet, par lequel il a une pension de 159 livres, 6 sols, net de toute retenue, dont il fait don et présent à la Convention, c'est-à-dire à la Patrie, et les arrérages aux pauvres de la commune de Rabastens. Le dit Bérail, étant imbu des vertus républicaines, n'a peu garder le dit brevet, attendu qu'il y existe la signature de Louis. — La Société lui vote une mention honorable.

Il résulte de la vente du bois, dont le citoyen d'Aroux a fait présent à la Société, que le 21 courant, après plusieurs offres, ce bois a été adjugé au plus offrant, M. Joseph Castel, au prix de 70 livres.

Ensuite le désordre s'est manifesté dans la salle et le président pour le calmer a levé la séance.

12 février 1794

Ce jourd'hui 24e pluviôse, l'an second, etc.

Lecture d'une lettre du représentant Paganel, au sujet de la radiation de nos listes du citoyen Cassé. — Il a été délibéré d'écrire une lettre au représentant Paganel et, comme à son dernier passage dans cette ville, il a paru qu'il avait été induit en erreur sur le compte de la Société, celle-ci lui observera *les bons principes dont elle n'a jamais dévié et ne déviera jamais à l'avenir, et qu'elle est aussi bonne républicaine que bonne montagnarde.* Etc.

ROBERT, prés^t^. LOZES, sec^re^.

14 février 1794

Ce jourd'hui 26 pluviôse, l'an second, etc.

Un membre demande la parole et dit que certains étrangers, et notamment une femme, lors de la précédente séance, ayant paru à la tribune, et étant partie à moitié séance, fut rendre compte de tout ce qui s'était dit dans la salle, relativement à la réponse d'une lettre du Représentant du peuple.

La Société a délibéré de députer devers la Municipalité, à l'effet de la prier de vouloir bien prendre des renseignements sur tous les

étrangers, de l'un et l'autre sexe, qui se trouvent dans la ville, pour savoir s'ils sont nantis de leur certificat de civisme.

En outre, les mêmes députés seront chargés de prier la Municipalité de vouloir bien se charger de dire aux bouchers qu'à l'avenir, ils ne peuvent vendre leur suif sans prévenir la municipalité, et ce aux fins de convenir avec le marchand de suif de fournir à la commune une certaine quantité de chandelles, relativement au poids du suif qui lui sera vendu, par les bouchers de notre ville. Etc.

ROBERT, prés^t^. LOZES, sec^re^.

16 février 1794

Le 28 pluviôse, la Société délibère, la proposition ayant été vivement débattue, que les enfants au-dessous de 12 ans ne seront point admis aux séances.

21 mars 1794

Ce jourd'hui premier germinal, l'an second, etc.

Il a été fait lecture d'une lettre du citoyen Pierre Roquier, datée de Toulouse, du 27 ventôse, à l'adresse du président de la Société, portant en substance que ce citoyen admire la sagesse du décret de la Convention nationale, au sujet des nouveaux secours à accorder aux pères et aux enfants de ceux qui sont armés pour la république, puisque d'un côté ce décret ranime le courage de nos volontaires, et de l'autre, il veille à la conservation de leurs pères et de leurs enfants; et ce citoyen se propose de donner tous les ans, jusqu'à la paix, une somme de six cents livres pour être employée au même usage, et distribuée, de préférence, aux familles les plus indigentes ; il ajoute que comme il est convenable qu'une telle offrande soit faite sur l'autel de la patrie, qui se trouve toujours placé dans les Sociétés populaires et dans les Municipalités, il croit s'adresser à l'une et à l'autre pour la faire agréer. D'après cette lecture, la Société, agréant la susdite offrande faite par ledit citoyen Roquier, en a délibéré mention honorable et a nommé une Commission, à l'effet de se joindre avec les Commissaires délégués par la Municipalité, et dresser conjointement un état des familles les plus indigentes. Etc.

ROBERT, prés^t^. FAURE, sec^re^.

23 mars 1794

Le troisième germinal, la Société de Giroussens demande une

attestation sur ses principes républicains, afin de pouvoir obtenir son affiliation avec la Société-mère des Jacobins de Paris. — Il a été décidé que les membres du bureau délivreront la susdite attestation. Etc.

LOZES, prés^t^. FAURE, sec^re^.

25 mars 1794

Ce jourd'hui cinq germinal, l'an second, etc.

Ensuite le citoyen Pierre Floriban Narcisse Carrière, membre de la Société, retiré des armées de la République, où il a servi en qualité de capitaine, est monté à la tribune, a rendu compte de sa conduite pendant son service, et a déposé en don, sur le bureau, un assignat de 100 livres, un couvert d'argent et 3 écus de six livres, dont les empreintes qui y sont gravées lui étaient *importunes*. Duquel don la Société a délibéré qu'il serait fait mention honorable au présent verbal. Etc.

2 avril 1794

Cejourd'hui 13 germinal, etc.

Un membre a dit qne l'horrible conjuration pour anéantir la représentation nationale, préparer une contrerévolution sanglante, et le sang des patriotes prodigué à la fureur des conjurés, pour détruire le gouvernement républicain et y substituer les crimes de la tyrannie, devait porter la Société à faire une adresse à la Convention, pour lui voter les plus grands éloges d'avoir sauvé de nouveau la République, et l'inviter, au nom de la patrie, à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle voye tomber toutes les têtes des tyrans coalisés. Cette motion ayant été vivement applaudie, l'adresse a été délibérée.

Plus a été dit par un membre qu'il ne fallait pas tarder de faire connaître l'état des subsistances dans la commune, aux représentants du peuple, près l'armée des Pyrénées-Orientales, afin d'éviter, s'il était possible, qu'il fût fait de nouvelles réquisitions sur la commune de Rabastens, et qu'à ces fins, la Société fît une adresse auxdits représentants, pour qu'ils prennent en considération le résultat sincère, dont il leur sera donné connaissance. Etc.

LOZES, prés^t^. TOULZA, sec^re^.

6 avril 1794

Le 17 germinal, l'an second, etc.

La Société a délibéré que la Municipalité sera invitée à ne pas

obtempérer à la réquisition faite pour envoyer du blé au département du Bec-d'Ambez, attendu que cette commune lui a fait passer jusqu'à ce jour la quantité de 1715 setiers de blé ; et adhérer, au contraire, aux réquisitions faites pour le département de l'Aveyron, qui ne pouvant, à l'instar de Bordeaux, se procurer différentes matières comestibles, les habitants sont réduits à la plus affreuse indigence. Etc.

Plus il a été délibéré que les mêmes Commissaires inviteront la Municipalité à prendre les mesures que son patriotisme lui dictera pour lui procurer des huiles, dont cette commune est depuis longtemps en souffrance, ainsi que du fer propre à fabriquer des outils aratoires qui manquent à nos cultivateurs.

Il a été encore délibéré qu'il serait convoqué demain une assemblée extraordinaire pour faire des observations, s'il y a lieu, sur les *certificats de civisme* demandés au Conseil Général de la commune..

8 avril 1794

Le 19 germinal, etc.

La Société a délibéré que la loi relative à la réclusion des pigeons soit mise à exécution. Après quoi le citoyen Estève, maire, a fait part à la Société que la loi qui accorde des secours aux indigents étant arrivée officiellement, il était bon que la Société nommât des Commissaires pour, conjointement avec ceux que nommera le Conseil général de la commune, faire la répartition ainsi que de droit. Etc.

9 avril 1794

Ce jourd'hui 20 germinal, l'an second, etc.

Il a été délibéré qu'il serait nommé deux Commissaires vers la Municipalité, pour l'inviter 1° à se faire escorter, chaque décadi, pour aller au *Temple de la Raison*, d'un piquet de la Garde-Nationale, pour donner plus de solennité à la fête et y maintenir l'ordre; 2° d'y faire porter les chaises de la cy-devant paroisse, ou des cy-devant pénitens bleus, en observant d'en faire effacer les *marques de royauté* qui y sont empreintes.

Après quoi, un membre a fait observer à la Société que l'esprit républicain, qui est essentiellement celui de l'Egalité, proscrivant tout ce qui rappelle des idées de privilèges, il ne devait plus exister des traces de tout ce qu'on appellait lettres-royaux, lettres de grades, pris dans les Universités, lettres de maîtrise, lettres de prêtrise ou de

quelque ordre ecclésiastique que ce puisse être ; et qu'en conséquence, on doit inviter tous les citoyens, qui font profession des principes républicains et qui chérissent la Liberté et l'Egalité, qui seraient possesseurs ou détenteurs de pareilles lettres de l'ancien régime, de les déposer, pour être livrées aux flammes.

Il a été unanimement délibéré que les mêmes Commissaires inviteraient la Municipalité à faire une proclamation, à l'effet d'engager tous les citoyens, qui dans l'ancien régime auraient été gratifiés de lettres-royaux, lettres de chancellerie, lettres de maîtrise, lettres de tout grade, pris dans les Universités, et généralement toutes lettres et brevets conférant des privilèges, d'où qu'ils pussent émaner, de les déposer, pour être brûlés publiquement, un jour de fête de la décade. La Société regardera comme ennemis de la Liberté et de l'Égalité, tous ceux qui, au mépris de la présente invitation, retiendraient devers eux de semblables titres, qui d'ailleurs ne peuvent plus être d'aucun prix, qu'aux yeux de ceux qui conserveraient encore quelque espoir de contre-révolution, et qui formeraient secrètement des vœux, pour le rétablissement de l'ancien ordre des choses.

Ensuite il a été délibéré d'inviter la Municipalité à veiller à ce que le bon ordre régnât dans le *Temple de la Raison*, et de n'accorder la faculté d'y parler, à d'autres citoyens, qu'à ceux qui seraient munis d'un certificat de civisme, ou reconnus membres de la Société populaire. Etc.

10 avril 1794

Ce jourd'hui 21e germinal, l'an second, etc.

Il a été délibéré que la délibération du 9 pluviôse sera rapportée, attendu que les citoyens Toulza et Cassé, cy-devant prêtres, ont depuis longtemps abdiqué leurs fonctions ; qu'ils seraient réintégrés dans le sein de la Société, et qu'il en sera de même, à l'avenir, pour tous les prêtres qui se conformeront à la délibération du 15 pluviôse ; puisque le motif de leur exclusion n'a eu d'autre fondement que l'exercice de leurs fonctions, et leur morosité à conserver leurs lettres de prêtrise, qui ne doivent plus rester entre les mains des vrais républicains, qui ont juré de mourir pour le soutien de la Liberté et de l'Égalité, et de suivre à grands pas le flambeau de la Raison qui les éclaire, à l'exemple de nos illustres représentants, dont toute la sollicitude est le bonheur du peuple, et la régénération de ses mœurs. Etc.

16 avril 1794

Le 27 germinal. il a été délibéré qu'il serait député deux Commissaires à la Municipalité, pour demander que le Tambour-Major soit tenu de marcher en tête, pour aller au Temple de la Raison, et de faire changer de suite les boutons de son habit, sur lesquels sont empreintes des marques de la royauté, etc.

Il a été encore délibéré que la Municipalité soit invitée à se procurer un homme, pour passer la barque du port-bas, et que les marchandes de lait soient obligées de le porter à la place, afin que les malades ayent la ressource de s'en procurer. Etc.

20 avril 1794

Ce jourd'hui premier floréal, l'an second, etc.

Le président a dit que l'ordre du jour était de statuer sur la lettre écrite, par la Société de Castres, à raison de l'exclusion des nobles, qui peuvent se trouver dans le sein de cette Société. Sur quoi le citoyen Carrière a demandé la parole, et a fait le tableau honorable des citoyens Lafajole et Bérail, comme fortement convaincu de leurs vertus républicaines et de leur sincère attachement à l'Égalité, depuis même avant la Révolution ; ensuite il a fait, dans un très court abrégé, sa vie politique depuis 1789, et la Société, n'ignorant aucun des faits qu'il a avancés, a vivement applaudi et, les ayant avérés, elle a délibéré que dans toutes les classes, il se trouve des citoyens auxquels il est indispensable de rendre justice, et qu'à cet effet, les citoyens Lafajole, Bérail et Carrière resteront membres de la Société. Et à l'instant même ledit Carrière a abjuré, en termes les plus expressifs, la caste de l'odieuse noblesse, et a demandé que son dire soit transcrit, tout au long, à la suite de la présente délibération :

« Liberté, égalité, fraternité. Je déclare que je renonce pour toujours, à la face de cette assemblée et de la manière la plus solennelle, à tous les privilèges dont jouissoient les ci-devant nobles. Je jure que je n'ai en mon pouvoir aucuns parchemins ni titres, — *digne pâture des rats*, — qui conféraient la noblesse, que les tyrans ont inventée, pour faire des hommes autant d'esclaves qui, en dégradant l'espèce humaine, s'attachaient à leur char et portaient leur livrée. Je déclare avec la même solennité, que le seul titre qui me flatte et qui m'enorgueillit, est celui d'être reconnu pour un vrai républicain, puisqu'il procure la liberté, et qu'il n'est pas de bien aussi précieux, pour celui qui lui rend hommage et qui est pénétré des droits de l'homme. Je

demande que la présente déclaration soit transcrite sur les registres de la Société, et que cette pièce soit un monument qui dépose contre moi, si j'avais jamais la bassesse de changer d'opinion. » *Signé* : Pierre Floriban CARRIÈRE.

« J'abjure d'esprit, de cœur et de sentimens, tout titre quelconque ; je jure la liberté, l'égalité, l'abjuration et dis anathème à la caste nobiliaire, que je maudis et que je voue au mépris et à l'exécration publique. » *Signé* : LAFAJOLE.

Il a été encore délibéré que le décalogue républicain serait donné aux maîtres d'école, pour l'apprendre à leurs élèves. Comme aussi que le Comité de surveillance de la Société est chargé de se retirer vers celui de la commune, pour y dénoncer, comme ennemis de l'Égalité, tous les individus, qui ne déposeraient pas à la Municipalité tous leurs titres d'anciens privilèges, d'où qu'ils puissent émaner.

21 avril 1794

Dans la séance du second floréal. il fut nommé quatre Commissaires, Jacques Trégan, Carrière, Pigeron et Monestier, pour faire les recherches, chez les notaires, de tous ceux qui, membres de la Société, avaient usurpé le droit tyrannique de *noble*.

23 avril 1794

Dans la séance du 4 floréal, il fut délibéré que les mêmes Commissaires inviteront la Municipalité, afin qu'elle se donne les soins du plantement d'un *arbre de la liberté*, vivace, afin que les bons républicains puissent transmettre à leurs neveux le fruit de leur patriotisme.

27 avril 1794

Dans la séance du 8 floréal, il fut délibéré que le décadi prochain, les feuilles périodiques du *Père Duchesne*, dit Hubert, seront brûlées, afin que le souvenir de ce lâche et traître conspirateur, soit à jamais effacé de l'esprit de tout bon républicain.

Il a été encore délibéré, qu'il sera nommé deux Commissaires, pour se retirer vers la Municipalité, afin de l'inviter à faire quelques recherches, pour découvrir s'il existe chez quelques particuliers des titres de féodalité, et aussi d'ordonner que la Garde nationale s'assemble tous les décadis, pour escorter la Municipalité au *Temple de la Raison*, afin de rendre la fête plus solennelle. Etc..

30 avril 1794

Ce jourd'hui 11e floréal, l'an second, etc.

Il a été dit, par un membre, qu'il était extraordinaire que des marchands étrangers, au mépris du *maximum*, vinssent dans cette commune, pour y vendre de l'huile à 35 sols la livre ; tandis que ce prix excède de beaucoup le maximum, et qu'il ne fallait pas souffrir qu'il se glissât des abus de cette nature, attendu qu'il ne peut qu'être préjudiciable à la chose publique ; et sur ce l'on a observé que ces marchands ne sont pas inconnus, puisque c'est le citoyen Lecourt, cadet, de Lisle, qui est avec un autre associé. — Il a été délibéré qu'il serait écrit au Comité de surveillance de Lisle, pour y dénoncer ce citoyen, comme mauvais républicain et ennemi de la loi. — Plus il a été délibéré, que la Municipalité sera invitée à faire des achats en viande, pour approvisionner cette commune, et faire en même temps des visites domiciliaires, pour savoir les citoyens qui ont une trop grande quantité de graisse, afin qu'il en soit donné à ceux qui n'en ont point du tout, moyennant un prix raisonnable. Etc.

4 mai 1794

Le 15 floréal, il a été délibéré que les Commissaires désignés se retireraient vers la Municipalité, pour l'inviter à écrire au représentant Bô, pour lui demander de vouloir bien lui indiquer les moyens, qu'elle pourrait employer, pour se procurer de la viande, afin de suppléer à la modicité du pain ; attendu qu'elle n'a aucune ressource pécuniaire, pour en faire les achats.

Il a été délibéré, en outre, d'inviter la Municipalité à faire son possible pour que les citoyens qui ont des noix les mettent en vente, afin d'en faire de l'huile. Etc.

14 mai 1794

Ce jourd'hui 25e floréal, l'an second, etc.

Il a été encore délibéré d'inviter la Municipalité à faire approvisionner les marchés de fèves, et de vouloir les taxer à la livre ; et principalement celles de Lafite, qui se vendent en particulier ; et qu'en outre, elle empêche que les bouchers vendent leur suif à des étrangers, attendu qu'il se présente des citoyens qui veulent fabriquer des chandelles ; etc..

TOULZA sre. LOZES prés^t.

15 mai 1794

Ce jourd'hui 26e floréal, l'an second, etc.

Le président a remis sur le bureau une lettre, du Commissaire de la Marine à Rochefort, portant invitation à toutes les Sociétés de fournir de la charpie et du linge de pansement à nos frères blessés, qui se trouvent dans les hôpitaux de Rochefort ; et de suite il a été délibéré unanimement que la Société ayant une barrique remplie de charpie et du linge de pansement en tout genre, pesant ladite barrique deux quintaux, seize livres, poids de marc, brut, serait de suite expédiée à nos frères marins, à Rochefort, et que, sans perdre du temps, la Société inviterait tous les citoyens à redoubler de zèle, pour venir au secours de l'humanité souffrante ; etc.

19 mai 1794

Ce jourd'hui 30e floréal, l'an second, etc.

Après quoi deux membres ont présenté à la Société, au nom du citoyen Amaran Clauzade, quatre torches qui ont été acceptées ; Pigeron et Carrière ont fait don également d'une torche chacun. Il a été délibéré que la Société ferait faire un drapeau tricolore, sur lequel seraient brodées des devises analogues à des bons républicains, et que toutes les décades il sera porté par les membres de la Société au Temple de la Raison.

Un membre ayant proposé à la Société d'acheter un lustre en cristal, que le citoyen Lasserau (?) désirerait vendre à la Société, voulant le donner pour la somme de trente livres ; il a été délibéré de faire l'achat du dit lustre, et de le placer à l'endroit de la salle qui sera le plus convenable. Etc.

21 mai 1794

Le second prairial, la Société s'associe à celle de Lacaune, pour envoyer une adresse à la Convention, afin de maintenir le représentant du peuple Bô, en mission dans le département, attendu qu'il ne peut en résulter qu'un grand bien pour la chose publique.

22 mai 1794

Le trois prairial, le citoyen Vialas, agent national du district, a fait un discours, dont les principes qu'il a développés lui ont mérité les plus vifs applaudissements.

Sur la motion d'un membre qu'il existe encore dans certaines églises beaucoup d'objets propres à réveiller le fanatisme, tels que confessionnaux, etc., a demandé que le tout fût vendu, et que le produit en fût employé à la construction d'un monument public et civique.

Ensuite la Société a reconnu Falguière-Villeverde pour être un bon citoyen, et rempli des sentimens d'un vrai républicain. Etc.

28 mai 1794

Ce jourd'hui 9 prairial, l'an second, etc.

Il a été fait lecture d'une lettre du citoyen Chastenet, qui demande à la Société de vouloir joindre son attestation à des faits soutenus dans une pétition présentée au Conseil général. Sur quoy la Société, imbue des principes les plus équitables, a unanimement délibéré que l'attestation demandée lui serait accordée.

Ensuite le citoyen Facieu a demandé que la Société, vu les motifs portés sur le registre du Comité de Surveillance, veuille bien lui être favorable, pour qu'il obtienne son élargissement provisoire, jusqu'à ce que l'Autorité préposée à ces fins, ait prononcé sur son sort. La Société a unanimement délibéré que, n'ayant point de motifs pour s'opposer à ce que ledit Facieu obtienne sa liberté, il s'aide de la présente délibération pour y parvenir.

Les citoyens Jean Louis François de Rolland, Guillaume Ebrard et Pierre Trilhou ayant demandé que la Société s'intéressât pour eux; néanmoins, et prenant en considération les pièces probantes dudit Rolland, elle a délibéré qu'il ne devait pas être question dans la Société de parler des prêtres, s'ils n'avaient préalablement fait abdication de leur état, sur les registres de la Municipalité, et remis leurs lettres de prêtrise, avec promesse de ne plus exercer aucune fonction, afin d'éteindre totalement un fanatisme, dont des simples ne sauraient être assez en garde de toutes leurs supercheries. Il a été fait lecture d'une pétition que la citoyenne Diriard, Ve de Paul Barthélemy Toulza, et ses quatre enfans veulent présenter, pour obtenir leur liberté, et demandent que la Société vienne à l'appui de leur innocence. Cette famille ayant toujours tenu une conduite irréprochable, la Société ne s'oppose pas à ce qu'il leur soit accordé la liberté provisoire. Etc.

CARRIÈRE, prés^t. TOULZA, s^re.

29 mai 1794

Ce jourd'hui 10 prairial, l'an second, etc.

Un membre est monté à la tribune, pour annoncer que nos braves républicains avoient remporté une glorieuse victoire sur les lâches et fanatiques Espagnols, et que Collioure, le fort St-Elme et Port-Vendres étaient au pouvoir de la République. De vifs applaudissements ayant retenti de toutes parts, l'hymne des Marseillais a été entonné ; à suite de quoy, il a été proposé d'aller faire la farandole dans toutes les rues ; mais la pluie ayant empêché la Société d'aller témoigner, sur le champ, sa réjouissance au dehors, la séance a continué.

La citoyenne Victorine Costecaude demande que la Société s'intéresse à son malheureux sort, afin d'obtenir la liberté dont elle est privée, par l'émigration de son frère, avec lequel elle ne vivait point depuis 33 ans ; la Société a délibéré qu'elle ne s'oppose pas à ce qu'elle recouvre sa liberté.

Le citoyen Pierre Joseph Marie Moisset Beaurival prie la Société de lui accorder une attestation de sa bonne conduite, pour pouvoir recouvrer sa liberté, comme ayant pris la qualité de *noble*, et n'ayant pas obtenu son certificat de civisme. Attendu que ce certificat lui avait été refusé parce qu'il n'avait pas été trouvé dans le registre des dons patriotiques, et qu'il ne fut allégué d'autre motif contre lui ; que le registre des dons patriotiques ayant été vérifié, ledit Moisset s'y trouve inscrit, ainsi qu'il conste de la quittance du percepteur. La Société a délibéré d'attester que ledit Moisset a toujours tenu une bonne conduite, et qu'elle ne s'oppose pas à ce qu'il recouvre sa liberté.

Le citoyen Jean-Pierre Delherm expose à la Société qu'ayant toujours eu dans son cœur l'amour de la patrie, et n'ayant jamais donné une preuve d'incivisme, il prie la Société de vouloir le reconnaître pour un bon citoyen. — Avis favorable.

La citoyenne Antoinette Faure, veuve Rouquès, expose que, ne vivant pas depuis plus de 20 ans avec son fils émigré, son fils ne s'est jamais dirigé d'après ses conseils ; qu'ainsi, tant elle que sa fille, ne sauraient être victimes de l'émigration de ce fils ; elles prient la Société de s'intéresser à leur malheureux sort, qui est d'autant plus triste, qu'elles sont réduites à la dernière extrémité, et, à cet effet, leur procurer la liberté dont elles n'ont jamais abusé contre les intérêts de la Patrie. — La Société a délibéré que la liberté leur soit rendue.

Le citoyen Emmanuel Raymond Roquier expose qu'ayant fait tous les devoirs d'un bon citoyen, il prie la Société de vouloir s'intéresser à sa liberté. — La Société a délibéré qu'elle ne saurait refuser une attestation de bonne conduite au dit Roquier, et qu'elle ne s'oppose pas à ce qu'il soit mis en liberté.

La citoyenne Marie Costecaude, épouse du citoyen Clausade, prouve que l'émigration de son frère aîné, avec lequel elle ne vit plus depuis 33 ans, est le seul motif de son arrestation, et qu'elle est d'ailleurs mariée avec un vieillard infirme et civique. — La Société émet un avis favorable à sa liberté.

Le citoyen Terrène expose qu'il est malheureux pour lui que, par l'étourderie de son fils, il soit en arrestation, en vertu de la loi du 17 septembre dernier ; attendu que depuis le commencement de la Révolution, il n'a cessé de donner des preuves de civisme, etc. — La Société a délibéré d'attester que ledit Terrène s'est toujours montré patriote, et qu'elle ne s'oppose pas à ce que la liberté lui soit rendue ; attendu que les notes qui lui ont été données, par le Comité de surveillance, lui sont favorables.

Le citoyen Melchior Ebrard, arrêté parce qu'il n'avait pas rejoint le bataillon pour lequel il fut requis, a prouvé, par des certificats des officiers de santé, qu'il était malade à Toulouse. — La Société a délibéré qu'elle ne s'oppose pas à ce que ledit Ebrard puisse recouvrer sa liberté.

Le citoyen Joseph Mazens expose qu'il est en état d'arrestation, à raison de l'émigration de son frère, prêtre, avec lequel il vivait séparément et toujours en procès ou discussions ; il demande l'attestation de ces faits, ainsi que d'avoir toujours été patriote. — Avis favorable.

Le citoyen Jean Pierre Fieuzet expose qu'ayant toujours été patriote, il a été arrêté à cause d'une lettre adressée d'Espagne, par son beau-frère, prêtre, avec lequel il n'avait point de relations, etc. — Avis favorable.

Le citoyen Joseph Bonavenq expose qu'il a toujours été bon patriote, bon ami, bon frère de ses concitoyens ; qu'ayant ignoré jusqu'à ce jour le motif de son arrestation, il était resté dans un profond silence ; mais voyant, d'après les notes du Comité de surveillance, qu'il n'y a aucun grief, il réclame la justice et l'humanité de la Société. — Avis favorable.

Le citoyen Rivières, âgé de 70 ans, expose qu'il n'a pas coopéré

à l'émigration de son fils ; qu'il a toujours été un bon républicain ; etc. — La Société ne s'oppose pas à ce qu'il recouvre la liberté.

Le citoyen Favarel, laboureur, représente qu'ayant un fils, qui était parti pour l'Espagne, en 1791, à l'effet de continuer ses études, il est détenu comme père d'émigré. — Avis favorable.

Le citoyen René Lafitte expose à la Société qu'ayant son frère au service, depuis plus de 25 ans, il ne dirigeait pas sa conduite ; mais que la meilleure preuve de son attachement à la patrie, est celle de lui être resté lui-même toujours fidèle, et d'avoir rempli tous les devoirs d'un bon citoyen. Il prie la Société de lui être favorable pour qu'il recouvre sa liberté. — Avis favorable.

Marianne Vignals, Ve Falguière, et Darie Falguière, sa fille, vivant séparées d'Ismaël Falguière, fils et frère, émigré en 1791, elles ne sauraient être ses victimes, etc. — Avis favorable. Il en a été accordé de même à la veuve Cathalo et à sa fille.

CARRIÈRE, prés^t. DUFAUG sec^re.

1er juin 1794

Ce jourd'hui 13 prairial, l'an second, etc.

La Société a été instruite que les motifs, sur le compte de certains détenus, que la Municipalité avait envoyés au Comité de Salut public, différaient de beaucoup de ceux donnés par le Comité de surveillance, lus à la tribune, et dont lesdits détenus avaient étayé leurs adresses ; qu'ainsi, la Société doit, en honneur et conscience, faire un pas rétrograde ; c'est pourquoy la Société a délibéré qu'elle rapporte ses délibérations desdits jours, 3, 9 et 10 du présent mois, et annule tous extraits, qui pourraient en avoir été délivrés. En outre, extrait de la présente délibération sera envoyé au Comité de Salut public et de Sûreté générale, ainsi qu'aux représentants du peuple. Etc.

19 juin 1794

Le premier messidor, la Société fait inviter la Municipalité à défendre que la laine ne soit vendue ailleurs qu'au marché public. La Société adresssera, de concert avec la Municipalité, une pétition au District, et si besoin au département, afin que le *maximum* sur le vin, soit proportionné dans les communes de Gaillac, Lisle, Rabastens et autres qui avoisinent, et cependant eu égard aux localités. Etc.

25 juin 1794

Le 7 messidor, la Société dénonce à la Municipalité les cabaretiers qui n'observaient plus la loi du *maximum*, puisqu'ils vendoient le vin 3 sols le hucheau, et qu'il est taxé à 2 sols, 6 deniers ; mais attendu qu'une grande partie de la Municipalité se trouve présente à la séance, elle a proposé d'aller, sur le champ, prendre les moyens convenables, afin que le peuple ne soit pas plus longtemps victime des égoïstes. Etc.

CARRIÈRE, prés^t^. TOULZA, sec^re^.

1er juillet 1794

Le 13 messidor la Société a délibéré que tous les citoyens étant assujettis, par ordre du Comité de Salut public, à l'exploitation de la récolte, il est essentiel que les Sociétaires donnent l'exemple, et que tous ceux qui sont dans le cas de couper le blé, se prêteront à un besoin si pressant, et les autres aideront à faire tout autre travail, etc..

9 juillet 1794

Le 21 messidor la Société a délibéré d'inviter la Municipalité à écrire aux Municipalités voisines, pour les prier de vouloir envoyer à celle de Rabastens des journaliers propres à couper la récolte, etc..

11 juillet 1794

Le 23 messidor, la Société reçoit communication de la loi qui accorde des secours, aux parens des défenseurs de la patrie. Ensuite il est fait lecture d'une lettre, écrite aux Jacobins de Toulouse, portant la prise d'Ostende, de toute l'artillerie et autres munitions de guerre. Les applaudissements ayant retenti à plusieurs reprises, il a été délibéré que le 26 du courant, jour auquel il doit être célébré la fête de la Liberté, il sera fait à la suite de cette fête un repas civique sur la promenade, afin de mieux cimenter l'union fraternelle, et témoigner une joie générale sur les victoires multipliées, que nos braves républicains ont remportées sur les tyrans coalisés.

15 juillet 1794

Le 27 messidor nomination des membres qui doivent composer le *Comité d'Instruction publique* : Arnaud, notaire, Bérenguier, Miquel, garde-champêtre, Monestier, Pigeron-Delfort, Toulza et Robert, municipal.

22 juillet 1794

Ce jourd'hui 4e thermidor, etc. — De plus, un autre membre a observé que les boulangers surpassaient le taux du pain, relativement à l'achat du prix des grains, en ce que, l'achetant poids de marc, ils en faisaient le débit *petit-poids*. Il conviendroit de s'adresser à la Municipalité, pour réprimer de pareils abus, et l'inviter à régler le prix du pain *poids de marc*, Etc.

CAPÈLE, prés^t^. DARNAUD, sec^re^.

24 juillet 1794

Le 6 thermidor, la Société décide de ne plus recevoir dans son sein tout individu quelconque, qui aura chômé le jour du ci-devant fête ou dimanche.

Elle a délibéré ensuite d'écrire, sans délai, à l'Agent national du district de Gaillac, et l'inviter à faire parvenir incessamment le *maximum* sur le prix des marchandises et autres objets quelconques, afin de mettre obstacle à l'agiotage et abus, qui pourraient s'introduire. Etc.

31 juillet 1794

Le 13 thermidor, la Société constate que la loi du *maximum* sur les huiles est violée à Lisle et à Gaillac, où elles sont vendues 55 sols, et même 3 livres la livre pesant, prix exhorbitant. — Prévoyant la disette de cette denrée de première nécessité la Société s'adressera à la Société populaire de Béziers, pour lui demander l'approvisionnement des dites huiles. Etc.

5 août 1794

Ce jourd'hui 18e thermidor, l'an deuxième, etc.

Un membre a demandé la parole et a dit que l'infâme et horrible conspiration de Robespierre et ses complices, découverte, tendant à détruire la Convention nationale et y substituer les crimes de la tyrannie, en détruisant également le gouvernement républicain, devait engager la Société à faire une adresse à la Convention ; la féliciter de cette heureuse découverte, qui a de nouveau sauvé la République ; et l'inviter, au nom de la Patrie, de rester à son poste, jusqu'à ce que tous les êtres conspirateurs et tyranniques soient anéantis. Plus a été également délibéré d'inviter la Municipalité de faire effacer, tant dans

l'enceinte de la maison commune que hors d'icelle, le nom de l'infâme Robespierre qui s'y trouve imprimé dans diverses lois, qui doit à jamais être banni de l'idée de tout républicain.

6 août 1794

Le 19 thermidor, un membre a dit qu'après vérification des bougies en cire vendues au concierge, par la citoyenne Bécat, pour l'usage de la Société, il s'est trouvé qu'elles sont de la plus mauvaise drogue, et vendues néanmoins au plus haut prix de la véritable cire. La Société délibère que la citoyenne Bécat soit dénoncée à la police correctionnelle, afin qu'à l'avenir la foi publique ne soit plus trompée par l'agiotage ou l'égoïsme. Etc.

7 août 1794

Le 20 thermidor la disette du vin se fait déjà ressentir, de plus à Gaillac, on vend le hucheau 4 solz, tandis qu'il n'est taxé, pour les autres communes du district, que 3 solz ; disproportion qui paraît étrange. Il serait bon d'en creuser le mystère et de le dévoiler, pour la satisfaction publique, etc.

LOZES, v-prés^t^. DARNAUD, sec^re^,

9 août 1794

Le 22 thermidor, il est donné lecture d'une lettre de la Société de Castres, qui invite celle de Rabastens de vouloir concourir à la souscription qu'elle a ouverte, pour le radoub du vaisseau amiral « *La Montagne* », qui a si glorieusement combattu contre six vaisseaux ennemis, ou à la construction d'un autre vaisseau. — La Société a délibéré d'ouvrir, elle aussi, un registre de souscription, pour recevoir les offrandes volontaires, et que les sommes provenant de ladite souscription seront envoyées directement à la Convention. Etc.

10 août 1794

Le 23 thermidor, un membre a fait la motion tendant à ce que la Société donne son assentiment, à l'instar du Conseil général de la commune, à l'établissement d'un *théâtre* dans cette commune. — Sur quoy la Société a unanimement délibéré qu'elle adopte la proposition, et qu'elle ne sçaurait se refuser à un établissement propre à propager l'esprit républicain. Etc.

CAPÈLE, prés^t^. DARNAUD, sec^re^.

18 août 1794

Le premier fructidor, la Société a délibéré d'écrire à toutes les Sociétés affiliées, à l'effet d'envoyer une adresse à la Convention nationale, et lui demander qu'il soit établi un *maximum* sur le bétail sur pied. Etc.

21 août 1794

Le 4 fructidor, la Société délibère qu'elle écrira au district de Lavaur, pour que le bâtelier de La Pointe soit tenu d'ériger un poteau où sera appliqué un tarif, pour réprimer sa cupidité et les vexations qu'il commet sur les passagers. Etc.

23 août 1794

Le 6 fructidor, la Société a délibéré de faire incessamment l'envoi d'une barrique de charpie à l'armée des Pyrénées-Orientales, avec l'inscription : « *Don patriotique de la Société populaire de Rabastens du Tarn* ». Etc.

24 août 1794

Le 7 fructidor, il a été délibéré qu'elle dénoncerait la municipalité de Montclar, à la Société montagnarde républicaine de Montauban, comme ne s'opposant pas aux malversations criminelles qui se commettent dans leurs foires et marchés, et qui, au mépris de la loi salutaire du *maximum*, vendent leurs denrées au quadruple de leur valeur ; ce qui attire chez eux cette classe d'hommes avides dont la cupidité fait qu'ils accaparent tout, sans craindre le glaive de la loi qui ne cesse un moment de planer sur leurs têtes coupables. Etc.

CAPÈLE, prés^t^. LABOULBÈNE, sec^re^.

25 août 1794

Le 8 fructidor, un membre a exposé que la pénurie du fer dans cette commune était extrême, et que les bras manquaient à l'agriculture. — Il a été délibéré qu'il sera écrit à la Société de Toulouse, pour l'inviter à nous fournir la quantité de fer qu'elle jugera à propos.

Le bureau militaire du district demandait des hommes patriotes et capables de remplir des places de gendarmerie : De suite, s'est présenté le citoyen Jean Cassan. — La Société reconnaissant que le dit Cassan a été constamment dans les bons principes, et a fait le service

de la garde nationale sans interruption, elle le propose à l'administration du district, pour une place dans la gendarmerie nationale. Etc.

30 août 1794

Aujourd'huy treizième fructidor, an deux de la République, etc. Un membre monte à la tribune et fait lecture des adresses votées par la Société populaire de Marseille, soit à la Convention, soit à nos frères des sections de Paris, soit enfin à la Société des Jacobins, pour féliciter la Convention sur l'héroïque énergie qu'elle a développée dans la crise violente, où le plus perfide, le plus ambitieux et le plus hypocrite des hommes aiguisait les poignards, qui devaient égorger les nombreux députés restés fidèles à la cause sacrée du peuple, dans la journée du 9 au 10.

Le rapporteur du *Comité de surveillance* se plaint de ce que plusieurs citoyens de la première classe sont restés dans leurs foyers, tandis que la voix de la patrie les appelait à la défense ; que cette négligence doit être envisagée comme une lâcheté de leur part. Huit de nos concitoyens, moindres d'âge, n'ont pas hésité, un seul instant, de se présenter volontairement, et sont partis pour défendre les intérêts de la liberté et de l'égalité. Délibéré que la Municipalité sera invitée à recueillir les motifs, ou exemptions légitimes que ces citoyens pourroient avoir, pour les retenir encore ici, vu que tous ceux de la même classe sont sur la frontière, etc.

LOZES, v.-prés^t^. DARNAUD, secr^re^.

6 septembre 1794

Le 20e fructidor, lecture des *nouvelles* annonçant la reprise de Valenciennes et de Condé, par les armées de la république. La Société, par un mouvement spontané, a délibéré de faire une farandole, avec les tambours, et a été précédée, dans l'intérieur de la salle, par les chants de la plus vive allégresse des hymnes à la patrie et des cris mille fois répétés « *Vive la République* », etc.

9 septembre 1794

Le 23 fructidor, la Société a délibéré de députer des Commissaires vers la Municipalité, à l'effet de l'inviter de faire un recensement général du vin qui est dans la commune ; enjoindre aux cabaretiers de vendre leur vin à tout individu qui ira en chercher, et leur faire observer rigoureusement la loi du *maximum* sur la viande qu'ils débi-

tent. D'obliger, en outre, les marchands quelconques, de, et en conformité de la loi, tenir un tableau, à l'endroit le plus apparent de leur boutique, contenant le nom et qualité de leurs marchandises, avec le prix à côté d'icelles, article par article. Etc.

11 septembre 1794

Le 25 fructidor, il est donné lecture d'une adresse de la Société de Castres à la Convention, sur la punition éclatante du Catilina moderne et de ses infâmes sujets, et de l'énergie qu'elle a déployée dans les journées des 9 et 10 thermidor. La Société a délibéré, à l'instar de celle de Castres, de voter pareille adresse. Etc.

19 septembre 1794

Le 3e jour des sans-culottides, ont été reçus membres de la Société les citoyens Trégan, Barreau et Camalet, fils ; la candidature d'Amarand Clauzade a été rejetée. Etc.

21 septembre 1794

Ce jourd'huy cinquième jour des sans culotides, etc.

Elle a délibéré de députer des Commissaires vers la Municipalité, à l'effet de l'inviter de nommer un Comité pour inspecter les pièces qui doivent se jouer sur le théâtre, et qu'on ne donne que des pièces analogues à la Révolution ; et, en outre, de faire en sorte que les représentations qui auront lieu, soient terminées avant 8 heures, pour que la Société n'en souffre aucune atteinte.

De plus, la Société a délibéré d'exclure de son sein les citoyens Pie, Pongis et Joseph Vigourous, cadet, compris dans la levée en masse, qui se sont soustraits, par de vaines raisons, à marcher à la défense de la Patrie, lorsque l'honneur de la défendre les y appelait. Etc.

2 octobre 1794

Le 11me vendémiaire, la Société invite la Municipalité à faire une proclamation, pour inviter les citoyens à venir plus assidûment aux fêtes décadaires et de faire en sorte que l'entrée au Temple de la Raison soit à deux heures précises. De donner avis à l'administration du district de l'inexécution des dites fêtes décadaires des communes de Gaillac et de Lisle, que leur exemple ralentit le zèle des citoyens de Rabastens. Etc,

VERNHES, prés^t. DARNAUD, secre.

3 octobre 1794

Ce jourd'huy douzième frimaire, l'an trois, etc.

La Société a unanimement délibéré de voter une adresse de félicitations à la Convention nationale, sur l'arrêté, pris par les Comités de Sûreté générale et de salut public, approuvé par la Convention, le 22 brumaire, relativement aux mesures prises contre la Société des Jacobins de Paris.

De plus, d'envoyer directement à la Convention, le montant des offrandes faites à raison du radoub du vaisseau amiral « *La Montagne* », ou pour la construction de tout autre vaisseau. etc.

MIQUEL, prés^t^. DARNAUD, sec^re^.

7 décembre 1794

Aujourd'hui dix-sept frimaire, l'an second, etc.

Antoine Capelle, curé de Bracou, détenu aux Carmélites de Toulouse depuis onze mois, demande à connaître les motifs de sa détention, et, s'il n'y en a point, d'être mis en liberté. La Société populaire de Rabastens, consultée à ce sujet, déclare, 1° que ledit Capelle était curé de Bracou ; 2° qu'elle ne sait pas que sous l'ancien régime il ait sollicité un bénéfice ; 3° qu'elle ne sait pas qu'il ait jamais abdiqué sa cure, ni qu'il ait remis ses lettres de prêtrise ; 4° qu'il est notoire qu'il dénonça la Municipalité pour avoir défendu de célébrer la fête des rois, du 6 janvier 1794 ; 5° qu'elle ne sait pas qu'il ait fanatisé l'esprit du peuple ; 6° que lorsqu'il fut offert à la Convention l'argenterie des Eglises, il dit séance tenante, que cette argenterie n'était que luxe, et que l'on pourrait aussi bien célébrer la messe avec des vases de fer blanc ou de verre ; 7° qu'il a toujours surveillé les ennemis du bien public ; 10° enfin, que les mœurs dudit Capelle ont toujours été à l'abri de tout reproche. D'après ce qui vient d'être attesté, les Représentants du peuple, pénétrés des principes d'humanité et de justice, sont invités à donner leur décision, sur la pétition qui leur a été présentée par ledit Capelle. Etc.

VERNHES, pré^t^. FAURE, sec^re^.

20 décembre 1794

Le 30 frimaire, l'an troisième, etc. Lecture d'un arrêté du Représentant du peuple, qui suspend les séances de la Société populaire de Toulouse. Comme dans cet arrêté est un reproche fait à la dite Société

de ne s'être pas épurée depuis le 9 thermidor, un membre a fait la motion que la Société s'épurât, afin que s'il est quelque membre qui ne soit pas dans les principes de la Convention, il soit expulsé de son sein. Etc.

CAPÈLE, v-prés^t^. FAURE, sec^re^.

22 mai 1795

Le 3 prairial, l'an troisième, etc. Sur la motion d'un membre, il a été délibéré qu'il sera placé, à l'endroit le plus apparent, un tableau avec ces mots sacrés : ***Respect et hommage à l'acte constitutionnel et aux droits sacrés et inaliénables de l'homme.*** Et que s'il arrive qu'un orateur se permette d'attaquer les principes fondamentaux de notre *Constitution* il sera de suite ramené à l'ordre, par le président, et, en cas de récidive, rayé de la matricule de nos registres. Etc.

LABOULBÈNE, prés^t^. DARNAUD, sec^re^.

31 mai 1795

Le 12 prairial, la Société a unanimement délibéré de faire une adresse à la Convention, pour la féliciter sur son triomphe des évènements qui ont eu lieu le premier courant. Etc.

LES POTERIES DE GIROUSSENS

I. — GIROUSSENS

L'art de terre est pour l'étude des civilisations passées une précieuse source de documents irréfutables. La poterie, par sa complexion, sa nature et ses formes, enseigne les mœurs, fixe les époques et raconte l'histoire du foyer. Il est donc utile de saisir et de signaler les moindres manifestations de l'art céramique, puisqu'il peut s'en dégager quelques données pour l'histoire économique d'un pays ou d'un peuple.

A côté de la prodigieuse époque gallo-romaine et de l'intense production des centres industriels de la France, nous avons, plus près de nous par la date, dans une région renommée pour ses faïences, un endroit, appelé Giroussens, dont la poterie mérite d'être étudiée ; non pas que nous nous trouvions en présence d'un essor artistique des plus larges et des plus élevés ; mais pour divulguer avant leur complète dispersion, des documents sérieux pour l'étude des mœurs économiques et sociales du département du Tarn.

Giroussens s'élève sur la berge qui domine l'Agoût. C'est une des plus anciennes parmi les bourgades préhistoriques ; on a découvert dans le lit de l'Agoût des traces d'habitations lacustres. De nombreux silos, soigneusement enduits de terre lisse et bien battue, sont disséminés sous le village même. De vieilles murailles, près desquelles on retrouve des mosaïques, attestent l'occupation romaine.

Le château de Giroussens, bâti sur le *pech Mascou* — puits du maure — appartenait aux Comminges. Les derniers comtes prirent le titre quelque peu prétentieux de *Rois du bas Albigeois*, ce qui n'empêcha point Simon de Montfort

de raser leur château après la prise de Lavaur. Ville très importante aux temps passés, Giroussens a perdu aujourd'hui le prestige que lui donnaient l'industrie du tissage, de la verrerie et principalement celle de la poterie. Elle demeure un centre agricole ; elle sera toujours un des plus beaux sites du Vauréen. Des sources, d'une eau claire et abondante, jaillissent des coteaux qui dominent le village et l'abritent des vents du nord.

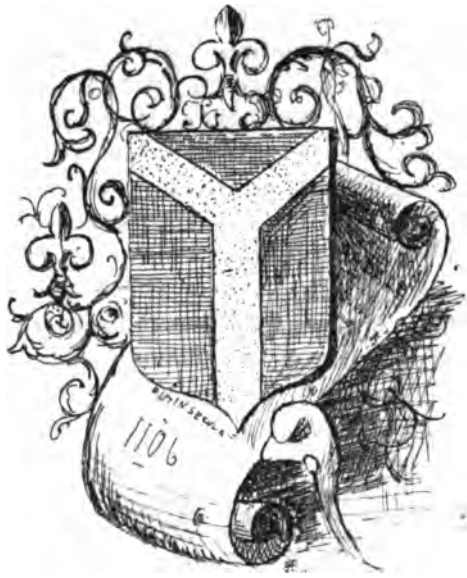

Giroussens se trouve enserré entre le ruisseau de la Fauvie et la capricieuse rivière de l'Agoût. La plaine s'étend et ondoie de Briatexte à Saint-Sulpice, fertile et verdoyante sur un parcours de 15 kilomètres. La ligne des Pyrénées, barrant l'horizon au midi, complète par son profil sévère l'harmonie du paysage.

Les alluvions, pleines de vie luxuriante, furent propices aux premiers colons. Les eaux bleues de l'Agoût, le ciel chaud et limpide invitaient au séjour, et la civilisation devait suivre son cours en ce pays et se plier aux inéluctables lois du progrès. A ces premières populations créa-

trices l'art de terre devait fournir l'appoint du bien-être et du confort. Bientôt tous les objets de ménage allaient naître sous les doigts déliés des potiers d'alentour. Une importante colonie de ces artisans se groupait autour de Giroussens dont les principaux centres furent : La Verrière, Les Issards, Puech, Roques et La Pelforte. Etudier les poteries qui en proviennent, les familles qui les ont produites, tel est le double objet de notre travail.

En recherchant l'origine de la poterie de Giroussens, on a jusqu'ici trop exclusivement considéré les grandes pièces, les grands plats couverts de dessins et de peintures. Ces plats, ces assiettes, produits d'un art à son apogée, s'expliquent par un désir de perfection, de progrès qui poussa le potier de Giroussens vers une parure plus coquette et plus riche de ses humbles et rustiques produits. En réalité l'origine de la poterie de Giroussens est la même que celle de la poterie gallo-romaine. Pourquoi ne pas admettre une filiation entre le praticien de Giroussens et le potier gaulois ? Celui-ci travaillait d'après la tradition ancestrale. Le Romain victorieux et civilisateur affina et perfectionna le métier indigène. Il disparut à son tour, et notre potier gallo-romain transmit à la génération suivante, non plus un métier mais un art aux formes pures et au galbe harmonieux.

Dans ces héritages successifs l'artisan recevait de bons ou de mauvais enseignements ; il recueillait une formule artistique ou la pratique d'un métier avili et dégénéré. L'état social, les mœurs des temps, transformaient l'artisan, tour à tour jouissant d'une paix féconde, ou décimé par les guerres et les malheurs publics. Pour Giroussens il en fut absolument ainsi et l'origine de l'art de terre en ce pays ne doit provenir que des stations gallo-romaines, parmi lesquelles Montans peut être comptée comme la plus importante. Il semble inadmissible que les artisans des plaines du Tarn et de l'Agoût n'aient point hérité des traditions d'une race dont la lente disparition joncha le sol des produits de sa civilisation. Pas un soc de charrue ne déchire la plaine des Issards et de La Pel-

forte sans faire jaillir une étincelle du passé. Partout des fragments de poteries, de bronzes et de mosaïques attestent l'activité de cette population gallo-romaine dont les mœurs et les arts se perpétuèrent dans la région.

Nous sommes persuadé que l'origine de la poterie à Giroussens est absolument liée à celles de Martres et de Montans. Il n'est pas douteux que ce qui constitue dans l'art de Giroussens l'invention céramique et picturale n'ait des liens de parenté avec les œuvres sorties des ateliers de Pomponne, Ardus et Montauban.

Cette industrie locale, après un apogée, d'ailleurs de courte durée, finit dans une décadence qui ne laisse survivre du passé qu'un souvenir et quelques pièces remarquables.

II. — LA FORÊT

Dans le régime économique de la production céramique la question du chauffage entre pour la meilleure part. C'est d'elle, en effet, c'est de son abondance ou de sa rareté que dépend bien souvent la réussite ou l'échec d'une fournée. A ce point de vue, rien de semblable ne paraît troubler le travail des potiers de Giroussens, car l'accès de la forêt voisine est un privilège des habitants du village.

Les archives du Parlement de Toulouse possèdent deux cartes ou plans de la forêt de Giroussens. Le premier plan, le plus ancien, remonte au mois d'août 1607. Tracé sur des feuilles de papier collées ensemble, il ne mesure pas moins de 1 mètre sur $0^{m}85$. Ce luxe de papier et l'échelle même du plan n'ajoutent rien à sa clarté. Cependant une note manuscrite évalue la superficie totale de la forêt à 1,287 arpents, 5 perches, 5 boisseaux. Le plan indique les routes traversant la forêt et les cours d'eau qui l'arrosent. L'aspect graphique de cette carte est assez curieux. L'orientation des lieux est figurée par les villes circonvoisines et le scribe en a représenté les tours, tourelles, portes et clochers respectifs. Bien mieux, il a essayé de représenter deux rivières, l'Agoût et le Tarn, mariant leurs eaux vers Saint-Sulpice, et mêlant

leurs poissons dans une agréable sarabande. Et se détachant sur le tout, cette déclaration exempte de prétention : *La bonne figure de la forêt royale de Giroussens faite par moi Jean Clément, agrimenseur, août 1607.*

Un second plan, daté du 8 septembre 1666, accuse 1,287 arpents, 1 perche, 5 boisseaux, ainsi répartis :

« Belle haute jeunesse, bien garnie de balibeaux, 600 « arpens. Bons taillis de 6 à 7 ans, bien plantés contenant « 340 arpents. Taillis abrouty mal planté, contenans 347 « arpents, 1 perche, 5 boisseaux ».

Le plan indique un chemin de Carla, un autre chemin qui va de Rabastens à Briatexte et de « La Passe ». Il mentionne les cours d'eaux, tels que : Riou-Bernet, Riou-Blanc, Riou-Tort.

Peuplée d'arbres d'essences diverses, venus sur un sol riche, la forêt de Giroussens fait partie du domaine royal, comme il ressort de documents des 12 décembre 1474 et 1547. Les privilèges dont se montrèrent si jaloux dans la suite les consuls de Giroussens, furent donnés, en 1090, par Jean de Foix, comte de Candale. L'édit royal de 1474 règle et détermine les privilèges inscrits sur les chartes de la commune de Giroussens. Ils sont confirmés par lettre patente du 5 avril 1550 :

« Faculté de paissage et pâturage des bestiaux dans la « forêt de Giroussens, comme aussi de pouvoir prendre du « bois mort et le mort bois d'ycelle pour le chauffage des « habitants de la commune de Giroussens. »

Une ordonnance du mois de juin 1563 porte « entre au- « tres privilèges prendre du bois mort et abatu de nostre « foret de Giroussens, tant pour leur chauffage que pour « édifier leur maison. »

Les lettres patentes de janvier 1573, août 1617, 24 octobre 1643, l'ordonnance de messire de Bousquet, grand maître des Eaux et Forêts, en 1644, un rapport de 1668 approuvent encore ces privilèges.

Il est ordonné, en 1730, aux consuls d'établir « un role au vray » de tous les habitants et bien-tenants prétendant

droit au dit usage, basant leur privilège sur le labourage et les bestiaux (1).

En 1785, le grand Maître des Eaux et forêts, André de Cheissac, renouvelle les privilèges des habitants de Giroussens.

« Tout dol et abus cessant, à la charge par eux de n'en-
« trer dans la dite forest que par devant les barraques des
« gardes, à peine contre ceux qui auront franchi les fossés
« de 20 livres d'amende et de prison. Défense aux dits
« habitants de Giroussens de porter avec eux aucun ferre-
« ment pour entrer dans la dite forêt ni de se servir d'au-
« cune charrette, chevaux ou bête azine pour emporter le
« dit bois ».

Forts de ces lettres, arrêts, confirmations et règlement, les artisans d'alentour vont chercher le bois à larges brassées et ne se font nul scrupule de tailler, couper tout ce dont ils ont besoin. Certains, inscrits sur les listes particulières dressées par les consuls, allaient prendre le bois qui leur était nécessaire, le payaient et retiraient un reçu qui les mettait à l'abri de toute poursuite du fisc. Mais que de fraudes se masquaient derrière ces bouts de papier dont la seule vue calmait les suspicions des agents du Trésor !

Nous reproduisons plus loin un exemplaire de ces reçus auxquels fait allusion le grand-maître de Froidour dans son arrêt du 11 septembre 1666.

Tous les voisins de ce royal domaine n'étaient point munis de franchises et recouraient quand même à la forêt pour faire cuire leurs produits de terre.

Les inspections, cependant très espacées, finirent par découvrir et dévoiler le pillage des riverains et alors sévit rigoureusement l'administration des Eaux et Forêts.

Par un arrêt du 14 septembre 1611, Ramon Gorrut est puni pour avoir pris 40 arpents de taillis. Les juridictions royales, malgré leur habituelle somnolence, veulent bien de temps à autre rappeler les riverains au respect des biens de la couronne. Les curieuses pièces exhumées dans nos

(1) Acte des archives locales de Giroussens.

recherches aux archives du Parlement de Toulouse, au répertoire des « Maîtrises et Forêts Royales R. 1. ». prouvent que le réveil de la justice était bien dur parfois au pauvre monde.

COUPE DE Giroussens
N° Ordinaire de 1769
164 Montant du Bois.
3 # 10 s
Pour cinquante fagot

J'ai reçu de Bernard Ramond journalier a giroussens la somme de trois livres dix sols pour le montant du Bois qu'il a reçu de la Forêt royale de giroussens de l'Ordinaire de mil sept cens soixante neuf sans préjudice d'autre dû, s'il y en a. A Rabt ce 23e 7bre 1770
Langlade Pauc

Par un arrêt de Louis de Froidour en date du 26 mars 1667, les habitants d'Ambres sont condamnés à 4.000 livres d'amende pour délits commis par eux dans la forêt royale de Giroussens. En cette même année le passeur d'Ambres se voit confisquer son bac et sévèrement punir pour avoir passé les voleurs de bois (4 octobre 1667).

De même les habitants de Parisot et de Couffouleux sont inquiétés dans leurs incursions. Le 11 septembre 1666, ils

sont assignés avec des gens de Giroussens, potiers, tuiliers, briquetiers, prétendant avoir des droits sur la forêt, à l'effet de produire les billets du bois pris, acheté, ou employé par eux. Longtemps se déroula cette guerre des potiers contre la forêt, si mal défendue par des arrêts qui restaient lettre morte. La Révolution vint mettre un terme aux franchises et abolir les privilèges. Ce fut, on le comprend, un rude coup porté à la corporation des potiers, dont les produits très inférieurs ne pouvaient se maintenir sur les marchés rivaux que grâce à leur prix fort modeste.

Cette différence de prix provenait précisément du mode de cuisson des produits dont l'élément principal, le bois, était presque gratuit. Ce fut une véritable révolte dans le public. On cria très haut. Mais les protestations des potiers de Giroussens furent rejetées par le Conseil de Préfecture, dont l'arrêt leur fut transmis en ces termes :

Lavaur, 21 août 1806.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur le Maire, que j'ai reçu un arrêt du Conseil de Préfecture du 29 juillet 1806.

« Les habitants de la commune de Giroussens ne sont nullement fondés à prétendre à la jouissance d'aucun droit de chauffage, à la dépaissance de la dite forest de Giroussens. »

La guerre est déclarée entre les pouvoirs publics et les potiers. Leur Maire écrit ainsi au chef-lieu :

Le Maire de la commune de Giroussens au Citoyen Préfet du département du Tarn.

Citoyen,

Conformément à l'article 1er de la loi du 19 Germinal an XI et à votre circulaire du 20 Floréal, même année, je vous expose que la commune de Giroussens, par la concession qui lui a été faite par Jean de Foix, comte de Candale, a joui depuis 1090 du privilège d'aller chercher du bois mort et du mort bois dans la forêt nationale de Giroussens et d'y faire paître ses bestiaux gros et menus dans la dite forêt, comme il conste par l'ordonnance de Messire de Bousquet, Grand Maitre des Eaux et Forêts, rendue en 1644 et par laquelle la dite communauté est maintenue dans les droits sus mentionnés. Je vous présente aussi dans le même cahier plusieurs extraits des déclarations et Lettres patentes de nos anciens rois Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV. Les extraits des pièces dont

nous vous faisons mention sont contenus dans le cahier n° 1, la concession de Jean de Foix ayant été égarée dans la Révolution. Je vous présente aussi un extrait de l'ordonnance rendue par la Commission députée par le Roi en 1668 pour la réformation générale des Eaux et Forêts au département de la Grande Maitrise de Toulouse, par laquelle, malgré la condamnation de la somme de 800 fr. pour faits d'incendie dans la dite forêt, notre commune fut néanmoins maintenue dans sa possession du bois mort et du mort bois et dans la dépaissance du bétail dans les vacans d'ycelle.

Voilà, Citoyen Préfet, les seuls titres que possède actuellement la commune de Giroussens. Les originaux doivent être à Montpellier.

Je crois avoir rempli vos vues et celles de mes administrés.

Nous espérons de vous toute justice.

Je vous salue avec respect.

GOUZY, *Maire*.

En même temps que l'envoi de cette lettre, le Conseil municipal de Giroussens décidait, le 4 mai 1808, de poursuivre sans relâche le rétablissement des privilèges. Et le 17 juin 1818, le Sous-Préfet de Lavaur communiquait un extrait des registres du Conseil de Préfecture, en date du 1er mai 1818, informant le Maire du maintien du droit de jouissance des habitants sur la forêt de Giroussens.

Mais l'œuvre des politiciens, la résistance et la victoire des potiers ne devaient aboutir ni l'une ni l'autre à la franchise du bois. La forêt de Giroussens allait être vendue. Un premier projet d'aliénation, en 1815, ne put pas aboutir. La forêt comprenait à ce moment 732 hectares et était estimée 169.637 francs, ce qui faisait ressortir l'hectare à 231 francs. Ce prix parut trop faible.

Une ordonnance royale du 9 février 1827 prescrivit l'aménagement de la forêt.

La loi du 25 mars 1831 autorisa définitivement l'aliénation de la forêt, qui couvrait à cette époque 724 hectares 55 ares. Une adjudication partielle fut faite l'année suivante en faveur du sieur Ferradou, de Toulouse et les bois passèrent du domaine public dans le domaine privé.

Ainsi disparaissait le privilège des potiers en même temps que s'achevait la ruine d'une industrie plusieurs fois centenaire.

III. — L'ART DE TERRE

Il serait téméraire d'affirmer que les poteries de Giroussens soient des œuvres d'art et que leur étude puisse rien ajouter à la gloire de la céramique française.

Cette notice n'a d'ailleurs d'autre but que de rassembler en un travail critique les éléments épars capables de déterminer la nature, la forme et le décor de cette poterie aujourd'hui disparue. Nous nous efforcerons d'établir le caractère typique des poteries de Giroussens.

Et d'abord nous avons admis, comme origine, la primitive imitation des potiers gallo-romains dont Montans, si voisin, fut l'indéniable berceau.

L'argile toute pareille, chimiquement semblable à celle des bords du Tarn, invitait aux arts de terre. La situation physique du pays rendait facile l'installation des fabricants. Et pour un travail où le feu entre comme élément capital, la forêt de Giroussens fut l'intarissable pourvoyeuse des potiers d'alentour. Donc, avec l'argile, l'eau, le combustible en abondance, l'industrie était assurée de ne pas manquer des matières premières. Elle devait évoluer vers un décor original et pittoresque ; mais la forme, en demeurant constante, prouva que de la première à la dernière période on fut surtout *potier* à Giroussens.

Dans la recherche de la ligne le potier montra parfois des qualités de goût et d'originalité remarquables. Nous n'en voulons pour preuve que le dessin de la fontaine que nous avons donnée au Musée d'Albi.

Certains vases, jarres et pots que nous avons examinés sont, malgré la grossière argile qui les constitue, d'une élégance très archaïque. Généralement toutes les hautes pièces offrent un galbe harmonieux rappelant la tradition gallo-romaine.

Notre potier est expert dans le tournassage; le moulage et l'estampage lui sont aussi familiers. La preuve en est dans le bénitier dont nous donnons une reproduction

et qui est composé d'ornements moulés et rapportés. Des coquillages, des masques d'anges viennent se grouper autour d'un vague Christ visiblement estampé.

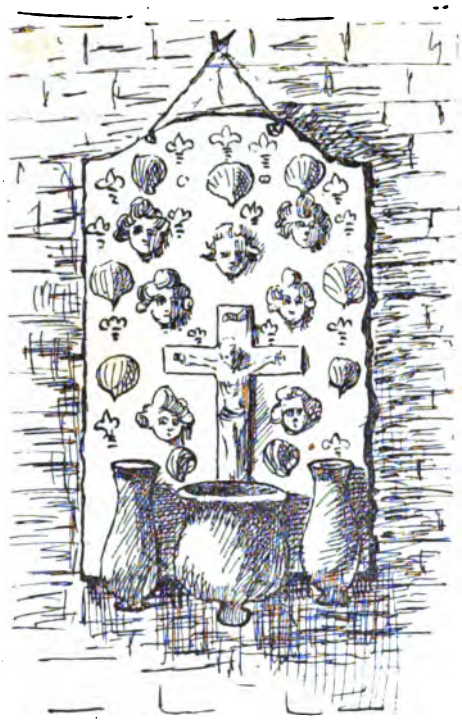

Nous possédons un moule d'ornement, en creux, trouvé dans nos fouilles de La Pelforte. Certains bibelots rustiques, gourdes, bouquetiers, certains Christ, témoignent d'une curieuse préoccupation d'imiter la nature. A l'appui de notre étude nous joignons une planche de ces poteries dont les types, choisis dans la magnifique collection de M. le Dr Bérenguier, réunissent dans la forme, l'estampage et l'ornementation, de belles qualités céramiques. Ces pièces uniques sont de la belle époque ; leur engaube est blanche et leur vernis très limpide.

Ces produits, tous d'argile vernissée, n'étaient engaubés que lorsqu'ils servaient à l'alimentation. Nous devons même faire une réserve à cette affirmation, car la grande majorité des assiettes, *siettous*, *platous* et *escudelous*, étaient

Emile Rieux

Collection de M. le Dr Berenguier

POTERIES DE GIROUSSENS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

d'argile simplement vernissée. Les bénitiers eux-mêmes étaient traités avec la même rusticité. Toutefois, on recouvrait d'engaube les bénitiers, les bouquetiers modelés qui devaient être peints, comme certains grands plats. Ce fut seulement dans les travaux inférieurs, que la forme gallo-romaine dévia peu à peu de ses canons et de ses gabarits pour déchoir et s'abâtardir en des objets dont l'usage réclamait plus de force que de grâce. On n'avait que faire de vaisselle fine, de soupières ornementées, de salières élégantes. Il fallait des plats robustes, des assiettes que l'on pût lancer à la volée à chacun des tâcherons assis sur l'herbe, auxquels on apportait la soupe dans les champs. Au surplus, si dans quelques rares exceptions, épis de faîtage, mortiers, *boutels* et *bugadous* (1), le potier trouvait des inventions bizarres, ces objets étaient toujours en terre vernissée et ne sauraient nous retenir très longtemps.

L'argile qui servait à la confection, au tournage, au moulage de tout le Giroussens, est très riche en fer et contient quelques traces de manganèse. Elle est très liante et très malléable. Elle cuit fort bien et donne une grande variété de rouges. Elle a une contraction de 0,08. Elle prend intimement l'engaube et, crue ou biscuitée, elle se grave et se raye facilement. Dans le séchage à l'air et à l'abri, l'argile de Giroussens conserve longtemps son humidité. Elle se comporte bien en grandes masses, témoin de grands cuviers à lessive excessivement homogènes et donnant sous le choc un beau son métallique. La cassure est longue, ébarbée, parfois feuilletée, le grain peu saillant. Les divers tons observés dans les terres et qui vont du rouge vif au rose pâle proviennent du degré de cuisson. Disons tout de suite que l'époque de la poterie peinte vernissée comporte des produits d'une nature moins rougeâtre et plus pâle, par suite du mélange que les praticiens opéraient avec des terres des berges de l'Agoût.

Voilà fixée la nature de l'argile. Examinons maintenant sa conduite plastique. Broyée, triturée, anhydre, la terre,

(1) Cruchons, cuviers.

après une longue mise en tas, était livrée à la manutention. Les produits étaient séchés, engaubés et cuits au four.

Ces fours dont nous avons dans nos fouilles nombreuses retrouvé les substructions, étaient de forme ronde et les ruines de La Pelforte nous ont révélé leur disposition. Leur édification n'a pas cessé d'être primitive, tant il est vrai que la peinture sur poteries n'a été qu'une exception pour l'artisan de Giroussens. Et c'est précisément cette exception qui dut nécessiter certains aménagements dans la cuisson et des améliorations dans le mélange des terres. Sa rareté fait son prix comme son mérite ressort de la difficulté vaincue.

D'après nos recherches et plus encore selon des récits et des traditions recueillis, il existait deux sortes de fours.

Les potiers, très nombreux alors, travaillaient en famille et chacun pour son compte. A un petit producteur la construction d'un four et son exploitation eussent occasionné des frais onéreux. Aussi voyait-on fréquemment plusieurs potiers se réunir pour la construction et le service d'un four banal. On agissait pour la poterie comme pour le pain.

D'autres, plus indépendants et plus isolés, se servaient de fours singulièrement primitifs. Il est évident que nous ne parlons que des petits artisans qui, dès l'origine de la poterie de Giroussens, exercèrent leur métier simplement et sans nulle prétention d'art.

Ces fours primitifs étaient ronds ou carrés, le foyer au niveau du sol. La hauteur totale de 2m50 comprenait la chambre de cuite et la chauffe. Le four n'avait point de voûte et présentait l'aspect d'une tour évidée ou plutôt d'un cylindre dont la base était percée de trous carrés pour laisser pénétrer la chaleur du foyer situé au-dessous.

On plaçait la marchandise, on établissait un couvert en superposant sur le tout des tessons, de la terre glaise, des morceaux de poterie, et on laissait une sorte d'ouverture pour le passage de la fumée. On chauffait avec du chêne blanc que la forêt fournissait en abondance.

J'ai dû rapporter ici cet étrange aménagement de four pour bien faire comprendre quels devaient être les produits extraits de cette charbonnière.

Les fours du XVIIe siècle étaient circulaires et divisés en deux parties : le foyer et le cœur, où s'élaborait la cuisson des poteries. Sur la cazette on plaçait les produits délicats. Le foyer circulaire était creusé dans le sol et la bouche était bien au-dessus du fond de ce foyer.

Dans le foyer profondément creusé dans la terre, on commençait à former, fagot par fagot, un intense brasier dont les flammes réductrices ne tardaient pas à se transformer en flammes oxydantes.

L'énorme appel d'air, qui se produisait dans la partie du foyer comprise entre le dessous de la moufle et la masse en ignition, facilitait merveilleusement la cuisson des vernis et la vitrification des fondants chargés de véhiculer les oxydes colorants.

Ceux-ci vont nous retenir quelques instants, car c'est sur eux que repose l'étude critique des poteries de Giroussens.

Nous avons traité de la forme et de la matière, nous abordons maintenant la partie céramique.

La palette du potier de Giroussens était d'une pauvreté qu'expliquent l'ignorance de notre chimiste praticien et surtout l'absence d'intérêt industriel, dans les moyens et dans le but. Je m'explique.

Les vernis employés journellement étaient la garantie pour l'usage, ils arrêtaient à une simple glaçure la perfection de l'objet fabriqué.

On n'avait pas à faire mieux pour la clientèle montagnarde et rustique. Cette médiocrité suffisait pour assurer un débouché certain, une vente facile, car ces objets frustes parfois, ou simplement vernissés, répondaient aux besoins des ménages et les populations tributaires des potiers y trouvaient un aliment très suffisant à leur goût d'art. On ne cherchait pas une amélioration dans la parure du produit et si l'on en pouvait varier la forme, on vernissait toujours de même façon avec trois vernis primitifs.

Ces trois couleurs composant la palette céramique de notre potier étaient invariablement le jaune, le vert, et le manganèse. Il n'en concevait l'emploi que comme glaçure, comme couverte vitrifiée.

Le peroxyde de fer fournissait les jaunes foncés.

Le vert provenait de l'oxyde de cuivre. On l'appelait vert de montagne, sans nul doute à cause de son origine. On le tirait d'Alban.

Le noir violacé qui servait à tracer les dessins était simplement du bioxyde de manganèse.

Le bleu n'apparaît que tardivement, accidentellement, dans la palette de Giroussens et n'a été employé dans aucune des grandes pièces soumises à notre examen. Cependant une très belle fontaine que possède M. Peyronnet, pharmacien à Rabastens, est rehaussée d'ornements bleus. Le bleu, du reste, est trop fugace et ne se serait pas bien conduit avec les autres émaux.

Il se peut certainement que d'autres couleurs apparaissent sur des pièces émanant de Giroussens, mais elles ne constituent qu'une exception. Le véritable Giroussens est jaune, vert, avec dessins manganèse.

Ces émaux, soit qu'ils fussent prêts à l'emploi, soit qu'il fallût les passer au creuset et les fritter, étaient combinés avec des silices et de la potasse.

De cette dernière nous ne dirons rien, mais les sables siliceux de la région étaient issus d'une argile très riche en fer. Cette silice aurait réclamé un lavage très net. Or il devait exister certaines lacunes dans cette délicate préparation de l'émail ; les sables n'étaient pas toujours bien lavés, car toutes les pièces décorées sur engaube ont un aspect jaunâtre qui accuse des traces d'oxyde de fer dans le vernis qui les glace. Partant, la matière colorante se trouvait inévitablement modifiée par l'intrusion inattendue de cet oxyde ferrugineux.

Les jaunes et les verts sont panachés et striés de teintes fort bizarres dont l'effet nuageux doit être imputé à la mauvaise préparation des émaux.

Ces potiers étaient donc de médiocres céramistes. On ne peut les louer que si l'on tient compte de leur regrettable et malheureuse ignorance et par conséquent de l'effort considérable qu'ils ont fait pour nous léguer les quelques rares pièces conservées par les collectionneurs.

Malgré son ignorance de la chimie et le nombre très restreint de couleurs dont il disposait, le peintre de Giroussens aurait pu nous laisser des ouvrages parfois moins barbares. Pour faire le procès de ces poteries décorées il importe d'examiner, indépendamment de la matière, de la forme et de la couleur, le dessin et son exécution. La qualité des émaux peut être peu ou prou brillante, par leur nature même et leur application les émaux céramiques satisfont l'œil le plus sévère et le plus exercé.

Mais il n'en saurait être de même pour le dessin qui doit aider, lui, à la reproduction des éléments décoratifs avec le seul manganèse. Sur ce point nous devons garder une réserve autorisée par l'inégalité qui existe entre plusieurs pièces de la même époque. Si la couleur est sale ou remplie d'éclats, le dessin est souvent malhabile et très lâché, tandis qu'en d'autres échantillons on remarque un certain tour de main, pour interpréter la flore indigène, une manière familière qui devient de l'aberration dès que les peintres abordent la figure ou la faune locale.

La flore du pays, si variée, se résuma pour eux dans une fleur type que l'on retrouve dans presque toutes les grandes pièces. C'est la renoncule à grandes feuilles. Voyez-la s'étendre sur les marlis, jaillir d'un trait dans la composition des fonds. Tracée avec le manganèse, rehaussée de jaune, elle s'encadre dans des feuilles d'une agréable fantaisie. La rose, le souci, le lis et surtout la tulipe sont mis à contribution pour former les bouquets. Des portiques, des rinceaux, des volutes aux courbes rudimentaires servent de motifs pour le fond des plats.

Mais délaissant les documents dont la Renaissance avait si abondamment parsemé les églises, le peintre étudiait, avec le coq, le duc, les hiboux, les colombes, la faune méridionale dont le chien et le cheval lui-même ne furent point exclus.

Jusque-là, et tant qu'il sut se complaire dans cette faune et cette flore, le peintre potier n'éprouva que des difficultés légères et, tant bien que mal, la couleur sauva le métier d'un échec.

Mais où l'art reçut une rude atteinte c'est dans la mise en scène de la figure humaine. Oh ! alors la naïveté et l'inconscience s'exercent librement dans l'exécution de cavaliers, de seigneurs, de châtelaines, dont l'aspect fantastique et comique ne trouve grâce que par l'esprit des traits habilement saisis. Certain mouvement, certain geste, un port de tête, des profils bizarres, des attitudes curieuses, qui passaient inaperçus au premier examen, se lisent, se perçoivent, s'expliquent, intéressent et vous retiennent. La reproduction du plat que nous devons à l'obligeance de M. le baron de Rivières vient bien confirmer nos appréciations sur ce point. L'indulgence vous gagne peu à peu à la vue de tant d'efforts. Mais il faut pour cela avoir examiné un grand nombre de plats.

Si les peintures de Giroussens paraissent défectueuses quand on ne considère que les détails, il est difficile de ne pas les admirer dans leur ensemble. Car c'est précisément de ce groupement d'une quantité d'œuvres, que le trait, la caractéristique et le pittoresque se dégagent avec une force pleine de charme et de saveur. Nous n'en voulons pour preuve que les reproductions de plats qui sont jointes à cette notice.

Et si dans l'étude des émaux et du dessin bien des détails atténuent la rigueur de la critique, l'indulgence est encore plus justifiée, si l'on tient compte des moyens d'exécution.

Voici le plat tournassé, séché et engaubé ; il faut sur cette surface blanche tracer au pinceau le sujet décoratif. Chaque trait du pinceau est avidement absorbé par l'engaube et, bien ou mal posé, le dessin ne se peut rectifier. La main de l'artiste doit être ferme et hardie. Le peintre de Giroussens excelle dans l'exécution de la marguerite, la fleur type, qu'il met partout comme en un tour de main rythmique. Et dès qu'il veut s'affranchir des éléments traditionnels il devient gauche et timide, son pinceau n'a plus de sûreté.

Ce pinceau est du reste d'un maniement difficile. La partie supérieure est très grosse et sert de réservoir à la couleur et la mèche, la pointe qui le termine, véhicule le liquide en

Plat du Musée de la Collégiale St-Raymond

Collection Émile Rieux

Poteries de Giroussens

Collection de Mr le Bon de Rivières

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

même temps qu'elle fait le tracé. L'enluminure de la composition présente les mêmes écueils et, dans presque tous les travaux de Giroussens, les émaux se mélangent par juxtaposition.

La pièce étant décorée, il ne reste plus qu'à la vernir. On ignorait à cette époque les pratiques du rinçage et pour éviter un désastreux lavage des couleurs, on émaillait par un procédé bien curieux, appelé *lou poulcet* ou *l'espoulcet*. Le mot roman est trop transparent pour qu'il soit besoin de dire sa signification. L'oxyde de plomb contenu dans un pot était projeté sur la pièce à recouvrir grâce à une toile tamisante qui fermait l'ouverture et remplissait l'office de pulvérisateur.

Nous avons trouvé dans nos visites de Roques, La Verrière, Les Issards, quantité d'outils, moules, gabarits, ébauchoirs, meules et moulins. Le plus remarquable et le plus complet parmi ceux-ci est le moulin à couleur de La Pelforte. Dans un énorme madrier de chêne est enchâssée une meule dormante, sur laquelle tourne une seconde meule convexe, qui vient se loger dans la concavité de la première ; une rigole entaillée dans le chêne laisse s'écouler la couleur broyée et liquide.

C'est avec ces seuls moyens, véritablement en progrès sur leurs devanciers, que furent exécutés les chefs-d'œuvre des maîtres potiers.

Nous ne parlerons plus de la *poterie* et ne nous occuperons que des *plats* de Giroussens.

D'un grand modèle parmi ceux-là, le *biro-mouleto* (1) tient la place d'honneur. Il est le plat initial autour duquel gravite la fantaisie des bons potiers. Le *biro-mouleto* était une vaisselle de forme ronde et plate, mais légèrement concave. Son nom suggestif lui vient de son usage même et il nous est particulièrement agréable de parler gastronomie à propos de céramique, pour faire connaître le mets original qui exigeait ainsi un plat tout spécial. Les maîtres-queux d'aujourd'hui apprendront sans rougir que l'on fit jadis force omelettes sans œufs. Si dans les

(1) Tourne-omelette.

repas de « haulte graisse » l'omélette au lard figurait parmi les « harnois de gueule », chez le pauvre monde, elle apparaissait sous la forme d'un gâteau de maïs cuit dans la poêle flambante. Chez l'artisan et le bourgeois, les œufs et la farine, savamment mariés, amplifiaient largement le mets domestique. Cela formait une sorte de galette rissolant dans un chant de friture. Oui, cuire et frire « *la pescacho* », c'était bien ; la lever de la poêle, c'était mieux. C'était la difficulté. On l'évitait en renversant le *biro-mouleto* sur la poêle, et à son tour la poêle renversée sur le plat y laissait choir la *pastado* brûlante.

Par leur dimension, leur destination et leur nature, ces plats occupaient dans le vaisselier une place honorable : c'était une pièce capitale dans le matériel de bouche. Aussi, plus le *biro-mouleto* montait de condition et plus s'augmentait son ornementation. Et bientôt, imposant par ses dimensions et son coloris, il trônait sur le dressoir, omnipotent et rayonnant de tous les feux de son émail.

Telle est la genèse de ces grands plats, qui pour développer leur dimension, soigner leur enluminure et revêtir des vernis chatoyants, n'en demeuraient pas moins de simples *biro-mouletos*. Biro-mouleto bourgeois, aristocratique, même de basse extraction, et biro-mouleto ambitieux et parvenu, malgré tout, leur beauté, très relative, les sauva d'une mort obscure.

C'est dans la grande vaisselle le type à étudier. Il est d'abord assez plat lorsqu'il sait se contenter des dimensions normales, rationnelles. Son galbe est assez joli et son ornementation va du vernis simple au décor plein d'originalité. Mais dès qu'il prend des allures de chef-d'œuvre, il devient lourd et pansu ; c'est, moins l'échancrure, le plat à barbe de nos grands-pères. A cette notable modification de structure, il y a une raison de pratique que nous allons essayer de démontrer.

Par sa nature et sa ductilité, la terre de la région, employée sans mélange, est sans cohésion et supporte difficilement le retrait et la contraction horizontale. Aussi toutes les fois que le potier couchait sur la sole du four une

pièce dont le marli était trop large, le plat se voilait, gauchissant sous l'effet de la chaleur. En d'autres termes, s'il restait dans des dimensions raisonnables et en harmonisant le marli et le fond, le potier pouvait obtenir des pièces moyennes, solides et consistantes.

Dans sa constante lutte contre l'obstacle, l'artisan de Giroussens imagina de renoncer à son gabarit horizontal et de relever tout simplement le marli de son plat, de manière qu'il ne formât avec le fond qu'un bord uniforme, coupé par un léger relief dans la circonférence formant le fond des plats.

Et c'est certainement cette forme concave qui a fait comparer les plats de Giroussens et les plats hispano-mauresques. Leur coupe est peu différente de celle des échantillons que nous vîmes dans les musées céramiques de Madrid, Valence et Séville. Les Maures durent, pour leur grande *vacilla*, éprouver des difficultés pareilles à celles de nos potiers et les résoudre par le même procédé. Sans hésitation nous attribuons cette courbe de plat à barbe à l'empêchement matériel qui résultait de l'emploi d'une argile trop plastique. Donc la coupe et même la forme des pièces collectionnées de Giroussens se rapprochent sensiblement de certains types espagnols. Mais ce n'est que par ce point seul que Giroussens évoque le souvenir des majoliques, car, quoiqu'on en puisse dire, les plats de Roques n'ont aucune analogie picturale avec ceux de l'école hispano-mauresque. Celle-ci employa les reflets auréo-cuivreux et de plus n'a jamais manqué à sa tradition d'émaillage. Les poteries espagnoles sont à base d'argile fortement colorée et recouvertes avec l'émail d'étain blanc et opaque. Rien de semblable ne se peut observer dans les produits de Giroussens. Une pareille lacune, une semblable exception à la marque d'origine de la céramique espagnole, autorise une dénégation catégorique. Nous négligeons à dessein le côté décoratif des plats arabes dont l'étude trop longue conduirait du reste au rejet de toute filiation avec Giroussens.

Nous ne connaissons pas de marques particulières pour

les poteries et plats peints de Giroussens. Seuls les noms de Roques, de Massié, figurent sur certaines pièces. On ne saurait, au point de vue historique, ajouter la moindre importance aux armes accolées de France et de Navarre ou de la prévôté d'Albi, qui sont estampées au marli de quelques plats. Nous pensons que ce n'était qu'un ornement, une marque générique adoptée par les potiers.

Cependant, pour plus d'exactitude, nous signalons aux chercheurs et aux érudits quelques plats frappés d'un écusson fleurdelisé, autour duquel on lit : SCEL · ROYAL · D · CONTRAVTZ · D'ALBIGEOIS et d'autres pièces ornées d'un blason au lion héraldique. Ces marques présentent un réel intérêt au point de vue de la garantie d'origine.

Il nous a paru nécessaire de reproduire dans notre étude des types de Giroussens. Ces reproductions, mieux que de longues descriptions, instruiront l'œil des amateurs, et compléteront cette monographie. Le lecteur y trouvera quelques spécimens assez curieux.

Nous devons classer la fabrication de Giroussens en autant de catégories qu'il existait de centres de production.

Les *oulos*, *toupis*, *pots graissiers*, se fabriquaient à Pech.

A La Pelforte, les *boutels*.

A La Verrière, les *dourcs et dournos*, les *bugadous*.

Aux Roques, enfin, la vaisselle domestique.

Il est parfois difficile de visiter les collections particulières (1) et d'étudier longuement, de copier consciencieusement des pièces céramiques rares. Leur rareté et leur inédit les rendent plus chères aux amateurs qui les gardent avec un soin jaloux. Aussi nous avons jugé utile de reproduire, à titre documentaire et de comparaison, le plat type de Giroussens exposé au Musée de la Collégiale Saint-Raymond de Toulouse.

Dans la salle du moyen-âge, voisinant avec les Palissy, les

(1) Je ne saurais trop remercier M. le baron de Rivières et M. le Dr Bérenguier, de Rabastens, qui ont bien voulu nous montrer leurs précieuses collections et même faire photographier plusieurs pièces remarquables. — Nous devons également remercier M. Marty, notaire à Giroussens, et M. Peyronnet, pharmacien à Rabastens, pour les documents qu'ils ont eu l'amabilité de nous communiquer.

Delft et les Majoliques, se trouve un plat de 40 centimètres de diamètre et dont le large marli est orné de verdures et de la traditionnelle marguerite. Une composition ornementale occupe le fond du plat. L'émail en est jaunâtre et sur le côté gauche la couleur a légèrement bavoché. Le galbe en est, comme de coutume, d'une coupe très gracieuse.

Nous avons cherché, dans les collections publiques du Tarn, un échantillon, un Giroussens à mettre en parallèle avec celui de Toulouse. Cela ne nous a pas été possible. Nous ne pouvons, en effet, reproduire une pièce unique qui figure dans le Musée d'Albi sous le nom de plat de Giroussens. Bien qu'il soit difficile d'établir une comparaison rationnelle entre ce spécimen d'un genre aussi barbare et les produits de Giroussens, nous déclarons nettement qu'il n'est pas de Giroussens.

Originaire, dit la fiche, du château de Coupiac. — Le hasard d'une consonnance a provoqué dans l'esprit du collectionneur une erreur d'attribution qui explique la méprise sans justifier la désignation. Il existe, en effet, aux environs de Lisle-sur-Tarn, un château de Loupiac, et comme il paraissait naturel et très vraisemblable, que, dans cette région si voisine du Vauréen, on pût trouver des types de la céramique tarnaise ; sans autre recherche, on étiqueta ce plat du nom de Giroussens. En réalité, cette pièce vient directement du château de Coupiac, dans l'Aveyron, d'où le donateur, M. Picarel, bijoutier à Albi, l'a rapporté lui-même. Le château de Coupiac se trouve à côté de Plaisance, sur le Rance, donc très éloigné de l'influence tarnaise. Nous tenons de M. Picarel lui-même cette déclaration d'origine. Le donateur se défend d'ailleurs de tout jugement sur la pièce et a offert simplement un très vieux plat au Musée de la ville ! Certes l'aubaine était bonne, car, malgré ce que nous allons en dire, ce plat constitue un objet curieux.

Nous ne pouvons que regretter la légèreté qui présida au baptême de ce plat. Sans doute l'état civil d'une pièce d'art est chose parfois délicate. Mais la recherche de la paternité étant en céramique relativement facile, il nous paraît aisé d'affirmer que Giroussens ne vit jamais éclore une œuvre semblable.

Tout en elle proteste contre cette origine, la pâte, la couleur, le dessin surtout ; rien ne ressemble aux naïves, mais sincères compositions que nous montre le plat du musée de Toulouse. Où donc se révèle, dans ce plat lourd et difforme, l'habileté professionnelle des potiers de Giroussens ? Qu'est devenu ce tracé au manganèse qui se retrouve dans toutes leurs pièces ? Le jaune est péniblement remplacé par une sanguine sans vigueur, sans éclat ; seul le vert est de belle venue et n'est sans nul doute qu'un accident heureux. Je ne parlerai pas du dessin, ne pouvant en dire du bien ; je ne retiendrai que la disposition géométrique du marli qui est comme la marque originelle du plat de Coupiac. Toute l'invention décorative se borne à des lignes droites, à des circonférences concentriques et à des dents de scie d'un aspect rébarbatif. L'ensemble général est bizarre. Ce plat fait très bien dans un musée, mais assigner hardiment à cet essai céramique une pareille origine, c'est faire injure à Giroussens et à la lignée de ses potiers.

Les musées sont une leçon de choses pour le public qui peut établir des comparaisons entre les objets exposés et les pièces rencontrées fortuitement ailleurs, dans des collections publiques ou particulières. Voilà pourquoi nous avons cru devoir insister sur une attribution erronée qu'il nous a paru nécessaire de rectifier.

IV. — LES POTIERS

La fertile nature du sol vauréen permet de supposer qu'à une époque très reculée les habitants des plaines de l'Agoût ont été agriculteurs. Et parmi ceux-ci, à l'époque des poteries de Montans, plusieurs ont dû se livrer à l'art de terre, invités à cela par les ressources naturelles de la région. Bientôt même certains ne furent que potiers. Et ici, comme en bien d'autres cas, l'individualité disparut au profit de la collectivité.

Tel ouvrier qui travaillait seul sous le toit familial, isolé dans la plaine, élargit son action, prit des aides, occupa des

tâcherons. Bientôt autour de lui s'ouvrirent des ateliers rivaux, se groupèrent des maîtres issus de lui.

La poterie de Giroussens était née.

Ces rivaux, ces familles constituèrent des hameaux, des masages qui, disséminés autour du village, étaient néanmoins à proximité de la forêt. La population de ces villages, nulle aujourd'hui, atteignait, aux siècles derniers, jusqu'à 150 et 200 feux chacun. Leur importance est d'un facile contrôle par les tailles et impôts supportés par les potiers résidants. En nous limitant aux trois plus importants masages, nous trouvons que :

AUX ROQUES

Jean Malric paie, en 1788, 3 livres.
Anthoine Rey, potier en 1770, paie 2 l. 8 deniers.
Jean Pagès paie, en 1762, 3 l.
Pierre Marty paie, en 1765, 1 l. 10 d.
Pierre Roques, potier, paie, en 1785, 8 l. 8 d.

A LA PELFORTE

Barthélemi Bau paie, en 1767, 1 l.
Pierre Rodes paie, en 1766, 1 l.
Bernard Bled, potier, paie, en 1762, 1 l. 4 d.

A LA VERRIÈRE

1762, Ramond Condat paie 4 l.
1777, Pierre Massié, 1 l.
1783, Antoine Massié, dit « Camarade », 8 d.
1783, Pierre Massié, potier, 4 l.
1784, Jean Py, 1 l.
1788, Salvy Cadaux, 2 l. 10 d.

Dès 1600, le rôle des potiers dans les affaires publiques est très considérable et les archives de Giroussens témoignent hautement de leur autorité.

En 1620, il existe 72 familles de potiers. Devant leur activité et leur intelligence, l'ignorance, la routine, reculent et cèdent peu à peu. Ils acquièrent et dirigent le pays. Il était malaisé de méconnaître et de négliger une corporation aussi forte par ses privilèges et dont la confrérie de Sainte-Ruffine, autorisée par ordonnance du 7 juillet 1624, allait augmenter la puissance.

Nous donnons ici la copie de cette ordonnance (1) :

Antoine de Roussel, licencié en droit, prévôt chanoine en l'église cathédrale d'Alby, official et vicaire général de reverendissime messire Alphonse Delbene eveque et seigneur dudit Alby, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, à tous ceux qu'il appartiendra savoir fesons et attestons que sur la requette présentée par les mres et compagnons potiers de Giroussens tendant a ce qu'il plaise a mon dit seigneur le reverendissime eveque d'Alby ou a nous, son vicaire général, confirmer et autoriser les statuts de la confrérie Sainte-Ruffine érigée en l'église Saint-Salvy du dit Giroussens et chapelle appellée de Salvan et en ordonner l'observation sur les peines y contenues et autres de droit et leur permetre de porter un bassin par l'église les jours qu'ils feront célébrer les messes de la dite confrérie et autres offices.

Nous susdit Antoine de Roussel, licencié en droit, prévôt chanoine en l'église cathédrale dudit Alby, official et vicaire général de mon dit seigneur l'Eveque d'Albi, vu la dite requête du 16 du présent mois de juillet, l'acte public contenant les statuts de la dite confrérie, les 15 articles faits et accordés, entre les dits mres et compagnons potiers par devant Me Guilhaume Segui, notaire dudit Giroussens, le 18 juillet 1618, ensemble la ratification d'iceux faite par plusieurs confrères du 18 juillet 1619, ensemble le consentement de Me Ramond Madern, pretre et recteur dudit Giroussens, du 27 septembre 1622, écrit et signé de sa main, ratifié par acte retenu par Me Philipe Vernhes, notaire d'Ambres, le 7 juillet mil six cent vingt trois, les conclusions du procureur fiscal et tout ce qu'il fallait voir et considérer.

Par notre présente ordonnance avons confirmé et autorisé, confirmons et autorisons les dits statuts, enjoignant a tous les confrères de les garder et observer de point en point selon leur forme et teneur sur les peines y contenues, et a iceux permis de faire porter un bassin par leur chapelle ez jours ez quels ils feront celebrer les messes et autres services divins des confrères avec inhibitions et défenses a iceux y contrevenir directement ni indirectement et a tous autres qu'il appartiendra de ni donner trouble ni empechement aux offices divins qu'ils feront celebrer, ni a l'observation des dits statuts a peine d'excommunication et autres de droit, réservant par expres a mon dit seigneur et reverendissime eveque le pouvoir et la faculté de les expliquer et interpreter ou y ajouter et diminuer

(1) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de M. Ventouillac, curé de Giroussens.

selon l'exigence des cas. Antoine de Roussel vicaire général ainsi signé a l'original de la dite ordonnance duquel les présentes ont été tirées et en foi de ce expédiées, signées de nous vicaire général, substitut du greffier et scellées du sceau de notre cour audit Alby le septième jour du mois de juilllet mil six cent vingt-quatre. Roussel, vicaire général, de mandement, du secrétaire, de son substitut signé au registre contenans tous les actes de la dite confrérie déposés entre les mains des marguilliers.

Sainte Ruffine, disent les *Bollandistes*, vivait à Tarragone vers 299 et vendait de la poterie. Sollicitée par des femmes païennes de fournir des vases pour la célébration des mystères de Vénus, elle s'y refusa avec indignation et fut brûlée vive. Un tableau, daté de 1637, exposé dans la chapelle de la confrérie, représente son martyre. C'est une toile sans valeur artistique.

Durant deux siècles, les potiers présidèrent aux destinées du pays. Ils eurent bien souvent maille à partir avec les agents royaux. Parfois le fisc dut rompre devant eux. Bien des carrefours et des clairières furent le théâtre de furieuses et cruelles bastonnades.

L'esprit d'indépendance des potiers est resté légendaire. Rudes et batailleurs, ils ne souffraient pas de vexations et défendaient leurs privilèges avec beaucoup d'énergie. Ils étaient redoutés des nobles et des seigneurs, car par leurs relations très nombreuses, ils rayonnaient dans le pays et étaient des agitateurs dangereux.

Leur organisation religieuse et de compagnonnage devint parfois un véritable danger pour le pouvoir royal. Leur caractère, leurs défauts, leurs vertus sont indiqués dans les sobriquets qu'on leur donnait et dont la transparence ne permet aucune équivoque. C'est ainsi que nous avons : *la Torloro*, *la Muscado*, *Lavariso*, *Maridat*, *Pigassou*, *lou Bourdairat*, *lou Croquaut*, *la Mousco*, *l'Escloupié*, *lou Terriplé*, *lou Bartudel*, *la Poulitesso* dont les exploits, les mœurs ou les talents durent défrayer la chronique du temps.

De 1637 à 1667, les potiers de La Verrière sont mis à l'ordre du jour dans les délibérations communales.

En 1622, ils prennent part aux guerres civiles de l'Albigeois et sont décimés sous les murs de Briatexte.

En 1640, un maître potier, Jean Roques, prend à bail du prieur de Lescure la levée des droits de prémise dans cette paroisse. Le prieur de Giroussens était représenté par le maître de l'hôtel du baron Louis de Lescure.

En 1768, les potiers manifestent leur esprit de corps avec une rare vigueur. Gouzy ayant démoli la capelade, sorte d'auvent que l'on trouve fréquemment à l'entrée des églises de campagne, ils se mutinent, font un procès d'où ils sortent victorieux.

Dans le chapitre relatif à la forêt, nous avons montré la résistance qu'ils opposèrent au pouvoir séculier, pour assurer leurs privilèges ; nous terminerons par l'exposé d'une autre lutte, la dernière celle-là, qu'ils soutinrent contre le pouvoir ecclésiastique. Le résultat fut tout à l'avantage des potiers.

La confrérie élisait tous les ans un grand-maître et un conseil qui était chargé des affaires de la corporation, recevait les apprentis, les compagnons et les maîtres-ouvriers. Le 19 juillet était la fête et le triomphe de l'art de terre. Ce jour-là, au son des fifres, tambourins et pipeaux, les potiers se rendaient en corps à l'église où une messe solennelle était célébrée dans la chapelle Sainte-Ruffine. On distribuait aux confrères un pain bénit, marqué d'une fleur de lis.

A l'élévation, la corporation se tenait debout, chacun de ses membres ayant sur la tête un échantillon de son travail, surmonté du pain bénit. Un bassin circulait recueillant les offrandes. A l'issue de la cérémonie, les potiers se rendaient à la maison commune où un grand dîner leur était servi.

Nous aimons à évoquer cette curieuse et pittoresque procession qui, sous un clair soleil, se déroulait dans les rues jonchées de fleurs. Apprentis, compagnons, et ceux qui en ce jour attendu étaient élevés à la maîtrise, parcouraient les rues en longues et bruyantes théories. Sous un dais triomphal, les maîtres, les artistes de chaque hameau, de chaque atelier, arboraient sur leur tête leur chef-d'œuvre.

Tout le village était en joie, chaque maison était en fête. Des assiettes, des plats, pots et burettes volaient dans

les airs ou, lancés des portes et des fenêtres, venaient se briser sur le sol, auparavant semé de buis et de lauriers. On ne s'étonnait point ce jour-là de toute cette casse, de ce bris de vaisselle.

C'est ainsi que les potiers nettoyaient et lavaient, le jour de Sainte-Ruffine, le couvert des invités. « Nous avons, disaient-ils, les bras forts et les doigts déliés pour en fabriquer d'autres ». C'était la production poussant à la consommation !

Les maisons des potiers différaient sensiblement des maisons voisines ; construites en pans de bois, elles possédaient toutes un ballet (1), surmonté d'un pigeonnier et, le jour de Sainte-Ruffine, étaient pompeusement enguirlandées et richement pavoisées.

Ce jour-là la liesse était générale et la *boto* (fête) *de santo Ruffino* se terminait par un bal, parfois des plus échevelés. Or c'est précisément, ce bal qui fut cause de la guerre des potiers et du curé.

Ce dernier, sans nul doute, fut contraint de par la morale à morigéner ses paroissiens dont les ébats chorégraphiques terminaient bizarrement la fête des potiers. Ceux-ci durent trouver le sermon peu de leur goût, ils se fâchèrent, le curé fulmina et refusa de célébrer la messe solennelle du 18 juillet. Les potiers, gens irascibles, et le curé, homme de tempérament, ne parvinrent pas à s'entendre et les hostilités redoublèrent.

Ceci se passait en 1830. La révolution était à la mode. Giroussens eut la sienne. Le curé avait désaffecté la chapelle de Sainte-Ruffine pour y instaurer une autre martyre. Il avait enlevé maints objets, quantité d'ornements, pieuses offrandes des potiers à leur sainte patronne. Ce qui déchaîna les colères depuis longtemps contenues, ce fut la clôture de la chapelle. En effet le curé, sans se préoccuper de l'esthétique, avait fait placer une grille fermant à clef devant l'autel de Sainte-Ruffine. Les potiers en appelèrent à l'archevêque qui ne pouvait décemment désavouer le curé ; ils se retournèrent alors vers le pouvoir civil,

(1) Petit local carré.

pour faire respecter leurs droits sur la chapelle. Et nous assistons à ce spectacle étrange d'un curé excommunié par ses propres ouailles. Au surplus, voici de quelle manière nos maîtres potiers tirèrent l'épée. Cette flamberge était la lettre suivante :

Giroussens, 10 octobre 1839.

A Monsieur le Maire de Giroussens,

Les maîtres potiers de Giroussens.

Dans les temps d'ignorance, les prêtres, pour règner d'une manière plus absolue sur les classes laborieuses, firent tout ce qu'ils purent pour réunir en diverses confréries tous les corps de métiers ; c'est ainsi qu'ils réunirent tous les potiers de cette commune dans la confrérie de Sainte-Rufine.

Monsieur le recteur de Giroussens dressa les statuts et leur assigna la chapelle dite de Salvan dans l'église de Giroussens, ils l'ornèrent et l'embellirent. Monsieur le recteur fit approuver cette confrérie ainsi que les statuts par monseigneur l'évêque d'Alby lequel dans son mandement excommunie tous ceux ou celles qui à l'avenir apporteraient le moindre trouble à cette confrérie ainsi que vous le voyez ci-joint.

Cette confrérie s'est toujours maintenue d'une manière édifiante jusqu'à présent, sans qu'elle ait éprouvé aucun trouble des autorités religieuses et civiles.

Monsieur Mouysset, curé de Giroussens, est le premier qui lui ait porté atteinte en l'anéantissant complettement ; non seulement il se refusa l'année dernière d'y célébrer selon l'usage les offices divins dans la chapelle, mais même il en détruisit l'autel et donna un autre nom à cette chapelle après en avoir pris toutes les décorations et tous les effets mobiliers, appartenant aux potiers de Giroussens. Ceux-ci s'empressèrent de lui communiquer le mandement de monseigneur l'archevêque d'Alby portant excommunication contre tous ceux qui troubleront la dite confrérie dans la célébration du saint office dans la persuasion que la peur de cette excommunication lui ferait rétablir l'église de Ste-Rufine dans le premier état. Mais il n'en a rien fait, il parait qu'il ne craint pas plus les excommunications des évêques que le roi et le peuple ne craignent les excommunications du pape.

Nous portâmes nos respectueuses réclamations aux pieds de sa grandeur Mgr l'archevêque d'Alby qui n'a pas daigné nous faire réponse.

Ne pouvant rien obtenir de la puissance ecclésiastique nous avons

l'honneur, Monsieur le Maire, d'avoir recours à votre autorité municipale et nous vous prions de nous faire rendre notre chapelle de sainte Rufine avec tous les ornements qui l'embellissaient au moment où Monsieur notre très respectable et très honorable curé la détruisit.

Ce faisant vous rendrez justice aux soixante potiers de Giroussens et vous ferez plaisir à toute la commune.

Nous joignons ici copie collationnée du titre primitif qui prouve la justice de notre demande et nous vous apporterons l'original a votre première demande. Nous joignons aussi l'état du mobilier qu'il nous a pris.

On dit que Monsieur notre très pieux et vénérable curé ne se détermina à cet acte tout au moins bien inconvenant qu'à cause de la danse qui avait lieu le jour de Sainte Rufine. S'il nous avait averti d'empêcher cette danse, nous l'aurions empêchée et nous aurions contracté comme nous le contractons par le présent acte l'engagement qu'a l'avenir on ne danserait pas le jour de Sainte Rufine.

Nous sommes avec la plus haute considération et le plus profond respect, Monsieur le Maire, vos très soumis et très attachés administrés.

Les potiers de terre de Giroussens.

État des effets appartenant aux potiers de Giroussens

1. L'autel de Sainte Rufine.
2. 6 cierges en fer blanc.
3. Les entières garnitures de l'autel.
4. 12 chandeliers, 6 en terre, 6 en noyer.
5. Tous les tapis de l'autel.
6. Une armoire plaquée dans la muraille.
7. Une armoire plaquée vers le milieu de la chapelle de Sainte-Rufine.
8. Le banc des marguillliers et secrétaires de la confrérie.
9. 120 cierges de cire.
10. Un drap mortuaire.
11. Un drapeau avec son bâton et son bouquet.
12. 20 nappes et autant de serviettes renfermées dans les armoires.
13. Huit vases argentés.
14. Une lampe en verre,
15. Une grande panière pour distribuer le pain bénit.
16. Le bassin en cuivre de la quette avec l'argent qu'il contenait.

17. Deux marches et une pièce qui supportait la sainte table.
18. 6 bouquets qui se plaçaient entre les cierges qui étaient neufs et qui avaient coûté 130 fr.

. . . . . .

Disserter sur ce document serait superflu, commenter une pareille épître serait lui enlever toute sa saveur. Le curé fut battu et les potiers comptèrent une victoire de plus. Ce devait être la dernière.

Ils avaient pu lutter pour un principe contre des institutions surannées ou rétrogrades. Le Progrès et l'Idée devaient, à leur tour, les terrasser et les anéantir.

Dans cette longue suite de potiers certains restent vivants dans la mémoire des hommes de ce pays et dans la tradition de l'industrie passée. Mais les archives, le cadastre, les livres d'impôts nous gardent d'oublier les artisans de Giroussens. Il nous est impossible de les citer tous, nous ne retenons que les familles de Bled, Roques, Massié, Cadaux, dont les noms plus anciens reviennent fréquemment dans l'histoire locale de Giroussens et dont certaines, tricentenaires, ont exercé une grande influence sur les poteries et les arts de terre. Les œuvres signées, que ces artisans ont laissées, suffiraient pour nous intéresser à leur généalogie.

Voici bien incomplète la filiation des Cadaux, des Massié, et des Roques (1).

1694. Du 20 octobre, décès de Jeanne Cadaux, femme de Jacques Bauge, potier de terre à la Clavelle,
1694. Du 20 octobre, décès de Jacques Cadaux, âgé de 4 ans, fils de Jean Cadaux, potier de terre et de Françoise Corbière.
1695. Du 13 février, naissance de Mathieu Cadaux, fils de Jean Cadaux, potier du masage de la Verrière.
1696. Du 29 août, décès de Catherine, fille de Cadaux, potier de la Clavelle.
1698. Du 3 mai, baptême de Baptiste, fils de Jean Cadaux, potier (2).
1710. Du 3 février, mariage de Mathieu Cadaux, potier, et de Claire Fabré.
1717. Du 4 février, mariage de Pierre Cadaux, potier de terre et de Guillaumette Choulet.

(1) Voir Arch. dép. du Tarn. E. 4701-4702. 4710. Saint-Salvi de Giroussens.

(2) Saint-Ciriac. Arch. du Tarn. E. 4700.

1719. Du 20 février, mariage de Barthélemy Cadaux et de Antoinette Bioisse.

1720. Décès de Marguerite Cadaux, veuve de Baptiste Rieux, maçon de cette paroisse,

1791. Jean Cadaux, potier de terre de Saint-Anatole, est témoin et sa signature apparait pour la première fois dans les actes publics au XVIIIe siècle.

1791. Du 2 février, Jeanne Cadaux, fille de Salvy Cadaux et de Guillaumette Massié, épouse Massoutié, potier.

1792. Jean Cadaux, potier de Saint-Anatole, signe comme témoin aux actes de décès.

1792. Du 23 janvier, décès d'Orens Cadaux, fils de Georges Cadaux et de Marie Gaube.

1695. Du 20 novembre, mariage de Jeanne Massié avec Jean Ebodiou, potier, tous deux du masage de la Verrière.

1708. Du 20 février, mariage de Bernard Massié, potier de terre et de Cécile Boulous.

1710. Du 5 juin, Jean Massié, potier de terre à Bruyères, diocèse de Toulouse, épouse Marguerite Pontier.

1711. 25 août. La veuve de Thomas Massié, potier, épouse Courbières.

1715. Du 14 février, Jean Massié, potier, épouse Marie Durand.

1717. 12 août, Bernard Massié épouse Jean Roques.

1718. 30 mai, naissance de Jean Massié.

1719. 19 octobre, Jean Massié épouse Philippine Brauge.

1791. Du 20 mai, décès de Salvy Massié, potier, à la Verrière.

1792. 23 mars, naissance de Jean Massié.

1693. 19 janvier, décès de Jean Roques, fils de Pierre Roques.

1695. 13 janvier, naissance de Raymond Roques, fils de Pierre Roques, potier.

1695. 1er février. Bernard Roques, potier de terre du masage de Roques, épouse Rufel.

1693. 19 janvier, décès de Jean Roques, fils de feu Pierre Roques, potier de terre.

1695. 1er février, Antoinette Roques, du masage de Roques, épouse Raymond Ruffel, potier de terre au masage de Ruffel.

1693. 13 janvier, naissance de Raymond Roques, fils de Roques, Joseph, potier de terre.

1712. Du 2 février, Jean Roques, potier de terre, épouse Marthe de Capal de la paroisse de Las Graïsses.

1714. 2 octobre, Bernard Roques épouse Thérèse Bourdoncle.
1716. 19 février, Barthélemy Roques, potier de terre, épouse Anna Bourdoncle.

A signaler également les noms de Bled, Aragou, Marty, Rodos, Janetas, etc., etc., dont les ateliers de poterie fonctionnèrent durant les XVIIe et XVIIIe siècles.

V. — CONCLUSION

De cette longue filiation de travailleurs, de cette activité passée que reste-t-il aujourd'hui ? La vague tradition d'un art dégénéré. Durant le cours de nos travaux et de nos recherches nous avons assisté dans une rétrospective vision à la mort de métiers jadis prospères.

L'industrie de potier, source de fortune locale, dont tant de familles avaient vécu, s'éteignait, disparaissait peu à peu. Une civilisation plus puissante rivalisait, sur les marchés régionaux, avec les modestes créations de la petite industrie. Giroussens, dont les produits rustiques et grossiers s'adressaient à une clientèle essentiellement campagnarde, dut pendant de longues années lutter de son mieux contre des œuvres aux parures brillantes. Pendant que les tours giraient encore et que dans les ateliers se continuait la poterie d'un usage populaire, à Martres, Samadel, Ardus, Montauban et Bordeaux surgissaient des ateliers puissants, dont l'œuvre rivale allait terrasser une à une les modestes industries et réduire à la misère les petits artisans.

Combien est intéressante l'obscure lutte de ce petit peuple de prolétaires, vivant d'une vie autonome dans de modestes ateliers, contre la manufacture, redoutablement armée d'un outillage perfectionné. Le goût de la clientèle change ; elle préfère aux poteries, relativement grossières, de Giroussens, la faïence nouvelle aux blancheurs lactées, aux vernis plus brillants. La recette du potier baisse tous les jours et la lutte bientôt deviendra impossible.

La corporation des potiers, issue des sources profondes de la civilisation gallo-romaine, avait grandi et prospéré,

mais après la période d'apogée et d'éclat était venue la période du déclin. N'ayant que d'infimes ressources, la production diminua et les potiers découragés, distancés par la qualité, le bon marché des produits rivaux durent abandonner la lutte économique pour retourner à leur champ familial. Là ils trouvèrent l'apaisement et, mêlant les labeurs de la terre aux travaux de tournage, ils purent encore représenter, pendant quelque temps, dans les foires voisines, l'industrie des ancêtres. Mais la production incessante des grandes manufactures de Guyenne, du Limousin, restreignant chaque jour leur action mercantile, consomma à tout jamais la ruine des artisans de Giroussens.

Et la lignée des Roques, des Massié, des Cadaux éteignit les fours de ses aïeux après deux cents ans de travail.

Le progrès, détruisant ce qui stationne, reste inerte, ignorant et passif, avait, en poursuivant son incessante marche vers l'avenir, effacé du monde artistique la céramique tarnaise.

Nous avons été heureux de profiter de l'appel adressé par la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn pour essayer de sauver de l'oubli les poteries de la Pelforte, de Roques et de Giroussens.

Emile Rieux.

LOUS PLAYDEXAYRES[1]

COUMEDIO EN TRES ATTES

BIRADO EN PATES TARNES (PART DE L'ERAOUT) D'AL FRANCES DE

Xan RACINO

(SUFFE ET PIN)

ATTE TRESIÈME

SÈNO PRUMIÈRO

XICANOT, LEANDRO, LOU SOUFLUR

XICANOT

Oui, bermen, es aytal que l'affayre es counduito.
Couneyssi pas l'uxe, ni mayt l'aoutre a sa suito.
Mentissi pas d'un mot.

LEANDRO

Bous cresi tout de bou ;
Pourtant, se m'en cresès, ne fares abandou.
Es en bèn que boulès bous fa randre xustiço,
Es bous que patires de touto aquelo atisso,
Bostres bes as tres quarts sou dexa despensats.
A fayre enfla des sacs, l'un sus l'aoutre entassats,
Et dins uno poursuito a bous mèmes countrario.....

XICANOT

Bostro paraoulo bey m'es bermen salutario;
Daban que sioc lountens ne boli proufita ;
Mès..... bous prègui pourtant de pla soullicita
Puisque moussu Dandi ba tene l'aoudiençio,
M'en boou fayre beni ma fillo en dilixenço:
Faseys-y de questious ; es de fort bouno fe
Et ne sap, sus aco, tant que yeou, cregas-me.

(1) Voir *Revue*, vol. XVII, p. 155 à 177.

LEANDRO

Anas et rebenès, l'on fara soun oufici..

LOU SOUFLUR

Qu'un ome !

SÈNO DOS

LEANDRO, LOU SOUFLUR

LEANDRO

Es me serbi d'un estranxe artifici ;
Mès, moun pèro es un ome a se boule penxa.
Ame un proucès de fun me lou cal soulaxa :
D'aillurs, ay moun prouxet, et boli qu'on coundane
Aquel tabour, que bol que sus tout on xicane.
Mès ayci nostros xens que benou d'un bon pas.

SÈNO TRES

DANDI, LEANDRO, L'INTIMAT, XANOUTOU, LOU SOUFLUR

DANDI

Ça, que siès, bous, ayci ?

LEANDRO

Sou nostres aboucats.

DANDI, *al Souflur.*

Bous ?

LOU SOUFLUR

Beni secouri liour memorio trouplado.

DANDI

Bous coumprèni ; mès bous ?

LEANDRO

Yeou, farey l'assemblado.

DANDI

Coumenças dounc.

LOU SOUFLUR

Messius !

XANOUTOU

Oh ! prenes bo pu bas
Se me souflas ta naout, digus m'entendra pas.
Messius !

DANDI

Coufas-bous.

XANOUTOU

Oh !... Mess.....

DANDI

Coufas-bous, bous disi.

XANOUTOU

Perdounas se l'ounou fa que bous countrodisi.

DANDI

Dounques ! te cofes pas.

XANOUTOU (*se coubren*)

Messius, ...(*al Souflur*) bous douçomen,
Ço que sabi lou mayt es moun coumençomen,
Messius, quant counsidèri en grando exatitudo,
L'incounstenço d'al mounde et sa bississitudo;
Quant countempli demest tant d'omes diferens,
Pas uno estelo fixo et tan d'astres errens ;
Quant besi lous Cesar, quant besi liour fourtuno;
Quant besi lou soulel, et quant besi la luno,
Quant besi lous estats das Babiboniens (1)
Babyloniens
Transpourtats das Serpans as Nacedouniens
Persans *Macédoniens*
Quant besi lous Lourèns, de l'estat despoutico
Romains *despotique*
Passats al demouncrit et pey al mounaxico ;
démocratique *monarchique*
Quant besi lou Xapou.....

L'INTIMAT

Mès couro aoura tout bist ?

XANOUTOU

He ! qui t'abio pregat de dire toun abist ? (2)
Disi pas pus un mot.

(1) La traduction des mots fantaisistes de Xanoutou étant, dans l'original, placés dessous comme ci-dessus, j'ai cru bien faire de conserver ici ce procédé.

(2) Encore un de ces mots qui se disent de plusieurs façons. On dit *abis* ; on dit aussi *abist*. Cela nous vient de cette position topographique qui nous rend un point de transition entre les deux bassins maritimes du Midi et fait de notre dialecte un des plus riches et des moins connus de France.

DANDI

Oh ! la lengo incoumodo !
Lou poudies pas layssa fini sa periodo ?
Eri tout en susou per bese, d'al Xapou
S'a boun port ne bendrio sul fait de soun capou !....
Et bous ! l'interroumpès ame un discours en l'ayré !.....
Reprenès, aboucat.

XANOUTOU

Ba sabi pas pus fayre !

LEANDRO

Acabo, Xanoutou ; es fort pla debutat.
Mès que fas de toun bras penxat a toun coustat,
Sios aqui sus tous pès tout coumo uno estatuo.....

XANOUTOU (*axiten lous brasses*)

Quant besi, quant besi.

L'INTIMAT

Et que beses ? Digo bo.

XANOUTOU

Ah ! bigre ! on couris pas dos lebres ame un co.

LOU SOUFLUR

On dis.....

XANOUTOU

On dis.....

LOU SOUFLUR

Din la.....

XANOUTOU

Din la

LOU SOUFLUR

Metamorfoso.....

XANOUTOU

Couci ?

LOU SOUFLUR

Que la Metam ....

XANOUTOU

Que la Metam.....

LOU SOUFLUR

Psicoso,

XANOUTOU

Psicoso

LOU SOUFLUR

He ! qu'un xabal !

XANOUTOU

Et qu'un xabal.

LOU SOUFLUR

Touxour !

XANOUTOU

Touxour.

LOU SOUFLUR

Lou co !

XANOUTOU

Lou co.

LOU SOUFLUR

Lou tabour !

XANOUTOU

Lou tabour.

LOU SOUFLUR

Pesto de l'aboucat !

XANOUTOU

Ah ! pesto de tu mèmes !
Besès se semblo pas, al mens, trexe caremes,
Bay t'en al diaples !

DANDI

Bous, benès al fet. Un mot
D'al fet.....

XANOUTOU

Bay ! Bay ! cal pas tant fa lou tour d'al pot.
Me foou dire tabes de mots louns d'uno toiso,
De grans mots qu'anarioou d'ayci xuntros Pountoiso.
Per yeou bous sabi pas tant fayre de fayçou
Per dire qu'un goussas a manxat un capou.
Et qu'anfin es pas re que bostre co nou prengue,
Qu'a manxat lou roustit, et que de d'ount que hengue,
Lou prumiè bel moumen que bous l'y traparey.
Soun proucès es tout fayt et bous l'escanarey.

LEANDRO

Bèlo fi, moun amic, et dinno de l'intrado.

XANOUTOU

On m'enten, me sufis, san prene tant parado.

DANDI

Apelas lous temoins.

LEANDRO.

Es fort pla dit, se pot.
Cares (1) soun lous temoins ; cadun n'a pas un lot.

XANOUTOU

Oh ! n'aben saquela que sou de bouno meno.

DANDI

Fases lous dounc beni.

XANOUTOU

N'abèn la poxo pleno.
Tenès, abès ayci cap e pès d'al capou ;
Besès-lous et xuxas.

L'INTIMAT

Lous recusi.

DANDI

Bou ! Bou !
Perque lous recusa !

L'INTIMAT

Parce que sou d'al Maino.

DANDI

Es bertat que d'aqui s'en bey fossos en sèno.

L'INTIMAT

Messius !

DANDI

Seres pas loung, aboucat, digas-me.

L'INTIMAT

D'ayço respoundi pas.

DANDI

Pares de bouno fe.

L'INTIMAT (*bouas de faousset*)

Messius ! Tout ço que pot estouna lou coupaple,
Tout ço que lous mourtals oou de pus redoutaple,
Semblo tout assemblat countro yeou per asar (2),

(1) Chers.

(2) J'aurais bien voulu ne pas me permettre *la licence poétique*, très peu poétique à mon avis, qui consiste à laisser de côté une lettre qui vous embarrasse pour terminer la rime, mais j'ai voulu conserver le *car* final qui est si typique et si drôle ainsi placé. Alors je ne trouvais

Boli dire la briguo amay lou parla..... Car
D'un coustat lou credit, d'aquel mort, m'espoubanto
Et de l'aoutre coustat la paraoulo esclataato
De mestre Xanoutou m'estourdis.....

DANDI

Aboucat,
De bostre toun tabes apatuas l'esclat.

L'INTIMAT (*bel toun*)

Garas ! Que n'ay mayt d'un. Mès qu'uno defisenço
Que nous degue douna la susdito sapienço
Et lou credit susdit. Saquela, mous Segnurs,
Ma fe din bostre cor me rassuro. D'aillurs
Daban lou grand Dandi l'inoucenço s'abio
Daban aquel Catoun de basso Nourmandio,
Aquel soulel d'al drex que re nou pot terni ;
VICTRIX CAUSA DIIS PLACUIT SED VICTA CATONI.

DANDI

Bermen ! playdexo pla.

L'INTIMAT

San crenta cap de caouso
Repreni moun discours per parla de ma caouso,
ARISTOTO : PRIMO, PERI POLITICON,
Dis fort pla.....

DANDI

Aboucat, bous trufes pas de l'on ;
Parlas-nous d'un capou, noun pas de poulitico.

L'INTIMAT

Oui, mès l'outouritat d'al peripathetico
Proubario que lou mal et lou be.....

DANDI

Aprendres
Qu'Aristoto ame yeou n'a pas a fayre res.
Al fèt.

L'INTIMAT

Pausanias din sous Courintiaques.

plus une bonne rime. Sans cela j'aurais tourné la difficulté et j'aurais dit :

Per asart
Boli dire la briguo, lou parla..... d'uno part
Beses bous lou credit, d'aquel mort, etc.....

On peut choisir.

DANDI

Al fèt.

L'INTIMAT

Rebufo.....

DANDI

Al fèt! bous disi.

L'INTIMAT

Lou gran Xaques.....

DANDI

Al fèt! Al fèt! Al fèt!

L'INTIMAT

IN PROMPT, d'Armeno Poul.....

DANDI

Ho! que te boou xuxa!

L'INTIMAT

He! siès pu biou qu'un poul.
Ayci lou fèt. (*Bite*) Un co ben dins uno cousino,
Ye bey un gros capou qu'es d'atiranto mino,
Or aquel per qui souy pares estre afamat;
Aquel, countro qui souy, fort gras *autem* plumat,
Et lou qu'es moun clian escamoto en caxeto
Aquel encountro qui bous parli. L'on decrèto,
On lou pren, aboucat per et countro apelat,
Xour pres, debi parla, bous parli, n'ay parlat.

DANDI

Ta, ta, ta, qu'es aco? Qu'es mena soun afayre?
Nous dis tranquillomen ço dount on n'a que fayre
Per couri d'a galop quant n'aribo su'l fèt.

L'INTIMAT

Mès, Moussu, ço premie es ço bel.

DANDI

Es ço lèt.
Qui xamaï a playxat d'uno talo methodo?
Mès qu en dis l'assemblado?

LEANDRO.

Es bermen a la modo.

L'INTIMAT (*toun behement*)

Et qu'aribo, Messius? On ben, mès on f'aytal.
On persiec ma partido, on enfounço l'oustal,

Et qu'un oustal ? l'oustal de nostre propre xuxe !
On briso lou tinal que fa nostre refuxe !
De bol, de brigandaxe on nous declaro aoutou ;
On nous trigosso as pès de nostre accusatou,
De mèstre Xanoutou, Messius ! On bous l'atesto.
Que nou sap que la le, SI QUIS CANIS, Dixesto,
DE VI, PARAGRAFO, Messius, CAPONIBUS,
Es pousitibomen encountro aquel abus.
Et quan serio bertat que Citrou, ma partido,
Aourio manxat lou tout ou soulomen partido
D'al dit capou, qu'on mete en coumpensatiou
Lous serbicis randuts abant aquelo axiou.
Couro oou bist ma partido estre repoutegado ?
Per qui bostro demoro es estado gardado ?
Et couro aben manquat de xaoupa sul larou ?
Temoins tres proucurous, de qui mèstre Citrou
A desquissat la raoubo. On n'en beyra las pèços (1).
Per nous xustifia, bouldrias pas d'aoutros pièços ? (2)

XANOUTOU

Mèstre Adam !

L'INTIMAT

Layssas-nous !

XANOUTOU

L'Intimat !

L'INTIMAT

Layssas-nous !

XANOUTOU

S'enraouco !

L'INTIMAT

He ! Layssas-nous ! Euh ! Euh !

DANDI

Repaousas-bous
Et..... councluas.

L'INTIMAT (*toun pesent*)

Pey dounc qu'on nous douno uno paouso
Et que l'on nous defen d'alounga nostro caouso
Boou, san debrenba res et san prebarica,
Acourxidabomen dire et bous esplica,

(1) Morceaux.
(2) Documents.

Espaousa daban bous l'ideyo unibersèlo
De ma caouso et das fèts enfermats en icèlo.

DANDI

Aourio pla pu leou fayt de tout dire bint cots,
Que d'un soul b'acourxa. Ome, clabo tous pots,
Ou finis-ne, sinou que lou cèl te counfounde !

L'INTIMAT

Finissi.

DANDI

A forço !

L'INTIMAT

Aban la naicenço d'al mounde

DANDI (*badan*)

Aboucat, al deluxe arriban.....

L'INTIMAT

Dounc ayciou :
Quan lou mounde nasquet, a soun apariciou,
Lou mounde, l'unibers, tout, la naturo entièro
Semblabo ensebelido al founs de la matièro ;
Lous elemens, lou sol, l'ayre, l'aygo, lou fioc,
Enfounçats, pialoutats, fasioou pas qu'un soul bloc,
Ero uno counfusiou, grando masso san formo,
Un desordre, un chaos, uno faougnasso enormo.
Unus erat toto naturæ vultus in orbe
Quem Græci dixere chaos, rudis indigestaque moles.
(*Dandi toumbo endourmit*).

LEANDRO

Qu'uno chuto, moun pèro !

XANOUTOU

Oh ! Moussu que dourmis !

LEANDRO

Moun pèro, lebas-bous !

XANOUTOU

Moussu..... Mès que mouris !

LEANDRO

Moun pèro !

DANDI

Qu'ès aco ? Mès qu'uno playdexado !
Xamaï n'abio pas fayt tant bouno soumeillado.

LEANDRO

Moun pèro !..... Cal xuxa.

DANDI

En galèros.

LEANDRO.

Un gous,

En galèros ? Pensas.....

DANDI

He ! ficre ! enrengas-bous
De mounde, de faougnas ma cerbelo es trouplado.
He ! councluas !

L'INTIMAT *(presenten lous gousses)*

Benès, famillo desoulado !
Benès, tristes petits qu'on bol rendre orfelins !
Benès, et moustras-nous bostres plours effantins.
Oui, Messius, countemplas ayci nostro misèro.
Nous fasès orfelins, rendès-nous nostre pèro,
Nostre pèro, per qui fousquèren enxendrats,
Nostre pèro que nous. . . . . .

DANDI

Tiras, tiras, tiras !

L'INTIMAT

Nostre pèro, Messius !

DANDI

Tiras ! Qu'unos alarmos !
Oou pissaillat pertout.

L'INTIMAT

Agaxas nostros larmos !

DANDI

Ouf ! me sentissi ple dexa de coumpassiou,
Ço qu'es que de touca, quant ba cal, la passiou !
Souy fort impetegat, l'ebidenço me prèsso,
Lou crime m'es proubat, l'accusat lou coufèsso,
Pourtant..... s'es coundanat, l'embarras es egal ;
Aqui de maynaxous a metre a l'espital.....
..... Mès, ... souy trop occupat, ma porto es coundanado.

SÈNO QUATRE

XICANOT, ISABÈLO, DÀNDI, LEANDRO

XICANOT

Moussu !

DANDI

Per elis souls l'aoudiençio es dounados ;
Bounsouer..... Mès, si bous plet, qu'es aquel maynaxot ?

XICANOT

Es ma fillo, Moussu.

DANDI

Ye boli dire un mot.

XICANOT

Mès se siès ocupat.....

DANDI.

Yeou ! n'ay pas cap d'afayre !
(*A Xicanot*)
He ! que nou me disies, qu'es bous que sias soun payre !

XICANOT

Moussu !

DANDI.

Sap pla millou bostre proucès que bous.
Digas ! Ah ! qu'es poulido et qu'a lou regart dous !
Es pas lou tout, ma fillo, et bous cal la saxesso ;
Mès, souy tout rexouït per aquelo xunesso.
Sabès qu'èri un galan a fayre tout trambla !
On a parlat de yeou !

ISABÈLO

Moussu, bous cresi pla.

DANDI

Digas-me a qui bouldrias fayre perdre sa caouso

ISABÈLO

Mès, a digus.

DANDI.

Per tu, bay, farey touto caouso.
Parlo dounc.

ISABÈLO

Trop bous ay, Moussu, d'oubligaciou.

DANDI

Abès pas bist douna qualque cop la questiou ?

ISABÈLO

Nani, mès pensi pla ba fa pas de ma bido.

DANDI

Benès, aytal n'aourès bostro embexo escantido.

ISABÈLO

Et qui pot beyre aytal lou mal d'un paoure cos !

DANDI

Boun ! aco fa touxoun qu'uno ouro passo ou dos.

XICANOT

Ayci beni, Moussu, per bous dire.....

LEANDRO

Moun payre,
Bous boouc (1) en quatre mots dire touto l'afayre ;
Es per un mariaxe et saoures dins d'abort
Que ten pas sounco a bous, et que fayt es l'accort.
La fillo ba bol pla, soun xoube ba respiro ;
Ço que la fillo bol, soun pèro ba desiro.....
Es a bous de xuxa.

DANDI (*se tournen sieta*)

Espousas ! Espousas !
Din dema se l'on bol. Abey se n'es lou cas.

LEANDRO.

Madoumaysèlo, anen, aqui bostre bel-pèro.
Saludas-lou.

XICANOT

Couci !

DANDI

Que dis aquel Lanlèro ? (2)

LEANDRO

Ço que nous abes dit se fa de pun en pun.

DANDI

D'abort que b'ay xuxat partira pas en fun.

XICANOT

Mès on nou douno pas uno fillo sans èlo.

(1) Notre patois contient pas mal de lettres euphoniques. Le *c* ici en est une. Sans la liaison euphonique on dirait *bous boou*, je vais ; mais, par le *c*, ici obligatoire, on évite l'hiatus.

(2) Etourdi, étourneau, sans cervelle.

LEANDRO

San doute et ne creyrey la xarmanto Isabèlo.

XICANOT

Sios mudo? Suto dounc, es a tu de parla!

ISABÈLO

Segur, gaousarios pas, moun pèro, n'apela.

XICANOT

Mès n'apelarey, yeou!

LEANDRO (*mountren un papie*)

Agaxas l'escrituro.
Bouldres pas n'apela de bostro sinnaturo!

XICANOT

Hep!

DANDI

Acos un countrat en fort bouno fayçou.

XICANOT

Besi qu'on m'a suspres, mès m'en fares rasou,
De pla mayt d'un proucès ayço sara la sourço,
On a la fillo, siosque! On n'aourà pas la bourso.

LEANDRO

He! Moussu, qui bous dis qu'on bous demande re,
Layssas-nous bostro fillo et gardas bostre be.

XICANOT

Ah!

LEANDRO

Moun pèro bous play de tene l'aoudiençò?

DANDI

Oui da! que lous afas bengou en aboudenço.
Et passi prèp de bous lou resto de mous xours.
Mès que lous aboucats sioguou d'aro pus cours.
Et nostre criminel?

LEANDRO

Parlen pas que de xoïo.
Graço! Graço! Moun pèro.

DANDI

Ah! Boun! On lou remboyo!
Ma noro es pla per bous que foou un tal exès.
Anguen nous repaousa dins un aoutre proucès.

Paul ARAM.

Fi das Playdexayres

UNE MONTRE DE TROUPES A ALBI

EN 1380

Le 15 août 1380, les consuls d'Albi annonçaient au Conseil de ville la prochaine arrivée de seigneurs de haute importance qu'accompagnaient des gens d'armes en grand nombre. C'était Jean de Montagut, gouverneur de Languedoc (1), le sénéchal du Quercy, le sénéchal de Toulouse, seigneur de Turci, celui qui, le 1er février précédent, avait dû lever le siège de Thuriès auquel il s'acharnait vainement depuis 108 jours, un grand nombre d'autres seigneurs et capitaines. Ils venaient *per far e penre lo pagamen e la mostra de las gens d'armas que so per lo rey.*

Les consuls ne se cachaient pas et, ne cachaient pas aux conseillers les périls que ce rassemblement de troupes faisait courir à la ville ; ils craignaient que si on les laissait pénétrer dans Albi, on ne put les déloger quand on voudrait. Comment éviter ce danger ? Le Conseil est d'avis qu'il convient de faire, aux seigneurs d'importance, les cadeaux

(1) Quelques jours avant sa mort, le roi Charles V avait retiré au duc d'Anjou le gouvernement de Languedoc pour le confier, malgré l'opposition des princes de sang, à Gaston Phébus, comte de Foix. Cette décision n'eut pas de suite et le successeur de Charles V, Charles VI, nomma le duc de Berry lieutenant général. Gaston disputa le gouvernement au duc, les armes à la main, de telle sorte que, pendant quelques années, les Languedociens ne surent trop quel était leur lieutenant général. M. Edmond Cabié est le premier qui ait porté la lumière sur cette période, jusqu'à lui fort obscure, de l'histoire de Languedoc. — A défaut de lieutenant, le pays avait des *governadors* ; Nicolas Braque. Jean de Montaigu ; Arnaud Raymundet, Jean Omard et B. de Montelerio. — Cf. *Évènements relatifs à l'Albigeois pendant la querelle du comte de Foix et du duc de Berry de 1380 à 1382* et *Hist. de Lang.*, IX, p. 882 et suiv.

d'usage en vin, avoine, etc. ; touchés de cette courtoisie, ils ne manqueraient pas de loger les gens d'armes dans les faubourgs et de les empêcher de causer dommage à la ville (1).

Le lendemain, 16 août, arrive le gouverneur. Taillefer, le crieur public, se rend, au nom des Consuls, auprès de lui et lui fait remise d'une pipe de vin contenant trois setiers, du prix de 2 sous la lial (2), de trois setiers d'avoine payés à raison de 6 sous, 8 deniers le setier, et de neuf livres de cire en torches et chandelles. Ces articles de dépense, inscrits aux Comptes consulaires de 1880, nous apprennent que Jean de Montagut était venu faire *lo pagamen a las gens d'armas que deviau anar en lo dugat* (3). L'*Histoire de Languedoc* est muette sur ce rassemblement de troupes ; il ne nous est donc pas possible d'identifier le duché dont il s'agit; mais nous verrons que lorsque les gens d'armes quittèrent Albi, ils se dirigèrent sur Montans.

Le sénéchal de Toulouse, à la tête des gens d'armes, ne vint à Albi que le 19. La ville lui fit cadeau de trois setiers

(1) Dissero los digs senhors cossols que en esta vila veniau e deviau venir moss. Johan de Montagut, governador en la Lengadoc per lo rey nostre ss., el senescalc de Querssy, el senhor de Turssi, e motz d'autres grans senhor[s] e ganre de capitanis am gran nombre de gens d'armas per far e penre lo pagamen e la mostra de las gens d'armas que so per lo rey, nostre ss. ; et era perilh que las gens d'armas se volguesso alotgar dins la presen ciutat, laqual causa, se se fazia, poiria tornar e mot gran dampnatge e que seria perilh que hom no los ne gites quant hom se volria. E sus, els aviau apelat los sobredigs singulars per aver cosselh cossi s'en regiria hom.

E sus aquo, dichas motas paraulas per los sobrenompnatz, cossols e singulars apunchero e demorero accordans e donero per cosselh que hom dones e servis los grans senhors que sa venriau, aquels que als senhors cossols serio vist fazedor, de vis e de civadas e d'autras cauzas, aissi quant als digs senhors cossols semblara de far, afi que las gens d'armas no se alot gesso dins la vila, e que ne donesso lo dampnatge que donar poiriau. (BB 16).

(2) Suivant une coutume invariable, le vin fut présenté avec une bouteille : « per I mola de veyre am que fo presentat lo dig vi ».

(3) A XIX d'aost, a'n Sicart Nicolau per una pipa de vi que tenia tres sestiers de vi que fou donada al senhor de Turci que era en esta vila am ganre de gens d'armas, laqual lhi fo donada afi que las dichas gens d'armas no fezesso mal ni desplazer en esta vila.

de vin (1). Si l'on mesure l'importance des gens à l'importance des présents qu'ils reçoivent, le sénéchal de Toulouse devait céder le pas au maréchal des Iles qui arriva dans la ville d'Albi le 21 août. Nous traduisons littéralement l'article de dépense que lui consacrait les Comptes.

« Je payai, le 21 août, à maître Dorde Gandetru pour une « pipe de vin contenant quatre setiers, qui fut donnée à « M. Henri des Iles, maréchal des gens d'armes venus en « cette ville pour faire la montre et prendre paiement [de « leur solde] au moment de se rendre dans le duché. Cette « pipe contenait quatre setiers de vin ; elle lui fut donnée « pour qu'il jetât hors de la ville les gens d'armes et les fit « loger hors de l'enceinte ; il était grandement à craindre « en effet qu'on ne put les faire déguerpir quand on vou- « drait, car il y en avait trop dans la ville » (2).

On voit la gradation : les deux premiers seigneurs arrivés on les prie de faire en sorte que les soldats ne causent aucun dommage. Sans doute que ni Jean de Montagut ni le seigneur de Turci n'avaient pu prendre sur eux de cantonner les troupes aux faubourgs ; ils laissaient ce soin au connétable des Iles, et nous verrons que celui-ci, qui avait reçu encore de la ville un cadeau de trois setiers d'avoine, ne donna que partiellement satisfaction aux consuls.

Avant d'établir les emplacements que les troupes occupaient, relatons un incident qui faillit rendre inutiles tous les cadeaux faits par la ville. Les gens d'armes s'étaient laissé voler quatre chevaux ; une enquête ouverte aussitôt par les consuls, que le maréchal avait sans doute rendus res-

(1) Paguiey, lo dia dessus [XVI d'aost], per la ma d'en Johan Talhafer, crida, per una pipa de vi de III sestiers que costara II s. la lial; loqual vi fo donat a moss. Johan de Montagut, governador de Lengadoc, que era vengut per far lo pagamen a las gens d'armas que deviau anar en lo dugat.

(2) Paguiey, a XXI d'aost, a Mo Dorde Gaudetru, per una pipa de vi que fo donada a moss. Enric de Ilas, menescalc de las gens d'armas que ero en esta vila vengudas per far la mostra e penre pagamen per anar al dugat; laqual tenia IIII sestiers de vi, loqual lhi fon donada afi que gites foras d'esta vila las dichas gens e las fezes alotjar deforas la vila, quar era grand perilh que hom no los ne pogues gitar quant hom se volria, quar trops ero dedins.

ponsables du vol (1), fit découvrir les bêtes à Lescure. L'article de dépense qui nous donne ce détail nous fait connaître l'emplacement occupé par une des compagnies des gens d'armes. Nous traduisons :

« Le 21 août, je payai à Bernard Garro, autrement dit « Clon, qui porta de la part des consuls de cette ville une « lettre close aux consuls de Lescure ; ils leur écrivaient « que quatre chevaux avaient été volés aux gens d'armes « logés au monastère des chanoinesses du faubourg du « Bout du pont ; on nous avait rapporté qu'ils étaient à Les- « cure, et on demandait aux consuls qu'ils les fissent ren- « dre » (2).

Isidore Sarrasy, à qui l'on doit toujours recourir quand on veut se renseigner sur la topographie du vieil Albi, s'est quelque peu embrouillé sur cette question des chanoinesses du Bout du pont ; il les prend pour des religieuses de l'ordre de Sainte-Catherine, et il n'a pas pu déterminer l'emplacement de leur monastère. Voici ce qu'il écrit en note, à la table, au mot *Otral pont* : « J'ai dit dans une note de la pa- « ge 163 que les sœurs de Sainte-Catherine avaient leur « couvent dans la gache de Saint-Afric, où elles furent rem- « placées, en 1486, par les religieuses de Sainte-Claire, ain- « si qu'en fait foi le cartulaire 4 de la Mairie d'Albi, folio 57, « et j'ai donné par le cadastre de 1343 l'explication des mots « *capitis pontis*, explication qui, dans quelques cas, pour- « rait lever quelques difficultés. Je n'ai point cependant « prétendu dire qu'il n'existait point très anciennement « au delà du pont, *otral pont*, un autre couvent de reli- « gieuses, peut-être du même ordre. Les mots *in barrio ca- « pitis pontis* du *Gallia christiana* peuvent fort bien s'appli-

(1) Ce n'est pas une hypothèse dénuée de tout fondement. Nous avons rencontré, dans les Comptes consulaires, de nombreuses indemnités servies à des soldats qui avaient égaré leurs armes.

(2) Paguiey, lo dia dessus, [XXI d'aost] a Bernat-Garro (al[ias] Clon que portec, de part dels senhors cossols d'esta vila, una letra clausa als cossols de Lescura que lor escriviau que quatre rossis ero estatz panatz a las gens d'armas que ero alotjadas al monestier de las canongas del barri del cap del pon ; et hom avia nos reportat que a Lescura ero, e que los fezesso redre.

« quer au chef du pont delà la rivière comme au chef du « pont en deçà. Je trouve même au livre des comptes de Phi- « lippe Vaissière, folio 40, un don fait le 28 août 1360, jour « de Saint-Augustin, *a las donas canongas d'otral pont*, et le « cadastre de 1343 fait mention d'un couvent de religieuses « noires au delà du pont : *otral pont, lo cunh de la Recluza,* « *carta 347, Felip Borguet a un osdal davant las morgas.* »

On devine que Sarrasy était plus familier avec les compoix qu'avec les Comptes consulaires ; ceux-ci permettent de rectifier et de compléter ses *Livres de l'impôt en France.* Il commet une erreur en disant que par *cap del pont* on peut entendre les quartiers des deux chefs de pont, rive droite et rive gauche ; cette expression ne peut se traduire que par faubourg du Bout du pont. Les religieuses noires *d'otral pont* appartenaient, tout comme les chanoines de Saint-Salvi avant leur sécularisation, à l'ordre de Saint-Augustin. En effet, les consuls d'Albi, depuis la plus haute antiquité jusqu'en 1670, servaient une aumône de pain, de vin et d'argent aux quatre couvents, *als ordes*, suivant l'expression consacrée, le jour de leur fête patronale ; les Frères Prêcheurs, le jour de Saint-Dominique, les Frères Mineurs, le jour de Saint-François, les Carmes, le jour de Notre-Dame de la Conception, les religieuses du Bout du pont, le jour de Saint-Augustin.

Le monastère des chanoinesses était situé sur la route de Cordes, en face de la porte du faubourg qui leur devait son nom : *la porta de las morgas.* Les Comptes, en effet, nous apprennent que le faubourg du Bout du pont était fortifié et que, dans le rempart, s'ouvraient trois portes : la porte de la *Fustaria*, dans le *cunh d'Avizagues* c'est-à-dire sur la route de Carmaux, la porte de *las morgas*, nécessairement placée sur la route de Cordes, et la porte de *la Madalena*, percée non loin de l'église de la Madeleine, située sur le Tarn, et, par rapport à la ville proprement dite, à l'extrémité gauche du pont vieux.

L'occupation du monastère par les gens d'armes du maréchal des Iles obligea-t-elle les chanoinesses à s'enfuir de leur paisible retraite ? Ce n'est pas probable ; on dut avoir,

en 1380, à Albi, une édition, bien avant la lettre, des *Mousquetaires au couvent*. En effet ces religieuses reçurent, le jour de Saint-Augustin, c'est-à-dire pendant l'occupation de leur couvent par les gens d'armes, les aumônes accoutumées. « Je payai, le 29 août (1) qui fut le jour de Saint-Augustin, « pour un setier de vin, que nous eûmes de Philippe Vais- « sière et qui coûta 32 sous, et pour 24 miches [de pain] qui « coûtèrent 5 sous, et 10 sous qui leur furent donnés pour « pitance ; lesquelles choses furent données aux moinesses, « le jour de Saint-Augustin » (2).

Un autre article des Comptes nous apprend que les compagnies étaient logées partie en ville, partie dans les autres couvents. Le seigneur de Turci avait quitté Albi quelques jours après son arrivée. Le 27 août, en effet, il envoyait aux consuls une lettre ouverte adressée à Henri des Iles, connétable des gens d'armes *que de presen ero alotjadas als barris et en esta vila*. Dans cette lettre, il était prescrit au maréchal de veiller à ce que ses troupes payassent tout ce qui serait pris des habitants. Il n'est pas invraisemblable de supposer, malgré le silence des Comptes et des délibérations, que les gens d'armes traitaient Albi un peu comme un pays conquis. Les consuls avaient dû se plaindre ; c'est la seule explication plausible de la lettre du sénéchal de Toulouse.

A cette lettre de Turci en était jointe une autre écrite de la propre main de Bernard d'Hautpoul, juge criminel de Carcassonne et le protecteur de la ville ; entre autres choses il recommandait aux consuls de donner 1 franc au messager, Pierre Arnaut, surnommé le Vog (3).

(1) C'est une erreur, il faut lire 28 août. Mais nous traduisons littéralement.

(2) Paguiey, a XXIX d'aost, que fo lo jorn de S. Agusti, per I sestier de vi que fo d'en Felip Vaissieira, que costec XXII s., e per XXIIII michas que costero V s., e X s. que lo fo donat per pitanssa ; lasquals cauzas foro donadas a las morgas, lo jorn de S Agusti.

(3) Paguiey, a XXVII d'aost, a I macip de Carcassona que hom apela Peire Arnaut, al[ias] lo Vog, que portec una letra uberta del senher de Turci e dels senhors del cosselh que s'en dressava a moss. Enric de las Ilas, conestable de las gens d'armas que de presen ero alotjadas als barris et en esta vila, contenen(s) que fezos pagar so que aparia que au-

Le 30 août, il y eut grosse émotion dans la ville. Le bruit avait couru que les gens d'armes logés au couvent des Frères Mineurs étaient des Anglais de Montferran (1). Il n'était guère admissible que des Anglais se fussent faufilés parmi les troupes royales, et que, sous l'œil du connétable des Iles, ils essayassent de s'emparer d'Albi. Cependant l'audacieux exploit de Mauléon qui, aux premiers jours d'octobre 1379, avait pris l'imprenable Thuriès, était trop récent pour que les consuls ne se crussent pas obligés de partager les craintes des habitants, quelle que fut l'absurdité du bruit qui courait. Ils remontèrent donc à la source et découvrirent qu'un certain Marti Jean était l'auteur de la nouvelle qui avait jeté une si grande émotion parmi les Albigeois. Appelé, il déclara qu'il tenait le renseignement de Jean Regort de Foncouverte. Il n'y avait pas à hésiter ; les consuls envoient quérir Regort ; mais ils ont toutes les peines du monde, tant la terreur était grande qu'inspiraient les troupes du maréchal, à trouver quelqu'un qui consentit à se rendre à Foncouverte. Cependant Mathieu Périer se dévoua, à la condition toutefois qu'on lui donnerait un compagnon de route.

Ils ramenèrent Regort ; devant les consuls il déclara qu'il tenait le renseignement d'un page de l'armée (2).

Les choses n'allèrent pas plus loin. Au reste la montre était terminée ; le même jour le connétable des Iles ramassa

riam pres de las gens per causa de resenso ; laqual letra nos trames moss. d'Autpol am una letra clausa, escricha de la ma de moss. d'Autpol, en laqual, entre autras cauzas, se contenia que paguessem al contador I franc.

(1) Paguiey, a XXX d'aost, a Mathiu Perier et ad I autre macip que anec am luy, quar no trobem que la volgues anar sol, per dupte de las gens d'armas que ero als ordes, que tramezem a Foncuberta per dire a Johan Regort del dig loc que vengues parlar am los senhors cossols sobre aquo que Marti Johan lor avia reportat que lo dig Johan Regort lhi avia dig que I home d'armas lhi avia dig que las gens d'armas que ero alotjadas als Fraires Menors ero dels Engles de Montferran.

(2) Paguiey, lo dia dessus, al sobredig Johan Regort de Foncuberta, que fo vengut en esta vila per parlar am los senhors cossols sobre aquo que lo dig Marti Johan lor avia reportat coma davan es contengut ; e lo dig Johan diss lor que I page lhi avia dig que las dichas gens d'armas que ero als Fraires Menors ero dels Engles de Montferran ; ac ne per son trebalh XV d.

ses troupes dispersées dans la ville et dans les faubourgs, et les conduisit à Montans. Mais, chose curieuse ! il ne connaissait pas les chemins ; il dut demander un guide aux consuls. Personne ne se souciait de passer une journée au milieu des troupes royales. Cependant deux albigeois se rencontrèrent qui, pour 3 sous, 9 deniers, osèrent se risquer dans cette périlleuse aventure. Leur nom mérite d'être conservé ; c'était Bernard Corbel et Bernard Johanen (1).

Il ne paraît pas que les troupes du maréchal aient commis beaucoup de dégâts aux environs d'Albi, ou du moins les Comptes consulaires n'en relèvent que quelques-uns. Le 13 octobre, les Consuls firent rétablir les barrières installées devant les fossés, au Plo de Saint-Salvi et sur d'autres points et que les gens d'armes avaient arrachées ; la dépense en journées et en chevilles de fer, grosses ou petites, ne fut que de 16 sous, 3 deniers (2).

Un article de dépense du 14 de ce même mois d'octobre nous fait connaître les mesures prises par les consuls pour mettre la ville à l'abri d'une invasion des troupes royales. Il existait, au-dessus des moulins, sur la berge du Tarn, rive gauche, le long des remparts, un passage assez étroit et dont le chemin qui grimpe du moulin à la rue du Nord rappelle le souvenir ; il datait de 1368 et formait la seule voie qui permit d'accéder de la rive droite au plateau de la rive gauche sans traverser la ville. C'était en même temps le point faible des fortifications d'Albi ; partout ailleurs, en effet, l'enceinte du rempart était protégée par une barrière en bois, par le fossé très profond et enfin par le *palenc* ou palissade qui hérissait ses pointes au delà du fossé, au pied

(1) Lo dia dessus, a Bernat Corbel et a Bernat Johanen, que anero am lo menescalc de las gens d'armas que ero alotjadas als ordes et als barris d'esta vila per mostrar lo cami entro a Montanh ; quar lo dig menescal ho avia dig als senhors cossols que lor bailesso qui lor mostres lo cami ; e non hi volc negus anar sol. Agro ne cascu III s. IX d.

(2) Paguiey, lo dia dessus [XIIII d'octombre], per la ma de Me Gm Bestor, a Bertran Arnols et ad Arnaut de Foissac, que aviau estat, lo jorn propda davan, per adobar las barrieiras del Pla S. Salvi e d'autras partz ; quar las gens d'armas que ero vengudas alotjar als barris las aviau deroquadas.

même de la muraille. Le rempart lui-même était garni de crochets de fer fixés dans du bois (1).

La Grand'Côte, qui portait alors le nom de *Costa del Buc* et qui pouvait livrer un libre passage à l'ennemi installé sur la rive gauche, était défendue par une porte et une tour construites, en 1359, au bas de la côte d'Engueysse (2). *La passada de sobre los molis* était bien donc le point vulnérable, le défaut de la cuirasse des remparts (3). Les consuls la condamnent. Cet article de dépense donne de si précieux détails que nous le traduisons mot par mot : « Je payai, le « 14 octobre, par la main de Jean Delpech, à Pierre Clergue « pour cinq poutres qui furent mises au passage situé au- « dessus des moulins, par où passèrent M. Henri des Iles, « maréchal de l'armée de M. Bertrand Duguesclin (4), ainsi « que Partenay avec d'autres capitaines accompagnés de « gens d'armes qui se logèrent aux couvents; et il fut arran- « gé le dit passage pour qu'ils ne pussent passer par la « ville » (5).

Nous avouons que les quelques pages qui précèdent ne sont pas d'un intérêt bien palpitant. Cependant elles nous révèlent le nom de quelques grands personnages que l'*His-*

(1) Un article de dépense du 13 octobre 1380 nous fournit ce dernier détail : per far garnir la muralha de gaffetz de fer, am trosses de fust en que estavo los digs gaffetz en que se poguesso metre flessadas en cas que vengues combatamen a la vila. — La ville employa 57 livres et demie de fer pour l'établissement de ces crochets.

(2) Cf. *Comptes consulaires d'Albi de 1359-1360*, pp. 139 et suivantes.

(3) Cependant il existait, sur la berge du Tarn, depuis tout au moins le port vieux, situé à l'embouchure du Caussels, jusqu'au dessus des moulins, un fossé et un palenc. En effet les 14, 16, 17, 19 et 20 décembre 1381, la ville paie 57 journées « ad obs de raustar lo valat de la tor del port vielh entro sus los molis ». Le 14 du même mois, elle fait réparer « lo palenc de sus los molis. »

(4) Le connétable Duguesclin était mort, le 13 juillet précédent, devant Randon qu'il assiégeait.

(5) Paguiey, a XIIII d'octombre, per la ma d'en Johan Delpueg, per V traus que foro mezes a la passada de sobre los molis, on passec moss. Enric de Ylas, menescalc de la ost de moss. Bertran de Cliqui e Partenay, am d'autres capitanis am ganre de gens d'armas losquals se alotgero als Hordes ; e fo adobat lo dig pas per tal que no passesso dins la vila.

toire de Languedoc n'a pas enregistrés, tel celui du connétable des Iles qui paraît avoir été le successeur de Duguesclin ; elles posent surtout un problème historique dont la solution, croyons-nous, est encore à trouver. Quel est ce duché contre lequel, aux premiers jours du règne de Charles VI, marchaient les troupes royales ? Quelle est cette guerre qui s'ouvrait ? Les troupes rassemblées à Albi se rendaient-elles en Guienne pour combattre l'Anglais ? Ce n'est guère admissible puisque l'Anglais occupait une grande partie de l'Albigeois : on serait allé chercher bien loin l'ennemi qui était à quatre pas.

Au point de vue purement local, elles nous fournissent d'intéressants détails sur les mœurs et la topographie d'Albi à la fin du XIVe siècle ; c'est une page d'histoire encore inédite de notre cité.

A ces divers points de vue, il n'était donc pas inutile de tirer de l'ombre ces modestes notes des Comptes consulaires d'Albi.

Aug. VIDAL.

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

Séance du 18 mai 1900

Présidence de M. le Colonel Teyssier

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Ch. Portal, Jules Jolibois, Aug. Vidal, Bécus, Cavalié, Demiau, Bressolles, Hess, Emile Jolibois, Lacroix, Radel, Rieux et Saurou.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

A l'occasion de cette lecture, M. E. Bécus fait connaître qu'il possède quelques documents relatifs à Rose Barreau, de Sémalens, qui confirment les indications données par M. Portal. Il se fera un plaisir de les mettre à la disposition de ce dernier.

Le Secrétaire perpétuel procède au dépouillement de la correspondance.

M. le baron de Rivières s'excuse, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

Le Comité d'organisation du Congrès international des bibliothécaires, qui doit se tenir à Paris du 20 au 23 août 1900, adresse le règlement du Congrès et invite la Société à se faire représenter aux réunions.

L'assemblée reçoit également communication du règlement de l'Ecole internationale de l'Exposition qui tiendra à Paris un Congrès à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau, savoir :

Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne, 2e série, tome XV, année 1899.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, tome XVIII, année 1899, 4e liv.; tome XIX, année 1900, 1re liv.

La Feuille des Jeunes naturalistes, 1er mai 1900, IIIe série, 30e année, n° 355.

Le Réformiste, 4e année, nos 86-87.

Mélusine, tome X, n° 2, mars-avril 1900.

Bulletin de l'Alliance française, 15 avril 1900, 17e année, n° 79.

M. Vidal donne lecture d'un travail qu'il se propose de lire au 38e Congrès des Sociétés savantes, sous-section de botanique. Il porte pour titre : *La culture du maïs en France date-t-elle de la conquête du Pérou?*

Après avoir fait connaître l'opinion des savants sur cette question, il démontre que le maïs était cultivé en France bien avant la découverte de l'Amérique. Il appuie sa démonstration sur des arguments moraux — engraissement du porc, base de la nourriture, qu'on ne pouvait obtenir que par le maïs — et sur des textes relevés par lui, soit dans des documents déjà publiés — *Cartulaire de Vaour*, *Comptes consulaires de Riscle* — soit dans des documents inédits.

Vers 1185, on trouve une rente en *milh* dans le *Cartulaire de Vaour*. Le registre des délibérations de la communauté d'Albi, de 1372 à 1382, fournit huit procès-verbaux de dégâts causés à du *milh* et à des *milhieiras*. Or ces deux mots, qui n'ont pas disparu de la langue vulgaire doivent forcément se traduire par maïs et champ de maïs. *Milh* ne peut désigner ce qu'on appelle le *milh balatso* dont l'agriculture ne tire et n'a jamais tiré aucun profit : il sert uniquement à la nourriture des oiseaux en cage. De plus il aurait fallu le ravage de champs entiers pour produire la quantité de *milh* constatée dans les procès-verbaux de dégâts.

Cette conclusion rigoureuse est encore fortifiée par les textes publiés par MM. Parfouru et de Carsalade du Pont. Si l'on trouve des quantités telles de *milh* qu'on puisse dire, de façon certaine, qu'il ne servait pas à la nourriture des oiseaux, il faut bien conclure qu'il s'agit du maïs. Or, dans les *Comptes de Riscle* on trouve un prêt de 100 conques ou 24 hectolitres de *milh* fait à la ville ; une promesse de prêt de 100 sacs de *milh* qui se réduisent ensuite à 168 quarts réellement prêtés. Cette énorme quantité de *milh* fut vendue aux habitants.

On se trouve donc bien en présence du maïs. D'autres documents inédits de l'Hérault, copiés par M. Vidal, et de l'Aude, communiqués par M. l'abbé Pradiés, mentionnent le maïs aux XIVe et XVe siècles.

Nos ancêtres du XIVe siècle ont-ils connu le *millas?* C'est probable. M. Vidal a noté dans les *Comptes consulaires d'Albi*, à côté d'une fourniture de *milh*, un surnom d'Albigeois fort caractéristique :

Milhacier. Or, dans le patois actuel, *millacier* signifie tas de tiges de maïs et mangeur de milhas.

Quoiqu'il en soit, en présence de textes si nombreux et si formels on peut hardiment conclure que la culture du maïs en France est de plusieurs siècles antérieure à la conquête du Pérou.

Cette lecture donne lieu à un échange d'observations entre MM. Portal, Demiau, Saurou, Rieux, Teyssier, Lacroix et Vidal.

M. Portal communique une nouvelle série d'extraits de registres de notaires des XIVe-XVIe siècles, concernant principalement le pays Albigeois. Il signale spécialement dans cette partie de son travail une sorte de contrat d'apprentissage de la profession de notaire passé à Cordes en 1368 ; deux autres contrats (1332, 1359) d'entretien d'une personne par une autre ; des renseignements relatifs au paiement de la rançon du roi Jean, et de nombreux documents concernant les familles de Penne et de Rabastens.

Le même membre fait connaitre que l'année prochaine, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la *Revue du Tarn*, il se propose de publier, avec MM. Jolibois et Vidal, un répertoire méthodique de tout ce qui a été publié dans ce périodique de 1875 à 1900. Ce répertoire se composerait de quatre tables ; l'une, alphabétique, du nom des collaborateurs de la *Revue* et sociétaires, avec l'indication des titres, grades, fonctions ou distinctions mentionnés, des travaux publiés par eux ; la seconde, méthodipue, répartissant les articles de la *Revue*, glanures historiques, procès-verbaux des séances de la Société, suivant la nature des sujets ; la troisième chronologique, des *documents* insérés dans la *Revue* ; la quatrième, fournissant la liste des planches en lithographie, gravure, photogravure, photocollographie, etc., qui accompagnent les articles de la *Revue*. Un historique de la Société et de la *Revue* serait placé en tête du fascicule.

M. Portal donne quelques indications de détail sur les diverses parties de ce répertoire et exprime l'espoir que la Société voudra bien aider à la réalisation de ce projet, appelé à rendre de réels services aux travailleurs.

L'assemblée donne son entière adhésion.

M. Jules Jolibois communique, au nom de M. Th. Besséry, une note relatant les découvertes archéologiques faites dans la région Vauréenne, à Salles, au dessous et au midi de Giroussens, sur les bords de l'Agoût ; à la Bousquétarié, à deux kilomètres de Graulhet et à 300 mètres de la route qui relie Graulhet à Briatexte, sur la droite ; à Labastide-Saint-Georges ; à Fiac ; non loin d'En Bouffil ; à Pech de la Bastide ; à Viterbe ; dans les communes de Massac-Séran

(Lavaur), de Marzens, de Lacougotte-Cadoul, etc. Une carte accompagne le texte de cette note qui permettra de compléter sur un certain nombre de points la Carte archéologique dressée par M. Lacroix. L'assemblée exprime le vœu qu'un relevé semblable à celui de M. Besséry soit dressé pour les autres parties du département.

M. M.-D. entretient l'assemblée de l'intérêt que présenterait pour l'étude de l'ancienne langue la connaissance des noms des anciennes forêts. Il appelle l'attention sur le livre d'Alfred Maury : *Les forêts de l'ancienne Gaule*. Abordant ensuite l'étude du département du Tarn, à ce point de vue, il croit pouvoir dire que le grand déboisement était terminé vers 1317, au moment du démembrement des évêchés par Jean XXII. Il ajoute que s'il y a quelque chose de vrai dans la division géographique du département c'est peut-être la division par arrondissements. La division par évêchés ne lui parait pas due au hasard. Dans tous les cas l'Agoût crée deux divisions très nettes, au sud le Toulousain, au nord l'Albigeois.

A l'époque romaine, l'Albigeois, entre le Toulousain, le Quercy et le Rouergue, formait une sorte de marche forestière, séparant les cités gauloises les unes des autres. La situation était heureuse à cause de la route de commerce qui reliait ces trois régions.

Au commencement du XIIIe ou du XIVe siècle on peut trouver la trace de défrichements opérés par un certain nombre de petits cultivateurs appelés par les nobles ou les abbayes. C'est une question qu'il serait intéressant d'approfondir. M. M.-D. serait heureux qu'on lui signalât les documents où il pourrait faire des recherches sur l'existence et les noms des anciennes forêts pour compléter cette étude de toponymie forestière.

Diverses observations sont présentées sur ce sujet par MM. Portal, Cavalié, Teyssier, Bressolles, Rieux, Saurou, etc.

M. E. Bécus donne lecture du procès-verbal de l'élection consulaire de Jean Groc, à Castelraynal, communauté de Monestiés, le 1er janvier 1760.

M. Emile Marty, membre correspondant à Paris, envoie une notice sur les membres de la famille d'Aroux, sgr. de la Serre, (alias de Rufo, de Ro, de Roux), dont la vie appartient à l'histoire de l'Albigeois ; *Antoine d'Aroux*, chevalier, établi à Rabastens, en 1644, lieutenant-colonel du régiment de Montauban, gouverneur pour le roi de Bretheim et de Graco en Allemagne et gentilhomme ordinaire de sa chambre, tué au combat d'Astaffort en février 1652, inhumé à Rabastens dans l'église des Cordeliers ; — *François-Xavier-Jacques d'Aroux*, écuyer, lieutenant-colonel en second des milices bourgeoi-

ses du Régiment d'Albigeois, fils du précédent, né à Rabastens le 23 août 1650, mort le 17 octobre 1720, inhumé dans l'église N.-D. du Bourg de Rabastens ; — *François d'Aroux*, chevalier, fils du précédent, né à Rabastens le 11 février 1680, mort en 1731, inhumé dans l'église des Cordeliers de Rabastens, — *Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux*, né à Rabastens le 26 mars 1723, mort dans la même ville le 23 août 1807. La fille de ce dernier épousa Charles-Constantin de Toulouse-Lautrec-Montfa. On lui doit plusieurs productions littéraires remarquées.

M. Marty donne, à la suite de sa notice, une ode anacréontique *l'Espilletto* dont l'auteur serait François-Xavier-Jacques d'Aroux, et le *Conte du Chapelet*, pièce de vers extraite des œuvres de Jean-Baptiste-François-Xavier d'Aroux.

M. Portal soumet, au nom du Comité d'initiative, un projet d'excursion à Gaillac, Montmiral, Penne et Bruniquel. La date qui a paru la plus favorable est celle du 18 juin. Le départ aurait lieu à 6 h. 1/4 du matin. La rentrée s'effectuerait par le train de Montauban-Lexos qui arrive à Albi à minuit 11. La cotisation serait de 13 fr.

L'assemblée adopte le principe de l'excursion et renvoie l'examen des détails d'organisation à la prochaine réunion qui est fixée au 8 juin.

La séance est levée à 10 h. et demie.

Annexe au compte-rendu de la séance du 18 mai 1900.

Notes sur la toponymie et la situation forestière du Tarn aux dernières époques de l'histoire

M. M.-D., comme contribution à l'étude de la toponymie et de l'histoire tarnaises, entretient l'assemblée de l'intérêt que présenterait pour la connaissance des langues parlées autrefois dans la contrée, l'examen du nom des anciennes forêts, et plus généralement de la toponymie forestière locale. Des données précieuses sur la répartition et la densité de la population aux diverses époques pourraient également en être déduites.

Il n'y aurait de meilleur modèle à suivre dans une pareille étude que le livre si remarquable d'Alfred Maury sur *Les forêts de l'ancienne Gaule*. Malheureusement, — heureusement peut-être pour les chercheurs locaux en quête de trouvailles —, cet esprit si lumineux et si précis n'a pas traité avec un égal soin, ou avec des documents d'égale valeur, l'histoire de la situation forestière du Nord et du Midi de la France. Pour cette dernière région, soit que l'éloignement ne lui ait pas permis des recherches aussi complètes, soit que l'igno-

rance des dialectes locaux ait entravé ses investigations, Maury s'en tire à trop bon compte peut-être, en considérant *a priori* le Languedoc et l'Aquitaine comme des régions ou impropres à une végétation forestière intense, ou déboisées de toute antiquité. Ce point de vue, juste dans son ensemble, peut amener, dans les détails, à de bien grosses erreurs. C'est ainsi que dans une région assez voisine de l'Albigeois pour ne pas être tout à fait étrangère au sujet de cette notice, Maury a « laissé échapper » toute une region forestière ne couvrant pas moins de 100.000 hectares, *la Double*, qui s'étend sur partie des départements de la Dordogne, de la Charente-Inférieure et de la Charente, dont cependant le nom était facile à retrouver dans « l'Edubola sylva » des anciens textes. Cet exemple, entre autres, peut justifier une révision des données actuellement admises sur l'histoire forestière de notre région et particulièrement du département du Tarn.

A ce sujet, M. M.-D. fait incidemment remarquer que les études toponymiques se donnant comme limites celles du département du Tarn, peuvent jusqu'à un certain point manquer d'unité. Personne n'ignore, en effet, que cette circonscription administrative se compose de deux régions inégales, mais historiquement assez distinctes : l'une, le Vaurais, répondant à l'ancien diocèse de Lavaur, comprenant toute la partie située au sud-ouest de l'Agoût, est une fraction du Lauragais, donc du Toulousain, et se rattache de ce fait à l'ancienne cité ou à l'ancienne confédération des Volskes Tectosages, capitale Toulouse, duquel diocèse Lavaur fut effectivement démembré en 1317. C'est, « exceptis excipiendis » l'arrondissement actuel de Lavaur.

L'autre fraction du département, la plus considérable puis qu'elle correspond sous les réserves déjà faites aux arrondissements d'Albi, de Gaillac, et de Castres, en un mot l'Albigeois, se rattache au contraire par ses origines historiques et par sa toponymie à l'ancienne cité des *Rutheni*, le Rouergue. Encore ne faudrait-il pas faire abstraction de la possibilité d'attaches quercitaines pour toute la partie nord-ouest de l'arrondissement de Gaillac.

Indépendamment de ces divisions en quelque sorte fondamentales, le fractionnement de l'Albigeois entre les diocèses d'Albi au nord et de Castres au sud, n'a peut-être que constaté mais en tout cas a aggravé les divergences d'intérêts, de mœurs, etc., qui séparent l'une de l'autre les deux vallées du Tarn et de l'Agoût.

Dans le diocèse d'Albi même, la rivalité entre Albi, représentant les tendances et les intérêts de la haute vallée du Tarn albigeois, et Gaillac tirant vers lui puis vers Toulouse la basse vallée de cette

rivière, a motivé des différences assez appréciables entre le développement des deux arrondissements d'Albi et de Gaillac.

De sorte qu'en définitive, ce qu'il y a de plus vrai, de plus logique, de plus en rapport avec la réalité des choses dans le département du Tarn, ce n'est pas l'existence du département lui-même, mais sa division en arrondissements. Détail qu'il n'était peut-être pas tout à fait oiseux de signaler à une époque où les abstracteurs en réformes administratives prennent, comme premier symbole de leur *credo*, la suppression des arrondissements qui, ici comme dans bien d'autres contrées, ont plus de racines qu'on ne le pense d'ordinaire.

Ce fractionnement, ce morcellement pourrait-on dire, de la région envisagée, s'il enlève quelque unité apparente à l'étude dont on plante ici les premiers jalons, n'ôte rien à la possibilité de découvrir des faits nouveaux et intéressants. Au contraire, s'il est une vérité mise en lumière par l'ouvrage cité d'Alfred Maury, c'est que les territoires des anciennes cités gauloises, comme celui des anciennes tribus germaniques, étaient séparés par des marches forestières d'assez grande étendue pour avoir pu donner naissance au moyen-âge à des provinces de second ordre sans doute, mais qui ont tenu leur place dans l'histoire. Le Comté du Perche, dans le nord de la France, le Bourbonnais et la Marche au nom significatif, dans une région plus voisine de la nôtre, en sont les exemples les plus connus.

En faisant l'application de cette loi générale au sujet particulier qui nous occupe, on ne saurait manquer de convenir que le département du Tarn, correspondant en grande partie dans le passé à une zone frontière entre les trois grandes cités de Toulouse, de Cahors et de Rodez, ait dû à l'époque anté-romaine et même pendant une partie de la période romaine former, lui aussi, une marche forestière, non point tout à fait inhabitée, mais richement pourvue de sylves et de landes.

La légendaire « Umbranicia » de la table de Peutinger, vainement cherchée par tant d'historiens-géographes, entre la vallée de la Garonne, les Cévennes et le Rhône, pouvait peut-être étendre sur l'Albigeois son domaine et, s'il est permis de jouer ici sur les mots, ses ombres.

Plus tard, la sécurité, le développement de l'agriculture et des transactions durent, au contraire, favoriser le déboisement de ces régions de marches forestières, dont la situation même au centre de provinces différentes par les productions comme par les mœurs, devait faire un lieu d'échanges obligé. Beaucoup de nos grandes vil-

les comme Rouen et comme Lyon, pour ne citer que les deux plus fameuses, pourraient ramener à leur situation limitrophe de plusieurs cités, une partie des causes de leur fortune. C'est ainsi que se serait formée la « civitas Albigensium » qu'on voit émerger dès les premiers temps de l'époque romaine, et fournir même — détail assez curieux et digne de l'attention des anthropologistes — les « cataphracti albigenses », dont les héritiers, nos régiments de cuirassiers, auraient peine à assurer leur recrutement dans le département du Tarn, l'un des moins favorisés de la France entière par la taille.

Quoiqu'il en soit les traces de cet état forestier, dont nous nous exagérons peut-être l'importance, sont difficiles à suivre, faute de documents. On sait que les textes relatifs à l'époque romaine sont pour ainsi dire nuls pour le département, ceux relatifs aux temps mérovingiens et carlovingiens, presque insignifiants. Ce n'est donc qu'à une étude attentive de la toponymie que l'on pourra demander quelques renseignements sur le « facies sylvestris » du département jusqu'au commencement du XIIe siècle. Cette étude, pour être sujette aux erreurs — plus d'un a lu divagations — que comportent toutes les conclusions basées sur le sol mouvant de l'étymologie, présente pourtant une certaine somme de possibilité. Elle n'est pas sans intérêt, et on se propose de l'entreprendre.

Plus sérieuse, basée sur un plus grand nombre de faits précis attestés par des documents, sera la description que l'on essaiera de faire du déboisement de la contrée aux XIIe et XIIIe siècles. C'est en effet au premier de ces deux siècles qu'un érudit des plus distingués du département, M. Rossignol, auteur de monographies communales, malheureusement en trop petit nombre, fixe l'époque de la mise en culture complète de notre sol, sous l'influence de diverses causes, dont la fondation d'abbayes de bastides, pourrait paraitre la principale, si elle n'était elle-même l'effet et l'expression la plus significative de faits sociaux et politiques d'une portée très générale.

Quand ces causes eurent produit la plus grande partie de leur effet — nous sommes ici au commencement du XIVe siècle, et pour fixer les idées, l'on indique la date de 1317, époque de la création des évêchés de Lavaur et de Castres démembrés respectivement de Toulouse et d'Albi, — on peut dire sans témérité que le « grand déboisement » de la contrée était terminé, autrement dit que les conditions générales d'habitation du sol tarnais étaient sensiblement ce qu'elles sont de nos jours (1), et il ne s'agira plus

(1) Il suffirait d'en donner comme preuve — on reviendra sur ce

désormais que de ce qu'on peut appeler le « déboisement de détail » comportant, sauf exceptions, non plus la disparition de grandes zones forestières, mais l'extension graduelle de la culture aux dépens des lambeaux de l'ancien manteau forestier respectés par les âges précédents (1).

L'étude de ce sujet, — comprenant trois phases distinctes, — la première, celle d'un état forestier très dense, à une époque que l'absence de documents rejette presque dans la préhistoire, — la seconde relative au « grand déboisement » des XIIe et XIIIe siècles, — la troisième enfin se rapportant au déboisement de détail des temps modernes et contemporains, — sera peut-être féconde en conclusions et en « faits précis », du genre de ceux dont est avide la science d'aujourd'hui, lasse des abstractions et des aventures *a priori*.

On le répète, des aperçus économiques comme des faits linguistiques intéressants et renouvelés sinon tout à fait nouveaux, pourront être la récompense des recherches et des labeurs que nécessitera cette étude. Mais à une condition. C'est que les rares loisirs et les lumières plus insuffisantes encore dont dispose celui qui indique ce sujet à l'attention de ses collègues, soient suppléés et complétés par la bonne volonté et le savoir de tous. Recensement complet et compétent des anciens documents, examen sévèrement critique des traditions locales, connaissance approfondie du dialecte tarnais, notions de sylviculture déjà étendues, et jusqu'à un certain point, savoir géologique suffisant pour guider dans la recherche des terrains favorables à une plus ou moins grande extension de la végétation forestière. — Voilà certainement plus d'efforts et plus de moyens que l'on n'en peut réunir isolément. Il s'agit donc ici d'une étude « collective » dont tout le profit serait pour la science et tout l'honneur pour la Société du Tarn, dont on sollicite pour cette œuvre le concours bienveillant et éclairé. [M.-D.]

---

point — le nombre des paroisses composant les diocèses tant anciens que nouvellement formés, très sensiblement égal au nombre des paroisses existant en 1789.

(1) On ne fait aucune difficulté à accorder ici à M. Vidal, qui en fait état pour arriver à la démonstration de l'ancienneté de la culture du maïs sur le sol tarnais, que l'état de déboisement du Vaurais, vers le commencement du XIVe siècle, n'était pas *foncièrement* différent de l'état actuel.

Séance du 8 juin 1900

Présidence de M. le colonel Teyssier

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Portal, Jules Jolibois, Cavalié Bécus, Doat, Espérou, Fleureau, Emile Jolibois, Jeanselme, Dupéron et Rieux.

M. Demiau, retenu par une réception militaire et M. Aug. Vidal, appelé à Toulouse par un deuil de famille, se font excuser.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Le Président expose les raisons qui n'ont pas permis de maintenir au 9 juin la séance publique où doit avoir lieu la distribution des récompenses du Concours de 1899 Il ajoute qu'après examen, le bureau a été d'avis de reporter cette solennité aux premiers jours d'octobre. Après un échange d'observations entre MM. Rieux, Cavalié, Teyssier et Jolibois, l'assemblée approuve cette decision.

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère et les Sociétés Savantes.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés Savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par M. Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut, tome III, 2e livraison.

Annales du Musée Guimet, tome XXVI, 4e partie. Recueil de talismans laotiens publiés et décrits par M. Pierre Lefèvre-Pontalis.

Congrès archéologique de France. — LXIIIe session. Séances générales tenues à Morlaix et à Brest, en 1896, par la Société française d'archéologie. — LXIVe session. Séances générales tenues à Nimes, en 1897.

Bulletin de la Société : Les amis des Sciences et Arts de Rochechouart, tome IX, n° VI.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, XXe année (2e-125e livraison), avril-mai-juin 1900.

Recueil de l'Académie des Jeux-Floraux, 1900.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 19e année, 2e série, n° 33, 1er trimestre 1900.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, 1er juin 1900, IIIe série, 30e année, n° 356.

Le Réformiste, 25 mai 1900, 4e année, n° 88.

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et Société des études du Couserans. Procès-verbal de la séance du 29 avril 1900, à Foix.

Communication est donnée d'un exemplaire du diplôme et des médailles destinés aux lauréats du Concours de 1899, ainsi que de deux lettres de remerciements adressées par M. Henry Tournier, d'Aiguefonde et Jules Bel, de St-Sulpice, qui ont obtenu une récompense de la Société à l'occasion de ce Concours.

M. Rieux expose, au nom de la Commission d'initiative, les conditions dans lesquelles pourrait avoir lieu l'excursion projetée à la Grésigne, Penne et Bruniquel. Divers itinéraires ont été étudiés; le plus pratique et le moins coûteux a paru être celui qui avait été primitivement proposé, savoir : départ de la gare d'Albi-Orléans, à 6 h. 14 du matin, arrêt à Gaillac, départ en voiture pour la forêt, traversée de la forêt avec arrêt à Castelnau-de-Montmiral, déjeuner à Penne ou à Bruniquel, rentrée à Albi par le train de Montauban-Lexos-Albi, à 7 h. 28. MM. Portal et Jeanselme donnent quelques indications complémentaires. M. Jolibois lit une description des curiosités de Bruniquel. Après un échange d'observations entre les divers membres présents, les propositions de la Commission sont adoptées et la date de l'excursion reste fixée au 18 juin. M. Rieux est chargé des derniers détails d'organisation. Les adhésions et cotisations seront reçues jusqu'au 15 juin.

M. Jolibois propose de faire une excursion à Ambialet et de demander à M. Antraygues, agent-voyer en chef, une causerie technique sur le pont que le Service vicinal construit en ce moment sur le Tarn à cet endroit. La proposition est renvoyée au Comité.

En l'absence de MM. Demiau et Vidal, les communications qui devaient être faites sur *la toponymie Tarnaise (Livers, Lombers, Loubers)* et sur *Une montre de troupes à Albi en 1380*, sont renvoyées à la prochaine séance.

M. Jolibois soumet, au nom de M. Cabié, une étude géographique sur le *Codicille de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois, vers 972-974.* Ce codicille a été publié d'abord par D. Martène et réédité par D. Vaissète dans l'*Histoire de Languedoc.* D. Vaissète et son savant annotateur, M. Aug. Molinier, ont donné l'identification d'un certain nombre de localités mentionnées dans le texte. Le but du travail présenté par M. Cabié est de compléter et de rectifier sur certains points ces identifications.

Après cette communication la séance est levée à neuf heures et demie.

Séance du 20 juillet 1900.

Présidence de M. PORTAL, vice président.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Portal, Radel, Emile Jolibois, Jeanselme, Fleureau, Lacroux, Saurou, Rieux, Cramaussel, le baron de Rivières, Bécus, Vidal et Jules Jolibois.

Sont excusés : MM. le Colonel Teyssier, Demiau, Malphettes.

Le Président fait part, au nom du Conseil de la Société française d'archéologie, de la mort de son directeur M. Charles-Alexandre-Arthur comte de Marsy, décédé à Compiègne le 29 mai 1900. Il rappelle que le défunt faisait partie de la délégation du Congrès des Sociétés savantes qui s'est rendue à Albi en 1899.

M. le baron de Rivières donne quelques détails biographiques sur le défunt, qui laissera un grand vide dans la Société qu'il présidait depuis de longues années. Il profite de l'occasion pour annoncer que le Congrès archéologique se tiendra en 1901 à Agen et très prochainement à Albi.

M. Aug. Vidal fait don pour la Bibliothèque de la Société du 56e volume de l'*Annuaire de la Noblesse de France* (année 1900), fondé en 1843 par Borel d'Hauterive et continué sous la direction du vicomte Albert Révérend.

Le Secrétaire dépose également sur le bureau, pour la bibliothèque de la Société, à titre de don de M. Astié, ouvrier typographe à l'imprimerie Nouguiès, une notice biographique sur *Casimir Echernier, architecte, 1818-1895,* par M. L. Rogniat, architecte à Lyon. Cette notice, lue par son auteur, à la séance solennelle de la Société académique d'architecture de Lyon, au palais du Commerce, le 17 décembre 1897, a été éditée par MM. A. Storck et Cie, imprimeurs à Lyon et renferme, avec un portrait d'Echernier, plusieurs planches hors texte en phototypie.

L'assemblée adresse ses remerciements à MM. Vidal et Astié.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lanternier, directeur de l'Ecole municipale de dessin récemment créée à Albi, qui sollicite de la Société un prix pour les jeunes ouvriers qui ont fréquenté assidûment les cours.

Après un échange d'observations entre MM. Jolibois, Portal, Rieux, Fleureau, etc..., un crédit de 10 fr. est voté pour donner satisfaction à la demande de M. Lanternier.

Les ouvrages et publications périodiques envoyés par le Ministère

et les Sociétés savantes correspondantes sont déposés sur le bureau :

Académie de Vaucluse, Mémoires, tome XIX, année 1900, 2e livraison.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, tome II, 1er fascicule, 1900.

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, 1896-1897, IIe série, tome 26e. — 1897-1898, IIe série, tome 27e.

Le Réformiste, nos des 8 et 22 juin, 13 juillet 1900.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — Bulletin historique et philologique 1899, nos 1 et 2. – Bulletin de la Section des sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes de 1899, tenu à Toulouse. — Bulletin archéologique, année 1899, 3e livraison.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2e série, tome III, no 1.

La Feuille des Jeunes Naturalistes, IIIe série, 30e année, no 357, 1er juillet 1900.

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, tome X, no 1.

Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome XXIV, 4e fascicule, 1er octobre au 31 décembre 1899.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse, 18e année, 1899, no 6, novembre-décembre et 19e année, 1900, nos 1 et 2, janvier-février et mars-avril.

Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans, 7e volume, no 6.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont (Haute-Marne), 1900, no 2.

Revue des langues romanes, tome XLIII, Ve série, tome V, nos 1-2, janvier-février 1900.

Œuvre de l'enseignement de l'hygiène et des sanatoriums maritimes, 12e année, fascicules no 4, 5 et 6, avril-mai-juin 1900. Causes générales de la Tuberculose et efficacité des mesures prises contre la Tuberculose en Angleterre, par le Dr Brouardel, de l'Institut.

Bulletin de l'Alliance française, no 80, 17e année, 15 juillet 1900.

Le Secrétaire dépose également sur le bureau les ouvrages suivants :

La Famille d'Aroux de la Serre (branche établie en Albigeois) 1644-1807, par Emile Marty. (Extrait de la *Revue du Tarn*, 1900).

Château de Foix. — Notice historique et archéologique, accompagnée de gravures et de plans, par MM. F. Pasquier, ancien archiviste de l'Ariège et R. Roger, professeur au lycée de Foix.

Nouvelles archives du Muséum d'histoire naturelle, 4e série, Extrait.

— Le père de la Zoologie française, Pierre Gilles, d'Albi, par le Dr E. T. Hamy, membre de l'Institut, professeur au Muséum.

L'Architecture, journal hebdomadaire de la Société centrale des architectes français, 13e année, no 22, 2 juin 1900; reproduction des deux dessins (Maison des Viguiers à Albi) exposés par M. Radel au Salon de 1900.

Additions et corrections à l'Histoire de Languedoc (1359-1360) par Aug. Vidal. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1899).

Mémoire sur les conditions du travail, du commerce et de l'industrie à Albi au XIVe *siècle*, par Aug. Vidal. (Extrait du *Bulletin des Sciences économiques et sociales*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1899).

M. Aug. Vidal donne lecture d'un mémoire intitulé : Une montre de troupes à Albi en 1380.

M. le baron de Rivières communique la liste des édifices du Tarn dessinés par la Commission des Monuments historiques. Un échange d'observations entre MM. Portal, de Rivières et Jolibois suit cette lecture.

M. Aug. Vidal rend compte d'une excursion qu'il a faite à Milhars, le 8 juillet, avec MM. Amilhau et Jeanselme. Il décrit le château de Milhars, signale non loin de là un dolmen inconnu, dit *Roc de la Vierge*, situé sur le chemin d'Aussebaisse à Magrin, et à quelques kilomètres du Roc de la Vierge, une véritable nécropole de cercueils de pierre, qui porte dans le pays le nom de *Cimetière des Anglais*.

M. Jeanselme a relevé le dessin du dolmen, et de l'un des sarcophages en grès grisâtre, conservé actuellement chez M. Molinier, Jean, au Sol. Ces dessins sont mis sous les yeux de l'assemblée.

La communication de MM. Vidal et Jeanselme donne lieu à une intéressante causerie à laquelle prennent part MM. Portal et de Rivières.

M. Portal appelle l'attention sur un projet de réparation de l'ancienne église de Burlats, qui est sur le point d'être exécuté. Sur sa demande la Société exprime le vœu que toutes les mesures soient prises par le service des Monuments historiques pour la conservation de ce curieux monument.

M. Lacroix signale les travaux de démolition qui s'exécutent en ce moment à la maison Ichier, à l'entrée de la rue Sainte-Cécile, à Albi; la découverte d'un sarcophage indique que cette maison est construite à l'extrémité du cimetière qui séparait Saint-Salvy de Sainte-Martianne. MM. Bécus, Saurou, de Rivières, etc., rappellent les découvertes déjà faites dans cette partie de la ville.

M. Portal entretient l'assemblée d'une étude très documentée de

M. Hamy, membre de l'Institut, sur Pierre Gilles, d'Albi. Il donne lecture de cette notice qui montre ce savant compatriote sous un jour nouveau.

Le même membre signale un inventaire inséré dans la *Revue des langues romanes* et qui donne des renseignements très intéressants sur la pharmacie provençale au XVIe siècle. Le lexique dont la publication est annoncée rendra certainement de grands services.

M. de Rivières promet de soumettre à une prochaine séance un compte d'apothicaire, du XVIIe siècle.

Sur une observation de M. Jolibois, M. Rieux se charge d'intervenir auprès de la municipalité d'Albi pour que la porte d'entrée de l'hôtel-de-ville soit restaurée. Le même membre, à la demande de M. Portal, promet de recommander la Société à la bienveillance de ses collègues du Conseil municipal au moment de la discussion du prochain budget.

La séance est levée a 10 h. 1/4.

Séance du 26 octobre 1900.

Présidence de M. le Colonel Teyssier.

La séance est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Etaient présents : MM. Teyssier, Bécus, Emile Jolibois, Lacroux, Portal, Lacroix, Cramaussel, Rieux, Demiau, Taillade, le baron de Rivières, Aug. Vidal, Jeanselme, Jules Jolibois.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Secrétaire perpétuel fait part du décès de M. Dumas de Rauly, ancien archiviste de Tarn-et-Garonne, membre correspondant.

M. le baron de Rivières annonce que, dans une de ses dernières réunions, le Conseil permanent de la Société française d'archéologie a élu, directeur de cette Société, M. Eugène Lefèvre-Pontalis en remplacement de M. le comte de Marsy, décédé. M. Emile Travers a été élu sous-directeur. — M. de Rivières ajoute que le Congrès archéologique se tiendra vraisemblablement à Albi, en 1903.

Il est procédé au dépouillement de la correspondance.

M. le Ministre de l'Instruction publique envoie un certain nombre d'exemplaires du programme du 39e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Nancy, le 9 avril 1901. Les mémoires devront parvenir avant le 20 janvier prochain au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

M. le Ministre envoie en même temps un exemplaire du discours prononcé par M. Aulard à la séance générale du Congrès de 1900, le samedi 9 juin.

Le Bulletin historique du diocèse de Lyon, et la Société des antiquaires de l'Ouest demandent à échanger leurs publications. L'échange est autorisé.

M. Edmond Cabié envoie pour la bibliothèque un exemplaire du tirage à part de son étude sur les *Paniques générales survenues dans le Haut-Languedoc au* XVIII*e siècle*. (Extrait de la *Revue du Tarn* 1900).

M. Teyssier fait hommage, au nom de l'auteur, d'un ouvrage qui vient de paraître sur *Bitche et ses défenseurs* (1870-1871), par Eugène Guesquin, ex-pharmacien aide-major, délégué de la ville de Bitche. De nombreuses phototypies accompagnent le texte. Un exemplaire du même volume sera déposé au nom de l'auteur à la bibliothèque de la ville.

M. Jolibois communique une photographie de la porte d'entrée du château des Farguettes.

Les ouvrages et publications périodiques, envoyés par le Ministère et les Sociétés savantes correspondantes, sont déposés sur le bureau, savoir :

Revue des langues romanes, tome XLIII (V*e* série, tome V, n*os* 3-4), mars-avril 1900.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1900, 2*e* semestre.

Le Réformiste, 4*e* année, n*os* 92 à 96.

Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, XIX*e* année, 2*e* série, n*os* 34-35, 2*e* et 3*e* trimestres 1900.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, VII*e* série, tome XXII, année 1899.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1900, 1*re* livraison.

Mémoires et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais, 1899, tome XXX.

Bulletin de l'Alliance française, 15 octobre 1900, 17*e* année, n° 81.

Petit guide illustré au Musée Guimet, par L. de Milloué, conservateur, 4*e* recension mise au jour au 31 décembre 1899.

Bulletin trimestriel de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, tome 25, 1*er* et 2*e* fascicules, janvier à juin 1900.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 41*e* volume, 1900.

Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart, tome X, n° II.

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont (Hte-Marne), 1900, n° 3.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de la France par M. Robert de Lasteyrie, tome III, 3e livraison.

La Tradition, revue internationale du folklore et des sciences qui s'y rattachent, 14e année, tome X, nos 103, 104-105, 106, juin à septembre 1900.

Tœnias et tœnifuges, par le Dr E. Dulhourcau, médecin aux eaux de Cauterets. Paris 1900.

La Feuille des jeunes naturalistes, IIIe série, 30e année nos 358-359-360, 1er août, 1er septembre et 1er octobre 1900.

Mélusine, tome X, nos 3 et 4, mai-juin et juillet-août 1900.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 20e année, 3e (126e livraison), juillet-août-septembre 1900.

Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, n° 14, 10 juin 1900.

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse, 19e année, nos 3 et 4, mai-juin et juillet-août 1900.

M. le Président exprime les regrets que cause à la Société le départ de M. Radel, récemment nommé architecte du département de l'Yonne.

M. Aug. Vidal fait passer sous les yeux de l'assemblée les divers dessins préparés par M. Liozu pour la séance publique projetée par la Société. Il lit ensuite les notes qu'il a rédigées pour présenter ces dessins au public. Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre divers membres. La suite de la lecture est renvoyée à une prochaine réunion.

M. M.-D. rappelle sa précédente communication sur la toponymie et la situation forestière du Tarn. Il a fait un relevé des communes avec la superficie de chacune d'elles en bois, châtaigneraies, friches, landes, pâtures. Les renseignements qu'il a ainsi recueillis lui ont permis d'établir pour chaque arrondissement la portion de territoire qui échappe à la culture proprement dite : le tiers pour Castres, 48 p. 0/0 pour Albi, 51 p. 0/0 pour Gaillac, 12 p. 0/0 seulement pour Lavaur. La moyenne du département est de 19.66 p. 0/0. Il y aurait, à ce point de vue, un intéressant rapprochement à faire. — M. M.-D. compare ensuite la division par arrondissements et les limites de la zone boisée du département ; il se réserve d'ailleurs de compléter ces divers renseignements dans une séance ultérieure.

Le Secrétaire, donne communication, au nom de M. Emile Marty, membre correspondant, du texte ou de l'analyse des procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rabastens du 16 décembre 1793 au 31 mai 1795 inclusivement. Ces procès-verbaux forment le second volume des délibérations de cette Société, qui est en la possession de M. l'abbé Cazes. Ils serviront de supplément documentaire au travail de M. Dupéron sur la Société populaire de Castres. La Société de Rabastens fut fondée le 14 octobre 1790 et approuvée par la municipalité un mois plus tard. M. Marty, dans un préambule, rappelle en quelques lignes l'histoire des Sociétés populaires appelées avant le 22 septembre 1792, sociétés des amis de la Constitution.

M. Rieux propose comme membre titulaire M. Eugène Cornus céramiste, membre du tribunal de commerce d'Albi. M. Cornus est admis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures et demie.

Le Secrétaire perpétuel,
Jules JOLIBOIS.

GLANURES HISTORIQUES

Notes pour servir à l'histoire de Rabastens d'Albigeois (*suite*).

6 avril 1611. — A la suite d'un accord conclu à cette date, entre le syndic des Jésuites de Toulouse et les consuls de Rabastens, au sujet du régime et service du prieuré et de l'église du Bourg, le *Prieur* était tenu de « faire sa résidence au prieuré de Rabastens ; — assister aux offices et services divins ; — dire et faire célébrer par personnes capables les jours de dimanche et aultre jour de feste tant aux églises du Bourg que du Château ; — fournir les cierges ; — nourrir et entretenir dans la maison priorale trois prêtres mensals et deux religieux de l'ordre de Saint Benoit pour faire le service divin, ou bien deux prêtres à la place des religieux ; — faire dire le dimanche deux messes hautes et une autre chaque jour de la semaine ; — fournir aux prêtres disant la messe pain et vin nécessaires ; — ouvrir la porte fermée du cloître pour recevoir la procession faisant le cours accoutumé ; — bailler un prédicateur suffisant et capable au gré et nomination des consuls pour prêcher l'Avent ; — payer l'organiste et le sonneur de cloches ; — faire aumône générale le jour des morts et deux fois la semaine en carême » (1).

Pénitents blancs. — 1618 (22 mars). — Vérification par ordre des Consuls des démolitions et réparations que font les Pénitents blancs pour la construction de leur chapelle au *bastiment*, près la muraille de la ville — laquelle muraille ils ne doivent toucher ni dommager. Ils doivent laisser dûment couverte la petite tour servant de sentinelle qui est au coing du dit bastiment. Quand la ville voudra faire bastir au *coing du bastiment* un corps de garde, on pourra, si besoin est, prendre appui sur la muraille du *bastiment* (2).

Le vingt trois decembre 1781, Messieurs les Penitents blancs de Rabastens ont fait les réjouissances de la naissance de Monseigneur le dauphin. Après une délibération prise le décembre par plus

(1) Archives de la Mairie de Rabastens.

(2) Minutes du notaire Delagarrigue.

de cent confreres de tout etat il feut delibere quon fairoit des aumones abondantes en pain aux pauvres, quon habilleroit douze pauvres, et que sur une permission de Mgr Larcheveque on fairoit chanter une grand messe a dix heures du matin, vespres a deux heures, puis la procession pendant laquelle on chanteroit Lexaudiat a la paroisse, puis au retour a la chapelle on chanteroit le Te deum et après la Benediction ; le tout finy que Mr de Moisset, conseiller au senechal, prieur de la compagnie, assisté de tous les anciens prieurs et autres confrères iroient allumer un feu de joye qui seroit dresse a cest effet vis a vis la maison du dit prieur et quon feroit des Rejouissances analogues a la fete et que pour le tout il sera nomme des comissaires pour lune et lautre partie, en consequence deliberation prise il feut delibere que Mr de Moisset, prieur, Mr Labbe Toulza Grifoulet, prestre chanoine, Ms Labbe Boyals prestre, chanoine, Mr Labbe Montresse prestre, Me Roquier avocat, Me Carrero peintre, Cavalier teinturier, Carton boulanger, seroient chargés des décorations, de lartifice, du feu de joye, des illuminations, tambours et fifres. Que M. Labbé Falguière de la Martigné prieur de St Caprais, Mr Labbé Poujol prestre, Mr Armengaud ancien maire, Mr Boyals consul, Aragou consul, Pigasse ayné négociant et Boyals ayné de St-Michel, feroient une quête générale chez tous les confrères pour ramasser et de l'argent et du bled pour faire la distribution du pain aux pauvres quelconques. Que M. le chevalier de Falguiere de la Martigné et Mr Saget de Falguière, gardes du corps du Roy et Mr Poteins fils ayné seraient chargés de l'artillerie, et que Mr Vigourous négociant habilleroit douze pauvres moyennant un argent quun certain nombre de confrères devoient luy remetre. En conséquence le dimanche 23 décembre 1781, Mr Falguière de la Martigné, prieur de St-Caprais, chanta la messe à huit heures du matin ou estoient assemblés tous les pauvres de la ville et du voisignage au nombre de plus de six cens auxquels après la messe fut distribué environ quinze quintaux de pain par Mr Armengaud, Mr Labbé Pugol, Mr Boyals père, Aragou consul, Pigasse père ayné et Boyals père ayné ; après la distribution Mr Vigourous qui avoit habillé de sargue quinze pauvres, fit dresser dans le cloître une table en long où tous les quinze pauvres furent se placer, là ils furent fétés par une bonne soupe, bon et copieux bouilli et une forte dose de bœuf, tout le pain et vin qui leur étoit nécessaire, ces pauvres furent servis à table par Mr le prieur de St-Caprais, Mr Boyals cadet, Mr Falguière de la Martigné garde du corps et autres. Avant que ces pauvres eussent fini de diner Mr Falguière de layné leur porta des gateaux marrons et deux bouteilles de vin de Narbonne.

Mad^elle de Prouho veuve un panier de pomes et M^r le chevalier de Falguière une bouteille anizette ; à deux heures on chanta vespres après lesquelles les confrères assemblés au nombre de plus de cent en sac furent processionelement et dans un ordre edifiant chantans dans le cours les litanies de la S^to Vierge, chanter lexaudiat à la paroisse ; continuant leur course par le château, ils arrivèrent a la chapelle et chantèrent le te deum puis la bénédiction, au son des tambours, fifres et artillerie. Mr Pradier prestre chanoine faizoit l'office assisté de Mr Falguière prieur de St-Caprais, M. Boyals chanoine et M. Poujol prestre, Mr de Moisset prieur en robe. Mr Boyals, Aragou et Pujade consuls suivis de tous les anciens prieurs et autres confrères terminoient la procession ; à la fin Mr de Moisset prieur, Mr Boyals sousprieur, Mr Falguière de la Martigné, Mr Roquier avocat, Mr Darquier syndic, M. de Monestier, M^r d'André, Mr Dalbière bourgeois, M^r le chevalier de Falguière, Mr Falguière de layné, Mr Blay avocat, Mr Boyals fils et nombre d'autres confrères, chacuns avec un cierge et suivis des tambours et fifres au nombre de huit sortirent de la chapelle par la grande porte, passant par lesplanade se rendirent sur le pati où Cavalier teinturier comissaire avait fait dresser un feu de joye d'une décoration peu commune et haut denviron six canes, et richement décoré. Ces messieurs au nombre de cinquante avec leur cierge allumé firent trois fois le tour du feu puis le prieur commençant à y mettre le feu et consecutivement tous les autres, au moment que le feu fut mis, il partit six fuzées beaucoup de pétards et pots à feu qui étoient attachés dans une fleur de lis attachée au bout de la pièce du milieu. Ce feu de joye fut exécuté au mieux, il y avait plus de six mille spectateurs, le soir a sept heures M^r le chevalier de Falguière et Mr de Falguière Satgé garde du corps du Roy qui toute la journée avoit fait tirer une artillerie de douze pièces de campagne d'heure à autre firent tirer trois coups de canon du clocher de la chapelle, dans le même instant tous confrères de la ville illuminèrent leur maisons et firent chacun devant soy un petit feu de joye. Jamais on navoit veu des illuminations si bien simetrizées surtout dans le grand fauxbourg ; a huit heures et demy il fut donné un petit feu dartifice qui à la vérité ne réussit pas fort bien par limprudence de deux confrères qui faillirent être estropiés. Pendant le dit feu coula un jet de vin qui sortoit de la gueule d'un dauphin quon avoit placé dans une décoration très spatieuse de la porte du cloitre jusques a moitié jardin ; cette décoration étoit artistée supérieurement, on y voyait un transparant des plus beaux suivy d'une illumination superbe, pendant tout le jour le jet de vin coula ; le tout fini M^r de

Moisset prieur donna un festin chez luy a toutes les dames de la ville et aux messieurs les plus distingués, puis il y eut grand bal. Pendant tous ces divertissemens tout le peuble en général et en foule densait sur lesplanade en trois endrois diferents au son des tambours et fifres; tout le monde annoncait une joye quon ne peut exprimer ; il fut distribué une chanson analogue à la fête composée par Mr le prieur de St-Caprais, a plus de deux cens persones (1).

Réception de Demoiselle Antoinette de Verdun au couvent des Religieuses de l'Annonciade (2) (*23 mars 1642*). — A la grille du couvent des Dames religieuses de l'Annonciade, devant Me Jean Rigaud, notaire, s'est présentée Antoinette de Verdun, fille de Jacques Verdun, notaire de Puygaillard, assistée de Me Antoinette Campaigno et de Maitre Pierre Vinil, avocat, ses aïeuls, laquelle a demandé à Madame Martiane d'Andrieu, mère ancelle (3), assistée de Dame Blanche de Crubillier, vice-gérante, et des religieuses Anne de Pagès, Catherine d'Andrieu, Marie de Pagès, Claire de Jossé, Jeanne de Branque, Marie et Françoise de Rolland, de vouloir bien l'admettre comme « sœur laye ». Après avoir pris l'avis des religieuses, la mère ancelle l'a admise. Maitre Vinel s'engage à payer 100 livres et un habit de drap lorsqu'elle passera « professe ». (Minutes de Jean Rigaud, notaire.)

Charles Peyronnet.

—

(1) Extrait d'un livre de raison du sr Vigourous, négociant de Rabastens.

(2) Les religieuses de l'Annonciade furent établies à Rabastens, par suite d'une disposition testamentaire (9 novembre 1617. Delagarrigue, notaire), d'une demoiselle Delherm, native de cette ville, et leur couvent fut construit en 1618 sur l'emplacement de la maison de noble Jean-François Disarny, sieur de Linas, qui la céda aux religieuses moyennant 4.000 livres (acte du 20 novembre 1617, Me Laurens Vinel, notaire). — Cette maison était au centre de la ville, du côté du Taru, entre les bourgs *Méja* et *Soubira*. Aujourd'hui cet emplacement est occupé par le presbytère du Bourg et les écoles laïques. — Il n'y avait que deux maisons de cet ordre dans le département à Rabastens et à Albi. — Les Annonciades furent appelées à Albi en 1508 par l'évêque Louis II d'Amboise qui les établit dans le prieuré fondé en 1325 par l'évêque Berault de Fargues.

(3) Du latin *ancilla*, servante, ou bien de *servites* (serviteurs de la Vierge), nom qui avait été donné à un ordre fondé en 1232, par sept marchands de Florence, qui allèrent établir un monastère sur le mont Férère, près de leur ville.

Albi. 1333. — Un consul d'Albi est condamné par la cour temporelle à remplir les fonctions de receveur du consulat.

L'an MCCCXXXIIJ, a XXIX de setembre, ad Albi, en la mayo cominal del cossolat dig loc, costituit personalmen davan lo honorable e discret senhor Mº R. Ychart, savi en dreg, jutge de la cort temporal de moss. l'avesque d'Albi, et en presencia de mi, notari, e dels testimonis sotz escrigs, so es a saber los discretz senhors en Duran Dannis, en Felip Vaissieira, en Dorde Romanhac, en P. Borssa, en Vidal Guini, Mº Gm Chabbert, Mº P. de Rius, en Guiraut Marti, n'Azemar Blanquier, cossols de la ciutat d'Albi, losquals aqui meteiss essemps e cascun de lor coma cossols, dissero e prepausero al dig moss. lo jutge que, coma els aguesso mestiers de aver I recebedor en lor cossolat, aissi quant es acostumat, et aguesso helegit en Johan Gandetru, cossol del dic loc, lor companho, aqui presen, coma may sufficien, segon lor samblan, en lo dig offici, que I autre que els poguesso trobar, e lo dig Johan ho aguer recusat de penré ; per so sopleguem los digs senhors cossols al dig moss. lo jutge que el volgues pronunciar declarar. et ordenar lo dig Johan esser recebedor de lor e de lor presen cossolat, e lo volgues condempnar a penro lo dig offici. Et aqui meteiss lo dig moss. lo jutge, auzida la relucio a luy facha per los senhors cossols que lo dig Johan era may sufficien en lo dig offici que autre que els poguesso trobar, ordenec pronunciec e declarec que lo dig Johan Gaudetru fos recebedor dels digs senhors cossols e de lor presen cossolat. et a lor perilh ; ad aco lo dig Johan aqui presen condempnec.

De quibus superius nominati domini consules requisiverunt fieri publicum instrumentum per me notarium publicum infrascriptum. Actum Albie anno et die quibus supra. Testes Poncius Glieyas, Ramundus Borrulh, precones Albie, Ramundus Pagesii de Monasterio, et ego Guilhelmus Pruneti. A. VIDAL.

—

Albi. 1384. — Sobre aisso que Mº Jorda Calmetas avia trames I maestre en artz per tener las escolas en cas que als senhors cossols plaguer. E fo dig que lo dig maestre no volia demorar seno que hom lhi dones de que se pogues sustentar e lhi agues hostal tro que las escolas se sian assetiadas. E fon aponchat que, en cas que vulha demorar e vulha aver am si qualque bachalier que hom lhi done tant solamen VI sestiers de fromen e doas pipas de vi e que lhi aja hom hostal per I an. — BB. 17. Délibération du 1er juin 1384, du Conseil communal d'Albi.

C'est la plus ancienne mention d'une école communale que l'on trouve dans les documents conservés aux Archives d'Albi. A. V.

CHRONIQUE

M. Emile Cartailhac vient d'être nommé membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Les lecteurs de la *Revue* applaudiront tous à cette distinction méritée qui est un hommage rendu à la science de M. Cartailhac, à ses travaux d'archéologie et surtout d'anthropologie.

Le général de brigade en retraite Pujade, né le 6 avril 1825, à Lavaur, commandeur de la Légion d'honneur, dernièrement chef d'état-major au 10e corps d'armée, est mort, à Toulouse, au mois de décembre dernier. Sorti de Saint-Cyr à l'âge de 19 ans, il prit part aux campagnes de Crimée, d'Italie et de 1870.

Dans sa session d'août 1900, le Conseil général du Tarn, sur la proposition de M. Viste, a émis le vœu que l'église de Vieux soit classée comme monument historique.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 5 octobre 1900, M. Demur (Emile-Pierre), ancien élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Paris, a été nommé architecte du département du Tarn en remplacement de M. Radel, nommé dans l'Yonne.

Les objets légués au Musée d'Albi par le Dr Paul Lalagade sont exposés, depuis le 18 novembre dernier, dans la salle du 1er étage, à Rochegude. Ce legs comprend : sept tableaux, dont trois pastels ; près d'une centaine de faïences anciennes; trois bronzes, dont deux imitations ; huit petits émaux et une médaille d'or offerte au Dr Lalagade par le Conseil général pour ses travaux sur la vaccine.

Dans la salle des Etats d'Albigeois, complètement restaurée, la Municipalité d'Albi a fait placer, il y a quelques mois, le buste de la République, due au statuaire Tarnais, M. Pendariès. L'artiste a voulu représenter la République du Travail ; son œuvre mérite d'attirer l'attention.

Dans la séance du 24 novembre 1900, M. le Maire d'Albi a fait connaitre au Conseil municipal de cette ville qu'il avait chargé M. Demur, le nouvel architecte du département, ancien élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, de préparer un projet comprenant la construction d'un Musée et l'installation des deux bibliothèques publiques à l'hôtel Rochegude.

Sur la demande de M. le Ministre de l'Instruction publique, le Conseil municipal d'Albi, dans sa séance du 4 février 1901, a autorisé la municipalité à majorer de 50,000 fr. le capital assuré pour les bibliothèques publiques de la ville, en vue de garantir la valeur des manuscrits et livres rares qui s'y trouvent.

M. Raymond Lacroix, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, a fait don d'un de ses tableaux au Musée de la ville d'Albi.

Nous relevons les renseignements suivants dans le rapport présenté, le 5 juillet 1900, par M. Portal, sur le service des Archives départementales, à l'occasion de la session du Conseil général.

.....

« M. Lacroix, conducteur principal des Ponts et Chaussées, a remis un billet de confiance émis pendant la Révolution par la municipalité de La Guépie.

« M. Fau, instituteur à Cuq, a fait hommage aux Archives d'un exemplaire de son étude historique sur cette localité.

« D'autre part il a été acquis des lettres patentes de 1749 portant changement du nom du lieu de Rouairoux en celui de Caylus, à la requête de Joseph-François, marquis de Caylus. (Original scellé, signé du roi. — Parchemin.) »

M. Portal a soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique la fin de la série G de l'inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, intéressant les chapitres collégiaux de Lautrec et de Saint-Paul-Cap-de-Joux.

L'*Inventaire des Archives communales de Cordes* est également terminé, la table générale seule reste à rédiger et à imprimer.

Le rapport de M. Portal mentionne, en outre, les additions suivantes à l'inventaire de la série E :

Brassac : Baptêmes, mariages et sépultures de l'église de Saint-Agnan, années 1751 à 1769 (vol. in-4°).

Castelnau-de-Brassac : Recueil de reconnaissances du domaine royal de 1669 à 1673 (in-folio de 988 feuillets).

Damiatte : Délibérations de 1771 à 1781, baptêmes, mariages et sépultures de l'église de Saint-Martin-Salvobiou, des années 1643 à 1652.

Le Comité d'initiative pour l'érection à Graulhet d'un monument à l'amiral Jaurès a désigné, pour l'exécution du projet, notre compatriote albigeois, M. Gabriel Pech, statuaire, qui a obtenu une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1900 et la croix de la Légion d'honneur.

Le mispickel de Pampelonne. — M. Gary, ingénieur civil à Toulouse, qui avait été autorisé à exploiter les minerais qui se trouvent sur le territoire de Pampelonne, vient de demander l'autorisation d'emporter 100 tonnes de mispickel.

Le schiste, qui paraît stérile à l'œil, dégage presque toujours, lorsqu'on le chauffe à une température suffisante, l'odeur aliacée caractéristique du mispickel. Ce minerai est d'un gris clair brillant, moins foncé et plus cristallin que celui de Villanière et se rapproche beaucoup du mispickel argentin de Caralps, province de Géronne. Les analyses faites par les soins de M. Gary ont donné des teneurs de 16, 26 et 42 0/0 d'arsenic, ce qui ferait penser, ce dernier échantillon contenant une portion notable de gangue, que le minerai est, comme à Caralps, un mélange de mispickel et d'arséniure de fer. Quelques échantillons présentent une couleur sombre insolite et l'aspect de la blende ; mais en les grillant, on constate qu'ils contiennent de l'arsenic. Les minerais de Pampelonne ne paraissent contenir que des traces d'or et d'argent.

M. Elie Rossignol, de Montans, est de la Société archéologique du Midi depuis quarante ans. C'est le plus anciennement élu des membres correspondants. Une place de membre honoraire étant vacante, ses confrères viennent de la lui offrir comme un témoignage non équivoque de la haute estime qu'ils ont pour lui. M. Elie Rossignol a consacré sa vie aux études historiques ; il a publié sur le département du Tarn une série d'ouvrages dont la valeur et l'importance sont établies depuis longtemps. En outre, ayant recueillli de précieuses collections, il les a données de son vivant à son pays. Albi a reçu le Médailler, Toulouse la Céramique romaine.

La Société archéologique scientifique et littéraire de Béziers; dans son dernier bulletin, (3e série, tome 3, 2e livraison, vol. 39 de la collection) donne les résultats du Concours qu'elle avait ouvert en

1900. Parmi les lauréats nous relevons le nom de Mlle Claire de Blandinières, au château de Bleys, par Cordes, qui obtient une médaille de bronze pour un mémoire « *Entre Cahuzac et Vieux* » et une médaille d'argent pour une poésie « *Mlle Rococo* ».

Le dernier numéro paru de la *Revue des Langues romanes* (juillet-août 1900) renferme deux contes languedociens de M. G. Thérond : *Per las metre à l'osca* et *Lou viage de Noste-Segne* et une intéressante note de M. L. Lamouche sur *la classification des dialectes de la langue d'oc*.

Le numéro d'octobre du *Bulletin historique et littéraire de la Société de l'histoire du protestantisme français* renferme *Trois lettres inédites de Pierre-Guillaume Douriech*, étudiant à *Lausanne 1769-1770*, publiées par M. Gaston Tournier, de Mazamet. Ces lettres étaient adressées à Louis Douriech, marchand à Bédarieux, oncle et tuteur de Pierre-Guillaume et trisaïeul du possesseur de ces lettres, M. Emile Casse, négociant, à Mazamet.

Le même fascicule donne la liste des pasteurs de Saint-Laurent-le-Minier de 1568 à 1900 ; nous y relevons le nom de Girard, Jehan (1611-1614), *de Puylaurens*, époux de Marie de Lautal et en secondes noces d'Elisabeth Froment, veuve Dupuy. — Pasteur à Aulas, il y meurt le 24 octobre 1660.

Ouvrages récemment publiés :

Droits et possessions du Comte de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du XIII siècle. Documents publiés et annotés par Edmond Cabié (Archives historiques de l'Albigeois, fascicule sixième). Paris, A. Picard et fils. — Toulouse, Edouard Privat. — Albi, Imprimerie Nouguiès, 1900.

Miettes historiques, par Camille Rabaud, président honoraire du Consistoire de Castres. — Bonnet, libraire à Castres. — Carayol, libraire à Mazamet. — Mazamet, imp. Carayol, 1900. — 83 p. pet. in-8°.

Marc Dhano. *Phaelis*, poème. Toulouse, Edition de la Revue « *Gallia* », 1900. — Gaillac, imp. et librairie P. Dugourc, 32 p.

Travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité en 1897 et 1898. Département du Tarn. Procès-verbaux des séances. Albi, imp. Pezous, 1899, 141 p. in-8°.

Programme de composition française, à l'usage des écoles primaires élémentaires par M. B. Bareilles, inspecteur de l'enseignement primaire à Albi. — In-8°. Imp. Pezous, à Albi.

Inventaire de la succession de Louis de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, par Aug. Vidal. (Extrait de la *Revue du Tarn*). Albi, imp. Nouguiès, 1900, 50 p., in-8°.

TABLE DES MATIÈRES

ARAM (Paul). — Lous Playdexayres, coumedio, en tres attes, birado en pates Tarnes (part de l'Eraout), d'al frances de Xan Racino, 27 à 44, 155 à 177, 310 à 323.

BÉCUS (Emile). — Glanures historiques : Procès-verbal d'élection consulaire à Castelraynal (Monestiés), 227 à 229.

BESSÈRY (Théodose). — Documents archéologiques de la région vauréenne, 121 à 128.

CABIÉ (Edmond). — Paniques générales survenues dans le Haut-Languedoc au XVIIIe siècle, 113 à 120; — Codicille de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois vers 972-974, étude géographique, 181 à 202.

JOLIBOIS (Jules). — Bibliographie : La Révocation de l'Edit de Nantes et les Enfants, lettres d'un grand'père à ses petits-enfants, par Camille Rabaud, 92 ; — Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais, par J. Tissier, 179 ; — Périodiques, 92 à 94, 359, 360 ; — Ouvrages reçus, 94, 231, 232, 360 ; — Chroniques, 110 à 112, 230 à 232, 357 à 360 ; — Procès-verbaux des séances de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, 98 à 109, 331 à 351.

LARROQUE (Pierre). — Antiquités préhistoriques recueillies dans le canton de Villemur et ses environs, 1 à 14.

LAUZERAL (Casimir). — Poésie patoise : A de flous qu'amasset moun fil Henric en vacansos dins las mountagnos, 226.

MARTY (Emile). — La famille d'Aroux de la Serre, 45 à 57 ; — Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rabastens, 233 à 275.

M.-D. — Notes sur la toponymie et la situation forestière du Tarn aux dernières époques de l'histoire, 338 à 342.

PEYRONNET (Charles). — Notes pour servir à l'histoire de Rabastens (glanures historiques), 95, 352 à 355 ; — Historique de quelques plantes médicinales (la belladone, la rose, la laitue, l'angélique), 216 à 225.

PORTAL (Charles). — Extraits de registres de notaires : documents des XIVe-XVIe siècles, concernant principalement le pays Albigeois, 15 à 26, 129 à 143. — Bibliographie : Comptes consulaires d'Albi de 1359-1360, par M. Aug. Vidal, 87 à 92 ; — Le Père de la Zoologie française, Pierre Gilles, d'Albi, par le Dr E.-T. Hamy, 178.

RIEUX (Emile). — Les Poteries de Giroussens, 276 à 309.

RIVIÈRES (Baron de). — Monuments historiques du Tarn, 180.

TEYSSIER (Casimir). — Notice sur l'architecte Echernier, 67 à 72.

TOURNIER (Henry). — Le Peigne d'or, légende de l'Hautpoulois, 203 à 207.

VIDAL (Auguste). — Inventaire de la succession de Louis de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, 58 à 66, 144 à 154, 208 à 215. — Du Vergier, évêque de Lavaur, et les siens, 73 à 86; — Une montre de troupes à Albi en 1380, 324 à 333. — Glanures historiques, 96, 97, 227, 356.

Planches insérées dans ce volume :

Antiquités préhistoriques du canton de Villemur (3 planches) : pierres taillées de l'époque chelléenne; — âge du renne (?) et de la pierre polie, silex taillés ; — âge de la pierre polie, p. 8.

Documents archéologiques de la région vauréenne, 1 carte, p. 121.

Poteries de Giroussens ; armes de Giroussens ; coupe de bois, quittance ; bénitier ; poteries de la collection de M. le Dr Bérenguier ; plats du Musée de la Collégiale Saint-Raymond, à Toulouse, et des collections particulières de MM. Rieux et de Rivières (7 planches, dont 3 hors texte) pp. 277, 282, 286, 287, 292 et 309.

TABLE ALPHABÉTIQUE

ABRÉVIATIONS

Abb. — Abbaye.
Ab. — Abbé.
Arch. — Archevêque.
Cap. — Capitaine.
Cal. — Cardinal.
C. — Consul.
C. d'A. — Consul d'Albi.
C. de C. — Consul de Castres.
C. de L. — Consul de Lavaur.
Chan. — Chanoine.
Ev. — Evêque.
Ev. d'A. — Evêque d'Albi.
Ev. de C. — Evêque de Castres.
Ev. de L. — Evêque de Lavaur.
Not. — Notaire.
Past. — Pasteur.
R. — Cours d'eau.
T. — Département du Tarn.
V. — Voir.
Vte. — Vicomte.

A

Abrial (d'), 49.
Adalaïs, vtesse, 185.
Adémar, 197.
Agde, 198.
Agen, 115, 345.
Agenais (l'), 115.
Agniès, T. 136.
Agoût (l'), R. 121 à 123, 243, 276 à 279, 287, 336, 337, 339.
Agrifolia, 194, 195.
Aiguefonde, T. 106, 207, 344.
Aimeric, 189.
Alais, 349.
Alaman, 194.
Alaux (Alaucio), T. 201, 202.
Alban, T. 197, 290.
Albanhac, 185.
Albe (Bernard), 237, 239.
Alberts (les), T. 93.
Albi, T. 19, 24, 26, 67, 72, 87 à 92, 96, 100 à 105, 108 à 112, 115, 133 à 135, 178, 179, 196, 200, 211, 224, 230 à 234, 296, 297, 301, 324 à 333, 335, 338 à 341, 344, 345, 347, 348, 350, 351, 355, 356, 358 à 360. — *Diocèse*, 48, 131, 182, 193, 195, 339. — *La Madeleine*, 328. — *Cathédrale Sainte-Cécile*, 25, 68, 69, 92, 180, 188, 194, 196, 199 à 201, 231, 300. — *Chapitre*, 19, 94, 183, 190. — *Ev. d'A.*, 24, 99, 103, 184, 188 à 191, 193, 199, 231, 300, 304, 341, 355, 356. — *Relig. Sainte-Claire*, 327. — *Relig. Saint-Augustin*, 328. — *Musée*, 98, 108, 110, 232, 285, 297, 357, 358. — *Jacobins*, 231. — *Relig. de Sainte-Catherine*, 21, 327. — *Saint-Salvy*, 93, 180, 194 à 196, 199, 231, 328, 347. — *Frères Mineurs*, 328, 330. — *Frères Prêcheurs*, 106, 328. — *Carmes*, 328. — *Saint-Pierre*, 195, 197. — *Saint Affrique ou Saint-Afric*, 195, 201, 327. — *Sainte-Martianne*, 195, 196, 199, 347. — *Maison des Viguiers*, 231, 347. — (Ctesse d'), 344 — (Vte d'), 193.
Albigeois (l'), 15, 23 à 25, 45, 47, 92, 102, 104, 115, 119, 129 à 143, 181, 188, 189, 195, 196, 198, 301, 333, 336, 337, 339, 340, 360. — (Ctesse d'), 181 à 202.
Albiges (d'), 130, 131.
Albret (maréchal d'), 46.
Alexandre III, pape, 221.
Alloqui, 108.
Almayrac, T. 21,
Almon, 229.
Ambialet, T. 136, 344. — (Vte d'), 227, 229.
Amblard, ab., 199, 201.
Amboise (Louis d'), év. d'A., 103, 355.
Ambres, T. 149 à 151, 154, 210 à

213, 227, 282, 300. — (d'), 58 à 66, 73, 144 à 154, 208 à 215, 227, 360.
Amiel, 95, 191.
Amilhau, 101, 103, 347.
Amort (Eusèbe), 232.
Appert, 180.
Apt, 24.
André (d'), 354.
Andrieu (d'), 355.
Angoulême, 115.
Anies (V. Agniès).
Anjou (duc d'), 324.
Antraygues, 344.
Aquitaine, 339.
Aragon (roi d'), 178, 205.
Aragou, 236, 243, 249, 251, 252, 308, 353, 354.
Aram (Paul), 44, 177, 323.
Arbois de Jubainville (d'), 191.
Ardorel, abb. 204.
Ardus, 279, 308.
Ariberti (Arnaldus), 26.
Arifat, T. 92.
Armaingaud, 99, 107.
Armengaud, 236, 239, 353.
Arnaud, not., 268.
Arnaud (Salinier), 154.
Arnaut, dit le Vog, (Pierre), 329.
Arnette (l'), R. 203, 204, 207.
Arnols (Bertran), 331.
Aroux (d'), 45 à 57, 232, 253, 255, 337, 338, 346.
Arpajon (Jean d'), 21.
Arthaud, 231.
Arzac, T. 141.
Assac, T. 22, 200.
Assalit, 61, 80, 82, 149, 210.
Assignan (Hérault), 201.
Astaffort, 46, 337.
Astié, 345.
Astruc (Jacques), 76.
Aton, 191.
Aubergier, 223.
Aubijoux (Cte d'), 209.
Aucago, 200, 202.
Audran, chan., 73.
Auguste, emp., 222.
Aulard, 349.
Aulas, 360.
Aurelionaco, 200, 202.
Auriac (d'), 188, 200.
Aurillac, 189, 192.
Auriol, ab., 92, 93, 101.
Aurin, 73.
Aussac, T. 200.
Austry, not., 210.
Avalats (les), T. 201.
Avalengas, T. 20, 21.
Avallato, 202.
Avenc (Trou de l'), T. 93.
Avezac, T. 126.
Avignon, 108.
Avizagues, T. 328.
Ayguier, 63, 66.
Aymeric, 46, 184, 190, 191.
Aziniano, 201, 202.

B

Bado, 81.
Bagnoles, 186.
Bâle, 178.
Baloy (Margte de), 227.
Bar, 202.
Barbara, 118, 119.
Bareilles, 360.
Barrau, 136 à 138.
Barrau (de), 192, 197.
Barre, T. 111, 195.
Barreau, 273.
Barreau (Rose), 107, 108, 334.
Barrière-Flavy, 123.
Bartharié (la), T. 21.
Barthe, 151.
Bascou, 210.
Bastida, 185.
Bastide, Etienne, chan., 95.
Bastié, 85, 230.
Batigne, 119.
Batut (Victor), 103.
Baudounet, 236.
Bauge, Jacques, 306.
Bauguilh (Barthélemy), 149.
Baurival, 265.
Bautis (Fage), not., 153.
Bavière (duc de), 46.
Beau-Soleil, T. 125.
Beaudanger (Hte-Garonne), 10, 14.
Beauvais, T. 7, 8, 11, 14.
Bécat, 270.
Bécia, 198.
Bécus, 101, 103, 106, 229, 334, 337, 343, 345, 347, 348.
Becus, T. 193, 202.
Bédarieux, 197, 360.
Bel, Jules, 103, 344.
Belandi (Estienne), 151, 153, 212.
Belcastel, T. 79, 83.
Bellay (Cal du), 223.
Bellegarde, 236, 237, 239, 249.
Belmontet (Tarn-et-Gne), 25, 141.
Belvèze (Hte-Gne), 7, 12, 14, 93.
Benil, 180.
Bérail, 253, 255, 260.
Béral de Cazilhac (Raimond), 139.
Béral de Cessac (Jean), 138, 139.
Bérault de Fargues, év. d'A., 355.
Berbiguières, 16, 138, 139.
Bérenguier, 268, 286, 296.
Béringer, T. 197.
Bermond (Marie), 230.
Bernadou, 111, 112.
Bernard, vte d'A., 193.
Bernardy (Pierre de), 78.
Bernis (cal de), 51, 52.
Bernus, 93.
Berry, 249.

Berry (duc ou duché de), 140, 213, 324.
Berthomaria (la), T. 21.
Besac (de), 211.
Beselle, T. 140.
Bessan, 198.
Besséry, 128, 336, 337.
Besset (Marie), 179.
Bestor, 331.
Besturre (Jean), 26.
Bétis (le), R. 108.
Bez, 249.
Bez (le), T. 193, 194.
Béziers, 81, 82, 86, 98, 160, 186, 187, 197, 269, 359.
Biatx, R. 126.
Bioisso (Antoinette), 307.
Biot (Jacques), 151.
Birague (Horace de), év. de L., 79.
Bisturre (de). V. Lavistour.
Bisturre (Bertrand de), 132.
Bitche, 349.
Blagnac, 115.
Blanc, 249.
Blanchet, not., 141.
Blandinières (Claire de), 360.
Blanquier (Azémar), c. d'A., 356.
Blay, 354.
Bled, 299, 306, 308.
Bleys, T. 135, 360.
Bloëmon, dit Orizonte, 110.
Bò, 262, 263.
Bodart, 225.
Boesvilvald, 180.
Boffat (Bernard), 25.
Boisset, 209, 239, 249.
Boissière (Joseph), 111.
Boissière (Cath. de), 46.
Bonan, T. 139.
Bonavenq, 266.
Bonfils, 195.
Bonhoure (Ernest), 111.
Bonnal (de La Rivière), 227.
Bonnefoi, 210.
Bonnet, 93, 106, 108, 360.
Bonsor (Georges), 108.
Bontaud, 5, 7.
Bordeaux, 258, 308.
Bordonel, 209.
Borel d'Hauterive, 345.
Bories, 23, 224.
Born (le) (Hte-Gne), 5, 7, 9 à 11, 14.
Borrulh (Ramundus), 356.
Borssa, c. d'A., 356.
Bouchet, 211.
Boudeau (Jean de), 83.
Bouffil (En), T. 123, 336.
Boulous, 307.
Bouquin (de), 82.
Bourbonnais (le), 340.
Bourdoncle, 209, 308.
Bourges, 74, 75, 78.
Bourpillac, 49, 239, 249.
Bousinac, 209.
Bousquet, 154, 280, 283.
Bousquétarié (la), T. 122, 336.
Boussac, 239.
Boutibonnes, 81.
Bouyal, 78.
Bouzens, T, 196.
Boyals, 249, 353, 354.
Boyer, not. 15 à 18, 20, 21, 131, 132, 139, 141 à 143.
Bracou, 274.
Bragas ou Bragos, 198.
Braixis, 198.
Brametourte, T. 149, 151, 153, 212.
Brando (de), 24.
Branque, 77, 78, 324, 355.
Brassac, T. 193, 194, 358.
Brassier, 249.
Brauge, 307.
Brens, T. 139.
Brescia, 178.
Bressolles, 103, 334, 337.
Bressols (sgr. de), 45.
Brest, 343.
Bretheim, 46, 337.
Briatexte, T. 122, 277, 280, 301, 336.
Brie (cte de), 218.
Briolle, 92.
Brou, 69.
Brouardel, 346.
Brousse, T. 191.
Bru, 17.
Brucia ou Brutia, 190, 191, 202.
Brugues (las), T. 79, 80.
Brunetière, 99.
Brunier, 236.
Bruniquel, 6, 338, 344.
Bruyères (Hte-Gne), 307.
Buillens, T. 81.
Burlats, T. 111, 198, 347.
Busquette (la), (Hte-Gne), 12.
Buzet (Hte-Gne), 113 à 115, 117.
Buzingis, T. 196, 202.

C

Cadalen, T. 200.
Cadaux, 236, 299, 306, 307, 309.
Cador, 185.
Cadrieu, 122.
Cabanas ou Cabanès (Aveyron), 184, 185.
Cabanier, 85.
Cabannes (les), T. 21 à 23, 132, 141.
Cabannes (Aveyron), 184.
Cabannes, T. 195, 202.
Cabannes-et-Barre, T. 93, 111, 193.
Cabanze (Peyronne), 79.
Cabié, 11, 91, 107, 120, 122, 202, 232, 324, 344, 349, 360.
Cagnac, T. 130.
Cahors, 25, 68, 129, 141, 189, 191, 200, 340.

Cahuzac, T. 141, 191, 360. — (Jean de), 130, 131.
Cajarc (de), 21, 23, 25, 131, 135, 141.
Calard (Hte-Gne), 14.
Calard (le), R. 6.
Calimasse (la), T. 151.
Calme de Veirarias. V. Veirarias.
Calme-Gruaria, 198.
Calmejeanne, T. 198.
Calmeily (Bernard), 79.
Calmetas (Jorda), 356.
Calmette, 99.
Camalet, 236, 239, 249, 273.
Cambon-du-Temple, T. 136.
Campagnac, T. 80.
Campaigno, 355.
Campblanc (Campum album), 198, 202.
Campes, T. 20, 136, 180.
Camps (de), 65, 213.
Candale (cte de), 280, 283.
Cannebal, 83.
Cantoul (Cantullum), T. 193, 202.
Capestang, 186.
Capèle, 239, 240, 243, 244, 269 à 271, 274, 275.
Capelle (Jean), not., 95.
Caralps, 359.
Carayol, 92, 360.
Carcassonne, 21, 52, 68, 186, 329.
Cardonnel, not., 228, 229.
Carla, T. 280.
Carlencas, 197.
Carlus (Jean), 111.
Carmar, 188, 189, 202.
Carmaux, T. 189.
Carmona, 108.
Carrero, 353.
Carrié, 210.
Carrière, 257, 260, 261, 263, 264, 267, 268.
Carsalade du Pont (de), 335.
Cartailhac, 357.
Carthage, 108.
Cartinech, 209.
Carton, 353.
Cartou, 236.
Cassan, 249, 271.
Cassanhol, 47.
Cassarde, 81.
Casse, 249, 253, 255, 259, 360.
Cassini, 185, 186, 189, 192, 199.
Castagne (la), T. 5, 8.
Castaneda, 24.
Castanet, T. 133.
Castel, 249, 255.
Castelfranc (sr de), 92.
Castelfrech, 48.
Castelnau-de-Brassac, T. 358.
Castelnau-de-Lévis, T. 88, 100.
Castelnau-de-Montmiral, T. 344.
Castelpers (de), 227 à 229,
Castelraynal, T. 227 à 220, 337.
Castillon (de Maignaud de), 45.
Castrais (le), 108, 118, 119.
Castres, T. 92, 93, 96, 103, 107, 112, 115, 118, 119, 160, 188, 198, 230, 234, 244, 339, 350, 360. — *Collège*, 93. — *Diocèse*, 116, 339. — *Cte de*, 94. — *Abbaye*, 188, 193, 194. — *Ev. de*, 118, 341. — *Saint-Vincent*, 188. — *Société populaire*, 260, 270, 273, 351.
Catmar. V. Carmar.
Caussade (Tarn-et-Gne), 141.
Caussé (le), T. 123, 204.
Caussels (le), R. 332.
Caval (de), 46.
Cavalié, 98, 100, 101, 103, 105, 106, 109, 334, 337, 343.
Cavalier, 239, 249, 353, 354.
Caylar (Rose del), 21.
Caylus, 116, 358.
Cayrac, 192.
Cazelles, T. 141 à 143.
Cazes (Tarn-et-Gne), 190.
Cazes, ab., 233, 235, 351.
Cazilhac (de), 138, 139.
Cazin, 225.
Cazouls (Hérault), 186.
Cébazan, 199.
Cencenno. V. Cessenon. 185, 200, 202.
Cepet Hte-Gne), 140.
Cère, 108.
Cessac (de), 138, 139.
Cessenon (Hérault), 185, 186, 200, 202.
Cestayrols, T. 194.
Cévennes (les), 119, 340.
Capal (Marthe de), 307.
Chabbert, c. d'A., 356.
Chailliois, 92.
Chaissac, 236, 239, 249.
Champagne (cte de), 218.
Chansou, 150.
Charlemagne, 222.
Charles (En), T. 125.
Charles-Quint, 178.
Charles V, 324, — VI, 25, 140, 324, 333. — IX, 283.
Chastans (Jean de), 83.
Chastenet, 264.
Chatard (dom), 93.
Chaumont (Hte-Marne), 346, 350.
Chaylus (Aymeric de), 15.
Chazay, 70.
Chef-de-Gourrou (Hte-Gne), 7, 8.
Chelles, 2, 5.
Cheyssac (André de), 281.
Chilpéric Ier, 219.
Choulet, 306.
Cimetière des Anglais, T. 347.
Claret (le), T. 127.
Claudin, 100, 101.
Clarenc, 112.
Clausel (Pierre), not., 95.
Clauzade, 263, 266, 273.
Clavelle (la), T. 306.

Cledier (de), 209.
Clément (Jean), 280.
Clergue (Pierre), 332.
Clerc ou le Clerc, 96.
Cliqui (Bertran de), 332.
Clon, 327.
Cojano, 200 à 202.
Colbert, 88.
Colines (Simon), 178.
Collioure, 265.
Colombier (le) (Tarn-et-Gne), 141.
Combes, 115, 154.
Combettes-Labourelie (de), 50.
Combettes (Cécile de), 48.
Comminges (le), 276.
Compayré, 91.
Compiègne, 345.
Condat, 236, 299.
Condé, 46, 74, 81, 84, 272.
Condomi, T. 80, 83.
Condamines (les) (Hte-Gne), 10, 13.
Conques (Aude), 186.
Constanci, T. 93.
Constantinople, 178.
Copinger, 100.
Corbel, 331.
Corbière, 306.
Corbières, T. 22.
Cordes, T. 15 à 26, 87, 92, 105, 111, 112, 129 à 136, 139 à 143, 180, 188, 336, 358, 360. — *Trinitaires*, 16, 17, 133. — *Saint-Michel*, 17, 23, 25. — *Notre-Dame-de-la-Valsse*, 17, 19, 26.
Cornus, 351.
Costecaude, 52, 265, 266.
Costes, 81, 85.
Cotnag, 197.
Couderc, not., 18, 20, 21, 131, 139, 141, 143.
Couffouleux, T. 282.
Coujan (Hérault), 201.
Coupiac (Aveyron), 297, 298.
Courbières, 307.
Coursan, 187.
Court (Pierre de la), 154.
Couserans (le), 99, 102, 107, 346.
Coustres, 151.
Coutelas (le), T. 124.
Coutellier, 239.
Cramaussel, 345, 348.
Crès (le), 75, 76, 78 à 81, 84 à 86.
Crespinh, 185.
Crespinet, T. 22.
Crosegas ou Crozigas, 193, 194, 202.
Crousigues, T. 194.
Crozat (Em. de), 227.
Crubillier (de), 355.
Cumenge (de), 24.
Cuq, 103.
Cuq, T. 107, 358.
Cuxac d'Aude, 187.

D

Dalbière, 354.
Damiatte, T. 359.
Dannis, C. d'A. 356.
Darasse, 238, 239, 249.
Darassou (En), T. 127, 128.
Dardenne (Hte-Garonne), 7.
Darnaud, 269, 270, 272 à 275.
Darquier, 354.
Dauker (Aveyron), 184, 185.
Davalenchis, T. 20.
Davi, 25, 26, 210.
Déan (Claude), 236.
Delagarrigue, not., 352, 355.
Delcros, 249.
Delherm, 47, 48, 265, 355.
Delhom (Aymar), 133.
Delisle (Léopold), 94.
Delpech, 249, 332.
Delpy, 236, 249.
Delroc Resclause, cap., 117.
Demiau, cap., 103, 105, 106, 334, 336 à 345, 348, 350.
Demur, 357, 358.
Desclaux, 236, 249.
Deuf avoine, T. 150.
Deusdet, év. de Rodez, 195, 196, 201.
Devals, 116, 192.
Dévézis, 78 à 81, 83 à 85.
Deymier, 80.
Dhano (Marc), 360.
Didon, év. d'A., 231.
Dioscoride, 223.
Diriard, 264.
Disarny, 355.
Doat, 98, 101, 103, 106, 108, 183, 184, 186, 188 à 190, 192, 194, 195, 199, 201, 202, 343.
Double (la), 339.
Douriech, 360.
Drulhe (Aveyron), 133.
Dubédat, 94.
Du Cange, 91, 185, 194.
Du Crès. V. Crès.
Dufaud, 238, 239.
Dufaug, 249, 267.
Dufaur, 135.
Duguesclin, 332, 333.
Duhourcau, 350.
Dumas, 84, 95.
Dumas de Rauly, 348.
Dumège, 118.
Dupéron, 234, 343, 351.
Dupuy, 130, 360.
Durand (Marie), 307.
Durban (Aude), 187.
Du Verger, 211, 213, 214.
Du Vergier (Claude), év. de L., 65, 73 à 86, 211.

E

Ebodiou, Jean, 307.
Ebrard, 264, 266.
Echernier, 66 à 72, 109, 345.
Ecully, 70.
Edubola sylva, 339.
Elbène (Alph. d'), év. d'A., 300.
Emportes, T. 125.
En Charles, T. 125.
En Petit, T. 79.
Entabat (l'), T. 126.
Ermos, 192.
Escabin (d'), 209.
Escot, 110.
Escroux, T. 112.
Espars, 197.
Espérou, 343.
Estève, 20, 133, 249, 253, 258.
Estruc, 68.
Exbrayat, 69.

F

Fabre, 76, 211, 306.
Fabri, 24.
Facieu, 264.
Fagon, 224.
Falgairac, 227, 229.
Falguière, 47, 267, 353. — (de), 353, 354.
Falguière-Villeverde, 264.
Fargues, 249.
Fargues (Bérault de), 211.
Fargüettes (les), T. 349.
Fau; 103, 107, 358.
Faure, 86, 236, 238, 239, 243, 249, 251 à 253, 255 à 257, 265, 274, 275.
Faussergues, T. 188.
Fauvié (le), R. 277.
Fauzarguas, T. 188.
Favanzanicas, 188, 202.
Favarel, not., 16, 17, 19, 20, 22 à 26, 131, 132, 139 à 143, 267.
Fenoleddo, 185, 186.
Fenouillède (Hérault), 185.
Ferdinand, roi d'Aragon, 178.
Ferradou, 284.
Ferrier (Haute-Garonne), 7.
Fiac, T. 123, 209, 336.
Fieuzêt, 266
Figeac, 192, 200.
Filhols (les), (Hte-Garonne), 3, 7.
Flamarens, T. 127, 128. — sr de, 212 à 215.
Fleureau, 98, 100, 343, 345.
Florence, 355.
Flottes, 180.
Foissac (Arnaut de), 331.
Foix, 346. — (de), 280, 283, 284, 324.
Folembray, 179.
Foncouverte, T. 330.
Fontaine, 67, 97.
Fontelobor, T. 202.
Fontenay-aux-Roses, 220, 221.
Fontlabour, T. 200.
Foramundus, 191.
Forestié, neveu, 115.
Forêt (la) (Hte-Garonne), 4, 5, 7, 9 à 11, 13.
Fortanier, 46.
Fourcassié, 99.
Fourche (la), T. 150.
Fournial, 85.
Fournier, 249.
Fraisine (de), 211.
Fraisse (le), 198, 199.
François, 210.
Franques, 105.
Fraxino, 199, 202.
Frayssa, v. St-Jean.
Frédémendus, év. d'A., 231.
Fréjairolles, T. 67.
Frenayrol (de), 211.
Frespuech, 131, 132.
Froidour (de), 281, 282.
Froment, 360.
Fronte (Pierre de), 23.
Fronton (Haute-Garonne), 140.
Frotaire, év. d'A., 184, 188 à 191, 193.
Frotaire II, év. de Cahors, 191.

G

Gaches, T. 154.
Gachou (Haute-Garonne), 7.
Gaihac, T. 81, 82.
Gailhaguet, 249.
Gaillac, T. 92, 96, 97, 115, 179, 194, 196, 197, 233, 237 à 240, 244, 250, 251, 267, 269, 270, 273, 338 à 340, 344, 350. — *Abb.* 184, 190, 191. — *St-Pierre*, 96, 97. — *St-Michel*, 180, 190, 197.
Gaillac, 230, 252, 253, 360.
Gaillarde, 80.
Gairan ou Gayran, 197.
Galez (Pierre), 93.
Galien, 222.
Galup (Jean), 110.
Gandetru, 326, 356.
Gap, 99, 350.
Garach (Jean), 150.
Garonne (la), R. 3, 115, 340.
Garriga, 202.
Garriga ou Garrigue, v. Lagarrigue
Garrigues (Jean), not., 17.
Garrissolas, 136 à 138.
Garro, 327.
Garsinde (Ctesse), 181 à 202, 344.

Gary, 233, 359.
Gasc, chan., 77.
Gasquet (Pierre de), 84.
Gaston Phébus, 324.
Gau (Ant. de), past., 92.
Gaube (Marie), 307.
Gaubert, 117 à 119, 249.
Gaujarenques, 227, 229.
Gausbert, 195, 196.
Gaxet, 249.
Gaytou, 249.
Gazelle (sr de la), 133.
Gélas (de), 212 à 215, 227.
Gemini, 187.
Geminian, 187.
Gendarmes, 249.
Gendrons (les), (Hte-Gne), 5, 7, 12.
Genestos, 192, 202.
Geordi, 210.
Gerbuxam, 190.
Géri (Jean), 211.
Géronne, 359.
Gihieux, 213.
Gilbert, 222.
Gilles (Pierre), 178, 179, 347, 348.
Gindoudom (Suzne de la), 227.
Ginestet, ab., 94.
Ginestoune, 65.
Ginestous, 192.
Ginestous, T. 198.
Girard (Jehan), past., 360.
Girard (de), 74 à 76, 80 à 84, 211.
Giraud, 232.
Giroussens, T. 103, 121, 252, 254, 256, 276 à 309, 336.
Girves, chan., 135.
Gisors, 83.
Gitaule, 145, 146.
Glieyas (Poncius), 356.
Gloton, 211.
Gluck, 53.
Gontier, 73, 111, 211.
Gorrut, 281.
Gorz, 193.
Gout, 180.
Gouzes, 83.
Gouzy, 284, 302.
Graco, 46, 337.
Grand, 81.
Granier, 96, 97.
Grandval (sgrie de), T. 111.
Granval, 209.
Graufretz, not., 153.
Graule, chan., 231.
Graulhet, T. 119, 122, 230, 336, 359.
Grégoire le Grand, 101.
Grégoire de Tours, 218.
Grenier, 95.
Grenoble, 99, 350.
Grésigne (la), T. 344.
Greza, 202.
Grèze (La), v. Lagrèze.
Grèzes (Lozère), 189.
Grifoulet, 353.
Grilhe, 22.
Grilhère (la), 208.
Groc, 227 à 229, 337.
Gryphe, 178.
Guédy (Gaston), 111.
Guérin (de), 49.
Guesquin, 349.
Guilhermin, 77.
Guillaume, 227.
Guini, C. d'A., 356.
Guiraud, not., 73, 75, 83, 93.
Guissardié (la), T. 154.
Guitard ou Guittard, 83, 151, 200.
Guy (Bernard), 106.
Guyenne (la), 46, 309, 333.

H

Hain, 100, 101.
Hamy, 178, 347, 348.
Hautpoul, T. 203 à 207. — Bernard (d'), 329, 330.
Hautpoulois (l'), T. 103, 203 à 207.
Hébrard, 112, 232.
Henri II, 283. — III, 283. — IV, 58, 179, 283.
Héritier (l'), T. 126.
Hermet, ab., 93, 229.
Hess, 334.
Hildesbeim (Hanovre), 222.
Hozier (d'), 45.
Hubert, 261.
Hugonet, 254, 255.
Hugues (comte), 184, 185.

I

Icher, 239, 249, 347.
Iles (Mal des), 326, 328 à 330, 332, 333.
Illes (les), T. 150.
Initio, 202.
Isarn, vte de Lautrec, 194.
Issards (les), T. 278, 293.
Itzac, T. 15, 16.
Izarns (les), T. 125.

J

Janetas, 308.
Jaurès, amiral, 359.
Jaybert, 14.
Jean, roi, 88, 94, 336.
Jean XXII, pape, 337.
Jeanselme, 103, 343 à 345, 347, 348.
Jeanroy, 87, 90.
Joachim, 249.

Johanen (Bernard), 331.
Jolibois, 98 à 104, 106, 118, 179, 334, 336, 343 à 345, 347 à 349, 351.
Jouqueviel, T. 16.
Joux, 70.
Jossé (Claire de), 355.
Joyeuse (Cal de), 212, 215.
Jubainville (d'Arbois de), 191.
Julien (Edouard), 232.

K

Kokesberg (Allemagne), 47.

L

Labadie (Paul), 103.
Labarthe-Bleys, T. 135.
Labastide-St-Georges, T. 122, 123, 336.
Labastide-St-Pierre (Sgr. de), 45.
Labast.-l'Evêque (Aveyron), 185.
Labastide-Rouairoux, T. 93.
Labejeau (Haute-Garonne), 8.
Labessière, T. 94.
Labessonnié, T. 92.
Laboulbène, 239, 249, 271, 275.
Labruguière, T. 76, 86.
Lacabarède, T. 93.
Lacapelle-d'Escroux, T. 112.
Lacaune, T. 93, 263.
Lacaze, T. 48, 92, 118, 119.
Lachâtre (Louise de), 150, 209, 212, 215.
Lachurier, 80.
Lacoste, 85, 192.
La Coste, T. 228, 229.
Lacougotte-Cadoul, T. 126, 337.
Lacour (Vincent), 81.
La Court (Pierre de), 154.
Lacroix, 101 à 103, 105, 106, 108, 112, 128, 334, 336, 337, 347, 348, 358.
Lacroux, 98, 101, 106, 110, 345, 348.
Lafajole, 249, 260, 261.
Lafargue, 101, 249.
Laffillée, 180.
Laffon, 231.
Lafitte, 262, 267.
Lafont (de), 16, 17.
Lagarrigue, T. 16, 135, 197.
Lagarrigue (Haute-Garonne), 13.
La Gazelle (sr de), 133.
Lagrave, T. 196, 197.
La Grèze, 189.
Laguépie, 19, 189, 192, 358.
La Haye (Gabriel de), chan. d'A., 24.
Lahondès (de), 92.
Lalagade, 98, 110, 357.
Lalande, 120.
Lalesque, 107.
Lambert, 147, 210.
Lambet, 66.
Lamillarié, T. 199, 201.
Lamothe (La Mota) (Tarn-et-Garonne), 25, 141.
Lamouche, 360.
Lanause, 17.
Langautier (de), 211.
Langlade, 282.
Langres, 107.
Languedoc, 45, 88, 94, 106, 107, 113 à 120, 179, 182, 184, 186, 187, 194 à 196, 198, 200, 232, 324, 325, 326, 332, 339, 344, 347, 349.
Lanternier, 345.
Lapeyre (Ramonde de), 84.
La Plane, 79.
Lapointe, T. 271.
La Pommarède, 83.
La Prune (de), 24, 105.
La Rivière Bonnal (de), 227.
La Rochefoucaud, 52.
Laroque, 50, 249.
Larroque (Pierre), 14, 99, 232.
Larroche (Jean de), 82.
Las Brugues, T. 81, 82.
Las Clottes, T. 83.
Lascombes, 17.
La Serre (de), 45 à 49, 232, 253, 337, 338, 346.
Lasgraïsses, T. 307.
Lasplanques, T. 17.
Lasserau (?), 263.
Lasteyrie (Robert de), 343, 350.
La Tour (Hte-Gne), 7, 8, 11, 14.
Latour d'Escabin (de), 209.
Latreyne, T. 17, 19.
Laudas, not., 112
Launet (Pierre), 92.
Lauraguais (le), 119, 339.
Laurent, 186.
Lausanne, 360.
Lautal (Marie de), 360.
Lautrec, T. 19, 149, 179, 209, 211, 212, 358. — (Vte de), 19, 58 à 66, 144 à 154, 191, 194, 195, 208 à 215, 360.
Lauzeral (Casimir), 100, 226.
Lauzerte (Tarn-et-Garonne), 190.
La Val, 195.
Lavaur, T. 73 à 86, 92, 111, 115, 124 à 127, 179, 210 à 212, 277, 283, 284, 336, 337, 357. — *Diocèse*, 73 à 86, 339. — *Ev. de*, 73 à 86, 211. 341. — *Relig. Ste-Claire*, 73. — *Pénitents bleus*, 92. — *Chapitre*, 77. — *Carmélites*, 92.
Lavergne (de), 19.
Lavigne, 115.
Lavistour (de), 20, 21.
Layrac (Haute-Garonne), 14.

Leberon ou Leveron (sr de), 212, 214.
Le Clerc, 96.
Lecourt, 262.
Lédou, T. 21.
Lefèvre-Pontalis, 343, 348.
Lemosina (Petrona), ab., 21.
Lengard (Margte de), 47.
Lentabac, 76.
Léopold, archiduc, 46.
Lescure, T. 22, 139, 140, 180, 199, 302. 327. — (de), 22, 23. 94, 140, 142, 302.
Lespinassière (Aude), 119.
Lestrade, ab., 92.
Letzas, 23.
Leucate (Aude), 23.
Levi, 23.
Lexos (Tarn-et-Garonne), 23.
Levas ou Levaz, 197.
Leveron, v. Leberon.
Lez ou Les, 189, 192.
Lichardié, T. 228, 229.
Limousin (le), 309.
Limoux (Aude), 24.
Linairolas, 193.
Linas (sr de), 355.
Lincarque, T. 194.
Liozu, 103, 350.
Lisle, T. 24, 92, 115, 180, 196, 209, 210, 262, 267, 269, 273, 297.
Lisle-en-Jourdain (Gers), 15.
Lisle-sur-Sorgue (Vaucluse), 108.
Livers, T. 24, 25, 141, 188, 344.
Lodève, 197.
Lombers, T. 344.
Longnon, 189.
Loris (Guill. de), 220.
Lormière, 249.
Lostange (Régt de), 48.
Loubat (Henri), 230.
Loubers, T. 129,344.
Loubière, 211.
Louis VII, 221. — XIII, 149.
Loupiac, T. 297.
Lourmière, 249.
Lozes, 236, 237, 239, 249, 254 à 257, 262, 270, 272.
Luzech (de) 129.
Lyon, 67 à 72, 109, 178, 179, 340, 345, 349.

M

Macherias, 190.
Madern, 300.
Madonne, 211.
Madrid, 295.
Magdelaine (la) (Hte-Garne), 6, 8, 10, 12, 14.
Magnanac (Hte-Garne), 11, 13.
Magrin, T. 84.
Mahul, 186.
Maignaud de Castillon (de), 45.
Mailhoc, T. 85, 130, 131.
Mairi (En), T. 136.
Malautia de Ste-Catherine (la), T. 21, 22.
Malauze (Malaucio) (Tarn-et-Garonne), 201.
Malbosc, T. 22, 132, 141 à 143.
Malette, 150.
Malian ou Maljan, 133.
Mallet, 211.
Malphettes, 98, 345.
Malric (Jean), 299.
Mancé (El), T. 154.
Manceaux-Demiau. V. Demiau.
Mandago (Huc), 133.
Manelphe, chan., 85.
Marche (la), 340.
Marc-Dhano, 360.
Margueriti, 153.
Mariès, 67, 68.
Marin, 48, 239, 253.
Marnaves, T. 135.
Marseille, 70, 272.
Marseiller (de), 79, 83.
Marseillette (Aude), 135.
Marsac, T. 111.
Marsy (Cte de), 345, 348.
Martène, 182, 190, 194, 196, 199, 344.
Marti (Guiraut), C. d'A., 356.
Marti (Jean), 330.
Martigné (la), T. 353, 354.
Martres, 279, 308.
Marty, 53, 228, 229, 232, 235, 296, 299, 308, 337, 338, 346, 351.
Marvaud, 231.
Marzens, T. 125 à 128, 337. — (Sr de), 83.
Mascle, T. 199, 202.
Mascou (Le pech), T. 276.
Masières, 210.
Massac-Séran, T. 124, 125, 126, 128, 336.
Massié, 249, 297, 299, 306, 307, 309.
Massoutié, 307.
Massoutier (Antoine), 150.
Mas-Viel, T. 122.
Mathan (Raoul), 230.
Mathieu, 249.
Maubeuge, 46.
Maulaucio, 201.
Mauléon, 330.
Maurel, 100, 111, 251.
Mauriac, T. 135, 136.
Maurens (sr de), 65, 213.
Mauret (Haute-Garonne), 13.
Mauroux, 47.
Maury, 337 à 340.
Maus, 208.
Mauses, 193.
Mauzac (al Plantié), T. 80, 84.
Maynadier (David), 84.
Mayre (Jeanne de), 140.

Mazamet, T. 92, 111, 207, 360.
Mazens, 266.
Mazères, 190.
Maziran, T. 81, 82.
Mech, 112.
Melous (Blaise), 136.
Merle (Haute-Garonne), 10.
Metgé, 112, 232.
Meung (Jean de), 220.
Mezens, T. 138.
Milhars, T. 138, 199, 347.
Miliares, 199, 201, 202. — (André de), 199.
Millets (les), T. 125.
Milloué (de), 106, 349.
Miquel, 111, 236, 239, 268, 274.
Mirabel (Guitard de), 139.
Mirandol, T. 139, 196.
Mirat, 92.
Moissac, 115, 201.
Moisset, 239, 265, 351, 353, 355.
Moissier, 210.
Molinier, 21 à 23, 133, 139 à 143, 182, 183, 185, 186, 188 à 191, 193, 196 à 201, 228, 229, 344, 347.
Monclar, 101.
Mondor (Jean de), 19.
Monestiés, T. 130, 139, 188, 227 à 229, 337, 356.
Monestier, 239, 249, 261, 268, 354.
Mons (Hérault), 185.
Montagnac (Hérault), 80, 96.
Montagne (Bégon), chan., 93.
Montagne-Noire (la), 116, 203.
Montagut ou Montaigu (Jean de), 324, 325, 326.
Montans, T. 278, 279, 285, 298, 325, 331, 359.
Montauban, 14, 45 à 48, 86, 102, 114, 115, 192, 241, 271, 279, 308, 337.
Montbazens (Aveyron), 133.
Montclar, 271.
Montcuq (Lot), 189.
Montejudeo (Steph. de), 131.
Montelerio (B. de), 324.
Montels, T. 16.
Monte-Pelato, 193, 194.
Monteri (de), 215.
Montfa. V. de Toulouse-Lautrec.
Montferran, 330.
Montfort (Simon de), 203, 276.
Montgaillard, T. 140.
Montjoire (Hte-Garonne), 6, 8.
Montjuzieu, 132.
Montmiral, T. 116, 141, 190, 338.
Montmorency (duc de), 86.
Montpellier, 39, 82, 93, 186, 205, 224, 281, 346.
Montredon, T. 92, 195.
Montresse, ab., 353.
Montrevel (de), 118, 119.
Montvalen, T. 5, 8.
Morerio (Lucie de), 20.
Moris, 111, 249.
Morlaix, 343.
Morlhon (de), 142, 185.
Mortussaco (J. de), 142.
Moulenq, 189, 190, 192, 201.
Moulhet (de), 47.
Moulin, 63, 147.
Moulin-Mage, T. 111.
Moulin-Neuf, T. 122.
Moustier (le), 6.
Mouysset, 304.
Mouzens, T. 76.
Muller (Max), 106.
Munich, 100.
Murviel, 186, 201.
Mutaud (Antoine), 150, 209, 212 à 214.
Murat, T. 193, 195.

N

Nages, T. 93.
Najac, 192, 232.
Nancy, 348.
Nanterre, 221.
Nantes, 92.
Narbonnais (le), 179, 198.
Narbonne, 101, 108, 120, 179, 182, 183, 186, 187, 193, 197 à 199, 349 353.
Naridelle (le), R. 124.
Nautonnier (Adrien le), 92.
Navar, 253.
Nayral (Magloire), 108.
Neumeister, 100, 101.
Nice, 70.
Nicolau (Sicart), 325.
Niesbaden, 70.
Nîmes, 119, 343, 349.
Noailles, T. 19, 142, 143.
Nohic (Hte-Garonne), 10, 14.
Notre-Dame de Bar ou Baro, 194.
Notre-Dame de Belvèze. V. Belvèze.
Notre-Dame du Bourg. V. Rabastens.
Notre-Dame du Puy en Velay, 195.
Notre-Dame de la Vaïsse, V. Cordes.
Nouguiès, 232, 345, 360.
Novacella, 185.
Noyon (Ev. de), 221.

O

Odet, 210.
Olargues (Hérault), 185, 187, 198.
Olaxa (Gaspard), past., 93.
Olonzac (Hérault), 119.
Omard (Jean), 324.
Orizonte, 110.

Orlhonac (Aveyron), 200.
Ostende, 268.
Oustry (Hte-Gne), 7, 11, 12.
Oustry (Louis), 150.

P

Paganel, 250 à 253.
Pagès, 249, 299, 355, 356.
Palazool, 186.
Palatiolo, 186.
Palouzier (Guilhaume), 81.
Pampelonne, T. 139, 196, 359.
Panavayré, 81.
Panis (Isabeau de), 76.
Panys (Etienne), 81.
Papaïs, 249.
Paratte (de), 118.
Parazols, 186.
Paré, 110, 243.
Parfouru, 335.
Paris, 112, 117, 212, 230, 235, 252, 257, 272, 274, 334.
Parisot, 282.
Parmentier, 218.
Parosa (de), 209.
Partenay, 332.
Passe (la), T. 280.
Pasquier, 346.
Pasteur, 230.
Paulin, T. 197. — (Jean de), 130.
Pau, 346.
Paulhiac (de), 210.
Paulo, not., 153.
Pech, 149, 230, 359.
Pech d'Ambres, T. 154.
Pech-de-la-Bastide, T. 124, 126, 336.
Péchaudier, T. 81.
Peiry, cap. 213.
Pelfert, 80.
Pelforte (la), T. 278, 286, 288, 293, 296, 299, 309.
Pellechet, 100.
Penarié (la), T. 16.
Pendariès, 111, 357.
Penne, T. 338, 344. — (de), 130, 336.
Perche (Cte du), 340.
Perier (Mathieu), 330.
Périgord (le), 115.
Périgueux, 179.
Perlet, 180.
Perrachou, T, 78.
Perrault-Dabot, 180.
Petite (Gabrielle), 79.
Peutinger, 340.
Peyriac (Aude), 119, 135, 196.
Peyronenc (Isabelle de), 143.
Peyronnet, 96, 108, 225, 290, 296, 355.
Peyssou, 249.
Pezous, 360.
Phébus (Gaston), 324).
Phénix, 211.
Philippe le Bel, 220. — de Valois, 94.
Petit (En), T. 79.
Picarel, 297.
Picard, 360.
Pie VI, pape, 112.
Pigasse, 249, 353.
Pigeron, 261, 263.
Pigeron-Delfort, 249, 268.
Piolin (Dom), 232.
Plaisance (Aveyron), 297.
Planasilva ou Plaine-Selve, T. 189, 190, 202.
Pline, 219, 220.
Plo de St-Salvi, 331.
Podio-Mediano, 192.
Podio-Mejano, 202.
Poisson, 77.
Poitiers, 86.
Pomet, 224.
Pommarède (la), 83.
Pomponne, 279.
Pongis, 236, 249, 273.
Pontier, 79, 307.
Porcilis, 186.
Portal, 26, 92, 94, 98 à 103, 106 à 108, 111, 112, 143, 179, 334, 336 à 338, 343 à 345, 347, 348, 358.
Port-d'Ambres, T. 154.
Port d'En Taïx, T. 81.
Port-Louis, 112.
Porto, 99.
Port-Vendres, 265.
Possifflé, 210
Poteins, 249, 353.
Poujol, ab., 353, 354.
Poussié (la), 119.
Poussines, 186.
Pozata (la), T. 16.
Pradal (Vital de), 26.
Pradel du Crès (al), 80.
Pradelles, 249.
Pradier, chan., 354.
Pradiès, ab., 335.
Pratum-Lambertum, 190.
Pratviel, T. 125.
Prémian, 198.
Préniac, 210.
Privat, 87, 92, 102, 118, 182, 360.
Procheignan (Pierre de), 78.
Prouho (de), 354.
Provins, 218, 219.
Prune (La), 24, 105.
Prunet, 356.
Puech, T. 278.
Puech-fort, T. 125.
Puech-Mignon, 19, 192.
Puech-Méja, 192.
Puech-Réal, T. 93.
Pugol, ab. 353.
Pujol (le), T. 154.
Pujade, 354. 357.
Puntier, not., 227.

Puy en Velay (le), 195.
Puycelsi, T. 114, 115.
Puygaillard, 141, 355.
Puylaurens, T. 103, 112, 232, 360.
Puységur (de), 52.
Py (Jean), 299.
Pyrénées (Armée des), 242.

Q

Quercy (le), 45, 115, 116, 193, 324, 325, 337.

R

Rabaly, 242.
Rabastens, T. 45 à 49, 92, 95, 100, 108, 111, 112, 115, 117, 179, 180, 216, 233 à 275, 280, 290, 296, 337, 338, 351 à 355.— Pénitents blancs, 95, 108, 240, 253, 352. — N.-D. du Bourg, 46, 47, 95, 180, 338, 352. — Les Cordeliers, 46, 48, 337, 338. — (de), 23, 25, 132, 138, 336.
Rabaud, past., 92, 360.
Rabelais, 223.
Racine, 27, 155, 310.
Radel, 98, 101, 102, 106, 110, 231, 334, 345, 347, 350, 357.
Raimare, 200.
Raimond, 197, 209.
Ramonet, 249.
Ramond, 227, 282.
Rance (le), R. 297.
Randon, 332.
Rauly (Dumas de), 348.
Rauzargas, 198.
Raymond (Cte), 127, 205.
Raymundet, 334.
Raynouard, 91.
Rayssac, T. 111.
Réalmont, T. 112, 119, 179, 199, 201.
Rectras-Cairas ou Cavas, 190.
Régi (En), T. 124, 125.
Regort (Jean), 330.
Renaud, 75.
Resclause, cap., 117.
Ressoul, 150.
Restoulh, 85.
Revel (Hte-Gar.), 119.
Révérend (Vte Albert), 345.
Rey (Guinet), T. 77, 78.
Rey (Anth.), 299.
Rey (Gertrude de), 52.
Reynès, 110, 249.
Rhône (le), R. 340.
Ricard, 105, 211.
Richard, 232.
Ricos (Jacob), 26.
Rieu (Hélène de), 141.
Rieupeirroux, not., 153.
Rieupeyroux, 185, 212.
Rieuviel, T. 93.
Rieux, 98, 101 à 103, 105, 106, 112, 307, 309, 334, 336, 337, 343 à 345, 348, 351.
Rigal, 227.
Rigaud, not., 154, 355.
Riou-Bernet, R. 280.
Riou-Blanc, R. 280.
Riou-Tort, R. 280.
Riqua, 139, 140.
Riscle, 335.
Rius (P. de), c. d'A., 356.
Rivals (En), T. 125.
Rivals-Mazères (de), 123.
Rivière, 203 à 207.
Rivières (Baron de), 92, 93, 101 à 103, 106, 116, 180, 292, 296, 334, 345, 347, 348.
Rivières, 266.
Ro (de), 337.
Robert, 249, 252 à 256, 268.
Robespierre, 269, 270.
Roc de la Vierge, T. 347.
Rochechouart, 102, 107, 343, 346, 349.
Rochefort, 263.
Roderanicas, 197.
Rodes (Pierre), 299.
Rodez, 182, 184, 195, 196, 200, 201, 340.
Rodi (Conventus), 133.
Rodos, 308.
Roger, 346.
Rogier (Margte de), 133.
Rogniat, 67, 70, 345.
Rohan (duc de), 73, 86, 145.
Rolland (de), 264, 355.
Rollet (de), 117.
Rolondes, 97.
Romainville, 221.
Romanhac (Dorde), c. d'A., 356.
Rome, 112 178, 223.
Roquebrun, 187.
Roquefort (de), 130, 131.
Roquemaure, T. 14.
Roquereine, 105.
Roquette, 211.
Roques, T. 153, 278, 293, 295, 299, 307, 309.
Roques, 225, 297, 299, 302, 306 à 309.
Roquier, 256, 266, 353, 354.
Ros (de). V. Aroux.
Rosenthal, 100, 101.
Rosières (Sgr de), T. 139.
Rossa, 24.
Rossignol, 49, 115, 188, 197, 200, 233, 234, 341, 359.
Rotgier (Jacme), 25.
Rouairoux, T. 358.
Roudil, 239, 250.

Rouen, 52, 83, 341.
Rouergue (le), 91, 192, 195 à 197, 337, 339.
Rougier, 76, 80, 82, 83.
Rouillé, 178, 179.
Rouquès, 265.
Rouquette (la), (Aveyron), 200.
Rouquier, 84.
Rouquoux, 81.
Rousseau, 51.
Roussel (Ant. de), 300, 301.
Roussergues, 188.
Roussillon, 186.
Roux (de). V. Aroux.
Rozet (de), 25, 131, 140 à 143.
Rufel, 307.
Rufo (de), V. Aroux.
Rumos (Rumes), 192.
Ruppeforte (de), 131.
Ruppis, not., 15 à 17, 20, 21, 132, 141, 142.
Ryswick, 48.

S

Sadoul, 250.
Saget, 353, 354.
Sahuc, 119, 120.
Salamon, 250.
Salas, 188, 202.
Sallency, 221.
Salles, T. 188, 336.
Salles (Jean de), 132.
Salses, 46.
Salvagnac, T. 100, 184, 190, 191, 202.
Salvan, 191, 300. 304.
Salvanhac. V. Salvagnac.
Salvaterra, 185.
Salvetat (la), 25, 198, 199.
Samadel, 308.
Sanctioni, 191.
Sarival, 197.
Sarrasy (Isidore), 327, 328.
Saurimonde, 204 à 207.
Saurou, 334, 336, 337, 345, 347.
Saussier, 227.
Sauveterre (Aveyron), 184.
Satgé, 354.
Savignac (Hérault), 186, 202.
Saxeto, 200.
Sayrac (Haute-Garonne), 11.
Scuria. V. Lescure.
Segui, not., 300.
Seguides, 212 à 215.
Ségur (le), T. 21, 188.
Selmersheim, 180.
Sémalens, T. 107, 334.
Sénégats, T. 92.
Senouillac, T. 135, 197.
Sepet, T. 140.
Séran, T. 124.
Sero, T. 137.
Sero (Cath. del), 20.
Serre (de la), 45 à 49, 232, 253, 337, 338, 346.
Serres, 94.
Sers, past., 92.
Setgerius, 24.
Sevène, 9, 14, 115.
Sevignac, 186.
Séville, 295.
Sèvres, 112.
Sidobre (le), T. 103, 204.
Siffre, 250 à 252.
Siran (Hérault), 119.
Sirven, 250.
Sivadière, 209.
Soinhac, 210.
Sol (le), T. 347.
Somart (Pierre), 21.
Sorg (Léon), 106.
Sorèze, T. 93, 112, 180, 232.
Soulages, 94, 111, 188.
Soulié, 104.
Soupairac, 185, 187, 193, 198, 199.
Soutz (En), T. 151.
Spars, 197.
Storck, 67, 109, 345.
Sudre, 250.
Sudrio, 253.
Suetone, 223.
Suresnes, 221.
Sylvanès-en-Rouergue, 94.
St-Acheul, 2, 5.
St-Agnan, T. 358.
St-Aignan de Mauses, 193.
St-Aignan, T. 193, 194.
St-Amans (Campes), T. 20, 21.
St-Amans de Lavaur, T. 119.
Sti-Amoucii. V. St-Amans.
St-Anatole, T. 307.
St-André de Gaillac, T. 96, 97.
Sti-Aniani, 202.
St-Antonin (Tarn-et-Garonne), 16, 189, 190, 192.
St-Barthélemy de Montpella, 79, 80.
St-Benoit des Avalats, T. 201.
St-Britz, 74.
St-Caprais, 353 à 355.
Ste-Cécile de Pleine-Silve, T. 190.
St-Chamond, 70.
St-Chinian, 185 à 187, 193, 199 à 201.
St-Ciriac, 306.
St-Elme, 265.
St-Etienne, 70.
St-Etienne de Muscle ou Mascle, T. 199.
St-Eugène de Vieux, T. 189.
St-Frichoux (Aude), 196.
Ste-Foi, 186.
St-Fructueux, T. 196.
St-Gauzens, T. 149 à 151, 154, 210, 212.
Ste-Gemme, T. 17.

St-Genest, T. 119.
St-Germier, T. 81.
St-Géry (de), 52.
St-Grat, 200.
St-Hippolyte, T. 130. — Sgr de, 139, 227, 229.
St-Jean de Cayssano, 186.
St-Jean du Fraysse, 199.
St-Jean de Rivès, T. 81.
St-Jean de Thessan, 186.
St-Juéry, T. 201.
St-Julia (Hte-Garonne), 119.
St-Just de Narbonne, 197.
St-Laurent le Minier, 360.
St-Lieux-Lafenasse, T. 112,
St-Loup, T. 103.
St-Macaire en Bordelais, 45.
Ste-Marie de Geminiano, 187.
Ste-Marie de Anicio ou Initio, 194, 195.
Ste-Marie de Bar, 194.
St-Martial de la Grèze, 189.
St-Martin du Carla, 82.
St-Martin de Carmar ou Campmar, 188.
St-Martin de Fonaute ou de Trois Saints, T. 127.
St-Martin de Mauriac, T. 136.
St-Martin de Salvobiou, T. 359.
St-Maxime, T. 199.
St-Médard, év. de Noyon, 221.
St-Michel de Cordes, T. 17, 23, 25.
St-Michel de Gaillac, T. 180, 190, 197.
St-Micliel, 353.
St-Nazaire de Béziers, 197.
St-Pantaléon (Lot), 189.
St-Pardulfus, 196.
St-Paul-Cap-de-Joux, T. 190, 358.
St-Pie de Monestiés, T. 228.
St-Pierre de Becia ou Beciano, 198.
St-Pierre de Cencennone, 200.
St-Pierre de Courses, T. 125.
St-Pierre de Gaillac, T. 96, 97.
St-Pierre de la Grifoul, T. 195.
St-Plancat, 9.
St-Pons, 119, 120, 182, 187, 188, 193, 194, 198, 199, 201.
St-Pons de Geminiano, 187.
St-Pons de Thomières, 185, 197, 198.
St-Porquier, 46.
St-Prim, T. 128.
Ste-Ruffine, 301.
St-Salvi-de-Carcavès, T. 112.
St-Salvy de Giroussens, T, 300.
St-Sauveur, T. 203, 206.
St-Sauveur de Brucia, 191.
St-Sauveur de Salai ou Salas, 188.
St-Sernin-les-Mailhoc, T. 130.
Ste-Sigolène, T. 196, 197, 200.
St-Sulpice, T. 81, 103, 233, 277, 279, 344.
St-Symphorien (Aveyron), 184, 185.
St-Urcisse, T. 140.
St-Victor (de), 52.
St-Vincent de Castres, T. 188, 198.

T

Taillade, 98, 103, 348.
Taillefer, 325, 326.
Talx, T. 131.
Tanus, T. 17.
Tarn (le), R. 3, 6, 7, 9, 12, 13, 114, 115, 121, 203, 243, 278, 279, 285, 328, 331, 332, 339, 344.
Tarragone, 301.
Terme (le), (Hte-Garonne), 13.
Terrène, 266.
Terrisse, 250.
Tesano ou Tezano (Hérault), 186.
Teuleyras, 185.
Teulier, 97.
Teysseire, 250.
Teyssier, 72, 98, 101, 102, 103, 106, 109, 334, 336, 337, 343, 345, 348, 349.
Teyssode, T. 81.
Teyssonnière, 111.
Thauziès, 179.
Thémines (Mal de), 84.
Thermes, 210.
Thérond, 360.
Thézan (Hérault), 186, 187.
Thézanel, 186.
Thibault, 218.
Thierry-Poux, 101.
Thomas, 93, 101, 110, 180, 186, 188, 193, 197 à 201.
Thomières, 48, 49.
Thoré (le), R. 94, 204.
Thorel, 179.
Thou (de), 212.
Thuriès, T. 324, 330.
Tire (Sr de), 77, 84.
Tissier (Jean), 179.
Toulon, 240.
Toulousain (le), 119, 190, 337, 339.
Toulouse, 46, 47, 49, 77, 78, 83, 87, 89, 92, 102, 107, 108, 112, 114, 115, 118 à 120, 123, 133, 140 à 142, 205, 221, 224, 232, 250, 252, 256, 268, 271, 274, 279, 282, 284, 296 à 298, 307, 324 à 326, 329, 339, 340, 343, 346, 350, 352, 358, 359. — Cte ou Ctesse de, 181 à 202, 344, 360.
Toulouse-Lautrec (de), 49.
Toulouse-Lautrec-Montfa (de), 49, 338.
Toulza, 236 à 239, 250, 255, 257, 259, 262, 264, 268, 353.
Tournal, 250.
Tournier, 101, 103, 106, 207, 236, 341, 360.
Toussaint (Gaston), 230.

Tozeur, 232.
Tramont (C. de), 103, 105.
Tranier, 190.
Travanzanicas, 188.
Travers (Emile), 348.
Treballas, 198.
Tréban, T. 17.
Trédos, T. 93.
Trégan, 239, 250, 261, 273.
Trevals, 198.
Trévien (Bon de), 227, 229.
Trilhou (Pierre), 264.
Trinquier, 83.
Trissals ou Trivia, 198.
Tunis, 232.
Turci (Sgr de), 324 à 326, 329.

U

Ucarcha ou Ucharca, 194.
Umbranicia, 340.
Uncarca ou Unicarcha, T. 194, 202.

V

Vabre, T. 118.
Vabre, 250.
Vabres, 119, 194.
Vacquiers (Haute-Garonne), 9.
Vadelli, 77.
Vaissète, 182 à 185, 190 à 193, 195, 196, 200, 201, 232, 344.
Vaissière, 328, 329, 356.
Valance en Armaignac, 213.
Valat, 107.
Valatz, 236, 250, 253.
Valax, 250.
Val Curio, 178.
Valderiès, T. 199.
Valence, 99, 295, 350.
Valence, T. 198, 200.
Valenciennes, 47, 272.
Valengas. (V. Avalengas).
Vallelias, 197.
Valois (Philippe de), 94.
Valsainte (Vaucluse), 24.
Vaour, T. 23, 133, 199, 335.
Varen, 23, 189, 192.
Varennes (Hte-Gar.), 7, 8, 11, 13.
Vasconis (Ramundus), 140.
Vaurais (le), 339, 342.
Vayssière, 236, 250.
Vearcha. V. Ucarcha.
Veirarias ou Vereirias, 195, 196, 202.
Ventouillac, 300.
Verarias (Asbaldus de), 195.
Verdet (le) (Hte-Gne), 6 à 9, 12, 14.
Verdier(le), de Viridario, T. 23.
Verdun, not., 355. — (Ant. de), 355.
Verdun (Tarn-et-Garonne), 116.
Verfeil, 79.
Verger (du), 211, 213, 214.
Vergier (Claude du), év. de L., 65. 73 à 86, 211.
Verlhac (Hte-Gar.), 8, 13, 250.
Vernha (la), 185.
Vernhe, not., 149, 213, 300.
Vernhes, 210, 239, 250, 273, 274.
Vernhières, 250.
Vernon (de), 227.
Verrière (La), T. 278, 293, 296, 299, 301, 306, 307.
Verrières (Aveyron), 196.
Veyrières, T. 196.
Veyriès, 250.
Vialar, 47.
Vialas, 263.
Viane, T. 92.
Vidal, 66, 86 à 92, 96 à 98, 101 à 103, 106, 108, 110, 128, 154, 211, 215, 227, 232, 333 à 336, 342 à 348, 350, 356, 360.
Vidals (les), T. 93.
Vieulle (de), 210.
Vieussan, 187.
Vieux, T. 189 à 191, 357, 360.
Vignals, 267.
Vigneroi (de), 209.
Vigourous, 273, 353, 355.
Vigouroux, 76.
Vilare ou Vilarem, 193.
Vilhiers (Pierre de), 76.
Villanière, 359.
Villaudric, 6.
Villebrunier, 7.
Villefranche, T. 201.
Villefranche (Aveyron), 200.
Villemagne, 193.
Villematier (Haute-Garonne), 11.
Villemur, 1 à 14, 100, 115, 232.
Villeneuve (de), 49, 213, 214.
Villers (de), 210, 213.
Villevayre, 192.
Villeverde, 264.
Vinarcha, T. 194.
Vindrac, T. 19, 194.
Vinoles (de), 227.
Vinel, not., 355.
Vinil (Pierre), 355.
Viollet le Duc, 180.
Viste, 357.
Vital, 26.
Viterbe, T. 124, 336.
Viviers, T. 81.
Viviers, diocèse, 99, 350.
Voisins (Louis de), 58 à 66, 144 à 154, 208 à 215, 360.
Voisins-Lavernière (de), 94.
Voulpillac, 236.

W

Witard, archidiacre, 194.

Y

Ychart, 356.

Z

Zairan, 197.

ALBI. — IMPRIMERIE NOUGUIÈS

REVUE

HISTORIQUE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU TARN

(ANCIEN PAYS D'ALBIGEOIS)

FONDÉE EN 1875 PAR M. ÉMILE JOLIBOIS

PUBLIÉE SOUS LA

DIRECTION DE M. JULES JOLIBOIS

ET SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU TARN

PARAIT TOUS LES DEUX MOIS

TABLES

des

25 premières années

(1876-1900)

ALBI
BUREAUX DE LA *REVUE*
42, Avenue Villeneuve.
1904

INTRODUCTION

Fondée en 1876 (1) par M. Emile Jolibois, archiviste du Tarn, la *Revue du Tarn* terminait, avec le siècle, la 25e année de son existence. Les renseignements qu'elle contenait étaient tellement nombreux et variés, que les recherches devenaient de jour en jour plus difficiles. Il a paru utile de dresser plusieurs tables pour rendre plus aisées les investigations des travailleurs. La Société des Arts, Sciences et Belles-Lettres du département a fait œuvre méritoire en consentant à prendre à sa charge les frais de cette publication. La *Revue* donne d'ailleurs, depuis l'institution de cette Société (1878), les comptes-rendus de ses séances, où abondent aussi les indications intéressantes pour le passé ou le présent de la région.

Nos tables concernent : 1° les personnes, 2° les localités, 3° les documents publiés, 4° les matières traitées. Quelques mots d'explication à ce propos ne seront pas inutiles, quoique le plan, emprunté en partie à la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, soit par lui-même assez clair.

1) **Table des noms de personnes**. — Ces personnes se divisent en deux catégories : celles qui ont collaboré à la *Revue* (désignées par des **égyptiennes**) et toutes les autres (en petites CAPITALES ROMAINES). Dans la première catégorie on a classé tels auteurs (MM. Delisle, Cartailhac, par exemple) qui, sans avoir rien adressé à la direction de la

(1) Plus exactement à la fin de l'année 1875, date qui ne figure nulle part dans le premier volume ; tous les suivants débutent en janvier.

Revue, n'en retrouveront pas moins dans ses pages quelques notes de leur provenance. Les cas d'une assimilation de ce genre sont d'ailleurs peu fréquents. Donc les collaborateurs directs ou indirects de la *Revue* font chacun l'objet d'un article plus ou moins étendu. Au début sont rapportés les faits d'ordre purement personnel (état-civil, titres, distinctions, etc.), puis les travaux publiés en dehors de la *Revue* et, en troisième lieu, les études insérées dans ce recueil (dans l'ordre chronologique de leur impression). Sous la rubrique Bibliographie sont indiqués à la fin de l'article, les comptes-rendus rédigés par le même auteur.

Le même plan a été adopté pour les contemporains non collaborateurs, avec cette différence naturellement que cette troisième subdivision est absente et parfois aussi la seconde, quand ils n'ont rien écrit ou que l'on n'a rappelé aucune de leurs œuvres.

Sont aussi portés sur la même table les noms de tous les personnages figurant dans le titre d'une étude ou au sujet desquels il a été rédigé une note spéciale, rapporté un document, mentionné un fait quelconque dans un procès-verbal des séances de la Société, ou encore dont une publication a été soit analysée, soit même simplement annoncée dans la chronique. Quand il a été fait un compte-rendu, on l'indique en abrégé (c. r.).

2) **Table des noms des lieux.** — Première division : les pays étrangers, d'une part, la France, de l'autre. Dans la France : en tête, les régions et départements autres que le Tarn, puis le département du Tarn dans son ensemble (Albigeois) ou dans ses localités classées dans l'ordre alphabétique.

Au Tarn se rapportent tout naturellement la plupart des articles, glanures, chroniques et indications bibliographiques.

Les articles sont énumérés dans l'ordre de leur publication, quelle que soit leur nature et quel qu'en soit l'auteur. La 4e table les répartit méthodiquement ; la première a déjà indiqué ce que l'on doit à chaque collaborateur.

Par *glanures* (*Gl.*) il faut entendre des analyses ou résumés, parfois même des traductions de documents, sans commentaire. Puisque toutes sont dues à M. Jolibois qui faisait ainsi connaître les pièces des archives du Tarn qu'il avait eu à inventorier.

La chronique (*Chr.*) fournit l'indication des découvertes d'objets anciens, note les détails de nature à intéresser l'histoire contemporaine de la localité. Il a paru logique de faire rentrer sous la rubrique de la chronique les renseignements du même genre contenus dans les procès-verbaux des séances de la Société.

Enfin la bibliographie (*Bibl.*) rappelle les titres des ouvrages ou notices publiés sur la région, la ville ou le village. La liste est généralement très incomplète parce qu'elle ne comprend que les travaux signalés dans la *Revue*. Néanmoins elle constitue un apport précieux à la topo-bibliographie tarnaise.

3) **Documents.** — Les textes donnés isolément ou dans le corps d'un article, étendus ou brefs, sont classés dans l'ordre chronologique.

4) **Répertoire méthodique.** — Les matières sont réparties entre dix séries comportant chacune un nombre variable de divisions et subdivisions :

ENSEIGNEMENT.
LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE.
GÉOGRAPHIE.
HISTOIRE.
INSTITUTIONS ET MŒURS.
AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE, IMPRIMERIE.
ARTS ET ARCHÉOLOGIE.
SCIENCES.
AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.
SOCIÉTÉS SAVANTES.

Au lieu de reproduire les titres des articles, il a paru suffisant et plus simple de renvoyer aux localités ou régions que concernent ces études (2e table) ; quand cela n'était pas

possible, comme par exemple pour la plupart des poésies et des poètes, pour telle monographie d'histoire naturelle, etc., le répertoire donne des noms de personnes à chercher dans la première table.

Telles sont les divisions et l'économie du présent travail. Il eût été facile de le transformer en une bibliographie *critique* en faisant précéder les articles les plus remarquables d'un astérisque ou de tel autre signe. Je me bornerai à constater l'énorme et incessant labeur du fondateur de la *Revue* qui, à lui seul, ou peu s'en faut, à rédigé les premiers volumes. De ce fait, — nécessité du début, — résulte le caractère même du recueil : c'est d'abord une quantité de notes, de glanures, de notices, une œuvre en somme principalement documentaire. Puis des collaborateurs s'adjoignent au directeur et les travaux plus personnels occupent une place qui petit à petit l'emporte sur celle des glanures et des textes non accompagnés d'un commentaire. Chaque système a ses avantages et ses inconvénients : si le premier offre une certaine sécheresse, il faut reconnaître qu'il fournit des renseignements abondants et positifs ; le second, plus conforme au sens dans lequel on entend le terme de *Revue*, agrandit la part de la critique ou de l'imagination personnelles, les textes ne sont plus édités dans l'unique but de les faire connaître, mais surtout pour expliquer les conclusions qui en découlent.

Néanmoins il est probable que la partie documentaire du recueil sera celle qui offrira le plus de ressources à nos successeurs. Sans médire du présent, — encore moins de l'avenir, — il est permis d'être d'ores et déjà de cet avis.

CH. PORTAL,
Vice-président de la Société.

VOLUMES PUBLIÉS DE 1876 A 1900

Tome	I	pour les années	[1876 et] (1) 1877	Format grand in-8° carré.
—	II	—	1878 et 1879	
—	III	—	[1880 et] 1881	—
—	IV	—	[1882 et] 1883	Justification sur deux colonnes.
—	V	—	[1884 et] 1885	
—	VI	—	[1886 et] 1887	—
—	VII	—	1888 et 1889	Paraissant une fois par mois.
—	VIII	—	1890 et 1891	
—	IX	—	1892	Format in-8° raisin.
—	X	—	1893	
—	XI	—	1894	—
—	XII	—	1895	Justification à longues lignes.
—	XIII	—	1896	
—	XIV	—	1897	—
—	XV	—	1898	Paraissant une fois tous les deux mois.
—	XVI	—	1899	
—	XVII	—	1900	

DIRECTEURS DE LA *REVUE*

MM. Emile Jolibois, archiviste du Tarn, I ✪, de 1876 à 1894.
Jules Jolibois, chef de division à la Préfecture du Tarn, A ✪, depuis 1894.

PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

1878 — M. Victor Doat, ancien conseiller général.
1879 — M. P.-M. Vieules, I ✪, ancien principal de Collège.
1880 — M. Gabriel Soulages, ✱, avocat.
1881 et ss. — M. le Colonel Teyssier, C ✱.

(1) Sur les six premiers volumes, cinq portent sur le titre la date de la deuxième année seulement de l'impression.

PLAN GÉNÉRAL

Introduction..... P. I-VI
Table des noms de personnes..... 1
Table des noms des lieux 42
Documents..... 75
Répertoire méthodique 85

ERRATUM

P. 47, 2e colonne, en tête de la *Bibliographie*, insérer : *Les Petits Etats d'Albigeois* par Rossignol (c. r.), I, 47-8.

TABLES DES 25 PREMIÈRES ANNÉES

(1876-1900)

DE LA

REVUE DU TARN

I

TABLE

DES

NOMS DE PERSONNES

(Les noms imprimés en égyptiennes sont ceux des collaborateurs à la *Revue*)

AGASSE, Jean. — Construction de l'église d'Espalion, 1503, tome II, page 98.

AILLAUD, Louis, membre titulaire de la Société, IV, 193 ; — son *Album de la cathédrale d'Albi*, IV, 176, 304, — V, 32 ; — ses photographies de l'église Saint-Salvi et de la maison Reynès, à Albi, IV, 256.

ALAIN (Saint). — A quelle époque vivait saint A. ? par Grellet-Balguerie et Jolibois, I, 141-2, 154-5, 183-6.

ALAMAN, famille. — *Notes concernant les domaines agenais des A.* par Cabié et Mazens, IV, 176, — (compte-rendu), IV, 287-8.

ALBY, Louis, ingénieur des ponts et chaussées. — Sa mort, III, 8.

ALDEGARIUS, évêque d'Albi. — Note par Cabié, III, 134-5.

ALDIBERT, Arthur, agrégé à la Faculté de médecine de Toulouse. — Sa mort, VIII, 222.

ALIBERT, J., de Roquecourbe, membre correspondant de la Société, IV, 193 ; — auteur de *Recherches historiques sur la baronnie de Roquecourbe*, IV, 176 — *Mes poésies* et *Mas pouésios* (c. r.), IV, 235-8 — *Monuments primitifs de la forêt de Grésigne*, XVI, 213.

ALPHONSE de Poitiers. — *Correspondance administrative d'A. de P.*, tome 1er (analyse), XII, 116-24.

AMBOISE (d'), François, comte d'Aubijoux. — Son testament, 1637, II, 132.

AMBOISE (d') Louis 1er, évêque d'Albi. — Son prétendu portrait à l'archevêché, XI, 57. — Révolte des Albigeois contre L. d'A., 1491, par A. Vidal, VIII, 268-82, 302-13, 333-40, 358-75.

Notes relatives à ce prélat, par Jolibois, V, 30, 157-8.

AMBRES (Baron d'). — Son passa-

ge à Rabastens, 1537, VIII, 290.

AMBRES (Marquis d'). — Voy. de GÉLAS.

AMBRES (Marquise d'). — Voy. de VERNON.

AMILHAU, manufacturier, membre titulaire de la Société, V, 370, — VI, 1.

ANDOUARD, notaire et conseiller général. — Don aux archives départementales, XIII, 58.

ANDOUQUE (d'). Pierre. — Le Cartulaire de Saint-Sernin et P. d'A. par Jolibois, VI, 315-6.

ANDRÉ (Mlle d'), de Labessonnié, lauréat du Concours classique pour les écoles primaires, XIII, 224.

ANTHÉSIGNAN (DAVANTÈS dit). — Son lieu de naissance, III, 201, — IV, 173-4. — La patrie de Pierre Davantès connu sous le pseudonyme d'A. par Em. Marty, XIII, 346-51.

ANTOINE, J.-B., éditeur des *Mémoires du général baron Roch Godart*, XII, 125-6.

Aragon (Marquis d'), Charles, mainteneur des Jeux floraux, I, 335, — maître ès Jeux floraux, IX, 44, — lauréat de l'Académie française, XI, 359; — auteur de *Un paladin au* XVIIIe *siècle. Le prince Charles de Nassau-Siegen* (c. r.), X, 303-16 — *Le prince Charles de Nassau-Siegen d'après sa correspondance inédite, de 1784 à 1789*, XI, 359.

A publié dans la *Revue du Tarn*: Réponse au discours de réception de Jules Rolland à l'Académie des Jeux floraux, V, 242-54 — Discours (extrait) prononcé aux obsèques de J. Rolland, XIII, 89-90.

ARAGON (Marquise d'). — Sa mort, V. 112.

Aram, Paul, a publié dans la *Revue* : Lous playdexayres (poésie), XVII, 27-44, 155-77, 310-23.

ARNAUD-GUILLAUME, évêque d'Albi. — Son entrée à Albi, 1351, I, 77-8.

ARNOYS, Aymeric, juge d'Albi. — Son testament, 1480, I, 288.

AROUX DE LA SERRE (d'), famille. — La famille d'A. de La S. par Em. Marty, XVII, 45-57.

ARPAJON (Duc d'). — Lettre aux consuls de Puylaurens, 1659, V, 281.

Aubert, Alfred, a publié dans la *Revue* : Mélancholia (poésie), I, 186.

AUBIJOUX (d'), famille. — Dénombrement des biens de la famille d'A. (1539), partage des biens de Sicard de Brassac (1324), par Th. Bessery, XI, 338-45.

AUER, de Montredon, lauréat des Jeux floraux, XIII, 224.

Aulard, professeur à la Sorbonne, a publié dans la *Revue* : Archives [du Tarn] de la période révolutionnaire, VI, 377-9.

Auriac (d'), Eugène, bibliothécaire à la Bibl. nationale, membre honoraire de la Société, II, 52; — sa mort, VIII, 292; — auteur de *Etude historique sur la Saint-Charlemagne, Etude iconographique sur Laure et Pétrarque*, IV, 209 — *Recherches historiques sur le commerce de la France*, IV, 369 — *Le pays de Cocagne*, V, 192 — *Poinsinet et Mlle de Crouzoul*, V, 210 — *Etude historique sur Nicolas Rienzi*, V, 305 — *Etude biographique et littéraire sur Vincent Voiture*, VI, 1.

A publié dans la *Revue* : Les prudhommes d'Albi en 1188, III, 6-7.

AURIGNAC, architecte, membre titulaire de la Société, X, 68.

AURIOL (Abbé), membre correspondant de la Société, XV, 367, — XVII, 101; — auteur de *Un point dans l'histoire de la régale*, XVI, 313 — *Un synode diocésain à Albi au* XVIIIe *siècle*, XVII, 91 — *Plan de la Chartreuse de Castres*, XVII, 93.

AUSSAGUEL de LASBORDES, Jean. — Jean A. de L. par Jolibois, I, 239-40.

AUTIGEON, Louis, auteur dramatique. — Ses œuvres, XIII, 159.

AVERSENC (Abbé) auteur de *Histoire de la baronnie d'Ambres*, II, 284 — *Histoire de l'hôpital de Lavaur*, IV, 304.

AZAÏS, Gabriel, de la Société archéologique de Béziers, auteur

de *Lou reprin* (le regain), recueil de contes, fables, etc., (c. r.), V, 286.

AZAÏS, Louis, peintre. — Ses œuvres, VIII, 291.

AZAÏS, Pierre-Hyacinthe, philosophe. — Lettre inédite d'A., par Jolibois, V, 202-3. — Acquisition de 14 lettres d'A. par les archives du Tarn et don d'un billet par le Dr Clos, V, 224.

BALARAN, lauréat des Jeux floraux, XII, 208.

BALARD (Madame), maître ès Jeux floraux, IX, 43.

BALZAC. — Le père d'Honoré de B. par Jolibois, III, 259-60. — *Les ancêtres de B.* par Portal, XIII, 298.

BARABIS, sculpteur. — Œuvres, XII, 127, 385.

BARBAZA, Louis, auteur de *Annales de la ville de Castres jusqu'à la réunion du comté au domaine de la couronne*, IV, 128 — *Recueil d'actes notariés et documents divers pour servir à l'histoire du pays castrais pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles* (c. r.), VIII, 16 — *L'Académie de Castres et la société de* Mlle *de Scudéry* (c. r.), VIII, 79-80.

BARBEY, sénateur, membre honoraire de la Société, IV, 193.

BARBIER de MONTAULT (Mgr), auteur d'une *Justification archéologique des reliques de sainte Cécile conservées à la métropole d'Albi*, XII, 253-4.

BAREILLES, inspecteur primaire, membre titulaire de la Société, XVI, 314; — auteur de *Programme de composition française*, XVII, 360.

BARRAL (de), Jean-Sébastien, évêque de Castres. — Souscription pour sa statue, I, 304. — Inventaire du mobilier de J.-S. de B. par le baron de Rivières, XIV, 43-55, 167-77, 290-303, 377-86.

BARRAU de MURATEL, Amélie, bachelier ès lettres, II, 116.

BARRAU de MURATEL (Madame). — Sa mort, VII, 210.

BARREAU, Rose, volontaire de la République. — La date de sa naissance, mai 1773, XVII, 107-8.

BARRICAVE, Jean, pasteur à Castres au XVIIe siècle. — Edition d'un poëme latin de lui par de Grenier-Fajal, II, 123.

Barrière-Flavy, C., membre titulaire de la Société, IX, 365, — correspondant de la Société, X, 65 ; — auteur de *La baronnie de Calmont* (c. r.), X, 74, 251-2 — *Testament de Béatrix, vicomtesse de Lautrec, 1343*, IX, 160 — *Etude sur les sépultures barbares du Midi et de l'Ouest de la France* (c. r.), X, 69-73 — *Journal du siège du Mas d'Azil en 1625*, XI, 116.

A publié dans la *Revue* : La seigneurie de Navès [1244-1750], IX, 113-34, 198-207, 280-91 — Inventaire des objets mobiliers laissés par Mlle de Portes, de Castres [1649], X, 56-64 — Mercuriale des marchés de Castres, 1581-1582, X, 338-43 — Censier du pays d'Albigeois et du Lantrécois, 1390, XV, 1-15, 121-30, 204-14.

BARROIS, graveur. — Son portrait d'André Dacier, XIV, 323.

BARTAUD (de). — Une famille noble de Saint-Sulpice-la-Pointe durant les trois derniers siècles par H. Cazac, VII, 176-88, avec armoiries.

BARTHÈS, auteur de *Manuscrit sur les propriétés des plantes... de la Haute-Garonne et du Tarn*, VIII, 112.

BASCOUL, receveur de l'enregistrement, membre correspondant de la Société, III, 34.

Bascoul (Dr) auteur de *Entre mes visites*, recueil de fables, V, 192.

A publié dans la *Revue* : Prière de l'enfant (poésie), III, 120.

BASTIÉ, Louis, professeur de dessin, V, 128, 176.

BASTIÉ, Maurice, lauréat de diverses Académies, VII, 64, 254, — VIII, 164, — XII, 208, — XIII, 159, — XV, 292, — XVI, 175, — XVII, 230, — auteur de *Description complète du département du Tarn*, III, 64 — *De la population*, VII, 64 — *Monographie de la commune de Graulhet*, VII, 264, — VIII, 164 — *Des causes des maladies*, XIII, 159

— *Etiologie de quelques névroses*, XVII, 230-1.

BATAILLER. — Mémoires de B, [1581-1586], éd. Pradel, X, 1-46, 91-139, 190-217.

BATUT, Arthur, auteur de *Photographie d'une race*, VI, 328 — *La photographie aérienne par cerf-volant* (c. r.), VIII, 47-8.

BATUT, François, peintre. — Œuvres, VI, 47, 255, — VII, 48, — VIII, 291, — XI, 120.

BATUT, Léopold, miniaturiste. — Œuvres, XII, 128, — XIII, 158, — XIV, 194.

BATUT, Victor, lauréat des Jeux floraux, XIII, 159, — de l'Escolo moundino, XIV, 194, — XVI, 174, — du concours de la Société en 1899, XVII, 103.

BAUDEL, J., censeur du Lycée de Saint-Omer, puis proviseur du Lycée d'Albi, membre correspondant de la Société, III, 2 ; — auteur de *Les écoles d'Albi de 1380 à 1623*, III, 1 — *Notice sur le collège d'Albi*, II, 244 — *Le Quercy à la fin du* XVII*e siècle*, IV, 33 — *La Cour des aides de Cahors*, IV, 257 — *L'église de Cahors de 1662 à 1711*, V, 65 — *Un an à Alger, excursions et souvenirs*, VI, 49 — *Les Etats du Quercy au* XIV*e siècle*, VII, 61 — *Cahors-guide*, VII, 224.

Baudouin, Adolphe, archiviste de la Hte-Garonne, a publié dans la *Revue* : Charte de fondation de La Bastide de Saint-Gauzens, [1270], V, 313-28.

BAUDRILLART, auteur de *Les populations agricoles du Tarn* (c. r.), VIII, 379-82.

BAUVE d'ARIFAT (de LA). — *La famille de La B. d'A.* par Théodore Courtaux (c. r.), IX, 219-21, avec blason.

BÉATRIX, vicomtesse de Lautrec. — *Le Testament de B... 1343* par Barrière-Flavy, IX, 160.

BEAUJEU (QUIQUERAN de), Honoré, évêque de Castres. — Lettre de lui [vers 1720-22], IV, 209-10.

BEAUSOLEIL, évêque de Lavaur. — Note généalogique sur sa famille, I, 3: 2-3.

Bécus, E., receveur des contributions indirectes, membre correspondant de la Société, III, 313, — membre titulaire, XV, 367 ; — auteur de *Notice biographique sur Mgr de Nesmond, archevêque d'Albi*, XV, 364.

A publié dans la *Revue* des glanures, XVII, 227-8.

BÉGUÉ, inspecteur des enfants assistés, auteur de *Les Tours,... les maternités libres*, III, 25.

BEL, Jules, botaniste, correspondant de l'Académie des Sciences et Inscriptions de Toulouse, VII, 112, — lauréat du concours de la Société en 1899, XVII, 103 ; — auteur de *Les agaricinées du Tarn*, VII, 64 — *Les plantes médicinales du Midi de la France*, XIV, 196 — *Flore médicale du Tarn*, XVII, 103.

BÉNIER, lieutenant de vaisseau. — Son rapport sur la découverte et le sauvetage de débris provenant du naufrage de Lapérouse [1883], V, 97-100.

BENNE, Louis (Abbé), lauréat des Jeux floraux, XII, 208, — XIII, 159.

Berbié, Charles, avocat, a publié dans la *Revue* son discours aux obsèques de Jules Rolland, XIII, 86-8.

BERMOND, Marie, peintre. — Œuvres, X, 75, — XI, 119, — XII, 128, — XIII, 158, — XVII, 230.

BERNADOU, Gabriel, sculpteur. — Œuvres, XVII, 111, 112.

BERNARD, Guillaume, frère Prêcheur de Gaillac. — Notice le concernant dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. 31, XII, 206.

BERNE-LAGARDE (de), notaire, membre titulaire, IV, 98.

BERNIS (Cardinal de), archevêque d'Albi. — *Le cardinal de B. depuis son ministère* par Frédéric Masson, V, 176.

BERNIS (Comte de), François. — Sa mort, 1823, II, 100.

BERNUS, A., auteur de *Un pasteur de Castres au* XVII*e siècle, Jean Josion*, XVI, 338 — notes relatives à *Pierre Galez, principal du Collège de Castres en 1593* et à *Gaspard Olaxa, ministre protestant à Sorèze et à Castres en 1592*, XVII, 93.

BERRY (Duc de), Jean. — Lettre de Jean, duc de B. aux habitants d'Albi, 1411, par Jolibois, VI, 107-8.

BERTIER (de), Jean, président de de la Chambre de l'Edit de Castres, 1611, IV, 15.

BERTIER (de), Philippe, président de la Chambre de l'Edit de Castres, 1603 et 1607, III, 232 et 278, — 1611, IV, 15.

BERTRAND, agent voyer d'arrondissement, membre titulaire de la Société, XVI, 314.

BERTRAND (Melle), bachelier ès sciences, II, 284.

Bessery, Théodose, a publié dans la *Revue* : Dénombrement des biens de la famille d'Aubijoux (1539), partage des biens de Sicard de Brassac (1324), XI, 338-45 — Un notaire de Lavaur faussaire, au xve siècle, XII, 41-4 — Des notaires impériaux, à propos d'un acte de 1483, XII, 89-100 — Une remarque sur l'origine de la ville de Lavaur, XII, 179-84 — Etat des effets mobiliers et des archives de la ville de Lavaur en l'année 1617, XIII, 9-26, 105-17, 240-55 — La communauté de Cambounès et Lavalette avant 1789, sa charte [1343], XIV, 1-29, 117-32, 267-84, 337-42, — XV, 25-35, 168-76, 241-50 — Une addition à la monographie de Fénols, XV, 131-6 — Les premiers seigneurs de la région vauréenne, XVI, 17-24, 75-85 — Un petit trésor [à Lavaur], XVI, 283-6 — Documents archéologiques de la région vauréenne, XVII, 121-8, avec carte.

BESSET, Jules, auteur de *L'Art culinaire* (c. r.) II, 26-7, — XIII, 374-5. — XVII, 179.

BISCONS. — Don au Musée d'Albi, V, 82.

BLANC, Charles, critique d'art, membre de l'Académie française, I, 143, 223, — membre honoraire de la Société, II, 52, — professeur au Collège de France, II, 64. — Sa mort, IV, 1. — Ch. B. par Jolibois, IV, 2-4 — Eloge de Ch. B. par Ed. Pailleron, V, 18-28.

BLANCHARD. — Son tableau de la Sainte-famille à la cathédrale d'Albi, V, 241.

BLANDINIÈRES (de), Claire, lauréat de Sociétés savantes, XVI, 337, — XVII, 359-60, — auteur de poésies, XVII, 359-60.

BLOUIN, Mathieu, chanoine de Gaillac. — Mémoires de Mathieu B., éd. du baron de Rivières, VI, 167-91 — Testament de Mathieu B., par le baron de Rivières, XIII, 363-6.

BOUFFILLE de JUGE. — Mort et funérailles de B. de J. [1502], par Jolibois, III, 286-8 — Le mariage de B. de J. et le divorce de Jeanne de France, par Jolibois, VI, 349-54. — Lettre de B. de J. au roi, 1474, V, 223. — Etude sur *B. de J.* par Perret, VIII, 291.

BOISSIÈRE, Joseph, peintre. — Œuvres, XVII, 111.

BON, inspecteur des forêts, membre titulaire de la Société, XVI, 163.

Bonafous, Norbert, doyen honoraire de la Faculté des Lettres d'Aix. — Sa mort, IV, 1. — Norbert B. par Jolibois, IV, 18-9.

A publié dans la *Revue* : Une grande ville et une petite campagne (poésie), IV, 49-52.

Bonafous, Raimond, a publié dans la *Revue* : L'alliance pour la propagation de la langue française, V, 46-8.

BONHOMME, Frédéric, auteur de : *L'Albigeoise* (drame), XV, 376.

BONHOMME, Michel, sr de La Nogarède. — Testament de Michel B. [1503], par Jolibois, V, 151-5.

BONHOURE, Ernest, peintre. — Œuvres, XVII, 111.

Bonhoure, L., membre correspondant de la Société, II, 53.

A publié dans la *Revue* : Burlats, I, 312-4.

BONIOL, Jacques, libraire à Albi en 1592, VII, 223.

BONNAFOUS, peintre. — Œuvres, VIII, 291.

BONNANS, président du tribunal de Gaillac, auteur de *La Châtelaine* (poésie), X, 170.

BONNE (de), Bernard, sr d'Hautpoul. — Fondation d'une chapellenie à Saint-Salvi, 1385, et note généalogique, III, 55.

BONNE (de), Durand. — Sa mort, VII, 224.

BONNERY, Victorine, lauréat de l'Ecole moundino, XIV, 194.

Bonsor, Georges, membre correspondant de la Société, VII, 17.

A publié dans la *Revue* : La nécropole romaine de Crémona (Espagne), VI, 355-7 — Une nymphée romaine à Alcolea del Rio, VIII, 14-5.

BOREL, Pierre. — Publication de ses *Antiquités de Castres*, 1649, III, 63-4. — Pierre B. par Jolibois, III, 132-3, 166 — Pierre B. par Ch. Pradel, XVI, 133-4.

Bories, Charles. — Sa mort. V, 290.

A publié dans la *Revue* : Quelques réflexions sur les peintures de Sainte-Cécile, V, 49-54, 102-10 — Considérations sur l'architecture de la cathédrale d'Albi, V, 161-4, 186-91 — Note sur un tableau du Musée d'Albi attribué au Guardi, V, 148-9.

BORIES, Hippolyte. — Le docteur Hip. B. par Monclar, XIII, 37-40.

Bories, Sylvain, a publié dans la *Revue* : César Daly, XI, 12-24 — Dénombrement des mots de la langue française, XVI, 226-8.

BORIES (Veuve). — Don d'un triptyque à la cathédrale d'Albi, XIV, 71.

BOSIA (Abbé), auteur de *Manuscrits de l'église d'Albi des* VIIe, IXe *et* XIIIe *siècles*, III, 264, 369.

BOUFFARD-MADIANE. — Mémoires de B.-M. éd. Pradel (fascicule 5 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XIII, 219, — XIV, 70.

BOUGLON (Baron de), auteur de *Les registres officiels concernant les suspects* [à Toulouse] (c. r.), X, 378.

BOUISSET (Abbé), auteur de *Mémoire sur les trois collèges druidiques de Lacaune*, III, 329-30.

BOULENGIER, Louis, astronome et géographe albigeois au XVIIIe siècle, VII, 279-80.

BOUNES, lauréat du Concours régional de Rodez, I, 128.

Bounhiol, Charles, membre titulaire de la Société, II, 32. — trésorier, XV, 366. — Don à la Société d'un portrait-charge de Mengaud, XII, 382.

BOURBON (de). Hector, évêque de Lavaur. — Note sur un évêque de Lavaur par Vidal, XII, 319.

BOURBON (de), Henri. — Erection de la baronnie de Malauze en marquisat, 1613, IV, 48.

BOURDIN, Charles, pasteur protestant. — Etude sur *Ch. B.* par de Grenier-Fajal, I, 336.

BOURGUIGNON, peintre consulaire d'Albi. — Œuvres, I, 255-6, — III, 33.

BOUSQUET, secrétaire en chef de la mairie d'Albi, membre titulaire de la Société, II, 82.

BOUSSAC, Camille (Dr), membre titulaire de la Société, VII, 65, — XVI, 163. — Don au Musée d'Albi, II, 64.

BOUTEILLER, inspecteur d'Académie, membre titulaire de la Société, XV, 371.

BOUTROY, officier d'infanterie de marine. — Don au Musée d'Albi, XI, 119.

BOUVIER, auteur de *Les Mammifères de la France* (c. r.), VIII, 324.

BOYER, Claude, d'Albi, poète. — Note sur un manuscrit de ses œuvres, IX, 46-7.

BOYER, Ernest, auteur de *Vue des remparts de Puycelci*, I, 336.

BRASSAC (de), Catherine. — Quittance de sa dot, 1477, II, 63.

BRASSAC (de), Sicard. — Partage des biens de S. de B. (1324) par Th. Bessery, XI, 338-45.

BRAY, Henri. — Don au Musée d'Albi, III, 328. — Membre titulaire de la Société, sa mort, IV, 113.

BRASSINNE, directeur de l'Ecole des beaux arts de Toulouse. — Sa mort, V, 64.

BRESSOLLES, bibliothécaire de la bibl. Rochegude, IX, 110.

BRETEUIL (Comte de). — Lettre aux consuls d'Albi, 1647, II, 241.

BRETHENOU, membre correspondant de la Société, IX, 48.

BREUIL, chanoine du XVIIIe siècle. — Son résumé du procès des chanoines et des vicaires bénéficiers du chapitre cathédral

d'Albi [xve-xviiie s.], VIII, 45-7.

Briguiboul, Marcel, peintre. — Œuvres, IX, 160. — Sa mort, IX, III, 2.

Briguiboul, Pierre. — Don au Musée de Castres, III, 312, — IV, 320, — X, 76, 171.

Bugarel, Emile, peintre. — Œuvres, V, 288.

Burdallet, Louis, élève de l'Ecole des beaux arts de Toulouse, VII, 111, — XI, 120, 358.

Cabié, Edmond, membre titulaire de la Société, II, 53, — associé correspondant de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres de Toulouse, IV, 304, — officier d'Académie, VII, 312 ; — auteur de *Histoire de Saint-Sulpice* (c. r.), I, 203 — *Ancien plan de la ville de Toulouse*, III, 1 — *Les seigneurs du château de Dourgne*, III, 57 — *Les coutumes de Lisle-Jourdain*, IV, 65 — *Notes concernant les domaines agenais des Alaman*, IV, 176 — (et **Mazens**) *Un cartulaire et divers actes des Alaman* (c. r.), IV, 287-8 avec blasons — *Chartes de coutumes inédites de la Gascogne toulousaine*, V, 192 — *La forêt de Bouconne*, VI, 113 — *Quelques corrections et additions à la « Biographie Toulousaine »*, VII, 11 — *Sur trois chartes albigeoises concernant les origines de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, VIII, 291 — *Droits et possessions du comte de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du xiiie siècle* (fascicule 6 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XVII, 360. — Voy. aussi **Pontnau, Portal**.

A publié dans la *Revue* : Guillaume de Cun de Rabastens, I, 227-30 — Documents sur les origines du régime consulaire dans le département du Tarn, I, 245-8 — Chartes du prieuré du Ségur, I, 364-5 — De quelques séries de monuments antiques et du moyen âge, II, 42-5, 56-8, avec fig. — Ancienne maison en bois sculpté [Enjalbert] à Albi, II, 82-4, avec fig. — Plans du château d'Ambres, II, 117-9, avec plans — Rôle de l'Albigeois pendant la guerre du comte de Foix contre le duc de Berry, II, 153-8, 166-70 — Dates et origines des coutumes de Saint-Antonin, II, 217-22, 234-8 — Crédence du xve siècle provenant du château de Cordes, III, 28-9, avec fig. — L'œuvre de Lafage, III, 62-3 — Notes biographiques sur J. de Coras, III, 80-5 — Une description du diocèse de Lavaur en 1674, III, 108-14 — Etat du diocèse d'Albi en 1674, III, 138-44 — La Chartreuse de Castres, III, 152, avec plan — (et **Portes**) Monnaies antiques trouvées dans le département du Tarn, III, 174-80, 188-93, avec fig. — Chanson de Saint-Sulpice, III, 245-6 — Du jet de la pierre employé comme dénonce de nouvel œuvre par la procédure du moyen âge, III, 261-3 — Charte de donation à l'abbaye de La Salvetat près Montdragon, 962, III, 285-6, avec fac-simile — Etat féodal de la judicature d'Albigeois, III, 313-20, — V, 203-8, 215-21, — VI, 22-30, 37-9 — Rectification proposée pour une charte d'Albi de 1188, IV, 70-2 — Notes historiques sur Montcabrier, IV, 293-7, avec carte et fig. — Mézens et son château (poésie), 330-1 — Une façade de 1588 à Rabastens, V, 194-7, avec fig. — Bijoux antiques en or découverts à Lasgraïsses, V, 258-62, avec fig. — Remarque sur l'histoire de la formation géologique de la vallée du Tarn et de quelques autres vallées voisines, V, 337-44, avec fig. — Bail à fief de mines de fer à Ambialet, 1274, V, 381-3 — Anciennes coutumes de la ville de Saint-Sulpice, V pag. à part I-VIII et 1-54, avec fac-simile — Rabastens (poésie), VI, 90-1 — Vues et monuments anciens de Lacaune, Lacaze, Roquecezière, Curvalle et Saint-André, VI, 203-6, 213-6, avec fig. — Documents sur le roi et la milice des merciers en Languedoc, VI, 233-4 — Mémoire historique et topographique sur Ambialet, dressé vers le milieu du xviiie siècle, VI, 249-54 — Inventaire des meubles du château de Giroussens en 1413, VI, 282-5 — Statues de Combefa, VI, 285, avec fig. — Renseignements historiques dus à un notaire de Saint-Sulpice, 1505-

28, VII, 77-8 — Documents sur Monestiés, VII, 154-7 — Mosaïques de Giroussens, VII, 176, avec fig. — Un peintre décorateur à Saint-Sulpice [Me Cesar], en 1530, VII, 324-8 — Chartes du prieuré de Ségur, VII, pag. à part 1-37 — Les gorges du Viaur dans le département du Tarn, VIII, 2-9, 17-27, 53-63, 81-91, 100-6, 138-43, avec fig. — Boucle mérovingienne trouvée dans l'Aveyron, VIII, 187-9, avec fig. — Anciennes peintures d'une chapelle de l'église de Saint-Sulpice, VIII, 251-6, avec fig. — Origines de La Salvetat de Montdragon, VIII, 262-6 — Dates de quelques chartes albigeoises des XIe et XIIe siècles, VIII, 294-302 — Sur l'abbé de Camps, auteur d'une histoire de l'église d'Albi, VIII, 313-5 — Deux crucifix byzantins du du canton de Lavaur [Saint-Sulpice et Ambres], VIII, 321-3, avec fig. — Inventaire du mobilier du châ eau d'Ambres en 1744, VIII, 326-33 — Testament de Louis Ier d'Amboise, évêque d'Albi (1485), IX, 4-20 — Chartes du XIe siècle concernant les territoires de Montmiral et de Lisle-d'Albi, IX, 175-86 — Les temps géologiques dans la région comprise entre Albi et Toulouse, IX, 225-58, 309-54, avec carte — Réédition du plan d'Albi dressé par Laroche, X, 262-8, avec plan — Vue de Rabastens du côté Sud, XI, 36-7, avec fig. — Un bandit natif de l'Albigeois au XVIIIe siècle [G. Camalet], XI, 282-6 — (et **Vidal**) Vieilles maisons de Lavaur, XI, 331-7, avec fig. — Possessions albigeoises de la cathédrale et de l'hôpital du Puy en Velay, XII, 1-13 — Découverte d'un trésor de monnaies féodales à Garrigues, canton de Lavaur, XII, 159-66, avec fig. — Epitaphe d'un marquis d'Ambres [Hector de Gélas], XII, 191-4 — Documents sur les troubles et les guerres du protestantisme à Rabastens et dans les environs, XII, 281-96 — Le diocèse de Castres vers 1776 (par de Gensanne), XIII, 1 8 — Documents sur l'histoire de Lavaur, XIII, 143-6 — Le diocèse de Lavaur vers 1776 (par de Gensanne), XIII, 161-5 — Notice sur de Gensanne, XIII, 165-79 — Le diocèse d'Albi vers 1779 (par de Gensanne), XIII, 331-45 — XIV, 132-50 — La foire du Saut de Sabo au moyen âge, XIV, 285-8 — Episodes de la croisade contre les Albigeois, 1209-28, XIV, 325-36, — — XV, 16-24, 137-45, 215-25 — Sur l'ancien nom [Turusia] du château de Thuriès, commune de Pampelonne, XV, 75-8 — Sur le château de La Garde pris par Simon de Montfort en 1211, XV, 90-1 — G. Vinagre, de Castres, fabricant de bombardes au XIVe siècle, XV, 297-304 — Le château de Rayssac près Albi, ancienne commanderie des Hospitaliers, XVI, 1-16 avec fig. — Maison de 1616 à Albi, XVI, 241-3, avec fig. — Paniques générales survenues dans le Haut Languedoc au XVIIIe siècle, XVII, 113-20 — Codicille de Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois, vers 972-974, étude géographique, XVII, 181-202. — Glanures, I, 300-1, — III, 134-5. — Bibliographie, VIII, 161-3, — XI, 169-73, — XIII, 292-6, — XIV, 56-63.

Cahours de Fénols a publié dans la *Revue* : Historique d'un débat sur la préséance entre les srs Janin de Gabriac et la communauté de Cadalen, 1594-1622, VIII, 144-51 — Document sur les origines de Valence-d'Albigeois, 1283, IX, 171-4.

CAHUZAC, Henri, peintre. — Œuvres, V, 255, 288, — VII, 112, 224, — VIII, 291.

Calvet, Jean, membre titulaire de la Société, XVI, 314, — auteur de *Histoire de la ville de Saint-Amans*, VII, 93.

A publié dans la *Revue* : Inventaire de la succession de Sébastien de Genibrouse, sr de Saint-Amans, VII, 93-6.

CAMALET, Guillaume. — Un bandit natif de l'Albigeois au XVIIIe siècle, [G. Camalet], par Cabié, XI, 282-6.

CAMBEFORT, notaire à Lavaur. — Dépôt de minutes aux Archives du Tarn, VII, 65.

CAMBOS, Jean-Jules, sculpteur, chevalier de la Légion d'honneur, III, 280, — membre du jury de sculpture au Salon de

1887, VI, 32, — du jury des beaux arts à l'Exposition de 1889, VI, 256. — Don au Musée de Castres, V, 192. — Œuvres, I, 208, — II, 100, 180, 260, — IV, 96, 272, — V, 64, 192, 272, — VI, 47, 48, 255, — X, 172, — XI, 120, — XII, 128, 385, — XIII, 158. — La cigale et la femme adultère [de Cambos] par C. Valette, V, 75-8.

CAMINADE, Gaubert, président de la Chambre de l'Edit de Castres, 1617-18, IV, 239.

CAMPS (Abbé de). — Sur l'abbé de C., auteur d'une histoire de l'église d'Albi, par Cabié, VIII, 313-5, — L'abbé de C. par Jolibois, IX, 153-5.

CANAC, avoué, membre titulaire de la Société, II, 82.

CANTIÉ. — Notes tirées d'un livre de raisons du sieur C de Réalmont, 1703-10, par Jolibois, I, 315-7.

Capella (de), A., membre titulaire de la Société, III, 137, — démissionnaire, VI, 225.

A publié dans la *Revue* : Les fouilles de Saula [com. de Lafrançaise, Tarn-et-Garonne], IV, 242-5 — La statère et les sépultures de Saula, IV, 297-301 — De l'origine de la langue romane, V, 83-90.

CARAGUEL, Clément, journaliste. — Sa mort, IV, 176.

CARAGUEL, J.-P. — Sa mort, VII, 263.

CARAVEN-CACHIN, Alfred, géologue, auteur de *Les origines de Gaillac, le cimetière mérovingien du Gravas*, VIII, 211. — *Description géographique, géologique, minéralogique... des départements du Tarn et de Tarn-et-Garonne*, XV, 292.

CARDONNEL, député du Tarn, maître ès Jeux floraux, IX, 43.

CARISSIME (Sainte). — Fragments de la légende de sainte C. [du XIIIe siècle] par Jolibois, VIII, 266-7.

CARLENC (Général). — Le général C. par Et. Chavaray (extrait), XIII, 301-2, 376.

CARLES de CARBONNIÈRES, Firmin, membre titulaire de la Société, III, 2.

CARLUS, Jean, sculpteur. — Œuvres, II, 284, — III, 216, 332, — XIV, 321, 322, — XVII, 111.

Carrère de Maynard a publié dans la *Revue* : Causerie historique d'après le dernier ouvrage de M. Bonneau-Avenant « La duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu », III, 207-10.

Cartailhac, Emile, correspondant de l'Institut, XVII, 357, — auteur de *Nouvelles archéologiques*, I, 303 — *Notice sur Cl. Compayré*, IV, 241 — *Bibliographie aveyronnaise*, X, 252.

A publié dans la *Revue* : Note sur le souterrain de Colombaylet [com. de Lisle], IV, 361-2.

CASSAGNES, Alfred, membre titulaire de la Société, IX, 48.

CASSAN (Dr), médaille de bronze pour un rapport sur une épidémie d'intoxication saturnine, IV, 272; — sa mort, VII, 265.

Cassan, Marie, membre honoraire de la Société, V, 1, — lauréat de diverses Académies et auteur de poésies, I, 96, 117-8, 304, 320, — II, 244, — III, 56, 166, 263, — IV, 64, 79, — VI, 80, — VII, 264.

A publié dans la *Revue* plusieurs poésies, IV, 349, 364-5, — V, 45-6.

CASTANET (de), Bernard, évêque d'Albi. — Quelques erreurs à propos de B. de C. par Jolibois, II, 12-3. — Sa mort, 1317, III, 346. — *Etude bibliographique et historique sur les premières années de B. de C.* par le baron Desazars, VIII, 324.

CATALA, Eulalie, lauréat de la Muse toulousaine, VI, 80.

CAUSSÉ, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse, membre de l'Académie de législation de Toulouse, I, 96, — maître ès Jeux floraux, IX, 44.

CAVAILLÉ, Pierre-Dominique. — Note biographique, 1765-1830, I, 351-2.

CAVAILLÈS, Raimond, suppléant aux Etats généraux, 1790, III, 23-4.

CAVALIÉ, Angély, député du Tarn. — Son buste par Pech, VIII, 260. — Don au Musée d'Albi, II, 164.

CAVALIÉ, avocat général, maître ès Jeux floraux, IX, 44.

Cazac, Henri, professeur au Lycée de Tarbes, membre correspondant de la Société, VII, 153, — auteur de *Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des Idées* (c. r.), VIII, 15-6.

A publié dans la *Revue* : Une famille noble de Saint-Sulpice durant les trois derniers siècles [de Barthaud], VII, 176-88, avec blasons.

CAZIOT auteur d'un récit sur *le Sidobre*, X, 65.

CAZES, Romain, peintre. — Ses œuvres, sa mort, III, 312.

CAZILHAC (de), Bernard, évêque d'Albi. — B. de C. et Robert Dauphin se disputant le siège épiscopal d'Albi par Jolibois, I, 273-7, 289-93.

CÉCILE de Provence, femme d'un vicomte d'Albi. — Epitaphe [vers 1138], II, 191.

CÉSAR, peintre du XVIe siècle. — Un peintre décorateur à Saint-Sulpice en 1530 par Cabié, VII, 324-8.

CHABBAL, Casimir. — Don de coquillages au Musée de Lisle, XII, 324.

Chalou, E. a publié dans la *Revue* : la Gaillagolo, IV, 352, — et autres poésies, V, 123, 144, 203. — Son appréciation de Mistral, V, 80.

CHAMAYOU (Madame). — Vente d'objets d'Extrême Orient à la ville de Castres, XII, 386.

CHAPLAIN. — Sa correspondance avec l'abbé Paulet, VI, 2.

CHARLES Ier, comte d'Armagnac. — Ch. Ier, comte d'A. par Dumas de Rauly, VI, 337-9.

CHAYNES, auteur de *Notes relatives à l'histoire de l'instruction dans la commune de Graulhet*, XIV, 404.

Choulet a publié dans la *Revue* : Al brabe... Boumpart, (poésie), VII, 278-9.

Charavay, Etienne, a publié dans la *Revue* : Le général Carlenc (extrait), XIII, 301-2, 376.

CLARENC (Dr), médaille de vermeil de l'Alliance pour la propagation de la langue française, XVII, 112.

Claudin A., auteur de *Mathurin Alamande, poète et littérateur de Saint-Jean d'Angely*, XII, 251-2.

A publié dans la *Revue* : Origines de l'imprimerie à Albi en Languedoc, II, 301-4, 309-11, — III, 2-6, 13-7, 121-6.

CLAUSADE, consul de Lavaur. — Mort du consul de Lavaur, Cl. par Jolibois, VII, 62-3.

CLAUSADE (de), Amédée. — Une lettre inédite d'A. de Cl. par D. Clos, XIV, 374-6.

CLAUSADE (de), Gustave, membre titulaire de la Société. — Ses œuvres, sa mort, VII, 98, 210.

CLÉMENT VII, antipape. — Bulle autorisant l'établissement d'une école à Lacaune, 1390, II, 13-4.

CLERGUÉ, Gustave, membre titulaire de la Société, XV, 371.

Clos, Dominique, directeur du Jardin des plantes de Toulouse, membre honoraire de la Société, II, 52, — correspondant de l'Institut, III, 200, — chevalier de la Légion d'honneur, III, 248, — don aux archives départementales, V, 224, — fête en son honneur, XIII, 57-8, — auteur de *Notice sur Castelnaudary et le Lauraguais*, IV, 178 — de divers mémoires sur la *botanique* (c. r.), IV, 226-33, — VI, 65 — sur l'histoire du *Jardin des plantes de Toulouse*, la *dendrologie*, VII, 65 — la *botanique du Sorèzois*, (c. r.), XII, 205-6 — *La Vie et l'œuvre botanique du P. Duchartre* et l'*Hybridité en agriculture*, XII, 207 — *La phytostatique du Sorèzois* (c. r.), XIII, 153 — *Lamark botaniste, sa contribution à la méthode dite naturelle et à la 3e édition de la « Flore française »*, XIV, 67.

A publié dans la *Revue* : Disparition d'un des vétérans du règne végétal [chêne de Belleserre], X, 165 — Une lettre inédite d'Amédée de Clausade, XIV, 374-6 — Historique de la flore du département du Tarn, XV, 305-15.

Clos, Jean-Antoine, météorologiste. — Sa vie et ses œuvres,

I, 223, — Ses manuscrits, XIII, 222-3.

Ont été publiés de lui les travaux suivants : La vieille ville de Sorèze [et Puyvert] IV, 372-3, avec plan et fig. — Essai sur la commune de Sorèze, V, 236-40 — Arfons, notes historiques, VIII, 384-5 — L'abbaye de Sorèze, IX, 292-9 — Abrégé chronologique de l'histoire du Sorèzois, XIII, 27-32.

CLOS, Léon, ancien magistrat. — Ses œuvres, sa mort, IV, 334-5. — Léon Clos par Jolibois, VI, 296-8.

CLOS, Louis, maire de Sorèze, membre titulaire de la Société, XVI, 163.

Coffinières, Alban, a publié dans la *Revue* plusieurs poésies, XI, 103-6, 346-50.

COGNES (Dr). — Don d'objetsd' histoire naturelle au Musée d'Albi, XIV, 74.

COL, Joseph, peintre. — Œuvres, IV, 128, — VI, 48, — VIII, 291, 388.

COLIN, missionnaire, lauréat de l'Académie des Sciences, XV, 375.

COLOMBY, Jésuite. — Son mémoire sur Le nom et l'ordre avec les principales actions des évêques de Lavaur, 1317-1668, (continué par Jolibois), VII, 303-11.

COMBES, Anacharsis. — Ses œuvres, I, 13-4, — sa mort, I, 320, — dons au Musée et aux Archives de Castres, I, 336, — auteur de *La patte d'oie* (c. r.), I, 64 — *La table de nos pères* (c. r.), I, 203-5.

COMBES., F, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, membre honoraire de la Société, II, 82, — auteur de *Les présidents Langebaston et Daffis ou les magistrats à Bordeaux pendant la Saint-Barthélemy*, II, 244 — *Lettres inédites de Victor-Amédée II, duc de Savoie*, II, 277 — *Lettres inédites de Henri de Guise*, III, 1 — *Lectures à la Sorbonne. Catherine de Médicis* (drame), VII, 328.

COMBES, J., professeur au Collège de Gaillac, auteur de plusieurs poésies, II, 244, — IV, 79.

COMBETTES (de), Léopold, membre titulaire de la Société, II, 6. — Acquisition de sa collection pour le Musée d'Albi, IV, 64, — XIII, 59, — legs à la ville de Gaillac, XIV, 402.

Combettes-Labourelle (de), Louis. — Ses œuvres, I, 13, 15, 30-1, 128, — sa mort, III, 329, — auteur de *Roman et patois* (c. r.), II, 101-4 — *Une douzaine de physiologies* (extrait), III, 154-63 — *Contes gascons* (c. r.), II, 254-6.

A publié dans la *Revue* : Le millas d'Henri IV (poésie), I, 134-6.

COMMINGES (de), Roger. — Son testament, 1592, V, 255.

COMPAYRÉ, Clément. — Sa mort, I, 240. — *Notice sur Cl. C.* par Cartaillac, IV, 241.

COMPAYRÉ, Gabriel, recteur de l'Académie de Poitiers, membre honoraire de la Société, II, 51, — chevalier de la Légion d'honneur, XI, 119, — officier de l'Instruction publique, lauréat de l'Académie française, XI, 175, 359, — auteur de *Histoire critique des doctrines sur l'éducation en France depuis le* XVIe *siècle* (prix Bordin), I, 288, — II, 284 — *Notice sur Laromiguière*, II, 81 — *L'orbilianisme ou l'usage du fouet dans les colléges de Jésuites au* XVIIIe *siècle*, II, 181 — *Eléments d'éducation civique*, III, 65, 232 — *Etudes sur l'enseignement et sur l'éducation*, VIII, 211 — *L'évolution intellectuelle et morale de l'enfant* (c. r.), X, 74, — XI, 175, 359, — XIII, 226 — *Yvan Gall*, XI, 118.

CORAS, Jean, jurisconsulte. — Jean C. par Jolibois, I, 30. — Notes biographiques sur J. de C, par Cabié, III, 80-5. — Cinq lettres de Boyssoné à J. de C. par Gatien Arnoult, III, 180-4. — Lettres de C., celles de sa femme, de son fils et de ses amis [1564-73] par Pradel, III, pag. à part 1-61, avec fac-simile.

CORBIÈRE, Arthur, membre titulaire de la Société, VII, 2, — dessinateur, VI, 256.

CORBIÈRE, Philippe, pasteur protestant. — Sa mort, VIII, 96. —

auteur de *Viane, souvenirs d'une ville ruinée* (2e éd.), IV, 64.

CORBIÈRES, aumônier du collège de Castres, auteur de *Le collège de Castres, documents et souvenirs*, VIII, 112.

CORDIER, Louis. — Son rapport sur les mines de fer des environs de Lacaune, an XIII, édité par Jolibois, IV, 152-7. — Notice sur l'état et les ressources de l'industrie minérale dans le département du Tarn, an XII, édité par Jolibois, VII, 218-22, 233-5.

CORMOULS, lauréat du Concours régional de Rodez, I, 128, — membre honoraire de la Société, II, 151, — médaille du ministère de l'Agriculture, II, 64.

CORMOULS-HOULÈS, Ed., membre titulaire de la Société, XVI, 163.

CORNEILLAN (de), Jacques. — Son mariage, 1580, II, 228, — IV, 78.

COUARAZE de LAA. — Ses documents sur l'Albigeois, IV, 369.

COULON, Léon, peintre. — Œuvres, V, 288, — VIII, 48, 291.

COURIER, Paul-Louis. — Son séjour à Albi, 1794-96, I, 144. — Lettre de lui du 4 vendémiaire an III, VI, 331-2.

COURTAUX, Théodore, auteur de *La famille de la Bauve d'Arifat* (c. r.), IX, 219-21, avec blason.

CRAMAUSSEL, professeur au Lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, XV, 367.

CRAYOL, Edmond, notaire, membre titulaire de la Société, IX, 48, — don aux Archives départementales, XII, 322.

CROS, sculpteur. — Œuvres, XIV, 194.

CROS, J., inspecteur primaire, lauréat de l'Académie des Inscriptions de Toulouse, auteur de *La franc maçonnerie, esquisse de l'histoire d'un groupe maçonnique, les loges de Toulouse*, de 1740 à 1870, XII, 207.

CROSES, Jean, élève de l'Ecole des Chartes, VII, 192.

CROUZET, E., auteur d'*Observations sur la fontaine ou griffoul de Lisle*, III, 137.

CROZES (Abbé), aumônier de La Roquette. — *Souvenirs de l'abbé C.*, éd. Moreau, V, 176.

CROZES, Hippolyte, magistrat. — Sa mort, III, 65, — auteur de *Le diocèse d'Albi*, II, 122.

CRUSSOL (de), Emmanuel. — Biens échus par succession, 1601, III, 215.

CUN (de), Arnal. — Note biographique, I, 239.

CUN (de), Guillaume. — G. de C. de Rabastens, par Cabié, I, 227-30.

DACIER, André, littérateur. — Son portrait gravé par Barrois, XIV, 323.

DAGUILHON-PUJOL, président honoraire de la Cour d'appel de Toulouse. — Sa mort, IV, 191.

DAILLON du LUDE, évêque d'Albi. — Troubles dans la ville d'Albi sous l'épiscopat de D. du L. par Jolibois, IX, 49-61, 135-45. — Testament de Gaspard de D. du L., 7 octobre 1675, par le baron de Rivières, XII, 27-34. — Entrée solennelle de Gaspard de D. du L., évêque d'Albi, à Castelnau-de-Montmiral en 1656 par le baron de Rivières, XIII, 191-3. — Brouillerie entre l'évêque d'Albi et l'archevêque de Toulouse, 1662, I, 362.

DALY, César. — Sa démission d'architecte diocésain, I, 256. — membre honoraire de la Société, II, 52, 151. — César D. par Sylvain Bories, XI, 12-24.

DARDENNE, trésorier payeur général, membre correspondant de la Société, auteur d'une *Histoire de Milhars* (inédite), XIV, 191, 395.

DARROUY, conseiller de Préfecture, lauréat de l'Académie de Législation de Toulouse, III, 216.

DAUDIN, ingénieur. — Son étude sur la Position... des mines de charbon de la commune de Saint-Gervais et des mines de fer de Lacaune, an II, VII, 273-6

DAUPHIN, Robert, évêque d'Albi. — Voy. CAZILHAC.

DAURE. — Famille D. par Jolibois, V, 172.

DAVANTÈS. — Voy. ANTHÉSIGNAN.

DEBAR, poëte. — Debar par Vidal, VII, 101-3.

DECAZES (Baron). — Sa mort, XIV, 394.

DELAPORTE, Pierre, coadjuteur d'Albi. — Testament de P. de L., 1548, par Jolibois, III, 320-2.

DELBOSC (Dr), membre titulaire de la Société, II, 211.

DÉLICIEUX, Bernard, Franciscain. — *B. D. et l'Inquisition albigeoise* par B. Hauréau (c. r.), I, 263-6.

Delisle, Léopold, directeur de la Bibliothèque nationale a publié dans la *Revue* : Donation d'une église à l'abbaye de Castres vers 1085, VIII, 159-60.

DELORME, Emmanuel, éditeur de *Ordonnance du duc de Montmorency pour la réédification des églises et couvents de Castres*, IX, 308.

Delpy, E. a publié dans la *Revue*: Lou Printems à Pexibal (poésie), IX, 146-9.

DEMUR, Emille, architecte départemental du Tarn, XVII, 357.

DERIVIS, père, musicien. — Sa mort, 1856, II, 48, — son portrait au Musée d'Albi, III, 328.

DEVOISINS-LAVERNIÈRE, sénateur, membre honoraire de la Société, II, 52, — maître ès jeux floraux, IX, 44. — Son éloge aux Jeux floraux, XVII, 94.

Desazars (Baron), auteur de *Origines et progrès des revenus de l'évêché d'Albi*, IV, 113 — *Les évêques d'Albi aux* XIIe et XIIIe *siècles, origine et progrès de leur puissance temporelle et de leurs revenus ecclésiastiques* (c. r.), V, 11-4 — *Les Onobrisates et Lugdunum Convenarum*, VI, 225 — *Etude bibliographique et historique sur les premières années de Bernard de Castanet, évêque d'Albi*, VIII, 324.

A publié dans la *Revue* : La vieille cathédrale d'Albi, VIII, 27-35.

DESBARREAUX-BERNARD (Dr). — Sa mort, III, 32.

Descolis a publié dans la *Revue* : Poursuites contre les nouveaux convertis de Paulin, 1699, I, 317-8.

DESPONTS, fils, peintre. — Œuvres, V, 64 — VI, 255, — VII, 192.

Dhano, pseudonyme de **Marchandeau.**

DOAT, Norbert, membre titulaire de la Société, XVI, 315, — dons aux archives départementales. XII, 321-2, — XIII, 58.

DOAT, Taxile, de la manufacture de Sèvres, chevalier de la Légion d'honneur, XI, 119. — officier de l'Instruction publique, XV, 100. — Œuvres, III, 24, — IV, 64, 96, 320, — V, 64, 128, 144, 176, 272, — VI, 48, 255, — VII, 48, 224, — VIII, 48, 260, — XII, 128, — XIII, 159.

DOAT, Victor, membre et président de la Société, II, 6. — Sa mort, VIII, 292, — legs au Musée d'Albi, VIII, 324, — IX, 223.

DOGNON, Paul, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse, auteur de *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du* XIIIe *siècle aux guerres de religion*, XIV, 56.

DOUAIS (Abbé), auteur de *Acta capitulorum provincialium ordinis Fratrum Prædicatorum* (c. r.), XI, 169-73.

DOUGADOS, Jean-Jacques, volontaire de la République. — Dougados, J.-J. par Jolibois, I, 12.

DUCROS. — Impression de son *Anatomie*, 1657, III, 247.

DUFAUR de SAINT-JORY, Jacques, conseiller à la Chambre de l'Edit de Castres, 1601, III, 215.

Dumas de Rauly, archiviste de Tarn et Garonne, membre correspondant de la Société, VI, 369.

A publié dans la *Revue*: Charles Ier, comte d'Armagnac, VI, 337-9.

Dupéron, P., professeur au lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, XIV, 71.

A publié dans la *Revue* : Etude sur la Société populaire de Castres, 1er avril 1782-14 vendémiaire an III, XIV, 30-42, 77-101, 197-224, 343-61, — XV, 40-57, 146-55, 183-203, 316-31, — XVI, 25-39, 94-112.

DUPUY, Jean, de Labastide-Dénat. — Son testament, 1555, II, 47.

DUPUY, Paul, auteur de l'*Ecole*

normale de l'an III (c. r.), XII, 252-3.

DURAND, André, juge au tribunal de Lombez, auteur de *Moyens de concilier et arbitrer les différends entre patrons et ouvriers à la suite des accidents de travail*, XIV, 193.

DURAND (Dr), membre titulaire de la Société, XV, 371.

DUSTON, Benjamin, peintre. — Sa mort, I, 176.

DUVERGIER, Claude, évêque de Lavaur — Son droit de siéger au Parlement de Toulouse, 1606, enquête ordonnée à son occasion, 1608, III, 278.

E. R. — Voy. **Monclar**, Désiré.

EBRAIL OU HÉBRAIL. — Famille d'E. par Jolibois, V, 174.

ECHERNIER, Casimir, architecte. — Notice biographique, legs à la Bibliothèque d'Albi, XII, 263. — Notice sur l'architecte E. par le colonel Teyssier, XVII, 67-72. — *Notice sur E.* par Roguiat, XVII, 109.

ELBÈNE (d'). — Les d'E., évêques d'Albi, note biographique, I, 334.

ELBÈNE (d'), Alphonse Ier, évêque d'Albi. — Son avénement au siège épiscopal d'Albi, 1598, III, 136.

ESCANDE, Elisée, auteur de *Les Méridionales*, III, 263 — *Sonnets et Poésies religieuses*, VI, 328.

ESCARLHAN (d'), Louis. — Son testament, 1568, I 62-3.

ESCOT, Charles, peintre. — Œuvres, I, 143, — II, 100, 161, — III, 248, — V, 288, — VI, 48, 255, — VII, 48, 224, — VIII, 48, — XI, 120.

ESPÉROU, agent-voyer d'arrondissement, membre titulaire de la Société, XV, 371.

ESQUILAT, Isidore, auteur de *Chroniques albigeoises et poésies diverses* (c. r.), I, 93-6.

Estadieu, bibliothécaire-archiviste de Castres, membre correspondant de la Société, XII, 381, — auteur de *Notes chronologiques et statistiques pour servir à l'histoire de la ville de Castres*, IV, 336 — *Annales de la ville de Castres*, VII, 387 — *Annales du pays castrais*, XI, 100.

A publié dans la *Revue* plusieurs glanures, XII, 319-20, 375-6 et vol. suivants *passim*.

FABRE, Eutrope. — Notes et renseignements biographiques sur quelques possesseurs des livres de raisons d'Eutrope F. et de Guilhem Mazenx [les Fajole, Pérès, Sambucy], par L. de Santi, XIII, 281-91, 352-62.

FABRE, J., pharmacien, membre correspondant de la Société, XI, 52, — auteur de *Pharmacopée royale galénique et chimique de 1674*, X, 378.

FABRE, Léopold, peintre. — Œuvre, XIV, 402.

FABREGUETTES, magistrat, membre honoraire de la Société, III, 26.

FAJOLE (Famille de). — Voy. de **Santi**.

Falguières, A., a publié dans la *Revue* : Géographie du département du Tarn, XII, 146-58, 297-310, 335-54. Cf. **Malphettes**.

FAU, instituteur, membre correspondant de la Société, XII, 384, — lauréat du Concours Rodière, IX, 160, — don aux Archives départementales, XII, 322, — auteur de *L'Ancien Cuq*, prix de la Société en 1899, XVII, 103.

FAURE (de). — Famille de F. par Jolibois, V, 172-4.

FAURIN. — *Mémoires de F.*, éd. Pradel, II, 181.

FAVAREL, Clément, juge de paix, membre titulaire de la Société, III, 33, — sa mort, XVI, 321, — auteur de *Théorie du crédit*, I, 144, — III, 33, 40, — VII, 312.

FAVAREL, Louis, notaire et conseiller général. — Don aux Archives départementales, XII, 321.

FÉRAL, Gaston, auteur d'*Observations météorologiques*, XIV, 68.

FÉRAL, Louis-Philippe, avocat, maître ès Jeux floraux, IX, 44.

FERDINAND d'Autriche, archiduc.

— Sa visite à Sorèze, 1783, IX, 363.

FERMAT, Pierre, mathématicien. Son buste, III, 50, — sa statue à Baumont-de-Lomagne, III, 232, — son éloge, II, 16. — Pierre F. par Jolibois, I, 11-2.

FERRIÈRES (de), Guilhot. — Sa mort, 1577, VI, 95.

FIEU, L., lauréat de l'Escolo Moundino, XIV, 194.

Figuères a publié dans la *Revue* : Armorial général du département du Tarn, VIII, pag. à part, 1-19, — XI, 64.

Filhol, H., professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse. — Sa mort, IV, 304.

A publié dans la *Revue* : Gisements et mammifères fossiles dans le Tarn, III, 288-90.

FLÉCHIER, Esprit, évêque de Lavaur — Lettre de lui du 5 juin 1685, VII, 296.

FLEUREAU, proviseur du Lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, XV, 371, — auteur d'une notice sur le *Lycée d'Albi*, XVI, 338-9.

Flouest, Ed., a publié dans la *Revue* : De l'exploration des tumulus, IV, 179-83 — (et **Jolibois**) Notes sur quelques antiquités gauloises du Musée d'Albi, VIII, 42-5.

FOIX (de), Odet, vicomte de Lautrec, lieutenant général en Languedoc, 1523-5, III, 199.

FONTENEAU, archevêque d'Albi. — Son portrait par Priou, IX, 159.

FONVIEILLE, Joseph, lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts de Toulouse, VI, 112.

Forestié, Edouard, membre correspondant de la Société, V, 193. — éditeur d'un *Inventaire du château de Salvagnac, 1606*, VIII, 291.

A publié dans la *Revue* : Notes historiques et généalogiques concernant l'Albigeois, extraites du livre de comptes des frères Bonis, V, 155-7, 175-6 — Inventaire du château de Salvagnac en 1606 (ci-dessus), XI, 121-35, avec fig.

FORESTIÉ, Emile, auteur d'une étude sur *L'Imprimerie à Puylaurens*, XIV, 196.

FORT (Abbé), archiviste diocésain, IX, 159, — éditeur de l'*Albia christiana*, revue, IX, 368 — X, 67.

FOSSÉ (de), Jean Ier, évêque de Castres. — Saisie de ses biens, 1601, III, 215.

FOURCASSIÉ, professeur au Lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, XV, 371.

Fourès, Auguste, a publié dans la *Revue* : As Martinaires (poésie), XIII, 215-6.

FOURNIER, Marcel, auteur de *Statuts et privilèges des Universités françaises*, XII, 127.

FRANCE (de), Henri, auteur de *Histoire de Cuq-Toulza*, IV, 304.

FRANÇOIS Ier. — Autorisation donnée par lui aux consuls de Lavaur de construire une prison, 1531, VI, 152-3. — Passage de François Ier dans l'Albigeois, 1533, par Jolibois, VII, 121-3.

FRÉBAULT, auteur de *Analyse de la psilomelane d'Alban* (c. r.), III, 264.

FRÉZOULS, Antoine, inspecteur des colonies. — Don au Musée d'Albi d'objets provenant de l'Afrique occidentale, XIII, 303.

FUZIER, Jules, conseiller général, auteur de *Crise de l'industrie française*, V, 256.

GABRIAC (Janin de). — Historique d'un débat sur la préséance entre J. de G. et la communauté de Cadalen par Cahours de Fénols, VIII, 144-51.

GACHES, Félix, membre titulaire de la Société. — Sa mort, XIV, 69. — Félix G. par Jules Jolibois, XIII, 220-1.

GACHES, Jacques, chroniqueur, pasteur à Castres, 1654, I, 254-5, — et sa famille, III, 264. — *Mémoires de G.* éd. Pradel, II, 178-9, — Suites des Mémoires de G. par Pradel, XI, 73-81, 136-46, 207-16, formant le 3e fascicule des *Archives historiques de l'Albigeois*, XII, 49.

Gaida, Marc, peintre décorateur. — Ses travaux à la cathédrale d'Albi, XI, 41, 294.

A publié dans la *Revue* : La

crosse d'un évêque d'Albi, X, 224-35 — Découvertes faites dans le chœur de la cathédrale d'Albi, XI, 275-7, avec fig.

Gaillac, Achille, membre correspondant de la Société, II, 53, — lauréat de l'Académie des Inscriptions de Toulouse, VIII, 291, — XII, 264, — auteur de *Notice sur les emplacements romains dans la commune de Lisle* et *Recherches sur les origines de Lisle*, VIII, 291 — *Poignée de légendes recueillies dans la commune de Lisle*, XI, 116-7 (c. r.) — *Notice sur les objets d'archéologie du Musée cantonal de Lisle*, XI, 120. — *Les carreaux coloriés de l'abbaye de Candeil*, XII, 262 — *La commune de Lisle d'Albi archéologique, monumentale et pittoresque*, XII, 264.

A publié dans la *Revue* : Recherches sur un tiers de sol d'or mérovingien découvert à Avens, com. de Lisle, III, 195-6 — Description des objets de l'âge de pierre découverts dans la commune de Lisle, IV, 44-7, avec carte et fig. — Antiquités de l'âge de bronze et de la période gauloise découvertes dans la com. de Lisle, IV, 201-6, avec carte et fig. — Antiquités des époques mérovingienne et carolingienne découvertes dans la com. de Lisle, IV, 266-9, avec carte et fig. — Observations sur le souterrain de Colombaylet [com. de Lisle], IV, 359-61, avec plans — Glanure, IV, 368 — Antiquités capétiennes découvertes à Lisle, V, 5-11, avec carte et fig. — Le château de Penne (poésie), V, 30-1 — Découverte d'instruments chelléens dans la com. de Lisle, VI, 109 — La Bibliothèque populaire et le Musée cantonal de Lisle, X, 159-62 — Poteries de Giroussens, XI, 31-2, avec fig. — Carreaux émaillés provenant de la chapelle de l'abbaye de Candeil, XV, 274-5, avec fig. — Bijou gallo-romain découvert à Saint-Vincent, com. de Lisle, XV, 275-6, avec fig.

Gaillac (de), Guilhem-Bernard. — *G.-B. de G. et l'enseignement chez les Dominicains à la fin du* XIII*e siècle* par Ch. Molinier, V, 176.

Galanger, Pierre, maçon, constructeur de l'église de Belmont, Aveyron, 1514-24, II, 98.

Galez, Pierre — P. G., principal du collège de Castres en 1593, note par A. Bernus, XVII, 93.

Galinier. — Don d'objets touaregs au Musée d'Albi, XIV, 74.

Galtié, préfet du Tarn, membre honoraire de la Société, III, 26.

Galtier de Laroque (de), A., membre correspondant de la Société, X, 65, — auteur de *Le marquis de Rusigny et les protestants à la cour de Louis XIV* (c. r.), IX, 213-9. — G. de L. par Jolibois, V, 174-5.

A publié dans la *Revue* : Lacaune. Le fief de Carausse, Couloubrac et Lagarrigue, V, 111.

Galup, Jean, a publié dans la *Revue* : Les deux cloches (poésie), XIII, 138-41, — L'amour vient sans qu'on y songe (sonnet), XVII, 110-1.

Gardel, Gustave, sculpteur. — Œuvres, VI, 48.

Gardès (Comte), membre de l'Académie des Jeux floraux, XIV, 402.

Garrisson, Antoine, a publié dans la *Revue* : Cordes (sonnet), IV, 265-6.

Garsinde, comtesse de Toulouse et d'Albigeois. — Codicille de G., comtesse..., vers 972-974, par Cabié, XVII, 181-202.

Gatien-Arnoult a publié dans la *Revue* : Cinq lettres de Boyssoné à J. de Coras, III, 180-4.

Gaubert, membre correspondant de la Société, IV, 98.

A publié dans la *Revue* : Au président de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn (poésie), IV, 122.

Gauthé, peintre. — Façon de portraits, 1775, VII, 223.

Gazel-Larembergue (Dissiton de), J.-Henri. — Sa mort, ses œuvres, IV, 334.

Gélas (de), Daniel-François, marquis d'Ambres. — Destruction de son mausolée, 1796, II, 260.

Gélas (de), François. — Sa naissance, 1640, XVII, 227.

GÉLAS (de), Hector, marquis d'Ambres. — Epitaphe d'un marquis d'Ambres par Cabié, XII, 191-4.

GÉLAS (de), Marguerite. — Sa naissance, 1641, XVII, 227.

GENEST, membre titulaire de la Société, II, 6.

GENÊT, Charles, élève à l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, IX, 221, — de Paris, XI, 119.

GENIBROUSE (de), Sébastien. — Inventaire de la succession de Séb. de G., s' de Saint-Amans, par J. Calvet, VII, 93-6.

GENSANNE (de), ingénieur. — De G., inspecteur des mines de Languedoc, de 1775 à 1778, par Cabié, XIII, 165-79. — Le diocèse de Castres vers 1776 (éd. Cabié), XIII, 1-8. — Le diocèse de Lavaur (id.), XIII, 161-5. — Le diocèse d'Albi vers 1779 (id.), XIII, 331-45, — XIV, 132-50.

GIBRAT, de la Doctrine chrétienne. — Jean-Baptiste G. par Jolibois, II, 14.

GILLES, Pierre, naturaliste. — Inscription biographique, VII, 109-10. — *P. G., le « Père de la zoologie française »*, par le Dr Hamy (c. r.), XVII, 178-9.

GOLSE, professeur à l'Ecole des beaux-arts de Toulouse. — Sa mort, II, 196.

GONTIER, Clément, lithographe. — Œuvres, XII, 128, — XIII, 158, — XVII, 111.

GORSE, Léopold, élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, VIII, 291.

GOUDOULI, poète patois. — Projet de statue, IV, 96.

Goujet (Abbé) a publié dans la *Revue* : Michel Leclerc, VI, 127-8.

GOUT, architecte. — Son plan de l'hôtel de ville de Cordes, IV, 320.

GOUX (LE) de LA BERCHÈRE, Charles, archevêque d'Albi. — Procès-verbal de visite de quelques paroisses du diocèse d'Albi en 1700 par le baron de Rivières, XII, 65-85, 167-78, 226-35.

GOUZY, Paul, auteur de *Le voyage d'une fillette au pays des étoiles* (c. r.), V, 383-4, — VI, 1.

GRAILLI (de), Jean, comte de Foix. — Prise de possession de la vicomté de Lautrec en 1425 par J. de G. par Jolibois, I, 25-7.

GRANAT, O., auteur de *L'industrie de la draperie à Castres au* XVIIe *siècle*, XV, 296.

GRAULE (Abbé), membre correspondant de la Société, V, 32. — VI, 2, — don au Musée d'Albi, V, 81, — auteur de *Histoire de Lescure*, VI, 1, — IV, 304, — *Notices sur quelques évêques d'Albi du* IIe *à la fin du* VIIe *siècles*, XVII, 221-2.

Grellet-Balguerie, Charles, auteur de *La résurrection d'un peuple*, II, 16.

A publié dans la *Revue* : A quelle époque vivait saint Alain ?, I, 141-2, 154-5 — Un sarcophage antique à Lavaur, I, 165-7, 239, 367-8, avec fig. — Habitation souterraine fortifiée de Mazères, commune de Fiac, I, 197-202, 211-6, avec plan et fig.

GRENIER-FAJAL (de) auteur d'une note sur *Ch. Bourdin pasteur de Sénégats*, I, 336 — *Un poème latin de J. Barricave*, II, 123 — *Les derniers synodes du Quercy*, III, 264 — *Le synode de Réalmont en 1606*, V, 17.

GRIMAUD, négociant, membre titulaire de la Société, XV, 371.

GUALY (Vicomte de), Edouard, membre correspondant de la Société, II, 82.

GUALY-LAGINESTE (de), Arthur, membre correspondant de la Société, II, 82.

GUARDI (LE). — Note sur un tableau du Musée d'Albi attribué au Guardi par Ch. Bories, V, 148-9. — Voy, aussi XIII, 152.

GUÉDY, Eugène. — Don au Musée d'Albi, II, 61.

GUÉDY, Gaston, peintre. — Œuvres, XII, 128, — XIII, 158, — XIV, 194, — XVII, 111.

GUÉRIN (de), Eugénie. — Eugénie de G. (ode) par Léon Marchandeau, XI, 176.

GUÉRIN (de), Maurice. — Une poésie inédite de M. de G. par le baron de Rivières, XI, 228-30.

GUIBAL, Georges, doyen de la Faculté des lettres d'Aix, membre honoraire de la Société,

II, 51, — auteur de *Mirabeau et la Provence en 1789*, VI, 256 — *Origines du mouvement fédéraliste à Marseille*, XIV, 403.

GUILHAUMON, percepteur. — Don aux Archives départementales, XIII, 58.

GUIRAUD, Jean, notaire de Lavaur. — Extraits du registre des cèdes de J. G., notaire de Lavaur, secrétaire du chapitre cathédral de Saint-Alain [1630-1] par Vidal, XII, 255-8.

GUIRAUDE, dame de Lavaur. — Toast à la mémoire de G. par Mistral, V, 28-30.

GUY, Bernard, Inquisiteur. — Manuscrit de B. G. relatif aux Frères Prêcheurs d'Albi par le baron de Rivières, XVI, 294-305.

GUYOT, E., auteur de *La boussole de l'harmonie universelle, esthétique applicable aux arts des sons, de la couleur et de la forme* (c. r.), XII, 54-9.

HAMY (Dr) auteur de *Notice sur Pierre Gilles d'Albi*, XVII, 178-9.

Hardy, architecte diocésain, II, 212.

A publié dans la *Revue* : Lettre relative à la restauration des peintures de la cathédrale d'Albi, XI, 109.

HARGENVILLIERS (Comte d') maître ès Jeux floraux, IX, 44.

HAURÉAU, Barthélemy, auteur de *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise* (c. r.), I, 263-6.

HAUTPOUL (d'). Famille. — Note sur les d'H. par Jolibois, VI, 32.

HAUTPOUL (d') Jean-Jopeph, général. — Pompe funèbre maçonnique à Puylaurens, VII, 280-91. — Le général J.-J. d'H. par Jolibois, VII, 276-7.

HAZARD, banquier, membre titulaire de la Société, IV, 17, — auteur de *Légende lorraine* (poésie), IV, 33.

HÉBRAIL. Voy. EBRAIL.

HÉBRARD, élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, XVI, 240, — XVII, 112, 232.

HEILLES (d'). Famille. — La famille d'H. de Lavaur par Vidal, VIII, 258-9.

HERMET (Abbé) auteur d'un mémoire sur les *Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn*, XVII, 93.

HERMITE, H., auteur de *Géologie. Principes* (c. r.), VIII, 259-60.

HILAIRE, Félix, auteur de *Les filles de Clodion ou la délivrance de la Gaule*, V, 80.

Houlès (Abbé) a publié dans la *Revue* : Les chaudronniers de Durfort, V, 15-6.

HUTEAU (d'), Louis. — Ses possessions à Brens, 1784, I, 288.

JANNIN, ancien professeur au Lycée d'Albi. — Sa mort, XIII, 53.

JARRIAND, E., auteur de *Histoire de la Novelle 118 dans les pays de droit écrit* (c. r.), VIII, 161-3.

JAURÈS, Benjamin, contre-amiral, membre honoraire de la Société, II, 51, — membre titulaire, sa mort, VII, 240, — don au Musée d'Albi, II, 124. — Projet de monument, XV, 296, — XVI, 174, — XVII, 359.

JAURÈS, Jean, professeur, membre titulaire de la Société, IV, 98. — Sa thèse de doctorat ès lettres, IX, 109.

JEANNE d'ARC. — La Pucelle devant Orléans par Jolibois, I, 123-5.

JEANNE de FRANCE. — Le divorce de J. de Fr. [1498] par Jolibois, VI, 349-54.

JEANSELME, agent-voyer, membre titulaire de la Société, XV, 371, — don au Musée d'Albi, XII, 385, — auteur d'une *Carte du Sidobre*, lauréat du concours de la Société de 1899, XVII, 103.

Jolibois, Emile, archiviste du Tarn, secrétaire perpétuel de la Société, II, 6, — officier d'Académie, II, 244, — médaille du ministère de l'Intérieur, II, 260, — correspondant de la Société archéologique du Midi, III, 264, — officier de l'Instruction publique, VI, 80, — membre non résident du Comité des beaux-arts des départements, VI, 256, — don d'objets d'histoire naturelle au Musée d'Albi, VI, 128, — sa mort, XI, 65-7. —

auteur de *Catalogue de la bibliothèque historique des Archives du Tarn*, I, 256 — *De l'utilité de la conservation des registres de notaires*, V, 209 — *Bouchardon, Jean-Baptiste, et ses élèves*, VII, 64 — *Matériaux pour un dictionnaire généalogique et biographique du département du Tarn*, XIII, 59, 375. — Claude-Emile J., 1813-94, sa vie et son œuvre, par le colonel Teyssier, J. Rolland, Vidal et Portal, XI, paginé à part 1-47, avec portrait.

A publié dans la *Revue* : Histoire du pays d'Albigeois, I, 2-3, 19-22, 34-8, 49-52, 65-7, 81-6, 129-34, 177-80, — II, 6-12, 125-31, — III, 72-5, 240-5, 297-300, — IV, 4-9, 194-201, 258-65, — V, 66-75, 130-6, 178-86, 210-5, 289-93, 353-8, — VI, 2-8, 33-7, 49-54, 97-102, 114-9, 307-15, 363-8, — VII, 113-8, 297-303, — VIII, 50-3, 214 20 — Le procès de la sorcière brûlée à Labruguière en 1485, I, 3-6, 22-4, 39-42, 52-6 — Le Castel sarrasi de Brassac, chant populaire, I, 6-7 — L'imprimerie à Albi, I, 8-9 — Pierre Fermat, I, 11-2 — Dougados, Jean-Jacques, I, 12 — de Combettes-Labourelie, I, 13-5, 30-1 — L'église Saint-Michel de Lescure, I, 17-8, avec fig. — Prise de possession de la vicomté de Lautrec, en 1425, par Jean de Grailli, comte de Foix, I, 25-7 — Jean Coras, I, 30 — Joseph Vaissète, I, 30 — Ordonnance somptuaire des consuls de Castres en 1357, I, 42-3 — La famille de Lawrens Sterne à Albi, I, 45 — Etablissements religieux, de charité et d'instruction publique du département du Tarn en 1790, I, 57-9, 69-72, 86-9, 103-6, 337-43 — II, 189-94, — III, 72-5, 144-8 — Mémoires du diocèse d'Albi au sujet des places fortes de la région, 1617, I, 59-61 — Villa de Gourjade [com. de Castres], I, 72-3, avec plan — Le vieux pont d'Albi, I, 73-4, — II, 197-204, avec fig. — Ordonnance somptuaire publiée à Castres en 1375, I, 74-5 — A propos d'un chat [procès devant l'officialité de Castres, 1670], I, 75-7 — Découverte d'antiquités [gallo-romaines] à Montsalvi [com. de Puygouzon], I, 80 — La Saint-Barthélemy à Albi, I, 89-91 — Elisa Lemonnier, I, 91-3 — Castelnau-de-Lévis, I, 97-102, avec fig. — Découverte d'antiquités [du moyen-âge] à Monestiés, I, 96 — Procession générale à Albi contre le luthéranisme, 1535, I, 106-7 — Les bibliothèques publiques du département du Tarn, I, 107-9, 120-2, 170-1, 186-90, 218-21 — La Société d'agriculture du Tarn, I, 109-11 — Les protestants au désert et les notes du curé de Sorèze, I, 113-7 — Entrée du roi et de la reine de Navarre à Albi, 1535, I, 118-20 — La Pucelle devant Orléans, I, 123-5 — Le château de Roquecourbe, I, 138-41, avec plan — La félibréjade, I, 153-4 — Soumission des habitants de Lacaune après la seconde prise d'armes du duc de Rohan, I, 169-70 — Condamnation à mort par les consuls de Cordes, 1774, I, 170 — A quelle époque vivait saint Alain? I, 183-6 — Le cimetière des infects à Albi, I, 190-1 — Une fête publique à Albi en 1492, I, 234-7 — L'agriculture au XVIIIe siècle, I, 237-9 — Jean d'Aussaguel de Lasbordes, I, 239-40 — L'ancienne boucherie à Albi, I, 251-2 — Henri de Rochegude, I, 253 — Sainte-Cécile d'Albi, sa restauration, I, 257-62, 321-27, — II, 171-6, — III, 9-13 — Les deux Robertet, évêques d'Albi, I, 270-2 — La Saint-Barthélemy [à Paris], I, 277-8 — Les Etats de la Ligue à Lavaur et à Albi, I, 278-80 — Bernard de Cazilhac et Robert Dauphin se disputant le siège épiscopal d'Albi, I, 273-7, 289-93 — Rapport au maire d'Albi sur le Musée, I, 294-6 — Prière en langue romane du XVIe siècle, I, 299-300 — Supplique des habitants de Lavaur au roi Henri IV pour obtenir la confirmation de leurs privilèges, I, 305-10 — Harangue au roi par M. d'Escorbiac, député de la Chambre de l'Edit de Castres, 1671, I, 310-2 — Notes tirées du livre de raison du sieur Cantié de Réalmont, 1703-10, I, 315-7 — Deux mémoires en faveur de la ville d'Albi sollicitant le rang de chef-lieu de département [1789], I, 327-30 — Puechassaut [com. de Brousse], I, 343-6, avec fac-simile — Le serment des consuls d'Escous-

sens, 1515, I, 346 8 — François Ier à Gaillac, 1553. I, 359-60 — Les vieux papiers, I, 360-2 — — Brouillerie entre l'évêque d'Albi et l'archevêque de Toulouse, 1662, I, 362 — Le drapeau de la garnison de Bitche, I, 363-4. — II, 32 — Quelques erreurs à propos de Bernard de Castanet, II, 12-3 — Bulle de l'antipape Clément VII autorisant l'établissement d'une école à Lacaune [1390], II, 13-4 — Jean-Baptiste Gibrat, II, 14 — Les seigneurs de Castres. II, 18-21 — Prise de la ville de Réalmont par Condé en 1628, II, 21-6, avec plan et fac-simile —Une fête latine à Montpellier, II, 30-1 — Discours prononcé à la première séance de la Société, II, 33-42 — Bénédiction de l'eau bouillante pour le jugement de Dieu, II, 45-6 — Discours à la Société sur la conservation des monuments anciens, II, 53-6 — Analyse de la relation d'un voyage fait en Italie par un Castrais en 1673, II, 58-62, 76-9 — Couplets contre le Directoire répandus à Castres en l'an VI, II, 62 — Mémoire lu à la Sorbonne [sur l'art à Albi], II, 65-8 — Rapport sur les fouilles faites à Puygouzon, II. 90-3, avec fig. — Burlats, II. 96-7 — Le château de Venès, II. 133-6, avec fig. — La charte de Beauvais, 1342, II, 136-46 — Supplique relative à la sortie des habitants de Lisle contre le duc de Rohan, 1621, II, 146-7 — Rapport annuel à la Société, II, 149-51 — Carlus, II, 152-3 — Le libre ferrat de Cordes, II, 159-61 — Note sur les origines de l'imprimerie à Albi, II, 176-8 — Paulin, II, 182-5, avec fig. — Le testament d'Antoine de Lautrec-Monfa, 1536, II, 185-7 — L'instruction publique dans le diocèse d'Albi avant la Révolution, II, 194 — Sigillographie [de l'Albigeois], II, 206-11, 222-6 — Les écoles de Castres au XVIe siècle, II, 226-7 — Mémoire sur l'histoire des beaux-arts à Toulouse et sur les annales illustrées de l'hôtel de ville, II, 229-34 — Etat de l'Albigeois au XVIIIe siècle, rapport du subdélégué du diocèse d'Albi, II, 238-40, 248-54, 268-71 — De l'enseignement du dessin, II, 245-8, — Arthès, II, 271-2 — Lescure, II, 273-5 — Les reliques de saint Vincent, II, 278-80 — Lasgraisses [hommage au roi, 1644], II, 283 — Discours à la séance publique de la Société, II, 292-6 — Relation du séjour de l'amiral de Montmorency à Castres, 1613, II, 299-300 — L'exposition des beaux-arts à Castres, II, 296-9, 304-7, 311-5 — Les antiquités du Castelviel d'Albi, II, 315-6, avec fig. — Relation des troubles et guerres civiles advenus au diocèse d'Albi et autres lieux de Languedoc, 1561-87, II, paginé à part 1-26 — Sémalens, ses coutumes, III, 17-21 — La Chambre de l'Edit à Lisle, III, 26-8 — Le cartulaire de Viane, III, 34-9 — Rapport à la Société sur le congrès des Sociétés savantes, III, 41-3 — Les élections consulaires à Castres en 1646, III, 43-4 — Musée de Toulouse [objets de provenance albigeoise], III, 45-53 — Fondation de Réalmont, III, 53-4 — Marssac, III, 70-1 — Raimond Lafage, III, 85-7, avec fig. — Rapport sur les travaux de la Société, III, 89-93 — Dom Vaissete, III, 94-9 — Le Castelviel [d'Albi], III, 99-104 — Destruction des fortifications de Teillet, 1623, III, 105-8 — Les écoles de Lautrec, III, 114 — Charte d'Ambialet, III, 115-20 — Alban et son canton, III, 127-32 — Pierre Borel, III, 132-3 — Catalogue des prieurs de l'église Notre-Dame de Fargues, III, 133-4 — Les salaires et la liberté des travailleurs de la terre au XVIIIe siècle [à Labruguière], III, 163-4 — La statue de Lombers, III, 164, avec fig. — L'industrie de Labruguière en 1724, III, 165-6 — Pierre Borel, III, 166 (voy. ci-dessus) — Charte de Florentin, 1260, III, 167-73. — Famille de Toulouse-Lautrec-Saint-Germier, III, 193-5 — Puygouzon, III, 197-8 — Extraits de registres du Parlement de Toulouse [XVe s. — 1638], III, 198-200, 214-5, 231-2, 247-8, 277-8, 295-6, — IV, 14-6, 47-8, 109-11, 238-40, 318-9, — V, 126-7, 287-8, 303-4, 383, — VI, 92-5, 191-2, 239-40, 286-8, 382-4, — VII, 46-8, 63-4, 110 — Le trésor de Notre-Dame de Fargues d'Albi, III, 201-4 — Le châ-

teau de Thuriès [com. de Pampelonne], III, 204-7, avec fig. — Reconnaissance des libertés de la ville d'Albi par l'évêque [1220], III, 210-1 — Rapport sur les Musées, l'enseignement du dessin et l'inventaire des richesses d'art dans le département du Tarn, III, 217-23 — Rapport sur les réunions des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, III, 234-6 — Le père d'Honoré de Balzac, III, 259-60 — La statuette de saint François [au Musée d'Albi], III, 267-8 — Notes extraites des archives communales de Boissezon pour servir à l'histoire de l'Albigeois, 1621-80, III, 269-73 — Mort et funérailles du comte de Castres, Bouffille de Juge [1502], III, 286-8 — Les viguiers d'Albi, III, 300-3 — Tableau des impositions de la ville de Labruguière de 1600 à 1740, III, 309-10 — Testament de Pierre Delaporte, coadjuteur d'Albi, 1548, III, 320-2 — Lettres du duc de Rohan à Madiane et aux consuls de Castres, 1621-9, III, 322-5, — IV, 19-25, 113-21, 164-72 — Charles Blanc, IV, 2-4 — Mézens et son château, IV, 10-4, avec fig. — Norbert Bonafous, IV, 18-9 — Une élection consulaire à Lautrec en 1670, IV, 30-2 — Rapport au congrès des Sociétés savantes sur un *Album de la cathédrale d'Albi*, IV, 55-7 — Les libertés de Lacrouzette [1403], IV, 60-1 — Ferrières et son château, IV, 72-6, 100-3, avec fig., carte et plans — Le banquet des félibres à Albi le 24 mai 1882, IV, 81-92 — Dénombrement de la population du diocèse d'Albi en juillet 1709, IV, 92-6 — Dénombrement fourni aux officiers royaux en 1639 par les consuls de Lacaune, IV, 122-5 — Charte de Montrecolet [com. de Damiatte, 1092], IV, 140-3, avec fac-simile — Le banquet du sacre des consuls à Lisle en 1657, IV, 150-2 — Rapport sur les mines de fer des environs de Lacaune par L. Cordier, au XIII, IV 152-7 — Commune de Mailhoc, IV, 158-60 — Le tombeau des Malvoisin dans le cloître Saint-Salvi d'Albi, IV, 183-5, 208 — Saliès et Le Sequestre, IV, 207-8 — Enquête sur la conduite du clergé d'Albi pendant les guerres de religion au XVIe siècle, IV, 233-5 — Extrait d'un ancien inventaire des archives du chapitre Saint-Salvi d'Albi, IV, 245-50 — L'administration du département du Tarn de 1790 à l'an VIII, IV, 251 6 — Rapport sur le congrès des Sociétés savantes en 1883, IV, 279-82 — La filleule ds saint Joseph à Lisle, IV, 286-7 — Députés du département du Tarn aux assemblées nationales, 1787-1883, IV, 305-10, 322-4, 349-51 — Le château de Combefa, IV, 337-42 — Le prieuré d'Ambialet, IV, 343-6, avec fig. et plans — Les reliques du naufrage de Lapérouse, IV, 346-7 — Saint Vincent Ferrier à Albi [1416], IV, 347-9 — Une circulaire [imprimée] en patois albigeois du XVe siècle, IV, 365-7 — Chronique rimée sur les évènements qui se sont passés à Albi en 1562-3, IV, 373-9 — Note relative à Louis Ier d'Amboise, évêque d'Albi, V, 30 — Les seigneurs de Puylaurens, V, 90-4, 111-2 — Le château de Laroque [com. de Saint-Antonin-Lacalm], V, 94-6, avec fig. — Henri de Rochegude, V, 100-2 — Organisation des protestants après le massacre de la Saint-Barthélemy, V, 114-9 — Règlement d'administration de la communauté de Puylaurens [1646], V, 123-5 — Budget de l'instruction publique à Puylaurens en 1765, V, 125-6 — Divisions administratives de l'Albigeois en 1789, V, 145-8 — Une lettre inédite du R. P. Touron [1751], V, 149-51 — Testament de Michel Bonhomme [sr de La Nogarède, 1503], V, 151-5 — Note relative à Louis Ier d'Amboise, V, 157-8 — Les vicomtes de Lautrec des maisons de Foix, de Navarre et de Bourbon, V, 171-2 — Famille Daure, Famille du Faure, Famille d'Ebrail, Galtier de Laroque, V, 172-5 — Dessins du château de Castelnau-de-Lévis, V, 201-2, avec plan et fig. — Lettre inédite d'Azaïs [1835], V, 202-3 — Etat de l'instruction primaire et secondaire dans le département du Tarn avant 1789, V, 262-75 — L'Académie protestante de Puylaurens, V, 281-3 — Le siège de Lavaur, V,

293-6 — Edouard Person et l'Ecole normale d'Albi, V, 306-9 — Une exposition artistique à Albi [en 1885], V, 348-51 — Le bullaire de l'église d'Albi, V, 551-2 — Rapport sur quelques découvertes faites à Puygouzon et à Lamillarié, V, 370-2, avec fig. — Pouillé du diocèse d'Albi en 1789, V, 373-81 — d'Hautpoul, VI, 32 — René Le Sauvage, évêque de Lavaur, 1673-7, VI, 40-5 — Reconnaissance faite au roi par la communauté de Vielmur, 1674, VI, 60-3 — Fréjairolles, VI, 63-4 — Les élections communales à Albi, VI, 81-7 — Les derniers seigneurs de Saliès, VI, 87-90 — Villeneuve-sur-Vère et Milhavet, VI, 92-3 — Les Claristes d'Albi, VI, 103-5 — Lettre de Jean, duc de Berry, aux habitants d'Albi, 1411, VI, 107-8 — Charte de Puybégon, 1246, VI, 121 — Lettre du duc Henri de Joyeuse aux consuls de Cordes, 21 octobre 1592, VI, 126-7 — L'abbé Paulet, VI, 226-32 — Un discours de Rochegude [1789], VI, 235-7 — Terssac, VI, 238-9 — Les beaux-arts dans le département du Tarn depuis la Renaissance, VI, 257-67 — Fondation de l'abbaye de Sorèze [754], VI, 267-70 — Les fortifications de la ville de Cordes, VI, 274-8 — La Temporalité d'Albi, VI, 295-6 — Léon Clos, VI, 296-8 — Saint-Sernin-les-Mailhoc, VI, 299-300 — Le cartulaire de l'abbaye Saint-Sernin de Toulouse et Pierre d'Andouque, VI, 315-6 — Les manuscrits de Rochegude, VI, 318-26, 342-9 — La colonne de la place du Vigan à Albi [an VIII], VI, 339-42 — Le mariage de Bouffille de Juge [1480], le divorce de Jeanne de France [1498], VI, 349-54 — Massol, VI, 369-74 — Les reliques de Sainte-Cécile d'Albi [d'après Barbier de Montault], VI, 379-81 — Le centenaire de Lapérouse, VII, 2-8 — Bernard Saisset. La famille de Ranchin [d'après Cabié et Pradel], VII, 11-4 — Le domaine royal dans la vicomté de Lautrec [1328], VII, 18-24, 78-80, 118-21 — Arfons. Une lettre de Bernard de Montfaucon, VII, 43-5 — Maussans, VII, 45-6 — Adrien Valette, professeur de de dessin, VII, 62 — Mort du consul de Lavaur, Clausade [1622], VII, 62-3 — Rapport sur le congrès des Sociétés savantes en 1888, VII, 81-3 — Les protestants de la Montagne depuis Louis XIV, VII, 103-8 — Passage de François Ier dans l'Albigeois [1533], VII, 121-3 — Les antiquités [romanes] découvertes à Albi à la Grandcôte, VII, 132-3, 311-2, avec fig. — Description de l'église Sainte-Cécile d'Albi, VII, 133-52, avec plan — Les vicomtes de Lautrec, VII, 157-74 — Etat politique, féodal et nobiliaire du diocèse d'Albi en 1725, VII, 235-8 — Libertés, privilèges et coutumes de la ville de Castres [1553], VII, 267-72 — Le général J.-J. d'Hautpoul, VII, 276-7 — Nobles et porte-épées du consulat de Cordes dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, VII, 292-3 — Viterbe, VII, 293-5 — Le nom et l'ordre avec les principales actions des évêques de Lavaur [continuation de la chronique de Colomby], VII, 311 — (et **Flouest**) Notes sur quelques antiquités gauloises du Musée d'Albi, VIII, 42-5 — L'administration communale dans l'Albigeois avant la Révolution, VIII, 97-9, 134-8, 166-72 — Noël du curé de Busque (poésie de X...), VIII, 204 — Fragments de la légende de sainte Carissime [XIIIe siècle], VIII, 266-7 — Règlements de police municipale de la ville de Castres, 1355-7, 1373 et 1375, VIII, 285-8, 318-20 — Charles Lemonnier, VIII, 385-6 — Troubles dans la ville d'Albi sous l'épiscopat de Daillon du Lude, IX, 49-61, 135-45 — Les restes de l'abbaye de La Salvetat [près Montdragon], IX, 150-2, avec fig. — L'abbé de Camps, IX, 153-5 — Les houillères de Carmaux, X, 77-90, 236-49, 330-7 — Découvertes faites dans le chœur de de la cathédrale d'Albi, X, 218-21 — Etude sur l'état social de l'Albigeois au XIIIe siècle, X, 253-61, — XI, 1-11, 147-55, 241-54, 297-313, — XII, 209-25 — Une lettre des Vaudois des vallées du Piémont aux protestants de France, 1655, XI, 62-72.

Glanures, *passim*. — Chronique de la *Revue* et procès-verbaux des séances de la

Société de l'origine à 1894.

Bibliographie, I, 12-4. 20, 47-8, 64, 93-6, 122-3. 203-5, 263-6, — II, 26-7, 122, 178-80, 280-3, — III, 75-80, 213-4, 312, — IV. 125-6, 287-8, 316, — V, 11-4. 286, 304, 383-4, — VI, 11-4, — VIII, 47-8, — IX, 213-9. 219-21, 222, — X, 69-73, 251-2, 303-16.

JOLIBOIS, Henri-Emile, pasteur protestant, membre titulaire de la Société. III, 137, — auteur de *Les Albigeois, essai sur le mouvement religieux dans le Midi de la France au Moyen âge*, III, 137.

JOLIBOIS, Jules, chef de division à la Préfecture du Tarn, membre titulaire de la Société, III, 137. — secrétaire perpétuel, XI, 238, — continuateur du *Dictionnaire généalogique et biographique du département du Tarn*, XVII, 99.

A publié dans la *Revue* : Le général Séré de Rivières, XII, 63-4 — Félix Gaches, XIII, 220-1 — Chronique de la *Revue* et procès-verbaux des séances de la Société depuis 1894.

JOSION, Jean, pasteur à Castres au XVIIe siècle, XVI, 338.

JOYEUSE (de), Anne. — Entretien de son camp en 1586, III, 199.

JOYEUSE (Vicomte de), Guillaume. Sa lettre au gouverneur de la ville d'Albi, 30 juin 1577, XIV, 63-4.

JOYEUSE (Duc de), Henri. — Lettres aux consuls de Cordes, 24 octobre 1592, par Jolibois, VI, 126-7.

Juéry (Dr) a publié dans la *Revue* : Discours prononcé aux obsèques du docteur Paul Lalagade, XVI, 328-34.

JUGE (de). Voy. BOUFFILLE.

JULIA, Léon, lauréat de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, VI, 112.

JULIA, Louis, membre correspondant de la Société, XII, 50, — auteur de *Essai sur l'histoire de la ville de Réalmont*, XII, 50.

JULIEN, lauréat du concours régional agricole de Rodez, I, 128.

JULIEN, Edouard, lauréat de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, XVII, 232.

LABADIE, Paul, auteur d'une étude sur *le Sidobre*, lauréat du Concours de la Société de 1899, XVII, 103.

LABATUT, membre titulaire de la Société, II, 6.

LABORIE (de), François, chatelain de Viane en 1604, III, 247.

LACOMBE, J.-B., membre correspondant de la Société, XII, 379, — sa mort, XV, 364.

LACOMBE de SAINT-MICHEL, député du Tarn. — Mention de lettres de lui, IX, 112.

Lacroix, Félix, conducteur principal des Ponts et chaussées, membre correspondant de la Société, V, 258, — conservateur adjoint du Musée d'Albi, XVI, 173, — dons de divers objets à la Société, VI, 226, — XII, 203, 262, 378, 382, — auteur d'une *Carte archéologique du Tarn*, VI, 226, — VII, 193-4, — XVI, 323, — d'une étude sur *Gramat et ses environs*, VIII, 357.

A publié dans la *Revue* : Des antiquités gallo-romaines dans l'arrondissement de Gaillac, VI, 82-4, 151-2, 216-8, avec fig. — Recherches sur l'origine des souterrains de l'arrondissement de Gaillac, VI, 106-7 — Le vent d'autan, VI, 285-6 — Note sur deux fragments de poterie gallo-romaine, VII, 24-5 — Cheminée [du XVIIIe siècle] à La Peyre [com. de Cahuzac-sur-Vère], VII, 276, avec fig. — Note sur l'emplacement du château de Laboutarié, VIII, 220-1, avec fig. — De quelques objets gaulois et mérovingiens, X, 47-8, avec fig. — Terrain tertiaire, canton de Réalmont [com. de Dénat], X, 140-3, avec fig. — Station gallo-romaine de Fargues, com. de Dénat, X, 361-2, avec fig. — Note sur deux échantillons fossiles, XI, 55-6 — (et **Vidal**). Les ruines d'un vieux moulin à Lavaur, XII, 35-40, avec fig. — De la géologie dans le département du Tarn, XIII, 91-101, 194-209, 228-39, avec fig. — Notes sur quelques poteries gauloises, XVI, 126-7, avec fig. —

Fouilles de la station gallo-romaine du bois de Fargues, com. de Lamillarié, XVI, 264-7, avec carte.

LACROIX, Raimond, élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, XVI, 240, — XVII, 112, — lauréat du Concours de la Société de 1899, XVII, 103, — don d'un tableau au Musée d'Albi, XVII, 358.

Lacroux, Numa, pharmacien de la marine, membre titulaire de la Société, XII, 204, — trésorier, XV, 366, — dons au Musée d'Albi, II, 32, 260, — IV, 226.

A publié dans la *Revue* : Le vice-amiral de Saint-Félix, VI, 303-4.

LAFAGE, notaire à Lavaur. — Dépôt de minutes notariales aux Archives du Tarn, VII, 65.

LAFAGE, Raimond, dessinateur. — Son œuvre, I, 368, — son buste par J. Rivière, XIV, 323. — L'œuvre de R. L. par Cabié, III, 62-3. — Raimond L. par Jolibois, III, 85-7, avec fig., — Le monument de R. L. par Jules Momméja, IX, 300-1.

LAFARGUE, conseiller de Préfecture, membre correspondant de la Société, V, 1, — membre titulaire, VII, 261, — démissionnaire, XVII, 101, — don de livres à la Société, XVI, 239.

LAFARGUE, Edmond, professeur au Lycée d'Albi, auteur de *L'amateur de chrysanthèmes* (poésie), VIII, 164.

LAFILLÈE auteur d'un *Relevé de l'église de Lescure*, IV, 96, 320.

LAFFONT, Noël, lauréat des Jeux floraux de Toulouse, XIII, 224.

LAFON. — Discours de L., régent de la Temporalité d'Albi, août 1789, par le baron de Rivières, XV, 277-8.

Laforgue, Camille, auteur de *Tres sonnets quarantens* (poésie), II, 277 — *Lettre sur le phylloxera*, III, 65.

A publié dans la *Revue* : L'iver (poésie), II, 161.

LAHONDÈS (de), Jules, maître ès Jeux floraux, IX, 44.

LALAGADE, Paul, avocat, membre titulaire de la Société, IV, 17.

LALAGADE (Dr), Paul, membre honoraire de la Société, X, 68, — XI, 109, — sa mort, don au Musée d'Albi, XVII, 98, 357, — auteur de *Etudes pratiques sur la vaccine* (c. r.), VIII, 113-32 — *Nécessité, urgence de construire un asile pour les épileptiques à Albi*, XIV, 397-8, 404. — Notice nécrologique par le Dr Juéry, XVI, 328-34.

LALANDE, Pierre, géographe. — Son assassinat à Cuq, 1774, II, 148.

LANTERNIER, professeur de dessin au Lycée d'Albi, conservateur du Musée de peinture d'Albi, VIII, 260.

LAPÉROUSE (GALAUP de), navigateur. — Acte de baptême, 1741, II, 212, — possessions à Brens, 1783, I, 288, — ses descendants, XVI, 175, — épaves du naufrage, V, 31-2, — transport des cendres de son compagnon, Fleuriot de Langle, VII, 192, — découverte d'objets provenant de son expédition, XV, 375, — médaille commémorative de sa dernière expédition, VI, 336, — monument élevé près de Botany-Bay (Australie), V, 176, — érection d'un monument à l'île Maurice, XIV, 401-2, — son centenaire, VI, 255-6, — VII, 60-2. — Les reliques du naufrage de L. par Jolibois, IV, 346-7. — Découverte et sauvetage de débris provenant de l'expédi- de L. [1883], par le lieutenant de vaisseau Bénier, V, 97-100. — Le centenaire de L. par Jolibois, VII, 2-8. — *Notice* par Vieules, VII, 65, — notes du même, VII, 97. — *Supplément à la notice sur la famille et la vie privée de L.*, par le même, IX, 367.

LARIVIÈRE (de), Charles, membre correspondant de la Société, V, 1, — XI, 38, — auteur de chroniques dans la *Revue générale*, VI, 96 — *Mirabeau et ses détracteurs* (c. r.), IX, 221-2 — *Catherine II et la Révolution française*, XII, 59-62 — *Alexandre Brüchner, sa vie, son œuvre*, XIV, 195.

Larroque, Pierre, pharmacien, membre titulaire de la Société, XI, 110.

A publié dans la *Revue* : Antiquités préhistoriques recueil-

lies dans le canton de Villemur et ses environs, XVII, 1-14, avec fig.

LASOURCE (ALBA), Conventionnel. — *Lasource* par C. Rabaud, VII, 192. — Deux lettres du Conventionnel L. par Portal, VIII, 376-7 — *Lettres de L.* par A. Lods, VIII, 387.

Laugé, instituteur, membre correspondant de la Société, II, 53.

A publié dans la *Revue* : Etude sur la grêle, II, 107-16.

LAURENT, préfet du Tarn, président honoraire de la Société, VIII, 358.

LAUTREC-MONTFA (de). — Le testament d'Antoine de L.-M., 1536, par Jolibois, II, 185-7.

Lauzeral, Casimir, membre titulaire de la Société, II, 53.

A publié dans la *Revue* : Découverte d'antiquités [pierre polie, gallo-rom. et moyen âge] dans le canton de Rabastens, II, 213-7, avec fig. — A Moussu Paul Prouho (poésie), IV, 265 — Notice sur quelques armes portatives, V, 274-7 — — Lou grilhet das prats et Matinado de Careme (poésies), VII, 45 — Quelques mots sur Guiddal, com. de Rabastens, VII, 108-9 — Bénitiers en poterie de Giroussens, X, 144-5, avec fig. — Antiquités des environs de Guiddal, X, 290-5, avec fig. — A de flous qu'amasset moun fil (poésie), XV I, 226.

LAVERGNE, Bernard, sénateur. — Son médaillon par Pech, VIII, 260, — auteur de *Agriculture des terrains pauvres* (c. r.), IV, 125-6 — *L'évolution sociale*, IX, 367 — *Le socialisme collectiviste*, XI, 118.

LAZERGES, membre correspondant de la Société, II, 53.

LECLERC. — Michel Leclerc par l'abbé Goujet, VI, 127-8.

LEMAS, Th., auteur de *Un département* [Oise] *pendant l'invasion de 1870-71* (c. r.), V, 284-6.

LEMONNIER, lauréat du Concours régional de Rodez, I, 128.

LEMONNIER, Charles. — Charles L. par Jolibois, VIII, 385-6.

LEMONNIER, Elisa. — Elisa L. par Jolibois, I, 91-3.

LEPELETIER-SAINT-FARGEAU. — Cérémonie à Castres en sa mémoire, 1793, XV, 200-1.

LESCURE (de). — Mariage d'Anne de L., 1580, IV, 78.

LESCURE (de). — Décès de Jean-Baptiste de L., prieur de Saint-Michel de Lescure, 1752, II, 48.

LESTANG (de), président de la Chambre de l'Edit de Castres, 1613-17, IV, 48, 110, 239.

LIGONIER (de). — *Jean-Louis de L., généralissime de l'armée anglaise* par C. Rabaud (c. r.), X, 377-8.

LIOZU, Charles, peintre. — Œuvres et récompenses, V, 312, — VI, 112, 304, — XIV, 402, — lauréat du Concours de la Société de 1899, XVII, 103, — don au Musée d'Albi, VI, 112.

LODS, éditeur de *Lettres de Lasource*, VIII, 387.

LOMON, Charles, membre honoraire de la Société, III, 185.

LOUBAT, Henri, peintre, prix Suau de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, I, 176, — professeur adjoint à la dite Ecole, V, 32, 381. — Œuvres et récompenses, I, 208, 304, — II, 80, 100, 244, — III, 40, 200, 332, — IV, 79, 256, — V, 256, 288, 384, — VI, 32, 47, — VII, 48, 111, — VIII, 291, — IX, 160, — XI, 120, — XII, 128, — XIII, 158, — XIV, 194, — XVII, 230.

LOUIS VIII. — Son passage à Albi, Lavaur et Puylaurens en 1226, I, 365.

LYONNET, archevêque d'Albi, — Son portrait par Escot, II, 161.

M. R. — Voy. **Monclar.**

MAFFRE (Abbé) auteur de *Les Martyrs du diocèse d'Albi pendant la Révolution*, VIII, 321.

MAGNABAL, chef de division au Ministère de l'Instruction publique, membre honoraire de la Société, II, 82, — délégué au centenaire de Calderon, III, 232.

MAIGNIAL, vice-président du Conseil de préfecture du Tarn, membre titulaire de la Société, XV, 371.

MAILLY (de), Augustin, évêque de Lavaur. — Son testament, 1711, VI, 159-62.

MAISONOBE, Abel, de l'Ecole des chartes, VII, 192, — archiviste-paléographe, XI, 60, — archiviste de la Lozère, XII, 64, — de Tarn-et-Garonne, XIV, 193.

Malphettes (Dr), Jules, membre titulaire de la Société, VII, 97, — auteur d'une étude sur *Le pied bot paralytique*, VI, 1 — *Les Eaux minérales du Tarn*, VIII, 291 — *La diphtérie*, IX, 158 — Rectification à l'étude de Falguière sur l'*hydrographie du Tarn*, XIII, 151.

A publié dans la *Revue* : La maison que j'habite, VII, 98-101 — L'enseignement de l'hygiène à toutes les classes de la société et les sanatoria maritimes, VII, 261-3 — Notice sur les eaux minérales du département du Tarn (ci-dessus), VIII, 69-79 — Les eaux minérales de Trébas d'après une nouvelle analyse, X, 146-50 — Philippe Pinel, XVI, 287-91, 317.

MALVOISIN (de) Vital. — Le tombeau des M. au cloître Saint-Salvi d'Albi par Jolibois, IV, 183-5.

Manceau-Demiaux, capitaine d'infanterie, membre titulaire de la Société, XII, 379.

A publié dans la *Revue* : Notes sur la toponymie et la situation forestière du Tarn aux dernières époques de l'histoire, XVII, 338-42, 350-1.

MARAVAL, membre honoraire de la Société, II, 151.

MARBOT, général. — Inauguration de son buste à Sorèze, XV, 100.

MARC, Célina, membre correspondant de la Société, IX, 48, — auteur de poésies, VIII, 96, 324.

Marchandeau, Léon, notaire à Gaillac, membre correspondant de la Société, XIII, 150, — auteur de poésies couronnées par diverses Académies, IX, 160, — X, 387-8, — XI, 176, — XVI, 338, — XVII, 360.

A publié dans la *Revue* : L'oiseau de passage (poésie), XIII, 49-52.

MARGUERITE de VALOIS, reine. — Saisie de son domaine, 1603-7, III, 232, 278.

MARIEU, capitaine, membre titulaire de la Société, II, 82.

MARTIN, Urbain. — Don au Musée d'Albi, IX, 223.

MARTY, Adolphe, musicien, organiste de Saint-François-Xavier à Paris, VIII, 291. — Œuvres, VIII, 260.

Marty, Emile, commis des Postes, lauréat de la Société archéologique du Midi, XIII, 224, — auteur de *La maison de Rabastens*, XIII, 224.

A publié dans la *Revue* : La patrie de Pierre Davantès, connu sous le pseudonyme d'Antésignan, XIII, 346-51 — La famille d'Aroux de la Serre, XVII, 45-7 — Procès verbaux des séances de la Société populaire de Rabastens, XVII, 233-75.

MASENX, Guillaume. — Voy. FABRE, Eutrope.

MASSOL, bibliothécaire. — Massol par Jolibois, VI, 369-74.

MASSON, Frédéric, auteur de *Le cardinal de Bernis depuis son ministère*, V, 176.

MATHAN, R oul, peintre. — Œuvres, XVII, 230.

MAURAND, général. — Don d'objets lui ayant appartenu au Musée d'Albi, XII, 127 8.

MAUREL, officier de marine, membre correspondant de la Société, II, 82.

MAUREL, lauréat du Concours agricole de Rodez, I, 128.

MAUREL, Emile, sculpteur. — Œuvres, XV, 293, — XVII, 111.

MAUREL, Louis, auteur de *La tour de Castelnau* (poésie), XVII, 100.

MAZARS, correspondant du Comité des beaux-arts des départements, VI, 256.

MAZAS, architecte. — Œuvres, VII, 48.

MAZAS, Etienne, membre titulaire de la Société, II, 6.

MAZENS, Joseph, peintre. — Œuvres, VI, 112, — VIII, 48.

MAZENS, Louis, notaire à Lasgraïsses, membre titulaire de la Société, III, 57, — don aux Archives du Tarn, III, 382-3, — auteur de *Notice historique sur Graulhet* (prix Ourgaud), II, 284 — *Biographie des seigneurs de Graulhet* (c. r.), III, 75-80. — *Les seigneurs et les consuls de Lasgraïsses* (c. r.), V, 304, — VI, 1, 11-4, — Voy. **Cabié.**

MAZÉRÈS, directeur de l'Ecole normale d'Albi, membre titulaire de la Société, XV, 371.

MAZIÈS, Victor, peintre. — Legs d'œuvres de lui au Musée de Lisle, XII, 324.

MAYZOU, instituteur, membre correspondant de la Société, IV, 225.

MAYZOU, directeur des Moulins d'Albi. — Don au Musée d'Albi, XII, 385.

Mège (du), Alexandre. — La *Revue* a publié de lui : Rapport présenté en 1821 au préfet sur les recherches archéologiques dans le département du Tarn, II, 71-6 — Mémoire sur le château et le bourg de Penne, IV, 185-9 — Mémoire sur les monuments celtiques du département du Tarn, IV, 211-8 — Lille ou Lisle-d'Albigeois, VII, 188-90.

MELLIER (Dr), membre titulaire de la Société, XVI, 163.

MENGAUD, Lucien, poète. — Sa mort, I, 352. — son portrait charge, XII, 382, — son buste offert à la ville de Lavaur, XV, 375, — son nom donné à une rue de Lavaur, XII, 388, — auteur de *Las aucos del Toumas de Founsoygribos*, XII, 382. — Note le concernant, VII, 264 — Les fêtes de Lavaur par Vidal, XII, 311-8, — Etude critique sur l'œuvre de L. M. par Vidal, XII, 325-31, avec portrait.

MENGIN, chargé de cours au Lycée d'Albi, membre du comité d'inspection de la bibliothèque, XIII, 303.

METGE, Auguste, sculpteur, élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, XVI, 240, — XVII, 112, 232.

MEYER, Jean-Baptiste, député du Tarn. — J.-B. Meyer, député du Tarn de 1792 à 1802 par Portal, IX, 259-68.

MICOULEAU, auteur de poésies, V, 288.

MIQUEL del VERMS. — Extraits de sa chronique, II, 170.

MIR, directeur de l'Ecole normale d'Albi, membre titulaire de la Société, XVI, 318.

Mistral a publié dans la *Revue* : Toast à la mémoire de Guiraude, dame de Lavaur, V, 28-30.

MOLIÈRE. — M. à Albi par G. Monval (extrait), II, 240-3.

MOLINIER, Auguste, éditeur de la *Correspondance administrative d'Alfonse de Poitiers* (c. r.), XII, 116-24.

MOLINIER, Charles, auteur de *Guilhem Bernard de Gaillac et l'enseignement chez les Dominicains à la fin du* XIIIe *siècle*, V, 176.

Momméja, Jules, a publié dans la *Revue* : Le monument de Raimond Lafage [par J. Rivière], IX, 300-1.

Monclar, Désiré (ou **E. R.**, ou **M. R.** ou **T.-P. Thomson**), lauréat des Concours agricoles de Carcassonne, I, 128, — de Toulouse, I, 304, — membre titulaire de la Société, II, 6, — décoré du Mérite agricole, V, 224. — chevalier de la Légion d'honneur, X, 386, — sa mort, XIII, 55, — discours prononcé à ses obsèques par le colonel Teyssier, XIII, 55-6, — auteur de *L'heure universelle*, II, 211 — *Coup d'œil sur la géographie du passé et celle de l'avenir*, IV, 273 — *En quelle région du globe l'homme est-il apparu ?* V, 256, — VII, 1. — d'une proposition d'ériger un monument à la mémoire des Albigeois du XIIIe siècle, VI, 193-6 — *De l'évolution*, VII, 1.

A publié dans la *Revue* : Une commune rurale avant et après 1789. L'impôt foncier à Marssac, II, 262-8 — Pensées diverses, III, 215-6, 248, 263, 279, 293-5, 310-1, 328, 330-2, — IV, 16, 61-3, 111-2, 126-8, 174-6, 222-4, 240, 335-6, 352, 368 — La poésie dans le Tarn, Edmond Py, III, 224-9 — De l'utilité du mal, IV, 131-40, 145-50 — Rêverie philoso-

phique. L'évolution, IV, 274-9, 289-93 — De la liberté, 353-8 et (c. r.) V, 1-5 — Le couvent des Capucins de Lavaur et quelques mots sur ceux de Graulhet et Gaillac, VI, 241-9 — Résistance végétale, 270-1 — De l'usage du feu aux temps préhistoriques, VI, 374-7 — Conservation des espèces animales et végétales par le développement de la civilisation, VII, 8-11 — A propos du Volapük, VII, 57-60 — La culture des conifères dans la plaine du Tarn, VII, 195-202 — Souvenirs d'un élève de l'ancien collège d'Albi, VII, 242-59 — Notes philosophiques et scientifiques, VIII, 9, 14, 35-42, 63-9, 93-6, 106-11, — X, 151-8, 366-73, — XI, 162-8, 231-7, 288-91, 351 7 — Une nouvelle manière d'écrire l'histoire, VIII, 182-7 — La réforme de la grammaire française, VIII, 315-8 — La vie rurale dans les environs d'Albi, de 1830 à 1840, IX, 21-30, 65-78 — L'année 1893 au point de vue météorologique et agricole, XI, 33-5 — Le docteur Hippolyte Borics, XIII, 37-40.

MONCLAR (Dr), membre titulaire de la Société, XV, 371.

MONTESQUIOU (Comte de). — Son testament, 1782, I, 80.

MONTFAUCON (de), Bernard. — Arfons. Une lettre de B. de M. par Jolibois, VII, 43-5.

MONTGOMMERY (Comte de) — Lettre aux consuls de Damiatte, 1586, II, 259-60.

MONTMORENCY (de), amiral. — Son séjour à Castres, 1613, II, 299-300.

MONTMORENCY (Duc de). — Démêlés avec les consuls de Castres, 1601, III, 215.

MONTSABERT (Comte de), auteur d'une *Montre d'armes à Briatexte en 1126*, X, 379.

Monval, Georges, a publié dans la *Revue* : Molière à Albi (extrait), II, 240-3.

MOREAU (Abbé), éditeur de *Souvenirs de l'abbé Croses*, V, 176.

MORUS, Alexandre, ministre protestant, poète. — Sa naissance, 1616, II, 213-4.

MOZIMAN, colonel, membre titulaire de la Société, XV, 357.

MUFF, Gustave, professeur d'agriculture, membre titulaire de la Société, IX, 48.

NAJAC. — Don au Musée d'Albi, XVII, 232.

NAZON, François-Henri, peintre. — Œuvres, IV, 320, — VI, 47.

NELLI, statuaire. — Don au Musée d'Albi, I, 352.

NESMOND (de), Henri, archevêque d'Albi. — Inscription tumulaire, III, 51 — son *Discours à l'Académie française* [1710] et ses *Harangues au roi* [1711 et 15], VIII, 325. — *Notice biographique sur Mgr de N., archevêque d'Albi*, par Bécus, XV, 364.

NEVEU, Pierre, évêque d'Albi. — Découverte de son tombeau dans la cathédrale d'Albi, XII, 324.

NICOLAS, Michel, auteur de *Histoire de l'Académie protestante de Montauban transférée à Puylaurens de 1660 à 1685*, V, 80.

NOIRETERRE (de). — Don au Musée de Castres, XIV, 71.

Noreth. — Voy. **Théron**.

NOUALS, François. — Don à la Société, XII, 50.

NOUGUIÈS, imprimeur, membre titulaire de la Société, XVI, 315. — Don au Musée d'Albi, I, 368, — auteur de *In memoriam G.-M. Nouguiès typographe-journaliste, 1828-98*, XV, 376.

NUMEISTER, imprimeur du XVe siècle. — Le *Turrecremata* imprimé par lui, XVI, 175. — l'*Admonitio de profectu animæ* et *Gregorius Magnus. Pastorale*, XVII, 100-1. — Note sur l'imprimeur Jean N., par Portal, XIII, 225-7, avec fac-simile. — Voy. aussi **Claudin**.

NUPCES (de), conseiller laïc au Parlement de Toulouse, 1502-5, III, 199.

OLAXA, Gaspard, ministre protestant. — Note par A. Bernus, XVII, 93.

Ouradou, Louisa, auteur de poésies couronnées par diverses Académies, IV, 272, — V, 80, 288, — VI, 80, — VII, 64, 111, 264,

— VIII, 388, — IX, 100, 224, — XI, 120, 287.

A publié dans la *Revue* plusieurs poésies, V, 79, 254, 364-5, — VI, 237, 272, — VII, 124, — IX, 360, — X, 250, — XI, 107-8, 287, — XIII, 142.

Ouradou, Marie-Thérèse, auteur de poésies, V, 288, — VI 80.

A publié dans la *Revue* : Le voyage d'un papillon (poésie), VI, 45.

P. C. — Voy. **Peyronnet**.

PAGÈS, A. et VALOIS, Noël, auteurs de *La prophétesse de Rabastens et le grand schisme*, XIII, 298.

Pailhas (Dr), Benjamin, membre titulaire de la Société, XIV, 71, — auteur de *Etude sur la périodicité chez l'homme sain et malade*, couronnée par l'Académie des Sciences de Toulouse, XIII, 159, — XIV, 192 — *Le pouls accusateur*, XV, 373.

A publié dans la *Revue* : De la folie dans le département du Tarn, XV, 105-20, 226-40, 332-54, — XVI, 40-9, 113-25, 195-213, avec carte et graphiques.

Pailleron, Edouard, a publié dans la *Revue* : Eloge de Charles Blanc, V, 18-28.

PALLEVILLE (de), A., lauréat des Jeux floraux de Toulouse, XIII, 224.

PALLOY, dit le Patriote P. — Don d'une lettre de lui aux Archives du Tarn, VIII, 165.

PANAT (Vicomte de). — Son arrestation, 1611, IV, 15, — pillage des environs d'Albi, 1616, IV, 110-1, — poursuites contre lui, 1617, IV, 238-9.

PAULET (Abbé). — Sa correspondance avec Chapelain, VI, 2. — L'abbé P. par Jolibois, VI, 226-32.

PAULO (de), Jean, président de la Chambre de l'Edit de Castres, 1611, IV, 15, — 1618, IV, 239.

PAUTHE (Abbé), chanoine d'Albi, auteur de *Sainte-Marcelle ou la vie religieuse chez les patriciennes de Rome au IVe siècle*, III, 55 — *Madame de La Vallère et la morale de Bossuet sous Louis XIV*, VIII, 96.

PECH, Emile, professeur à l'Association polytechnique de Paris, auteur de *Yvonnette*, XIV, 323.

PECH, Gabriel, sculpteur, élève de l'Ecole des beaux-arts de Paris, II, 16, 64, — membre honoraire de la Société, VIII, 182, — médaille d'or, chevalier de la Légion d'honneur, XVII, 230, — don de plusieurs de ses œuvres au Musée d'Albi, IV, 319-20, — XIV, 74, — acquisition par la ville d'Albi du *Sophocle dansant*, XI, 358, — XII, 51. — Autres œuvres et récompenses, II, 116, 124, 276. — III, 24, 40, 216, 248, 332, — IV, 272, — V, 128, 130, 255, 288, — VI, 47, 48, 128, 255, 272, — VII, 48, 224, 263, 280, 312, — VIII, 48, 95, 182, 212, 228, 260, — IX, 159, — X, 172, — XI, 39, 41, 120, 174, 175, 291, — XII, 128, 264, — XIII, 59, 151 et 303-4, 158, 223, — XIV, 194, — XVI, 175, — XVII, 359.

PELEGRY, Arsène, peintre. — Paysages de lui au Musée de Lisle, XV, 101.

PELEGRY, Augustin, élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, VI, 112, — de l'Ecole des arts décoratifs de Paris, VIII, 48.

PENDARIÈS, Jules, sculpteur. — Son portrait d'après l'Eclair, XIV, 320-1. — Œuvres, V, 272, — VI, 48, 255, — VII, 224, — VIII, 48, 260, 291, — IX, 159, — X, 172, — XI, 120, — XII, 128, 208, — XIII, 158, — XIV, 194, 320-1, — XVII, 111, 357.

PERBOSC, instituteur, lauréat de l'Académie des sciences de Montauban, VII, 64.

PÉREIRE. — Don d'archives à la ville de Mazamet, X, 387.

PÉRÈS, famille. — Notes et renseignements biographiques. Les Pérès par Louis de Santi, XIII, 286-91.

PÉRIER. — Don au Musée d'Albi, XIV, 74.

PERRET, P.-M., auteur de *Boffille de Juge, comte de Castres et la république de Venise*, VIII, 291.

PERRODIL (de), Edouard, auteur de *La Cascari*, XVI, 339.

PERRODIL (de), Victor. — Ses œuvres, sa mort, III, 8.

PERSON. — *Jean-Baptiste P., instituteur primaire et chef d'institution à Versailles, directeur des Ecoles normales d'Albi et de Chartres*, par Léonce Person, V, 128. — J.-B Person et l'Ecole normale d'Albi par Jolibois, V, 306-9.

PEYRAT, Napoléon. — Sa mort, III, 216, — auteur de *Histoire des Albigeois*, III, 200.

Peyrissac a publié dans la *Revue:* De la viticulture chez les anciens, VII, 174-6.

Peyronnet, Charles, pharmacien à Rabastens, membre de la Société pour la conservation des monuments historiques de France, I, 368, — membre titulaire de la Société, II, 82, — membre correspondant, V, 370, — membre ou lauréat de diverses Académies, IV, 176, 224, — V, 32, — VI, 80, — XII, 208, — XIII, 159, — XVI, 174, — auteur d'un mémoire contre l'*abus du tabac*, IV, 64 — *Eloge de Dom Vaissète*, IV, 176 — *Les anciennes confréries et communautés religieuses de Rabastens*, XII, 208 — *Les artistes dans l'ancien pays d'Albigeois avant 1789*, XIII, 159.

A publié dans la *Revue* : L'agriculture au Moyen âge, II, 120-1 — Propriétés de l'ortie, II, 204-6 — La rose, III, 211-3 — Etude sur le tabac, III, 254-9 — Des eaux potables, III, 273-6 — La taille de l'homme, III, 291-3 — Série d'études sur la flore du canton de Rabastens, IV, 57-9, 103-6, — VI, 123-5, 300-3, 328-31, — IX, 308-11 — Eloge de Christophe Colomb, V, 277-80, 298-302, 309-12 — Notes pour servir à l'histoire de Rabastens, XIV, 387-90, — XV, 92-4, 279-82, — XVI, 229-32, 308-10, — XVII, 95-7 — Historique de quelques plantes médicinales, XVII, 216-25 — poésies diverses, III, 54-5, — IV, 121-2, 189-90, 206-7, 219, 319, — V, 191-2, — VIII, 180, 383, — IX, 361, — XV, 272-3.

PHILIPPE-LE-BEL. — Lettre aux ecclésiastiques d'Albi, 1304, IX, 302.

PICAREL, horloger, membre titulaire de la Société, II, 82, — dons au Musée d'Albi, I, 352, — II, 212.

PICAREL, Isidore, peintre. — Œuvres, III, 8, — V, 288.

PICHON, Pierre-Auguste, peintre. — Œuvres, III, 232, — IV, 272, — V, 64, — VI, 47, 255, — VII, 48.

PIERRE, Salvi, dessinateur. — Œuvres, XVII, 111.

PINEL, Philippe, médecin aliéniste. — Sa statue à Paris, III, 40, — V, 127-8 — son buste, VIII, 340. — Philippe P. par le Dr Malphettes, XVI, 287-91, 317.

POIGNET, inspecteur primaire, auteur de *Le livre unique de morale et d'instruction civique*, XV, 376.

POLIER, notaire à Rabastens. — Dons au Musée d'Albi et aux Archives du Tarn, III, 33.

PONS, receveur des hospices, membre titulaire de la Société, XV, 371.

PONTMARTIN (de). — Sa mort, VIII, 97.

Pontnau, E. et **Cabié** ont publié dans la *Revue* : Cimetière gaulois découvert à Saint-Sulpice, XI, 177-94, avec fig.

Portal, Charles, élève de l'Ecole des chartes, membre titulaire de la Société, IV, 18, — membre correspondant, VII, 2, — archiviste paléographe, VII, 192, — archiviste du Tarn, membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque d'Albi, VIII, 260 — correspondant du Ministère de l'Instruction publique, XII, 61, — XIV, 193 — vice-président de la Société, XIV, 92. — officier d'Académie, XVI, 174, — auteur de *Les insurrections de Tuchins dans les pays de Languedoc*, VII, 192, — X, 65 — *Etude sur le prieuré d'Ambialet* [XIe-XIIe siècles], VIII, 324 — *Etat du diocèse de Castres en 1754 et 1787*, X, 67 — [et **Cabié**] *Le Cartulaire de Vaour*, X, 76, 382, — XII, 377, (fascicule 1 des *Archives historiques de l'Albigeois*) — *Une lettre de Jean Roques, évêque de Cavaillon, aux consuls d'Albi*, X, 379 — *Accroissements des Archives départementales du Tarn antérieures à l'an VIII, pendant les années 1890-94*, XII, 64, 260 — *Rodrigue de Villandrando*

et les habitants de Cordes, 1436, XII, 206 — *Un village pendant la Révolution, Cordes*, et *Essai d'étude démographique sur Cordes*, XII, 207 — *Sources de l'histoire de l'Albigeois conservées aux Archives nationales. La nouvelle de l'arrestation du roi Louis XVI à Varennes* et *Divisions administratives du département du Tarn sous le Directoire*, XIII, 59 — *Les ancêtres de Balzac*, XIII, 298 — *Foires fréquentées par les marchands de l'Albigeois vers 1630 et en 1700*, XIII, 375 — *Chartes de Labruguière, 1266*, XVI, 61 — *Tableau des Archives communales de Cordes*, XVI, 167 — *Bibliographie des annuaires du Tarn*, XVI, 340. — XVII, 99 — *Fragment d'un poème historique du* XIVe *siècle*, XVII, 91.

A publié dans la *Revue* : Notice sur saint Salvi, évêque d'Albi au VIe siècle, VI, 8-11 — Note sur un incunable de la bibliothèque d'Albi [Statuts synodaux de 1528], VIII, 91-3 — Don de registres de notaires aux Archives du Tarn par Cabié, VIII, 189-90 — Notes d'un bourgeois d'Albi au XVIe siècle, VIII, 230-7 — Statuts de la confrérie des cordonniers de Cordes en 1574, VIII, 257-8 — Lettres ornées d'un manuscrit [no 6] de la bibliothèque d'Albi, XIIe siècle, VIII, 284-5, avec fig. — La charte de Réalmont, 1272, VIII, 341-56 — Deux lettres du Conventionnel Lasource, VIII, 376-7 — Le fonds Mazens aux Archives du Tarn, VIII, 382-3 — Pouillé du diocèse d'Albi vers la fin du XVIe siècle, IX, 31-41, 90-106 — Avirac ou Lévizac [com. d'Albi], IX, 62-4 — Les incunables et les livres de la première moitié du XVIe siècle de la bibliothèque d'Albi, IX, 161-70, avec fac-simile d'impression et de filigranes — J.-B. Meyer, député du Tarn de 1792 à 1802, IX, 259-68 — Consécration d'un autel dans la cathédrale d'Albi en 1496, IX, 355-9, avec fac-simile — Les origines de Cordes, X, 49-55 — La crosse d'un évêque d'Albi [XIIIe siècle], X, 222-3, avec fig. — Notre-Dame de La Vaisse de Cordes, X, 296-302, avec plan — Sépultures faites dans la cathédrale d'Albi, X, 317-29. — XI, 61 — Date de la fondation de Pampelonne [vers 1290], XI, 25-7 — La maison dite du Grand veneur à Cordes, XI, 82-5, avec fig. — Chartes de bourgeoisie de Cordes, [XIVe-XVe siècles], XI, 98-102, avec fac-simile — Notice biobibliographique sur Cl.-Emile Jolibois, XI, paginé à part, 25-47 — Valeurs du setier de blé à Cordes de 1593 à 1695, XII, 86-8, avec graphique — Le papier monnaie révolutionnaire dans le département du Tarn, XII, 129-45, avec fig. et graphique — Cordes et l'Inquisition, XIII, 61-80 — Note sur l'imprimeur Jean Numeister, XIII, 225-7, avec fac-simile — Extraits de registres de notaires, documents des XIVe-XVIe siècles concernant principalement le pays albigeois, (fascicule 7 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XIII, 305-30. — XIV, 102-16, 225-40, 362-73, — XV, 58-74, 251-63, — XVI, 50-62, 214-25, 244-63, — XVII, 15-26, 129-43. — Glanures *passim*.

Bibliographie, VIII, 16, 79-80, 111-2. — XII, 116-24, 125-6, 251-2, 252-3. — XVII, 87-92, 178-9.

PORTES, graveur. — Œuvres, XII, 128.

Portes, B., négociant. — Don aux Archives du Tarn, XII, 321.

A publié dans la *Revue* : Cheminée de bois du XVIIe siècle [à Albi], V, 283-4, avec fig. — Voy. aussi **Cabié**.

PORTES (Mlle de). — Inventaire du mobilier de Mlle de P. par Barrière-Flavy, X, 56-61.

POTDEVIN, architecte diocésain d'Albi, XI, 358, — architecte des monuments historiques du Tarn et de Tarn-et-Garonne, XV, 101.

POTIER (de), Jean, président de la Chambre de l'Edit de Castres, 1611, IV, 15.

POUS, curé, député aux **Etats** généraux. — *Le curé P.* par de La Sicotière (c. r.), III, 154.

POUX, Joseph, archiviste de l'Ariège, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, XVI, 239, — auteur de *Un sarcophage roman découvert à Saint-Jean de Verges (Ariège)*, XVI, 313.

POUVILLON, Emile, membre correspondant de la Société, V, 178.

Pradel, Charles, membre correspondant de la Société, II, 211, — auteur ou éditeur des *Mémoires de Gaches* (c. r.), II 178-9 — *Mémoires de Faurin*, II, 181 — *L'origine de la réforme à Verfeil*, III, 173 — *Une exécution capitale à Castres en 1632*, III, 330 — *Notice sur l'imprimerie à Castres* (c. r.), IV, 126 — *Fragments de lettres de la cour sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII*, IV, 273. — *Lettres inédites de Madame de Maintenon*, VI, 17 — *La famille de Ranchin* (c. r.), VII, 11 — *Un marchand de Paris au* XVIe *siècle*, VIII, 197-204 (extrait) — *Mémoires de Bouffard-Madiane* (fascicule 5 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XIII, 219.

A publié dans la *Revue* : Lettres de Coras, celles de sa femme, de son fils et de ses amis [1564-73], III, paginé à part 1-61, avec fac-simile — Cahiers des doléances du tiers état du diocèse de Lavaur en 1789, VII, paginé à part 1-52 — Une ville disparue [Cuq-Toulza], VIII, 282-4 — Mémoires de Batailler (fascicule 2 des *Archives historiques de l'Albigeois*), X, 1-46, 91-139, 190-217 — Suite des Mémoires de Gaches (fascicule 3 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XI, 73-81, 136-46, 207-16 — Pierre Borel, XVI, 133-4.

PRADIER. — Un peintre Castrais au XVIIe siècle [Antoine Pradier], par Vidal, XI, 28-30.

Pratviel, Louis, a publié dans la *Revue* : Le Tarn (poésie), III, 276.

PROUHA, Pierre-Bernard, sculpteur. — Ses travaux à la cathédrale d'Albi, VII, 112.

PROUHO, Paul, peintre. — Œuvres, II, 244, — III, 56, 200, — VII, 112, 224, — VIII, 291.

PUGIBET (Mlle) auteur de *Saint-Vincent-de-Paul* (poésie), VI, 80.

PUJADE, général. — Sa mort. XVII, 357.

PUJOL-LATAPIE, membre titulaire de la Société, II, 82.

PY, Edmond, poète. — La poésie dans le Tarn, Ed. Py, par Monclar, III, 224 9.

QUICHERAT, Jules, auteur de *Rodrigue de Villandrando* (c. r.), II, 280-3.

RABASTENS (de) — *La maison de Rabastens* par Marty, XIII, 224.

Rabaud, Camille, ministre protestant, auteur de *Lasource*, VII, 192 — *Sirven*, nouvelle édition, VIII, 386 — *Jean-Louis de Ligonier, généralissime des armées anglaises, 1680-1770* (c. r.), X, 377-8 — *Les petits prophètes huguenots pendant et après la guerre des Camisards, 1686-1725*, XIII, 296, — XIV, 69 — *Le Louis XIV et les huguenots d'Orient*, XIV, 196 — *Infortunes d'une mère sous la révocation de l'Edit de Nantes*, XIV, 405-4 — *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais*, XV, 264 (c. r.) 358-61 — *La révocation de l'Edit de Nantes et les enfants*, XVII, 92 — *Miettes historiques*, XVII, 360.

A publié dans la *Revue* : Notice historique sur l'église réformée de Réalmont, XIV, 241-66 — Histoire de l'édit de tolérance de 1787 (extrait), XV, 264-71.

RACONIS (ABRA de), évêque de Lavaur. — Un évêque de Lavaur au XVIIe siècle par Vidal, V, 328-33, 358-64.

RADEL, Léon, architecte du département du Tarn, membre titulaire de la Société, XV, 203, — mention au Salon de 1900, XVII, 110, 231, — architecte de l'Yonne, XVII, 357.

RAIMOND de MIRAVAL, troubadour. — Ses poésies, VI, 78-80. — Poésie de lui, VI, 298-9.

RAISSIGUIER, Emile, sculpteur. — Œuvres, I, 176, — IV, 128, — XIII, 158, — XIV, 194.

RAMADIÉ, archevêque d'Albi. — Legs au Musée d'Albi, V, 128.

RAMONDOU, Elie. — Impression de son *Cours de logique*, 1666, II, 147.

RANCHIN. — La famille de R. par Jolibois (d'après Pradel), VI, 11-4.

RASCOL (Dr), lauréat de l'Académie des Sciences de Toulouse, I, 143, 320, — membre correspondant de la Société, II, 53, — auteur de *Notice sur la famille de Thésan de Pujol*, V, 288.

A publié dans la *Revue* : Etude sur le canton de Murat, I, 142-51, 161-5, — IV, 269-72, 282-6, 310-6, 321-30 — Une visite au camp romain du Pló de Bru (Hérault) en 1877, II, 81-8 — Faune du canton de Murat, III, 57-62, 66-70 — Flore du canton de Murat, III, 325-7 — Les sanatoria d'altitude XII, 45-8, 322-3.

RASCOL, L., professeur à l'Ecole normale d'Albi, auteur de *L'éducation populaire dans le Tarn*, XVI, 175-6.

RAUCOULES, sculpteur. — Œuvres, VIII, 48.

RAYNAUD, architecte. — Don au Musée d'Albi, I, 336, — auteur de plans du château de Castelnau-de-Lévis, IV, 274.

RAYNAUD, vétérinaire, membre correspondant de la Société de médecine vétérinaire de Lot-et-Garonne, II, 244.

RAYNAUD, Camille, sculpteur. — Œuvres, V, 288, — VIII, 260, — X, 387, — XI, 120, — XII, 128.

RAYNAUD (Dr), François, membre honoraire de la Société, II, 81.

RAYNAUD, Léopold, sculpteur. — Œuvres, XIV, 321.

REGIS, François, supérieur des Trappistes. — Sa mort, 1880, III, 65.

REILLE (Baron), député du Tarn, membre honoraire de la Société, IV, 193.

RENÉ LE SAUVAGE, évêque de Lavaur. — Son testament, 1671-6, VII, 295-6. — René le S., évêque de Lavaur, par Jolibois, VI, 40-5.

Rosseguier (de) a publié dans la *Revue* : Eloge de Jules Rolland prononcé à l'Académie des Jeux floraux, XV, 99.

REVELLI, négociant, conservateur adjoint du Musée d'Albi, IX, 223.

REY, chef de section du chemin de fer. — Don au Musée d'Albi, V, 224.

REY-LESCURE, membre correspondant de la Société, II, 82, — auteur d'une *Carte géologique du département du Tarn*, IV, 79, 113, 256, — d'une *Carte archéologique de Tarn-et-Garonne*, IV, 113, 129.

REYNES (de), Géraud. — Pierre tombale à Merville, Albi, VI, 273-4.

RICARD, Alphonse. — Don au Musée d'Albi, II, 260.

RICARD, Ernest. — Don au Musée d'Albi, II, 260.

RICARDOU, A., professeur au Lycée Charlemagne, lauréat de l'Académie française, auteur de *Critique littéraire*, XIV, 323.

RICARDOU, J.-M., pharmacien, lauréat de la Société de Pharmacie de Paris, XIV, 323.

RICOUS, contrôleur des Contributions directes, membre titulaire de la Société, XIV, 397.

Rieux, Emile, maître d'hôtel, membre titulaire de la Société, XV, 289, — lauréat du concours de la Société de 1899, XVII, 103, — vitraux de lui, VIII, 292.

A publié dans la *Revue* : Les poteries de Giroussens, XVII, 276-309, avec fig.

RIEUX, Jean, élève de la manufacture de Sèvres, XVI, 239, — XVII, 112.

RIGAL, pharmacien de la marine. — Don au Musée de Lisle, XII, 324.

RIGAL (Dr), Joseph, membre honoraire de la Société, IV, 193.

Rigaud, Julien, instituteur, membre correspondant de la Société, VI, 225, — lauréat de la Société archéologique du Midi, XI, 176, — XII, 264, — auteur d'une *Notice archéologique sur Lasgraisses*, XI, 176, — d'un mémoire sur *Lasgraisses*, XII, 264.

A publié dans la *Revue* : Villas romaines de la commune de Lasgraisses et des environs, VI, 197-203, avec carte.

RIVES, Numa, lauréat du Concours régional de Rodez, I, 128, — de Montauban, I, 301, — de Concours agricole, III, 248.

RIVIÈRE, Jean, sculpteur. — Son

buste de Raimond Lafage, XIV, 323.

Rivières (Baron de) membre honoraire de la Société, X, 386, — membre correspondant de la Société, XI, 109, — membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque d'Albi, XI, 119, — correspondant du Ministère de l'Instruction publique, XIV, 193, — auteur d'une étude sur le *Nécrologe de la cathédrale d'Albi* (c. r.), V, 304 — *Inventaire de l'église Saint-Affric d Albi en 1381*, IX, 159 — *Traité passé en 1635 avec un orfèvre d'Albi pour la restauration d'une croix de Sainte-Martianne d'Albi*, X, 379 — *Epigraphie albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi. Quelques inscriptions campanaires du Midi de la France. Du vandalisme dans le mobilier religieux du Midi de la France. Le livre consulaire de la ville d'Albi. Etudes campanaires, nouvelle série. Un procès à Narbonne au* XVIIIe *siècle*, XIV, 72 — *Inventaire des armes et munitions de la ville d'Albi en 1575*, XV, 101 — *L'archéologie dans le département du Tarn de 1863 à 1891*, XV, 376 — *Encore quelques mots sur les plaques de foyer*, XVI, 313 — *Documents de 1823 relatifs à l'église Sainte-Cécile d'Albi*, XVII, 92 — *Acte passé en 1344 pour la construction d'une chapelle à Saint-Salvi d'Albi*, XVII, 93.

A publié dans la *Revue* : Le Livre des consuls d'Albi, V, 197-201 — Une poésie inédite de Maurice de Guérin, XI. 228-30 — Epigraphie albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi, XI. 314-30, — XII. 265-80 — Testament de Gaspard Daillon du Lude, évêque d'Albi, 7 octobre 1675, XII, 27-34 — Procès-verbaux de visite de quelques paroisses du diocese d'Albi en 1700 par Charles Le Goux de La Berchère, archevêque et seigneur d'Albi, XII, 65-85, 167-78, 226-35 — Epitaphe de l'empereur Mathias, XII, 355-7 — Discours sur Jules Rolland, XIII, 84-6 — Etat de la paroisse de Cordes en 1766, XIII, 180-90 — Entrée solennelle de Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi, à Castelnau-de-Montmiral en 1656, XIII, 191-3 — Testament de Mathieu Blouin, prêtre, chanoine de Saint-Michel de Gaillac, 4 septembre 1606, XIII. 363-6 — Inventaire du mobilier de Jean-Sebastien de Barral, évêque de Castres, décédé le 16 juillet 1773, XIV. 43-55, 167-77. 290-303. 377-86 — Découverte à Albi d'un tombeau d'évêque du XIIe siècle, XV, 36-9, avec fig. — Notes sur les églises de Rivières et de Lacourtade, XV, 177-82 — Discours de M. Lafon, régent de la Temporalité, prononcé au mois d'août 1789 à Albi, XV, 277-8 — Construction d'une chapelle au couvent des Carmes d'Albi, 1587 ; réparation de la chapelle de la maladrerie Saint-Martin à Albi, 1618, XVI, 128-32 — Le couvent des Frères Prêcheurs d'Albi depuis sa fondation jusqu'à l'année 1317, XVI, 292-307.

Rivières (Séré de), général. — Projet de statue, XII, 323-4, 381, — XIII, 59, 151, 303-4, — XIV, 189. — Le général Séré de R. par Jules Jolibois, XII, 63-4.

Robert-Labarthe (de), Urbain, ministre protestant, auteur de *Histoire du protestantisme dans le Haut Languedoc, le Bas Quercy et le comté de Foix de 1685 à 1789*, VIII, 211, — XIII, 152.

Robertet. — Les deux R. évêques d'Albi par Jolibois, I, 270-2.

Roché (Dr), inspecteur des enfants assistés, membre titulaire de la Société, III, 57, — sa mort IV, 193.

Rochegude (Pascal de), amiral. — Son buste par Pech, V, 128, 130, — VI, 65, 66, 218-24. — Henri de R. par Jolibois, I, 253, — V, 100-2 — Un discours de R. par Jolibois, VI, 235-7 — Les manuscrits de R. par Jolibois. VI, 318-26, 342-9 — R. maitre ès Jeux floraux par Rolland, IX, 42-3.

Rodière, Aimé, professeur de Droit, maitre ès Jeux floraux, IX, 44. — Son éloge à l'Académie des Jeux floraux, I, 303-4. — Concours Rodière. Programme, VIII, 292, — IX, 159-60.

Rogniat, L., a publié dans la

Revue : Echernier architecte, XVII, 109.

ROHAN (Duc de). — Lettres de R. à Madiane et aux consuls de Castres, 1621-9, par Jolibois, III, 322-5, — IV, 19-25, 113-21, 164-72. — *Le duc de R.* par le dr Schybergson, III, 153.

Rolland, Jules, avocat, mainteneur des Jeux floraux, V, 192, — sa réception et son discours à l'Académie des Jeux floraux le 1er mars 1885, V, 225-36, 242-54, — maître ès Jeux floraux, IX, 44, — lauréat de l'Académie française, XI, 175, 359, — membre correspondant de la Société, XII, 203, — don aux Archives du Tarn, XII, 321. — sa mort, XIII, 55, 149. — Discours du baron de Rivières, de Ch. Berbié et du marquis d'Aragon, XIII, 81-90, avec portrait, — son éloge à l'Académie des Jeux floraux par de Rességuier, XV, 99, — auteur de *Albi pendant la guerre de Cent ans* (c. r.) I, 122-3 — *Histoire littéraire d'Albi* (c. r.) II, 179-80 — *La statue de saint Jacques* (roman) (c. r.), III, 213-4 — *Le mouvement de 1789 dans le département du Tarn*, VII, 224 — *Le saut du loup* (nouvelles), X, 172, — XI, 176, 359.

A publié dans la *Revue* : Poésies de Saint-Cyr de Rayssac, I, 284-7 — Discours à l'Académie des Jeux floraux, 1er mars 1885, V, 225-36, 242-54 — Raimond de Toulouse-Lautrec, VII, 194-5 — Rochegude maître ès Jeux floraux, IX, 42-3 — Manuscrits albigeois, XI, 278-81 — Claude-Emile Jolibois, XI, paginé à part 11-3.

Bibliographie, IV, 235-8, — V, 1-5.

RONDELET, Guillaume, naturaliste. — Sa mort, 1566, II, 30, 212.

ROQUEMAUREL (de). — Son éloge par de Toulouse-Lautrec, II, 261.

ROQUES (Abbé). — Ses œuvres philosophiques, I, 240, — sa mort, V, 144.

ROQUES, Zabulon, peintre. — Œuvres, I, 336, 349-50.

ROSCHACH, archiviste de la ville de Toulouse, auteur de *La conquête de l'Albigeois*, VIII, 260.

ROSEROT, Alphonse, archiviste de la Haute-Marne, auteur de *Répertoire historique de la Haute-Marne* (c. r.), X, 252.

ROSIER (de), Pierre, évêque de Lavaur, conseiller clerc au Parlement de Toulouse, 1498, III, 199.

ROSSI, proviseur du Lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, IV, 17.

ROSSIGNOL, Alban, conseiller de préfecture, membre titulaire de la Société, XVI, 315.

Rossignol, Elie, membre titulaire de la Société, II, 6, — membre honoraire de la Société archéologique du Midi, XVII, 359, — dons aux Archives du Tarn, IX, 366, — XII, 321, — don au Musée d'Albi, XI, 293, 358, — auteur de *Petits Etats d'Albigeois* (c. r.), I, 47-8 — *Histoire de la vicomté de Lautrec* (prix Ourgaud), I, 336 — *Assemblées du diocèse de Castres* (c. r.), II, 122 — *La judicature de Villelongue*, II, 277 — *Petits Etats du diocèse de Lavaur* (c. r.), III, 312 — *Monographies du canton de Lautrec* (c. r.), IV, 316 — *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution, de 1789 à 1800* (c. r.) VIII, 111-2, 226-8 — *Pages d'histoire diocésaine. Les prêtres du département du Tarn persécutés pendant la Révolution*, XI, 358.

A publié dans la *Revue* : Deux cheminées à Mouzieys, I, 56-7, avec fig. — Commune de Saint-Sulpice-La-Pointe, I, 136-8, 155-8, 167-9, 180-3, 216-8, 231-4, 248-51, 266-70, 280-4, 296-9 — Les frères et sœurs donnés dans les établissements religieux au moyen âge, II, 68-71 — Hôpital de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois à Albi, III, 249-54 — Des seigneurs et des consuls de Saint-Paul-Cap-de-joux aux XIIIe et XIVe siècles, V, 37-45, 54-62 — Prieuré et chapitre de Saint-Alain de Lavaur, VI, 66-78 — Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution (extrait), VII, 313-24 — Mon herborisation à Bagnères-de-Luchon en 1852, IX, 269-79 — Catalogue de monnaies et médailles trouvées pour la plupart à Montans ou dans le département du Tarn et

données à la ville d'Albi, XVI, paginé à part 1-40.

ROTSCHILD (Baron de). — Don au Musée d'Albi, XII, 264.

ROUANET, professeur départemental d'agriculture, II, 164, — membre correspondant de la Société, V, 1.

ROUCAYROLS, lauréat de Concours régional de Rodez. I, 128.

ROUFFIAC (de). — Inscription tumulaire de Guillaume et Raimonde de R., 1275-9, III, 48.

ROUVIÈRE, lauréat de Concours régionaux, I, 128, 304, — III, 248.

ROUVIÈRE-HOULÈS, membre titulaire de la Société, II, 6.

RUPRICHT-ROBERT, architecte diocésain d'Albi, I, 256.

SAINT-CYR de RAYSSAC, Marie-Joseph. — Poésies de Saint-Cyr de R. par Rolland, I, 284-7.

SAINT-FÉLIX (de), amiral. — L'amiral de S.-F. par Lacroux, VI, 303-4.

SAINT-FÉLIX (de), Raimond, président catholique de la Chambre de l'Edit de Castres, 1602, III, 231.

SAINT-GENIÈS, capitaine d'artillerie, correspondant de la Société archéologique du Midi, XIV, 403.

SAISSET, Bernard. — Bernard S. par Jolibois (d'après Cabié), VII, 11-4.

SALABERT, Firmin, peintre. — Œuvres, I, 335, — II 148, — VIII, 388, — don et legs de tableaux au Musée de Gaillac, VIII, 388, — XII, 264.

SALABERT (Abbé), H., auteur de *Les Saints du diocèse d'Albi*, VI, 112.

SALINIER, peintre. — Œuvres, V, 288.

SALVAN de SALIÈS (de), Antoinette. — Poésie d'elle, VIII 160, — Projet de réimpression de *La comtesse d'Isambourg*, XII, 53.

SALVI (Saint), évêque d'Albi. — Notice sur saint S., évêque d'Albi au VIe siècle par Portal, VI, 8-11.

SALVIGNOL, Antoine. — Don au Musée d'Albi, IX, 223.

SAMBUCY, famille. — Notes et renseignements biographiques ... par L. de Santi. XIII, 352-62.

Santi (de), Louis, médecin militaire, lauréat de l'Institut, XIV, 193, — et **Vidal**, auteurs de *Deux livres de raisons*, 1510-60, (fascicule 4e des *Archives historiques de l'Albigeois*), XI, 55, 210, — XIII, 292.

A publié dans la *Revue* : Notes et renseignements biographiques sur quelques possesseurs des livres de raisons d'Eutrope Fabre et de Guilhem Masenx, [les Fajole, les Pérès, les Sambucy], XIII, 281-91, 352-62.

SARRASI, auteur de *L'Orient dévoilé* (c. r.), IV, 34-8, 52-4, 66-9.

Sarrasy, Isidore. — Ses œuvres, sa mort, I, 145, — don au Musée d'Albi, I, 160.

La *Revue* a publié de lui : Montans et Gaillac, I 353-8 — Etude sur les origines du pays d'Albigeois, VII, 211-8, 225-33 — diverses poésies, I, 67-9, 102-3, 152 (avec musique), 230-1, 263, — II, 46, — III, 198, 276-7, 293, 310, — IV, 9-10, 76-7, 98-100, 172-3, 218-9, 302-3, — V, 143-4, — VI, 119-20, — VII, 190-1, 291-2, VIII, 204-5.

SAULIÈRE, Auguste, poète, membre correspondant de la Société. — Auguste S par Vidal, VI, 289-95.

SAUROU, ancien magistrat, membre titulaire de la Société, XV, 371.

SAVARY, avocat, membre titulaire de la Société, II, 82.

SCHYBERGSON, auteur de *Le duc de Rohan*. III, 153.

SÉGLA (de), Guillaume, président de la Chambre de l'Edit de Castres, 1618, IV, 240.

SELVES (de), Georges, évêque de Lavaur. — Son portrait, XIV, 191. — Un portrait de G. de S., évêque de Lavaur, par Vidal, XIII, 33-6.

SENDRAL, lauréat de la Société d'agriculture de la Haute-Garonne, du Concours régional de Montauban I, 301.

SERRES, Provin, sculpteur. —

Œuvres, VI, 48, — VII, 224, — VIII, 260, — XI, 120.

SERRONI, archevêque d'Albi, auteur de *Oraison funèbre de la mère du roi, 15 mars 1666*, — son éloge par Decamps, évêque de Pamiers, VIII, 229.

SÉRY, lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-lettres de Toulouse, III, 264, — auteur d'un *Tableau d'observations météorologiques*, IV, 272

SICARD (Abbé), Augustin, auteur de *Les deux maîtres de l'enfance, le prêtre et l'instituteur*, VII, 224 — *Les évêques avant la Révolution* (c. r.), X, 73.

SICARD (Dr), Raimond, membre titulaire de la Société, XVI, 315.

SICOTIÈRE (de LA), auteur de *Le curé Pous* (c. r.), III, 154.

SIMÉAN, peintre du XVIIe siècle. — Ses œuvres, sa mort, 1667, II, 98-9.

SIRVEN. — *Sirven* (2e éd.) par C. Rabaud, VIII, 386.

SOLAGES (de). — Note concernant de Solages décédé vers 1825, VII, 224.

Soleville, E., a publié dans la *Revue* : Las fillos de Rabastens (poésie), V, 63-4 — Lou curé de Carlus (poésie), VIII, 143-4.

SOUBRIER. — Don au Musée d'Albi, — II, 32.

SOULAGES, Gabriel, président de la Société, III, 2, — chevalier de la Légion d'honneur, VI, 16, — don à la Société de diverses photographies, XII, 378.

Soulages (fils), Gabriel, auteur de poésies, X, 170.

A publié dans la *Revue* : De profundis (poésie), XI, 60.

SOULIÉ, dessinateur. — Ses vues d'Albi, XVI, 323-4, 326.

SOULT, Jean-de-Dieu, maréchal. — Acte de baptême, 29 mars 1769, VI, 96.

STERNE. — La famille de Lawrens Sterne à Albi par Jolibois, I, 46.

Studler, professeur au Lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, XI, 41, — auteur de *La structure intime des molécules chimiques* (c. r.), X, 374-6.

A publié dans la *Revue* : Note sur la famille des cactus, XI, 217-27 — Les palétuviers, XII, 101-6 — Les mollusques et les sédiments côtiers, XII, 185-90 — Les caméléons, XIII, 130-7 — La mise en évidence des fleurs, XIII, 256-72.

Bibliographie, XII, 54-9.

SUDRE, H., professeur à l'Ecole normale d'Albi, membre titulaire de la Société, XI, 239, — auteur de *Quelques plantes critiques de la flore du Tarn* (c. r.), XI, 117 — *Révision des rubeus de l'herbier de Martrin-Donos*, XVI, 326, 339.

TAILLADE, T., bibliothécaire de la ville d'Albi, XI, 119, — membre titulaire de la Société, XV, 371.

TAPIÉ de CELEYRAN. — Don au Musée d'Albi, XIV, 74.

TEXCIER, professeur au Lycée d'Albi, membre titulaire de la Société, II, 211.

Teyssier, colonel, membre honoraire de la Société, II, 51, — président, III, 173, — son portrait par Liozu, XIV, 402. — Voy. aussi : A Bitche (poésie), IV, 317-8.

A publié dans la *Revue* : Ethnographie albigeoise, I, 209-11 — Des substances servant à la coloration des vins, IV, 219-21 — Les antiquités romaines de Carmona, VII, 14-6 — Discours prononcé aux obsèques d'Emimile Jolibois, le 3 avril 1894, XI, paginé à part 7-9. — Discours prononcé aux obsèques de Désiré Monclar, XIII, 55-6 — Légende de la foire d'Arthès, XIV, 288-9 — Notice sur l'architecte Echernier, XVII, 67-72.

Bibliographie, IV, 34-8, 52-4, 66-9, 226-33, — V, 284-6, — VIII, 113-32.

TEYSSONNIÈRES, Mathilde, graveur. — Œuvres, VI, 48, 255.

TEYSSONNIÈRES, Pierre, graveur. — Œuvres, III, 232, 328. — V, 64, 128, 272, — VI, 47, 48, 255, — VII, 48, 224, — VIII, 48, 228, 260, — IX, 159, — XI, 120, — XII, 64, 128, — XIII, 158, — XIV, 191, — XVII, 111, — dons au Musée d'Albi, VIII, 228, — XII, 64.

THAUZIÈS, Antonin, auteur de *L'Ecolier périgourdin*, XVII, 179.

Théron, Emile, (ou **Noreth**) a publié dans la *Revue* plusieurs poésies, IV, 157-8, 219, 352.

THÉRON de MONTAUGÉ. — Son éloge à l'Académie des Inscriptions de Toulouse, I, 319.

THÉSAN (de), Denis, auteur de *Le Pouget et ses environs*, IV, 176.

THÉSAN de PUJOL. — *La famille de T. de P.* par Rascol, V, 288.

THOMAS, Antoine. — Anoblissement, 1636, VII, 110.

THOMAS, Antoine, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, auteur de *Saint Vincent Ferrier dans le Midi de la France*, IX, 160.

Thomas, Charles, aide archiviste du Tarn, membre titulaire de la Société, IV, 178, — XV, 371, — membre correspondant, XVII, 101.

A publié dans la *Revue* : La cansou de l'ase (poésie), V, 221-2 — Objets antiques recueillis dans le département du Tarn, V, 334-5, avec fig. — Description d'objets gallo-romains trouvés à La Viaule, com. de Lombers, VI, 80, avec fig. — Note sur le cimetière mérovingien de Bonnefil [com. de Lagrave], XII, 358-60, avec fig.

Thomas, Frédéric, député du Tarn. — Sa mort, ses obsèques, V, 33, 35-7, — son buste par Cambos, V, 192.

A publié dans la *Revue* : Discours à la séance publique de la Société, II, 288-92.

Thomas (Dr), Philadelphe, a publié dans la *Revue* : Le phylloxera [dans l'arrondissement de Gaillac], I, 330-1 — Les poissons du Tarn, d'Albi à Saint-Sulpice, III, 229-31.

Thompson. — Voy. **Monclar**.

TOULOUSE-LAUTREC (de), Alphonse, membre correspondant de la Société, II, 82.

TOULOUSE-LAUTREC (de), Charles, membre correspondant de la Société, II, 82.

TOULOUSE-LAUTREC (de), Henri, peintre. — Œuvres, X, 75-6.

TOULOUSE-LAUTREC (de), Jacques, sénéchal de Castres. — Ses droits sur Viane, 1604, III, 247.

TOULOUSE-LAUTREC (de), Marie-Joseph-Pons. — Don au Musée d'Albi, II, 100.

TOULOUSE LAUTREC (de), Odon, membre correspondant de la Société, II, 82.

Toulouse-Lautrec (Comte de), Raimond, membre honoraire de la Société, II, 52, — officier de la couronne de Roumanie, VI, 144, — maître ès Jeux floraux, IX, 44, — auteur de *Eloge de M. de Roquemaurel*, II, 261 — *Pérès Galdos*, IV, 336 — *A propos d'un livre canadien*, VII, 152. — Notice sur le comte Raimond de T.-L. par Rolland, VII, 194-5.

A publié dans la *Revue* : Discours au Congrès de l'Institut des provinces, I, 206-8 — Siège de Lavaur. Le combat de Montgey, 1211, V, 344-8 — Salvagnac, VI, 59-60 — Origine du félibrige (extrait), VI, 109-11.

TOULOUSE-LAUTREC-SAINT-GERMIER. — La famille de T.-L.-Saint-Germier par Jolibois, III, 193-5.

TOULZA (Comte de). — Don au Musée d'Albi, II, 260.

TOURNIER, Gaston, éditeur de *Lettres du P. G. Douriech, étudiant à Lausanne*, XVII, 360.

Tournier, Henri, membre titulaire de la Société, XVI, 318, — XVII, 101, — lauréat du Concours de la Société de 1899, XVII, 103.

A publié dans la *Revue* : Le peigne d'or, légende du Haut-poulois, XVII, 203-7.

TOURON, Antoine. — Ses œuvres, sa mort, I, 223. — Une lettre inédite du R. P. Touron, [1751], par Jolibois, V, 149-51.

TOURRETTES, ancien proviseur, membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la bibliothèque d'Albi, XIII, 303.

TOUSSAINT, Gaston, sculpteur, élève de l'Ecole des beaux-arts de Toulouse, XIII, 224, — de Paris, XIV, 75. — Œuvres, XVI, 238, — XVII, 230.

TRAMONT (CANTILLON de), directeur des Contributions directes,

mombre titulaire de la Société, XVI, 318.

TROGAN, Edouard, auteur de *Les mots historiques du pays de France*, XII, 287.

TRUEL, Thérèse, lauréat d'un prix de vertu, XI, 359.

Trutat, conservateur du Museum de Toulouse, auteur de *La vallée inférieure de l'Aveyron* dont des extraits ont été publiés par la *Revue* [pour Penne, Cordes, Vaour et Laguépie], III, 303-9.

VAÏSSE-CIBIEL, Emile. — Notice biographique, VI, 30-2.

VAISSETE. — Note généalogique relative à la famille V., II, 79.

VAISSETE (Dom), Joseph. — Dom V. par Jolibois, I, 30. — III, 94-9. — Eloge de dom V. par Peyronnet, IV, 176.

VALAT, Jean, membre correspondant de la Société, IV, 1. — don au Musée d'Albi, III, 296.

VALAT, Paul, peintre. — Œuvres, VIII, 291.

VALETTE, Adrien, professeur de dessin, membre correspondant de la Société, III, 2. — don au Musée d'Albi, VI, 128. — œuvres, I, 144. — III, 64. — V, 288. — VI, 128. — Adrien V., professeur de dessin, par Jolibois, VII, 62.

Valette, Charles, a publié dans la *Revue* : Etude sur l'état actuel de la peinture de paysage, III, 281-5 — La cigale et la femme adultère [de Cambos], V, 75-8 — Du dessin à l'Exposition scolaire de Toulouse, V, 296-8.

VALETTE, Edouard, juge de paix, auteur de *L'enseignement primaire dans le canton de Mazamet en 1894-5*, XII, 386.

VALIÈRE, Clément, peintre. — Œuvres, VI, 255.

VALOIS, Noël. — Voy. PAGÈS.

VERGIER (du), évêque de Lavaur. — Du V., évêque de Lavaur et les siens par Vidal, XVII, 73-86.

VERNHES, Noémie, lauréat de la Société littéraire de Béziers, V, 80.

VERNON (de), Charlotte, marquise d'Ambres. — Sa mort, 1692, XVII, 227.

Vidal, Auguste, chef de bureau à la préfecture du Tarn, membre correspondant de la Société, II, 82, — secrétaire-adjoint, XII, 202, — lauréat de plusieurs Académies, VIII, 212, — XIII, 224, — XIV, 193, 320, — XV, 294, de l'Institut, XIV, 193, — correspondant de la Société archéologique de Montauban, XV, 294, — du Ministère de l'Instruction publique, — XVI, 239, — auteur de *Une consulto sié Moussu l'Méro*, IV, 79 — *Histoire du collège de Lavaur*, VIII, 212 — *Le prix des choses à Albi en 1368-69*, XV, 102 — *Les comptes consulaires d'Albi, 1359-60*, XV, 290, — (c. r.), XVII, 87-92 — *Excursion à travers les comptes d'Albi de 1438-9*, XV, 294 — *Conditions du travail, du commerce et de l'industrie à Albi au* XIVe *siècle. Additions et corrections à l'Histoire de Languedoc*, XV, 369. — XVII, 232. — *Statuts et coutumes de la commanderie Saint-André de Gaillac*, XVI, 176, 338 — *Gens d'armes et routiers dans l'Albigeois, 1376-82*, XVI, 326 — *Trois randonnées*, XVII, 103 — *La culture du maïs en France date t'elle de la découverte du Pérou ?* XVII, 110, 335. — Voy. aussi de **Santi**.

A publié dans la *Revue* : Incorporation de la chatellenie de Lavaur au consulat, [1624], III, 148-51 — Passages de troupes à Lavaur sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV, IV, 25-30, 38-44 — Vieilles coutumes et vieilles chansons, V, 119-23, 136-43 et aussi 221-2 — Un évêque de Lavaur au XVIIe siècle [de Raconis], V, 328-33, 358-64 — Catalogue des actes relatifs à la ville et à l'évêché de Lavaur, 817-1526, VI, 14-6, 18-22 — Organisation municipale de la communauté de Lavaur avant la Révolution, VI, 129-65 — Le livre des reconnaissances faites au roi à Lavaur, [1461], VI, 206-13 — Une fête à Lavaur au XVIIe siècle, VI, 278-82 — Auguste Saulière, VI, 289-95 — Jacquemart [de Lavaur], VI, 357-63 — Le collège de Lavaur, VII, 49-56, 66-77, 83-93 — Le poète Debar,

VII, 101-3 — La contagion à Lavaur en 1628-30, VII, 202-10 — La peste d'Albi en 1630-2, VIII, 151-9, 172-80, 190-6, 205-11, 221-5, 243-54 — La famille d'Heilles de Lavaur, VIII, 258-9 — Révolte des Albigeois contre Louis d'Amboise, 1491, VIII, 268-82, 302-13, 333-40, 358-75 — Crimes et châtiments dans l'Albigeois, 1394-1600, IX, 79-89, 189-97, — X, 314-60 — Inventaire d'un marchand drapier [de Lavaur] en 1586, X, 163-4 — Organisation ecclésiastique de l'ancien diocèse de Lavaur, X, 173-89, 269-89 — Un peintre Castrais du xviie siècle [Ant. Pradier], XI, 28-30 — Reconnaissance des fiefs de la ville d'Albi, xvie siècle, XI, 86-97. — Ce que l'on trouve dans le registre d'un notaire de 1404, XI, 156-61 — Les bénéfices de l'évêché de Castres, XI, 195-206 — Le registre des obits de Saint-Alain de Lavaur, XI, 255-74, avec fig. — Emile Jolibois et son œuvre, XI, paginé à part, 15-24 — Le chapitre de l'église collégiale de Saint-Paul-Cap-de-Joux, XII, 14-26, 107-15, 195-201, 240-50, 361-74, — XIII, 118-29, 273-80, 3 6-73, — XIV, 151-66, 304-13, avec graphique, — XV, 79-89, 156-67 — Vue de la cathédrale et du pont de Lavaur, XII, 236-9, avec fig. — Extraits du registre des cèdes de J. Guiraud, notaire à Lavaur, secrétaire du chapitre cathédral de Saint-Alain, [1630-1], XII, 255-8 — Les fêtes de Lavaur, XII, 311-8 — Note sur un évêque de Lavaur [Hector de Bourbon], XII, 319 — Etude critique de l'œuvre de Lucien Mengaud, XII, 325-34, avec portrait — Un portrait de Georges de Selves, évêque de Lavaur, XIII, 33-6 — La rue Jots Ayguas à Lavaur, XIII, 41-8, avec fig. — Penne, XIII, 210-4, avec fig. — La Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Albi, XV, 355-8 — Inventaire de la succession de Louis de Voisins, baron d'Ambres, vicomte de Lautrec, XVI, 65-71, avec fig., 268-82, — XVII, 58-66, 144-51, 208-15 — Une excursion aux gorges du Viaur, XVI, 177-94, avec fig. et carte — Du Vergier, évêque de Lavaur et les siens, XVII, 73-86 — Une montre de troupes à Albi en 1380, XVII, 324-33 — Poésies diverses, I, 320, — II, 27-9, 104-6, 180, 187-8, 243, 256-8, 307-8, — III, 29-30, — V, 169-71, — X, 363-6, — XII, 316-8, avec musique, — XIV, 178-87, 314-5. — Glanures, XVII, 96-7, 356 et *passim*.

Voy. aussi **Cabié, Lacroix.**

Vieules, membre titulaire de la Société, II, 6, — sa mort, X, 383, — auteur d'une *Notice sur Lapérouse*, VII, 65 — *Supplément à la notice sur la famille et la vie privée de Lapérouse*, IX, 367.

A publié dans la *Revue* : Fêtes latines, II, 94-6 — Discours à la séance publique de la Société, II, 285-8 — Rapport sur une poésie patoise, Queyo, III, 185-8. — Note sur Lapérouse, VII, 97 — Vieux chants populaires, VIII, 256-7.

Bibliographie, II, 101-4, 254-6.

Vigné (Abbé), Louis, auteur de poésies, III, 216, — IV, 64, 79.

A publié dans la *Revue* plusieurs poésies, I, 314-5, — II, 93, — V, 151, 222-3.

VILETTE, élève du Conservatoire de Paris, V, 80.

VILLANDRANDO. — *Rodrigue de V.* par Quicherat (c. r.), II, 280-3.

VILLENEUVE - ARIFAT (Marquis de), maître ès Jeux floraux, IX, 41.

VILLESPASSANT. — Transaction entre Antoine de V., s^r de Saint-Amancet, et les consuls de Sorèze, 1508, VII, 230-40.

VINAGRE. — G. Vinagre, fabricant de bombardes au xive siècle, par Cabié, XV, 297-304.

VINCENS, inspecteur primaire, auteur d'une *Géographie du Tarn*, VIII, 97.

VINCENT (Saint). — Les reliques de saint V. par Jolibois, II, 278-80.

VINCENT-FERRIER (Saint) — Saint Vincent-F. à Albi [1416], par Jolibois, IV, 347-9. — *Saint Vincent-F. dans le Midi de la France*, par Thomas, IX, 160.

VOISINS (de), vicomte de Lautrec. — Lettre de lui, 1480, V, 223.

VOISINS (de), Louis, baron d'Am-

bres. — Cession par lui de la chatellenie de Fiac au roi, 1622, V, 287. — Inventaire de la succession de L. de Voisins par Vidal, XVI, 65-74, avec fig., 268-82, — XVII, 58-66, 144-54, 208-15.

Volonsac (Melle de) a publié dans la *Revue* : Imitation de la partenza de Metastase (poésie), VIII, 160.

ZOAGLI. — Baptême d'un fils de François Z. à Lisle, 1775, XVI, 238.

X··· a publié dans la *Revue* : Le Musée de la ville d'Albi, I, 225-7 — Une exposition au Musée d'Albi, I, 349-50.

X··· a publié dans la *Revue* : Eglise Notre-Dame de la Platé à Castres, II, 158-9.

X··· La *Revue* a publié : Description de la ville de Lisle, 1767, II, 258.

X··· a publié dans la *Revue* : Excursion de la Société archéologique du Midi à Cordes, Monestiés et Albi, II, 236-9.

X··· a publié dans la *Revue* un Sonnet à la Vierge (poésie), IV, 63-4.

X··· a publié dans la *Revue* : Excursion au Sidobre de Castres, IV, 161-4.

X··· a publié dans la *Revue* : bibliographie, XII, 59-62.

II

TABLE

DES

NOMS DE LIEUX

PAYS ÉTRANGERS

Alsace-Lorraine

Le drapeau de la garnison de **Bitche** par Jolibois, I, 363-4, — II, 32.

Espagne

Une nymphée romaine à **Alcolea del Rio** par G. Bonsor, VIII, 14-5 — La necropole romaine de **Carmona** par G. Bonsor, VI, 355-7 — Les antiquités romaines de Carmona par le colonel Teyssier, VII, 14-6.

Italie

Analyse de la relation d'un voyage fait en **Italie** par un Castrais en 1673 par Jolibois, II, 58-62, 76-9 — Une lettre des Vaudois des vallées de **Piémont** aux protestants de France, 1655, par Jolibois, XI, 68-72.

FRANCE

Glanures.) Etat de l'église de France en 1646, XVI, 310.

Midi de la France

Documents sur le roi et la milice des merciers en Languedoc, [1393], par Cabié, VI, 233-4 — Paniques générales survenues dans le Haut-Languedoc au XVIIIe siècle, par Cabié, XVII, 113-20.

Gl.) Prohibitions commerciales, 1449, III, 55-6 — Circulaire de l'intendant relative aux peigneurs de chanvre, 1670, VI, 64 — Ordonnance royale relative aux déserteurs, 1684, VII, 223.

Bibliographie.) *Les institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du* XIIIe *siècle aux guerres de religion*, par Paul Dognon (c. r.), XIV, 56-63 — *Quelques inscriptions campanaires du Midi de la France. Etudes campanaires, nouvelle série. Le Vandalisme dans le mobilier religieux du Midi de la France* par le baron de Rivières, XIV, 72 — *Les plantes médicinales du Midi de la France* par Jules Bel, XIV, 196.

Aveyron

Vues et monuments de Lacaune, Lacaze, **Roquecezière**, Curvalle et Saint-André par Cabié, VI, 214, avec fig.

Gl.) Possessions de l'abbaye de **Bonnecombe** dans l'Albigeois, 1404, III, 296 — Construction de l'église d'**Espalion** par J. Agasse de Cordes, 1503, II, 98 — Construction de l'église de **Belmont** par P. Galanger d'Albi, 1514-24, II, 98 — Château de **Curvallet**, 1617, IV, 238.

Haute-Garonne

Mon herborisation à **Bagnères-de-Luchon** en 1852 par Rossignol, IX, 269-79.

Chronique.) Le félibrige à **Muret**, 1884, V, 164-9.

Gl.) Réparation à l'église de Vaures près **Revel**, 1610, III, 295 — Dîme du pastel et de la garance, 1612, IV, 16.

Mémoire sur l'histoire des beaux-arts à **Toulouse** et sur les Annales illustrées de l'hôtel-de-ville par Jolibois, II, 229-34 — [Objets de provenance albigeoise au] Musée de Toulouse par Jolibois, III, 45-53 — Extraits de registres du Parlement de Toulouse, xve siècle-1638, par Jolibois, III, 198-200, 214-5, 231-2 247-8, 277-8, 295-6, — IV, 14-6, 47-8, 109-11, 238-40, 318-9, — V, 126-7, 287-8, 303-4, 383, — VI, 93-5, 191-2, 239-40, 286-8, 382-4, — VII, 46-8, 63-4, 110 — Des dessins à l'Exposition scolaire de Toulouse par C. Valette, V, 296-8.

Gl.) Les Jésuites de Toulouse et le prieuré de Rabastens, 1599, 1610 et 1613, III, 200, 295, — IV, 48.

Chr.) Statue en bois de la Vierge à l'église de la Dalbade (Toulouse), provenant de Cordes, XVII, 92 — Fondation de la Société de géographie, IV, 78-9 — Académie des Jeux floraux, IX, 43-4 — Congrès des Sociétés savantes de 1899, XVI, 135-58 — Exposition de l'Union artistique de Toulouse, XVI, 173.

Antiquités préhistoriques recueillies dans le canton de **Villemur** et ses environs par Larroque, XVII, 1-14, avec fig.

Gers

Bibl.) *Les coutumes de* **Lisle-Jourdain** par Cabié, IV, 65.

Hérault

Chr.) Une fête latine à **Montpellier** [1878] par Jolibois, II, 30-1.

Une visite au camp romain du Plô de Bru [com. de **Saint-Gervais**] en 1877 par le dr Rascol, II, 84-8 — Position des mines de charbon de la commune de Saint-Gervais par Daudin, VII, 273-6.

Haute-Loire

Possessions albigeoises de la cathédrale et de l'hôpital du **Puy-en-Velay** par Cabié, XII, 1-13.

Lot

Chr.) Le félibrige de Cahors, IV, 342-3.

Seine

La Saint-Barthélemy à **Paris** par Jolibois, I, 277-8.

Tarn-et-Garonne

Gl.) Résidence du Parlement de Toulouse à **Grenade**, 1502, III, 199.

Les fouilles de Saula [com. de **Lafrançaise**] par A. de Capella, IV, 242-5 — La statère et les sépultures de Saula par A. de Capella, IV, 297-301.

Chr.) La Société archéologique de **Montauban** à Albi, VI, 337, 369

— La Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Albi par Vidal, XV, 355-8.

Dates et origines des coutumes de **Saint-Antonin** par Cabié, II, 217-22, 234-8.

TARN

Albigeois, diocèse d'Albi, Tarn

Histoire du pays d'Albigeois par Jolibois, I, 2-3, 19-22, 34-8, 49-52, 65-7, 81-6, 129-34, 177-80, 193-7, 241-5, — II, 6-12, 125-31, — III, 72 5, 240-5, 297-300, — IV, 4-9, 194-201, 258-65, — V, 66-75, 130-6, 178-86, 210-5, 289-93, 353-8, — VI, 2-8, 33-7, 49-54, 97-102, 114-9, 307-15, 363-8, — VII, 113-8, 297-303, — VIII, 50-3, 214-20 — Etablissements religieux, de charité et d'instruction publique du département du Tarn en 1790 par Jolibois, I, 57-9, 69-72, 86-9, 103-6, 337-43, — II, 189-94, — III, 72-5, 144-8 — Les bibliothèques publiques du département du T. par Jolibois, I, 107-9, 120-2, 170-4, 186-90, 218-21 — La Société d'agriculture du T. par Jolibois, I, 109-11 — Ethnographie albigeoise par le colonel Teyssier, I, 209-11 — L'agriculture au XVIIIe siècle par Jolibois, I, 237-9 — Documents sur l'origine du régime consulaire dans le dép. du T. par Cabié, I, 245-8 — Bernard de Cazilhac et Robert Dauphin se disputant le siège épiscopal d'Albi par Jolibois, I, 273-7, 289-93 — Deux mémoires en faveur de la ville d'Albi sollicitant le rang de chef-lieu de département [1789] par Jolibois, I, 327-30 — De quelques séries de monuments antiques et du Moyen âge par Cabié, II, 42-5, 56-8 — Rapport présenté en 1821 au préfet sur les recherches archéologiques dans le dép. du T. par Alex. du Mège, II, 71-6 — Rôle de l'Albigeois pendant la guerre du comte de Foix contre le duc de Berry par Cabié, II, 153-8, 166-70 — L'instruction publique dans le diocèse d'Albi avant la Révolution par Jolibois, II, 194 — Sigillographie par Jolibois, II, 206-11, 222-6 — Etat de l'Albigeois au XVIIIe siècle, rapport du subdélégué du diocèse d'Albi, par Jolibois, II, 238-40, 248-51, 268-71 — Relation des troubles et guerres civiles advenus au diocèse d'Albi et autres lieux de Languedoc [1561-87] par Jolibois, II, paginé à part 1-26 — [Objets provenant de l'Albigeois au] Musée de Toulouse par Jolibois, III, 45-53 — Etat du diocèse d'Albi en 1674 par Cabié, III, 138-44 — Monnaies antiques trouvées dans le dép. du T. par Cabié et Portes, III, 174-80, 188-93, avec fig. — Rapport sur les Musées, l'enseignement du dessin et l'inventaire des richesses d'art dans le dép. du T. par Jolibois, III, 217-23 — Les poissons du Tarn d'Albi à Saint-Sulpice par Ph. Thomas, III, 229-31 — Notes extraites des archives communales de Boissezon pour servir à l'histoire de l'Albigeois [1621-30] par Jolibois, III, 269-73 — Gisements et mammifères fossiles dans le T. par H. Filhol, III, 288-90 — La vallée inférieure de l'Aveyron (Extrait pour Penne, Cordes, Vaour et La Guépie) par Trutat, III, 303-9 — État féodal de la judicature d'Albigeois [cantons de Valdériès, Pampelonne, Valence et Monestiés] par Cabié, III, 313-20, — V, 203-8, 215-21, — VI, 22-30, 37-9 — Dénombrement de la population du diocèse d'Albi en juillet 1709 par Jolibois, IV, 92-6 — Mémoire sur les monuments celtiques du département du Tarn par Alex. du Mège, IV, 211-8 — L'administration du dép. du T. de 1790 à l'an VIII par Jolibois, IV, 251-6 — Députés du dép. du T. aux assemblées nationales, 1789-1883, par Jolibois, IV, 305-10, 332-4, 349-51 — Vieilles coutumes et vieilles chansons par Vidal, V, 119-23, 136-43 — Divisions administratives de l'Albigeois en 1789 par Jolibois, V, 145-8 — Notes historiques et généalogiques concernant l'Albigeois extraites du livre de comptes des frères Bonis par Ed. Forestié, V, 155-7, 175-6 — État de l'instruction primaire et secondaire dans le dép. du T. avant 1789 par Jolibois, V, 262-72 — Objets antiques recueillis dans le dép. du T. par Ch. Thomas, V, 334-5,

avec fig. — Remarques sur l'histoire de la formation géologique de la vallée du Tarn et quelques autres vallées voisines par Cabié, V, 337-44, avec fig. — Pouillé du diocèse d'Albi en 1789 par Jolibois, V, 373-81 — Les beaux-arts dans le dép. du T. depuis la Renaissance par Jolibois, VI, 257-67 — Notitia Albie et albigensis terre [fin du XVIIe siècle], VI, 317-8, 332-6, 355 — Les archives révolutionnaires du T. par Aulard, VI, 377-9 — Note sur deux fragments de poterie gallo-romaine par Lacroix, VII, 24-5 — Passage de François Ier dans l'Albigeois [1533] par Jolibois, VII, 121 3 — La culture des conifères dans la plaine du Tarn par Monclar, VII, 195-202 — Etude sur les origines du pays d'Albigeois par Isidore Sarrasy, VII, 211-8, 225-33 — Notice sur l'état et les ressources de l'industrie minérale dans le dép. du T. [an XII] par L. Cordier, VII, 218-22, 233-5 — État politique, féodal et nobiliaire du diocèse d'Albi en 1725 par Jolibois, VII, 235-8 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 2-9, 17-27, 53-63, 81-91, 100-6, 138-43, avec fig. — Notice sur les eaux minérales du dép. du T. par Malphettes, VIII, 69-79 — L'administration communale dans l'Albigeois avant la Révolution par Jolibois, VIII, 97-9, 134-8, 166-72 — Le fonds Mazens aux Archives du T. par Portal, VIII, 382-3 — Armorial général du T. par Figuères, VIII, paginé à part 1-19 — XI, 64 — Pouillé du diocèse d'Albi vers la fin du XVIe siècle par Portal, IX, 31-41 90-106 — Crimes et châtiments dans l'Albigeois, 1394-1600, par Vidal, IX, 79-89, 189-97, — X, 344-60 — Les temps géologiques dans la région comprise entre Albi et Toulouse par Cabié, IX, 225-58, 309-54, avec carte — De quelques objets gaulois et mérovingiens par Lacroix, X, 47-8, avec fig. — Etude sur l'état social de l'Albigeois au XIIIe siècle par Jolibois, X, 253-61, — XI, 1-11, 147-55, 241-54, 297-313, — XII, 209-25 — Note sur deux échantillons fossiles par Lacroix, XI, 55-6 — Possessions albigeoises de la cathédrale et de l'hôpital du Puy-en-Velay par Cabié, XII, 1-13 — Le papier-monnaie révolutionnaire dans le dép. du T. par Portal, XII, 129-45, avec fig. et graphique — Géographie du dép. du T. par Falguières, XII, 146-58, 297-310, 335-54 — De la géologie dans le dép. du T. par Lacroix, XIII, 91-101, 194-209, 228-39, avec fig. — Extraits de registres de notaires, documents des XIVe-XVIe siècles concernant principalement le pays albigeois par Portal, (fascicule 7 des *Archives historiques de l'Albigeois*). XIII, 305-30, — XIV, 102-16, 225-40, 362-73, — XV, 58-74, 251-63, — XVI, 50-62, 214-25, 244-63, — XVII, 15-26, 123-43 — Le diocèse d'Albi vers 1779 par de Gensanne (éd. Cabié), XIII, 331-45, — XIV, 132-50 — Censier du pays albigeois et du Lautrécois, 1390, par Barrière-Flavy, XV, 1-15, 121-30, 204-14 — Episodes de la croisade par Cabié, XV, 16-24, 137-45, 215-25 — De la folie dans le dép. du T. par Pailhas, XV, 105-20, 226-40, 332-54, — XVI, 40-9, 113-25, 195-213, avec carte et diagramme — Historique de la flore du dép. du T. par D. Clos, XV, 305-15 — Notes sur la toponymie et la situation forestière du Tarn aux dernières époques de l'histoire par Manceau-Demiau, XVII, 338-42, 350-1.

Gl.) Actes divers de 583 à 804 (analyse) IV, 78 — Vente de seigneuries au comte de Toulouse, 1235, III, 135 — Lettres de Philippe-le-Bel aux ecclésiastiques du diocèse d'Albi, 1304, IX, 302 — Lépreux, 1321, I, 111-2 — Hommages au roi, 1389, III, 39 — Conflit et transaction entre la viguerie d'Albi et la jugerie d'Albigeois, 1542, VII, 124 — État misérable de l'Albigeois en 1543, VIII, 163-4 — Lieutenant du roi, 1567, IX, 362 — Lettre de Henri III au gouverneur de l'Albigeois, 1577, I, 78-9 — Provision de la charge de lieutenant général du roi, 1580, III, 39-40 — Attributions du juge, 1586, III, 199 — Impositions votées par les États tenus à Lavaur, III, 199 — Le clergé remis en possession de ses anciens droits, 1599, III, 200 — Brigandage, 1603, IX, 302 — Réception d'un juge de Terre-

basse d'Albigeois, 1603, III, 232 — Attributions des officiers de justice, 1604, III, 247 — Valeurs des anciennes monnaies en 1613, IV, 48, 80 — Taxe sur les ecclésiastiques, 1616, IV, 111 — Mémoires du diocèse d'Albi au sujet des places fortes de la région, 1617, I, 59-61 — Levée de troupes, 1621, V, 127 — Guerres civiles et troubles, 1622-33, III, 40, 87-8, — V, 287, 303-4, 383. — VI, 192, 239-40, 287-8, 382-3, — VII, 47, 48, 63 — Affaires criminelles, 1622, III, 31 — Chemins, 1629, VII, 47 — Climatologie, 1650-2, XIV, 318 — Lépreux, 1671, IX, 302 — Hiver de 1709, II, 147-8 — Prison par lettre de cachet, 1775, IV, 143-4 — Dépenses pour l'instruction publique, 1789, II, 148 — Révolution, XII, 375-6 — Election de l'évêque constitutionnel, 1791, I, 302 — Marat et les Conventionnels du Tarn, XIV, 188 — Insurrection de l'an VII, VIII, 288-9 — Légion d'honneur, 1802, III, 88 — La *Feuille d'annonces*, premier journal du Tarn, 1813, I, 319.

Chr.) Archives départementales : dons et acquisitions. — Don Polier (charte de Castelnau) III, 33 — Publication de la 1re partie du tome III de l'*Inventaire*, V, 176 — Don d'un billet d'Azaïs par D. Clos, V, 224 — Acquisition de 14 lettres d'Azaïs, V, 224 — Dépôts des notaires Lafage et Cambefort de Lavaur, VII, 65 — Don d'une lettre de Palloy, VIII, 165 — Don de registres de notaires par Cabié, VIII, 189-90 — Don d'une pièce concernant Labastide-les-Vassals (com. de Saint-Grégoire) et autres documents, IX, 110 — Don d'E. Rossignol, IX, 366 — Dons Favarel, Rossignol, Portes, Rolland, Doat, Fau, Crayol et autres, XI, 295-6, — XII, 321-2 — Dons Andouard, Guilhaumon et Doat, XIII, 58 — Dons et accroissements divers, XIII, 149. — XV, 293-4, — XVII, 111-2, 358.

Documents de Couaraze de Laa sur l'Albigeois, IV, 369.

Bibliothèques publiques du département. — Comités d'inspection et d'achat de livres, XV, 100.

Liste des monuments historiques, IV, 371 — Monuments mégalithiques classés, V, 312 — Extraits du catalogue des monuments historiques, XVII, 180.

Inventaire des richesses d'art, I, 302-3 — Commission de l'inventaire, I, 223-4.

Découverte de fossiles sur les bords du Tarn, V, 306.

Société des sciences, arts et belles-lettres du T. — Statuts et règlement intérieur, II, 5-6, 17-8 — Procès-verbaux, *passim* à partir du t. II.

Sociétés musicales du T., I, 223, 304.

Chaire d'Agriculture. — Création, I, 352.

Sériciculture. — Produits, I, 352.

Navigation du Tarn — Projet, VII, 241.

Exposition universelle de 1878. Exposants Tarnais I, 256 — de 1900. Comité départemental, XV, 375.

Société amicale des Tarnais à Paris et son organe, *Lou Luquet*, XII, 385. — Le dîner tarnais à Paris, XII, 254.

Bibl.) *Catalogue de la bibliothèque historique des Archives départementales* par Jolibois, I, 256 — *Le diocèse d'Albi* par Hip. Crozes, II, 122 — *Description complète du dép. du T.* par Bastié, III, 64 — *Les Albigeois, essai sur le mouvement religieux dans le Midi de la France au Moyen âge*, par H.-E. Jolibois, III, 137 — *Histoire des Albigeois* par Napoléon Peyrat, III, 200 — *Carte géologique du T.* par Rey-Lescure, IV, 79, 113, 256 — *Essai de géographie botanique du T.* par Gazel-Larembergue, IV, 334 — *Les saints du diocèse d'Albi* par l'abbé Salabert, VI, 112 — *Carte archéologique du T.* par Lacroix, VI, 226, — VII, 193-4, — XVI, 323 — *Les agaracinées du T.* par Bel, VII, 64 — *Le mouvement de 1789 dans le dép. du T.* par Rolland, VII, 224 — *Géographie du dép. du T.* par Vincens, VIII, 97 — *Manuscrit sur les propriétés principales des plantes... de la Haute-Garonne et du T.* par Barthès, VIII, 112 — *Histoire du protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Bas-Quercy et le comté*

de Foix par U. de Robert, VIII, 211, — XIII, 152 — *Sur trois chartes albigeoises concernant les origines de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem* par Cabié, VIII, 291 — *Notice sur les eaux minérales du T.* par Malphettes, VIII, 291 — *Les martyrs du diocèse d'Albi pendant la Révolution* par l'abbé Maffre, VIII, 324 — *Les populations agricoles du T.* par Baudrillart (c. r.), VIII, 379-82 — *Quelques plantes critiques de la flore du T.* par Sudre (c. r.), XI, 117 — *Pages d'histoire diocésaine. Les prêtres du diocèse d'Albi persécutés pendant la Révolution* par Rossignol, XI, 358 — *Accroissements des Archives départementales du T. antérieures à l'an* VIII *pendant les années 1890-4* par Portal, XII, 64, 260 — *Sources de l'histoire du pays albigeois conservées aux Archives nationales* par Portal, XIII, 59 — *Matériaux pour un dictionnaire généalogique et biographique du dép. du T.* par Jolibois, XIII, 59, 375, — continué par J. Jolibois, XVII, 99 — *Divisions administratives du dép. du T. sous le Directoire* par Portal, XIII, 59 — *Les artistes dans l'ancien pays d'Albigeois avant 1789* par Peyronnet, XIII, 159 — *Foires fréquentées par les marchands de l'Albigeois vers 1630 et en 1700* par Portal, XIII, 375 — *Les petits prophètes huguenots avant, pendant et après la guerre des Camisards, 1686-1725.* par Rabaud, XIV, 69 — *Epigraphie albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'Albi* par le baron de Rivières, XIV, 72 — *Description géographique, géologique... du dép. du T. et de Tarn-et-Garonne* par Caraven-Cachin, XV, 292 — *Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais* par Rabaud (c. r.) XV, 358-61 — *Additions et corrections à l'histoire de Languedoc* par Vidal, XV, 369 — *L'archéologie dans le dép. du T. de 1863 à 1894* par le baron de Rivières, XV, 376 — *L'éducation populaire dans le T.* par Rascol, XVI, 175-6 — *Gens d'armes et routiers dans l'Albigeois*, 1376-82 par Vidal, XVI, 326 — *Bibliographie des Annuaires du T.* par Portal, XVI, 340, — XVII, 99 — *Un synode diocésain tenu à Albi au* XVIIIe *s.* par l'abbé Auriol, XVII, 92 — *Mémoire sur les statues menhirs de l'Aveyron et du T.* par l'abbé Hermet, XVII, 93 — *La flore médicale du T.* par Bel, XVII, 103 — *Miettes historiques* par Rabaud, XVII, 360 — *Droits et possessions du comte de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du* XIIIe *siècle* par Cabié, (fascicule 6 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XVII, 360.

Revue périodique : *Albia christiana*, fondée par l'abbé Fort, IX, 368. — Voy. aussi à la suite de la 3e table (Documents) l'énumération des fascicules des *Archives historiques de l'Albigeois.*

Œuvres d'imagination. — La parabole de l'enfant prodigue en patois du dép. du T. [de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne, de l'Aveyron, de l'Hérault et de l'Aude], VII, 125-31. — Vieux chants populaires (patois moderne), VIII, 256-7 — *La conquête de l'Albigeois* par Roschach, VIII, 260 — *L'Albigeoise* (drame) par Bonhomme, XV, 376.

Aguts

Gl.) Château du s^r de Saint-Rome, 1621, V, 126.

Aiguefonde

Gl.) Seigneurie, 1624, VI, 191.

Alban

Alban et son canton par Jolibois, III, 127-32.

Gl.) Acquisition de la baronnie d'A., 1663, I, 29.

Bibl.) *Analyse de la psilomélane d'A.* par Frébault (c. r.), III, 264.

Albi

L'imprimerie à Albi par Jolibois, I, 8-9 — Le vieux pont d'A. par Jolibois, I, 73-4, — II, 197-204, avec fig. — La Saint-Barthélemy à A. par Jolibois, I, 89-91 — Procession générale à A. contre le luthérianisme, [1535], par Jolibois, I, 106-7 — Entrée du roi et de la reine de Navarre à A. en 1535 par Joli-

bois. I, 118-20 — Le cimetière des Infects à A. par Jolibois, I, 190-1 — Le Musée de la ville d'A. par ***, I, 225-7 — Une fête publique à A. en 1492 par Jolibois, I, 234-7 — L'ancienne boucherie à A. par Jolibois, I, 251-2 — La cathédrale Sainte-Cécile d'A., sa restauration, par Jolibois, I, 257-62, 321-7. — II, 171-6, — III, 9-13 — Les Etats de la Ligue à Lavaur et A. par Jolibois, I, 278-80 — Rapport au Maire sur le Musée par Jolibois, I, 294-6 — Deux mémoires en faveur de la ville d'A sollicitant le rang de chef-lieu de département [1789], par Jolibois, I, 327-30 — Une exposition au Musée d'A. par ***, I, 349-50 — Mémoire lu à la Sorbonne [sur l'art à Albi] par Jolibois, II, 65-8 — Ancienne maison de bois sculpté [Enjalbert] à A. par Cabié, II, 82-4, avec fig. — Note sur les origines de l'imprimerie à A. par Jolibois, II, 176-8 — Molière à A. par Monval (extrait), II, 240-3 — Origines de l'imprimerie à A. par Claudin, II, 301-4, 309-11, — III, 2-6, 13-7, 121-6 — Les antiquités [celtiques, gallo-romaines et du Moyen âge] du Castelviel d'A. par Jolibois, II, 315-6, avec fig. — Les prud'hommes d'A. en 1188 par d'Auriac, III, 6-7 — Le Castelviel par Jolibois, III, 99-104 — Catalogue des prieurs de Notre-Dame de Fargues d'A. par Jolibois, III, 133-4 — Le trésor de Notre-Dame de Fargues d'A. par Jolibois, III, 201-4 — Reconnaissance des libertés de la ville d'A. par l'évêque, [1220], par Jolibois, III, 210-1 — Excursion de la Société archéologique du Midi à Cordes, Monestiés et A. par ***, 236-9 — Hôpital de l'ordre de saint Antoine de Viennois à A. par Rossignol, III, 249-54 — La statuette de saint François [au Musée d'A.] par Jolibois, III, 267-8 — Les viguiers d'A. par Jolibois, III, 300-3 — Rapport au Congrès des Sociétés savantes sur un *Album de la cathédrale d'A.* par Jolibois, IV, 55-7 et aussi 77, 106-9, 176, 304 — V, 32 — Rectification proposée pour une charte d'A. de 1188 par Cabié, IV, 70-2 — Le banquet des félibres à A. le 24 mai 1882 par Jolibois, IV, 81-92 — Le tombeau des Malvoisin dans le cloître Saint-Salvi par Jolibois, IV, 183-5, 208 — Enquête sur la conduite du clergé d'A. pendant les guerres de religion du XVIe siècle par Jolibois, IV, 233-5 — Extrait d'un ancien inventaire des archives du chapitre Saint-Salvi par Jolibois, IV, 245-50 — Saint Vincent Ferrier à A, [1416], par Jolibois, IV, 347-9 — Chronique rimée sur les évènements qui se sont passés à A. en 1562 et 1563 par Jolibois, IV, 373-9 — Quelques réflexions sur les peintures de Sainte-Cécile par Ch. Bories, V, 49-54, 102-10 — Considérations sur l'architecture de la cathédrale d'A. par Ch. Bories, V, 161-4, 186-91 — Le livre des consuls de la ville d'A. par le baron de Rivières, V, 197-201 — Cheminée de bois du XVIIe siècle par B. Portes, V, 283-4, avec fig. — Une exposition artistique à A. par Jolibois, V, 348-51 — Le bullaire de l'église d'A. par Jolibois, V, 351-2. — Les élections communales à A. par Jolibois, VI, 84-7 — Les Claristes d'A. par Jolibois, VI, 103-5 — Lettre de Jean, duc de Berry, aux habitants d'A., 1411, VI, 107-8 — La Temporalité d'A. par Jolibois, VI, 295-6 — Les manuscrits de Rochegude par Jolibois, VI, 318-26, 342-9 — La colonne de la place du Vigan à A. [et la fête du 25 messidor an VIII] par Jolibois, VI, 339-42 — Les reliques de sainte Cécile d'A. (d'après Barbier de Montault) par Jolibois, VI, 379-81 — Découverte d'antiquités [romanes] à la Grand côte par Jolibois, VII, 132-3, 311-2, avec fig. — Description de l'église Sainte-Cécile d'A. par Jolibois, VII, 133-52, avec plan. — Souvenirs d'un élève de l'ancien collège d'A. par Monclar, VII, 242-59 — La vieille cathédrale d'A. par le baron Desazars, VIII, 27-35 — Notes sur quelques antiquités gauloises du Musée d'A. par Flouest et Jolibois, VIII, 42-5 — Le procès des chanoines et des vicaires bénéficiers du chapitre d'A. par le chanoine Breuil, VIII, 45-7 — Note sur un incunable de la bibliothèque d'A. [statuts synodaux

de 1528] par Portal, VIII, 91-3 — La peste d'A. de 1630-32 par Vidal, VIII, 151-9, 172-80, 190-6, 205-11, 221-5, 243-54 — Notes d'un bourgeois d'A. au XVIe siècle [1489-1552], par Portal, VIII, 230-7 — Dépenses ordinaires de la ville d'A. en 1670 VIII, 237-43 — Révolte des Albigeois contre Louis d'Amboise, 1491, par Vidal, VIII, 268-82, 302-13, 333-40, 358-75 — Lettres ornées d'un manuscrit [no 6] de la bibliothèque d'A., XIIe siècle, par Portal, VIII, 284-5 — Dates de quelques chartes albigeoises des XIe et XIIe siècles par Cabié, 294-302 — La vie rurale dans les environs d'A. de 1830 à 1840 par Monclar, IX, 21-30, 65-78 — Avirac ou Lévizac par Portal, IX, 62-4 — Troubles dans la ville d'A. sous l'épiscopat de Daillon du Lude par Jolibois, IX, 49-61, 135-45 — Les incunables et les livres de la 1re moitié du XVIe siècle de la bibliothèque d'A. par Portal, IX, 161-70 avec fac-similes de filigranes et d'impression — Consécration d'un autel dans la cathédrale d'A. en 1496 par Portal, IX, 355-9, avec fig. et fac-simile — Découvertes faites dans le chœur de la cathédrale d'A. par Jolibois, X, 218-21 — La crosse d'un évêque d'A., [XIIIe siècle], par Portal et Gaïda, X, 222-35, avec fig. — Réédition du plan d'A. dressé par Laroche [vers 1780], par Cabié, X, 262-8, avec plan — Sépultures faites dans la cathédrale d'Albi par Portal, X, 317-29. — XI, 64 — Reconnaissance des fiefs de la ville d'A. au XVIe siècle par Vidal, XI, 86-97 — Découvertes faites dons le chœur de la cathédrale d'A. par Gaïda, XI, 275-7, avec fig. — Manuscrits albigeois par Rolland, XI, 278-81 — Epigraphie albigeoise ou recueil des inscriptions de l'arrondissement d'A. par le baron de Rivières, XI, 314-30, — XII, 265-80 — Découverte d'un tombeau d'évêque du XIIe siècle par le baron de Rivières, XV, 36-9, avec fig. — Construction d'une chapelle au couvent des Carmes, 1587, réparation de la chapelle de la maladrerie Saint-Martin, 1618, par le baron de Rivières, XVI, 128, 32 — Maison de 1616 à A. par Cabié, XVI, 241-3, avec fig. — Le couvent des F. Prêcheurs d'A. depuis sa fondation jusqu'en 1317 par le baron de Rivières, XVI, 292-307 — Collection de monnaies et médailles donnée à la ville d'A. par Rossignol. Catalogue, XVI, paginé à part 1-40 — Une montre de troupes à A. en 1380 par Vidal, XVII, 324-33.

Gl.) Passage de Charles le Chauve à A., 819, I, 191 — Donation à Saint-Salvi, 942, III, 39 — Atelier monétaire, 1037 et 1278, II, 259 — Confirmation d'une donation à Saint-Salvi, 1088, II, 46 — Cession de l'église et de l'hôpital du Bout-du-Pont à Saint-Salvi, 1157, VIII, 212 — Procès entre Saint-Salvi et Sainte-Martianne, 1167, III, 39 — Traité de paix entre l'évêque d'A. et le comte de Toulouse, 1191, IV, 143 — Passage de Louis VIII, 1226, I, 365 — Serment de consuls d'A. au comte de Toulouse, 1242, II, 227 — Capacité de la pipe de vin à A., 1245, VII, 296 — Hôpitaux, 1252-1337, XI, 175 — Epitaphe d'un directeur de la maladrerie, 1253, IX, 223-4 (Voy. I, 175) — Concile de 1254, I, 175 — Inquisition, 1254, III, 135 — Subside pour la croisade, 1269, II, 29 — Poids public, 1282, IV, 160 — Démêlés des consuls avec le clergé, 1294, III, 200 — Cheminée du XIIIe siècle, XII, 377 — Frères Mineurs, 1300, III, 23 — Pastoureaux, 1320, I, 191-2 — VII, 222-3 — Donation aux Carmes, 1330, II, 97 — Nomination d'un collecteur forcé, 1333, XVII, 356 — Poids de 1336, V, 82 — Procédure criminelle, 1346, I, 27-8 — Entrée de l'évêque Arnaud Guillaume, 1351, I, 77-8 — Convocation aux Etats généraux, 1356, I, 158 9 — Rémission accordée aux gens de l'évêque pour avoir pactisé avec des routiers, 1363, I, 159 — Fondation de la chapellenie de Lameyse à la cathédrale, 1383, III, 246-7 — Nomination d'un régent des écoles, 1384, XVII, 356 — Réparation du clocher de Saint-Salvi, 1385, II, 29 — Condamnation d'une femme adultère, 1396, I, 125, — V, 254 — Quittance d'un médecin municipal, 1403, VIII, 212 —

Procédure criminelle contre un fils dénaturé, 1403, I, 112 — — Usages relatifs aux secondes noces, 1407, I, 192 — Place du marché, 1428, III, 39 — Récoltes de 1432, I, 332 — Fortes pluies de 1437, II, 47 — Voirie urbaine, 1437, II, 259 — Exécution d'un blasphémateur, 1446, I, 272 — Service pour le repos de l'âme de Charles VII, 1461, I, 221-2 — Reliques de la cathédrale, 1468, III, 56 — Autorisation donnée aux chanoines de la cathédrale de résider hors d'Albi en temps de peste, 1471, VIII, 228 — Mort du cardinal-évêque Jouffroy, 1473, I, 222 — Peste de 1475 et 1499, II, 15 — Repeuplement d'Arras, 1479, II, 161-2 — Testament d'Emeric Arnoys, juge de l'évêque, 1480, I, 288 — Consécration de la cathédrale, 1480, II, 123 — Incunable [de 1480 environ], XIV, 316-7 — Privilège des bénéficiers de l'église d'A., 1481, IX, 362 — Impression [de J. Numeister, vers 1481], XVII, 100-1 — Les masques du Carnaval, 1484, IX, 362 — Démêlés de la population avec l'évêque, 1492-4, V, 254-5 — Translation des reliques de Vieux à A., 1494, I, 350 — Provision de l'évêché par le pape, 1496, IV, 160 — Annonce de l'avènement de Louis XII, 1498, I, 159 — Lettre de Louis XII relative à la conquête de Naples, 1501, I, 127 — Fondation du couvent des Annonciades, 1507 n. s., VI, 304 — Livre imprimé pour Notre-Dame de Fargues en 1517, I, 368 — Lettre de François 1er à l'occasion de la naissance d'un fils, 1518 n. s., I, 159-60 — IV, 191 — Peste de 1522, I, 366 — — Mesures pour le vin, 1527, VIII, 290 — Ecoles, 1528, VIII, 228 — Supplique au gouverneur de la province, 1543, VIII, 163-4 — Etablissement d'un sceau de la viguerie, 1556 et 1557, III, 199 — Condamnation pour fausse monnaie, 1568, I, 125-6 — Bourse consulaire, 1567, IX, 362 — Montre de la compagnie d'Aubijoux, 1562, I, 28 — Lettre du vicomte Guill. de Joyeuse au gouverneur de la ville, 1577, XIV, 63-4 — Vacance de l'évêché, 1578, I, 333 — Fonte de poids, 1580, XIV, 64-6 — Etablissement des Capucins, 1584, II, 124 — Ordre donné au clergé d'entretenir des gens d'armes pour la protection des récoltes, 1587, III, 199 — Jacques Boniol, libraire, 1592, VII, 223 — Session des Etats de Languedoc en 1593, IV, 160 — Guerres de religion, 1598, XIV, 188 — Revente des seigneuries de La Gardeviaur et Montirat, 1599, III, 200 — La Ligue, 1599, II, 15 — Election de députés du clergé à l'assemblée syndicale du diocèse, 1602, III, 231-2 — Prébende préceptoriale du chapitre cathédral, 1602, III, 231 — Elections consulaires, 1603, III, 232 — Election et attributions des dignitaires du chapitre de Saint-Salvi, 1606, III, 278 — Réparation des fortifications, 1606, IV, 32 — Procès entre les chanoines et le bas chœur de Saint-Salvi, 1608, III, 278 — Prébende préceptoriale du chapitre cathédral, 1608, III, 278 — Fortification de la porte du Tarn, 1615, VI, 288 — Pillage des environs d'A. par le vicomte de Panat, 1616, IV, 110-1 — Commanderie de Saint-Antoine, 1618, IV, 239 — Office de viguier, 1622, V, 287 — Grenier à sel, 1622, V, 288 — Maladrerie du Castelviel, 1622, V, 383 — Etablissement des Jésuites, 1623, II, 162 — Seigneurie du Castelviel, 1624, VI, 191 — Transfert au Castelviel du siège de la baronnie de Lombers, 1624, VI, 192 — Maladrerie du Castelviel, 1624, VI, 192 — Guerres civiles, 1628, II, 47 — Clarisses, 1632, VII, 48 — Saisie des biens de l'évêque, 1632-4, VII, 48, 63 — Troubles et délibérations communales, 1632, VII, 48 — Elections consulaires, 1634, VII, 63 — Office de viguier, 1637, VII, 110 — Tableaux pour la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, 1643, II, 162 — Entrée du comte d'Aubijoux, 1647, I, 10 — Usage relatif aux sépultures, 1651, I, 334 — Le peintre consulaire Bourguignon, 1662, I 255-6 — Couvent de la Visitation, 1670, III, 329 — Le Castelviel en 1673, I, 79-80 — Orgue de Saint-Salvi, 1674, I, 222 — Population, répartition de la pezade, 1681, IV, 191 — Dames de la Miséricorde, 1689-

1792, II, 163 — Carcan pour les personnes débauchées, 1705, II, 15-6 — Rôles de la capitation, 1710, IV, 221-2 — Repas consulaire, 1714, I, 29 — Crue du Tarn de 1766, VIII, 262 — Portraits peints par Gauthé, 1775, VII, 223 — Cachet de la Charité d'A., [XVIIIe siècle], VIII, 358 — Fondation d'un hospice d'aliénés, 1793, XIV, 66 — Séjour de Paul-Louis Courier, [1794-6], I, 144 — Autel de la Patrie sous la Révolution, IV, 225.

Chr.) Archives communales. — Acquisition, XIV, 63-6.

Bibliothèque. — Comité d'inspection et d'achat de livres, I, 240, — VIII, 260, — XI, 119, — XIII, 303 — Legs de Casimir Echernier, XII, 263 — Création d'un emploi d'aide-bibliothécaire, XII, 324 — Vote d'un crédit extraordinaire par le conseil municipal, XII, 385 — Projet de construction, XVII, 358.

Bibliothèque Rochegude. — Inventaire, VII, 64 — Commission de la bibliothèque et du Musée, VII, 96 — Règlement, nomination d'un bibliothécaire, IX, 110-1.

Bibliothèque populaire. — Comité d'achat de livres, XV, 375.

Musée — Projet de réorganisation, I, 160 — Installation du Musée de peinture de Rochegude, VIII, 181 — Ouverture de plusieurs salles et catalogue sommaire, VIII, 225-6 — M. Lanternier conservateur, VIII, 260 — Transfert des pièces d'histoire naturelle, VIII, 357 — Heures d'ouverture, M. Revelli conservateur adjoint, IX, 223 — Projet de construction d'un Musée et d'une école de dessin, XV, 295 — M. Lacroix conservateur adjoint, XVI, 173 — Réorganisation, XVI, 316 — Projet d'école d'architecture et de dessin (legs Taniès), XVI, 335 — Dépôts de l'Etat, I, 96, — II, 180, 244, 276, — III, 40, 167, 216, — V, 31, 176, — VI, 32, — VII, 264, 265, — VIII, 48, 312, 340, — IX, 109, — XII, 61, 127, 385, — XIII, 158, — XIV, 194 — Dons Sarrasy, I, 160 — Raynaud, I, 336 — Nelli, I, 352 — Picarel, I, 352 — Nouguiès, I, 368 — Soubrier, II, 32 — Lacroux, II, 32 — C. Boussac, II, 64 — Guédy, II, 64 — Pons de Toulouse-Lautrec, II, 100 — amiral Jaurès, II, 124, — Cavalié, II, 164, — Picarel, II, 212 — comte de Toulza, II, 260 — E. Ricard, II, 260 — Lacroux, II, 260 — A. Ricard, II, 260 — Polier, III, 33 — J. Valat, III, 296 — Bray, III, 328 — Lacroux, IV, 226 — G. Pech, IV, 319 — abbé Graule, V, 81 — Biscons, V, 82, — Ramadié, V, 128, 258 — Rey, V, 224 — Liozu, VI, 112 — Valette, VI, 128 — Jolibois, VI, 128 — Teyssonnières, VIII, 288 — Victor Doat, VIII, 324, — IX, 223 — Col, VIII, 288 — Lacroix IX, 108 — Salvignol, IX, 223 — Chauchard, X, 382 — Boutroy, XI, 119 — Elie Rossignol, XI, 293, 358 — Teyssonnières, XII, 64 — héritiers du général Maurand, XII, 127-8 — Rotschild, XII, 264 — Jeanselme, XII, 385 — Ant. Frézouls, XIII, 303 — Tapié de Celeyran, XIV, 74 — Coyne, XIV, 74 — G. Pech, XIV, 74 — Galinié, XIV, 74 — Périer, XIV, 74 — Théodore Bouisset, XVI, 335 — Paul Lalagade, XVII, 98, 110, 357 — Najac, XVII, 232 — Raimond Lacroix, XVII, 368 — — Acquisitions, I, 352, — III, 65, — (collection de Combettes IV, 64, — VIII, 48, 80, — XIII, 59) — XI, 358, — XII, 51, 384, — XVII, 108 — Gravure faite par un enfant, I, 336 — Note sur un tableau du musée d'A. attribué au Guardi par Ch. Bories, V, 148-9.

Edifices publics. — Réparation du parvis de la cathédrale, II, 164 — tableau de la Sainte Famille de Blanchard, V, 241 — mutilation de peintures, VI, 17 — travaux du sculpteur Prouha, VII, 112 — croix en orfévrerie, VII, 192 — inscription maçonnique de la chapelle de saint Jean, VII, 260 — prétendu souterrain faisant communiquer la chapelle de sainte Martianne et la maîtrise, VIII, 133 — dégradations, IX, 111 — vestiges de l'ancien cloître, IX, 305-6, 307, — fermeture du déambulatoire, IX, 367, — X, 66 — restauration des peintures, X, 171, — XI, 41-54, 61-3, 109-12, 176 —

XIII, 303 — découvertes d'une peinture, XI, 294 — d'une tombe et autres objets, XI, 360, — XII, 52 — de la pierre tombale de Pierre Neveu, évêque d'A., XII, 324 — don d'un triptyque par Mad. Bories, XIV, 71 — restauration de la cathédrale (clochetons) et de l'archevêché, XV, 100-1, — XVI, 163, — peintures de la chapelle de l'archevêché, II, 212.

Restaurations de la porte et de la chapelle du lycée, II, 33, 164.

Photographies de l'intérieur de Saint-Salvi par Aillaud, VI, 256.

Construction d'un théâtre, VII, 279.

Inauguration des fontaines, VI, 81-2.

Vues d'A. par Soulié, XVI, 323-4, 326,

Découvertes archéologiques — de poteries gallo-romaines, I, 304 — et de monnaies romaines, II, 32, — III, 1 — de peintures au Bon Sauveur, IV, 1, 31 — d'objets du XVIIe siècle au Bout-du-pont, IV, 210 — d'une monnaie mérovingienne au Bout-du-pont, V, 258 — d'objets gallo-romains, mérovingiens et carolingiens, V, 335-6 — de cercueils de pierre à San Salvadou, VI, 193 — d'une pierre tombale à Merville, VI, 241, 273-5 — d'une inscription, VIII, 213 — du buste de Jeanne de Valois, fondatrice des Annonciades, X, 67 — de monnaies des XVIe et XVIIe siècles au Go, XI, 60 — d'inscriptions diverses, XII, 49 — de poteries, XII, 384 — de pierres sculptées, XIII, 218 — d'une tombe épiscopale, XIV, 320, 396 — d'une autre tombe, XV, 101-2, 288-9, — XVII, 347. — Voy. aussi ci-dessus sous la rubrique des édifices publics.

Expositions scolaire, I, 176, 368 — universelle de 1878, II, 64. — Exposition des beaux-arts, X, 75, 166, 380. — Concours agricole, II, 124 — régional, III, 296.

Ecole municipale de dessin, XVI, 335, — XVII, 345.

Sociétés musicales, II, 260, — III, 232, 248, — IV, 128.

Prix d'histoire fondé par la Société, VI, 65.

La Société archéologique de Montaubah à A., VI, 337, 369. — Réunion de félibres à A. en 1882, IV, 79.

Naissance d'un monstre, 1884, V, 32.

Bibl.) *Albi pendant la guerre de Cent ans* par Rolland (c. r.), I, 122-3 — *Histoire littéraire de la ville d'A.* par Rolland (c. r.), II, 179-80 — *Notice sur le collège d'A.* par Baudel, II, 244 — *Les écoles d'A. de 1380 à 1623* par Baudel, III, 1 — *Manuscrits de l'église d'A. des* VIIe, IXe *et* XIIIe *siècles*, par l'abbé Bosia, III, 264, 329 — *Les évêques d'A. aux* XIIe *et* XIIIe *siècles. Origine et progrès de leur puissance temporelle et de leurs revenus ecclésiastiques* par le baron Desazars, IV, 113, — (c. r.), V, 11-4 — *Etude sur le nécrologe de la cathédrale d'A.* par le baron de Rivières (c. r.), V, 304 — *Histoire de l'ancienne cathédrale d'A.* par d'Auriac, VIII, 292 — *Inventaire du mobilier de l'église Saint-Affric en 1381* par le baron de Rivières, IX, 159, — XVI, 72 — *Marché passé en 1635 pour la restauration d'une croix de Sainte-Martianne* par le baron de Rivières, X, 379 — *Lettre de J. Roques, évêque de Cavaillon, aux consuls d'Albi* par Portal, X, 379 — *Justification des reliques de sainte Cécile conservées à la métropole d'A.* par Barbier de Montault (c. r.), XII, 253-4 — *Le livre consulaire de la ville d'A.* par le baron de Rivières, XIV, 72 — *Nécessité, urgence de construire un asile pour les épileptiques à A.* par P. Lalagade, XIV, 397-8 — *Le prix des choses à A. en 1368-9* par Vidal, XV, 102 — *Inventaire des armes et munitions de la ville d'A. en 1595* par le baron de Rivières, XV, 104 — *Les comptes consulaires d'A. de 1359-60* par Vidal, XV, 290 — *Excursion à travers les comptes d'A. de 1438-9* par Vidal, XV, 294 — *Les conditions du travail, du commerce et de l'industrie à A. au* XIVe *siècle* par Vidal, XV, 369 — *Notice sur le lycée d'A.*

par Fleureau, XVI, 338-9 — *Un synode diocésain à A. au* XVIIIe *siècle* par l'abbé Auriol, XVII, 92 — *Documents de 1823 relatifs à l'église Sainte-Cécile d'A.* par le baron de Rivières, XVII, 92 — *Acte passé en 1344 pour la construction d'une chapelle de l'église Saint-Salvi* par le baron de Rivières, XVII, 93 — *Notice sur quelques évêques d'A. du* IIe *à la fin du* VIIe *siècle* par le chanoine Graule, XVII, 231-2.

Œuvres d'imagination. — Sainte-Cécile d'A. (poésie) par Isidore Sarrasy, VI, 119-20 — *Le Saut du loup* par Rolland, XI, 176, 359.

Algans

Gl.) Serment des consuls, 1612, IV, 15 — Justice royale, 1631, VII, 47.

Almayrac

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 203-4 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 17-8.

Ambialet

Charte d'A. [1136, copie de 1352] par Jolibois, III, 115-20 — Le prieuré d'A. par Jolibois, IV, 313-6, avec plans et fig. — Bail à fief de mines de fer à A. en 1274 par Cabié, V, 381-3 — Mémoire historique et topographique sur A., dressé vers le milieu du XVIIIe siècle, par Cabié, VI, 249-54 — Vue d'A. par X., IX, 187-8, avec fig.

Gl.) Procédure contre un parricide, 1781, I, 112 — Vente de fiefs dépendant du prieuré, 1785-7, VII, 191-2.

Chr.) Découverte d'objets romains, II, 165 — Classement de la chapelle du prieuré comme monument historique, VI, 112 — Découverte de fers de chevaux, éperons, clef, etc., XV, 294-5.

Bibl.) *Le prieuré d'A.*, [XI-XIIe siècles], par Portal, VIII, 324.

Ambres

Plans du château d'A. par Cabié, II, 117-9, avec plans — Deux crucifix bysantins du canton de Lavaur par Cabié, VIII, 321-3, avec fig. — Inventaire du mobilier du château d'A. en 1744 par Cabié, VIII, 326-33.

Gl.) Donation du lieu d'A. aux Templiers en mars 1210 a. s., VI, 125-6 — Travaux au château en 1391, VII, 124 — Procès du marquis d'A. contre l'abbaye de Vielmur, 1678, I, 176.

Bibl.) *Histoire de la baronnie d'A.* par l'abbé Aversenc, II, 284.

Andouque

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 316-7.

Gl.) Possession de l'abbaye de Bonnecombe en 1404, III, 296.

Anglès

Gl.) Diète tenue à Mourgoudou par Louis le Pieux en 789, III, 24 — Droits d'usage communaux, 1614, IV, 109 — Usage des pâturages, 1620, IV, 319.

Arfons

Arfons. Une lettre de Bernard de Montfaucon, par Jolibois, VII, 43-5 — A. Notes historiques par J.-Ant. Clos, VIII, 384-5.

Gl.) Restitution du domaine d'A. à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, 1236-84, I, 44-5.

Arifat

Gl.) Hommage du seigneur de La Roque d'A., 1644, I, 63, 79.

Arthés

Arthés par Jolibois, II, 271-2 — La foire du Saut-de-Sabo, au moyen âge par Cabié, XIV, 285-8 — Légende de la foire d'A. par le colonel Teyssier, XIV, 288-9.

Chr.) Découvertes de monnaies romaines, IV, 34 — de poteries, VII, 65

Assac

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 215.

Aussac

Gl.) Pré communal, 1607, III, 278.

Aussillon

Gl.) Serment des consuls au seigneur, 1759, II, 300.

Avalats (Les)

Gl.) Donation de l'église des A. au chapitre cathédral d'Albi par l'abbaye de Castres, 1208, VIII, 212.

Beauvais

La charte de B., 1342, par Jolibois, II, 136-46.

Belcastel

Gl.) Règlement d'intérêts entre une veuve et ses enfants, 1489, VII, 110-1 — Testament d'un habitant, 1501, I, 366 — Nourriture des pauvres, 1614, IV, 109.

Belleserre

Disparition d'un des vétérans du règne végétal [un chêne], par D. Clos, X, 165.

Bernac

Gl.) Juridiction, 1408, VIII, 387.

Chr.) Découverte d'une monnaie de Dioclétien, VI, 96.

Blaye

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 22.

Gl.) Fondation de la ville, 1302, III, 184.

Boissezon

Notes extraites des archives communales de B. pour servir à l'histoire de l'Albigeois, 1621-30, par Jolibois, III, 269-73.

Gl.) Guerres civiles, 1586, II, 259-60 — Frais de voyage de B. à Toulouse, 1613, II, 283-4 — Valeur des monnaies, 1625, III, 23.

Brassac

Le Castel-Sarrasi de B., chant populaire, par Jolibois, I, 6-7.

Brens

Gl.) Serment des consuls et droits du lieutenant principal, 1612, IV, 16, — 1613, IV, 47 — Elections consulaires, 1657, III, 64 — Engagement d'une partie de la baronnie, 1781, I, 29-30 — Possessions des Lapérouse et des d'Huteau, 1784, I, 288.

Briatexte

Gl.) — Don de B. aux protestants, 1577; droits domaniaux, 1583, XV, 362-3 — Projet de construction d'une église, 1611, IV, 15 — Attributions du juge, 1624, VI, 191 — Troubles, 1626 et 1628, VI, 287, 383 — Démolition du temple, 1685, III, 88.

Bibl.) *Montre d'armes à B. en 1426* par le comte de Montsabert, X, 379.

Brousse

Puechassaut par Jolibois, I, 343-6, avec fac-simile.

Burlats

Burlats par L. Bonhoure, I, 312-4 — B. par Jolibois, II, 96-7.

Gl.) Dîme du chapitre, 1613, IV, 47 — Préséance du chapitre, 1625, VI, 192.

Chr.) Découverte de cercueils, I, 144.

Busque

Noël du curé de B. (poésie), VIII, 204.

Cadalen

Historique d'un débat sur la préséance entre les srs Janin de Gabriac et la communauté de C. par Cahours de Fénols, VIII, 144-51.

Gl.) Arrestation de criminels, 1621, V, 126 — Seigneurie, préséance des consuls, 1632, VII, 48.

Chr.) Débris paléontologiques, villa romaine de Lugan, XII, 388.

Cadix

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 215-6.

Cahuzac-sur-Vère

Cheminée [du XVIIIe siècle] à La Peyre, com. de C. par Lacroix, VII, 276, avec fig.

Cambon d'Albi

Gl.) Mesures de défense contre les huguenots, 1590, II, 147.

Cambounés

La communauté de C. et Lavalette, sa charte [1343], par Bessery, XIV, 1-29, 117-32, 267-84, — XV, 25-35, 168-76, 241-50.

Carlus

Carlus par Jolibois, II, 152-3.

Gl.) Pouvoir consulaire, 1500, VIII, 290, — IX, 212.

Lou curé de C. (poésie) par Soleville, VIII, 143-4.

Carmaux

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 24 — Les houillères de C. par Jolibois, X, 77-90, 236-49, 330-7.

Gl.) Obligation des habitants de faire le guêt à Monestiés, 1359, VIII, 289-90 — Seigneurie, château de La Roquette, 1617, IV, 239.

Chr.) La fanfare de C., III, 232 — Mines, XIII, 160 — Création d'une école municipale de dessin, XVI, 335.

Castelnau-de-Brassac

Gl.) Elections consulaires, 1630, VII, 47.

Castelnau-de-Lévis

Castelnau-de-L. par Jolibois, I, 97-102, avec fig. — Dessins du château de C. par Jolibois, V, 201-2, avec fig. et plan.

Gl.) Atelier monétaire, 1248, II, 259 — Charte de 1256 et sa gaîne en cuir, II, 48, — III, 320, avec fig.

Chr.) Découverte d'objets gallo-romains à Sainte-Croix, V, 34, 65-6 — Projet de restauration du château, IV, 193-4 — Plans du château dressés par l'architecte Raynaud, IV, 274.

Rapport de Vieules sur un poème patois sur Queyo, com. de C., III, 185-8.

Castrais (Pays)

(*Diocèse, comté, sénéchaussée, district et arrondissement de Castres*).

Les protestants au désert et les notes du curé de Sorèze par Jolibois, I, 113-7 — Excursion au Sidobre de Castres par X···, IV, 161-4 — Les protestants de la Montagne depuis Louis XIV par Jolibois, VII, 103-8 — Les bénéfices de l'évêché de C. par Vidal, XI, 195-206 — Le diocèse de C. vers 1776 par de Gensanne (éd. Cabié), XIII, 1-8.

Gl.) Origine du comté de C. 1229, I, 191 — Erection de l'évêché de C., 1317, VIII, 228 — Revenus domaniaux du comté, 1620, IV, 319 — Troubles, 1622-30, V, 287-8, 303-4, 383, — VI, 93, 192, 240, 287-8, 383, — VII, 46-7 — Présence nécessaire de l'évêque à l'Assiette diocésaine, 1626, VI, 287 — Chemins, 1629, VII, 47 — Tirage au sort des miliciens, 1788, I, 11 — Hôpital du district, 1791, XIV, 66.

Bibl.) *Assemblées du diocèse de C.* par Rossignol (c. r.), II, 122 — *Notes sur certaines plantes de l'arrondissement de C.* par Gazel de Larembergue, IV, 334 — *Notes chronologiques et statistiques pour servir à l'histoire de la ville de C.* par Estadieu, IV, 336 — *Recueil d'actes notariés et documents divers pour servir à l'histoire du pays Castrais pendant les* XVIe *et* XVIIe *siècles* par Barbaza (c. r.), VIII, 16 — *Récit sur le Sidobre* par Caziot, X, 65 — *Etat du diocèse de C. en 1754 et 1787* par Portal, X, 67 — *Annales du pays Castrais* par Estadieu, XI, 110 — *Les petits prophètes huguenots pendant et après la guerre des Camisards, 1686-1725*, par Rabaud (c. r.), XIII, 296-8 — Etude sur *le Sidobre* par Labadie, XVII, 103 — *Carte du Sidobre* par Jeanselme, XVII, 103.

Castres

Ordonnance somptuaire des consuls de C., publiée en 1357, par Jolibois, I, 42-3. — Villa de Gourjade par Jolibois, I, 72-3, avec plan — Ordonnance somptuaire, publiée à C. en 1375, par Jolibois, I, 74-5 — A propos d'un chat [procès devant l'official], 1670, par Jolibois, I, 75-7 — Harangue au roi par M. d'Escorbiac, député de la Chambre de l'Edit de C. 1671, par Jolibois, I, 310-2 — Les seigneurs de C. par Jolibois, II, 18-21 — Couplets contre le Directoire répandus à C. en l'an VI par Jolibois II, 62 — Eglise Notre-Dame de La Platé à C. par ***, II, 158-9 — Les écoles de C. au XVIe siècle par Jolibois, II, 226-7 — Les reliques de saint Vincent par Jolibois, II, 278-80 — L'exposition

des beaux-arts à C. par Jolibois, II, 296-9, 304-7, 311-5 — Relation du séjour de l'amiral de Montmorency à C en 1613 par Jolibois, II, 299-300 — Les élections consulaires à C. en 1646 par Jolibois, III, 43-4 — La Chartreuse de C. par Cabié, III, 152, avec plan — Lettres de Rohan à Madiane et aux consuls de C. 1621-9, par Jolibois, III, 322-5, — IV, 19-25, 113-21, 164-72 — Libertés, privilèges et coutumes de la ville de C., [1553], par Jolibois, VII, 267-72 — Donation à l'abbaye de C. vers 1085 par Delisle, VIII, 159-60 — Règlement de police municipale de la ville de C., 1355-7, par Jolibois, VIII, 285-8, — 1373 et 1375, VIII, 318-20 — Mercuriales des marchés de C., 1581-2, par Barrière-Flavy, X, 338-43 — Etude sur la Société populaire de C., 1er avril 1782-14 vendémiaire an IV, par Dupéron, XIV, 30-42, 77-101, 197-224, 343-61, — XV, 40-57, 146-55, 183-203, 316-31, — XVI, 25-39, 94-112.

Gl.) Union de l'abbaye de C. à celle de Saint-Victor de Marseille, 1074, I, 205 — Reliques de saint Vincent, 1219, III, 55 — Dominicains, 1247, II, 161 — Construction de l'hôpital Saint-Jacques, 1269, III, 48 — Ordonnance relative aux ladres, 1355, I, 318-9 — Décès de l'évêque, 1458, I, 221 — Prise de possession de Saint-Jean de Bellecelle par le chapitre cathédral, 1550, III, 312 — Peste, 1563, I, 127 — Transfert de la jugerie d'appeaux à Lautrec, 1588, III, 199 — Droit de pêche, 1589, III, 135 — Chambre de l'Edit, 1597-1637, III, 199-200, 214-5, 231-2, 247-8, 277-8, — IV, 15-6, 47-8, 109-11, 239-40, 318, — VI, 94, — VII, 47-8, 63-4, 110 — Condamnation de l'évêque par le Parlement, 1599, I, 63 — Mise des Cordeliers en possession de biens usurpés, 1601, III, 215 — Démêlés avec le duc de Montmorency, 1601, III, 215 — Prohibition du jeu de billard, 1605, II, 132 — Premier livre imprimé à C., 1605-6, XIV, 316 — Construction de la cathédrale, 1606, III, 277 — Hôpital des Trinitaires, 1607, III, 278 — Cimetière, 1608, III, 278 — Restitution de mobilier aux Cordeliers, 1612, IV, 15 — Voirie urbaine, 1617, I, 288 — Vente de l'imprimerie de la ville, 1617, II, 182 — Chartreux, 1618, IV, 239-40 — Affaires de religion, 1620-30, I, 301-2 — Marguilliers de La Platé, 1620, IV, 518 — Reconstruction de l'église Saint-Jacques de Villegoudou, 1620, IV, 318-9 — Troubles et guerres civiles, 1621, V, 126-7, — 1622-5, III, 31-2, — V, 288, — VI, 93-4, 192 — Suppression de la charge de juge d'appeaux, 1623, VI, 94 — Reconstruction de la cathédrale et autres églises, 1623, VI, 94-5 — Différend du sénéchal avec le juge de C., 1624, VI, 191-2 — Préséance du chapitre cathédral, 1625, VI, 192 — Procès des Chartreux contre la communauté, 1625, VI, 289 — Transfert à Lautrec de la justice d'appeaux, de la recette royale, etc., 1625 et 1628, VI, 240, 383 — Chirurgiens, 1626, VI, 287, et apothicaires, 1626, VI, 288 — Office de sénéchal, — 1627, VI, 383 — Election de marguilliers de la cathédrale, 1627, VI, 382 — Troubles, 1628, VI, 383-4 — Fabrication de fausse monnaie, 1629, VII, 46 — Peste, 1630, VII, 47 — Elections consulaires, 1630, VII, 47 — Hôpital Saint-Jacques, 1630, VII, 47 — Dominicains, 1637, VII, 110 — Etablissement des Clarisses, 1637, VII, 110 — Sénéchal, 1638, III, 63, — VII, 110 — Impression des *Antiquités de Castres* de P. Borel, 1649, III, 63-4 — Confrérie de saint Eutrope (tisserands), 1649, VI, 96 — Révolte du duc d'Orléans, 1652, I, 10-1 — Controverse religieuse, 1661, XVI, 176 — Construction de l'église des Dominicains, 1665, VI, 96 — Imposition pour rendre l'Agoût navigable, 1667, III, 56 — Service des incendies, 1669, II, 244 — Police de la boucherie, 1677, II, 99 — Supplice des prostituées, 1681, II, 47 — Nomination des consuls, 1684-1765, II, 79-80 — Reconstruction de l'église de La Platé, 1741, II, 47-8 — Procédure criminelle, 1742, III, 136 — Erection du présidial, 1751, IX, 363 — Suicide, 1755, IX 363 — Saisie des papiers d'un suspect, 1792, XII, 319-20 — Dons patriotiques, 1793, XIV, 318-9 — Séance des

corps administratifs et municipaux du 26 août 1793, XIV, 318-9 — Inscription de l'église Saint-Benoît (sans date), VII, 240.

Chr.) Archives municipales. — Don Anacharsis Combes, I, 336 — Réintégration, V, 32.

Musée. — Edition d'un catalogue, V, 209, 224 — Nouvelle édition, VII, 1 — Adalbert Chamayou conservateur, IX, 223 — Dons Anach. Combes, I, 336, — Briguiboul, III, 312, — IV, 320, — IX, 160, — X, 76, 171, — Cambos, V, 192, — de Noireterre, XIV, 74, — divers, XV, 375, — XVI, 174, 238 — Dépôts de l'Etat, V, 336, — VII, 264, — X, 388, — XIII, 158. — XIV, 74, — XV, 101, 295 — Acquisitions, IV, 64, — VII, 192, — XII, 385, 386.

Découvertes archéologiques. — Découverte de cercueils en pierre, I, 320.

Exposition internationale industrielle de 1893, X, 388 — Concours musical et exposition des beaux-arts, II, 260, 284.

Ecole municipale de dessin. — Création, XVI, 335.

Commission des antiquités, — Fondation, II, 16.

Bibl.) *Mémoire sur une exécution capitale à C. en 1632* par Pradel, III, 330 — *Notice sur l'imprimerie à C.* par Pradel (c. r.), IV, 126 — *Annales de la ville de C. jusqu'à la réunion du comté à la couronne* par Barbaza, VI, 128 — *L'Académie de C. et la société de Mlle de Scudéry, 1648-70*, par Barbaza (c. r.), VIII, 79-80 — *Le collège de C., documents et souvenirs*, par l'abbé Corbière, VIII, 112 — *Annales de la ville de C.* par Estadieu, VIII, 387 — *Ordonnance de Montmorency pour la réédification des églises et couvents de la ville de C.* par Delorme, IX, 308 — *La nouvelle de l'arrestation du roi Louis XVI à Varennes* par Portal, XIII, 59 — *Industrie de la draperie à C. au* XVIIe *siècle* par Granat, XV, 296 — *Plan de la Chartreuse de C.* par l'abbé Auriol, XVII, 93.

Combefa

Le château de C. par Jolibois, IV, 337-42 — Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 25 — Statues de C. par Cabié, VI, 285, avec fig.

Gl) Prise de C. par les Anglais, 1426, II, 29.

Chr.) Photographie des statues de l'ancienne chapelle, XI, 40.

Cordes

Le Libre ferrat de C. par Jolibois, II, 159-61 — Crédence du XVe siècle provenant du château de C. par Cabié, III, 28-9, avec fig. — Excursion de la Société archéologique du Midi à C., Monestiés et Albi par ***, III, 236-9 — Les fortifications de la ville de C. par Jolibois, VI, 274-8 — Nobles et porte-épées du consulat de C. dans la deuxième moitié du XVIIe siècle par Jolibois, VII, 292-3 — Statuts de la confrérie des cordonniers de C. par Portal, VIII, 257-8 — Les origines de C. par Portal, X, 49-55 — Notre-Dame de la Vaysse de C. par Portal, X, 296-302, avec plan — La maison dite du Grand veneur à C par Portal, XI, 82-5, avec fig. — Chartes de bourgeoisie de C., XIVe-XVe siècles, par Portal, XI, 98-102, avec fac-simile — Valeurs du setier de blé à C. de 1593 à 1695 par Portal, XII, 86-8, avec graphique — C. et l'Inquisition par Portal, XIII, 61-80 — Etat de la paroisse de C. en 1766 par le baron de Rivières, XIII, 180-90.

Gl.) Meurtre d'Inquisiteurs, 1233, II, 123 — Elections consulaires, 1275, III, 87 — Commerce des chandelles et torches, 1332, VIII, 212 — Vente des objets en gage, 1339, III, 120 - Naissance d'un monstre, 1588, IX, 362 — Troubles, 1587, III, 199 — Lettre du duc Henri de Joyeuse aux consuls, 24 octobre 1592, VI, 126-7 — Comptes consulaires, 1600, III, 214 — Sentence des consuls contre un voleur de souches, 1605, VI, 95-6 — Fondation d'obit, 1620, IV, 319 — Elections consulaires, 1632, VII, 48 — Façon d'un tableau pour l'église Saint-Michel, 1643, V, 352 — Droits de justice des consuls de C. à Mouzieys, 1645,

VII, 125 — Condamnation à mort par les consuls, 1774, I, 170.

Chr.) Acquisition du manuscrit des Sorts des apôtres par la Bibliothèque nationale, III, 154 — Plan de la mairie par Goût, IV, 320 — Restauration de la mairie, X, 171 — Statue en bois de la Vierge aujourd'hui à la Dalbade de Toulouse, XVII, 92.

Bibl.) *La vallée inférieure de l'Aveyron* par Trutat (extrait), III, 303-9 — *Essai démographique sur C.* par Portal, XI, 293, — XII, 207 — *Un village pendant la Révolution, C.* par Portal, XI, 293, — XII, 207 — *Rodrigue de Villandrando et les habitants de C.*, 1436, par Portal, XII, 206 — *La nouvelle de l'arrestation du roi Louis XVI à Varennes*, par Portal, XIII, 59 — *Tableau des archives communales de C. [antérieures à 1790]* par Portal, XVI, 167.

Œuvres d'imagination. — Cordes (sonnet) par Ant. Garrisson, IV, 265-6, — VII, 112.

Courris

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 216.

Crespinet

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 317.

Chr.) Porte en bois sculpté, XII, 51.

Cunac

Chr.) Vestiges de station gallo-romaine, XII, 260.

Cuq

Gl.) Dîme du pastel et de la garance, 1612, IV, 16 — Troubles, 1621, V, 127 — Démolition des fortifications, 1622, V, 303.

Bibl.) *L'ancien Cuq* par Fau, XVII, 103.

Cuq-Toulza

Une ville disparue par Pradel, VIII, 282-4.

Gl.) Construction du village de Montcuq, 1183, I, 300-1 — Droits seigneuriaux, 1613, IV, 47 — Elections consulaires, 1617, IV, 238 — Nomination des consuls, 1625, VI, 240, — 1627, VI, 382.

Bibl.) *Histoire de C.-T.* par H. de France, IV, 304.

Curvalle

Vues et monuments de Lacaune, Lacaze, Roquecezière, C. et Saint-André par Cabié, VI, 203-6, 213-6, avec fig.

Gl.) Le châtelain de C., 1463, I, 222.

Damiatte

Charte de Montrecolet, [1092], par Jolibois, IV, 140-3, avec fac-simile.

Gl.) Charge de gouverneur de la ville, 1586, II, 259-60 — Démolition des fortifications, transfert de la juridiction à Fiac, 1625, VI, 240 — Excès de pouvoir des consuls, 1627, VI, 383.

Dénat

Terrain tertiaire, canton de Réalmont, par Lacroix, X, 140-3, avec fig. — Sation gallo-romaine des Fargues, com. de Dénat, par Lacroix, X, 360-1, avec fig. — Fouilles de la station gallo-romaine du bois de Fargues par Lacroix, XVI, 261-7, avec carte.

Gl.) Tombeau gallo-romain découvert aux Fargues, XII, 51.

Dourgne

Gl.) Droits seigneuriaux sur le château, 1191, I, 331.

Chr.) Découverte d'un cadavre fossile en 1808, I, 128.

Bibl.) *Les seigneurs du château de D.* par Cabié, III, 57.

Dourn (Le)

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 216.

Durfort

Les chaudronniers de D. par l'abbé Houlès, V, 15-6.

Escoussens

Le serment des consuls d'E. par Jolibois, I, 346-8.

Gl.) Mouline à fer de La Bougassara, 1283, I, 272, — III, 22-3 — Réparation de l'église, 1621, V, 126 — Robes consulaires, 1622, III, 136, — V, 383.

Faissac

Gl.) Seigneurie de Durefort, 1341, I, 126-7.

Faussergues

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 216-7.

Chr.)Champignon monstre. II, 32.

Fénols

Une addition à la monographie de F. par Bessery, XI, 131-6.

Ferrières

F. et son château par Jolibois, IV, 72-6, 100-3, avec fig., carte et plan.

Gl.) Acquisition du château par les Etats de Languedoc, 1707, I, 351.

Fiac

Habitation souterraine fortifiée de Mazères, com. de F. par Grellet-Balguerie, I, 197-202, 211-6, avec fig. et plan.

Gl.) Seigneurie, 1622, III, 63 — Cession de la châtellenie au roi par L. de Voisins, 1622, V, 287 — Transfert à F. de la juridiction de Damiatte, 1625, VI, 240.

Chr.) Découverte d'une boucle mérovingienne, IX, 108.

Florentin

Charte de F., 1260, par Jolibois, III, 167-73.

Frayssines

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 217.

Fréjairolles

Fréjairolles par Jolibois, VI, 63-4.

Gaillac

(*Arrondissement*)

Le phylloxera par Ph. Thomas, I, 330-1 — Des antiquités gallo-romaines dans l'arrondissement de G. par Lacroix, VI, 82-4, 121-9, 216-8, avec fig. — Recherches sur l'origine des souterrains de l'arr. de G. par Lacroix, VI, 106-7.

Bibl.) *Histoire de l'arr. de G. pendant la Révolution* par Rossignol (extrait), VII, 313-24, — (c. r.), VIII, 111-2, 226-8 — *Deux livres de raisons, 1510-60* (fascicule 4 des *Archives historiques de l'Albigeois*) par de Santi et Vidal, XII, 50. — (c. r.), XIII, 292-6.

Gaillac

Montans et G. par Isidore Sarrasy, I, 353-8 — François 1er à G., 1553, par Jolibois, I, 359-60 — Mémoires de Mathieu Blouin sur les troubles de 1560 à 1574, éd. de Rivières, VI, 167-91 — Le couvent des Capucins de Lavaur et quelques mots sur ceux de Graulhet et de G. par Monclar, VI, 241-9.

Gl.) Donation de la ville de G. à l'église de Cahors, 654, I, 61-2 — Construction d'un pont, 1256-7, III, 135 — Vins, 1284 et 1466, II, 29-30 — Collège, 1329, I, 9 — Affrairement, 1461-83, I, 9-10 — Récoltes de 1488, I, 205 — Peste de 1502, III, 199 — Ecoles, 1510, I, 205 — Confrérie de la serpette (vigneróns), 1537, V, 255 — Réception d'un viguier, 1579 et 1580, III, 199 — Représentations publiques, 1581, I, 239 — Construction d'un hôpital, 1586, III, 199 — Ordre de démolir des maisons fortifiées, 1587, III, 199 — Réformation de l'hôpital Saint-Pierre et Saint-André, 1601, III, 214-5 — Biens de l'abbaye Saint-Michel, 1601, III, 215 — Chapitre collégial de Saint-Michel, 1604, III, 247 — Nomination d'un secrétaire de la commanderie Saint-Pierre et Saint-André, 1608, III, 278 — Ecoles, 1608, III, 278 — Elections consulaires, 1609, III, 278 — Démêlés sur la préséance entre les consuls et le lieutenant principal, 1609 et 1610, III, 278, 295 — Préséance des avocats, 1612, IV, 15 — Chapitre de Saint-Michel, 1614, IV, 110 — Démêlés des consuls avec le commandeur de Saint-Pierre et Saint-André, 1619, IV, 318 — Elections consulaires, 1632, VII, 48 — Peste de 1633, VII, 63 — Fontaines du parc de Foucauld, 1636, II, 63 — Commanderie de Saint-Pierre et Saint-André, 1714 et 1731, XVII, 96-7 — Cachet des Amis de la constitution, VII, 193.

Chr.) Archives. — Découverte d'un registre, XV, 294.

Musée. — Don Salabert, VIII, 388, — XII, 264 — Legs de Combettes, XIV, 402.

Concours musical, III, 279-80.

Publication d'une revue, la *Gallia*, XVI, 339.

Bibl.) *Les origines de G. Le cimetière mérovingien du Gravas* par Caraven-Cachin, VIII, 211 — *Statuts de la commanderie Saint-André* par Vidal, XVI, 176.

Garrigues

Découverte d'un trésor de monnaies féodales à G. par Cabié, XII, 159-66, avec fig.

Gibrondes

Gl.) Testament du sr de Labessière-Burens, 1424, I, 331-2 — Fortification de Braconac, 1470, I, 253-4 — Réparation des fortifications de Labessière, 1475, I, 288 — Réconciliation d'un fils avec son père, 1510, II, 131.

Giroussens

Inventaire des meubles du château de G. en 1413 par Cabié, VI, 282-5 — Mosaïque de G. par Cabié, VII, 176, avec fig. — Bénitiers en poterie de G. par Lauzeral, X, 144-5, avec fig. — Poteries de G. par Gaillac, XI, 31-2, avec fig. — Les poteries de G. par Rieux, XVII, 276-309, avec fig.

Gl.) La charte de G., 1174, II, 227-8 — Droits d'usage sur la forêt, 1626, VI, 287 — Prémisses de l'église, 1640, II, 98 — Gouverneur de la place, 1724, VII, 125.

Chr.) Poterie datée de 1736, III, 249.

Graulhet

Le couvent des Capucins de Lavaur et quelques mots sur ceux de G. et de Gaillac par Monclar, VI, 241-9.

Gl.) Donation de G. aux Templiers, 1211, VI, 125-6 — Mortalité de 1694, I, 351, 367.

Chr.) Projet d'érection d'une statue de l'amiral Benjamin Jaurès, XV, 296. — XVI, 174. — XVII, 359 — Société musicale, III, 248.

Bibl.) *Biographie des seigneurs de G.* par Mazens, II, 284. — (c r.), III, 75-80 — *Monographie de G.* par Bastié, VII, 264, — VIII, 164 — *Notes relatives à l'histoire de l'instruction dans la com. de G.* par Chaynes, XIV, 404.

Guépie (Saint-Martin La)

Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 141-2, avec fig.

Gl.) Réparation à l'église, 1611, IV, 15 — Seigneurie et château, 1789, III, 104.

Bibl.) *La vallée inférieure de l'Aveyron* par Trutat (extrait), III, 303-9.

Jouqueviel

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 204 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 100-4, avec fig.

Labastide-Gabausse

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 23.

Labastide-de-Lévis

Gl.) Origine du village, 1226, I, 126.

Labastide-Saint-Georges

Gl.) Valeur des mesures agraires en 1566, XV, 362.

Labessière-Candeil

Carreaux émaillés provenant de la chapelle de l'abbaye de Candeil par Gaillac, XV, 274-5, avec fig.

Gl.) Dîme de l'abbaye, 1614, IV, 110 — Seigneurie de Labessière, 1614-5, IV, 110 — Justice locale, 1618, IV, 239.

Chr.) Découverte de cercueils de pierre à Saint-Raffel, III, 64 — Classement d'une chasse émaillée comme monument historique, XVI, 64.

Bibl.) *Carreaux émaillés...* par Gaillac (ci-dessus), XII, 262.

Laboutarié

Note sur l'emplacement du château de L. par Lacroix, VIII, 220-1, avec fig.

Chr.) Cloche de l'ancien château, XII, 282.

Labruguière

Le procès de la sorcière brûlée à L. en 1485 par Jolibois, I, 3-6, 22-4, 39-42, 52-6 — Les salaires et la liberté des travailleurs de la terre au xviiie siècle par Jolibois, III, 163-4 — L'industrie de L. en 1721 par Jolibois, III, 165 — Tableau des impositions de la ville de L. de 1600 à 1740 par Jolibois, III, 309-10.

Gl.) Echange partiel de la seigneurie, 1431, I, 28 — Réparation de l'église, 1610, III, 296 — Troubles, 1626, VI, 287 - Impositions de 1740 et 1789, VII, 111 — Démolition d'une tour, 1800, II, 284.

Bibl.) *Chartes de L.*, 1266, par Portal, XVI, 64.

Lacapelle-Pinet

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 217.

Lacaune

Soumission des habitants de L. après la seconde prise d'armes du duc de Rohan par Jolibois, I, 169-70 — Bulle de l'antipape Clément VII autorisant l'établissement d'une école à L., [1390], par Jolibois, II, 13-4 — Dénombrement fourni aux officiers royaux en 1639 par les consuls de L. par Jolibois, IV, 122-5 — Rapport sur les mines de fer des environs de L. par Louis Cordier en l'an XIII (éd. Jolibois), IV, 152-7 — L. Le fief de Carausse, Couloubrac et Lagarrigue par Galtier de Laroque, V, 111 — Vues et monuments de L., Lacaze, Roquecésière, Curvalle et St-André par Cabié, VI, 203-6, 213-6, avec fig. — Position... des mines de fer de L. par Daudin, [an III], VII, 273-6.

Gl.) Cession de l'église de L. aux religieux de Saint-Pons par les chanoines de l'église d'Albi, 1103, VIII, 163 — Confirmation des privilèges locaux, 1269, I, 175, — 1560, I, 272 — Ecoles, 1610, II, 300 — Elections consulaires, 1631, VII, 47 — Découverte de sources thermales, 1636, I, 10 — Dîme des chanoines de Saint-Pons, 1638, I, 288 — Lettre de sauvegarde, 1650, I, 206 — Lettre du maître des Eaux et forêts de Saint-Pons aux consuls de L., 1685, VII, 266-7.

Chr.) Redressement du menhir, IV, 33, 192-3, 241, 371, — V, 83, — VII, 153 — Sanatorium, XII, 322-3.

Bibl.) *Mémoire sur trois colléges druidiques de L.* par l'abbé Bouisset, III, 329-30.

Lacaze

Vues et monuments de Lacaune, L., Roquecézière, Curvalle et Saint-André par Cabié, VI, 203-6, 213-6, avec fig.

Lacrouzette

Les libertés de L., [1403], par Jolibois, IX, 60-1.

Gl.) Suppression du culte protestant, 1685, I, 384.

Chr.) Cloche du xve siècle, VI, 381-2.

Lagardiolle

Gl.) Prise de L., 1587, I, 28-9.

Lagarrigue

Chr.) Découverte de monnaies de Charles IX et Henri III à Miraval, II, 32.

Lagrave

Note sur le cimetière mérovingien de Bonnefil, par Ch. Thomas, XII, 358-60, avec fig.

Lamillarié

Rapport sur quelques découvertes faites à Puygouzon et à L par Jolibois, V, 370-2, avec fig.

Gl.) Etablissement d'un cimetière et de fonds baptismaux à Saint-Benoît de Fredefonde, 1422, I, 366 — Procès à un suicidé, 1703, I, 126.

Larroque

Chr.) Trouvaille d'objets [romains ?], II, 80.

Lasgraïsses

Lasgraïsses [hommage au roi en 1644], par Jolibois, II, 283 — Bijoux antiques en or découverts à L. par Cabié, V, 258-62, avec fig. — Villas romaines de la commune de L. et des environs par Rigaud, VI, 197-203, avec carte.

Chr.) Achat de bijoux (ci-dessus) par la ville de Toulouse, V, 368 — Titre de ces bijoux, VI, 80 — Découvertes d'un cimetière à incinération, VI, 226 — d'un cimetière gallo-romain, XII, 260.

Bibl.) *Les seigneurs et les consuls de L.* par Mazens (c. r.). V, 304, — VI. 1, 11-4 — *Notice archéologique sur L.* par Rigaud, XI, 176, — XII, 264.

Lautrec

Prise de possession de la vicomté de L. en 1425 par Jean de Grailli, comte de Foix, par Jolibois, I, 25-7 — Les écoles de L., [1465], par Jolibois, III, 114 — Une élection consulaire à L. en 1670 par Jolibois, IV, 30-2 — Les vicomtes de L. des maisons de Foix, de Navarre et de Bourbon, par Jolibois, V, 171-2 — Le domaine royal dans la vicomté de L., [1328], par Jolibois, VII, 18-24, 78-80, 118-21 — Les vicomtes de L. par Jolibois, VII, 157-74 — Censier du pays albigeois et du Lautrécois, 1390, par Barrière-Flavy, XV, 3-15, 121-30, 204-14.

Gl.) Procédure criminelle, 1289, III, 23 — Hommage du vicomte pour plusieurs places, 1346, III, 135 — Dévolution de la vicomté au roi, 1389, II, 276 — Elections consulaires, 1410, I, 62 — Transaction des consuls et du seigneur au sujet d'une imposition exigible lors du mariage de ses filles, 1411, I, 192 — Usage relatif aux funérailles, 1430, I, 78 — Prix d'un bréviaire, 1440, I, 366 — Subside de 1443, II, 62 — Testament de 1454, I, 333 — Hommage des vassaux de la vicomté, 1457, I, 78 — Peste de 1474, II, 62-3 — Nomination d'un juge par le vicomte, 1476, 254 — Dot d'une mariée, 1484, I, 254 — Sauvegarde pour le chapitre de Saint-Pons dont dépendait le prieuré de Saint-Remi de L., 1498, IV, 190-1 — Ecoles, 1562, I, 366-7 — Administration judiciaire, 1586, III, 199 — Transfert à L. de la jugerie d'appeaux de Castres, 1588, III, 199 — Procès relatif à la vicomté, 1603, III, 232 — Chapellenie en l'église Notre-Dame de la paix, 1605, III, 217 — Reconstruction du couvent des Cordeliers, 1611; IV, 15 — Suppression de la capitainerie de L., 1612, IV, 16 — Bail à besogne pour la façon d'un tableau pour les Cordeliers, 1612, VII, 124 — Préséance du juge de la vicomté sur les consuls, 1617, IV, 239 — Transfert à L. de la jugerie des appeaux, de la recette royale, etc. de Castres, 1625, VI, 240 — et 1628, VI, 383 — Mort du vicomte, 1773, III, 247.

Chr.) Médaille au nom d'un vicomte, de 1738, VII, 261.

Bibl.) *Histoire de la vicomté de L.* ou *Monographies du canton de L.* par Rossignol, I, 336, — (c. r.) IV, 316 — *Testament de Béatrix, vicomtesse de L., 1343,* par Barrière-Flavy, IX, 160.

Lavaur

(*Diocèse, arrondissement*)

Une description du diocèse de L. en 1674 par Cabié, III, 108-14 — Cahiers des doléances du tiers état du diocèse de L. en 1789 par Pradel, VII, paginé à part 1-52 — Organisation ecclésiastique de l'ancien diocèse de L. par Vidal, X, 173 89, 269-89 — Le diocèse de L. vers 1776 par de Gensanne (éd. Cabié), XIII, 161-5 — Documents archéologiques sur la région vauréenne par Bessery, XVII, 121-8, avec carte.

Gl.) Entretien du camp du maréchal de Joyeuse, 1586, Etats provinciaux tenus à L. en 1586, 1590 et 1591, III, 199 — Vacance de l'évêché, 1604-5, III, 247 — Entretien des pauvres, 1606, III, 277-8 — Troubles, 1622-9, V, 287-8, 303-4, 383, — VI, 94, 192, 239-40, 287-8, 382-4, — VII, 46 — Statuts des barbiers-chirurgiens, 1632, VII, 47-8.

Bibl.) *Petits Etats du diocèse de L.* par Rossignol (c. r.), III, 312.

Lavaur

Un sarcophage antique [v^e ou vi^e siècle] à L. par Grellet-Balguerie, I, 165-7, avec fig., 239, 367-8 — Documents sur l'origine du régime consulaire dans le département du Tarn par Cabié, I, 246-7 — Les Etats de la Ligue à L. et Albi par Jolibois, I, 278-80 — Supplique

des habitants de L. à Henri IV pour obtenir confirmation de leurs privilèges par Jolibois, I, 305-10 — Incorporation de la chatellenie de L. au consulat, [1624], par Vidal, III, 148-51 — Passages de troupes à L. sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV par Vidal, IV, 25-30, 38-44 — Le siège de Lavaur par Vidal, V, 293-6 — Siège de Lavaur, combat de Montgey, 1211, par le comte de Toulouse-Lautrec, V, 344-8 — Catalogue des actes relatifs à la ville et à l'évêché de L. par Vidal, VI, 14-6, 18-22 — Prieuré et chapitre de Saint-Alain à L. par Rossignol, VI, 66-78 — Organisation municipale de la communauté de L. avant la Révolution par Vidal, VI, 129-65 — Le livre des reconnaissances faites au roi à L. par Vidal, VI, 206-13 — Le couvent des Capucins de L. et quelques mots sur ceux de Graulhet et de Gaillac par Monclar, VI, 241-9 — Une fête à L. au XVIIe siècle par Vidal, VI, 278-82 — Jacquemart par Vidal, VI, 357-63 — Le collège de L. par Vidal, VII, 49-56, 66-77, 83-93 — Mort du consul de L., Clausade, [1622], par Jolibois, VII, 62-3 — La contagion à L. en 1628-30 par Vidal, VII, 202-10 — Le nom et l'ordre avec les principales actions des évêques de L. par le P. Colomoy, [1317-1668], et Jolibois [à 1790], VII, 303-11 — Inventaire d'un marchand drapier en 1586 par Vidal, X, 163-4 — Ce qu'on trouve dans le registre d'un notaire de 1404 par Vidal, XI, 156-61 — Le registre des obits de Saint-Alain de L. par Vidal, XI, 255-74, avec fig. — Vieilles maisons de L. par Cabié et Vidal, XI, 331-7, avec fig. — Les ruines d'un vieux moulin à L. par Lacroix et Vidal, XII, 35-40, avec fig. — Un notaire de L. faussaire au XVe siècle par Bessery, XII, 41-4 — Une remarque sur l'origine de la ville de L. par Bessery, XII, 179-84 — Vue de la cathédrale et du pont de L. par Vidal, XII, 236-9, avec fig. — Extraits des cèdes du registre de Jean Guiraud, notaire à L., secrétaire du chapitre cathédral de Saint-Alain, [1630-1], par Vidal, XII, 255-8 — Les fêtes de L. [au sujet de Mengaud] par Vidal, XII, 311-8 — Etat des effets mobiliers et des archives de la ville de L. en 1617 par Bessery, XIII, 9-26, 105-17, 240-55 — La rue Jots aygues à L. par Vidal, XIII, 41-8, avec fig. — Documents sur l'histoire de L. par Cabié, XIII, 143-6 — Les premiers seigneurs de la région vauréenne par Bessery, XVI, 17-24, 75-85 — Un petit trésor par Bessery, XVI, 283-6.

Gl.) Passage de Louis VIII à L., 1226, I, 365 — Résidence à L. du Parlement de Toulouse, 1456, 1465, 1473, 1478, 1521 et 1523, III, 198-9 — Afferme d'un tabellionat de l'officialité, 1488, XVI, 159 — Gelée de 1491, XVI, 159 — Feux de joie à l'occasion de la naissance d'un dauphin, 1492, XVI, 159-60 — Bail du moulin du Carla, 1567, XVI, 160 — L'exécuteur des hautes œuvres, 1582, XVI, 238 — Dépenses communales, 1584, II, 194-5 — Règlement touchant le siège de judicature, III, 278 — Privilèges locaux, IV, 15 — Dime du pastel et de la garance, 1612, IV, 16 — Etablissement des Capucins, 1613-20, VIII, 47 — Office de lieutenant, 1615, IV, 110 — Prieuré de Notre-Dame-la-Belle, 1620, IV, 319 — Faits divers de l'histoire locale, 1622-31, II, 195 — Emprisonnement de rebelles, 1622, V, 287 — Démolition du château, 1622, V, 383 — Suppression de la charge de gouverneur de la ville, 1623, VI, 94 — Tarif du prix du pain en 1663, XVI, 234-8 — Pénitents bleus et confrérie de Notre-Dame de Montcarmel, XVIIe siècle, XVIII, 92 — Refus de sépulture ecclésiastique, 1749, I, 222-3 — Pont construit en 1776, ses dimensions, IV, 48.

Chr.) Inauguration d'un orgue à Saint-Alain, I, 224 — Vieux tableau sur bois de l'église Saint-Alain, II, 196 — Détérioration d'une vieille maison, XII, 262.

Formation d'un Musée cantonal, XV, 295 — Don au Musée, XVI, 336.

Buste de Mengaud, XV, 375 — Nom de Mengaud donné a une rue, XII, 388.

Société musicale, II, 124, — IV, 128.

Bibl.) *La judicature de Villelongue* par Rossignol, II, 277 — *Histoire de l'hôpital de L.* par l'abbé Aversenc, IV, 304. — *Ymno baoureso* (poésie) par Vidal, XII, 316-8, avec musique.

Lédas

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 217-8.

Lempaut

Gl.) Prieuré, 1610, III, 295, — 1611, IV, 15.

Lescure

L'église Saint-Michel de L. par Jolibois, I, 17-8, avec fig. — Lescure par Jolibois, II, 273-5.

Gl.) Dénombrement au roi par le seigneur, 1540, II, 131 — Prise du château, 1584, III, 199.

Chr.) Restauration de l'église St-Michel, II, 181-2. — X, 171, — XIII, 159 — Classement de cet édifice comme monument historique, IV, 256, 371.

Bibl.) *Histoire de L.* par l'abbé Graule, VI, 1, — IV, 304 — *Relevés de l'église Saint-Michel* par Lafillée, IV, 96, 320.

Lisle-du-Tarn

Description de la ville de L. en 1767 par ***, II, 258 — La Chambre de l'Edit à L. par Jolibois, III, 26-8 — Recherches sur un tiers de sol d'or mérovingien découvert à Avens par Gaillac, III, 195-6 — Description des objets de l'âge de pierre découverts dans la commune de L. par Gaillac, IV, 44-7 avec fig. et carte — Le banquet du sacre des consuls de L. en 1657 par Jolibois, IV, 150-2 — Antiquités de l'âge du bronze et de la période gallo-romaine découvertes à L. par Gaillac, IV, 201-6, avec fig. et carte — Antiquités des époques mérovingienne et carolingienne découvertes dans la com. de L. par Gaillac, IV, 266-9, avec fig., plan et carte — La filleule de saint Joseph à L. par Jolibois, IV, 286-7 — Observations sur le souterrain de Colombaylet par Gaillac et Cartailhac, IV, 359-62, avec plans — Antiquités capétiennes découvertes à L. par Gaillac, V, 5-11, avec fig. et carte — Doléances des habitants de L., 1772-3, VI, 55-9 — Découverte d'instruments chelléens dans la com. de L. par Gaillac, VI, 109 — Lisle ou Lille d'Albigeois par Alex. du Mège, VIII, 188-90 — Chartes du XIe siècle concernant les territoires de Montmiral et de L. par Cabié, IX, 175-86 — La bibliothèque populaire et le musée cantonal de L. par Gaillac, X, 159-62 — Bijou gallo-romain découvert à Saint-Vincent, com. de L., par Gaillac, XV, 275-6 avec fig.

Gl.) Séjour de Charles le Chauve à Avens, 849, I, 191 — Vins, 1284 et 1466, II, 29-30 — Requête des protestants, 1577, II, 131-2 — Prise de L. par les huguenots, 1577, II, 228 — Chambre mi-partie et garnison, 1579 et 1585, III, 199 — Office de lieutenant, 1598, II, 98 — Garnison du château de Belbèze, 1620, IV, 319 — Supplique relative à la sortie des habitants de L. contre le duc de Rohan, 1621, II, 146-7 — Chambre de l'Edit, 1623, VI, 94-5 — Elections consulaires, 1632, VII, 48 — Exactions de soldats, 1635, II, 30 — Assemblée de la Navigation tenue à L. en 1642, XVI, 234 — Fonte du groupe de la fontaine, 1651, II, 63-4 — Peste de 1653, XIV, 317 — Peste et inondations, 1653-4, XIV, 317-8 — Geôle, 1662, III, 104 — Couvent des Augustines des Ormeaux, 1682 et 1690, II, 163 — Apprentissage du métier de chirurgien, 1684, II, 163 — Couvent des Augustines, 1690, II, 99-100 — Office de maire, 1691, II, 163-4 — Réparations à l'église, 1692, I, 335 — Baptême d'un fils de François Zoagli, génois, 1775, XVI, 238 — Hymme à la Liberté, chantée à L. le 14 juillet 1790, IV, 368.

Chr.) Musée. — Dons ou legs, XII, 324, — XIV, 74-5, — XVI, 240, 336-7 — Dépôts de l'Etat, VIII, 388, — IX, 367 — XII, 127, — XV, 101.

Classement de l'église comme monument historique, VI, 112 — Fontaine, III, 33, 57 — Buste de Lafage, XIV, 323.

Trouvailles d'une médaille ro-

maine, II, 101, — d'un bijou romain, XII, 387.

Bibl.) *Observations sur la fontaine ou griffoul de L.* par E. Crouzet, III, 137 — *Notice sur les emplacements romains dans la commune de L.* et *Recherches sur les origines de L.* par Gaillac, VIII, 291 — *Notice sur les objets d'archéologie du Musée cantonal de L.* par Gaillac, XI, 120 — *Poignées de légendes recueillies dans la com. de L.* par Gaillac (c. r.), XI, 116-7 — *La commune de L. archéologique, monumentale et pittoresque* par Gaillac, XII, 264.

Lombers

La statue [gallo-romaine] de L. par Jolibois, III, 164, avec fig.

Gl.) Garnison, 1586, III, 199 — Office de lieutenant principal, 1610, III, 295 — Seigneurie de Saint-Benoît de Frédefond, 1614, IV, 110 — Château, 1617, IV, 238-9 — Guerres civiles, 1621, III, 30-1 — Excès de la garnison et justice locale, 1621, V, 126-7. — Conversion d'une protestante, 1622, II, 15. — Autres abjurations, 1622, II, 162 — Nomination des consuls par le Parlement, 1622, II, 308, — VI, 93 — Siège de judicature, 1624, VI, 192 — Nomination des consuls, 1628, VI, 383 — Démolition du château et reconstruction de l'église, 1633, VII, 63.

Chr.) Découverte d'objets gallo-romains à La Viaule, IV, 178, — VI, 80, avec fig.

Loubers

Chr.) Découvertes d'un crucifix en bronze du XIIe siècle, III, 166, — d'un dolmen, III, 263.

Magrin

Gl.) — Affranchissement d'habitants, 1313, I, 365.

Mailhoc

Commune de M. par Jolibois, IV, 158-60.

Gl.) Meurtre du curé, 1592, I, 175-6.

Mandoul

Gl.) Hommage du seigneur, 1514, VIII, 290.

Marnaves

Gl.) Donation des lieux de Graulhet. Marlanas (Marnaves?) et Ambres à l'ordre du Temple, 1210, VI, 125-6 — Pillage du château de Roquereine, 1706, IV, 221.

Chr.) Statue provenant du château de Roquereine, XVII, 105.

Marssac

Une commune rurale avant et après 1789, l'impôt foncier à M. par Monclar, II, 262-8 — Marssac par Jolibois, III, 70-1.

Gl.) Confiscations de biens d'hérétiques, 1271, I, 365.

Massaguel

Gl.) Domaine royal, 1611, IV, 15.

Maussans

Maussans par Jolibois, VII, 45-6.

Chr.) Découverte d'objets gallo-romains et sceau du XIVe siècle, III, 153.

Mazamet

Gl.) Aménagement du temple, 1571, I, 127-8 — Réunions armées de protestants, 1621, V, 126 — Seigneurie, 1624, VI, 191 — Elections consulaires, 1631, VII, 48.

Chr.) Don aux Archives par Péreire, X, 387.

Bibl.) *L'enseignement primaire dans le canton de M. en 1894-95* par Ed. Valette, XII, 386.

Mézens

Mézens et son château par Jolibois, IV, 10-4, avec fig.

M. et son château (poésie) par ***, IV, 330-1.

Milhars

Chr.) Suppression du notariat, XVI, 64 — Dolmen dit le Roc de la Vierge et Cimetière des Anglais, XVII, 347.

Bibl.) *Histoire de M.* par Dardenne, XIV, 191, 395.

Mirandol

Etat féodal de la judicature d'Albigeois. par Cabié, V, 204-5 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 85-91, avec fig.

Gl.) Prémices, 1615, IV, 110 — Guèt et garde d'un château, 1623, VI, 94.

Chr.) Découvertes d'un vase lacrimatoire, V, 34, 65, — d'une corne en argile blanche de l'époque romaine, VI, 381.

Monestiés

Découverte d'antiquités [du Moyen âge] à M. par Jolibois, I, 96 — Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 12-30, 37-9 — Documents sur M., [XIIIe siècle], par Cabié, VII, 154-7.

Gl.) Obligation des gens de Carmaux de faire le guêt à M., 1359, VIII, 289-90 — Droits seigneuriaux, 1466, II, 47 — Archiprêtré, III, 278 — Elections consulaires à Castelraynal, 1760, XVII, 227-8.

Montans

Montans et Gaillac par Isidore Sarrasy, I, 353-8.

Gl.) Seigneurie, 1614, IV, 110.

Montauriol

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 205.

Montcabrier

Notes historiques sur M. par Cabié, IV, 203-7, avec fig. et carte.

Montdragon

Charte de donation à l'abbaye de La Salvetat, 962, par Cabié, III, 285-6, avec fac-simile — Origines de La Salvetat de Montdragon par Cabié, VIII, 262-6 — Les restes de l'abbaye de La Salvetat par Jolibois, IX, 150-2, avec fig.

Gl.) Seigneurie, 1614, IV, 110 — Monastère de La Salvetat, 1617, IV, 238, — 1618, IV, 239, — 1625, VI, 240 — Boucherie et tailles à M., 1654, II, 162 — Eglise et hôpital de M., 1660, II, 162 — Réception de religieuses à l'abbaye de La Salvetat, 1662, II, 162 — Agrégation de l'abbaye aux Bénédictins, 1675, II, 162-3.

Montels

Gl.) Vente de la baronnie, 1601, III, 215.

Chr.) Découverte d'un fer de hallebarde, VII, 192.

Montgey

Siège de Lavaur, combat de M., 1211, par le comte de Toulouse-Lautrec, V, 344-8.

Gl.) Dîme du pastel et de la garance, 1612, IV, 16.

Montirat

État féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 27 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 104-6, 138-41.

Gl.) Siège de M., 1437, II, 47 — Revente de la seigneurie de M. et La Gardeviaur, 1599, III, 200.

Montmiral

Chartes du XIe siècle concernant les territoires de M. et de Lisle par Cabié, IX, 175-86 — Sur le château de La Garde pris par Simon de Montfort en 1211 par Cabié, XV, 90-1.

Gl.) Poids et mesures, 1292, XVI, 233 — Seigneurie, 1382, II, 15 — Droits d'usage dans la forêt de Grésigne, 1614, IV, 110 — Office de lieutenant, 1611, V, 126 — Baronnie, 1627, VI, 382.

Bibl.) *Monuments primitifs de la forêt de Grésigne* par J. Alibert, XVI, 313.

Montredon

Gl.) Echange de la baronnie de M., 1431, I, 28.

Chr.) Dépôt d'un tableau par l'Etat, X, 171.

Moularès

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 205.

Gl.) Possession de l'abbaye de Bonnecombe, 1404, III, 296.

Mouzieys-Panens

Deux cheminées à M. [du XVe siècle], par Rossignol, I, 56-7, avec fig.

Gl.) Droits de justice des consuls de Cordes, 1645, VII, 125.

Murat

Etude sur le canton de M. par le Dr Rascol, I, 145-52, 161-5 — IV, 269-72, 282-6, 310-6, 321-30 —

Faune du canton de M. par Rascol, III, 57-62, 66-70 — Flore du canton de M. par Rascol, III, 325-7.

Narthoux

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 28.

Navès

La seigneurie de N., 1244-1750, par Barrière-Flavy, IX, 113-34, 198-207, 280-91.

Orban

Gl.) Seigneurie, 1618, IV, 240.

Padiès

Gl.) Possession de l'abbaye de Bonnecombe, 1404, III, 296.

Pampelonne

Le château de Thuriès par Jolibois, III, 204-7, avec fig. — Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 203-8 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 55-63, 81-4, avec fig. — Date de la fondation de P., [vers 1290], par Portal, XI, 25-7 — Sur l'ancien nom [Turusia] du château de Thuriès par Cabié, XV, 75-8 — Une excursion aux gorges du Viaur par Vidal, XVI, 177-94, avec fig. et carte.

Chr.) Minerai de mispickel, XVII, 359.

Parrouquial (La)

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 28.

Paulinet

Poursuites contre les nouveaux convertis de Paulin par Descolis, I, 317-8 — Paulin par Jolibois, II, 182-5, avec fig.

Gl.) Vente de la seigneurie de La Coste au vicomte de Paulin, 1581, III, 23 — Meurtre du vicomte, 1616, I, 205.

Péchaudier

Gl.) Dîme du pastel et de la garance, 1612, IV, 16.

Penne

Mémoire sur le château et le bourg de P. par Alex. du Mège, IV, 185-9 — Penne par Vidal, XIII, 210-4 avec fig.

Le château de P. (poésie) par Gaillac, V, 30-1.

Gl.) Occupation anglaise, 1384, I, 365-6 — Justice locale, 1620, IV, 319.

Chr.) Excursion à la grotte de Garraud, V, 369-70.

Bibl.) *La vallée inférieure de l'Aveyron* par Trutat (extrait), III, 303-6.

Peyrole

Gl.) Prise de P. par des routiers, 1365, VII, 223.

Pont-de-Larn

Gl.) Seigneurie, 1632, I, 205-6.

Puybegon

Charte de P., [1246], par Jolibois, VI, 121.

Chr.) Croix à main du XIVe siècle, VI, 381.

Puycelci

Gl.) Droits d'usage dans la forêt de Grésigne, 1614, 109.

Bibl.) *Vue des remparts de P.* par Ernest Boyer, I, 336.

Puygouzon

Découverte d'antiquités [gallo-romaines] à Montsalvi par Jolibois, I, 80 — Rapport sur les fouilles faites à P. [objets gallo-romains] par Jolibois, II, 90-3, avec fig. — Puygouzon par Jolibois, III, 197-8 — Rapport sur quelques découvertes faites à P. et à Lamillarié par Jolibois, V, 370-2, avec fig.

Gl.) Justice locale, 1294, III, 55 — Procédure criminelle, 1333, III, 87 — Seigneurie, 1618, IV, 239, — 1621, V, 127.

Chr.) Inscription de l'église de Montsalvi, 1561, VII, 260-1 — Découvertes d'objets de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze à Montsalvi, V, 82, — d'objets gaulois et gallo-romains à Montsalvi, V, 273, — — d'un rasoir gaulois à Montsalvi, VIII, 358, — de briques à rebord à Montsalvi, XII, 382.

Puylaurens

Les seigneurs de P. par Jolibois, V, 90-4, 111-2 — Règlement d'administration de la communauté de P., [1646], par

Jolibois, V, 123-5 — Budget de l'instruction publique à P. en 1765 par Jolibois, V. 125-6 — L'Académie protestante de P. par Jolibois, V, 281-3.

Gl.) Concession par l'évêque de Toulouse aux habitants de P. de ne pouvoir être excommuniés qu'individuellement, 1150, VIII, 163 — Passage de Louis VIII, 1226, I, 365 — Seigneurie, 1237, I, 126, 205, — II, 47, — III, 22 — Siège de judicature, 1556, III, 278 — Dîme du pastel et de la garance, 1612, IV, 16 — Faculté de théologie protestante, 1619, IX, 224 — Troubles, 1621, V, 127 — Office de lieutenant, 1625, VI, 192 — Transfert à P. de l'Académie protestante, 1660, II, 147 — Bénédiction de cloches, 1661, V, 223-4 — Impression à P. du cours de Logique d'Elie Ramondou, 1666, II, 147 — Académie protestante, 1684, IX, 362-3.

Chr.) Découverte d'ossements [du Moyen âge?], III, 8.

Bibl.) *Histoire de l'Académie de Montauban transférée à P. de 1660 à 1685* par Michel Nicolas, V, 80 — *L'imprimerie à P.* par Pradel, XIV, 196.

Rabastens

Découvertes d'antiquités [de la pierre polie, gallo-romaines et du Moyen âge] dans le canton de R. par Lauzeral, II, 213-7, avec fig. — Série d'études sur la flore du canton de R. par Peyronnet, IV, 57-9, 100-6, — VI, 123-5, 300-3, 328-31, — IX, 208-11 — Une façade de 1588 à R. par Cabié, V, 194-7, avec fig. — Quelques mots sur Guiddal par Lauzeral, VII, 108-9 — Antiquités [gallo-romaines et du Moyen âge] des environs de Guiddal, par Lauzeral, X, 290-5, avec fig. — Vu de R. du côté sud par Cabié, XI, 36-7, avec fig. — Documents sur les troubles et les guerres du protestantisme à R. et dans les environs par Cabié, XII, 281-96 — Notes pour servir à l'histoire de R. par Peyronnet, XIV, 387-90, — XV, 92-4, 279-82, — XVI, 229-32, 308-10 — Procès-verbaux des séances de la Société populaire par Marty, XVII, 233-75.

Las fillos de R. (poésie), par Soleville, V, 63-4 — Rabastens (poésie traduite par Cabié), VI, 90-1.

Gl.) Vins, 1284 et 1466, II, 29-30 — Election consulaires, 1288, III, 87, 120 — Bréviaire enchaîné, 1464, II, 259 — Passage du baron d'Ambres, 1537, VIII, 290-1 — Passage de la compagnie d'Aubijoux, 1568, I, 28 — Notes tirées des archives de R., du 8 août 1577 au 8 août 1578, VI, 46-7 — Mise des Jésuites en possession du prieuré, 1599, III, 200 — Office de lieutenant principal, 1610, III, 295 — Démêlés entre les Jésuites et les consuls, 1610, III, 295 — Dîme des Jésuites, 1613, IV, 48 — Prérogatives des avocats, 1614, IV, 48 — Pénitents blancs, 1616 et 1669, XVII, 95-6 — Elections consulaires, 1619, IV, 318 — Château de Saint-Géry, 1626, VI, 287 — Reconstruction de l'église paroissiale, 1629, VII, 47 — Elections consulaires, 1632, VII, 48 — Fête du 14 juillet 1790, XVI, 161-2.

Chr.) Découvertes d'objets gallo-romains, I, 63-4, — et de monnaies romaines, II, 211 — Pierre tombale de l'église Saint-Pierre, XI, 113-4 — Classement de l'église Notre-Dame du Bourg comme monument historique, XVI, 336.

Bibl.) *Anciennes confréries et communautés religieuses de R.* par Peyronnet, XII, 208 — *La prophétesse de R, et le grand schisme* par Pagès et Valois, XIII, 298.

Rayssac

Le château de R. près Albi, ancienne commanderie des Hospitaliers, XVI, 1-16, avec fig.

Gl.) Testament du seigneur, 1713, II, 276.

Réalmont

Notes tirées d'un livre de raisons du sr Cantié de R., 1703-10, par Jolibois, I, 315-7 — Prise de la ville de R. par Condé en 1628 par Jolibois, II, 21-6, avec plan et fac-simile — Fondation de R., 1271, par Jolibois, III, 53-4 — La charte de R., 1272, par Portal, VIII, 341-56 — Notice historique sur l'église ré-

formée de R. par Rabaud, XIV, 241-66.

Gl.) Passage de gens d'armes vers 1439, I, 159 — Confirmation des privilèges locaux, 1614, IV, 109 — Troubles, 1621, V, 127 — Fortifications, 1628, VI, 383 — Nomination des consuls, 1628, VI, 384 — Corde iers, 1637, VII, 110 — Poursuites contre les protestants, 1686, V, 336 — Condamnation d'une relapse, 1715, I, 112 — Résistance à la publication d'une ordonnance royale, 1763, I, 335.

Bibl.) *Le synode de R. en 1606* par de Grenier-Fajal, V, 17 — *Essai sur l'histoire de la ville de R.* par Julia, XII, 50.

Rivières

Notes sur les églises de R. et de Lacourtade par le baron de Rivières, XV, 177-82.

Gl.) Adjudication de la baronnie de Lacourtade, 1786, II, 260, — III, 136.

Chr.) Découvertes de sépultures mérovingiennes, IV, 303-4, — d'un écusson sur pierre, IV, 330.

Roquecourbe

Le château de R. par Jolibois, I, 138-41, avec fig.

Gl.) Transaction concernant le pont, 1327, VII, 240, — VIII, 289 — Etablissement de deux foires, 1364, II, 14-5 — Office de juge, 1600, III, 214 — Révocation de l'Edit de Nantes, 1685, I, 45-6.

Chr.) Représentation d'un cerf sur un pillier de la halle, VI, 111 — Ruines de Sainte-Juliane, ancienne église paroissiale, VI, 166.

Bibl.) *Recherches historiques sur la baronnie de R.* par Alibert, IV, 176.

Roquemaure

Chr.) Objets de l'époque gallo-romaine, XII, 386.

Rosières

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 28-9.

Rouairoux

Gl.) Testament du seigneur, 1557, I, 78 — Réparations à l'église, 1602, III, 231-2.

Roufflac

Gl.) Mort du baron de R., 1651, II, 63.

Chr.) Villa gallo-romaine, VI, 1 — Découverte de tombeaux [gallo-romains?] au Pioch de Mourens, XII, 50.

Roussayrolles

Chr.) Projet de restauration du dolmen, VIII, 97.

Saint-Amancet

Transaction entre Antoine de Villespassant, seigneur de Saint-A., et les consuls de Sorèze, [1508], par ***, VII, 239-40.

Saint-Amans-Soult

Inventaire de la succession de Sébastien de Genibrouse, seigneur de Saint-A., par Calvet, VII, 93-6.

Gl.) Reconstruction de l'église de Belloc, 1619, IV, 318 — Elections consulaires, 1631, VII, 47 — Démolition du château, 1632, I, 63 — Baptême de Jean-de-Dieu Soult, 1769, VI, 96.

Saint-Amans-Valtoret

Gl.) Prieuré de Valtoret, 1605, III, 247 — Procès des consuls contre le curé, 1611, IV, 14-5.

Saint-André

Vues et monuments de Lacaune, Lacaze, Roquecésière, Curvalle et Saint-A. par Cabié, VI, 203-6, 213-6, avec fig.

Gl.) Sauvegarde émanée du Parlement, 1610, III, 295.

Saint-Antonin-Lacalm

Le château de Laroque par Jolibois, V, 94-6, avec fig.

Saint-Beauzile

Gl.) Sauvegarde émanée du Parlement, 1610, III, 295-6.

Saint-Benoît-de-Carmaux

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 29.

Saint-Christophe

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 29.

Saint-Cirgue-d'Aigou

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 218-9.

Saint-Gauzens

Charte de fondation de la bastide de Saint-G., [1270], par Baudouin, V, 313-28.

Chr.) Grotte et débris [gaulois ou gallo-romains?], IV, 224.

Sainte-Gemme

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V 207 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 18.

Saint-Genest-de-Contest

Gl.) Bail de la forge de Lamartinié, 1261, II, 163.

Saint-Germier

Gl.) Seigneurie du château, 1501, I, 350-1.

Saint-Grégoire

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 318.

Gl.) Autorisation de fortifier Labastide-les-Vassals, 1439, VIII, 387-8.

Chr.) Don aux Archives du Tarn d'un document intéressant Labastide-les-Vassals, IX, 110.

Saint-Jean-de-Marcel

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 319-20.

Saint-Jean-de-Vals

Gl.) Seigneurie, 1501, I, 351.

Saint-Juéry

La foire du Saut-de-Sabo au Moyen âge par Cabié, XIV, 285-8.

Gl.) Tour et châtellenie, 1626, VI, 286 — Garnison, 1633, VII, 63.

Saint-Julien-Gaulène

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 219.

Saint-Lieux-Lafenasse

Gl.) Excès des habitants contre des gens d'armes, 1516, II, 98.

Saint-Lieux-lès-Lavaur

Gl.) Dîme des agneaux et de la laine, 1623, VI, 94.

Saint-Michel Labadié

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 219.

Saint-Paul-Cap-de-Joux

Des seigneurs et des consuls de Saint-P. aux XIIIe et XIVe siècles par Rossignol, V, 37, 45, 54-62 — Le chapitre de l'église collégiale de Saint-P. par Vidal, XII, 14-26, 107-15, 195-201, 240-50, 361-74, — XIII, 118-29, 273-80, 366-73, — XIV, 151-66, 304-13, avec graphiques, — XV, 79-89, 156-67.

Gl.) Dîme du pastel et de la garance, 1612, IV, 16 — Troubles, 1621, V, 127 — Elections communales, 1632, VII, 47.

Saint-Sernin-lès-Mailhoc

Saint-S. par Jolibois, VI, 299-300.

Gl.) Réparation à l'église, 1627, VI, 382.

Chr.) Découverte de monnaies gauloises et de poteries gallo-romaines à La Crouzatié, XII, 51 — Statue en bois de la Vierge [XIIe siècle?] à la Drèche, V, 304.

Saint-Sulpice-Lapointe

Commune de Saint-S. par Rossignol, I, 136-8, 155-8, 167-9, 180-3, 216-8, 231-4, 248-51, 266-70, 280-4, 296-9 — Anciennes coutumes de la ville de Saint-S., [1247-1426], par Cabié, V paginé à part I-VIII et 1-54, avec facsimile — Renseignements historiques dus à un notaire de Saint-S., 1505-28, par Cabié, VII, 77-8 — Un peintre décorateur à Saint-S., [Me Cesar], en 1530 par Cabié, VII, 324-8 — Anciennes peintures d'une chapelle de Saint-S. par Cabié, VIII, 254-6, avec fig. — Deux crucifix bysantins du canton de Lavaur par Cabié, VIII, 321-3, avec fig. — Cimetière gaulois découvert à Saint-S. par Pontnau et Cabié, XI, 177-94, avec fig.

Chanson de Saint-S. par ***, III, 245-6.

Gl.) Construction, 1413, et démolition, 1560-70, de l'église, VI,

111-2, 288 — Troubles, 1621, V, 127.

Chr.) Triptyque, VIII, 182, — XI, 58-60 — Mosaïque de Longueville, XI, 292.

Bibl.) *Histoire de Saint-S.* par Cabié (c. r.), I. 203.

Saint-Urcisse

Chr.) Croix et pieta de Castanet, VIII, 97.

Saïx

Gl.) Liste des prêtres réfugiés à S. en 1792, XII, 320.

Saliès

Saliès et Le Sequestre par Jolibois, IV, 207-8 — Les derniers seigneurs de S. par Jolibois, VI, 87-90.

Salles

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 29-30.

Salvagnac

Salvagnac par le comte de Toulouse-Lautrec, VI, 59-60 — Inventaire du château de S. en 1606 par Forestié, XI, 121-35, avec fig.

Gl.) Liste de lieux-dits d'après un registre de 1564, XVI, 160 — Prise de S. en 1586, III, 63 — Démolition du château, 1587, II, 276 — Prieuré, 1613, IV, 47 — Acquisition de la baronnie, 1713, II, 64.

Saussenac

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 318-9.

Chr.) Fouilles au Puy-Saint-Georges [dolmen et cimetière du Moyen âge] IV, 129.

Ségur (Le) et Suech

Chartes du prieuré du Ségur [fin XIe siècle-1125], par Cabié, I, 364-5 — Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 30 — Chartes du prieuré du Ségur, [1058-61-1243], par Cabié, VII, paginé à part 1-37.

Sémalens

Sémalens et ses coutumes, [vers 1477], par Jolibois, III, 17-21.

Gl.) Droits seigneuriaux, 1612, IV, 15.

Sénégats

Bibl.) *Etude sur Ch. Bourdin, pasteur de S.* par de Grenier-Fajal, I, 336.

Sequestre (Le)

Saliès et Le S. par Jolibois, IV, 207-8.

Sérénac

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 319.

Sieurac

Chr.) Découverte d'objets gallo-romains, IV, 113, — V, 66.

Sorèze

La vieille ville de S. [et Puy-vert] par J.-Ant Clos, IV, 272-3 — Essai sur la commune de S. par J.-Ant. Clos, V, 236-40 — Fondation de l'abbaye de S., [754], par Jolibois, VI, 267-70 — Transaction entre Antoine de Villespassant, seigneur de Saint-Amancet, et les consuls de S., [1508], par ***, VII, 230-40 — L'abbaye de S. par ***, IX, 292-9 — Abrégé chronologique de l'histoire du Sorézois par J.-Ant. Clos, XIII, 27-32.

Gl.) Construction de l'église de l'abbaye, 1514, I, 272 — Le trou du Calel, 1508, V, 336. — Chapellenie de l'église abbatiale, 1605, III, 247 — Troubles, 1621, V, 127 — Demande de sécularisation de l'abbaye, 1625, VI, 240 — Troubles, 1632, VII, 48 — Reconstruction de l'église et du monastère, 1638, VII, 110 — Visite de l'école de S. par le futur Louis XVIII, 1777, III. 136 — Visite de l'école par l'archiduc Ferdinand d'Autriche, 1783, IX, 363.

Chr.) Réparation au clocher, VI, 304 — Inauguration du buste de Marbot, XV, 100 — « La lyre de S. », société musicale, I, 143.

Bibl.) *La botanique du Sorézois* par D. Clos (c. r.), XII, 265-6 — *La phytostatique du Sorézois* par D. Clos (c. r.), XIII, 153.

Taïx

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 37.

Tanus

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 208 — Les gorges du Viaur par Cabié, VIII, 18-26, avec fig.

Teillet

Destruction des fortifications de T., 1623, par Jolibois, III, 105-8.

Gl. Démolition des fortifications, 1623-4, VI, 95, 191.

Terssac

Terssac par Jolibois, VI, 238-9.

Gl.) Seigneurie, 1615, IV, 110.

Teyssode

Gl.) Confirmation des privilèges locaux, 1621, V, 287.

Chr.) Découverte d'un denier Raimondin, VI, 166.

Travet (Le)

Gl.) Seigneurie, 1678, II, 228.

Tréban

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 208.

Trébas

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 219-20 — Les eaux minérales de T. d'après une nouvelle analyse par Malphettes, X, 146-50.

Gl.) Testament du baron de T., 1631, II, 276.

Trévien

État féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 38.

Troupiac

Chr.) Découverte de monnaie romaine, IV, 17.

Vabre

Chr.) Découverte d'ossements humains, XV, 292-3.

Valdériès

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, III, 316-20.

Valence d'Albigeois

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, V, 215-21 — Document sur les origines de V., 1283, par Cahours de Fénols, IX, 171-4.

Gl.) Les libertés de V., 1351, II, 97-8, — III, 290-1 — Aliénation du domaine, 1640, II, 300.

Vaour

Gl.) Arrentement des revenus de la commanderie, 1631, II, 63.

Chr.) Transport à Albi d'une cheminée du château, X, 384.

Bibl.) *La vallée inférieure de l'Aveyron* par Trutat (extrait), III, 303-9 — *Cartulaire de Vaour* par Portal et Cabié (fascicule 1er des *Archives historiques de l'Albigeois*), IX, 365, — X, 76, 382, — XII, 377.

Venès

Le château de V. par Jolibois, II, 133-6, avec fig.

Verdalle

Gl.) Seigneurie, 1303, II, 62, — 1479, I, 239, 366.

Verdier (Le)

Chr.) Grotte de l'âge de la pierre polie, I, 240.

Viane

Le cartulaire de V. par Jolibois, III, 34-9.

Gl.) Seigneurie, 1604, III, 247 — Office de lieutenant, 1626, VI, 287.

Bibl.) *Souvenirs d'une ville ruinée* (2e éd.) par Corbière, IV, 64.

Vielmur

Reconnaissance faite au roi par la communauté de V., 1674, par Jolibois, VI, 60-3.

Gl.) Procès de l'abbaye contre le marquis d'Ambres, 1678, I, 176.

Vieux

Gl.) Translation de reliques à Albi, 1474, I, 350.

Chr.) Classement de l'église comme monument historique (vœu), XVII, 357.

Villefranche d'Albigeois

Gl.) Réparation à l'église, 1601, III, 215 — Dîme du foin et du chanvre, 1614-15, IV, 110.

Villeneuve-sur-Vère

Villeneuve-sur-Vère par Jolibois, VI, 92-3.

Chr.) Hâche en bronze, souterrain du château, XII, 50.

Virac

Etat féodal de la judicature d'Albigeois par Cabié, VI, 39.

Viterbe

Viterbe par Jolibois, VII, 293-5.

III

DOCUMENTS

754 — Fondation de l'abbaye de Sorèze, VI, 269.

962, mars — Donation à l'abbaye de La Salvetat près Montdragon, III, 286, avec fac-simile.

[1058-61]-1243 — Chartes du prieuré du Ségur, VII, paginé à part 19-37.

[1062-vers 1085]-[1160] — Chartes concernant le chapitre cathédral d'Albi, VIII, 294-9.

1067-72 — Documents relatifs à l'origine du monastère de La Salvetat, VIII, 264.

[1071-85]-[1115-31] — Donation à l'abbaye de Moissac des églises de Saint-André et de La Peyrière [com. de Lisle], IX, 184-5.

[Vers 1085] — Donation à l'abbaye de Castres, VIII, 159-60.

1092 — Charte de Montrecolet [com. de Damiatte], IV, 140-2, avec fac-simile.

[Fin du XIe ou début du XIIe s.] et 1125 — Chartes du prieuré du Ségur, I, 364-5.

1136 (copie de 1352) — Charte d'Ambialet, III, 115-20.

1138 — Fragment d'une chronique concernant l'abbaye d'Ardorel, II, 191.

[Vers 1138] — Epitaphe de Cécile de Provence, II, 191.

1183, août — Accord relatif à la construction de Montcuq, I, 300-1.

1191, novembre — Accord relatif à la seigneurie du château de Dourgne, I, 331.

1197, octobre-1222 — Documents concernant la seigneurie de Lavaur, XVI, 86-93.

[Début du XIIIe siècle] — Poésies de Raimond de Miraval, avec traduction, VI, 78-80, 298-9.

[XIIIe siècle]-1230 — Documents concernant Monestiés, VII, 155-6.

1211 (n. s.), 20 mars — Donation de Graulhet, Marnaves (?) et Ambres aux Templiers, VI, 125-6.

1222, 27 juin — Mention des consuls de Lavaur, I, 246-7.

1227, 21 août — Alliance entre l'évêque d'Albi, les prévôts de Sainte-Cécile et de Saint-Salvi, le vicomte de Lautrec contre les faidits, XV, 222-4.

1228, 8 juin — Hommage des chevaliers de Montaigut au comte de Toulouse, XV, 224-5.

1228, 6 juillet — Hommage des seigneurs de Najac au même comte, XV, 225.

1229 — Enquête sur les droits des divers seigneurs d'Albi, XV, 219-22.

1244, août — Déposition devant un Inquisiteur, XV, 217-9.

1244-1750 — Documents concernant la seigneurie de Navès, IX, 126-34, 198-207, 280-91.

1246, 29 mai — Charte de Puybegon, VI, 121.

1247-1426 — Anciennes coutumes de Saint-Sulpice, V, paginé à part 1-54, avec fac-simile.

1253, 28 août — Epitaphe d'un procureur de la maladrerie Saint-Martin d'Albi, I, 175, — IX, 224.

1260, 20 septembre — Charte de Florentin, III, 167-73.

[Vers 1260] et 1270 — Documents concernant Lavaur, XIII, 143-5.

1269 — Inscription tumulaire relative au constructeur de l'hôpital Saint-Jacques de Castres, III, 48.

1270 (n. s.), 20 février — Charte de fondation de la bastide de Saint-Gauzens, V, 313-28.

1272 (n. s.), 12 mars — Charte de Réalmont, VIII, 348-56.

1273 — Inscription du tombeau de Vital de Malvoisin au cloître Saint-Salvi d'Albi, IV, 185, 208.

1274, 26 mars — Bail à fief de mines de fer à Ambialet, V, 381-2.

1275 et 1279 — Inscriptions des tombeaux de Guillaume et Raimonde de Rouffiac, III, 48.

1278, 15 octobre — Inscription du tombeau d'un chanoine d'Albi, Philippe Amat, VIII, 262.

1283, 10 mai — Document concernant Valence-d'Albigeois, IX, 172-4.

1292, 27 mars — Mandement du juge d'Albigeois au sujet des poids et mesures de Montmiral, XVI, 233.

[XIIIe siècle] — Fragments d'une légende de sainte Carissime, VIII, 266-7.

1308-19 — Documents concernant Saint-Paul-Cap-de-Joux, V, 54-62.

1329 (n. s.), mars — Lettre de noblesse pour Guillaume de Bartaud, VII, 177-8.

1330 — Charte de bourgeoisie de Cordes, XI, 100-1, avec fac-simile.

1333, 29 septembre — Nomination d'un collecteur forcé pour le consulat d'Albi, XVII, 356.

1338 — Arbitrage entre le couvent d'Ardorel et la communauté de Cambounés et Lavalette, XIV, 338-42.

1343 — Charte de la communauté de Cambounés et Lavalette, XV, 29-35, 168-76, 241-50.

1355 — Ordonnance relative aux ladres de Castres, I, 318.

1355-7 — Règlements de police municipale de Castres, VIII, 285-8.

1356, 27 septembre — Convocation des habitants d'Albi aux Etats généraux, I, 158-9.

1357 — Ordonnance somptuaire des consuls de Castres, I, 42-3.

1361 — Chronique de Miquel du Bernis (extrait), II, 170.

1373 et 1375 — Règlements de police municipale de Castres, VIII, 318-20.

1375 — Ordonnance somptuaire des consuls de Castres, I, 74-5.

1380, 9 mai — Marché pour la confection de bombardes, XIV, 298-9.

1384, 1er juin — Nomination d'un régent des écoles d'Albi, XVII, 356.

1390 — Censier du pays d'Albigeois et du Lautrécois, XV, 1-15, 121-30, 204-14.

1390, 26 mars — Bulle de Clément VII relative à l'école de Lacaune, II, 13.

1393 — Documents relatifs à la milice des merciers en Languedoc, VI, 234.

XIVe siècle — Manuscrit de Bernard Guy intéressant les Frères Prêcheurs d'Albi, XVI, 294-305.

XIVe-XVIe siècles — Extraits de registres de notaires, documents concernant principalement le pays albigeois (fascicule 7 des *Archives historiques de l'Albigeois*), XIII, 305-30, — XIV, 102-16, 225-40, 362-72, — XV, 58-74, 251-63 — XVI, 50-62, 214-25, 244-63, — XVII, 15-26, 129-43.

1411, 21 septembre — Lettre de Jean, duc de Berry, aux habitants d'Albi, VI, 108.

1413, 23 mai — Note relative à la construction de l'église de Saint-Sulpice, VI, 288.

1413, 18 septembre — Inventaire des meubles du château de Giroussens, VI, 282-5.

1428, mars — Jeanne d'Arc devant Orléans, d'après un registre des archives d'Albi, I, 123-4.

1457 — Hommage des vassaux du vicomte de Lautrec, I, 78.

1470, 6 septembre — Autorisation donnée par le vicomte de Lautrec de fortifier Braconac (com. de Gibrondes), I, 253-4.

[Vers 1477] — Coutumes de Sémalens, III, 18-21.

1480 (n. s.), 10 janvier — Lettre de Jean de Voisins, vicomte de Lautrec, V, 223.

1480, 23 avril — Relation de la consécration de la cathédrale d'Albi, II, 123-4.

1482 (n. s.), 4 janvier — Construction du clocher et du chœur de la cathédrale de Lavaur, X, 185-6.

1484-99 — Actes concernant l'église Saint-Alain de Lavaur, XI, 257-70.

1485 — Procès de la sorcière de Labruguière, I, 22-3, 39-42, 52-5.

1485, 28 janvier — Testament de Louis Ier d'Amboise, évêque d'Albi, IX, 11-20.

1486 — Notes concernant Louis Ier d'Amboise, extraites d'un manuscrit de la bibliothèque d'Albi, V, 30.

1488, 31 décembre — Document concernant les bénéficiers de l'église de Lavaur, X, 184-5.

1491 — Supplique des habitants d'Albi au roi au sujet d'un différend avec l'évêque, VIII, 274-6.

1492, 3 novembre — Fête publique à Albi, I, 234-6.

1493, 28 décembre — Transaction entre les habitants d'Albi et l'évêque Louis d'Amboise, VIII, 364-74.

1496, 21 novembre — Consécration d'un autel dans la cathédrale d'Albi, IX, 355, avec fac-simile.

1498, 8 avril — Annonce de l'avènement de Louis XII, I, 159.

1498 — Sauvegarde royale pour le chapitre de Saint-Pons dont dépendait le prieuré de Lautrec, IV, 190-1.

XVe siècle — Circulaire (imprimée) en patois albigois, IV, 365-7.

1501, 8 août — Lettre de Louis XII aux consuls d'Albi au sujet de la conquête du royaume de Naples, I, 127.

1505-28 — Notes diverses relevées dans les minutes d'un notaire de Saint-Sulpice, VII, 77-8.

1515 — Serment des consuls d'Escoussens, I, 346-7.

1518 (n. s.), 28 février — Lettre de François 1er à l'occasion de la naissance d'un fils, I, 159.

1530 (n. s.), 10 mars — Acte concernant un peintre [me César] employé à Saint-Sulpice, VII, 324-6.

1531, juin — Autorisation donnée par le roi aux consuls de Lavaur de construire une prison, VI, 152-3.

1531 ?-47 — Cinq lettres de Boyssoné à Jean de Coras, III, 180-4.

1540 (n. s.), 20 mars — Dénombrement des biens de la famille d'Aubijoux, XI, 339-43.

1540, 19 octobre — Dénombrement des biens de Guérin de Brassac, XI, 343-4.

1543 — Supplique des habitants d'Albi au gouverneur de la province, VIII, 164.

1544, 26 juillet — Consécration de l'église Notre-Dame du château de Rabastens, XV, 94.

1549, 1er mai — Etablissement d'une confrérie de Notre-Dame de Confort à Rabastens, XIV, 387-90.

1551, 18 décembre — Pierre tombale de Pierre Delaporte, coadjuteur d'Albi, III, 322.

1553, 29 novembre — Privilèges et libertés de la ville de Castres, VII, 267-72.

1560-74 — Mémoires de Mathieu Blouin sur les troubles survenus à Gaillac, VI, 167-91.

1561-87 — Relation des troubles et guerres civiles advenus au diocèse d'Albi et autres lieux de Languedoc, II, paginé à part, 1-16.

1562-3 — Chronique rimée sur les événements survenus à Albi en cette année consulaire, IV, 375-9.

1562-88 — Documents sur les troubles et les guerres du protestantisme à Rabastens et dans les environs, XII, 286-96.

1564-73 — Lettres de Jean Coras, de sa femme, de son fils et de ses amis, III, paginé à part 1-61, avec fac-simile.

1568-73 — Lettres et sentences de mort relatives à des huguenots, VIII, 198-204.

1572, 1er septembre — Lettres relatives à la Saint-Barthélemy à Albi, I, 89-90.

1572, 8 septembre — Lettre relative à la Saint-Barthélemy à Paris, I, 277-8.

1573, 4 juillet — Procès-verbal des Etats particuliers du Rouergue, V, 115-9.

1574, 25 octobre — Statuts de la confrérie des cordonniers de Cordes, VIII, 258.

1577 — Requête des protestants de Lisle au roi, II, 131-2.

1577, 16 avril — Lettre de Henri III au comte d'Aubijoux, gouverneur de l'Albigeois, I, 78-9.

1577, 22 mai — Relation de la prise de Lisle par les huguenots, II, 228.

1577, 30 juin — Lettre du vicomte Guillaume de Joyeuse au gouverneur de la ville d'Albi, XIV, 63-4.

1580, 14 juin — Ordre du vicomte de Turenne de démolir le château de Roquecourbe, I, 140.

1580, 30 août — Marché pour la fonte de poids d'Albi, XIV, 65-6.

1581-2 — Mercuriales des marchés de Castres, X, 339-43.

1581-6 — Mémoires de Batailler, X, 1-46, 91-139, 190-217 et à part (fascicule 2 des *Archives historiques de l'Albigeois*).

1586, 27 juillet — Copie d'inventaire fait après le décès de Sébastien de Genibrouse, sr de Saint-Amans, VII, 93-6.

1586, 21 octobre — Lettre du comte de Montgommery aux consuls de Damiatte, II, 259-60.

1587, 3 janvier — Rapport sur les moyens d'éviter la contagion de la peste à Albi, VIII, 159.

1587, 18 juin — Construction d'une chapelle au couvent des Carmes d'Albi, XVI, 128-30.

1587 et 1595 — Inscriptions du château d'Arifat, I, 333-4.

1589, décembre — Serment des Etats de la Ligue à Lavaur et approbation du Parlement de Toulouse, I, 278-9.

1592, 22 juillet — Epitaphe d'un curé de Mailhoc, I, 175-6.

1592, 24 octobre — Lettre du duc Henri de Joyeuse aux consuls de Cordes, VI, 126-7.

1593, 31 octobre — Serment des Etats de la Ligue à Albi, I, 280.

1593-1695 — Valeurs du setier de blé à Cordes, XII, 86-8.

XVIe siècle — Prière en langue romane, I, 299-300.

1605 — Sentence des consuls de Cordes contre un voleur de souches, VI, 95-6.

1606 — Catalogue des prieurs de Notre-Dame de Fargues d'Albi, III, 133-4.

1606 — Inventaire du mobilier du château de Salvagnac, XI, 126-35.

1606, juillet-août — Inscription relative à une réparation des fortifications d'Albi, IV, 32.

[Vers 1606] — Supplique des habitants de Lavaur au roi pour obtenir la confirmation de leurs privilèges, I, 305-10.

1608, 11 octobre — Enquête sur la conduite du clergé d'Albi pendant les guerres de religion, IV, 233-5.

1610-20 — Suite des Mémoires de Gaches, XI, 74-81, 136-46, 207-16 et à part (fascicule 3 des *Archives historiques de l'Albigeois*).

1613-30 — Notes extraites des minutes d'un notaire de Lavaur, Josué de de Hoayse, VIII, 47.

1613, 19-22 juin — Relation du séjour de l'amiral de Montmorency à Castres, II, 299-300.

1613-4 et 1622-3 — Comptes du syndic du chapitre collégial de Saint-Paul-Cap-de-Joux, XIV, 155-66, 306-8.

1615, 20 septembre — Note relative à la fortification de la porte du Tarn à Albi, VI, 288.

1617 — Etat des effets mobiliers et des archives de la ville de Lavaur, XIII, 10-26, 105-17, 240-55.

1617, 13 mars — Mémoire émané du diocèse d'Albi sur les places fortes de la région, I, 59-61.

1618, 13 septembre — Réparation d'une chapelle de la maladrerie d'Albi, XVI, 131-2.

1621, 15 juillet et 11 novembre — Ordre de Henri de Bourbon-Malause de démolir le château de Roquecourbe ; même ordre du duc de Rohan, I, 140-1.

1621, 6 décembre — Supplique au sujet de la sortie des habitants de Lisle contre le duc de Rohan en juillet, II, 146-7.

1621-9 — Lettres et ordonnances du duc de Rohan relatives à Castres, III, 323-4, — IV, 19-25, 113-21, 164-70.

1622, mai — Inventaire du château d'Ambres, XVI, 72-4, 268-82, — XVII, 58-66, 144-54, 208-15.

1622, 7 décembre — Nomination des consuls de Lombers par le Parlement de Toulouse, II, 308.

1622, 11 décembre — Procès verbal de visite des fortifications de Teillet, III, 106.

1626, 17 juillet — Bail de la régence principale du collège de Lavaur, VII, 52-3.

1628, 30 avril — Capitulation de Réalmont, II, 24-5.

1628, 5 mai — Lettre du prince de Condé aux consuls d'Albi après la prise de Réalmont, II, 25-6, avec fac-simile.

1630, 8 juin — Délibération communale de Lavaur relative à la peste, VII, 203-4.

1633, février — Monitoire à l'occasion de la peste à Albi, VIII, 246-7.

1639 — Dénombrement fourni aux officiers royaux par les consuls de Lacaune, IV, 122-5.

1640, 23 septembre — Statuts communaux de Lavaur, VI, 129-33.

1641, 12 mai — Contrat entre les consuls de Lavaur et les Doctrinaires pour la régence du collège, VII, 66-8.

1644, 25 mai — Hommage des consuls de Lasgraïsses au roi, II, 283.

1646, 2 avril — Règlement d'administration de la communauté de Puylaurens, V, 123-5.

1646 — Etat de l'église de France, d'après un registre de notaire, XVI, 310.

1647, 9 octobre — Lettre du comte de Breteuil aux consuls d'Albi au sujet d'une troupe de comédiens, II, 241.

1647, 24 octobre — Indemnité allouée à une troupe de comédiens venus à Albi, II, 241.

1647-1715 — Visites et réparations du château de Rayssac près d'Albi, XVI, 13-6.

1649, 7 juin — Inventaire du mobilier de Mlle de Portes de Castres, X, 57-64.

1650, 3 octobre — Lettre de sauvegarde du duc d'Orléans pour les habitants de Lacaune, I, 206.

[Vers 1650] — Inventaire des archives du chapitre de Saint-Salvi d'Albi, IV, 245-50.

1652, 13 mars — Lettre de Louis XIV aux consuls de Castres relative à la révolte du duc d'Orléans, I, 10-1.

1653-4 — Extrait d'un registre du notaire Antoine Dugourc de Lisle, XIV, 317-8.

1654, 14 décembre — Lettre de Madame de Rohan concernant le pasteur Gaches de Castres, I, 255.

1655 — Lettre de fidèles exilés de la vallée de Luzerne et autres en Piémont à ceux de leur communion, XI, 69-72.

1656 — Entrée solennelle de Gaspard de Daillon du Lude, évêque d'Albi, à Montmiral, XIII, 191-3.

1659, 12 décembre — Lettre de cachet transférant l'Académie protestante de Montauban à Puylaurens, V, 281.

1659, 13 décembre — Lettre du duc d'Arpajon aux consuls de Puylaurens relative à l'Académie protestante, V, 281.

1661, 25 août — Bénédiction de cloches à Puylaurens, V, 223-4.

1662, 14 juin — Marché conclu par les consuls d'Albi avec le peintre Bourguignon, I, 255-6.

1663 — Tarif du prix du pain à Lavaur, XVI, 234-8.

1665, 20 juin — Inscription commémorative de la construction de l'église des Dominicains de Castres, VI, 96.

1667, 30 mai — Statuts de la confrérie de saint Joseph à Lisle, IV, 286-7.

[Vers 1668] — Chronique des évêques de Lavaur [1317-1668] par le P. Colomby, VII, 303-10.

1670 — Dépenses ordinaires de la ville d'Albi, VIII, 237-43.

1670 — Inscription du couvent de la Visitation d'Albi, III, 329.

[Vers 1670] — Sonnet de Claude Boyer au sujet de la guerre de Hollande, avec deux traductions latines, I, 361.

1671-6 — Testament de René Le Sauvage, évêque de Lavaur, VII, 295-6.

1671, 14 octobre — Acte de décès de Pierre Borel, III, 166.

1671 — Harangue au roi par un député de la Chambre de l'Edit de Castres, I, 311-2.

1673, 6 janvier — Lettre de Bernard de Montfaucon, VII, 43-4.

1674 — Etat des diocèses d'Albi et de Lavaur, III, 109-14, 138-44.

1674, 14 avril — Reconnaissance faite au roi par la communauté de Vielmur, VI, 60-3.

1675, 7 octobre — Testament de Daillon du Lude, évêque d'Albi, XII, 28-34.

1676-7 — Lettres de René Le Sauvage, évêque de Lavaur, VI, 41-5.

1685, janvier — Lettre du maître des Eaux et forêts de Saint-Pons aux consuls de Lacaune, VII, 266-7.

1685, 5 juin — Lettre d'Esprit Fléchier, évêque de Lavaur, VII, 296.

1685, 3 octobre — Lettre du roi à Jacques de Genibrouse, IV, 328.

1687, 25 septembre — Donation aux Filles de la Croix de Lavaur, X, 286-8.

1689, 10 novembre — Bail à faire un tableau, XI, 29-30.

1690, 5 janvier — Circulaire de l'intendant de Languedoc relative aux peigneurs de chanvre, VI, 64.

[Vers 1696] — Sur ces paroles de saint Paul : Femmes soyez sujettes à vos maris (poésie), III, 165.

1697 — Thèse à soutenir par un élève du collège de Lavaur, VII, 92-3.

1698, mars — Inscription commémorative de travaux exécutés à la boucherie d'Albi, I, 251.

1699, 25 février et 13 mars — Lettres de Pontchartrain à D'Aguesseau au sujet de l'abbé de Camps, IX, 154.

1699, 4 août — Poursuites contre les nouveaux convertis de Paulin, I, 317-8.

[XVIIe siècle] — Note relative à la construction et à la démolition de l'église de Saint-Sulpice, VI, 111-2.

[XVIIe siècle] — A moun amic sur lou despart de sa mestresso (poésie), I, 174-5.

[XVIIe siècle] — Epitaphe de l'empereur Mathias, XII, 355-7.

[Fin du XVIIe siècle] — Notitia Albie et Albigensis terre, VI, 317-8, 332-6 et traduction en vers, VI, 355.

[Fin du XVIIe ou début du XVIIIe siècle] — Poésie d'Antoinette Salvan de Saliès, VIII, 160.

1700, 13-15 juin — Procès verbaux de visite de quelques paroisses du diocèse d'Albi par l'archevêque Le Goux de La Berchère, XII, 65-85, 167-78, 226-35.

1703-10 — Notes prises dans un livre de raisons du sieur Cantié de Réalmont, I, 315-7.

1709, juillet — Dénombrement de la population du diocèse d'Albi, IV, 92-3.

1711, 20 novembre — Testament de Victor-Augustin de Mailly, évêque de Lavaur, VI, 159-62.

1719-64 — Délibérations du conseil communal de Puylaurens relatives à la seigneurie de cette ville, V, 92-4.

[Vers 1720-2] — Lettre de l'évêque de Castres, Honoré Quiqueran de Beaujeu, IV, 209.

1724 — Rapport sur l'industrie à Labruguière, III, 165-6.

1727 — Inscription tumulaire d'Henri de Nesmond, archevêque d'Albi, puis de Toulouse, III, 51.

1741, 3 octobre — Acte de baptême de Lapérouse, II, 212.

1741, 20 décembre — Acte de baptême d'Henri de Rochegude, V, 100.

1742, 11 décembre — Inventaire du mobilier de l'Œuvre mage de Notre-Dame du château de Rabastens, XV, 280.

1743, 20 septembre — Acte de baptême de Jean-Pascal-Raimond Carlenc, XIII, 302-3.

1744, 30 mai — Inventaire du mobilier du château d'Ambres, VIII, 327-33.

[Milieu du XVIIIe siècle] — Mémoire historique et topographique sur Ambialet, VI, 250-4.

1751, 2 janvier — Lettre du R. P. Antoine Touron, V, 150.

1760, 1er janvier — Elections consulaires de Castelraynal, commune de Monestiés, XVII, 227-8.

1762, 31 mars — Délibération du Bureau des pauvres de l'hôpital d'Albi, XV, 108-9.

1763, 20 juin — Etat du collège de Lavaur, VII, 85-9.

1764, 28 avril — Délibération du Bureau des pauvres de l'hôpital d'Albi, XV, 112.

1765 — Lettre d'un maître d'école de Puylaurens démissionnaire, V, 125-6.

1766 — Etat de la paroisse de Cordes, XIII, 180-90.

1766 — Inscription relative à une crue du Tarn à Albi, VIII, 262.

1769 — Description de la ville de Lisle, II, 258.

1769, 29 mars — Acte de baptême de Jean-de-Dieu Soult, VI, 96.

1772, 22 mars — Décoration de la chapelle du Saint Esprit dans l'église Notre-Dame du château de Rabastens, XV, 281-2.

1773 — Inventaire du mobilier de Jean-Sébastien de Barral, évêque de Castres, XIV, 45-55, 167-77, 290-303, 377-86.

1773 — Doléances des habitants de Lisle, VI, 58.

1775, 12 janvier — Acte de baptême d'un fils de François Zoagli, Gênois, XVI, 238.

[Vers 1776] — Les diocèses de Castres et de Lavaur (Extrait de de Gensanne), XIII, 1-8, 161-5.

1777, 5 février — Arrêt du Conseil d'Etat relatif à l'entretien d'aliénés du diocèse d'Albi, XV, 113-4.

[Vers 1778] — Régime intérieur du quartier de force de l'hôpital d'Albi, XV, 116-7.

[Vers 1779] — Le diocèse d'Albi (Extrait de de Gensanne), XIII, 331-45.

1781, 23 décembre — Réjouissances des Pénitents blancs de Rabastens à l'occasion de la naissance du dauphin, XVII, 352-3.

[1785, 11 juin] — Lettre de Lapérouse, VII, 4.

1789, 11 février — Discours de Rochegude, VI, 236-7.

1789, août — Discours du régent de la Temporalité d'Albi, Lafon, XV, 277-8.

1789 — Cahiers des doléances du tiers état du diocèse de Lavaur, VII, paginé à part 5-52.

[1789] — Deux mémoires en faveur de la ville d'Albi sollicitant le rang de chef-lieu du département, I, 327-30.

[XVIIIe siècle] — Etat de l'Albigeois, rapport du subdélégué de l'intendant au diocèse d'Albi, II, 238-40, 248-54, 268-71.

[XVIIIe siècle] — L'espilleto, le chapelet, poésie de d'Aroux de La Serre, XVII, 53-8.

[XVIIIe siècle] — Noël albigeois (poésie), I, 216.

[Fin du XVIIIe siècle] — Note du chanoine Breuil sur le procès des chanoines et des vicaires bénéficiers de la cathédrale d'Albi, du XVe au XVIIIe siècles, VIII, 45-7.

1790 — Hymne à la Liberté chantée à Lisle, IV, 368.

1790, 14 juillet — Fête du 14 juillet à Rabastens, XVI, 161-2.

1791, 16 octobre — Lettre de Rochegude, I, 253.

1791, octobre — Lettre du même, IV, 222-3.

1793, 5 février — Cérémonie funèbre à Castres à la mémoire de Lepelletier de Saint-Fargeau, XV, 200-1.

1793, 24 avril-9 prairial an V — Lettres d'un volontaire du 2e bataillon du Tarn, VII, 25-43.

1793, 26 avril — Séance des corps administratifs et municipaux de Castres, XIV, 318-9.

1793, 19 et 22 juillet — Lettres du Conventionnel Lasource, VIII, 376-7.

1793-12 prairial an III — Procès-verbaux des séances de la Société populaire de Rabastens, XVII, 236-75.

An II, 25 pluviose — Lettre du général Henri de Frégeville, I, 12.

An II, 14 thermidor et an III — Rapport de l'ingénieur Daudin sur les mines de charbon et de fer de Lacaune et les mines de fer du département, VII, 273-6.

An III, 4 vendémiaire — Lettre de Paul-Louis Courier, VI, 331-2.

An III, 6 frimaire — Certificats de Gillet, représentant du peuple, et du général Jourdan pour d'Hautpoul, VII, 276-7.

An III, 24 frimaire — Arrêté du Comité de Salut public relatif aux mines de Carmaux, X, 239-40.

An III, 25 ventose — Inscription provenant d'un autel de la patrie à Albi, IV, 225.

An VI — Couplets contre le Directoire, II, 62.

An VII, 14 vendémiaire — Consécration d'un autel portatif dans la cathédrale d'Albi, XI, 360.

An VII, 9 et 17 fructidor — Lettres relatives à l'insurrection royaliste, VIII, 288-9.

An VIII, 25 messidor — Programme de la fête de la Concorde à Albi, VI, 340-2.

An VIII, 25 messidor — Inscription sur bronze en l'honneur des citoyens du Tarn morts pour la patrie, V, 82.

An XIII, 20 pluviose — Rapport de l'ingénieur Louis Cordier sur les mines de fer des environs de Lacaune, IV, 152-7.

1819, 15 août — Lettre de Rochegude, IX, 43.

1821 — Rapport d'Alexandre du Mège sur les recherches archéologiques dans le département du Tarn, II, 71-6.

1825, 1er avril — Lettre de l'ancien Conventionnel Meyer au roi, IX, 264-5.

1829, 4 avril — Mémoire pour les héritiers de Lapérouse, VII, 5-8.

[Vers 1830] — Mémoires d'Alex. du Mège sur les monuments celtiques du Tarn, IV, 211-8, sur le château de Penne, IV, 185-9, sur Lisle ou Lille d'Albigeois, VII, 188-90.

1835, 4 octobre — Lettre d'Azaïs, V, 202-3.

1837, 27 mai — Lettre d'Amédée de Clausade, XIV, 375-6.

[XIXe siècle] — Poésie de Maurice de Guérin, 228-30.

Sans date — Inscription de l'ancien portail de l'église Saint-Benoît de Castres, VII, 240.

Inscription relative à la ville de Sorèze, V, 237.

La Société a publié sous le titre commun d'*Archives historiques de l'Albigeois* et dans le même format in-8° raisin de la *Revue* :

1) *Cartulaire de Vaour*, [1143-1248], par Portal et Cabié (1894, XXIII et 132 p., avec fac-simile).

2) *Mémoires de Batailler, 1584-6*, par Pradel (Extrait de la *Revue*, 1894, VII et 131 p.).

3) *Suite des Mémoires de Gaches, 1610-20*, par Pradel (Extrait de la *Revue*, 1894, VI et 33 p.).

4) *Deux livres de raisons, 1517-50*, par de Santi et Vidal (1896, 389 et 302 p., avec graphique, armoiries et carte).

5) *Mémoires de Bouffard Madiane, 1610-29*, par Pradel (1897, XIX et 343 p.).

6) *Droits et possessions du comte de Toulouse dans l'Albigeois au milieu du* XIIIe *siècle* par Cabié (1900, XIII et 207 p.).

7) *Extraits de registres de notaires, documents des* XIV-XVIe *siècles concernant principalement le pays albigeois*, par Portal (Extrait de la *Revue*, 1901, VII et 224 p.).

IV

INDEX MÉTHODIQUE

(Les noms imprimés en *italiques* se rapportent à la première table, les autres à la seconde.)

ENSEIGNEMENT

Généralités. — Voy. *Bareilles, Compayré, Rascol, Valette.*

Etablissements d'instruction publique. — Albi, Albigeois, Castres, Gaillac, Graulhet, Lacaune, Lautrec, Lavaur, Mazamet, Puylaurens, Sorèze.

Education populaire. — Albigeois.

LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE

Linguistique, étymologies. — *Bories Sylvain, Manceau-Demiau, Monclar.* — Albi (Avirac), Pampelonne (Thuriès), Lavaur.

Poésie latine. — *Barricave.*

Poésie française. — *Alibert, Aubert, Bascoul, de Blandiniéres, Bonafous Norbert, Bonnans, Cassan Marie, Cassan Eugène, Catala, Coffinières, Escande, Esquilat, Fourès, Gaillac, Galup, Garrisson, Gaubert, de Guérin, Hazard, Lafargue, Marc Célina, Marchandeau, Maurel, Micouleau, Ouradou Louisa, Ouradou Marie-Thérèse, de Perrodil, Peyronnet, Py, Sarrasy, Saulière, Soulages, Théron, Vidal, Vigné, de Volonsac.* — Busque, Lisle, Mézens, Saint-Sulpice.

Poésie méridionale. — *Alibert, Aram, Azaïs, Balaran, Chalou, Choulet, Debar, Delpy, Goudouli, Laforgue, Lauzeral, Mengaud, Mistral, Ouradou Louisa, Peyronnet, Raimond de Miraval* (XIIIe *siècle*), *Rochegude, Sarrasy, Soleville, Théron, Thomas Charles, Vidal, Vieules.* — Albigeois, Brassac, Castelnau-de-Lévis.

Félibrige. — Haute-Garonne (Muret), Hérault (Montpellier), Lot (Cahors), Albi.

Contes et nouvelles en prose, légendes, lettres. — *De Combettes Louis, Courrier Paul-Louis, Gouzy, Lacombe-Saint-Michel, Leclerc, abbé Paulet, de Perrodil, Rolland Jules, Roschach, Salvan de Saliès, Sterne, Teyssier, de Toulouse-Lautrec, Tournier, Touron.*

Œuvres dramatiques. — *Autigeon, Bonhomme Frédéric.* — Lisle.

Hellénisme. — *Davantès.*

Histoire littéraire. — Albi, Castres.

Philosophie. — *Bastié, Monclar, Ramondou, Roques.*

GÉOGRAPHIE

Généralités. — Albi, Albigeois, Cordes, Curvalle, Lacaune, Lacaze, Laguépie, Lavaur (diocèse), Lavaur, Lisle, Montirat, Mirandol, Pampelonne, Penne, Rabastens, Aveyron (Roquecézière), Saint-André, Salvagnac.

Ethnographie. — Albigeois.

Divisions administratives. — Albigeois.

Domaine royal, fiefs seigneuriaux (hommages, censiers). — Albi, Albigeois, Arifat, Briatexte, Castres (comté), Lacaune, Lasgraïsses, Lautrec, Lavaur, Lescure, Massaguel, Valence, Vielmur.

Géographie ecclésiastique. — Albigeois, Cordes.

HISTOIRE

Chronologie, statistique, démographie. — *Bastié.* — Albigeois, Castres, Cordes, Graulhet.

Histoire par époques.

Epoques mégalithique et celtique. — *Flouest.* — Lacaune.

Epoque antérieure au XIIe siècle. — Albi, Albigeois, Anglés (Mourgoudou), Castres, Gaillac, Lisle (Avens).

XIIe et XIIIe siècles. — Albi, Albigeois, Cordes, Lavaur, Marssac, Montmiral (château de Lagarde), Montgey, Puylaurens, Réalmont.

XVe et XVIe s., avant les guerres de religion. — Albi, Albigeois, Combela, Cordes, Lavaur, Montirat, Réalmont, Saint-Lieux-Lafenasse.

XVIe et XVIIe s., jusqu'à l'avènement de Louis XIV. — Ariège (Mas d'Azil), Haute-Garonne (Verfeil), Seine (Paris), Albi, Albigeois, Boissezon, Briatexte, Cadalen, Cambon d'Albi, Castres (diocèse), Castres, Cordes, Cuq, Damiatte, Fiac, Gaillac, Labruguière, Lacaune, Lagardiolle, Lavaur, Lescure, Lisle, Lombers, Mazamet, Puylaurens, Rabastens, Réalmont, Saint-André, Saint-Beauzile, Saint-Paul, Saint-Sulpice, Salvagnac, Sorèze.

De l'avènement de Louis XIV à 1789. — Albi, Albigeois, Castres, Lacaune, Lisle, Paulin, Réalmont, Salvagnac.

Révolution. — Albi, Albigeois, Castres, Cordes, Gaillac (arr.).

Guerre de 1870-71. — Alsace-Lorraine (Bitche).

Histoire ecclésiastique.

Clergé séculier. — (Evêchés et évêques, chapitres cathédraux et collégiaux, prieurés et chapellenies, paroisses). — *Voy.* aux noms des localités (2e table) ou des personnes (1re table).

Clergé régulier. — Albigeois.

Abbayes bénédictines (hommes).

Abbaye de Bonnecombe. — Aveyron (Bonnecombe), Padiès, Moularés, Andouque.

Abbaye de Candeil. — Labessière-Candeil.

Abbaye de Castres. — Les Avalats, Castres.

Abbaye de Gaillac. — Gaillac.

Abbaye de Saint-Pons. — Lacaune.

Abbaye de Sorèze. — Sorèze.

Abbayes de femmes.

Abbaye de La Salvetat. — Montdragon.

Abbaye de Vielmur. — Ambres; Vielmur.

Couvents (hommes).

Capucins. — Lavaur.

Carmes. — Castres.

Chartreux. — Castres.

Dominicains. — Albi, Castres.

Franciscains. — Albi, Castres, Lautrec, Réalmont.

Jésuites. — Albi, Rabastens.

Trinitaires. — Castres.

Couvents (femmes).

Annonciades. — Albi.

Augustines. — Lisle.

Clarisses. — Albi, Castres.

Dames de la Miséricorde. — Albi.

Ordres militaires.

Hospitaliers. — Albigeois, Arfons, Raissac.

Templiers. — Ambres, Graulhet, Marnaves (?), Vaour.

Hagiographie. — Albigeois.

Histoire du protestantisme. — *Voy.* à la division Histoire par époques et Briatexte, Castres (diocèse), Castres, Lacrouzette, Lisle, Lombers, Mazamet, Paulin, Puylaurens, Rabastens, Réalmont.

Franc-maçonnerie. — Haute-Garonne (Toulouse). *Voy. aussi* Epigraphie.

Histoire locale.

Voy. la 2e table.

Biographie.

Voy. la 1re table.

INSTITUTIONS ET MŒURS

Institutions politiques et administratives.

Généralités. — Languedoc, Albi, Albigeois.

Etats généraux du royaume. — Albi, Lavaur (diocèse).

Etats généraux de Languedoc. — Albi.

Etats diocésains ou Assiettes. — *Rossignol*, Castres, Lavaur.

Officiers royaux (lieutenants généraux, gouverneurs ou capitaines de villes). — Albigeois, Damiatte, Fiac, Giroussens, Lautrec, Lavaur.

Lettres de cachet. — Albigeois.

Légion d'honneur. — Albigeois.

Noblesse et seigneuries. — Aiguefonde, Alban, Albi (Castelviel), Albigeois. Ambres Brens, Cadalen, Carmaux (La Roquette), Castres, (comté), Castres, Curvalle, Cuq Toulza, Dourgne, Faissac (Durefort),

Fiac, Graulhet, Labessière-Candeil, Labruguière, Laguépie, Lasgraïsses, Lautrec (vicomté), Lavaur, Lombers, Montans, Montdragon, Montels, Montirat, Montmiral, Montredon, Navès, Orban, Pont-de-l'Arn, Paulin (vicomté), Puygouzon, Puylaurens, Rivières (Lacourtade), Saint-Amancet, Saint-Germier, Saint-Jean-de-Vals, Saint-Juéry, Salvagnac, Sémalens, Terssac, Le Travet, Verdalle, Viane.

Administration communale.

Généralités. — Albigeois, Brens, Cadalen, Cambounés, Carlus, Lavaur, Puylaurens, Saint-Paul.

Coutumes et privilèges locaux. — Gers (Lisle-Jourdain), Albi, Albigeois, Ambialet, Beauvais, Cambounés, Castelnau-de-Lévis, Castres, Damiatte (Montrecolet), Escoussens, Florentin, Giroussens, Labruguière, Lacaune, Lacrouzette, Lavaur, Puybegon, Réalmont, Saint-Gauzens, Saint-Sulpice, Sémalens, Teyssode, Valence.

Elections consulaires. — Albi, Algans, Aussillon, Brens, Castelnau-de-Brassac, Castres, Cordes, Cuq-Toulza, Escoussens, Gaillac, Lacaune, Lautrec, Lisle, Lombers, Mazamet, Monestiés, Rabastens, Réalmont, Saint-Amans-Soult, Saint-Paul.

Juridiction consulaire. — Castres, Cordes, Mouzieys.

Budget et comptes communaux. — Albi, Cordes, Lavaur.

Propriétés, droits d'usage communaux. — Albi, Aussac, Giroussens, Montmiral, Puycelci.

Droit de pêche. — Castres.

Voirie. — Albi, Castres.

Police de la boucherie. — Castres.

Règlements somptuaires. — Castres.

Service des incendies. — Castres.

Sociétés populaires (Révolution). — Castres, Rabastens.

Institutions ecclésiastiques.

Concile de 1254, synodes diocésains, assemblée du clergé. — Albi, Réalmont.

Organisation diocésaine. — Lavaur (diocèse).

Statuts synodaux. — Albigeois.

Officialité. — Castres.

Pouillé diocésain. — Albigeois.

Obits et chapellenies. — Albi, Cordes, Lautrec, Sorèze.

Dîmes. — Haute-Garonne (Toulouse, Revel), Burlats, Cuq, Labessière-Candeil, Lacaune, Lavaur, Montgey, Péchaudier, Puylaurens, Rabastens, Saint-Lieux-lès-Lavaur, Saint-Paul, Villefranche.

Prémices. — Giroussens, Mirandol.

Confréries religieuses. — Lavaur, Rabastens.

Inquisition. — Albi, Albigeois.

Institutions judiciaires.

Parlement de Toulouse. — Haute-Garonne (Toulouse), Tarn-et-Garonne (Grenade), Lavaur.

Chambre de l'Edit. — Castres, Lisle.

Jugerie d'appeaux, présidial. — Castres, Lautrec.

Jugerie d'Albigeois. — Albigeois, Gaillac.

Jugerie de Terre basse d'Albigeois. — Albigeois.

Jugerie de Villelongue. — Lavaur.

Viguerie et Temporalité d'Albi. — Albi.

Sièges divers de justice et attributions des juges. — Albigeois, Algans, Bernac, Brens, Briatexte, Damiatte, Fiac, Labessière-Candeil, Lautrec, Lisle, Lombers, Montmiral, Penne, Puygouzon, Puylaurens, Rabastens, Roquecourbe, Viane. — *Voy. aussi* la division Noblesse et seigneuries (ci-dessus).

Prisons. — Lisle.

Exécuteur des hautes œuvres. — Lavaur.

Avocats. — Gaillac, Rabastens.

Notaires. — Lavaur, Milhars.

Voy. aussi à l'Administration communale (pour la juridiction et la police consulaires).

Institutions militaires.

Généralités. — Lavaur, Lisle, Saint-Juéry.

Recrutement, montres, milices. — Languedoc, Albi, Briatexte, Castres (diocèse).

Places fortes. — Albigeois.

Service de guêt. — Carmaux, Mirandol, Monestiés.

Institutions financières.

Généralités, tailles et subsides. — Albigeois, Labruguière, Lautrec, Marssac, Montdragon.

Capitation. — Albi.

Pezade. — Albi.

Papier-monnaie révolutionnaire. — Albigeois.

Voy. aussi les divisions Géographie (pour les revenus domaniaux) et Administration communale (pour les budgets communaux).

Institutions charitables.

Généralités. — Albigeois.

Hôpitaux et commanderies, aumônes. — Albi, Belcastel, Castres, Gaillac, Lavaur (diocèse), Lavaur, Montdragon.

Maladreries. — Albi, Albigeois, Castres.

Médecins et chirurgiens communaux. — Albi, Castres.

Dames de la Miséricorde. — Albi.

Hospices d'aliénés, folie. — Albigeois, Albi.

Asile d'épileptiques. — Albi.

Sanatorium. — Lacaune.

Sources thermales. — Albigeois, Lacaune, Trébas.

Epidémies de peste. — Albi, Castres, Gaillac, Lautrec, Lavaur, Lisle.

Cimetières. — Albi, Castres.

Naissances de monstres. — Albi, Cordes.

Mœurs et droit privé.

Généralités. — Albigeois.

Relation, frais de voyages. — Italie, Boissezon.
Privilège de bourgeoisie. — Cordes.
Repas consulaire. — Albi, Lisle.
Bénédiction de cloches. — Puylaurens.
Fêtes publiques. — Albi, Lavaur, Lisle, Rabastens.
Jeu de billard. — Castres.
Représentations publiques. — Gaillac.
Masques du Carnaval. — Albi.
Jaquemart. — Lavaur.
Deuxièmes noces. — Albi.
Réception de religieuses. — Montdragon.
Sépultures. — Albi, Castres, Lavaur.
Suicide. — Castres, Lamillarié.
Excommunication. — Puylaurens.
Brigandage et meurtres. — Albigeois, Mailhoc, Marnaves.
Fils dénaturé, parricide. — Albi, Ambialet.
Adultère. — Albi.
Filles publiques. — Albi, Castres.
Fausse monnaie. — Albi, Castres.
Blasphèmes. — Albi.
Prophéties, sorcellerie. — Castres (diocèse), Labruguière, Rabastens.
Panique. — Languedoc.
Procès divers. — Aude, Albigeois, Lautrec, Puygouzon, Saint-Amans-Valtoret.
Exécution capitale. — Castres.
Affranchissement. — Magrin.
Affrairement. — Gaillac.
Contrats entre père et fils. — Gibrondes.
— entre veuve et enfants. — Belcastel.
Dot. — Lautrec.
Vente de gages. — Cordes.
Testaments. — Belcastel, Lautrec ; — de seigneurs : Gibrondes, Rayssac, Rouairoux, Trébas.

AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE, IMPRIMERIE

Archives et documents divers.

Archives départementales. — Albi, Albigeois, Mazamet, Saint-Grégoire.
Archives communales. — Albi, Boissezon, Castelnau-de-Lévis, Cordes, Gaillac, Lavaur, Rabastens.
Minutes notariales. — Albigeois, Castres (arr.), Gaillac, Lavaur, Saint-Sulpice
Bullaire. — Albi.
Obituaires. — Albi, Lavaur.
Cartulaires. — Cordes, Le Ségur (prieuré), Viane.
Chronique. — Albi.
Livres de raisons, notes. — Castres (arr.), Gaillac (arr.), Réalmont, Sorèze.

Sort des apôtres. — Cordes.

Chartes de bourgeoisie. — Cordes.

Chartes et documents divers. — Albi, Albigeois, Castres. — *Voy. aussi* ci-dessus la division Coutumes et privilèges locaux.

Bibliothèques.

Bibliothèques publiques du département. — Albi, Albigeois, Lavaur, Lisle.

Bibliothèque Rochegude. — Albi.

Bibliothèques populaires. — Albi, Lisle.

Bibliothèque des Archives du Tarn. — Albigeois.

Imprimerie, histoire du livre manuscrit.

Histoire de l'imprimerie. — Albi, Castres, Puylaurens.

Premier journal du département. — Albigeois.

Bréviaire enchaîné (manuscrit). — Rabastens.

Prix d'un bréviaire (ms.). — Lautrec.

ARTS ET ARCHÉOLOGIE

Histoire de l'art, enseignement du dessin. — Haute-Garonne (Toulouse), Albi, Albigeois, Carmaux, Castres.

Expositions. — Haute-Garonne (Toulouse), Albi, Albigeois, Castres.

Inventaire des richesses d'art. — Albigeois.

Musées. — Albi, Albigeois, Castres, Gaillac, Lavaur, Lisle.

Archéologie. — Généralités, carte. — Albigeois, Lavaur.

Monuments historiques. — Albigeois, Ambialet, Labessière-Candeil, Lescure, Lisle, Rabastens, Sorèze, Vieux.

Archéologie préhistorique et paléontologie (grottes, camps, dolmens, menhirs, objets divers). — Haute-Garonne (Villemur), Hérault (Plo de Bru), Albigeois, Cadalen, Dourgne (?), Lacaune, Lisle, Loubers, Milhars, Montmiral (Grésigne), Puygouzon (Montsalvi), Rabastens, Roussayrolles, Saussenac (Puy-Saint-Georges), Le Verdier.

Archéologie gauloise. — Cimetière, grotte. — Saint-Gauzens, Saint-Sulpice.

Objets divers. — Albi, Albigeois, Puygouzon (Montsalvi), Saint-Gauzens. (*Voy.* ci-après pour la numismatique).

Archéologie romaine. — Espagne (Alcolea, Cremona), Lisle, Monestiés et ci-après pour la numismatique.

Archéologie gallo-romaine. — Villa, grotte et tombeau. — Castres (Gourjade), Dénat, Fiac (Mazères), Gaillac (arr.), Lagrave (Bonnefil), Lavaur, Rivières, Roufflac, Saint-Gauzens.

Objets divers. — Albi, Albigeois, Ambialet, Castelnau-de-Lévis, Cunac, Dénat (Fargues), Fiac, Gaillac (arr.), Lamillarié, Larroque, Lasgraïsses, Lisle, Lombers, Maussans, Mirandol, Puygouzon (Montsalvi), Rabastens — et ci-après pour la céramique et la numismatique.

Architecture.

Architecture religieuse du Moyen âge. — Eglises ou chapelles d'Albi, Ambialet, Castres, Combefa, Cordes, Labessière-Candeil, Lamillarié,

Lavaur, Lescure, Lisle, Montdragon, Rabastens, Roquecourbe, Saint-Sulpice.

Architecture religieuse du xvie siècle à nos jours. — Aveyron (Belmont), Haute-Garonne (Revel), Albi (églises, couvents, maladrerie, lycée), Briatexte, Castres (églises et couvents), Cordes, Escoussens, Labruguière, Laguépie, Lautrec (Cordeliers), Lisle, Lombers, Puygouzon (Montsalvi), Rabastens, Rivières, Rouairoux, Saint-Amans-Soult (Pelloc), Saint-Sernin, Saint-Sulpice, Sorèze (église et abbaye), Vieux, Villefranche, Villeneuve-sur-Vère.

Accessoires de l'architecture religieuse.

Sépultures, pierres tombales. — *Lacroix*. — Albi, Burlats, Castres, Labessière-Candeil (Saint-Raffel), Lamillarié, Lasgraïsses, Puylaurens, Rabastens, Saussenac (Puy-Saint-Georges), Vabre.

Fonds baptismaux. — Lamillarié.

Carreaux émaillés. — Labessière-Candeil.

Architecture militaire.

Fortifications d'Albi, Cordes, Cuq, Damiatte, Gibrondes, Montpinier, Puycelci, Réalmont, Saint-Grégoire (Labastide-les-Vassals), Teillet.

Châteaux de l'Aveyron (Curvallet, Roquecezière), d'Aguts, Ambres, Castelnau-de-Lévis, Combefa, Dourgne, Ferrières, Giroussens, Laboutarié, Labruguière (tour), Lavaur, Lescure, Lombers, Marnaves (Roquereine), Mézens, Montmiral (La Garde), Pampelonne (Thuriès), Penne, Rabastens, Rayssac, Roquecourbe, Saint-Amans-Soult, Saint-Antonin-Lacalm (La Roque), Saint-Germier, Saint-Juéry (tour), Vaour, Venés, Villeneuve-sur-Vère.

Architecture civile.

Edifices publics. — Halle. — Roquecourbe.

Grenier à sel. — Albi.

Boucherie. — Albi.

Fontaines. — Albi, Gaillac, Lisle.

Moulin. — Lavaur.

Ponts. — Albi, Gaillac, Lavaur, Roquecourbe.

Hôpitaux. — Albi (Bout-du-Pont), Castres, Gaillac.

Autel de la patrie. — Albi.

Edifices privés. — Albi, Cordes, Rabastens, Lavaur, Sorèze (Puyvert).

Mosaïques. — Giroussens, Rabastens, Saint-Sulpice (Longueville).

Cheminées. — Albi, Cahuzac (La Peyre), Mouzieys, Vaour.

Porte sculptée. — Cunac.

Mobilier.

Mobilier des édifices religieux.

Inventaires, croix, crosses, reliques, etc. — Languedoc, Albi (cathédrale, églises Saint-Affric, Sainte-Martianne, Notre-Dame de Fargues), Ambres, Castres, Labessière-Candeil (châsse), Lombers, Puybegon, Saint-Sulpice (tryptique et croix), Saint-Urcisse (pieta de Castanet), Vieux.

Cloches. — Languedoc, Laboutarié, Lacrouzette (xve siècle).

Orgues. — Albi, Lavaur.

Mobilier militaire (Armes et inventaires de châteaux forts).

Albi, Ambres, Giroussens, Montels, Salvagnac.

Mobilier civil.

Inventaires. — Lavaur, Saint-Amans-Soult (*Voy. aussi* les inventaires de châteaux ci-dessus).

Inventaire d'un marchand drapier. — Lavaur.

Crédence. — Cordes.

Gaîne en cuir. — Castelnau-de-Lévis.

Orfévrerie, bijouterie. — Albi, Lasgraïsses.

Objets divers du Moyen âge et modernes. — Albi, Albigeois, Lisle, Milhars, Monestiés, Rabastens (Guiddal).

Peinture.

XVIe siècle. — Albi (cathédrale), Lavaur (Saint-Alain), Saint-Sulpice (église).

Postérieure au XVIe siècle. — Albi, Cordes, Lautrec.

Sculpture.

Haute-Garonne (Toulouse), Combefa, Cordes, Lombers, Marnaves (Roquereine), Roquecourbe, Saint-Sernin (La Drèche).

Epigraphie.

Inscriptions diverses. — Albi, Albigeois, Castres, Puygouzon (Montsalvi). — *Lacroix*.

Inscriptions sur des cloches. — Languedoc.

Inscription maçonnique. — Albi (cathédrale).

Sigillographie.

Sceaux et cachets. — Albi (hôpital), Albigeois, Gaillac, Maussans.

Blason.

Albigeois, Rivières.

Numismatique.

Gauloise. — Albigeois, Saint-Sernin (La Crousatié).

Romaine. — Albi, Albigeois, Arthès, Bernac, Lisle, Rabastens, Troupiac. — *Lacroix*.

Mérovingienne. — Albi, Lisle (Avens).

Du Moyen âge. — Garrigues, Lavaur, Teyssode.

Des XVIe et XVIIe siècles. — Albi, Albigeois, Lagarrigue (Miraval).

Ateliers monétaires. — Albi, Castelnau-de-Lévis.

Valeurs des monnaies. — Boissezon.

Médaille. — Lautrec. — (*Voy. aussi* les divisions Archéologie gallo-romaine et Mobilier civil, objets divers).

Céramique.

Epoque gallo-romaine (poteries). — Tarn-et-Garonne (Lafrançaise), Albi, Albigeois, Arthés, Dénat (Fargues), Gaillac (arr.), Lamillarié,

Puygouzon (Montsalvi), Rabastens, Roquemaure, Saint-Gauzens, Saint-Sernin (La Crousatié), Sieurac. — *Lacroix*, *Vidal*.

Moyen âge et temps modernes. — Giroussens (poteries), Labessière-Candeil (carreaux émaillés), Rabastens et Saint-Sulpice (mosaïques).

Musique.

Généralités. — *Guyot*.

Sociétés musicales. — Albi, Albigeois, Carmaux, Graulhet, Lavaur, Sorèze.

Concours musicaux. — Castres, Gaillac.

Théâtre. — Albi.

SCIENCES

Géologie.

Albigeois, Castres (arr.), Dénat.

Paléontologie.

Albigeois. — *Voy. aussi* à l'Archéologie préhistorique.

Zoologie.

Faune en général. — Murat.

Caméléons. — *Studler*.

Mollusques. — *Studler*.

Coquillages. — Lisle.

Poissons. — Albigeois.

Botanique.

Généralités. — Haute-Garonne (Luchon). — *Studler*.

Flore Tarnaise. — Albigeois, Castres (arr.), Murat, Rabastens, Sorèze.

Plantes médicinales. — Languedoc, Albigeois.

Agaricinées. — Albigeois.

Cactus. — *Studler*.

Palétuviers. — *Studler*.

Phytostatique. — Sorèze.

Curiosités botaniques. — Belleserre (chêne), Faussergues (champignon).

AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE

Economie politique. — *Favarel*, *Monclar*.

Agriculture.

Généralités. — Albi, Albigeois, Gaillac (arr.), Labruguière, Lisle.

Mesures agraires. — Labastide-Saint-Georges.

Vins. — *Peyrissac*, *Teyssier*. — Gaillac, Lisle, Rabastens.

Phylloxera. — Gaillac (arr.) et t. I, p. 15-6.

Culture des conifères. — Albigeois.

Climatologie et récoltes remarquables. — Albi, Albigeois, Gaillac, Lavaur.
Crue du Tarn de 1766. — Albi.
Forêts. — Lacaune, Montmiral, Puycelci.
Sériciculture. — Albigeois, Lavaur.
Confrérie et Société d'agriculture. — Albigeois, Gaillac (confrérie de la serpette).
Chaire d'agriculture. — Albigeois.
Concours régionaux et comices agricoles. — Albigeois.

Commerce.

Généralités, prix des choses, etc. — Languedoc, Albi.
Foires. — Albigeois, Arthés, Roquecourbe, Saint-Juéry.
Mercuriales. — Castres, Cordes.
Prix du pain. — Lavaur,
Poids et mesures. — Albi, Montmiral.
Commerce de chandelles et torches. — Cordes.
Chemins. — Albigeois.
Navigation du Tarn. — Albigeois, Lisle.
— de l'Agoût. — Castres.

Industrie.

Généralités. — Languedoc, Albi, Labruguière.
Apprentissage. — Lisle.
Apothicaires. — Castres.
Barbiers-chirurgiens. — Lavaur (diocèse).
Bouchers. — Castres, Montdragon.
Chaudronniers. — Durfort.
Cordonniers. — Cordes.
Drapiers. — Castres, Lavaur.
Mines de houille ou de fer. — Hérault (Saint-Gervais), Alban, Albigeois, Ambialet, Carmaux, Escoussens, Lacaune, Pampelonne, Saint-Genest-de-Contest.
Cuisine. — *Besset.*

SOCIÉTÉS SAVANTES OU AMICALES

Congrès des Sociétés savantes. — Haute-Garonne (Toulouse).
Académie des Jeux floraux — Haute-Garonne (Toulouse).
Société de Géographie. — Haute-Garonne (Toulouse).
Académie protestante de Montauban. — Puylaurens.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Tarn-et-Garonne (Montauban), Albi. Cordes, Monestiés.
Commission des antiquités de la ville de Castres. — Castres.

Société des arts, sciences et belles-lettres du Tarn. — *Passim* et Statuts et règlements, t. II, 5-6, 17-8, 80.
Lieu des séances, IX. 158.

Rapport annuel, II, 149-51.
Dons et subventions. — *Passim.*
Concours et prix de la Société, II, 151, 229, 277. — III, 281, — XVI, 63-4, 164-5, 320, — XVII, 102-3, 104, 105, 109.
Souscription à l'Album du Sud-Ouest, X, 67.
Subvention à l'école de dessin d'Albi, XVII. 345.
Comité d'excursion et fêtes, XV, 371-2.
Publications. — *Revue du Tarn, Archives historiques de l'Albigeois.*
Société amicale des Tarnais à Paris. — Albigeois.
Le dîner tarnais, à Paris. — Albigeois.

ALBI — IMPRIMERIE NOUGUIÈS

G. 11.
A.
9
33.
7